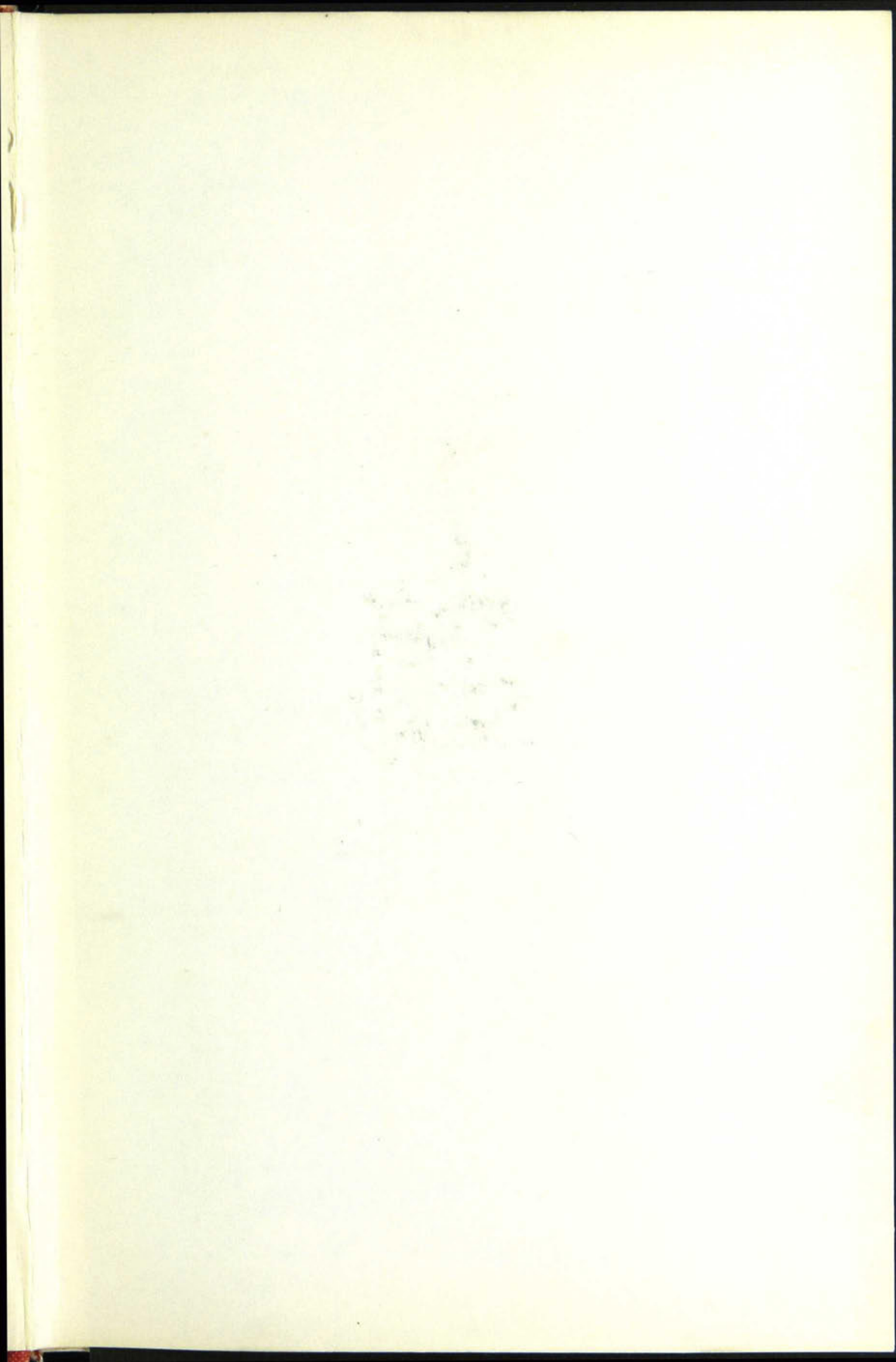
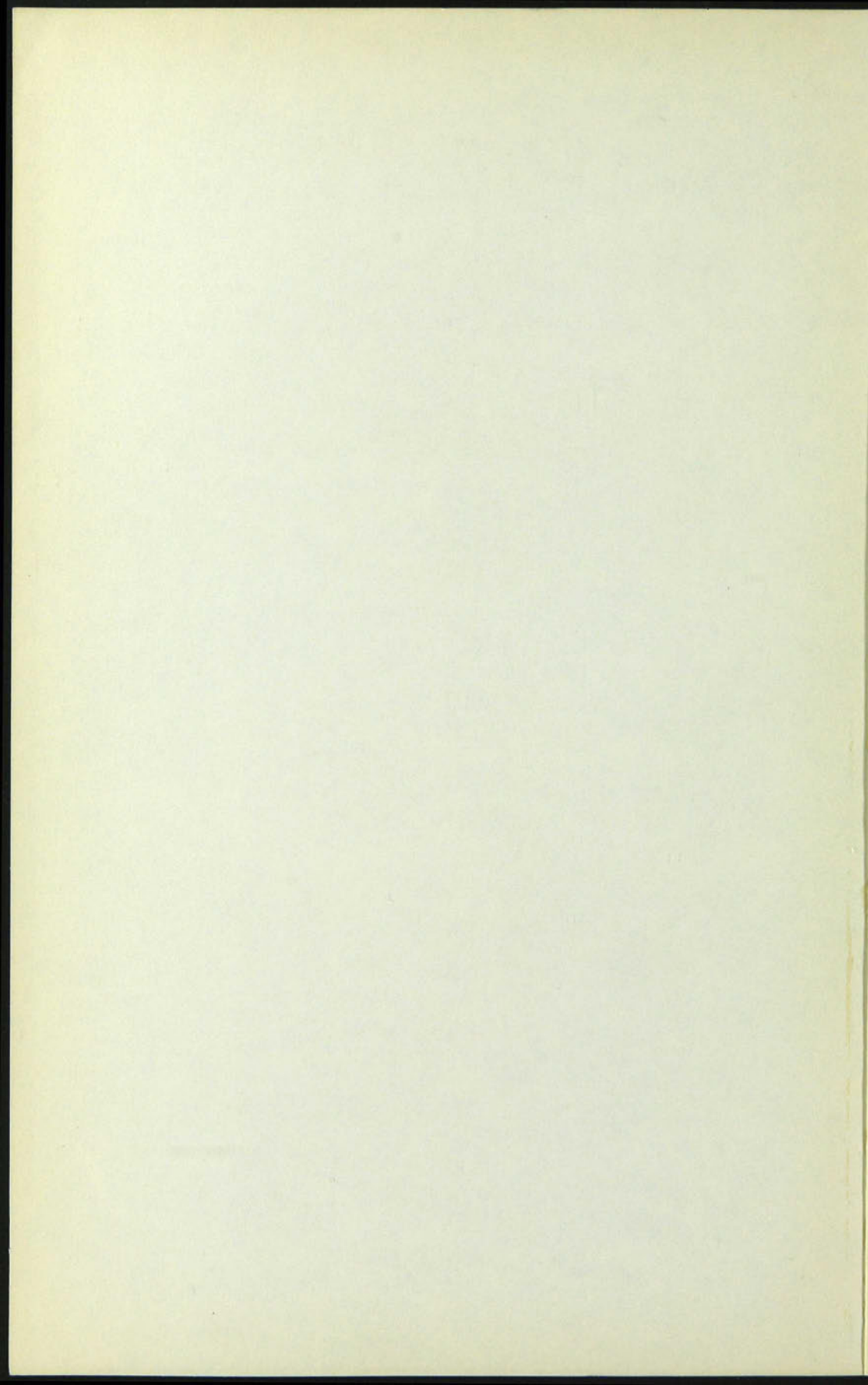


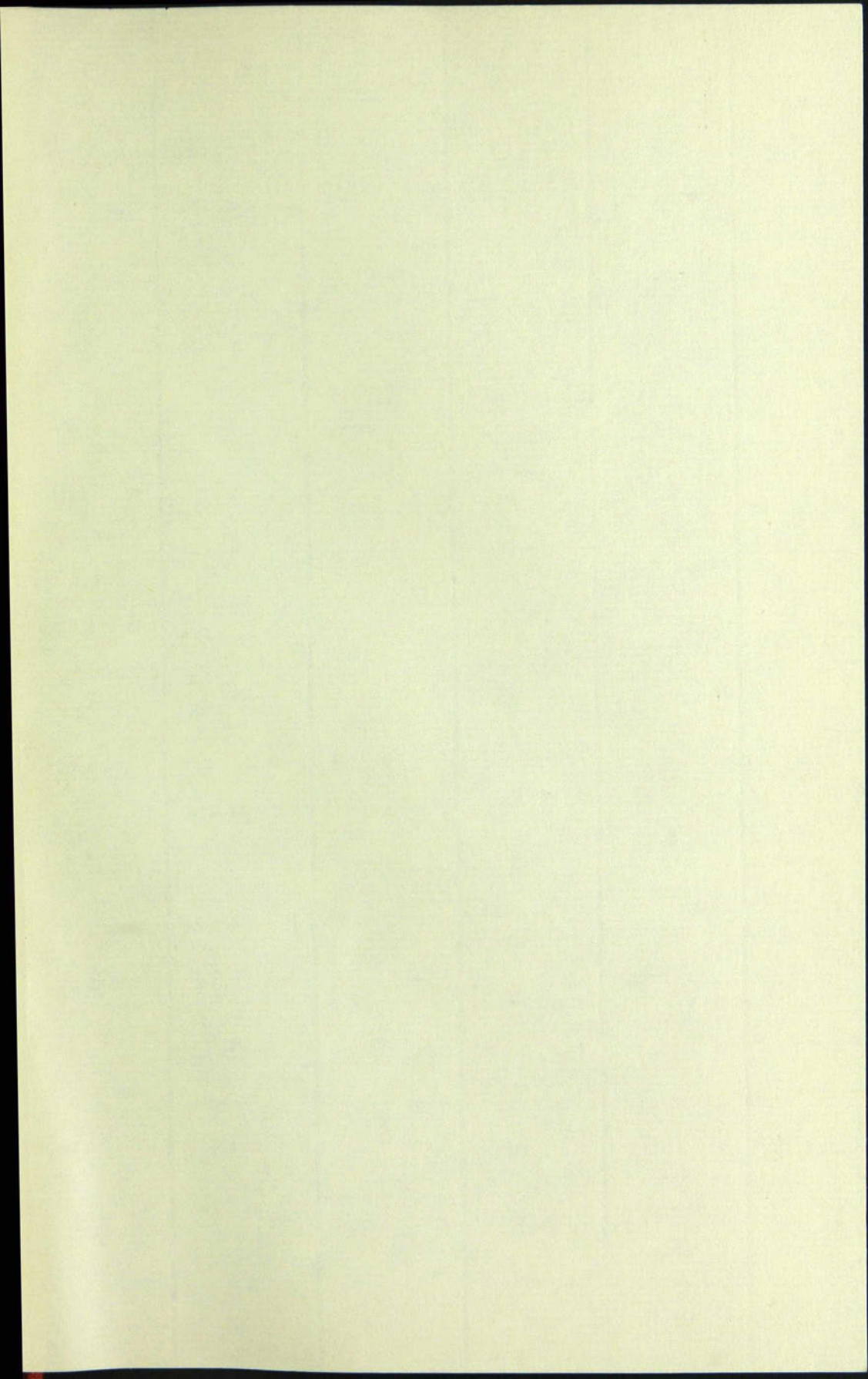
971.4
G918 ha-5
v.1



Bibliothèque Nationale du Québec







HISTOIRE
DU CANADA FRANÇAIS
depuis la découverte

DU MÊME AUTEUR

- Une Croisade d'Adolescents*, in-12, Québec, 1912; 2e éd., Granger Frères, Montréal, 1939.
- Les Rapailages*, Granger Frères, Montréal (40e mille), 1re éd., 1916.
- Chez nos Ancêtres*, in-12, Bibliothèque de l'Action française, 1920; 4e éd., Granger Frères, Montréal, 1943.
- Notre Maître, le Passé*, in-12, 1er tome, Granger Frères, Montréal, 3e éd., 1941; 2e tome, Granger Frères, Montréal, 2e éd., 1945; 3e tome, Granger Frères, Montréal, 3e éd., 1944.
- Dix Ans d'Action française*, in-12, Bibliothèque de l'Action française, 1926.
- Le Français au Canada*, in-12 (Cours en Sorbonne), Paris, Delagrave, 1931.
- L'Appel de la Race* (Roman), pseudonyme: Alonié de Lestres, Bibliothèque de l'Action française, 1922; Fides, Montréal et Paris, 1956.
- Au Cap Blomidon* (Roman), pseudonyme: Alonié de Lestres, Granger Frères, Montréal, 1932; 3e éd., 1950.
- Orientations*, Collection du Zodiaque, 1935 (5e mille).
- Directives*, Collection du Zodiaque, 1937 (4e mille).
- L'Indépendance du Canada*, l'Action Nationale, 1949.
- Pour bâtir*, l'Action Nationale, 1953.
- Rencontres avec Dieu*, Fides, Montréal, 1955.

OUVRAGES D'HISTOIRE

- Nos Luites Constitutionnelles*, Montréal, 1915-1916 (5 brochures) (Epuisé).
- La Confédération Canadienne, ses Origines*, in-12, Bibliothèque de l'Action française, Montréal, 1918 (Epuisé).
- La Naissance d'une Race*, in-12, Bibliothèque de l'Action française, 1919; 3e éd., Granger Frères, Montréal, 1938 (Epuisé).
- Lendemain de Conquête*, in-12, Bibliothèque de l'Action française, Montréal, 1920 (Epuisé).
- Vers l'Emancipation*, in-12, Bibliothèque de l'Action française, Montréal, 1921 (Epuisé).
- L'Enseignement français au Canada*, I, *Dans le Québec*, in-8, 2e éd., Granger Frères, Montréal, 1934; II, *Les Ecoles des Minorités*, in-8, Granger Frères, Montréal, 1933.
- La Découverte du Canada — Jacques Cartier*, in-12, Granger Frères, Montréal, 1934.
- Notre grande Aventure — l'Empire français en Amérique du Nord, 1535-1760*, Fides, Montréal, 1958.
- Dollard est-il un mythe ?*, Fides, Montréal, 1960.

Chanoine LIONEL GROULX
de l'Académie canadienne-française

HISTOIRE DU CANADA FRANÇAIS *depuis la découverte*

4e édition

TOME I

Le Régime français

COLLECTION



FLEUR DE LYS
études historiques
canadiennes

FIDES

MONTREAL et PARIS



COLLECTION FLEUR DE LYS

DIRIGÉE PAR

GUY FRÉGAULT

ET

MARCEL TRUDEL

Approuvé comme livre de référence pour le maître
par le Comité Catholique du Conseil de l'Instruction
publique lors de sa séance du 22 février 1961.

Avec la permission de l'Ordinaire de Montréal — No 222

© Copyright by Lionel Groulx, Ottawa, 1960.

FC

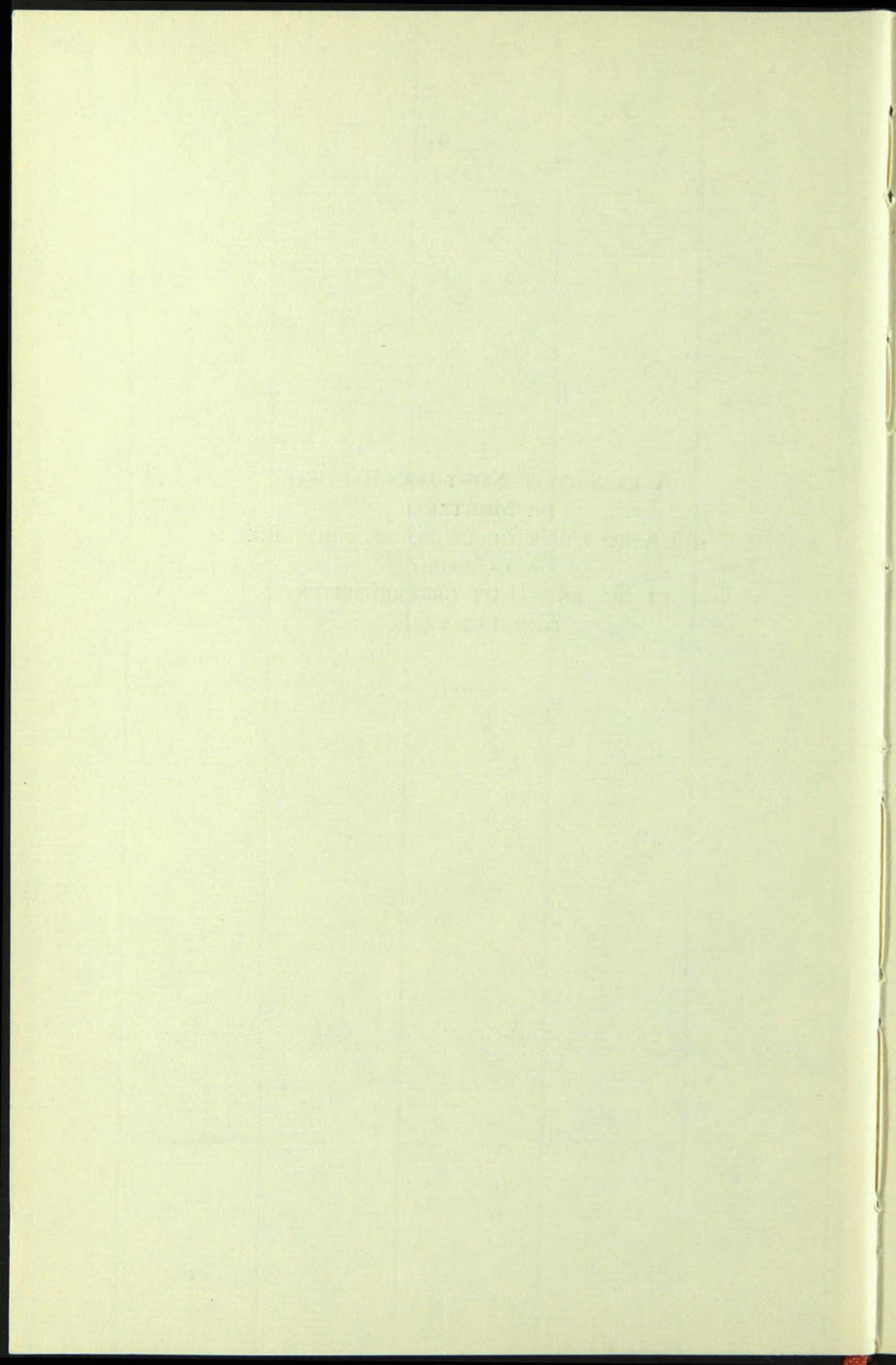
2911

676

1962

t.1

A LA SOCIÉTÉ SAINT-JEAN-BAPTISTE
DE MONTRÉAL
QUI A EU L'IDÉE DE CE COURS D'HISTOIRE
À LA RADIO
ET QUI EN A FAIT GÉNÉREUSEMENT
TOUS LES FRAIS.

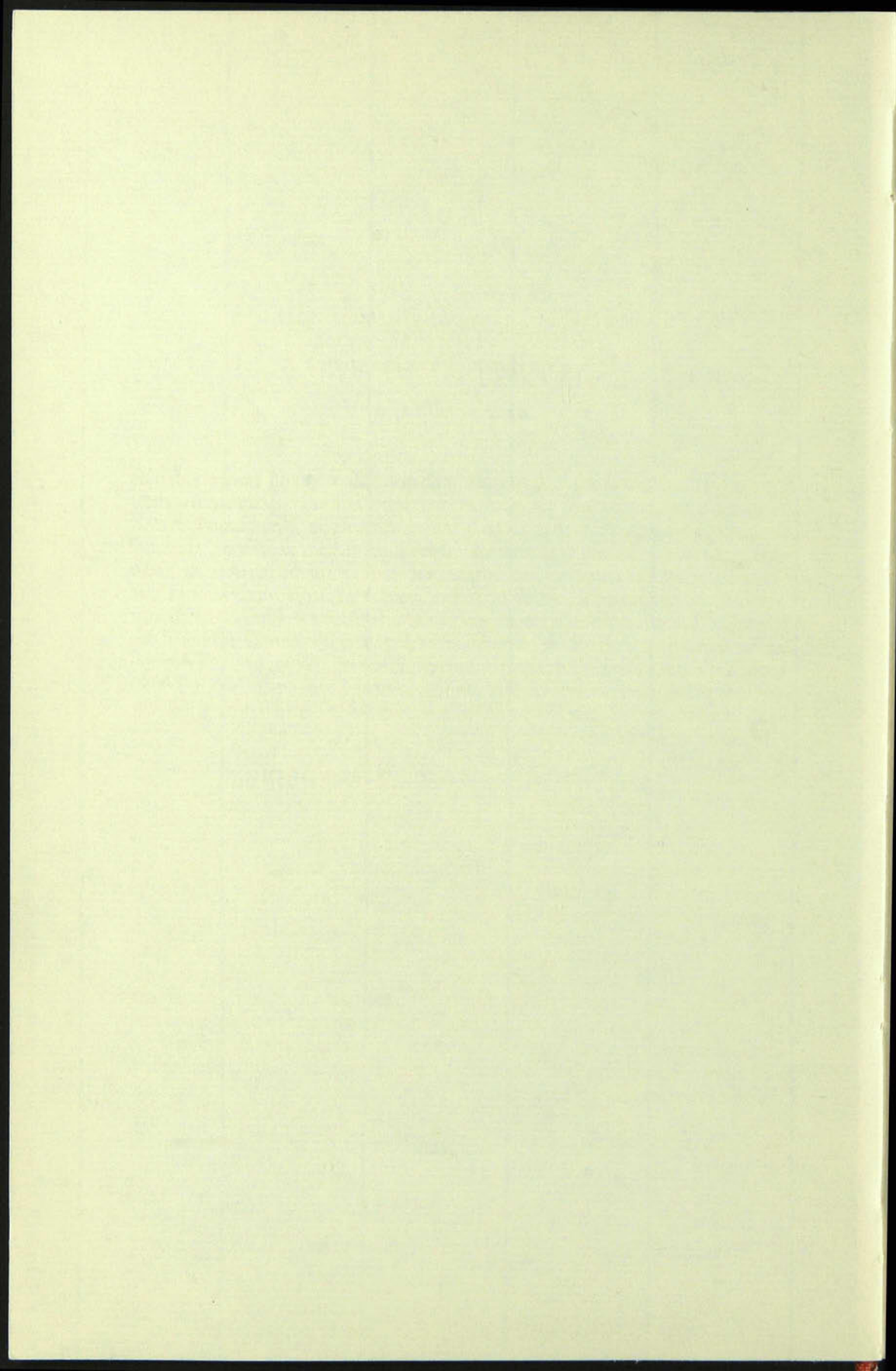


AVERTISSEMENT

de la 4e édition

Voici une troisième réédition de l'Histoire du Canada français depuis la découverte jusqu'à nos jours. Fides lui fait l'honneur de l'inscrire dans la Collection « Fleur de Lys ». Une œuvre historique n'est jamais définitive. Elle reste toujours sujette à correction. L'auteur aurait souhaité refondre quelques chapitres, en ajouter un dernier sur la période de 1950 à 1960, et retoucher ici et là la forme qu'il sent trop imparfaite. Cette réédition lui est proposée en sa quatre-vingt-troisième année. Le temps ne lui appartient plus. Il lui faut renoncer à ce travail comme à bien d'autres. Tout au plus s'est-il permis quelques légères retouches, se persuadant, une fois de plus, qu'en face du constant accroissement des archives et devant ce Sphinx que reste toujours le passé humain, rien n'est tel que l'impuissance de l'historien.

Lionel GROULX, ptre



AVERTISSEMENT

de la 1re, 2e et 3e éditions

Ce livre n'est pas l'ouvrage que j'avais rêvé d'écrire. Jeune, manquant de métier et d'expérience, j'avais conçu le projet d'une Histoire du Canada en dix à quinze volumes. Et je me jetai à corps perdu dans la vaste exploration. Je m'aperçus tôt, en cours de route, que l'entreprise dépassait les forces d'un seul homme, surtout dans les conditions défavorables où il me fallait accomplir mon travail.

Je me rabattis sur un projet d'histoire synthétique en un ou deux volumes, à la manière des « Grandes Etudes historiques » d'Arthème Fayard. J'y dessinerais les lignes maîtresses, la toile de fond de l'histoire canadienne. On y verrait comment, à travers les documents, elle m'était apparue, selon quelle logique interne elle avait pris telle ou telle allure, subi ses principales courbes ou évolutions.

J'avais commencé ce travail lorsqu'on me proposa ce cours d'histoire à la radio en quatre-vingt-dix à cent leçons. Je m'en explique plus loin: ce mode d'enseignement ne me laissait pas le choix de ma méthode. J'ai dû simplifier encore plus que je n'en avais eu le dessein. Pour faire entrer, dans un quart d'heure — ou plus exactement quatorze minutes et demie — un sujet délimité et malgré tout lui donner forme de chapitre organique, il fallait écourter, ramasser la matière jusqu'à en paraître roide et superficiel. Souvent même, au dernier moment, force me fut, dans ma lecture, de sauter quelques passages. Aucun des chapitres du présent ouvrage n'a été lu intégralement à la radio.

Ce livre est donc loin de l'œuvre rêvée. On y trouvera, sur papier bleu, les lignes blanches de l'édifice qu'il arrive à tant d'hommes de ne pas bâtir. Je me flatte toutefois que ces lignes blanches indiqueront les chemins souvent rudes et fléchis par où a cheminé, pendant trois siècles, une ancienne colonie de la France. Peut-être aussi y découvrira-t-on l'originalité attachante d'un petit peuple qui, par son aventure historique, et par l'âme et le visage que lui ont faits sa culture et sa foi, ressemble à peu d'autres dans les Amériques.

Lionel GROULX, ptre

En ce lundi de Pâques, 10 avril 1950.

Le régime français

Vue d'ensemble

Méthode — Divisions — Aboutissant du régime français

Méthode

J'entreprends aujourd'hui un cours d'Histoire du Canada en quelque 90 à 100 leçons. C'est dire tout de suite quelle méthode sera forcément la mienne. Un Fustel de Coulanges, dans ses *Leçons à l'impératrice*, un Jacques Bainville, un Lucien Romier peuvent faire tenir toute l'histoire de France, ou du moins de larges tranches, en quelque 300 à 600 pages. Un George Macaulay Trevelyan peut tenter à peu près la même chose avec l'Histoire d'Angleterre. Synthèses d'historiens qui ne s'opèrent qu'au prix de puissantes simplifications. Dans la mesure où il me sera possible d'imiter ces maîtres, je m'efforcerai de simplifier. La tâche est moins facile qu'il peut le paraître. Pour être brève, l'histoire des peuples coloniaux offre une particulière densité. C'est l'histoire de groupes humains qui ont dû s'acclimater sur une terre et sous un ciel nouveaux, s'y bâtir un habitat, et d'abord le conquérir sur la sauvagerie, puis s'y forger des institutions, ou du moins adapter à leur milieu neuf les institutions du pays natal: ensemble de labeurs qui font appel aux plus hautes énergies de l'homme. Les peuples déjà faits ou vieillis déroulent d'ordinaire leur existence en de lentes évolutions. Combien plus vif, plus accidenté, le rythme vital des peuples coloniaux ! Les évolutions s'y bousculent dans une vie ardente, intense. Et voilà pour rendre ardue la tâche de l'historien qui essaie de synthétiser pareille histoire.

Parce qu'il me faudra resserrer ma matière, j'en donne tout de suite le loyal avertissement, je m'en tiendrai surtout à l'Histoire du Canada français. Ce faisant, je ne cède point, qu'on en soit persuadé, à quelque

sournoise pensée « séparatiste », ni au fol dessein d'isoler cette histoire de son ambiance, quelle qu'elle soit. En histoire, il n'y a pas d'isolement même « splendide ». J'entends tout au plus borner, délimiter mon sujet, le temps me faisant défaut pour lui donner des frontières plus vastes. Pour le reste, je ne manquerai pas de lier cette histoire à tout ce qui l'entoure, à tout ce qui a réagi sur elle, provoqué ses courbes, ses évolutions. C'est ainsi qu'en exposant l'histoire du Canada français, je ne pourrai me dispenser d'y rattacher l'histoire du Canada entier.

A l'exemple des maîtres dont je parlais tout à l'heure, je tenterai d'expliquer plus que de raconter. Je prends pour acquis que mes lecteurs possèdent un minimum respectable de connaissances historiques et qu'ils peuvent se passer de beaucoup de développements. Ce qu'ils me demandent, me semble-t-il, c'est une explication de notre passé. Pourquoi a-t-il été ce qu'il fut ? Pour quelles raisons, puisqu'en l'histoire des peuples, l'on ne saurait admettre ni fatalisme, ni déterminisme absolu, pour quelles raisons, quelles causes, la vie des ancêtres s'est-elle déroulée de cette façon plutôt que de telle autre ? Car l'histoire des hommes porte avec soi sa logique. Les faits ne font point que s'y juxtaposer ou s'y additionner. Ils ne surgissent pas comme des champignons, si tant est que les champignons surgissent sans cause. En histoire tout est cause et tout est causé. Le présent n'est pas seulement une suite chronologique du passé; il en est le produit; il y a, de l'un à l'autre, continuité, filiation. Cette relation, ce lien que cherche l'esprit, par instinct ou par exigence intérieure, je souhaiterais les faire voir. Autrement dit, je souhaiterais montrer dans leur jeu emmêlé et pourtant fondu, les causes, toutes les causes si possible, des courbes ou évolutions de la vie d'un petit peuple. Dans le passé du Canada français, je voudrais encore dégager les lignes de forces et les constantes, indiquer constamment, comme dirait Jacques Bainville, le « fil conducteur », les « grandes lignes que l'avenir peut-être retiendra ».

Divisions

Dans cette leçon d'ouverture, commençons par prendre une vue d'ensemble de notre sujet. Pour première condition de clarté, quelles divisions y introduire ? Laissons de côté les arbitraires divisions par siècles ou par régimes politiques. Matière vivante et ondoyante, vie totale de l'univers ou d'un peuple, l'histoire ne saurait marquer ses étapes ni selon les simples aventures des institutions politiques ni selon les tranches absolues du calendrier. En géologie, on appelle époque la durée entre deux changements qui ont bouleversé l'aspect du globe, transformé les conditions d'existence de la bête ou de l'homme. En histoire, il n'y a de divisions justifiables qu'aux grandes coupures dans le temps: cou-

pures où quelque chose finit, où quelque autre chose commence; où une série ou masse de faits qui donnent à une durée une physionomie spéciale s'efface pour faire place à une autre masse de faits qui annonce, prépare la physionomie distincte d'une autre tranche de la durée. Voilà où diviser. Si l'on tient à parler proprement et à distinguer entre époque et période, l'époque, ce sera la durée entre deux grands changements; la période, ce sera la durée entre changements minimes à l'intérieur d'une époque. Selon ces normes, l'histoire du Canada se divise avec netteté en deux époques: l'époque coloniale, l'époque de l'indépendance. L'époque coloniale se subdivise elle-même en deux périodes très nettes: celle du régime français, celle du régime britannique. Selon ces normes toujours, une vue panoramique de tout le régime colonial français permet d'y discerner quatre groupes de faits principaux ou quatre nouvelles périodes, ainsi que leur explication.

1re période: — Naissance laborieuse de la colonie (1534-1660), conséquence, nous le verrons, de l'impréparation de la métropole française aux entreprises coloniales; conséquence aussi de sa situation géographique en Europe qui lui assigne une vocation coloniale mal assurée. Double conséquence, nous le verrons aussi, qui inoculera à la Nouvelle-France d'Amérique, puis au Canada français, une sorte de mal congénital.

2e période: — Période de l'essor (1660-1672), œuvre d'une France restaurée enfin dans la paix et l'ordre politique. La France qui domine maintenant sa situation géographique en Europe peut se donner librement aux entreprises coloniales. L'œuvre s'accomplit par la rencontre de trois grands hommes: le jeune roi, le ministre Colbert, un intendant de génie: Jean Talon. Pour la Nouvelle-France, c'est la période féconde par excellence; elle recouvre la paix contre l'Iroquois; elle reçoit les institutions politiques, juridiques, sociales qui resteront les siennes jusqu'à la fin du régime; des immigrations massives lui viennent, les seules qu'elle ait jamais reçues, et qui formeront le noyau de population d'où est sorti, en définitive, le peuple canadien-français. C'est encore la période où le colon français prend pied définitivement dans la vallée du Saint-Laurent; dotée d'une économie organique, la colonie deviendra décidément viable. Cette période est encore celle d'une audacieuse exploration; la Nouvelle-France acquiert l'ampleur territoriale d'un empire; rattachée par le nord et par le sud à l'artère fluviale du Saint-Laurent, elle se prolonge par la charnière des Grands Lacs vers le nord-ouest et le sud-ouest: empire si vaste que son ambitieuse étendue va susciter, de l'homme à sa tâche, une funeste disproportion, conséquence fatale pourtant d'une colonie qui s'est donné pour axe le Saint-Laurent et qui a par trop fondé son économie sur la fourrure. La période de l'essor, c'est enfin la grande période de l'évangélisation: non point celle des martyrs, mais celle peut-être qui fera voir à l'œuvre quelques-uns des plus beaux types

de missionnaires, types d'explorateurs, parmi les plus hardis des organisateurs de l'empire, types d'hommes de Dieu surtout qui auraient voulu enserrer dans leurs filets tous les Indiens de l'hinterland américain.

3e période: — La période de l'essor ne dure malheureusement que douze ans. Après elle, c'est la *période du cheminement* qui va nous conduire jusqu'à la veille de la guerre de la conquête. La colonie ne marche plus, elle chemine. Elle ne vit point, elle vivote. Par la guerre de Hollande et d'autres qui vont suivre, la France est durement rappelée aux exigences de sa situation continentale. Trop tôt, et pour une trop large part, la colonie est laissée à ses seules forces. Il lui faut vivre seule sa vie, proche de l'Iroquois resté puissant, proche aussi de l'Anglo-américain dont les colonies grandissent à pas de géants. La guerre devenait inévitable. Il y aura donc une période de cheminement dans la guerre qui nous conduira jusqu'à la paix boiteuse d'Utrecht en 1713. Et il y aura une seconde période de cheminement, celle-ci dans la paix et qui prendra fin en 1754. L'occasion s'offrait de rattraper le temps perdu. Mais la paix de 1713 est une paix fourrée, une sorte de guerre froide en Amérique du Nord. Le Traité d'Utrecht a laissé pendants trop de sujets de querelle; la France ne change rien à sa politique coloniale; l'immigration continue, mais au compte-gouttes, l'aide financière aussi. Avec le temps, parce que mal développé, le Canada rend peu à la métropole; il prend l'aspect d'un parasite. Son économie n'est pas assez complémentaire de l'économie métropolitaine. La cour se désenchante d'une colonie qui, pour la production et le commerce, ne rapporte point le quart des petites Antilles. Les intellectuels ou philosophes qui, alors en France, règnent sur l'opinion à l'égal du roi, auront donc beau jeu à tourner les esprits contre les colonies et surtout contre le Canada. Et voici venir la fin.

4e période: — *Chute de la colonie (1754-1760).* On dirait l'éclatement soudain d'explosifs trop et depuis trop longtemps comprimés. Par explosifs, j'entends la disproportion des forces en Amérique du Nord, disproportion grandissante, devenue démesurée entre la petite colonie française du Saint-Laurent et les colonies anglo-américaines, disproportion aggravée en Europe par l'infériorité navale de la France. Par explosifs, j'entends, en second lieu, la vulnérabilité de la Nouvelle-France, par une autre disproportion entre sa maigre population et l'extension constante de ses frontières, disproportion qui prend le caractère d'un mal aigu, tragique. Le dessin était beau de cet empire américain sur la carte. Il manquait à cette énorme charpente géographique, l'essentiel: l'homme. Son destin ne pouvait être que celui de l'adolescent qui a trop grandi pour ce qu'il a de sang et de muscles. Telles sont les causes profondes, permanentes qui ont acculé le Canada à la capitulation de Montréal et au Traité de 1763. Tout le reste n'est que secondaire et accessoire. Et nous tenons là, ce me semble, une explication satisfaisante du premier siècle et demi de l'histoire canadienne.

Aboutissant du régime français

Il restera, sans doute, à marquer les résultats de ce premier siècle et demi de vie coloniale. Il s'en faut que tout soit faillite en cette histoire. L'on n'est pas pour rien la colonie, ou, comme l'on s'exprimait un temps, le « provignement » d'une grande nation parvenue à son apogée politique et culturelle. Né, peut-on dire, de la meilleure France entre 1660 et 1680, le Canada apparaît déjà, vers le milieu du dix-huitième siècle, comme une colonie fortement organique. Son armature économique laisse, sans doute, grandement à désirer. Colonie de peuplement et peuplée, comme dirait Richelieu, de « naturels Français catholiques », je note d'abord sa parfaite homogénéité ethnique et religieuse. Un peuplement de population blanche, française; rien, comme ailleurs, en Amérique, d'une population mixte, demi-indigène. Je note encore, dans le petit peuple colonial, en raison de sa foi, un équilibre intérieur remarquable: la suprématie des forces spirituelles et morales, signe et promesse des civilisations saines. La colonie possède des institutions politiques, juridiques, sociales, qui, pour le sens et la pratique de la liberté, et quoi qu'on ait dit, sont en avance sur celles de la métropole. Ses institutions culturelles valent celles de toute autre province intérieure du royaume. Sa hiérarchie sociale lui est une autre promesse de santé; une élite fort suffisante et de belle prestance, une classe moyenne à l'aise et qui fait le grand nombre, classe de paysans comme, à l'époque, il ne s'en trouve guère en Europe; des artisans, mais peu ou point de prolétariat; point non plus ou si peu que rien d'esclavage: instrument de richesse, mais ferment de corruption pour les maîtres et les colonisateurs. Avec tout cela, et parce que la colonie s'est développée de ses propres forces, et, parce que, pendant près d'un siècle, elle n'a reçu ni de la métropole ni d'ailleurs, de migration massive; parce que, de bonne heure, elle a dû vivre une vie assez largement autonome, on découvrirait facilement en elle, une ébauche de conscience historique, le sens d'une patrie et d'une collectivité distincte. Tout ce qu'il faut pour présager l'autre histoire: celle d'après 1760.



PREMIÈRE PÉRIODE

Naissance laborieuse

(1534-1660)

THE UNIVERSITY OF CHICAGO

VERMONT LIBRARY

1850-1851

CHAPITRE PREMIER

Découverte du Canada

Découverte de l'Amérique par les Asiatiques — Découverte de l'Amérique par les Européens — Découverte du Canada — Bilan de la découverte

Découverte de l'Amérique par les Asiatiques

Naissance laborieuse ! Ainsi avons-nous désigné la première période de l'histoire canadienne. L'expression trouve à se justifier dans la découverte même du pays. Cette découverte, voulons-nous la situer dans une claire perspective ? Rattachons-la à une catégorie de faits de l'histoire universelle qui pourrait s'intituler : exploration de la terre. Curiosité, quête de l'espace qui a commencé, peut-on dire, avec la promenade de l'aïeul Adam à travers l'Eden, promenade qu'ont poursuivie ses descendants à travers les siècles. Et si l'on prend quelque région de l'Asie comme centre d'ébranlement, on la peut concevoir, cette promenade, tantôt sous la forme d'épanchements concentriques de la marée humaine ; tantôt comme une poussée de masses, familles pastorales ou tribus guerrières, se ruant au cœur même de l'Asie, vers l'Afrique, vers l'Europe ; tantôt comme une ligne audacieuse lancée dans l'inconnu, par des aventuriers, héros ou voiliers qui se hasardent jusqu'à la porte occidentale de la Méditerranée, en attendant de la franchir.

La découverte du Canada se relie plus immédiatement à la découverte de l'Amérique. Prenez une carte de l'hémisphère américain. Il vous apparaîtra sous l'aspect d'une lointaine escale entre l'Asie et l'Europe, une terre de barrage au milieu des océans. Sur cette escale, se prend-on à penser, des hommes, quelqu'un de ces jours, viendraient se poser, à l'heure où les vieux continents sentiraient le besoin d'aller à la rencontre l'un de l'autre. Et les premiers à se mettre en marche en seraient, sans doute, les plus rapprochés. Ainsi les choses vont-elles se passer. Des millénaires avant l'Européen Christophe Colomb, à une époque dont on ne saurait encore fixer exactement le recul, l'Amérique, nous

le verrons plus loin, a été découverte par des Asiatiques. A son extrémité septentrionale, l'hémisphère darde des antennes vers l'est et vers l'ouest. Les premiers découvreurs devaient venir de l'Asie, parce qu'il y a moins de distance à franchir entre le Cap du Prince-de-Galles en Alaska et le Cap Dagneff en Asie moscovite, et moins aussi par le chapelet des Aléoutiennes, qu'entre les escales des terres de l'Atlantique septentrionale: Groënland, Islande, Angleterre et terres norvégiennes.

Découverte de l'Amérique par les Européens

L'Europe finirait pourtant par avoir son heure. Pour l'imaginer prête, bien des conditions sont requises: avènement de nations adultes, débordantes de vie, en voie de sortir de l'économie nationale, déjà aux prises avec les rivalités commerciales; nations en quête d'espace vital, de matières premières, de marchés nouveaux par des routes nouvelles; puis encore, pour se hasarder sur la mer océane, cette terrible mer de l'ouest, dont l'on sait les périls sans en savoir les bornes, nécessité d'un perfectionnement de l'outillage maritime, d'une préparation technique à la navigation hauturière. Ajoutons encore, pour les nations en mal d'expansion, la sécurité à l'intérieur et sur les frontières, l'achèvement de l'Etat, des richesses disponibles, s'il est vrai qu'avant de se projeter dans l'aventure, il importe d'être en état d'en payer les frais et de se savoir bien constitué intérieurement. On ne comprend bien les découvertes du quinzième et du seizième siècles, que si on les replace dans leur horizon géographique, politique, économique.

Rien d'étonnant, non plus, que les premières nations d'Europe à réunir ces conditions soient celles qui ont façade sur l'Atlantique. La découverte de l'Amérique ne sera pas le fait des nations méditerranéennes, nations de vieille formation maritime, mais qui ont trouvé longtemps, dans l'antique bassin, leur espace vital. La course vers les routes nouvelles s'affirme, au contraire, comme un affranchissement de la tutelle commerciale de Gênes et de Venise et comme un déplacement du centre de gravité du monde. Elle sera le fait des nations riveraines de la mer océane: mer qui, d'ailleurs, sur les 32,000 kilomètres des côtes de l'Europe, en baigne, avec ses annexes, 13,500. Les premières nations qui seront prêtes seront l'Espagne et le Portugal, nations pour qui, au surplus, selon René Grousset, leur épopée navale se relie à l'épopée des croisades, simple suite, pour elles, de la *Reconquista*.

Quand viendra l'heure de la France? Quand viendra l'heure du Canada? L'heure retarde pour des causes qui tiennent à la fois au pays à découvrir et aux pays découvreurs. Aperçue au large de la côte occidentale de Terre-Neuve ou du Labrador, par les baleiniers ou les pêcheurs basques ou bretons, l'Amérique septentrionale ne paraissait guère d'accès facile. Qu'offrait-elle sinon un aspect inculte, rebutant, le visage d'un

pays défendu par un climat rude et par la procession ininterrompue des glaciers du pôle ? Pour trouver au Canada un autre visage, il eût fallu s'avancer au cœur du pays, par quelque grande route de pénétration. Or ces grandes routes sont plutôt rares: l'Hudson d'un cours assez bref vers le nord; le Mississipi dont le cours atteint au cœur du continent, mais qui cache son embouchure au fond du golfe mexicain; le fleuve Saint-Laurent, mais dont l'entrée ne se rencontre qu'à 500 milles de la mer, accessible, du reste, par une seule route vraiment bien connue: le passage de Belle-Isle, au nord de Terre-Neuve. Normands, Norvégiens, Anglais, Portugais et même Français ont passé devant la façade de ce pays apparemment sans y entrer.

Pour la découverte et l'exploration de cette partie du continent, inutile de compter, vers le milieu du XVI^e siècle, sur les Portugais ou sur les Espagnols. Ceux-ci s'étaient dirigés naturellement vers les pays de leur latitude, pays d'épices ou eldorados. D'ailleurs, peuples repus, ils en avaient assez sur les bras, obligés même à la défensive. Un seul espoir ou une seule inquiétude les faisaient se hasarder parfois vers le nord: l'espoir de trouver, à travers les Amériques, une fissure, une route d'eau plus courte vers l'Orient que celle de Vasco de Gama ou de Magellan, et surtout la crainte que d'autres trouvent cette route avant eux. Ainsi s'explique que toute une partie du Canada, du Labrador à l'Île-du-Cap-Breton, ait pu figurer un temps parmi les terres d'allégeance portugaise, et que les Espagnols aient remonté la côte américaine jusqu'à la Nouvelle-Ecosse actuelle. Comme découvreurs possibles ne restent donc que les Anglais, les Hollandais, les Français, tous malheureusement encore impréparés à l'entreprise coloniale. Pour être complet, plaçons pourtant ici la Saga des Normands ou Vikings. Ils s'étaient mis en route sur leurs *drakkas* vers la fin du Xe siècle, les premiers, du côté de l'Europe, parce qu'ils étaient les plus rapprochés de l'Amérique, par les escales de l'Atlantique-Nord. On connaît leur établissement au Groënland qui dura quatre siècles, puis, de là, leurs randonnées probables dans la région de l'Arctique, puis, leurs courses plus bas, jusqu'au sud de la baie de Passamaquoddy, pénétrant même peut-être, par le détroit de Belle-Isle, dans le golfe Saint-Laurent. Un peu plus tard, en 1497, cinq ans après l'exploit de Christophe Colomb, un Gênois naturalisé Vénitien, établi en Angleterre, Jean Cabot, parti de Bristol, paraissait en vue des côtes de l'Amérique. Qu'a-t-il vu du continent ? Où a-t-il abordé ? Au Labrador ? A Terre-Neuve ? Au Cap-Breton ? Faute de documents décisifs et de première main, historiens et cartographes ne sauraient affirmer que des probabilités.

Découverte du Canada

La France n'a pas encore paru, plus tournée alors vers l'Italie que vers les nouveaux mondes. On ne la trouve, en ce temps-là, de façon

certaine, sur les bancs de Terre-Neuve, que par ses morutiers, en 1506 et 1508. Mais ces morutiers, qui ne dépassent guère les territoires de pêche, ont-ils conscience d'aborder un continent nouveau, et non pas, plutôt, quelque terre avancée de l'Asie ? On ne saurait le dire. La France apparaît encore, en Amérique du Nord, en 1524, avec l'expédition du Florentin Giovanni da Verazzano, expédition organisée par un célèbre armateur de Dieppe, Jean Ango. Les cartes verazzaniennes porteront, sur une large étendue côtière, allant de la Floride au pays des Corte Real, et inscrite sous les plis de l'étendard royal de France, une procession d'appellations géographiques qui indique bien l'origine française de l'expédition. La France n'est pas prête. Jusqu'au milieu du XVI^e siècle, n'allons pas l'oublier, la France n'est qu'un petit pays. A peine a-t-elle mi-réalisé son unité territoriale; pas davantage n'a-t-elle conquis, sur le morcellement féodal, son unité politique et nationale. Parmi les dernières provinces à se réunir à la Couronne, il est encore bon de le remarquer, figurent les provinces côtières, à façade sur l'Atlantique, celles-là même qui auraient pu communiquer au royaume l'attrait de l'aventure maritime.

Pour la France, point de sécurité intérieure, serrée qu'elle est, jusqu'au péril de l'étouffement, par l'encerclement espagnol. Par surcroît, l'Etat n'a pas de marine; les grands, encore mal guéris des préjugés de la chevalerie, n'en veulent point. Et l'Etat est indigent, en train de se ruiner dans le formidable duel de François I^{er} contre son rival Charles-Quint.

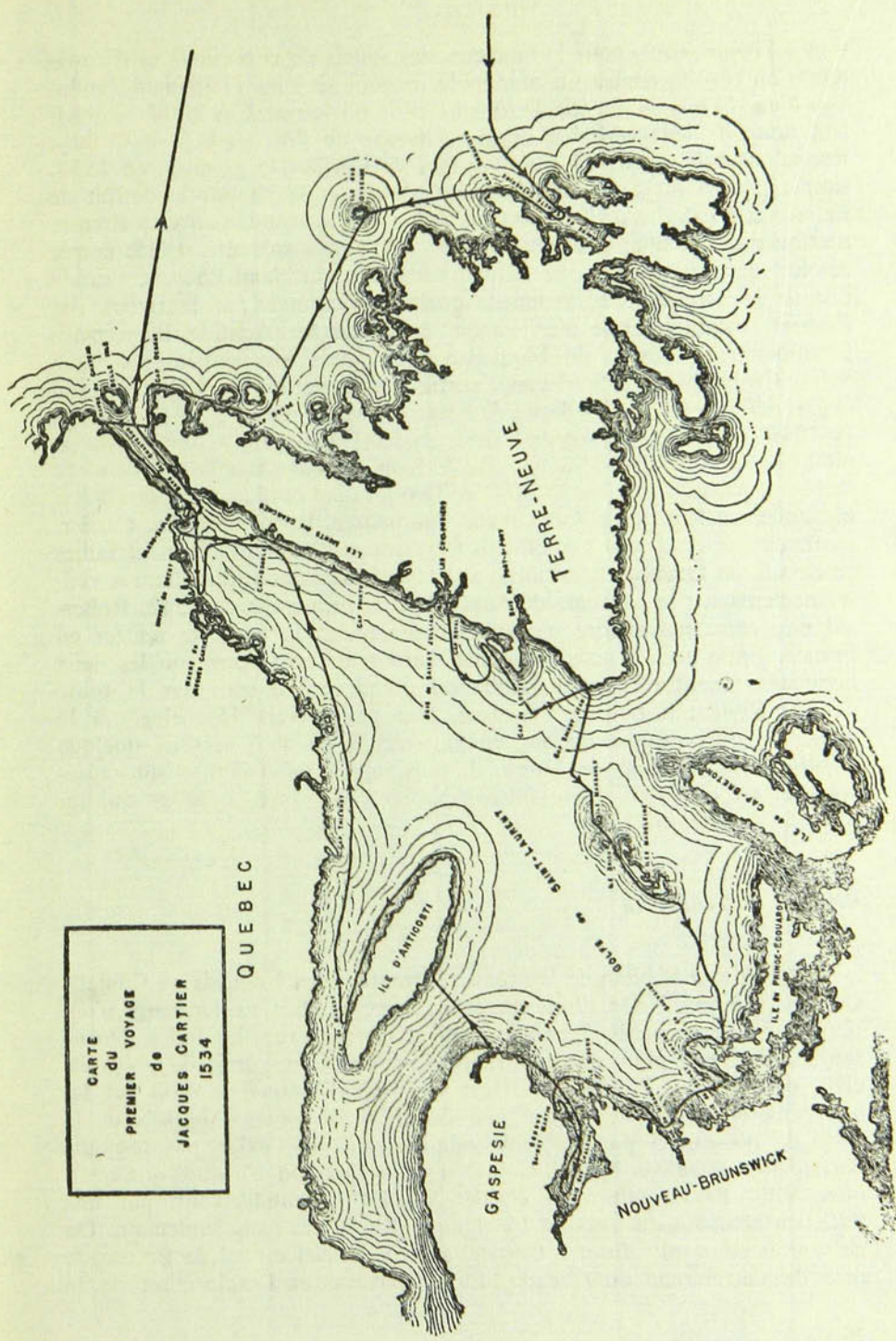
La France va pourtant risquer une première aventure vers les nouveaux mondes. François I^{er} s'y laisse entraîner par ses armateurs et négociants fatigués d'en passer, pour le commerce des marchandises d'Orient ou d'Occident, par le monopole hispano-portugais. D'autre part, le roi vaniteux et magnifique supporte mal la fortune insolente de son voisin et rival d'Espagne, fortune charriée d'Amérique en Europe par les galions d'or. Le Malouin Jacques Cartier va partir pour les Terres-Neuves. Le navigateur, qui n'a que trente ans, a eu pour maîtres son pays et son temps: pays de loups de mer, époque d'exaltation héroïque en Bretagne. Connaît-il quelque peu le pays où on l'envoie ? Aurait-il été de l'expédition de Verazzano ? On peut le croire avec M. Gustave Lanctot. Qui l'a choisi ou fait choisir pour la grande entreprise ? Jean Le Veneur, grand aumônier de France, abbé du Mont-Saint-Michel, très lié à François I^{er}. Quels seront les motifs de l'expédition ? Rien pour le moment d'une pensée de colonisation ni même d'évangélisation. On sait à peine vers quelles terres l'on s'en va. Et il peut être bon de s'en souvenir: nous sommes aux années où s'élève avec violence le vent de la Réforme religieuse. C'est en 1534 précisément que Paris, la province, le château royal même sont couverts des fameux *Placards* contre l'Eglise. C'est en 1536 que paraît l'*Institution chrétienne* de Jean Calvin. Rien de tout cela pourtant n'autorise à mettre en doute l'esprit de foi du futur découvreur. Les motifs de ce voyage de découverte, comme on l'a vu

CARTE
DU
PREMIER VOYAGE
de
JACQUES CARTIER
1534

QUEBEC

GASPESIE

NOUVEAU-BRUNSWICK



tout à l'heure, sont, pour le moment, des soucis de négociants et d'armateurs, en révolte contre un monopole, à quoi se joint l'impatiente ambition d'un roi mis en appétit de fortune et de puissance. Ces motifs s'appellent donc de leur véritable nom: recherche de l'or, passage à Cathay. Rappelons brièvement les trois voyages de Cartier: le premier, en 1534: simple périple du golfe Saint-Laurent, entrée et sortie par le détroit de Belle-Isle, insularité de Terre-Neuve qu'on croyait soudée au Cap-Breton, pratiquement établie; deuxième voyage en l'année suivante, 1535: entrée résolue dans le couloir du fleuve, remontée du Saint-Laurent jusqu'à l'île de Montréal, cette île longue quelque peu, mais par la rivière des Prairies, comme paraît bien l'avoir démontré M. Aristide Beaugrand-Champagne; ascension du Mont-Royal et, après hivernement au havre Sainte-Croix, près de Stadaconé, sortie par le détroit de Cabot, ce qui établit définitivement l'insularité de Terre-Neuve, et retour en France à l'été de 1536. Troisième voyage de Cartier en 1541, cette fois à simple titre de pilote général de l'expédition, sous le haut commandement du sieur de Roberval, voyage qui tient à la fois de l'exploration et d'une tentative d'établissement, à laquelle se joint même une pensée d'évangélisation. Cartier, parti seul, se rend seul s'établir au Cap-Rouge d'aujourd'hui, neuf milles au-dessus de Québec; il retourne vers Hochelaga recueillir d'autres renseignements sur le royaume du Saguenay; au printemps de 1542, Roberval ne s'étant pas encore montré, Cartier prend le parti de rentrer en France. Enfin arrivé, mais lâché par Cartier à Terre-Neuve où les deux hommes se sont rencontrés, Roberval prend seul à son tour la route de Cap-Rouge; il pousse, lui aussi, une pointe vers Hochelaga, à la recherche du royaume du Saguenay, tente, à ce qu'il semble, quelque établissement sur l'île de Montréal, puis, après mésaventure sur mésaventure, est contraint de se faire rapatrier en France, avec ce qui lui reste de monde, en 1543.

Bilan de la découverte

C'est là tout le bilan de la première aventure des Français au Canada. Qu'en est-il resté? On dirait un échec complet. Les explorateurs n'ont rien trouvé de ce qu'ils cherchaient: ni or ni route vers les Indes. On ne saurait dire, non plus, que la France s'est acquis un droit de propriété clair, définitif, sur le Canada. Il est vrai qu'à l'époque ce droit sur les nouveaux mondes reste encore mal défini; il se contente parfois de la prise de possession par emblème administratif; il n'exige pas toujours l'occupation effective. Mais à Cap-Rouge l'occupation n'a duré que quelques mois. Et l'aventure de Cartier se clôt lamentablement, par une fuite, un abandon du pays; et longtemps elle restera sans lendemain. On ne saurait pourtant refuser à Cartier, envoyé officiel du roi de France, le titre de découvreur du Canada. La découverte et l'exploration de la

façade de l'Amérique du Nord sur l'Atlantique restent une œuvre collective. La pénétration à l'intérieur du Canada appartient sans conteste à l'envoyé de France. Derrière l'écran de Terre-Neuve, il a exploré le golfe, trouvé, parcouru la voie du Saint-Laurent, le « chemyn de Canada »; il en a perçu les principaux affluents; du haut du Mont-Royal et par ses entretiens subséquents avec les Sauvages, il a pris quelque connaissance de l'immensité du pays, quelque soupçon même des grands lacs. De ce pays, il a pris officiellement possession sur plusieurs points, par l'emblème administratif et par des plantations de croix. De ses deux voyages et découvertes, pour les authentifier de façon irrécusable, Cartier a laissé des relations d'une remarquable précision et objectivité; il a laissé aussi des cartes qui, désormais, dans le monde des cartographes, feront loi. Celui-là, on sait, sans équivoque possible, où il est allé et qu'il y est allé. Mais surtout, par ses descriptions enthousiastes de la terre canadienne, de son immensité, de ses richesses fabuleuses, Cartier a rendu presque inévitable, en Amérique, le retour de la France. Cela seul suffirait à sa gloire.

CHAPITRE DEUXIÈME

En quête d'un système colonial

*Le Canada à demi abandonné — En quête d'un système colonial —
Critique de ce système*

Le Canada à demi abandonné

La France reviendrait au Canada, mais dans un demi-siècle. A la découverte tardive s'ajouterait l'établissement tardif. Rien de plus explicable que cet autre retard. La France n'est pas prête à l'entreprise coloniale. Et il faut ranger, parmi les desseins prématurés, les expéditions du temps de François Ier. Entre le deuxième voyage de Cartier et son troisième, six ans se sont écoulés, six ans d'impuissance, peut-on dire, à reprendre la mer. Le mal s'aggrave après la mort de François Ier, mal qui s'appelle de ces noms multiples: règne des derniers Valois, roitelets impuissants sinon neurasthéniques, carence de l'autorité, retour au chaos féodal, la monarchie à deux doigts de sa perte, guerres civiles, guerres de religion, l'Europe, « vision d'enfer ».

L'étonnant, c'est que l'Amérique du Nord ne soit point abandonnée. Toute une cartographie et toute une littérature de voyage la tiennent à l'affiche. C'est aussi à la même époque que des explorateurs anglais opèrent dans le monde boréal, pendant que les Espagnols fouillent la rive méridionale du golfe mexicain, songent à la colonisation de la Floride. Entre ces deux, une double catégorie d'aventuriers français, les chercheurs de fourrures, les morutiers de Saint-Malo, ceux-ci ralliant parfois les baleiniers basques, gardent la route ouverte vers Terre-Neuve et vers le golfe. Quelques-uns et parmi ceux-ci, des parents de Cartier, poussent même jusqu'à Hochelaga et peut-être plus loin. A eux seuls, si nous en croyons l'économiste et poète Montchrestien, les Français envoyaient sur le banc terre-neuvien près de six cents voiles.

Les voyages de Cartier ont, en effet, dessiné ou ravivé, dans les esprits, une image que je dirais si obsédante de l'Amérique, que la France ne pourra plus s'en déprendre. Cette image, de quoi donc est-elle faite ?

En premier lieu, d'une propriété foncière à l'échelle continentale, propriété si énorme, dira l'historien anglais Seely, qu'elle aurait pu faire de tous les pauvres de l'Europe autant de propriétaires bourgeois. Elle est faite encore de la pêche morutière: pêche du grand banc (12,000 kilomètres carrés sur 100 mètres de profondeur) qui rappelait la pêche du banc de Norvège, « plus riche trésor que toutes les mines du Mexique et du Pérou », proclamait Bacon à une époque où le poisson américain entraînait dans l'alimentation de tous les peuples de l'Europe et même du Levant. L'image est faite enfin de la fourrure des forêts américaines, article d'échange, dès ce temps-là, aux stations de pêche, autre mine du Pérou qui avait enchanté les spéculations de François Ier. Et, à côté de ces richesses, s'offraient toutes celles qu'on pressentait, toutes celles qu'on espérait rafler par la découverte de la route vers la mer d'Orient. Tant et si bien que, par toute l'Europe du XVI^e siècle, les colonies vont se hisser au rang de fonction organique des grands Etats. Sans les colonies, ni prospérité, ni grandeur. Une révolution industrielle va naître où, par l'afflux des matières premières, l'industrie va régenter, gonfler le commerce, accélérer l'avènement du régime capitaliste. Et l'heure vient où le partage des nouveaux mondes suscitera, entre les puissances européennes, les suprêmes rivalités. Elles se disputeront les Amériques, les Antilles, l'Afrique, l'Océanie, l'Extrême-Orient; et c'est principalement par le fait colonial que la prépondérance va passer de l'une à l'autre.

En quête d'un système colonial

La mise en valeur de l'Amérique du Nord soulevait néanmoins un problème d'exception. Quel système colonial y appliquer ? Il ne pouvait s'agir de l'établissement de simples comptoirs éparpillés le long des côtes, comme dans l'Inde, par exemple: postes de trafiquants et de quelques soldats, collés au flanc des vieux pays déjà en valeur, pour en extraire les richesses. Il ne fallait pas non plus songer à un établissement par association aux races indigènes, établissement possible et même inévitable en des pays déjà fortement peuplés, ainsi que la chose a pu se pratiquer dans l'Amérique espagnole et dans les Indes néerlandaises, pays de populations capables de collaboration économique, et pays de richesses naturelles faciles à cueillir. Au Canada, on avait affaire à un pays aux espaces immenses mais presque vides, peuplé de rares tribus indigènes, celles-ci capables tout au plus d'une insignifiante collaboration économique. Le pays était riche, mais si l'on excepte la fourrure, d'une richesse de cueillette peu facile. Un seul type de colonie s'avère donc possible: une colonie de race blanche; un seul type aussi d'exploitation: la mise en valeur des vastes plaines et des forêts américaines, mais au prix d'une abondante main-d'œuvre, d'une puissante organisation technique

et de capitaux considérables, sans l'espoir de prompts rendements. Une Nouvelle-France pouvait naître; mais elle naîtrait en ce cadre, en ces conditions, et rien qu'en ces conditions.

Le premier système de colonisation mis à l'essai pouvait-il satisfaire à ces exigences? Était-il l'instrument approprié? On a compris que nous voulons parler du régime des compagnies à monopole, casse-tête des jeunes étudiants en histoire. Essayons de définir le système. Où l'a-t-on pris? Comment s'est-il imposé? On sait ce qu'il est: concession à un homme ou à un groupe d'hommes d'un droit de propriété féodale sur le territoire de la colonie, complété par la concession d'un monopole du commerce d'importation et d'exportation, le tout à charge d'établir le pays neuf. En France, s'est-on laissé fasciner par l'exemple des Hollandais, des Anglais, en passe de devenir les rouliers des mers, fondateurs de compagnies fameuses, véritables entreprises nationales aux bénéfices presque fabuleux? L'exemple a pu profiter. Le système s'est plutôt imposé de soi-même. François Ier aura beau dire: « Coloniser, c'est affaire de roi. » Nul souverain d'Europe, et moins que tout autre le roi de France, n'a les moyens d'assumer tâche aussi lourde à porter. Point François Ier, à coup sûr, qui, par ses guerres et prodigalités, a épuisé le Trésor. Point Henri IV, non plus, sorti de ses luttes contre la Ligue catholique criblé de dettes et d'emprunts en France et hors de France. Absorbé d'ailleurs par la tâche ardue d'un royaume à recoudre et à restaurer, Henri IV peut-il bien jeter, du côté de la mer, autre chose que le regard prudent d'un roi besogneux? Rien à attendre non plus des « grands » du royaume, la plupart aussi ruinés et aussi gueux que le souverain. Au reste, le système des compagnies est depuis longtemps dans la tradition du commerce à long cours. La longueur des traversées océaniques, la fréquence des naufrages, la piraterie, chronique, généralisée, et, par suite, les taux élevés des assurances maritimes, font que ces sortes de navigations dépassent la capacité individuelle. La difficulté grandit démesurément si l'entreprise commerciale se double d'une entreprise de colonisation. Donc rien à faire que par la compagnie à monopole.

Critique du système des compagnies

Au premier abord, l'organisme impressionne ou illusionne par sa puissance apparente: cette vaste propriété, presque un monde, concédée à titre de fief; et le monopole des produits coloniaux, privilège d'un commerce presque indéfiniment extensible; rien que pour la fourrure, et dès cette époque, 15,000 à 20,000 peaux de castor en saison ordinaire; puis, à l'encontre des cartels de Hollande et d'Angleterre, purement commerciaux, les fins idéalistes assignées à la compagnie française: pro-vigner au loin des nouvelles Frances, propager la foi, rôle élevé qui

fournissait, dans l'opinion catholique du royaume, un appui nullement à dédaigner.

C'étaient là les privilèges. Les charges, quelles sont-elles ? Tous les frais administratifs d'un petit Etat: salaires ou honoraires du personnel politique et judiciaire, frais de police, frais militaires, soldes des troupes, construction de forts; frais du peuplement: recrutement, transport, établissement des colons; frais du culte et de l'évangélisation: entretien des missionnaires et pour les colons et pour les indigènes. Charges considérables, comme on le voit, presque écrasantes, pour des compagnies de faible capital, dont le principal actif se fonde sur des profits tout en espoir. Sur le parchemin, l'appât pouvait paraître prestigieux d'un fief aux dimensions de continent; mais si elle est inculte et si les moyens manquent de la rendre productive, que peut bien importer au feudataire la magnificence de la propriété ? Encore si le monopole commercial garantissait une valeur stable, de rendements réguliers. En butte aux intrigues de cour et aux criaileries des villes rivales du littoral français, habituées à une longue tradition de liberté commerciale; en butte à la piraterie et à la contrebande des morutiers et autres corsaires, contrebande impossible à réprimer, dans l'aire trop vaste du golfe, en toutes ces anses ou baies où les contrebandiers peuvent se cacher comme autant de nids de goélands; pour tous ces inconvénients, le monopole devient l'instabilité même et pour sa durée et pour ses recettes. Aucun privilégié n'a pu jouir de son privilège pour la durée inscrite en sa charte. De 1600 à 1627, les diverses compagnies formées en France, pour le commerce du Canada, n'auront joui de leur monopole que pour un total de dix-huit ans, quand la durée globale, régulière et promise, eût dû être de quarante-trois ans. Il y a plus grave et sur quoi les historiens n'ont peut-être pas suffisamment appuyé: ce système colonial mettait aux prises de violentes incompatibilités d'ordre psychologique et économique. Au détenteur du monopole, il imposait, en somme, la colonisation comme une taxe sur ses profits; il lui donnait à choisir entre son intérêt particulier et l'intérêt national. De ce choix pouvait peut-être s'accommoder un Aymar de Chaste, puissamment riche, type du grand « colonial », épris de la passion de grandeur pour son roi et son pays. Le choix pesait trop lourd à un Chauvin, aux messieurs de Caen et peut-être même à un marquis de La Roche qui, du reste, ne s'afficheront colonisateurs que pour panacher d'idéalisme leurs convoitises de marchands et mettre la main sur le monopole. Au Canada, le système ne saurait s'appuyer, non plus comme ailleurs, sur la féconde interdépendance de la colonisation et du commerce. Aux Antilles, la culture sucrière, en Virginie, la culture du tabac américain, celle-ci en train de chasser le tabac espagnol des marchés de l'Angleterre, invitaient à y transporter de la main-d'œuvre européenne. Il en alla de même dans les îles d'Orient où la récolte des épices, du thé, du café, imposa tôt le remplacement de la culture indigène par une culture rationnelle, organisée. Il y avait déjà 7,000 colons aux Iles d'Amérique quand

la Nouvelle-France en comptait à peine un millier. En 1636, la population de la Virginie s'élevait déjà à 6,000 Blancs quand celle du Canada n'atteignait pas 200 habitants. C'est qu'au Canada la production du colon, production de céréales, différait trop peu de la production métropolitaine pour alimenter le commerce et inviter au peuplement. Il y avait bien la fourrure, principal pour ne pas dire unique article d'exportation. Mais ce commerce ne requérait qu'un modeste personnel de commis et d'interprètes. A la rigueur, l'Indien suffisait à la cueillette. Et l'on n'avait que faire du colon, personnage coûteux, et qui pouvait devenir, dans le trafic du castor, un intermédiaire et un concurrent.

En résumé, le système des compagnies qui valait peu pour le commerce, ne valait rien pour la colonisation et, bien entendu, pas davantage pour l'évangélisation des indigènes. Par la force des choses, les marchands auront tendance à empocher les profits et à jeter les charges par la fenêtre. Quant au colon, il prit l'aspect d'un gêneur. Deux partis ne tardèrent pas à se dessiner: le parti de la colonie-comptoir, le parti de la colonie-peuplement, ou, comme on disait encore, les colonistes et les anticolonistes. Débat qui va dominer la première histoire du Canada, jusqu'à la fondation des Cent-Associés. Les mercantis ne veulent à aucun prix du plus modeste noyau de communauté humaine qui aurait fatalement ses intérêts propres, lesquels pourraient contrecarrer les intérêts du commerce. Pour parer à ce danger, non seulement les hommes du monopole écarteront le colon; ils s'appliqueront à le vexer de toutes manières; ils abreuveront des pires avanies un colon têtu comme Louis Hébert; ils se refuseront à ravitailler les audacieux, acharnés quand même à traverser la mer. Et voilà comment, pendant vingt ans, de 1608 à l'affaire des Kirke, le spectre de la famine se promènera, chaque printemps, sur le roc de Québec, comme l'épouvantail à apparition fixe. Pour employer une expression de Sagard, tout paraîtra calculé pour empêcher de se venir « habituer (dans le Canada), qu'en condition de serviteur ou plustost d'esclaves ». « Pourvu que la traite se face, c'est assez », géмира Champlain.

L'histoire coloniale se partage nettement en trois phases: l'ère des conquistadors, celle où, sans s'arrêter, les aventuriers ramassent à la course les richesses des mondes neufs; l'ère de la stabilisation, alors que les découvreurs s'installent et colonisent; l'ère où les jeunes peuples coloniaux parviennent à l'âge adulte et à l'indépendance. Nous savons maintenant, croyons-nous, pour quelles raisons l'ère des conquistadors s'est prolongée indûment en Nouvelle-France.

CHAPITRE TROISIÈME

Triomphe de la colonie-peuplement

Champlain et le choix du domaine colonial — Triomphe de la colonie-peuplement — Naissance des Cent-Associés

Champlain et le choix du domaine colonial

Un homme, ici au pays et jusqu'en France, incarnera le parti des colonistes: Samuel de Champlain. On l'appelle le « Père de la patrie ». Titre éminent entre tous ceux qui peuvent échoir à un homme; titre pourtant mérité. La patrie canadienne doit d'abord à Champlain d'avoir, parmi d'autres terres, porté son choix sur elle. Car si, un jour du printemps de 1608, un vaisseau de Honfleur mit le cap sur un point précis de l'Amérique, qui voudra s'imaginer qu'il l'ait fait par une intuition aveugle, un mouvement prédestiné? Une question pertinente serait donc celle-ci: pourquoi sommes-nous au Canada? Qui nous a mis ici? La France, nous l'avons vu, décida, un peu tard, de revendiquer sa part du « testament d'Adam ». Où jetterait-elle son dévolu? En Amérique du Nord, il n'y avait plus à prendre qu'au-dessus des possessions espagnoles. Leur désastreuse expérience de la Floride l'a appris aux Français. Mais avant même de s'installer sur le Saint-Laurent, ils ont cherché ailleurs sur quelques points septentrionaux de la côte américaine: à l'île Sainte-Croix, à Port-Royal. Quelque secret instinct les inclinait, sans doute, à s'accrocher au bord de la mer: lieu de naissance, depuis toujours, des établissements promis au grand avenir. S'établir au bord de l'Atlantique-Nord c'était aussi s'établir à portée des merveilleuses pêcheries; et c'était se garder une route ouverte, en toute saison, vers la France. Hélas! pour avoir été tentés à l'aventure, sans exploration préalable, qui ne sait combien Sainte-Croix, Port-Royal et, plus tard, Monts-Déserts, ont durement désenchanté les pionniers?

Au fait, ces pionniers, que cherchent-ils à l'époque? Un domaine commercial, un domaine qui réunirait ces quatre qualités: un ciel clément, un terrain fertile, un « havre commode », et, pour les illusions que

l'on sait, une route de pénétration à l'intérieur du continent. Quatre fois, pour trouver ce domaine, les hommes du sieur de Monts et parfois lui-même ont fouillé, de 1604 à 1606, ce qu'ils appellent la côte de Norambègue ou de la Floride. Le « havre commode », la grande route intérieure, ils ont échappé à Champlain et Poutrincourt dans leur exploration de 1606. Descendus, cette année-là, le long de la côte de l'Atlantique jusqu'au 41½°, ils rebroussaient chemin à peu de distance de Long Island, sans soupçonner ni la proximité du port actuel de New-York, ni les bouches de l'Hudson. De cette mésaventure, Champlain garderait un peu de mélancolie.

Son monopole révoqué, sa compagnie dissoute obligent M. de Monts à tenter fortune ailleurs qu'en Acadie. A ce moment-là, qui lui indique le pays du Saint-Laurent ? Samuel de Champlain. Le navigateur nous l'a confié en l'un de ses récits de voyages: « Je le conseillay et lui donnay advis de s'aller loger dans le grand fleuve Saint Laurent... lui faisant gouter les raisons pourquoy il estoit plus à propos et convenable d'habiter ce lieu qu'aucun autre. » Pour quelles raisons Champlain préféra-t-il le pays du Saint-Laurent à tout autre ? Il y est venu une première fois, en 1603, avec Pont-Gravé, en tournée d'exploration pour le compte d'Aymar de Chaste. Sur le marin qui arrive pourtant des Indes occidentales, l'impression a été profonde. C'est en barque qu'à partir de Tadoussac il remonte le fleuve. Observons en passant que Champlain reprend la route de Cartier, attiré, on peut le croire, par la voie royale elle-même et par les mirages fascinants qu'à ses sources elle fait danser. On remarquera aussi que, par leur accent admiratif, les descriptions de Champlain rejoignent étonnamment celles du découvreur. Son carnet de voyage contient, par exemple, des notes comme celles-ci, prises aux environs de Québec: « tout le reste est pays uni et beau, où il y a de bonnes terres pleines d'arbres... » Un peu plus haut, sur le fleuve: « Le pays va de plus en plus embellissant... Le pays est beau et uny et les terres meilleures qu'en lieu que j'eusse vu... » « Plus nous allions en avant et plus le pays est beau... » Visiblement l'explorateur est pris. Mais que sera-ce dans quelques années, assez tôt, en 1615 particulièrement, lorsque, le premier des grands explorateurs, il aura pénétré plus avant, touché aux Grands Lacs et recueilli de ses avant-coureurs, Etienne Brulé, Jean Nicolet, d'autres éclaircissements sur le mystère américain ? Le marin de Brouage n'a pas le crayon énergique, rude, mais si pittoresque, du découvreur malouin. Son esprit pratique avait pourtant des parties de poète. Il faut lire, dans ses œuvres, l'exaltation qui s'empare de lui devant l'élasticité en quelque sorte indéfinie des horizons canadiens: de l'Orient à l'Occident, quatre cent cinquante lieues — il dira même plus tard: « plus de seize cents lieues en longueur », sans que, du côté du couchant, on en sache pourtant le bout; et du « Midy au Septentrion, l'espace du 41° au 49°, soit près de cinq cents lieues ». Pays riche et sous le signe de l'immensité, image enivrante qui se fixe dans l'esprit de Champlain. Il en vien-

dra à placer le Canada bien au-dessus de l'Acadie: trop proche des Anglais, trop malaisée à défendre « a cause du nombre infiny de ses ports », trop peu peuplée de sauvages, et, par là, champ d'apostolat plutôt mince, et surtout, terre isolée du continent, hors des routes de pénétration. Dès son voyage de 1603, Champlain mettra le Canada au-dessus même de la Floride: pays séduisant par « une autre température de temps, plus fertile en quantité de fruits et autres choses », mais, appuie l'explorateur, où ne se trouvent « des terres plus unyes ni meilleures que celles que nous avons veües ». Enfin, en tête d'une énumération de toutes les richesses entrevues dans le nouveau pays: « grandes et hautes forêts », réseau fluvial par où aller à toutes les mers intérieures, sol fertile, gibier, poisson, il résume son admiration en cette formule: « Il se peut dire... que le pays de la nouvelle France est un nouveau monde, et non un royaume, beau en toute perfection... »

Inutile de chercher davantage. Que, du bassin laurentien, la France fasse son principal domaine colonial en Amérique, les raisons nous en sont dévoilées; et nous savons aussi quelle fut, en ce choix, la part de Samuel de Champlain. Il faudra dire plus tard, sur le peuple colonial qui va venir, les effets de ce choix, de quelles caractéristiques heureuses et moins heureuses il le va marquer et combien lourdement parfois il pèsera sur son histoire. Soulignons pourtant tout de suite quelques avantages et inconvénients de ce domaine. Peuplé de rares tribus nomades, en sa superficie de 35,000 milles carrés, il se prêtera donc à une civilisation blanche; il sera aussi d'occupation facile: pas un coup de mousquet à tirer pour en repousser l'Indien. Pays de revêtement forestier et d'un climat hivernal plutôt dur, en raison du courant froid d'origine polaire qui longe la côte orientale, une race énergique s'y pourra façonner. Enfin, grâce au fleuve, pays ouvert par les deux bouts, et vers l'Atlantique et vers le mystérieux Occident, il invite à l'initiative, à l'esprit d'aventure. En revanche, le blocage des glaces d'hiver fera de lui un pays de l'intérieur, enclos, sans échappée possible, par voie d'eau, pendant six mois. Pour avoir déserté les rivages de la mer, le colon tournera le dos aux fructueuses pêcheries. Enfin et surtout, cet établissement sur le cours moyen du Saint-Laurent en présuppose, en appelle impérieusement d'autres et de solides, à l'orée du golfe, à Terre-Neuve, en Acadie, s'il veut se garder, du côté de la mer, sous peine d'asphyxie toujours possible, ses portes d'entrée et de sortie.

Triomphe de la colonie-peuplement

Le choix du domaine accompli, une autre besogne se présentait et non la moindre: y faire triompher l'idée de colonie-peuplement. Ce sera l'œuvre seconde de Champlain, celle qui fera appel à toutes ses ressources, à toute son énergie d'homme. Comment ce coureur de mers s'est-il

mué en colonisateur ? A l'exemple de beaucoup de ses contemporains, il était venu en Amérique, au Canada, avec d'autres desseins, agent de marchands de fourrures, hanté par l'espoir de découvrir le fameux passage à Cathay. Toutefois c'est comme envoyé d'Aymar de Chaste et pour trouver une terre où coloniser, qu'à son premier voyage de 1603 il a pris la route du Canada. Or le grand Dieppois, « vrai François et l'un des plus hommes de bien du royaume », disait Sully, n'entendait pas être le simple armateur qui dépêche des vaisseaux outre-mer; il avait bel et bien formé le dessein de se donner tout entier à la Nouvelle-France, de s'y bâtir « une demeure arrestée » pour y vivre le reste de ses jours « au service de Dieu et de son Roy ». Pour Champlain, on a le droit de le penser, cette mission de 1603 fut le principe de sa vocation de colonial. L'exploration du pays a fait le reste. N'est-ce pas après une évocation des beautés et des richesses de ce monde vierge que l'explorateur confiait à Richelieu: « L'on ne peut estimer l'avantage que les François en auraient quelque jour, si les Colonies Françaises y estans établies, y sont protégées de la bien-veillance et autorité de Sa Majesté. » S'est-on assez demandé, au surplus, par quelles qualités dominantes cet obscur marin de la petite ville de Brouage s'est tiré de l'obscurité ? Pour gagner la confiance de tant de gens du royaume qui l'ont utilisé ou patronné, un Aymar de Chaste, un prince de Condé, un amiral de Montmorency, un duc de Ventadour, et, plus tard, un Richelieu, n'a-t-il pas fallu que, outre sa loyauté de bon lieutenant, on reconnût en lui le génie pratique d'un réalisateur ? Champlain avait trente ans, l'âge de Cartier, en 1603: l'âge des grands desseins et des grandes réalisations. En sa vie, ne négligeons pas ce tournant. Comme d'autres portent en tête un poème, une œuvre d'art, et qu'ils n'ont de cesse qu'ils ne les aient projetés hors d'eux-mêmes, le fondateur de la Nouvelle-France appartient à ce type d'hommes assez fréquent dans l'histoire coloniale, qu'on dirait travaillés de l'unique passion de brasser de la géographie et de pousser de jeunes peuples dans la vie. Tous les récits de voyage de Champlain sont un appel à s'« arrêter », à fixer quelque part un morceau de France. En 1618, au roi, à la Chambre de commerce de Paris, il représente avec force la nécessité des colonies. Il les faut, insiste-t-il, pour « l'augmentation de ceste couronne », « augmentation » qui ne saurait s'accomplir sans « l'établissement d'un grand commerce infaillible dans la Nouvelle-France ». Et il est bien reconnu que les *Voyages* de Champlain sont lus avidement à la cour.

Deux obstacles se sont jetés en travers de ses desseins: l'impréparation prolongée de la France, la compagnie à monopole toujours obstinée dans la théorie de la colonie-comptoir. Presque au lendemain de la fondation de Québec, survient la mort de Henri IV, qui de nouveau plonge le royaume dans le chaos d'une régence. En 1618, l'année du mémoire de Champlain aux messieurs de la cour et à la Chambre de commerce de Paris, Louis XIII tient tête à la Fronde de sa mère, Marie de Médicis.

Concini, le maréchal d'Ancre, a, du reste, trouvé le moyen de dissiper le trésor amassé par Sully. Trois ans plus tard, le jeune roi quitte Fontainebleau pour aller réprimer une Fronde des protestants. Vingt ans le fondateur de Québec se débattrait dans l'impuissance, toujours en face du néant. Un homme du temps nous a laissé du Québec de 1626 cette description satirique: un magasin au bord de l'eau, trois corps de logis bordés d'un promenoir, un fortin entouré de douves. « Le tout gist en une vieille maison pour les marchands, voirement encore une forteresse et ne scay si ce n'est point en dérision qu'il l'a fait garder par deux pauvres femmes qui, pour sentinelles, n'y laissent que deux poulles. » L'avenir ne sortira de cette impasse de malheur que par une opportune coalition des colonistes du Canada et de ceux de France. Au premier rang des colonistes canadiens plaçons Marc Lescarbot, dont les ouvrages à pages souvent endiablées paraissent de 1606 à 1612. La première place appartient peut-être aux missionnaires. Ces hommes, arrivés ici en 1615, — il s'agit pour le moment des Récollets, mais les Jésuites, arrivés en 1625, penseront de même — renforceront singulièrement le parti des colonistes. Ils se sont tôt convaincus qu'il n'y a d'évangélisation possible de l'Indien que par un établissement colonial où se manifesterait avec force le prestige français. Et voici apparaître la première intervention de l'Eglise dans la vie publique de la jeune colonie, intervention qui se produit à un moment exceptionnellement critique. Ou renoncer à toute colonie ou en finir avec le jeu égoïste des compagnies. Telles sont bien les données du problème. Pour le débattre, je ne sais pas, en cette première histoire, fait plus émouvant que la réunion tenue en hâte à Québec en 1621. Elle s'intitule l'« assemblée générale de tous les François habitant de ce païs de la Nouvelle-France ». Ces habitants, Champlain compris, sont onze bien comptés. Ils ont quand même résolu de mettre à la raison les chefs du monopole; ils rédigent ce qu'ils osent appeler le « Cahier du païs »; et l'un d'eux, le Père Le Baillif, ira porter à la cour les doléances et les revendications de cette poignée de colonistes du Canada.

Naissance des Cent-Associés

Par bonheur, en France, d'autres colonistes agissent dans le même sens. L'économiste Montchrestien vient d'écrire son *Traité de l'Economie politique* qui, quoi qu'en ait écrit Malherbe, va exercer alors, dans le royaume, une influence comparable à celle qu'obtiendra plus tard, en Angleterre, la *Richesse des Nations* d'Adam Smith. Dans une expression vivante, substantielle, Montchrestien préconise le « provignement de Nouvelles Frances ». Pour l'enrichissement national, il insiste sur le rôle organique des colonies dans l'Etat. En 1626, en même temps que quelques autres, dont le comte d'Harcourt, gouverneur de l'Anjou, le chevalier Isaac de Razilly, chef d'escadre, adresse directement à Richelieu un

mémoire célèbre. Il y jette cette formule lapidaire: « Quiconque est maistre de la mer, a un grand pouvoyr sur la terre », formule bien faite pour remuer le grand ministre, obligé, pour dompter les ennemis du royaume, d'avoir recours aux escadres étrangères. Razilly conçoit l'œuvre coloniale comme une entreprise nationale où, depuis le roi, toutes les classes de la nation, princes, seigneurs, clergé, villes, contribueraient chacun pour sa part. Comme Montchrestien, Razilly n'oubliait pas le motif d'évangélisation, argument puissant à une heure où l'élan mystique et l'idée missionnaire allaient soulever tant d'âmes françaises dans les cloîtres, dans les milieux laïcs, à la cour. Comme Montchrestien encore, Razilly voulait une compagnie non gouvernée par des marchands mais par « un homme de qualité », muni des fonds nécessaires. L'important néanmoins dans le mémoire de Razilly, c'est qu'entre toutes les entreprises coloniales de caractère plus ou moins commercial, il en réserve une qu'il faudra édifier sur le type de la colonie-peuplement: le Canada. En ces mêmes jours, Richelieu a pu s'entretenir avec des missionnaires canadiens. Il apprend ce qui se passe sur le roc de Québec. Il a vu ce que peut devenir ce lointain Canada. La partie est gagnée. De là sortira, en 1627, la Compagnie des Cent-Associés. Nouvel organisme, qui a ses déficiences, par un capital encore insuffisant; l'Etat français se refuse à la coopération financière; cette entreprise de colonisation reste encore trop sujette, par conséquent, à l'aléa des profits du monopole; la compagnie elle-même, par trop l'œuvre du ministre, n'est pas assez entreprise nationale. D'autre part, l'originalité de cette compagnie, appelée *Compagnie de la Nouvelle-France*, apparaît considérable, et pas rien que par son nom. Les associés ne sont plus une poignée mais une centaine. Dans la direction, l'élément mercantile ne domine plus; la compagnie se voit assigner des fins désintéressées: commerce, sans doute, mais, au-dessus de tout, colonisation et évangélisation. Elle fixe, de façon définitive, le caractère religieux de la colonie. Les Huguenots sont bannis. La Nouvelle-France sera peuplée — l'*Acte pour l'établissement* le stipule expressément — de « naturels François catholiques ». Des mesures sont prises, en outre, pour des émigrations presque massives de colons. Point de gages ni appointements aux directeurs et administrateurs des Cent-Associés; jamais plus du tiers des profits servis en dividendes; les profits des trois premières années versés au fonds et capital.

En ce grand nouveau, Champlain avait bien quelque part. L'idée de colonisation personnifiée par lui allait-elle triompher? Pour la Nouvelle-France serait-ce le véritable point de départ? Que ne pas espérer? Un grand de la cour, un ministre du roi prenait en mains l'entreprise coloniale. Et c'était Richelieu.

CHAPITRE QUATRIÈME

La génération de l'enracinement

*Echec relatif des Cent-Associés — Origine et petit nombre des colons —
Le défrichement accompli*

Echec relatif des Cent-Associés

Charlevoix a porté ce jugement sur la Compagnie des Cent-Associés : « Rien n'était mieux imaginé, et je ne crains point d'avancer que la Nouvelle-France serait aujourd'hui la plus puissante colonie de l'Amérique, si l'exécution avait répondu à la beauté du projet, et si les membres de ce grand corps eussent profité des dispositions favorables du souverain et de son ministre à leur égard... » Jugement en partie juste. Mais fait-il équitablement le partage des responsabilités ? L'échec de la puissante compagnie, y a-t-il lieu de ne l'imputer qu'au mauvais vouloir ou à la maladresse des Associés ? Gardons-nous d'oublier, encore une fois, l'impréparation de la France aux entreprises coloniales, malheur prolongé et profond qui n'a pas fini d'agir. La compagnie a été fondée, si l'on se rappelle, en plein état de guerre contre l'Angleterre. Dans ce conflit avec une puissance maritime, Louis XIII et Richelieu ne trouvent encore à opposer qu'une flotte dans l'enfance : flotte, du reste, bloquée dans le port de La Rochelle par deux escadres anglaises, dont l'une de cent cinquante voiles. La mer, libre aux corsaires, a rendu possible les deux *raids* des Kirke contre les deux premières flottes des Cent-Associés, raids victorieux qui entraîneront, en 1629, la prise de Québec laissé sans défense et même sans victuailles. D'ailleurs voici déjà longtemps qu'en Amérique du Nord s'amorce le duel anglo-français. Et c'est encore pourquoi la fondation des Cent-Associés, sans flotte qui vaille pour protéger leur entreprise, prenait le caractère d'une témérité. Pendant qu'ici, sur le Saint-Laurent, les compagnies françaises piétinaient, laissaient passer l'heure, compagnies et navigateurs anglais menaient avec fougue la prise de la côte américaine sur l'Atlantique. De 1576 à 1631, pas moins d'une douzaine de ces explorateurs fouillaient la baie du Nord, en quête du passage vers Cathay et Cipangu, accrochaient leurs noms à la géographie du cercle arctique. D'autres Anglais fondaient, en 1607, Jamestown, en Virginie, « noyau d'où sont sortis les Etats-Unis », débarquaient à Plymouth, en 1620, les pèlerins du *Mayflower*, allaient transporter au

Massachusetts, de 1630 à 1640, au-delà de 26,000 réfugiés, s'établissaient en outre sur tous les points stratégiques de Terre-Neuve; et, comme pour marquer l'esprit de ces courses et fondations, en 1613, Samuel Argall détruisait les petits établissements français des Monts-Déserts et de Port-Royal. Ainsi, depuis la Floride jusqu'au pôle nord, l'Amérique prenait façade anglaise. Déjà voisines rivales en Europe, la France et l'Angleterre s'établissaient dangereusement dans le nouveau monde, l'une à côté de l'autre. Bien plus, en ces menaces ne manque pas même un autre germe des guerres futures: la confusion des frontières entre colonies des deux nations. Dans la délimitation du fief des Cent-Associés, Richelieu n'a tenu nul compte des établissements anglais en Amérique du Nord. D'un fier trait de crayon — peut-être trop fier — il a voulu ressaisir jusqu'aux terres découvertes par Verazzano, de sorte que la Nouvelle-France de 1627 s'étendrait de la Floride au cercle arctique, et depuis Terre-Neuve jusqu'au grand Lac dit la *Mer douce* et au-delà. D'autre part, les territoires des Compagnies de Londres et de Plymouth, tels que fixés par le Stuart Jacques Ier, prenaient place respectivement entre le 34° et 38° de latitude nord et le 43° et le 50°; et ces bornes couraient d'une mer à l'autre: frontières qui allaient chevaucher, ainsi qu'on le voit, celles du domaine des Cent-Associés. De toute façon on ne saurait exagérer les conséquences funestes de la première conquête anglaise de la Nouvelle-France par les Kirke, conséquences qui s'enchaînent comme suit: perte des deux premiers convois de colons, les plus considérables dirigés sur Québec avant les convois du temps de M. de Mézy; pendant quatre ans, toute émigration interrompue vers le Canada; peuplement, exploration de la colonie, missions indiennes retardées; première guerre iroquoise plus cruelle et plus difficile à soutenir; avance des colonies anglo-américaines plus impossible à rattraper.

En cet enchaînement d'infortunes, un seul bonheur offre une légère compensation: après le retour du Canada à la France par le Traité de Saint-Germain-en-Laye (1632), le triomphe persistant de l'idée de colonisation. Champlain pourra disparaître en 1635, laissant à la colonie sa dépouille mortelle pour parfaire et sceller, dirait-on, son titre de « Père de la patrie ». Cet homme qui, selon un beau mot de Charlevoix, « pensait en citoyen », a mis fin à la dictature des compagnies, puis définitivement installé la France en Amérique du Nord. Des colons français vont venir, laborieux, obstinés, souvent héroïques; ils se cramponneront au sol, feront œuvre de pionniers, de vrais fondateurs; pour cela même il convient de voir en eux la génération de l'enracinement.

Origine et petit nombre des colons

Résumons leur histoire. De 1608 à 1660 sont venus quelque 1,200 immigrants. C'était loin des 4,000 colons que, de 1628 à 1643, soit en quinze ans, s'étaient engagés à faire passer les Cent-Associés. Ces 1,200,



qui appartiennent à toutes les classes sociales, composent déjà une petite société bien équilibrée: gens du sol, soldats, bourgeois, seigneurs et nobles. Ils viennent naturellement des pays de France proches des ports d'embarquement, de quelques centres d'ébranlement, tel le Perche, où ont recruté des hommes comme le seigneur Giffard; en définitive, ils viennent des provinces de l'ouest et du nord-ouest adossées à une ligne courant de la Gascogne aux Flandres. Quels appels ont poussé ces émigrants, quelquefois des familles entières, vers les voiliers en partance? L'esprit d'aventure, alors très répandu, la misère affreuse en quelques provinces, en Normandie, par exemple, la perspective d'une terre à posséder, terre « en friche depuis la naissance du monde », disaient les *Relations* des Jésuites. Ce dernier appât, exploité par les propagandistes, a dû être d'une séduction puissante sur le prolétariat agricole.

On s'étonnera de cette petite poignée d'émigrants venus au Canada en un quart de siècle. La France est, en ce temps-là, le pays d'Europe le plus peuplé. L'étonnant ne serait-ce point, au contraire, qu'ils soient venus au-delà d'un millier? A vrai dire, les hommes que tente l'aventure ne manquent pas au royaume de Louis XIII. Razilly évalue à 200,000 les marins français qui, de son temps, servaient à l'étranger pour n'être point traités chez eux de « fols et hypocondriacques ». Le Père LeJeune se demandait, en 1635, s'il ne valait « pas mieux décharger l'ancienne France dans la Nouvelle par des colonies que de peupler les pays étrangers ». Vers 1660, Pierre Boucher ne demandera à Colbert que « des décharges de l'Ancienne France qui est si abondante en hommes que les royaumes et les colonies estrangeres s'en peuplent de jour en jour ». Mais comment déclencher ces migrations considérables alors que tout conspire contre ces sortes de départs? Nous avons affaire à des migrations océaniques, ce qui veut dire, au XVII^e siècle: six à huit semaines de ballottage à bord de fragiles cuvettes moins confortables aux passagers que les paquebots d'aujourd'hui aux bestiaux, traversées entreprises au prix des plus grands risques: risques d'épidémie et de mort dans les cales infectes, et, certaines années, risque de tomber aux mains des corsaires anglais et dunkerquois. Rien non plus pour susciter des entraînements de masse, tels que la fièvre de l'or en Espagne, la persécution religieuse et politique en Angleterre; mais à l'encontre, tous les épouvantails d'une propagande insidieuse, redoutable: le colon, cible d'épigrammes pour les freluquets de ruelles et de cour, représenté comme un aventurier de basse classe, un demi-fol; et le Canada lui-même, au dire de la Mère de l'Incarnation, décrit comme « un lieu d'horreur », les « faubourgs de l'enfer ».

Le défrichement accompli

Qu'ont-ils fait ces 1,200? Charlevoix nous a laissé cette description du point de départ en 1632: un petit établissement dans l'île Royale

(Cap-Breton) « le fort de Québec, environné de quelques méchantes maisons et de quelques baraques; deux ou trois cabanes dans l'île de Montréal, autant peut-être à Tadoussac et en quelques autres endroits, sur le fleuve Saint-Laurent, pour la commodité de la pêche et de la traite; un commencement d'habitation aux Trois-Rivières, et les ruines de Port-Royal en Acadie, voilà en quoi consistait la Nouvelle-France, et tout le fruit des découvertes de Verazani, de Jacques Cartier, de M. de Roberval, de Champlain, des grandes dépenses du marquis de la Roche et de M. de Monts, et de l'industrie d'un grand nombre de Français, qui auraient pu y faire un grand établissement s'ils eussent été bien conduits. »

Une carte de 1660, date qui est la fin de cette période, nous montrerait un pays encore sous l'empire de la sauvagerie, avec pourtant, ici et là, dans ce que l'on appelle la « forest infinie » ou la « forêt perpétuelle », des éclaircies, des terres en labour, des maisons, des trouées de civilisation, signes de l'homme. On y apercevrait aussi quelques petits postes d'avant-garde à l'entrée du fleuve: Ile Percée, poste de pêche; Saint-Louis de Miscou, poste de pêche, de fourrure et de mission; Tadoussac, poste de mission, lui aussi, et poste de traite, et jusqu'à ces derniers temps, terme de la navigation transatlantique. Où le pays prend vraiment visage humain, c'est plus haut, sur le fleuve, de Québec à Ville-Marie. Québec, tête et cœur de la colonie, siège de l'administration civile et religieuse, terme maintenant des traversées océaniques, choisi pour sa valeur stratégique et pour sa distance moyenne entre la mer et les pays de fourrures. Autour de la petite capitale, déjà bourg de soixante-dix maisons, les défrichés, cela va de soi, ont pratiqué leurs plus larges éclaircies. Du Cap Tourmente au Cap-Rouge, sans oublier l'Ile d'Orléans, dix lieues de pays sont occupées. Plus haut encore, Trois-Rivières est né, en 1634, à l'embouchure du Saint-Maurice, bourg guerrier, fortement palissadé, parce que grande foire de la fourrure, pour celle du nord et celle de l'ouest, et pour cela même point de mire de l'Iroquois. Plus haut encore, en 1642, a pris naissance, dans l'Ile de Montréal, Ville-Marie, entreprise d'une Compagnie indépendante des Cent-Associés, fondation du mystique Jérôme de la Dauversière, fondation originale et d'une grandeur exceptionnelle dans l'Histoire coloniale. Au confluent des maîtresses routes que sont le Saint-Laurent et l'Outaouais, abord naturel des Indiens de l'ouest et du nord-ouest, l'Ile de Montréal est prédestinée au plus grand avenir. Nulle ambition commerciale n'a pourtant effleuré l'esprit idéaliste des fondateurs qui n'y veulent établir qu'un centre de missions et une école de civilisation pour Indigènes. La Nouvelle-France se développe ainsi, d'un mouvement continu, s'accrochant aux points stratégiques et vitaux.

Les 1,200, devenus une population d'environ 2,500 âmes, possèdent en 1660 toutes les institutions d'un petit Etat civilisé: institutions religieuses, politiques, judiciaires, sociales, culturelles. Ils ont mis en culture quelque 10,000 arpents de terre, récoltent à peu près 120,000 minots

de grain. Chiffres encore modestes, mais d'une singulière signification si l'on retient que ces pionniers ont défriché, non dans un pays de steppe, mais de forêt. Rien de plus désolant néanmoins que l'éparpillement de leurs maigres essaims, le long des rives du fleuve, sur une distance de 180 milles. La Nouvelle-France reste encore une bien petite chose, surtout en regard du grandissement rapide de ses voisines du sud, les colonies anglo-américaines, qui vont à l'allure du pas de course. La Nouvelle-France se relève par sa grandeur morale. Modestes progrès que les siens, mais situés dans leur ambiance historique, ils ne laissent pas d'impressionner. Au milieu de quelles misères, de quel abandon ils se sont accomplis ! En Europe pendant toute cette période, la France a été durement reprise par le souci de sa sécurité intérieure et extérieure: second siège de La Rochelle, l'un des plus acharnés du siècle, guerre d'Italie, période française de la guerre de Trente ans poursuivie jusqu'au Traité de Westphalie (1648); dans l'intervalle, mort de Richelieu en 1642, mort de Louis XIII en 1643; puis autre régence avec chaos habituel; gouvernement de Mazarin grevé de deux Frondes, celle des parlementaires, celle des Princes, guerre civile qui ramène l'étranger sur le territoire français et ne se termine qu'au Traité des Pyrénées (1659).

Au Canada, pendant ce même temps, a sévi la première période de la guerre iroquoise dont il faudra reparler: guerre d'éperviers qui, à toute heure du printemps, de l'été, de l'automne, de l'hiver parfois, viennent fondre, isolément ou par bandes, sur les petits postes, sur les maisonnettes éparpillées, y promener incendies, saccages et massacres; guerre mêlée d'exploits et de défaites, traversée, à Ville-Marie, d'éclairs d'héroïsme, comme en 1660, avec l'affaire du Long-Sault; guerre atroce surtout, qui, jusqu'à la paix de 1666, va semer ses ravages, gêner, arrêter les défrichements, bloquer l'Outaouais, ruiner le commerce du castor, décimer, épouvanter la petite population du Saint-Laurent et ses alliés Indiens, conduire au pays des barbares des caravanes de martyrs.

C'est en cette perspective qu'il faut placer la génération de l'Enracinement et son œuvre. Il faut le répéter, ce sont de petits paysans, bûcherons pour la plupart improvisés, bêcheurs ou piocheurs plus souvent que laboureurs, qui ont bousculé la forêt millénaire, conquis pied à pied, la terre vierge. Ils ont besogné, presque sans aide de la métropole, presque sans direction, sans joie, et combien de fois l'angoisse à la gorge. Certains jours un vent de panique a même passé sur eux; quelques-uns ont parlé de se rembarquer pour la France. Presque tous sont restés. En 1660, la colonie n'est pas encore viable. Cette première génération de pionniers a du moins fait la preuve qu'une race française peut s'enraciner au Canada. Et il s'en faut, nous l'allons voir, que cette œuvre de défrichement soit toute son œuvre.

CHAPITRE CINQUIÈME

L'exploration au temps de l'enracinement

L'appel de la géographie — Les trois phases de l'exploration — Grandeur inquiétante de l'exploration

L'appel de la géographie

Abordons un grand chapitre d'histoire, étude qu'il faudra distribuer par tranches, à chaque période du régime français et qui s'intitule: l'exploration de l'Amérique du Nord. Œuvre gigantesque qui n'intéresse pas seulement l'histoire du Canada, mais celle de tout le continent. Ici, au pays, en nul autre champ ne s'est dépensée davantage l'énergie française.

L'empire colonial de la France en Amérique s'est édifié selon des lignes bien connues. Qui empêche d'imaginer une avance française vers l'intérieur conduite d'autre façon, obéissant à d'autres poussées? Partie des bords de la mer, comme l'avaient tenté Monts et Champlain, l'avance se serait dirigée d'est en ouest, par étapes ou tranches mesurées, contiguës. Ainsi ont fait les Espagnols; ainsi procéderont plus tard les Américains. Les avantages de ce mode d'établissement sautent aux yeux. La Nouvelle-France se fût gardé l'accès à la mer en toute saison, le contact ininterrompu avec la métropole. En attendant l'exploitation de ressources naturelles telles que le bois, les mines, qui exigent de fortes mises de capitaux, une technique compliquée, d'ores et déjà la colonie pouvait asseoir solidement son économie, en ajoutant à la fourrure une autre richesse parmi les plus considérables du monde américain: le poisson, qui devait faire la fortune des Bostonnais. Maîtresse des deux grandes routes de pénétration, l'Hudson et le Saint-Laurent, seule à cueillir le castor et seule à fournir les marchandises d'échange, la Nouvelle-France tenait à sa merci toutes les tribus indiennes. Après 1635 malheureusement, ces beaux desseins n'appartenaient plus ni au présent ni à l'avenir. Inutile de rappeler comment ce destin fut manqué.

Qui a fait la structure géographique de l'Empire français telle qu'elle apparaît dans l'histoire ? Comme toujours, l'action combinée de deux agents: la terre et l'homme. Jetons un coup d'œil, encore une fois, sur une carte de l'Amérique du Nord. En cette géographie, un trait majeur nous frappe: au centre du continent, la présence des Grands Lacs. Œuvre des glaciers excavateurs qui, aux époques géologiques, auraient fouillé là une région déjà déprimée, la Méditerranée américaine, d'une superficie de 239,000 kilomètres carrés, forme le nœud de communications fluviales insurpassables. Par ses déversoirs de jadis, anciens émissaires à peine asséchés, elle ouvre des chemins vers le sud et vers l'ouest, vers la vallée du Mississipi et vers les prairies occidentales. Dans la première histoire de la Nouvelle-France, le rôle souverain de l'incomparable château d'eau sera pourtant de relier l'est à l'ouest, par deux organes d'évacuation hors pair: le Saint-Laurent et la rivière des Algonquins, le futur Outaouais. Faites attention d'ailleurs que ce premier réseau fluvial se combine avec un autre, issu, lui aussi, d'un trait majeur de la géographie de l'est du Canada: le Bouclier laurentien, carapace montagneuse, boisée, peuplée d'une fourmilière de lacs, qui se prolonge, pareille à une vaste épine dorsale, du Labrador aux approches des grandes prairies. A son tour, le Bouclier donne naissance, sur chacun de ses versants, à une série presque parallèle d'autres déversoirs, les uns s'en allant à la Mer du Nord, les autres vers l'Outaouais ou vers le Saint-Laurent. Quel réseau de liaisons entre toutes les parties de l'Amérique septentrionale: entre l'est et l'ouest, entre la région tropicale et la boréale. Aperçu sous ce seul aspect géographique, le Canada prend déjà figure d'un merveilleux pays aux tentations souveraines. De toutes ces routes qui s'entrecoupent, sollicitent de l'une à l'autre, qui ne pressent, en effet, les prises possibles sur des imaginations d'aventuriers ? Pour qu'ils s'y jettent éperdument, à la rigueur, une seule poussée suffirait: la curiosité naturelle à l'homme de connaître son habitat et ses entours. Mais si, à cette poussée, se viennent joindre l'appât puissant et un véhicule approprié ? Or ni l'un ni l'autre ne manqueront. Que là-bas, dans les forêts épaisses et les plaines alluviales des Grands Lacs, paradis du gibier et du poisson, paraisse pulluler l'Indien, principal pourvoyeur de fourrure, l'Indien à baptiser; qu'au bout des chemins ouverts par les Lacs et par le Bouclier, se mette à danser le mirage des mers qui conduisent à la Chine, au Japon, et avec quel entrain vont s'élancer trafiquants, voyageurs, missionnaires, explorateurs. D'autant que, pour les porter, partout où ils voudront, la petite embarcation est là, le canot d'écorce de bouleau. Instrument de choix, et plus qu'instrument: complice de l'homme. On n'imagine rien qui soit en rapport plus direct avec la nature canadienne. Le réseau fluvial correspond exactement aux régions où croît le bouleau. Le canot sera donc de fabrication facile. Ni clou ni ferrement d'aucune sorte pour en lier ou étancher la coque et les varangues, mais de la résine de pin ou de sapin et des filaments de racines d'arbres; assez résistant pour porter de lourdes charges,

assez léger pour être transporté sur le dos, du pied à la tête des rapides, comme un effet de voyage; ne requérant, pour force motrice, que les muscles de l'homme et un instrument de bois, lui aussi, l'aviron d'érable, bout de rame, sans tolets, libre au bout des mains. Que souhaiter de mieux pour aller par les chemins d'eau, à travers cascades et cataractes, au bout de l'Amérique, si l'on veut ! Le canot indien, « invention la plus spirituelle », dira un missionnaire du temps. Invention comparable à ce qu'aurait pu être, pour les primitifs, l'invention de la roue.

Les phases de l'exploration

L'exploration de l'Amérique du Nord va donc commencer tôt. Dès l'époque de l'enracinement, une poignée d'hommes vont la mener à vive allure et sur presque tous les points à la fois. Tous les chemins du bassin du Saint-Laurent, chemins du nord et chemins du sud, seront explorés en peu d'années. En 1651 le jésuite Buteux remonte le Saint-Maurice jusqu'à 300 milles de son embouchure. Remonté en 1647, jusqu'au lac Saint-Jean, par le Père de Quen, le magnifique et pittoresque Saguenay le sera encore en 1661, cette fois par une mission d'explorateurs officiels où figurent les Pères Druillettes et d'Ablon et quelques Français, dont Michel Le Neuf, sieur de la Vallière, et Guillaume Couture. Les voyageurs atteindront Nekouba, point de partage des eaux du bassin hudsonien et du bassin laurentien. Les chemins du sud, la Chaudière, le Richelieu, auront aussi leurs explorateurs. La Chaudière fait liaison avec le Kennebec, lequel aboutit à l'Atlantique. La Chaudière attire parce qu'elle conduit au pays des Abénaquis, vieux amis des Français. Le jésuite Druillettes parcourt, dès 1646, cette région, assez connue par Champlain lui-même, et où, pendant si longtemps, surtout après le Traité d'Utrecht, l'influence française tentera de se cramponner. « Le Père Gabriel Druillettes, a écrit l'historien américain Bancroft, fut le premier Européen qui entreprit le long et pénible voyage du Saint-Laurent aux sources du Kennebec; puis, descendant ce fleuve jusqu'à son embouchure, dans un canot d'écorce, il continua sa course, en pleine mer, le long de la côte. » Le Richelieu a déjà été visité en 1609 par Champlain, parti en expédition de guerre contre les Iroquois. De là date la première avance vers cette autre région du sud, destinée à prendre une si grande place dans l'histoire militaire du Canada. Pendant la courte paix iroquoise de 1656 à 1658, les missionnaires jésuites, établis dans les cantons, reprennent l'exploration du Richelieu, parcourent le sud du lac Ontario, font connaître le cours du Saint-Laurent des Mille-Iles à Ville-Marie.

Nulle part pourtant l'exploration française ne se jettera avec autant de fougue que du côté de l'ouest. Là, nous l'avons vu, s'épandent les Grands Lacs, nœud de routes radiaires, véritable plaque roulante, capable

d'orienter vers tous les horizons. L'ouest fascine plus que toute autre partie de l'Amérique pour les espaces illimités où il invite à plonger et pour les mystères qu'il recèle. L'ouest, c'est aussi, à l'époque, au bord de la mer Douce, le pays des Hurons. C'est là que Récollets puis Jésuites ont déclenché la plus généreuse offensive missionnaire du temps. En outre les Hurons tiennent en quelque sorte le rôle de courtiers en fourrure, l'allant cueillir, pour le compte des Français, partout autour des Lacs. Par quelle voie les voyageurs vont-ils se rendre au pays de l'ouest ? Ils n'ignorent point la route du Saint-Laurent, plus que pressentie par Champlain en son voyage de 1615-1616 chez les Hurons, puis chez les Iroquois. Plus dangereuse aux fragiles embarcations, cette route du sud ne séduit pas moins le voyageur, parce qu'un peu plus courte, et bordée de paysages majestueux. La route favorite restera néanmoins, jusqu'en 1660 et même après, et en dépit de sa quarantaine de portages, l'Ouataouais. Celle qu'on appellera la « Grande Rivière » mène en ligne droite au pays des Hurons; elle coule plus loin de l'Iroquois; elle est proche des Indiens du Nord; elle borde les grands pays de chasse.

Ainsi va marcher grand train l'exploration, ou ce que l'on appelle parfois la conquête des Grands Lacs. Partageons-la en trois phases, dont la première serait celle du temps de Champlain. Aux relevés ou découvertes de Champlain, il convient d'ajouter les données recueillies par ses fourriers. Le premier, envoyé de l'avant dès 1610, Etienne Brulé, paraît bien avoir découvert le lac Supérieur. D'autres données et beaucoup plus précieuses seront fournies par le plus étonnant explorateur de cette première époque: Jean Nicolet. Envoyé en ambassade de paix chez les Ouinipigons ou « Gens de Mer », ce jeune Normand, lui seul Français, accompagné de sept Hurons, partait en 1634, emportant en son bagage une robe de damas de Chine parsemée de fleurs et d'oiseaux, parce qu'il croyait s'en aller vers une nation d'Orient. D'un seul trait le hardi voyageur traversait le lac Michigan, du Sault-Sainte-Marie au fond de la baie des Puants, remontait la Rivière-aux-Renards, et ne rebrous-sait chemin qu'à trois jours du Wisconsin. Odyssée prodigieuse ! Nicolet vient d'ajouter à la carte du Canada, l'un de ses grandissimes lacs. Et d'un seul coup l'exploration française a fait un bond en avant de plus de quatre cents lieues.

La deuxième phase de ces découvertes appartient aux missionnaires de la nation huronne. Récollets et Jésuites rayonnent dans les environs de leur mission, tantôt vers le nord, tantôt vers l'ouest ou vers le sud. Ils apprennent à connaître le lac Erié, saisissent un premier aperçu du circuit des lacs, prennent l'exacte position du lac Supérieur. Puis vient la troisième phase, après la destruction de la Huronie: lentes reprises des relations entre l'Est et l'Ouest, puis, tout à coup, en 1656, deuxième et audacieuse poussée en avant d'un compagnon de Des Groseilliers, jeune Français resté inconnu, qui paraît avoir renouvelé l'odyssée de Nicolet.

Grandeur inquiétante de l'exploration

Comment se défendre d'admirer cette œuvre des premiers explorateurs ? Ils viennent d'apporter à la géographie du Canada une contribution presque sans prix. Pour s'en convaincre, il n'est que de considérer l'évolution des cartes de l'Amérique du Nord à l'époque. Non seulement la position des Grands Lacs est rectifiée et tous les grands chemins sont repérés et parcourus, mais le centre américain est dévoilé et le sud et l'ouest ont livré quelques-uns de leurs secrets. L'œuvre prend de telles proportions qu'elle en devient troublante. Nous venons d'assister au premier corps à corps du colon de la Nouvelle-France avec sa terre. Dans l'histoire qui s'en vient, quelle ne sera point l'action de cette géographie ? Explication insuffisante du donné historique, la géographie en explique pourtant quelque chose. Indépendant, inaccessible, tant que l'on voudra, en ses parties plus secrètes ou plus hautes, l'homme n'échappe pas entièrement au carré de globe où s'écoule sa vie. L'homme dépasse la terre; mais la terre, à son tour, dépasse l'homme en quelque façon. Elle le modèle, pas autant qu'elle en est modelée; elle le marque quand même à son effigie. En choisissant de s'établir à Québec, Champlain donnait pour axe à la colonie le Saint-Laurent. Le choix n'irait pas sans rançon. Un homme, au surplus, et dès ces commencements, a planté dans l'esprit de son entourage un rêve d'empire; et cet homme, c'est Champlain lui-même. Dans sa lettre de 1635 à Richelieu, il ne demandait que cent vingt hommes armés à la légère et, avec cette petite troupe et deux à trois mille sauvages, il se faisait fort de dompter les Iroquois, de couper le commerce des Anglais et des Flamands, de les contraindre à se retirer sur les côtes puis, finalement, à « abandonner le tout » dont les Français pourraient jouir « et facilement ». Comment ne pas constater avec inquiétude, dans la structure organique de la Nouvelle-France, colonie de moins de 3,000 habitants, en 1660, cette seconde base d'opération, à plus de 500 milles de Ville-Marie ? La colonie a déjà pris l'étrange figure qu'elle gardera jusqu'à la fin, celle d'un haltère: deux blocs au bout d'une immense tige. En moins de trente ans, les premières lignes d'un empire colonial viennent d'être tracées. Où la forêt aurait dû comprimer, l'eau a sollicité, puis entraîné à la dispersion. L'inquiétant c'est, en outre, qu'au bout de tous les chemins parcourus se sont dressées, dans l'imagination des explorateurs, de toutes-puissantes amorces vers d'autres points. Les voyageurs qui ont monté vers les sources du Saint-Maurice et du Saguenay ont fait cette découverte, par exemple, que les deux fleuves menaient à quantité d'autres liaisons: liaisons faciles à établir entre toutes les régions du nord; ils ont vu qu'on pouvait enjamber de l'une à l'autre, passer de l'Outaouais au Saint-Maurice et du Saint-Maurice au Saguenay, passer aussi du réseau du Saint-Laurent au réseau de la baie d'Hudson. Et alors ce qui est apparu à leurs yeux, ce sont d'incomparables réservoirs de fourrures à saisir, des nations nombreuses à évangéliser, et

par-dessus tout, la mer de Chine à découvrir. Parmi ces affamés d'espace, les missionnaires ne tiennent pas le dernier rang. Dès 1640, le Père Vimont a déjà donné formule à leurs ambitions. Le temps viendra et il est déjà venu, lui semble-t-il, où le Fils de Dieu, mis en possession de son héritage, « commandera depuis la mer du Nord, jusques à la mer du Sud, et *a flumine usque ad terminos orbis terrarum*, et depuis le grand fleuve de Saint-Laurens, qui est le premier de tous les fleuves, jusques aux derniers confins de la terre, et jusques aux dernières limites de l'Amérique, et jusques aux isles du Japon, *et ultra*, et, au delà... »

Une fois de plus, cette vérité se fait jour que la Nouvelle-France ne pouvait naître et grandir qu'avec beaucoup d'hommes. Pour emplir de si grands vides, combler, aménager tant d'espaces, à tout prix il fallait des immigrations massives et continues. « Il faudrait... qu'il vînt beaucoup de monde dans ce Pays icy », écrivait alors Pierre Boucher. Mais si les hommes n'allaient pas venir ou venir trop peu, qui empêchera, dans la vie d'un petit peuple, les mortelles désarticulations ? Un duel s'amorce: le duel de la terre et de l'eau; de la terre qui retient et enracine; de l'eau qui ensorçèle et disperse.

CHAPITRE SIXIÈME

Les missions indigènes

*L'esprit missionnaire à l'époque — L'Indien, origine, civilisation —
L'œuvre des missionnaires — Conclusion sur la génération de
l'Enracinement*

L'esprit missionnaire à l'époque

Parmi les mérites de la génération de l'Enracinement, une œuvre figure au premier plan: les missions indigènes. Œuvre de l'Eglise surtout, mais qui, pour la large part à cette époque, compose la physionomie morale de la colonie. Il est assez significatif qu'avant d'être un pays de colonisation, la Nouvelle-France aura été une terre d'évangélisation. L'état d'esprit des chefs, parmi les pionniers, explique à lui seul ce fait quelque peu extraordinaire. La plupart des fondateurs sont des catholiques de la contre-Réforme; quelques-uns même appartiennent à l'école mystique de France. Dans l'idée missionnaire, ils voient, comme beaucoup de leurs contemporains, la revanche promise à leur foi contre les ravages du protestantisme. La révélation soudaine des nouveaux mondes qu'on crut un temps remplis de peuplades innombrables et tenues pendant des millénaires hors de la vie spirituelle des autres hommes, avait fortement secoué la conscience de l'Europe catholique. Les cloîtres, le peuple de France communient au mouvement des missions, et souvent avec un enthousiasme qui rappelle l'esprit des Croisades. Les rois s'y associent les tout premiers. Qu'ils y aient mêlé un utilitarisme terre à terre, des soucis politiques; que leur conduite se soit trouvée parfois en désaccord avec ces nobles visées, ne donne pas le droit d'ignorer qu'ils sont d'une époque où l'on ne discute point la primauté du spirituel. Le roi de France n'est-il point d'ailleurs un personnage oint, sacré, qui s'attribue, dans l'Eglise, la dignité et les devoirs d'un « évêque du dehors » ? Et voilà comment, dans les fins des colonisateurs, l'évangélisation occupe souvent le sommet.

Les missions en Nouvelle-France font se dresser un personnage: l'Indien d'Amérique. Qui est-il ? D'où vient-il ? Personnage plein d'énigmes, environné de mystère: objet d'une science encore dans l'enfance: l'américanisme. Il devrait s'appeler, de son véritable nom: l'Américain, puisque premier habitant de la vieille Amérique. « Los Indios », mot lancé en 1492 par Christophe Colomb, qui croyait aborder aux Indes. Le nom lui est resté. A quelle date fixer son apparition sur le continent ? Les cinquante millions d'habitants trouvés dans le Nouveau Monde par les découvreurs européens, les civilisations originales en plein développement, l'existence d'une vingtaine de centres culturels dans les Amériques centrale et méridionale, la diversité des types physiques et sociaux, la diversité aussi des langues originelles irréductibles les unes aux autres, l'absence de tout fossile humain avant la fin du quaternaire américain, toutes ces constatations obligent à prendre un certain recul. On commença par se reporter à 50,000 ans. On se contente aujourd'hui de 10 et même de 8 millénaires. Quels chemins ont amené l'Indien ? Serait-il venu d'Europe et d'Afrique, au moins par quelques unités ? On hésite à l'affirmer, en dépit des vestiges d'une civilisation de ressemblance égéenne, découverts, il y a peu d'années, dans le Gran Chaco argentin, et malgré la présence apparemment démontrée d'éléments nègres avant la découverte. Contre la route Europe-Amérique s'inscrit l'écroulement du pont terrestre, dans la région du nord, entre les deux continents, à l'âge du pléistocène. Restent les routes Asie-Amérique. Par celle du nord où le pont terrestre ne se serait rompu que depuis le pléistocène, sont venus les mammifères dont les carcasses géantes parsèment la côte du Pacifique et les plaines du centre américain. L'homme a dû suivre. De l'ancien pont subsistent quelques arches: les îles Diomède, les îles Aléoutiennes, escales franchissables, non point sans doute par des migrations massives, mais qui ne s'opposent nullement à une lente endosmose entre les deux terres. Des contingents seraient-ils aussi venus par les routes du sud et du centre ? L'anthropologie, l'ethnologie, la linguistique, quelques parentés zoologiques permettent une solide présomption. Des migrations d'origine australienne se seraient peut-être aussi produites par le continent antarctique, quoique à l'état sporadique. La route du centre aurait fourni une contribution plus considérable: contribution que pourraient attester la rare aptitude des Mélanésiens à la navigation océanique, les escales peuplées des îles de Pâques et de Saint-Félix, et voire, la survivance en Amérique du Sud de maladies d'origine mélayo-polynésienne.

En notre partie d'histoire, il nous faut nous borner à l'Indien de l'Amérique du Nord, et, pour le moment, à l'Indien de l'est. Deux races principales vont solliciter le zèle des missionnaires de cette première époque: les Hurons-Iroquois, les Algonquins; les premiers, tronçons de même origine, fixés, les uns, les Iroquois, au sud du lac Ontario; les

autres, les Hurons, dans la péninsule bordée par la baie Georgienne; les Algonquins, errant par petites bandes dans les forêts du nord du Saint-Laurent et de l'Outaouais. Qui sont-ils ces Indiens ? Quel est leur état de civilisation ? Les deux Amériques s'opposent, dans leur faune et dans leur flore, par de violents contrastes. Elles s'opposent aussi violemment dans leur géographie humaine. On sait encore peu de chose des anciennes civilisations de l'Amérique préhispanique. Que sait-on de la préhistoire de l'Amérique du Nord, où des races, moins évoluées ont laissé moins de vestiges et où le laboratoire est trop vaste pour avoir épuisé les recherches. On estime à cinquante millions près la population de la partie centrale et méridionale du continent, à l'époque des découvreurs espagnols et portugais. La population de l'hémisphère nord ne dépassait peut-être point le demi-million. Même contraste entre les civilisations. La limitation de l'espace, la densité humaine sur l'isthme interaméricain, sur la mince bande de terre entre les Andes et l'océan et sur d'autres pays limitrophes, ont donné naissance à des civilisations évoluées. Avec ses espaces illimités, presque déserts, les vastes réservoirs de vivres de ses eaux et forêts, l'Amérique du Nord n'invitait guère l'Indien au sédentarisme, à la culture du sol, au tassement en de larges agglomérations. Aussi, du sud au pôle, présente-t-elle plutôt, au temps des découvertes, l'image d'une civilisation décroissante qui se peut graduer comme suit: dans sa partie méridionale, quelques nations évoluées peut-être sur leur propre fond, peut-être aussi simple bordure décolorée de la culture mexicaine; plus au nord, les Hurons-Iroquois sédentaires, mi-chasseurs, mi-agriculteurs; encore plus au nord, dans les forêts et montagnes du bouclier laurentien, les Algonquins à la tente de bouleau portative, nomades et chasseurs. Hurons-Iroquois et Algonquins ont dépassé l'âge de la caverne, sans dépasser l'âge de la pierre polie. Voulons-nous les situer, dans l'échelle de la civilisation, selon les principes de la méthode historique ? Les Hurons-Iroquois ont atteint la phase primaire: celle où l'homme essaie d'accroître, par son activité, la productivité spontanée de la nature. Les Algonquins s'attardent encore à la phase primitive: phase de la simple cueillette, chasse, pêche, récolte des fruits sauvages. Chez les uns et chez les autres, les institutions politiques sont restées rudimentaires: régime du clan chez les nomades; gouvernement d'un conseil électif chez les autres, mais sans pouvoir exécutif défini. Etablie à peu près sans rite matrimonial, la famille admet à la fois un demi-esclavage de la femme et une indépendance presque absolue des enfants. Etranger à la notion de la propriété individuelle, l'Indien ne l'est pas à l'idée de patrie, surtout le sédentaire. De races physiquement saines et robustes, le suprême dénuement de l'Américain du Nord lui vient de sa misère spirituelle: vague croyance en un Dieu unique, croyance d'ailleurs débordée et déformée par une folle crédulité à toutes sortes de génies subalternes et malfaisants; ni temples, ni cérémonies religieuses de quelque élévation ou sérénité; en revanche une soumission tyrannique aux songes et, au lieu de prêtres, des jongleurs,

des sorciers, mélange de charlatans et de magiciens burlesques. La morale est à l'avenant: morale naturelle, obéissance à l'instinct. L'Indien ne se relève que par son culte des morts, vraiment admirable, et aussi par sa foi en l'immortalité de l'âme, par son esprit d'hospitalité à l'égard des siens, par sa valeur guerrière. Malheureusement la guerre dégénère pour lui en sport, en jeu de force et de ruse, et même en cannibalisme. Point cannibal de profession, il le devient par passion de vengeance, comme il devient tortionnaire féroce de ses prisonniers de guerre.

L'œuvre des missionnaires

Notions et traits rapides qui dessinent à l'avance les grandeurs et les misères des missions indiennes en Amérique du Nord. Les missionnaires des premiers temps ambitionnèrent, comme on le sait, non seulement de christianiser l'Indien, mais de le civiliser à l'européenne. Comment évangéliser cet homme à peu près dépourvu de toute idée et de tout souci spirituels? Comment civiliser, même en sa ligne naturelle, ce primitif recroquevillé depuis des millénaires, dans le même état de vie, dans les mêmes routines dégradantes?

Dans le choix de leurs méthodes, les missionnaires n'échappent point à quelques tâtonnements. Deux types de missions s'imposent d'eux-mêmes, l'un pour les nomades, l'autre pour les sédentaires. Pour les premiers, trois méthodes seront employées: les suivre dans leurs courses, partager leur vie sous la tente volante; aller à leur rencontre, le printemps, aux lieux de traite, à Tadoussac, au lac Saint-Jean, aux Trois-Rivières, pour les catéchiser; en troisième lieu, établir des réductions, les former à la vie sédentaire, les franciser. Avec les sédentaires Hurons-Iroquois, l'on aura recours à deux essais: établissements de missions dans les divers villages; fondation d'une maison centrale, autonome, sur terrain libre, centre d'où rayonner. Enfin, pour la jeunesse des nomades et des sédentaires, en vue de la franciser et d'y former une élite destinée au rôle de levain dans la nation, fondations de séminaires distincts pour les garçons et pour les filles.

Des espoirs immenses avaient fait tressaillir les âmes d'élite, ici, au Canada, et même en France. Les résultats ont-ils répondu à l'attente? Hélas! il fallut bien se résigner à un échec plus que partiel. La plupart des méthodes se révélèrent inefficaces ou impraticables. Suivre les caravanes des nomades voulait dire courir les bois avec eux, en hiver, la raquette aux pieds, cabaner sous la hutte dans les pires promiscuités, partager les jeûnes et les terreurs paniques de la bande torturée par la faim. Vie héroïque, au-dessus des forces humaines, et que peu de missionnaires oseront tenter. La réduction de Sillery, la seule qui vraiment mérite mention, ne put échapper, après quelques légers succès, à la désertion de ses novices du colonat, emportés par l'ivrognerie ou par leur passion

d'errants incorrigibles. Semblable faillite ou peu s'en faut atteignit les séminaires, surtout de garçons. Les missionnaires connaîtront leurs meilleurs succès avec quelques pauvres nations du nord: les Attikamègues, les Papinachois. Ils convertirent quelques adultes, baptisèrent surtout des enfants et des vieillards à l'article de la mort.

Des causes multiples donnent raison de ces échecs. Plus que tout peut-être, la guerre iroquoise aura entravé l'œuvre des missionnaires, guerre implacable qui sème l'épouvante jusque parmi les nations algonquines et qui va consommer la destruction de la Huronie. Une perte de prestige s'ensuit pour les Français qui atteint jusqu'à leur foi. Dans cette guerre vont succomber, par le martyre, quelques-uns des plus grands d'entre leurs missionnaires. La catastrophe fera disparaître, sur la Wye, au pays des Hurons, le fort Sainte-Marie, base d'opérations édifiée là par les Jésuites. D'aspect militaire et abbatial, le fort destiné à devenir à la fois un centre de missions et une école de civilisation, eût pu être, si le temps ne lui avait manqué, une réplique ou une reprise de l'œuvre des fondateurs de Ville-Marie. Jamais, en tout cas, entreprise ni si considérable ni si ingénieuse n'avait été mise sur pied pour humaniser l'Indien. N'avait-on pas trop espéré ? Même sans la guerre, le zèle des missionnaires n'eût pas laissé de se heurter à l'orgueil effréné du sauvage qui, loin de s'incliner devant l'Européen et sa culture, se croit supérieur à lui. Le même zèle se heurte aussi au vide spirituel de l'homme des bois, à sa sensualité qu'épouvantent les lois de la morale chrétienne, où il lui plaît de voir un attentat contre les coutumes et la maison des ancêtres. La « Réduction » violente particulièrement le fainéantisme séculaire de ce grand seigneur de la forêt qui ne veut savoir que pétuner, festoyer, chasser et guerroyer et qui juge le travail indigne de sa condition, bon tout au plus pour les femmes. L'Indien oppose à la foi une opiniâtreté telle que les hommes de Dieu, déconcertés, y croiront discerner le châtimement d'apostasies lointaines. Pourtant, en ces premières missions de la Nouvelle-France, toute peine n'aura pas été perdue. Elles ont valu à la France une prise de possession pacifique de l'Amérique du Nord. A peu près partout les sauvages accueilleront sans difficulté ces Blancs qui viennent à eux comme des frères. En outre, les missionnaires ont réussi avec une élite. La preuve a été faite, une fois de plus, des convenances intimes et secrètes de l'Evangile du Christ avec l'âme de toutes les races, même les plus dénuées. Ces sauvages qui prennent si peu de la civilisation européenne ont fait voir qu'ils pouvaient s'adapter aux plus hautes formes de la religion chrétienne. Les aspérités de la tâche ont permis aux missionnaires de révéler leur magnifique humanité. Voici l'éloge que leur décerne M. William Bennett Munro dans *Crusaders of New France*: « Leur vigueur physique, leur héroïsme moral, l'indiscutable zèle religieux de ces missionnaires, autant de qualités qu'ils ont illustrées dans une mesure et à un degré qu'aucune plume ne saurait décrire... jamais œuvre humaine, œuvre temporelle et spirituelle n'a été plus digne d'éloge. » Presque tous

ces hommes de bien ont fait figure de saints authentiques. Des martyrs comme Isaac Jogues, Jean de Brébeuf, Charles Garnier, Antoine Daniel, Charles Lalemant restent la parure d'une histoire. Par tous ces hommes, une image, un souffle d'humanité nouvelle ont circulé de l'Atlantique aux Grands Lacs.

Conclusion sur la génération de l'Enracinement

L'on peut maintenant mesurer, en son ampleur, l'œuvre accomplie au Canada pendant le quart de siècle qui a suivi la mort de Champlain. « Avant Talon, a-t-on écrit, il y avait au Canada des colons; il n'y avait pas de colonie. » Le mot est d'Emile Salome; il est excessif. Ressaisissons quelques traits de cette époque.

J'appelle génération de l'Enracinement la génération de Français qui, la première, fit du Canada sa patrie. Acte de volonté qui en impliquait quelques autres: prise du sol, exploration du pays, ébauche d'institutions indispensables à tout groupe humain, humanisation du milieu dans la foi commune. Tous ces actes ont été accomplis, sinon en plénitude, du moins avec une relative suffisance. Ces hommes de France ont achevé leur noviciat du colonat. Ils se sont faits à l'air du pays; ils ont appris leur métier de défricheurs, acquis une expérience agricole conforme aux exigences de la terre d'adoption; ils savent se loger, se vêtir, se nourrir; ils connaissent l'art de voyager au Canada, pratiquent déjà avec autant d'habileté que les sauvages le canot et la raquette. En un mot, ils sont prêts à encadrer et à instruire les colons que les vaisseaux pourront amener. Un moment même, en suppléance de la Compagnie des Cent-Associés, les chefs de cette génération se sont chargés de la vie politique et économique de la colonie; ils ont mis sur pied, pour le commerce du castor, une « Communauté des Habitants », société originale de formule coopérative qui ne put tenir le coup, mais qui atteste au moins un bel esprit d'entreprise. Que n'eût point fait cette poignée de Français, avec un peu d'assistance de la métropole ? Ce que les historiens appellent le « personnel des grandes époques », ne lui a pas même manqué. Ne nommons que les vedettes. En politique: des hommes de gouvernement et d'élévation morale comme Champlain, le chevalier de Malte Montmagny, le sieur d'Aillebout, le jeune et pieux d'Argenson, Paul de Chomedey, sieur de Maisonneuve. Parmi les explorateurs: Jean Nicolet, Jean Bourdon, La Vallière, Druillettes, Des Groseilliers, Radisson. Parmi les gens d'Eglise: les grands missionnaires récollets et jésuites, des femmes de tête autant que d'esprit mystique, telles que les deux hospitalières Catherine de Saint-Augustin et Jeanne Mance; les deux insignes institutrices: Marie de l'Incarnation, Marguerite Bourgeoys; et, le dernier arrivé, mais non le moindre, le chef du vicariat apostolique de la Nouvelle-France, François de Montmorency-

Laval. A la naissance de combien de pays l'histoire coloniale peut-elle offrir rencontre d'âmes de pareille qualité ?

Une colonie est donc née. Elle est là comme l'arbre dans l'arbrisseau. Elle vit encore, sans doute, d'une existence fragile; mais elle possède tous ses organes essentiels de vie; et elle a prouvé sa volonté de vivre. Le meilleur témoignage de sa vitalité lui vient de sa jeunesse, née et grandie en Nouvelle-France, et qu'on appelle déjà les jeunes Canadiens: jeunes gens hardis, débrouillards, passionnés d'aventure, habiles à canoter, à voyager, à guerroyer comme l'Indien. Ils seront déjà cinq cents dans la prochaine armée de M. de Tracy. De cette génération, on pourrait même dire qu'elle possède, au moins en germe, l'idée de patrie, je veux dire une patrie déjà distincte de la patrie d'origine. C'est, en tout cas, un singulier attachement qu'elle professe déjà pour le pays nouveau. Lisons ce que nous en dit Pierre Boucher, arrivé ici à treize ans et qu'on peut considérer comme un fils de sa génération: « Il y a peu de personnes, de ceux qui y sont venus qui aient aucun dessein de retourner en France, si de grandes affaires ne les y appellent. » Boucher qui a rencontré, à Paris, quelques fuyards, nous assure qu'ils ne souhaiteraient rien tant que de s'en revenir, tant il est vrai « que la Nouvelle-France a quelque chose d'attrayant pour ceux qui en savent goûter les douceurs ». Enfin, dernier trait, et qui n'est pas à négliger: le solide optimisme conservé par cette génération en dépit de ses terribles épreuves. Jamais peut-être, plus qu'en la fin de cette période, l'on aura cru en l'avenir du Canada, et d'un Canada aux dimensions de l'Amérique. Nous n'avons pas oublié les rêves de Champlain. Ces rêves sont loin d'être morts. D'Avaugour les ressaisit et les amplifie. Dans son mémoire de 1663, daté de Gaspé, et dans une autre dépêche, il décrit le Saint-Laurent et le port de Québec comme (traduit d'un texte anglais) « l'entrée du plus beau et du plus grand Etat du monde »; la ville de Québec comme « la clé de voûte de dix provinces ». Et ces dix provinces, au dire encore de d'Avaugour, dûment fortifiées, assureraient la sécurité d'une centaine d'autres. Et lui aussi, comme Champlain, il a son projet pour la conquête des colonies anglaises et hollandaises, et pour « rendre le Roy maistre de l'Amérique ». Espoirs volontiers partagés par les pionniers du temps. Je cite encore en témoignage Pierre Boucher. Son *Histoire véritable et naturelle...* dont nous parlerons plus loin, qu'est-ce autre chose qu'un acte de foi en l'avenir de la Nouvelle-France ? Fortement impressionné par ce qui se passait dans les colonies anglaises du sud, le jeune Canadien n'en concluait pas moins: « Ce pays là n'est pas autre que le nostre; ce qui se fait là se peut faire icy. » La Mère de l'Incarnation qui, à sa grille, recueillait tant d'échos, nous a marqué combien l'enthousiasme de Boucher pouvait être contagieux. A propos d'un envoyé de la Cour, M. de Monts, venu ici en 1662, l'Ursuline écrit à son fils: « Après que ce gentilhomme eut examiné toutes choses, il est tombé d'accord sur tout ce que M. Boucher lui avait affirmé de bouche, que l'on peut faire en ce

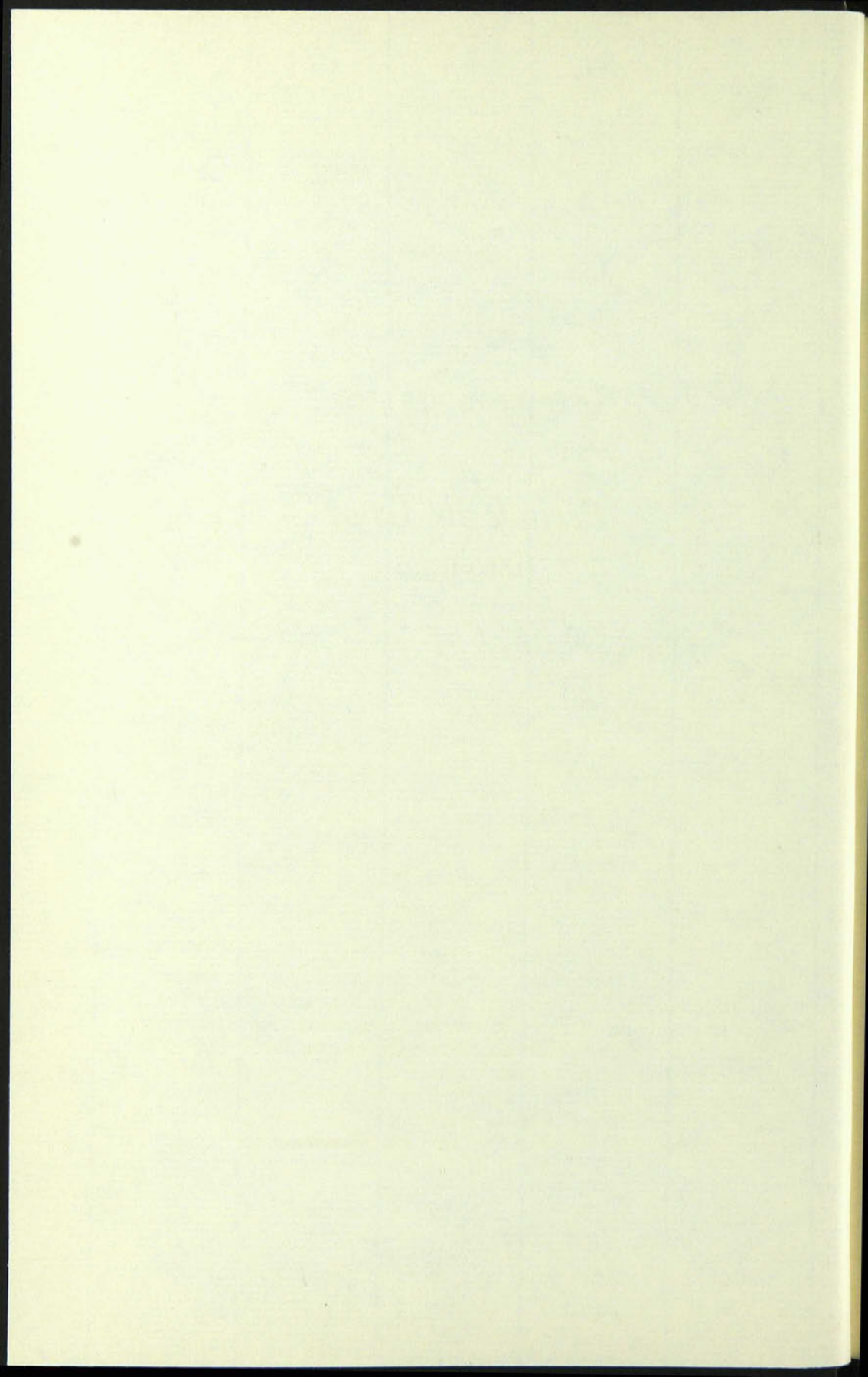
pays un royaume plus grand et plus beau que celui de France... Priez la Majesté souveraine que tout réussisse pour sa gloire. »

Ne dirait-on pas que tout ce monde se sent à la veille de grands événements ?

DEUXIÈME PÉRIODE

Période de l'essor

(1660-1672)



CHAPITRE PREMIER

La période de l'essor

La France est prête — « Messieurs, le roi ! » — Etat critique de la colonie — L'Iroquois mis à la raison

La France est prête

Ce sont plus que de grands événements qui s'en viennent; une grande période va s'ouvrir, et, faut-il le dire, la seule vraiment grande en l'histoire de la Nouvelle-France. S'il existe aujourd'hui un Canada français, il le doit aux dix ou douze années fécondes qui vont de 1660 à 1672. En ce court espace de temps, colonie jusque-là minable, il reçut les structures et l'élan vital qui allaient lui permettre de durer.

Un fait d'importance domine tout et donne raison de tout: la France de 1660 est prête à l'entreprise coloniale. Sécurité intérieure et extérieure lui sont enfin acquises. Mazarin a pu mater les deux Frondes, celle des parlementaires et celle des princes. L'étranger, qu'amènent toujours les guerres civiles, vient d'être chassé du royaume. Le Traité des Pyrénées (1659) consacre la paix. Mais surtout un ministre de grande classe va restaurer ce qui pressait le plus: les finances de l'Etat. Bref, la France est elle-même à la veille de la plus majestueuse période de son histoire; la voici en passe de devenir la première puissance de l'Europe.

« Messieurs, le Roi ! »

Rien de grand ne s'accomplit en histoire, à moins que quelqu'un de grand ne s'en mêle. Formule qui mériterait l'autorité d'un axiome. Elle indique, dans l'histoire humaine, le rôle d'un facteur qu'on ne saurait négliger: rôle des « Héros » à la Carlyle, qu'il faut plus simplement appeler les grands hommes. Rôle considérable, parfois décisif, d'intelligences et de volontés d'élite qui dominent, marquent leur temps, impriment un cours nouveau aux événements: « créateurs des événements », « arbitres

des circonstances », dira même Gonzague de Reynold. Le rare bonheur de la Nouvelle-France sera de voir entrer dans sa vie, vers 1660, trois de ces puissants personnages: Louis XIV, Jean-Baptiste Colbert, Jean Talon. M. Pierre Gaxotte rappelle quelque part, dans *La France de Louis XIV*, ces paroles de l'huissier, ouvrant chaque matin la chambre royale pour laisser passer le monarque: « Messieurs, le Roi ! ». Paroles que nous pourrions inscrire en tête de ce chapitre. Le grand nouveau c'est, en effet, dans l'histoire de la colonie, l'intervention personnelle du souverain. Richelieu, trop pris en Europe, s'était contenté d'agir par l'intermédiaire d'une grande compagnie. Le roi décidera d'agir au Canada comme en France: de sa propre personne. Louis XIV n'a que vingt-deux ans en 1660. Le jeune roi a plus que du génie — si le génie fait penser à quelque chose d'un peu désordonné — il a du bon sens. « Il n'avait que du bon sens, a écrit Sainte-Beuve, mais il en avait beaucoup. » Travailleur personnel, il possédait aussi le sens de la grandeur et, à un degré éminent, les dons du chef d'Etat qui pourraient bien se ramener à ces deux ou trois qualités dominantes: concevoir le métier de gouvernant dans une vue organique, prévoir, devancer les problèmes plutôt que se laisser remorquer par eux, exceller dans le choix de ses auxiliaires. Ce sont ces qualités de roi, peut-on penser, qui l'amenèrent à choisir, pour chef et même pour factotum de l'administration royale, Jean-Baptiste Colbert, resté l'incarnation du grand ministre. Sans doute, le colbertisme, formule d'économie statique, par trop réduite à une guerre d'argent entre les Etats, en méfiance par conséquent contre les grands risques et les grandes dépenses, ne paraît guère, au premier abord, très favorable à une politique coloniale d'envergure. Par bonheur, Colbert est trop épris lui-même de la passion de grandeur pour ne pas corriger son système. D'ailleurs, il a pour l'instruire l'exemple vivant de l'Espagne, de l'Angleterre et de la Hollande. A peine arrivé aux affaires, il est convaincu que la gloire et la puissance de son roi dépendront d'un « grand commerce » et que le « grand commerce » dépend à son tour de la mer et de la puissance navale. Colonies et navigation sont les « seuls et les véritables moyens de mettre (le commerce) dans l'éclat où il est chez les étrangers ». Ces mots qu'on trouve dans l'Edit d'établissement de la Compagnie des Indes occidentales, paraissent bien être de la main du jeune Colbert. Que signifient-ils, sinon un retour à la pensée de Richelieu qui faisait des colonies une fonction organique des grands Etats ? Pour le gouvernement royal, c'était un autre retour à la pensée de Richelieu que la préférence accordée au Canada entre toutes les colonies. Croyons-en Pierre Boucher qui va dédier son *Histoire véritable et naturelle...* à « Monseigneur Colbert », parce que Dieu a donné au ministre, « pour ce pays un amour particulier », et pour l'inclination qu'il aurait « de faire fleurir notre Nouvelle-France, et d'en faire un Monde nouveau ». Le suprême mérite de Colbert à l'égard du Canada aura été de lui donner son premier intendant, le premier du moins nommé par le roi, qui ait exercé effectivement ici les fonctions d'un

intendant de province. Nous savons qu'après l'avoir soigneusement cherché, le choix du ministre se porta sur Jean Talon, hier intendant du Hainaut, commissaire des guerres en Flandres, intendant à l'armée de Turenne. Le fonctionnaire dépassait de haut l'humble poste qu'on lui confiait. Personnage dynamique, l'action fait homme, il joignait à des vues personnelles d'admirables qualités d'exécutant. En une autre époque, ce Jean Talon aurait eu l'étoffe d'un excellent ministre des colonies.

Etat critique de la colonie

Voilà le triumvirat qui va prendre en main les affaires de la Nouvelle-France. Rien ne lui manque pour faire œuvre pratique, concrète. A coup sûr, point les renseignements ni les connaissances précises sur la lointaine entreprise d'Amérique. En ces derniers temps, il semble qu'on se soit donné le mot, en France et au Canada, pour accumuler sur la colonie, par enquêtes et mémoires, tous les renseignements possibles. De ce côté-ci de l'océan, les misères, la détresse y ont poussé. Les *Relations* des Jésuites, le Père Paul Le Jeune, alors procureur en France de la mission du Canada, en 1662, le Père Ragueneau, membre du Conseil de Québec, Mgr de Laval, de passage à Paris quelques semaines à l'automne de cette même année, ont plaidé, tour à tour, avec chaleur et sur le ton le plus suppliant, la cause de la colonie. D'autres ont parlé ferme: les gouverneurs d'Argenson et d'Avaugour. Ce dernier, si vite pris d'enthousiasme pour le Canada, qui croyait possible d'y ouvrir « deux estas aussy grands que la France », a même chargé son prédécesseur de faire savoir à la cour que si on ne lui envoyait l'année prochaine les troupes promises, « il s'en retournerait sans attendre qu'on le rappelât ». D'Avaugour est allé plus loin. Il a dépêché à Paris une sorte d'ambassadeur. Et, pour cette ambassade, il a choisi l'homme qui pouvait le mieux s'en acquitter: Pierre Boucher, riche d'une expérience de trente ans, mêlé à l'administration et à la défense militaire de son pays, nullement déprimé par les calamités de son temps, plein d'énergie confiante, vrai type du Français de la génération de l'Enracinement. En France, Boucher a pu s'entretenir du Canada avec « quantité d'honnestes gens »; il a vu Colbert, à ce qu'il semble bien, et obtenu audience du roi. En 1664, Boucher faisait paraître à Paris son *Histoire véritable et naturelle des mœurs et productions du pays de la Nouvelle-France, vulgairement dite le Canada*. Ecrite en style direct, savoureux, souvent enthousiaste, cette histoire, qui est un véritable prospectus, reste la description la plus complète, la plus ramassée, que l'on eût encore faite de la Nouvelle-France. Pour se renseigner elle-même et de plus près, la cour avait envoyé au Canada deux enquêteurs. Le premier, un M. de Monts, venu ici à titre de commissaire royal, a fait route, en 1662, avec Pierre Boucher, s'en revenant de France. De Monts partagera bientôt, pour le pays, l'enthousiasme de son compagnon de voyage. Le

second enquêteur, le sieur Gaudais, est venu l'année suivante; il avait pour mission d'inaugurer le régime nouveau, de rattacher la colonie au domaine royal, puis, en même temps, de reprendre l'enquête ébauchée l'année précédente, pour l'étendre cette fois à tous les aspects et à toutes les ressources du pays. Enfin une ère s'annonce où la France va cesser de tâtonner et d'improviser.

L'heure presse. Depuis la destruction de la Huronie, les colons soutiennent presque seuls le choc de l'offensive iroquoise. Rien qu'en 1661, la Mère de l'Incarnation estime à plus de cent le nombre des Français tués ou faits captifs. Jamais les échafauds des Agniers n'ont été si abondamment pourvus de suppliciés. Et voilà vingt ans que dure cette émouvante misère. Tenus en échec par « cinq ou six compagnies de bohèmes », comme s'exprimait d'Avaugour, les Français ont vu leur prestige tomber à rien parmi les sauvages alliés. Encore si, aux maux affreux de la guerre, tant d'autres ne venaient point s'ajouter. Quand il y aurait tant de retards à rattraper, le pays piétine. Il manque d'hommes, d'assistance financière, de dirigeants avisés pour le développer. Etablis à Québec depuis un demi-siècle, les Français ont moins colonisé sur le Saint-Laurent que les Anglo-Américains en quelque cinq ans sur la côte de l'Atlantique. Pour comble, une épidémie est venue faucher tous les enfants des sauvages et une partie de ceux des Français. C'en est trop: harassés par la trop longue tension héroïque, les esprits s'énervent. Et voilà que, tout juste à ce point d'épuisement, des séismes qui tiennent à coup sûr de l'extraordinaire, répandent l'épouvante dans la petite population. Séismes grossis, surfaits, sans doute, par les imaginations affolées, mais séismes si prolongés et accompagnés de tant de prodiges, de tant de météores terrifiants, que peu de générations humaines, à ce qu'il semble, auront eu pareil spectacle. Et comme s'il fallait encore ajouter à tous ces malheurs conjugués, la colonie se voit affligée, vers le même temps, d'un petit séisme politique. Elle qui avait tant besoin de paix intérieure, tant besoin aussi d'une tête solide pour la gouverner, en est réduite aux frasques et aux coups d'Etat hystériques de ce pauvre Charles-Augustin de Saffray, sieur de Mézy, qui casse le Conseil, en recompose un autre de sa propre autorité, force un conseiller et le procureur général à s'embarquer pour la France, va menacer l'Evêque jusque chez lui, le tout accompagné de promenades à sons de tambour, d'affichages, de proclamations, de pancartes d'injures contre l'Evêque et les Jésuites. Une seule fois, sous l'ancien régime, lors de la querelle Beauharnois-Dupuy, verra-t-on semblable tragi-comédie. Pendant de longs mois tout Québec et son petit monde politique et son petit monde religieux vont vivre sur les dents, témoins d'un drame aux péripéties burlesques où le pouvoir politique se discrédite et se paralyse. Le gouverneur seul pouvait mettre fin à cette crise folichonne; il le fait en mourant opportunément, juste à temps pour échapper à son procès et peut-être à son embarquement forcé pour la France.

Depuis le retour en France de M. de Monts, les choses ont marché rondement. Invités à se démettre, les Cent-Associés, qui ne sont plus qu'une quarantaine, s'exécutent le 14 février 1663. Le 2 mars, le roi accepte leur démission et rappelle à soi tous pouvoirs et juridictions. Un moment l'on put craindre le retour de tout le mal ancien. En 1664, la Compagnie des Indes occidentales succédait aux Cent-Associés, avec un accroissement de puissance et de privilèges. C'est-à-dire qu'entre le pouvoir royal et la colonie, le roi ou plutôt Colbert jetait de nouveau l'écran d'une compagnie de commerce. Heureusement l'absolutisme du roi servit ici à quelque chose. Il ne se dessaisit que fort peu de son pouvoir personnel. En dépit de sa charte, la nouvelle compagnie dut se renfermer dans un rôle économique. Le 30 juin 1664, débarque à Québec Alexandre Prouville, marquis de Tracy, suivi, le 12 septembre suivant, du sieur de Courcelle, le nouveau gouverneur, et de Jean Talon, l'intendant. Le marquis porte le titre de gouverneur général et lieutenant général de Sa Majesté dans toute l'Amérique méridionale et septentrionale, îles et terres adjacentes; il vient des Îles où il a rétabli l'autorité royale. M. de Courcelle devait relever M. de Mézy après qu'on aurait jugé le fantasque gouverneur. Quatre compagnies de soldats sont arrivées en même temps que M. de Tracy. Vingt autres vont suivre qui constituent le régiment de Carignan-Salières. C'est qu'avant tout une opération s'impose: la suppression du formidable obstacle qui, depuis vingt ans, paralyse la vie de la colonie: l'Iroquois. Le roi était résolu, avait-il dit à Talon, « d'exterminer entièrement » les barbares. On commença par jalonner de forts la rivière Richelieu. Puis, en septembre 1666, une petite armée de 1,300 hommes se mit en marche vers les cantons. Ce serait la première de ces expéditions moins meurtrières que spectaculaires contre l'Iroquois. Marches et invasions à l'europpéenne où l'on tient trop peu compte de la tactique d'un ennemi qui se refuse invariablement à la bataille rangée. Elles n'aboutissent qu'à ravager le pays et à enrayer pour un temps la nuisance des barbares. Elles n'en vaudront pas moins à la Nouvelle-France une paix de dix-huit ans. Humilié, terrifié, l'orgueilleux barbare céda et accepta toutes les conditions de l'envahisseur. Son élan guerrier, apparemment irrésistible, en resta pour longtemps brisé. Finie aussi, et pour jamais, semblait-il, l'hégémonie dont le barbare paraissait rêver, sur toutes les tribus indiennes de l'Amérique du Nord, hégémonie qui aurait pu être fatale à la Nouvelle-France et même à tout établissement européen. La colonie put enfin respirer. Parmi les nations indiennes, d'un bout à l'autre du pays, le demi-exploit de M. de Tracy releva le prestige français. Dans la région du haut Saguenay, aux abords de la baie d'Hudson, au Sault-Sainte-Marie, aux extrémités du lac Supérieur, à la baie des Puants, au pays des Illinois, missionnaires et explorateurs purent exalter la gloire de l'Ononchio de Québec et du suprême Ononchio de France dont les armes

avaient mis fin aux continuelles et féroces randonnées du guerrier des cantons. Librement, chacun put se remettre à défricher, à explorer, à circuler à travers le continent. Les missionnaires vont s'élancer de nouveau vers les pays de l'intérieur. Le terrain est prêt pour les bâtisseurs de pays.

CHAPITRE DEUXIÈME

Les institutions de 1663

Premières institutions de la Nouvelle-France — Emprunts à la province de France — L'intendant — Critique des nouvelles institutions

Le roi, Colbert, passionnés d'ordre, de symétrie, voulurent commencer par une réforme des institutions de la Nouvelle-France. Il importait de les faire rentrer dans l'ordre français. On sait que, du point de vue de l'histoire, il existe au moins deux sortes d'institutions: les artificielles et les naturelles, les premières sorties toutes faites de quelque cerveau d'idéologue, les secondes fruit d'une longue évolution, développées au jour le jour sous l'influence du milieu. Ce serait s'exposer à ne rien entendre aux institutions de la Nouvelle-France que d'y voir une création artificielle jaillie de toute pièce du cerveau de Louis XIV et de Colbert. Esprits réalistes, ils ont emprunté, comme on va le voir, aux institutions déjà existantes dans la colonie et aux institutions des provinces du royaume.

Premières institutions de la Nouvelle-France

Quelle était, à la date où nous sommes, la structure politique et juridique de la colonie ? Pour les traits dont elle aura marqué le peuple de la Nouvelle-France, décrivons-la. A une poignée de colons, il ne pouvait être question d'infliger la complexité des institutions de l'Etat adulte et moderne, non plus qu'un lourd personnel de fonctionnaires. Roberval, La Roche, Champlain ont détenu les trois pouvoirs, législatif, exécutif, judiciaire. Très tôt cependant on discerne une tendance à la décentralisation qui affirme un tempérament de l'absolutisme. Le facteur distance oblige à une première décentralisation, en 1634, lors de la fondation des Trois-Rivières, qui dépendra désormais d'un gouverneur particulier. Seconde décentralisation, en 1642, avec la fondation, cette fois, de Ville-Marie, fondation d'une compagnie particulière, qui nomme son propre gouverneur. Ce dernier ne se rattache à Québec que par un vague lien de vassalité féodale. En 1645, la colonie compte environ 500 à 600

âmes. Pour le monopole des fourrures, une « Communauté des Habitants de la Nouvelle-France » vient de se substituer à la Compagnie des Cent-Associés plus ou moins déficitaire. Comme la « Communauté » assume ce que l'on appelle les « charges du pays », la logique des choses exige qu'elle ait son mot à dire dans les affaires intérieures. Le siège de l'administration va donc passer, au moins pour une partie, de Paris à Québec. Ainsi naîtra le régime du gouverneur assisté d'un Conseil, lequel, outre le gouverneur général, se compose du supérieur des Jésuites de la Maison de Québec (en attendant l'évêque) et du gouverneur de l'île de Montréal; à ces hauts personnages s'ajoute un élément démocratique: trois syndics élus par les habitants de Québec, Trois-Rivières, Montréal. Ce régime subira quelques retouches en 1648, puis en 1657. Loin de diminuer en importance, l'élément démocratique continuera de s'y renforcer. De même, en l'absence d'un intendant, ce petit parlement — car il s'agit bien d'un parlement au sens français du mot — exercera les pouvoirs d'une intendance: réglementation du commerce, de la police, administration du pays, y compris, et c'était là le nouveau, celle des finances. Dans l'intervalle le judiciaire a connu une semblable décentralisation. En 1651, une sénéchaussée a pris naissance qui exerce sa juridiction à Québec, à Beauport, aux Trois-Rivières, avec appel au Parlement de Paris. Encore à la même époque, commencent à siéger les premières assemblées des habitants ou notables, consultations populaires convoquées en temps de crise par les autorités coloniales ou sur avis du roi, et qui passeront dans les mœurs. On assistera bien, en 1661, à un retour d'absolutisme avec d'Avaugour, gouverneur au tempérament de dictateur. D'Avaugour n'osera pas toutefois supprimer le Conseil; il lui suffira de se donner un Conseil de sa façon. En dépit de cet accès d'autoritarisme, l'histoire retient que, de 1647 à 1661, le colon de la Nouvelle-France a joui d'institutions plus libérales que le Français de la métropole. Disons même en passant qu'il eut alors plus de part à l'administration que ses descendants n'en obtiendront pendant les trente premières années du régime britannique. Le fait est à noter puisque, dans l'élaboration des prochaines institutions, nous allons voir Louis XIV s'inspirer de ce libéralisme.

Emprunts à la province de France

Le roi ne pouvait manquer non plus de s'inspirer à une autre source. Rattachée à la juridiction royale, la Nouvelle-France allait s'assimiler forcément aux divisions administratives du royaume, c'est-à-dire prendre forme et figure de province. Quelles étaient donc, à l'époque, les institutions des provinces de France? Anciennes divisions territoriales, parfois même anciennes principautés et centres ou foyers de civilisations particulières, ces unités géographiques et politiques avaient gardé, même en s'agrégeant au royaume, des organismes d'autonomie régionale: soit un gouverneur, des Etats particuliers, un parlement. Successeur des anciens

lieutenants de roi, dans la province, et ceux-ci substitués aux baillis et sénéchaux, le gouverneur figure un organisme d'autonomie politique; le même rôle échoit aux Etats particuliers, assemblées féodales des trois ordres (clergé, noblesse, Tiers état) pour la levée d'impôts, l'exercice du droit de remontrance, l'attribution du « don gratuit ». Quant aux parlements provinciaux, ils sont nés du besoin de décentraliser la justice, par la mise d'une cour supérieure à la portée des justiciables. Enfin une dernière pièce complète la structure administrative de la province française: l'intendance; celle-ci, organe de contrôle à la fois politique et judiciaire. Gouverneurs et Etats particuliers contrecarraient parfois la politique royale. Les parlements sortaient de leur domaine pour empiéter sur les prérogatives du souverain. La tâche de tenir en respect les uns et les autres échet à l'intendant. Richelieu venait de généraliser l'envoi de ce fonctionnaire dans toutes les généralités. Colbert acheva de perfectionner l'instrument. A l'encontre des gouverneurs, issus d'ordinaire de la haute noblesse, l'intendant, robin de profession, jeune, ayant fortune à faire, attaché immédiatement à la personne du monarque, est admirablement adapté à sa tâche. La « commission » opposée à « l'office », le « roi dans la province », ainsi qu'on le désigne, il va devenir dans l'ancienne France, entre les mains de Colbert, comme il l'a été entre celles de Richelieu, le plus puissant instrument d'unification et de centralisation.

On aperçoit maintenant la part de l'ancien et du nouveau dans les institutions de la colonie. Les Etats provinciaux, en train d'être supprimés en France, ne sauraient trouver place de ce côté-ci de la mer. Pour avoir tenté d'établir quelque chose d'assez timide en ce sens, Frontenac s'attirera un sévère rappel à l'ordre. N'allons pas assimiler à des Etats particuliers les assemblées de notables ou d'habitants dont il a déjà été parlé. Convoquées par les autorités elles-mêmes pour l'étude des problèmes de la colonie et simplement donner un avis, elles ne revêtent ni le caractère ni l'autorité d'institutions qui auraient pu faire ombrage au souverain. En revanche le gouverneur restera l'une des pièces maîtresses du gouvernement colonial. Des organes de remplacement ne peuvent le suppléer ici comme dans le royaume. En raison de la distance qui sépare la colonie de sa métropole, une limitation considérable des pouvoirs du haut fonctionnaire ne paraît ni opportune ni possible. Le Conseil aussi restera réformé et même magnifié. Le Conseil, établi en 1663 par le roi, fera fonction, jusqu'à l'arrivée de l'intendant, d'organe à la fois judiciaire et législatif; il pourra même ordonner de la dépense publique. Mais à partir de l'automne de 1664, réduit au rôle des parlements de France, il ne sera plus que la haute cour du pays.

L'intendant

Le seul et véritable emprunt fait aux provinces du royaume se ramène à l'intendant. L'emprunt est considérable. Intendant de la justice,

police, finance du Canada, Acadie, Isle de Terre-Neuve et autres pays de la France septentrionale, tels sont les titres qui définissent juridiction et pouvoirs du personnage. L'administration de la justice relève de lui. En matière civile, il aurait pu juger souverainement, sans appel possible au Conseil, de ses décisions ou jugements. Dans le domaine de la « police », mot qu'il faut entendre selon la langue officielle de l'époque monarchique, les pouvoirs de l'intendant sont presque indéfiniment extensibles: ordre public, administration en général, litiges entre seigneurs et censitaires, voirie, droit civil, matières ecclésiastiques de l'ordre temporel (construction, réparation des hôpitaux, presbytères, églises) ressortissent à sa juridiction. En cas d'urgence, sur des questions de commerce ou de « police générale du pays », il pourrait même, sans le Conseil, édicter des règlements. Dans le domaine des finances il exerce des pouvoirs exclusifs, absolus. Réception, manutention, administration des crédits envoyés par le roi, perception des droits de Sa Majesté, tout passe par ses mains; à lui seul l'entière responsabilité. Pouvoirs si étendus qu'il faut se demander, avec une inquiète curiosité: que reste-t-il au gouverneur? Le titre somptueux de ce dernier et haut fonctionnaire ne va-t-il représenter, ainsi qu'en France, comme l'a écrit Mme de Sévigné, que « du bruit, des trompettes et des violons »? Il porte les titres de gouverneur et lieutenant général en Canada, Acadie, Isle de Terre-Neuve et autres pays de l'Amérique septentrionale. Ses fonctions paraissent assez peu nombreuses; elles n'en sont pas moins étendues. A lui la politique, la guerre, la diplomatie ou les relations extérieures avec les Indiens, les colonies voisines, et, pour une part, la concession des terres.

Critiques des nouvelles institutions

Des historiens ont sévèrement critiqué cette diarchie ou gouvernement à deux têtes. Ils y ont vu un actif ferment de querelles. A parler vrai, les deux fonctionnaires détiennent des pouvoirs concurrents. La concession des terres en fiefs, par exemple, appartient aux deux conjointement. Dans les affaires militaires et dans les négociations avec les sauvages, les juridictions s'entremêlent. Au gouverneur de décider de la guerre mais à l'intendant d'en établir le budget. Dans le cas des sauvages, au gouverneur tout ce qui est politique et organisation militaire; à l'intendant ce qui est justice et police. La distribution des présents aux nations alliées revient au gouverneur; à l'intendant le règlement des frais. Au Conseil souverain, le gouverneur préside; l'intendant n'occupe que la troisième place; cependant, on peut dire, après Ruette d'Auteuil, que l'intendant préside « essentiellement », puisque c'est lui qui recueille les voix et prononce les arrêts. Interférences trop fréquentes dans les attributions pour ne pas donner lieu à quelques heurts. Observons toutefois que les deux fonctions se complètent encore plus qu'elles ne se heurtent. Contrairement à ce qui se passe en France où le roi dresse l'intendant contre

le gouverneur, ici le roi ne cesse de les exhorter à collaborer, et surtout à ne pas sortir de leurs attributions respectives. Pour indiscipline ou abus de pouvoir, le souverain casse aussi bien un intendant qu'un gouverneur. Que le système ne péchât pas si gravement en sa constitution, la preuve en pourrait être que, sur douze intendants venus en Nouvelle-France de 1664 à 1760, trois seulement, Duchesneau, Raudot, Dupuy, partirent ou furent rappelés pour mésintelligence avec les gouverneurs. D'autre part, dans une colonie si exposée à la guerre et où la diplomatie avec les nations indiennes devait rester constamment en action, la présence devenait plus qu'opportune d'un politique et d'un homme d'épée pour régler et diriger les affaires politiques et militaires. Pour départager nettement les pouvoirs, ménager aux colons le bénéfice d'une justice éclairée et impartiale, l'avantage n'était pas mince, non plus, de confier le judiciaire à un praticien de la loi. En outre l'intendant détenait, à vrai dire, la gérance économique de la colonie. Dans un pays à bâtir, le rôle s'imposait d'un homme actif, rompu à l'administration et aux affaires.

Quelques historiens et politiques, tels Raynal, Tocqueville, Rameau, Parkman, voire Garneau, Bibaud, Louis-Joseph Papineau, ont dénoncé les tendances despotiques des institutions de la Nouvelle-France. Parkman s'est même plu à célébrer, dans le dénouement de 1760, la victoire de la liberté sur le despotisme. Le jugement d'Alexis de Tocqueville est bien connu: « Quand je veux juger l'esprit de l'administration de Louis XIV et ses vices, c'est au Canada que je dois aller. On aperçoit alors les difformités de l'objet comme dans un microscope. »

Disons en premier lieu qu'on a beaucoup exagéré la centralisation administrative de Louis XIV. Cette centralisation, de même que celle de Richelieu, eût été, pour les Français de la III^e République, observe M. de Reynold, de la décentralisation extrême. On assigne généralement à l'Etat une double mission: préserver d'abord la paix publique par une juste détermination et une protection efficace des droits civils et politiques du sujet; en second lieu, promouvoir la prospérité générale. Dans laquelle de ces deux missions discerner le despotisme? Dans la première, dans l'exercice de l'autorité, dans la loi et son application? Point assurément dans le gouvernement à deux têtes. L'autorité d'un seul exposait à la dictature; la diarchie tempéra les pouvoirs de l'un par l'autre. Rarement l'autorité put jouer de l'absolutisme. Le gouverneur était freiné par l'intendant et par le Conseil jaloux de ses prérogatives; l'intendant eut pour surveillant le gouverneur qui se privait rarement de dénoncer à la cour les empiétements de son collègue. Le despotisme aurait-il trouvé à se loger dans la loi de la colonie? Cette loi s'est condensée d'abord dans la coutume de Paris, intelligente refonte et synthèse des coutumes locales de France, coutume établie ici d'assez bonne heure, puis de façon expresse et définitive en 1664. A la « coutume » se joindront, avec le temps, ce que l'on a appelé le « code Colbert » ou les « grandes ordonnances », effort

généreux du monarque et surtout de son ministre pour « faire régner puissamment la justice ». Avec son sens réaliste, le roi, par des ordonnances spéciales, saura approprier intelligemment les lois du royaume à ses colonies. Dira-t-on que le code pénal est dur, même cruel en ses châtiements ? Il ne l'est pas plus qu'en tout pays du monde à la même époque. L'administration de la justice tient compte, en outre, du facteur distance et se donne une suffisante décentralisation. Au-dessous du Conseil, haute cour du pays, s'échelonnent des tribunaux royaux de première instance, telle la prévôté de Québec, une cour royale aux Trois-Rivières, une semblable à Montréal qui, à partir de 1693, remplace la cour des seigneurs; tout près du peuple, enfin, siègent les cours de justice seigneuriale, avec leur personnel régulier de fonctionnaires. Alors qu'en France, pour diminuer le prestige des grands on leur enlevait leur justice, ici, le roi pressait les seigneurs de maintenir leurs cours. La justice de la Nouvelle-France, chacun encore le reconnaît, se montra toujours modérée en l'imposition des frais ou épices. Une ordonnance de l'intendant Hocquart, qui n'a rien d'un document isolé, rappelle aux administrateurs de la justice cette maxime de belle humanité, que « leur principale obligation... est de rendre la justice aux pauvres comme aux riches sans acception de personnes ».

Où le régime administratif de la Nouvelle-France aurait plutôt péché, ce serait dans sa seconde mission. Et ici le péché n'est pas de despotisme mais d'impuissance; et d'une impuissance moins imputable au gouvernement colonial qu'au métropolitain. Nous aurons à rendre compte de l'évolution de la politique coloniale de la France après 1672. A partir de cette date, le développement de la colonie s'arrête court et chemine plus qu'il ne marche. On a trop oublié, en France, que rien ne se fait à laisser faire les choses. Abandonné trop tôt à ses seules forces, à sa seule initiative, incapable de mener à bonne allure l'exploitation de son pays, le colon n'y trouve point les ressources qui lui permettraient de faire lui-même les frais de cette exploitation. Il en viendra à trop attendre de la métropole. Celle-ci ne laisse pas d'aider, mais aide rarement autant qu'il le faudrait. Elle devient l'Etat-Providence, mais d'une Providence aux mains souvent vides. Et c'est par là que la centralisation administrative put paraître outrée. L'inévitable se produisit d'une colonie moins gouvernée de Québec que de Paris ou de Versailles.

CHAPITRE TROISIÈME

L'Église en Nouvelle-France

Rôle général de l'Eglise — Clergé et catholicisme — Action en profondeur — Action en superficie — Théocratie ?

Rôle général de l'Eglise

La terre ou le sol, les institutions politiques ne sont pas les seuls facteurs ou agents qui forgent l'histoire ou l'âme d'un peuple. Une autre et plus auguste institution agit avec plus de puissance: l'Eglise ou l'institution religieuse. Celle-ci façonne, détermine par le dedans, pénètre plus avant dans la vie intérieure de l'homme. Le *fait Eglise* tient une telle place dans l'histoire du Canada qu'on ne saurait l'en exclure sans rendre cette histoire inexplicable. « Presque tout ce qu'il y a de distinctif dans l'ancien Canada, écrit M. William Bennett Munro, dans ses *Crusaders of New France*, se rattache, d'une manière ou d'une autre au catholicisme. »

Clergé et catholicisme

Qu'a donc apporté l'Eglise à la colonie ? Elle lui a d'abord fourni un clergé d'une certaine qualité. Clergé que, par une faveur exceptionnelle de la Providence, on dirait trié sur le volet. Son premier bonheur est d'échapper au mal qui ronge alors le clergé de la métropole: l'infection des cadets de famille envoyés dans les ordres d'autorité paternelle. Prêtres du Séminaire de Québec et prêtres du Séminaire de Montréal ont été mêlés au mouvement de réforme qui a eu pour maîtres spirituels en France Vincent de Paul, Olier, Condren, Bérulle. Quelques-uns ont passé par les plus célèbres des écoles ascétiques du temps et continueront ici d'en suivre et d'en propager la spiritualité. Dans le groupe des religieux et religieuses, la plupart sont venus au pays attirés par des désirs héroïques d'apostolat. Quelques-uns, et c'est le cas en particulier de l'Ursuline Marie de l'Incarnation, se rattachent à l'école mystique de France et y

figurent en première place. D'ailleurs une insigne particularité suffit à distinguer les fondateurs de l'Eglise au Canada: presque tous sont aujourd'hui des candidats à la béatification. Faut-il indiquer qu'une autre particularité va singulièrement favoriser l'action de ce clergé? Cet autre bonheur sera le sien d'habiter une colonie sujette, à vrai dire, à rien d'autre que des impôts indirects et payés par tous. N'ayant rien ou si peu que rien de la classe des privilégiés ou du clergé féodal, il sera facile au clergé de la Nouvelle-France de se tenir près du peuple. Il recevra des gratifications et des terres en fief. Mais les gratifications ne couvrent jamais qu'une partie des frais qu'il encourt pour ses tâches sociales. Et les seigneuries, biens incultes, biens à faire valoir, vont moins l'enrichir que l'associer, de façon méritoire, à l'établissement du pays.

Que ne pas attendre d'un tel personnel d'église? Entre autres bienfaits, il apportera en Amérique un catholicisme d'une rare essence. La colonie a vraiment pris naissance — il peut être bon de s'en souvenir — entre 1660 et 1680, époque où, dans le royaume, la réforme catholique produit ses plus beaux fruits. Le catholicisme français vient de sortir victorieux de la Renaissance et de ses courants troubles; il en a assimilé tout ce qu'il en a purifié; il vient aussi d'éliminer le protestantisme; il a donc pu se relier aux sources les plus saines de l'âge médiéval. Tel est bien le catholicisme de choix qui passe au Canada avec les fondateurs de son Eglise: catholicisme de vieille lignée, réformé, enrichi par l'épreuve et par un généreux ascétisme. Ici comme là-bas la vie religieuse va s'épanouir sous le triple aspect d'une force intellectuelle, sociale, mystique.

Action en profondeur

Action en profondeur, ce pourrait être le premier trait à relever dans l'histoire de cette jeune Eglise. Les circonstances historiques, il faut en convenir, l'y ont aidée. En quelle atmosphère n'accomplit-elle pas son travail? L'historien n'exagère nullement qui définit le climat moral de la Nouvelle-France vers 1660 comme un climat d'apostolat. Ce n'est pas en vain que les plus hautes autorités, et par les documents les plus solennels, ont placé au premier plan, dans l'œuvre coloniale, l'intention missionnaire. Champlain le proclamait de son temps: s'il avait choisi de s'exposer « presque toute sa vie aux ondes impétueuses de l'océan », il l'avait fait par le désir de faire fleurir dans les nouveaux mondes « le Lys avec l'unique Religion Catholique, Apostolique et Romaine ». Citons encore ces quelques lignes de l'Acte d'établissement des Cent-Associés, qui sont de la main de Richelieu: « ...établir colonie, afin d'essayer, avec l'assistance divine, d'amener les peuples qui y habitent à la connaissance du vrai Dieu, les faire policer et instruire à la foi et religion catholique, apostolique et romaine ». Combien alors, parmi les plus grands et parmi les plus humbles, ne traversent la mer qu'avec des ambitions apostoliques.

C'est le lieu de rappeler, encore une fois, la fondation de Ville-Marie et les fins expresses de la fondation. Ce serait aussi le lieu de rappeler le vœu si émouvant émis par les Jésuites en 1635 et bientôt renouvelé par les colons pour « obtenir la conversion de ce pays et la conversion des pauvres sauvages qui l'habitent ». L'atmosphère de la colonie à ses débuts, nul ne l'a mieux définie que le Père Vimont, dans cette petite phrase des *Relations*: « Il semble que la résolution de se donner entièrement à Dieu naisse avec la pensée de s'établir en la Nouvelle-France. »

L'Eglise rencontra cet avantage encore appréciable de travailler sur un peuple d'une seule foi. Ainsi en a décidé Richelieu. Les Cent-Associés ont reçu l'ordre de ne peupler la colonie que de « naturels François catholiques ». Consigne sévèrement exécutée jusqu'à la fin du régime. Elle le sera avec une vigueur accrue, après la Révocation de l'Edit de Nantes, alors que le régime de la tolérance à l'égard des protestants prend pratiquement fin dans le royaume. Sans discuter le bien-fondé de cette exclusion, inspirée de motifs politiques autant que religieux, retenons qu'elle assure à la colonie l'homogénéité religieuse. Homogène, le peuple colonial le sera pareillement dans sa composition naturelle ou humaine. L'action de l'Eglise, autre circonstance à noter, n'aura pas à s'exercer sur un peuple constamment bouleversé et renouvelé par d'incessantes vagues d'immigration. Après 1672 l'immigration se ralentit au point de ne plus guère altérer le noyau originel. Ce noyau, bel et bien formé, ne se développera désormais que de son propre élan de vie. Les habitudes, les traditions chrétiennes une fois implantées par l'Eglise auront donc toute facilité d'imprégner profondément les âmes et de se transmettre aux générations successives. L'action en profondeur de l'Eglise, des statistiques irrécusables sur la haute moralité de cette génération de pionniers sont là pour l'attester. Un témoignage non moins éloquent nous viendrait du grand nombre d'âmes d'élite qui parvinrent aux états spirituels les plus élevés. Floraison qui s'épanouit, non seulement dans le clergé et dans les communautés d'hommes et de femmes, mais dans le monde laïc, parmi les grands et les gens du peuple, et jusque parmi les convertis indigènes. Comme la vieille France, la Nouvelle connue, elle aussi, son âge mystique.

Action en superficie

L'œuvre de l'Eglise frappe davantage naturellement par la variété des domaines où elle agit. A peine arrivée au Canada, tout de suite elle s'y montre armée, équipée pour ses tâches publiques. On dirait même que l'organe précède le besoin. Comme toute Eglise d'ancien régime, elle s'acquitte éminemment de deux services: le social proprement dit, et le scolaire. Elle prend entièrement sur soi l'hospitalisation. Dès 1639, Québec possède son Hôtel-Dieu. Ville-Marie se fonde, trois ans plus tard,

dans l'esprit de La Dauversière, autour d'un projet d'hôpital. Bienfaisance opportune dans un pays trop dépourvu de médecins, souvent en état de guerre, en proie à de fréquentes épidémies apportées par les vaisseaux de ce temps-là, vrais nids d'infections. Dans le domaine social, la colonie doit encore à l'Eglise ses premières cellules de cohésion: en première ligne, son type de famille. Toutes les inquiétudes sont permises sur le sort de cette institution fondamentale quand on songe à la façon dont se bâclent alors trop de mariages, dans les deux ou trois semaines qui suivent l'arrivée des vaisseaux chargés de filles: procédé nullement propre au Canada, mais qui, pour avoir été d'usage en d'autres colonies, n'en comporte pas moins ses inconvénients. Puis, après ce mariage, quel hasard incertain que l'avenir des jeunes foyers dans leur isolement, au bord du bois, loin du prêtre, privés d'un service religieux régulier ! L'Eglise intervient par son Ecole des mères de Marguerite Bourgeoys, et surtout par une institution bientôt étendue à la colonie entière. C'est en 1663, remarquons la date, que Mme Louis d'Aillebout, aidée, inspirée par le Père Chaumonot, fonde l'Association de la Sainte-Famille, et précisément pour « la réforme des ménages ». Si les idéaux comptent pour quelque chose dans la vie d'un peuple, les foyers chrétiens ne s'établissent pas sans fruits sous l'égide de la Famille de Nazareth, surtout s'ils vouent à cette Famille, comme la chose se produira, une dévotion vivante, en font même l'une des plus chères du pays. Bénie, reprise par Mgr de Laval qui lui donne ses constitutions, l'Association de Mme d'Aillebout fournit à la famille canadienne les deux bases d'où elle tirera sa force et sa grandeur: le culte de l'enfant et une formule idéale d'éducation.

L'établissement d'une cellule sociale, plus large, plus puissante, pressait. Dans sa géographie humaine, la colonie de ces années 1660-1670 se présente sous l'image d'une désolante dispersion de familles. Chacun s'est établi au gré de la nature ou de son caprice, sans toujours se soucier d'un prochain voisinage. Entre les trois postes de Québec, des Trois-Rivières, de Ville-Marie, il s'en faut que la colonisation ait accompli la jonction des fermes. Pour faire la cohésion sociale, ramener ces menus groupements à l'unité, l'on aperçoit bien l'institution seigneuriale et l'autorité politique; mais la première, sur trop de points, se montre souvent inactive; et la seconde, le plus souvent trop éloignée, et de mailles encore trop lâches, enserme mal la population. Heureusement l'Eglise est là qui va jeter, dans la dispersion paysanne, les premiers dessins du cadre paroissial. Les missionnaires ambulants, chargés de leur chapelle portative, ont semé le long du fleuve les germes de la future institution. Pour une messe, une prédication, pour la bénédiction des mariages ou des tombes, pour le baptême des nouveau-nés, ils ont groupé les colons, tantôt dans la maison d'un défricheur, tantôt, aux jours de beau temps, près d'une chapelle de feuillage. Ce sera l'embryon de la paroisse. Le missionnaire qui ne passe d'abord que tous les trois ou six

mois, finira par passer plus souvent. A la chapelle en feuillage et mouvante succédera la chapelle stable et en bois; à celle-ci, l'église en pierre avec curé résident. De ce jour la paroisse est née: groupement de colons reliés à un clocher. L'une après l'autre, les missions s'acheminèrent vers ce type de société. A son tour la paroisse surpeuplée créera, par prolifération, d'autres paroisses — elles sont déjà cinq en 1659. Enfin, de l'ensemble des paroisses naîtra le vicariat apostolique, puis, bientôt, le diocèse qui rattache le petit paysan du Canada à la vaste famille de l'Eglise universelle.

Où l'œuvre de l'Eglise paraît non moins hâtive et admirable, c'est dans ses entreprises scolaires. Ici encore l'institution devance presque les besoins. En 1635, la population sédentaire s'élève à peine à deux cents personnes. Pourtant, cette année-là, les Jésuites ouvrent à Québec leur petite école et y fondent leur collège. Quatre ans plus tard, c'est au tour des Ursulines d'ouvrir leur couvent. En 1657, Marguerite Bourgeoys enseigne à Ville-Marie dans son étable de pierre. En 1661, Mgr de Laval envoie aux Trois-Rivières des « jeunes personnes » prendre soin des petites filles, en attendant qu'on y puisse faire passer des Ursulines. C'est encore à la même époque qu'au moyen de séminaires pour garçons et filles l'on tente d'européaniser une élite d'indigènes.

Théocratie ?

Œuvre éminente que l'œuvre de l'Eglise en Nouvelle-France et qui a pris tant de place qu'elle a fait parler de théocratie. Y a-t-il lieu de prononcer ce grand mot ? Mot incorrect si l'on sous-entend un régime administratif ou politique d'essence ou de caractère religieux, où l'Eglise, s'arrogeant tous les pouvoirs, aurait gouverné de haut, même le temporel. Certes, dans l'esprit des chefs politiques de la Nouvelle-France, la chose n'est pas niable, la religion a tenu la première place. Les Cent-Associés, par exemple, ont énoncé cette maxime d'Etat: « Nous avons appris, et tenons pour règle certaine, que pour former le corps d'une bonne colonie, il faut commencer par la religion, elle est en l'état comme le cœur en la composition de l'homme, la première et vivifiante partie. En toutes rencontres, nous la ferons présider en la Nouvelle-France. » Sous l'empire de cette maxime, la colonie eut son budget du culte et son budget des missions. Grande sera l'autorité du clergé. Elle s'exercera jusque dans la politique. Il lui arrivera, par exemple, lors de la controverse sur la vente de l'eau-de-vie aux sauvages, de résister énergiquement aux gouvernants. Dans cette question mixte où la morale intervenait, le clergé outrepassait-il ses droits ? Le supérieur des Jésuites fait partie des premiers Conseils. Mgr de Laval fait partie du Conseil souverain de 1663. A lui et au gouverneur appartient même conjointement le choix des autres membres de cet organisme gouvernemental. Mais là

encore s'agit-il d'usurpation de l'Eglise ou de privilèges concédés par le souverain ? S'ils s'étaient mieux souvenus des mœurs et coutumes de l'époque, beaucoup d'historiens se seraient épargné d'assez vaines déclamations. La participation d'ecclésiastiques au Conseil de l'Etat était-elle chose si inouïe sous l'ancien régime ? L'on n'est pas non plus excusable d'ignorer que, dans les Etats catholiques et particulièrement en France, l'Etat est bien aise de se décharger sur l'Eglise du ministère de l'enseignement et de l'assistance publique. C'est chose si accoutumée qu'elle va de soi. Gonzague de Reynold, que je ne m'excuse point de citer encore une fois, a pu écrire: « L'Eglise au XVIIe siècle, c'est le gouvernement social de la France... L'Eglise est aussi un gouvernement intellectuel, tandis que l'Etat n'en est que le gouvernement politique. » L'Eglise en Nouvelle-France n'a fait qu'assumer les mêmes fonctions. Qui donc et quoi donc eussent pu la remplacer ?

CHAPITRE QUATRIÈME

Le peuplement au temps de Talon

*L'œuvre d'ensemble — Pays d'origine du colon — Qualités du colon
— Nuptialité et assistance familiale*

L'œuvre d'ensemble

Une vue même superficielle sur la période de l'essor révèle une œuvre de France puissante et surtout ordonnée: œuvre d'esprits du XVII^e siècle qui voient grand mais embrassent dans l'unité ensemble et détails. L'œuvre peut se ramener à cette préoccupation sommaire: édifier une colonie organique, c'est-à-dire vivante et viable, dotée de ses organes ou moyens de vie essentiels. Ce qui voulait dire dans le détail: activer le peuplement, fournir la Nouvelle-France du premier de ses capitaux, lui expédier des hommes, de la main-d'œuvre; déclencher une exploitation méthodique, vigoureuse des ressources naturelles du pays, forger une économie complète, fondée sur les bases classiques: agriculture, industrie, commerce; enfin, et ce n'était point là l'article le moins important: intégrer la colonie dans la synthèse des intérêts français, en faire une pièce appréciable de l'économie métropolitaine, et même l'agencer à son environnement géographique, à toutes ses dépendances terrestres: à l'Amérique du Nord, à l'Acadie, aux Antilles françaises, et voire aux colonies anglaises du sud. Un homme, en l'histoire canadienne, incarne cette politique nouvelle et domine l'époque: l'intendant Jean Talon. Non que l'on doive lui réserver, à lui seul, l'idée première et le mérite de l'œuvre. L'inspiration, les lignes générales et les moyens lui ont été fournis par le roi, par Colbert. Talon, exécutant d'un tempérament dynamique et d'imagination puissante, mettra au point les projets de Paris, les amplifiera au besoin, et surtout suscitera cette collaboration populaire sans quoi les plus merveilleuses politiques ne sont jamais que des programmes sur papier.

Pays d'origine du colon

Il fallait peupler. Où prendre l'homme ou le colon ? En France, on nourrit la chimère de le prendre sur place, de l'emprunter, pour une part du moins, aux races indigènes. Ni l'Espagne ni le Portugal n'avaient mêlé à leurs entreprises de colonisation l'esprit raciste ou le préjugé de couleur. Pays de population de faible densité, eux-mêmes creusets d'éléments humains encore en fusion, ils avaient favorisé, dans leurs colonies, le métissage entre Européens et autochtones. La France catholique, celle de Richelieu et celle de Louis XIV, plus populeuse et de population plus homogène, n'en pratiquait pas moins la même politique. Le fait est bien établi: les autorités métropolitaines et coloniales ont rêvé d'une aggrégation en masse des races indigènes à la famille française. A quoi bon vider la France de ses hommes valides, semblait-on penser, quand s'offrait, en Amérique, un réservoir d'hommes incomparables ? Nul besoin de redire ici à quoi tint l'échec de ce rêve qui se fondait sur une double illusion: l'illusion d'une Amérique du Nord densément peuplée; l'illusion d'une adaptation facile et rapide de l'indigène à la civilisation européenne.

L'homme, le colon, allait venir de la France, presque exclusivement. La colonisation du Canada en serait une de race blanche et ne pouvait être autre chose. 2,516 immigrants, a-t-on calculé — en des calculs forcément approximatifs — ont passé au Canada pendant la période de Talon; 1,050 viendront, dans la suite, avant le Traité d'Utrecht. Ces immigrants faisaient plus que doubler la petite population de la Nouvelle-France. Néanmoins, pour la mise en valeur d'un pays aussi étendu, l'effort paraît plutôt modeste de la part de la nation alors la plus populeuse de l'Europe. Beaucoup se demanderont par quel hasard la France, nation prolifique au temps de ses rois, a fondé, hors de soi, si peu de pays de son sang et de sa culture, surtout si l'on compare son expansion à travers le monde à celle de la race anglo-saxonne. Une émigration si parcimonieuse tient, encore cette fois, à des raisons multiples: absence persévérante de conditions favorables aux migrations massives et absence, en particulier, de surpopulation dans le royaume; l'émigration toujours considérée comme un appauvrissement démographique; portes fermées des colonies françaises, parce que catholiques, aux prolétaires déclassés de l'Europe protestante, et même aux protestants expulsés de France; opposition des rois, jusque vers 1720, à la déportation des bagnards; dès cette époque, étendue démesurée de l'empire colonial français, le plus vaste après celui de l'Espagne, avec ses dix millions de kilomètres carrés et; par suite, dispersion de l'effort français; et, dès cette époque encore, le prestige prédominant des Indes et même des îles à sucre, sur le Canada, dans l'esprit de Colbert et des Français de France. Passons-nous de ce côté-ci de la mer ? Nulle attirance victorieuse n'apparaît pour contrebalancer et vaincre tant d'obstacles. Alors que la côte de l'Atlantique,

au-dessous de l'Acadie, offrait aux émigrants de l'Angleterre et du centre de l'Europe des pays plus ensoleillés que leurs patries d'origine, le Canada hérissait les imaginations par son climat de pays septentrional, beaucoup plus sévère que le climat de la France. Un enchaînement de causes adverses acheva de tout paralyser. Manquant de main-d'œuvre, trop étendu pour être avantageusement exploité, le Canada prit et garda la réputation d'un pays peu productif, autant dire incapable d'exercer sur l'immigrant l'attrait puissant des colonies prospères de la Nouvelle-Angleterre et de la Virginie. Pour comble de malheur, le Canada possédait en France un excellent bulletin de publicité: les *Relations des Jésuites*; en 1673, un bref de Clément X suspend la publication de ce bulletin, juste à l'époque où la colonie pouvait le plus difficilement s'en passer.

Quels sont, cette fois-ci, les pays d'origine des immigrants ? Comme dans la période précédente, ils viennent des provinces de France orientées vers l'Atlantique. L'aire des migrations s'est toutefois agrandie. La colonisation militaire qui, ainsi qu'on le verra, sera considérable, contribue pour sa part à cet agrandissement. Plus large que celui des simples compagnies, le filet royal a pu étendre le recrutement. Enfin l'esprit d'aventure souffle plus avant, à l'intérieur du royaume, depuis qu'on entend parler davantage des pays d'outre-mer. Les immigrants viennent de Normandie, sans que les Normands fournissent pourtant l'élément majoritaire. Groupe-t-on les pays de provenance selon leurs affinités linguistiques et culturelles, les colons du temps de Talon viennent, en majorité, des contrées qui évoluent autour de l'Île de France et du vieux Poitou: en somme des parties les plus latines de la France. N'est-ce pas, en effet, nous dit Lucien Romier, dans la Neustrie ou Gaule du Nord-ouest, de l'Escaut à la Loire que les Francs, établis nombreux, sans contact avec la Germanie, mais mêlés aux Gallo-Romains, ont subi la civilisation supérieure de ces derniers ? Du mélange de tous les sangs des meilleures provinces françaises, l'on peut déjà prévoir la vitalité puissante de la jeune race canadienne.

Qualités du colon

Bien peu à reprendre, aux qualités physiques des immigrants. Ne passe pas la mer qui veut. Trop pauvre, munie de trop faibles moyens d'hospitalisation, la colonie n'aurait que faire de débiles ou d'infirmes que, du reste, elle n'attire point et qu'il lui faut renvoyer impitoyablement. Administrateurs et recruteurs reçoivent l'ordre de choisir les hommes entre 16 et 40 ans, les filles, en âge de se marier, filles fortes, et, précise-t-on, sans « difformité naturelle », ni « extérieur repoussant », propres aux tâches du pays.

Renseignements aussi précis sur l'état social de ce fond de population. Talon y discerne des « gens aisés », des « gens indigents », des

« gens des deux extrêmes ». Traduisons: quelques gentilhommes, quelques demoiselles de condition, quelques bourgeois; puis surtout, des engagés, des soldats, des filles de paysans et des filles du roi, formant les groupes dominants. Et nous voilà bien près de la vérité. Cette immigration ressemble à celle de la génération précédente, à quelques variantes près dans l'apport des diverses classes sociales. L'« engagé » ou le trente-six mois répond à la demande de main-d'œuvre agricole, demande qui restera de constante actualité dans la colonie; il répond aussi à la nécessité d'un noviciat du défrichement et de la mise en culture en pays neuf. Il semble, au surplus, qu'on ne pouvait imaginer système d'émigration plus ingénieux pour faire l'affaire de tout le monde, et en premier lieu du trésor royal peu enclin à beaucoup déboursier. Voici, en effet, comme il fonctionne: obligation aux armateurs de France, de transporter au Canada tel nombre d'engagés, selon le tonnage de fret de leurs vaisseaux; ces armateurs assurés de trouver facilement, à Québec, preneur et donc remboursement de leurs frais de transport pour une cargaison humaine toujours disputée par les propriétaires de ferme; à leur tour, ces propriétaires assurés de se rembourser de leurs propres frais par les trente-six mois de service de l'engagé, même s'ils lui doivent verser un modeste salaire. Ces engagés, les recruteurs les trouvent assez facilement dans les provinces françaises du Nord et du Nord-Ouest, pays de familles nombreuses où foisonne le prolétariat agricole. Un fait social bien connu établit qu'en faisant surgir des esprits entreprenants, vigoureux, la pratique de l'art agricole pousse de soi à l'essaimage, à la recherche d'un sort personnel. Et faut-il évoquer encore une fois l'appât puissant que devait présenter à ce prolétaire, si friand du petit carré de sol, la perspective d'une large propriété terrienne à prendre au Canada, après un court domesticat de trois ans? La même séduction paraît avoir conquis les militaires. La guerre iroquoise finie, de fortes pressions s'exercent sur les officiers du régiment de Carignan et, par ces officiers, sur leurs troupiers, pour les induire les uns et les autres à s'établir dans la colonie. Et c'est ainsi que sur les quelque 2,500 immigrants du temps de Talon, pas moins de huit cents viennent de l'armée.

Reste la question tant controversée de la qualité morale du colon de la Nouvelle-France. Pour couper au plus court, nous permettra-t-on d'user d'un apriorisme légitime en histoire? Ceux qui ont abordé cette question ont trop oublié, à notre avis, que tout un ensemble de motifs ou de raisons fermait la porte de la colonie aux vicieux ou aux avariés moralement, tout comme elle se fermait aux impotents ou infirmes. Le Canada ne pouvait se payer le luxe d'hospices ou d'hôpitaux pour invalides, avons-nous dit; n'ayant pas davantage à dépenser pour des institutions pénitentiaires, il n'avait que faire des déchets sociaux. Impitoyablement il prendra et gardera l'habitude de renvoyer cette vermine en France: opération où le roi qui solde ces faux frais de voyage, ne trouve guère son compte. Pays sans or ni argent, — du moins à l'époque — sans

autre séduction, pour l'aventurier, que la course des bois, vie dure, épuisante, aux profits aléatoires; pays de mœurs austères, sous la garde d'un clergé vigilant et puissant, quelle attirance pouvait offrir le Canada aux chercheurs de fortune rapide, aux libertins ? Relisons ce qu'on peut appeler les « prospectus » de l'époque. Le Père Le Jeune, Boucher ne font appel qu'aux laborieux, aux énergiques et aux forts physiquement et moralement. « Il ne faut personne icy, tant homme que femme, insistait Boucher, qui ne soit propre à mettre la main à l'œuvre. » Et l'œuvre, c'était la terre conquise, pied à pied, par le défrichement forestier; c'était la subsistance même du colon et celle des siens achetées chèrement, par la seule productivité du sol. Qu'y avait-il, en ce genre de vie, qui pût tenter le débauché, l'efféminé ?

Les dénigreurs s'en sont pris, avec une furie étrange, aux femmes envoyées au Canada, et tout particulièrement, à un groupe d'entre elles, les « filles du roi ». Une première erreur serait de croire, en l'affaire, qu'il ne serait venu que ces sortes de filles et qu'elles y aient jamais formé le contingent le plus nombreux. Le grand nombre sont venues d'autres sources, fort honnêtes, filles de condition parfois, et choisies par les personnes les plus recommandables. Une erreur plus grave, c'est de se méprendre du tout au tout sur la qualité des « filles du roi ». Des historiens mal informés leur ont fait une insulte de leur nom. Appelées « filles du roi » parce qu'élevées dans des maisons de refuge aux frais du roi, leur nom n'est pas plus déshonorant que ne le serait aujourd'hui celui de « pupilles de l'Etat ». Enfants trouvées, orphelines, filles de parents pauvres, elles ressemblaient aux pensionnaires de nos hospices et de nos crèches modernes, sans être nécessairement de naissance illégitime ou de sang vicié. Il ne faudrait pas croire, non plus, que le Canada fût seul à recevoir de ces jeunes personnes. Il en partit aussi pour les Antilles, et là comme ici, librement et après un choix judicieux.

A quelles enseignes retracer donc les dénigrements ? Si l'on excepte le Gascon Lahontan et quelques autres, ils viennent de publicistes qui n'ont jamais mis les pieds dans le pays; et ils viennent d'historiens qui se sont répétés les uns les autres. Tous ont généralisé hâtivement, comme tel auteur d'un mémoire attribué faussement à Vergennes, et qui, pour expliquer l'échec colonial de la France, écrivait : « Nous avons émigré la plus vile classe de citoyens et de femmes perdues; voilà les gens avec lesquels on a voulu fonder un empire. » On a confondu le peuplement de colonies aussi diverses que les Antilles, la Guyane, la Louisiane à certaine époque, colonies d'un type différent du Canada par le climat, la culture, l'économie, et qui n'ont pas fait appel à la même classe d'immigrants. Le gouverneur d'Argenson, Pierre Boucher, constatent à ce sujet combien les Français de leur temps sont brouillés avec la géographie et jusqu'au point de confondre le Canada avec la Martinique et l'île de Saint-Christophe.

A l'encontre de ces charges ou caricatures des origines canadiennes, la liste s'allonge et combien impressionnante, des témoignages d'observateurs qui ont vécu en Nouvelle-France, et ont vu ce qui s'y passait. Depuis le Père Vimont et depuis Pierre Boucher, en passant par Chrestien Le Clercq, la Mère Andrée Duplessis de Sainte-Hélène jusqu'à l'historien Charlevoix, tous se sont plu à rendre hommage à l'honorabilité des premiers colons. Le grave Charlevoix qui dut, pour sa part, corriger une première impression, ira jusqu'à écrire que « la source de presque toutes les familles qui y (au Canada) subsistent encore aujourd'hui est pure, et n'a aucune des taches que l'opulence a bien de la peine à effacer. »

Certes, il ne faut pas dire et nous ne disons pas que « parmi les honnêtes gens » il ne s'est parfois glissé « de terrible racaille », selon une plainte de la Mère de l'Incarnation. L'image serait ridicule d'un Canada primitif transformé en Eden d'avant le premier péché. Il suffit que la « racaille », n'ayant jamais fait que le petit nombre, n'ait pu altérer un fond de respectable population.

Nuptialité et assistance familiale

Le plus intéressant en ce peuplement reste peut-être les dispositions prises pour en tirer le plus de profit possible. Les autorités ne ménagent point les encouragements à la nuptialité, ni l'assistance aux familles. En France, ces formes d'aide sociale sont à la mode. Les colonies en bénéficient. De vigoureux moyens sont pris au Canada, quelques-uns même assez discutables, pour faire entrer dans l'esprit public l'idée ou l'habitude du mariage hâtif. Persuasion d'abord, cadeau de l'intendant aux jeunes mariés, cadeau de cinquante livres « en denrées propres à leur ménage »; puis cadeau du roi de vingt livres aux jeunes garçons qui se marient à vingt ans ou au-dessous, et aux filles qui font de même à seize ans ou au-dessous. Aux filles de qualité, trop pauvres pour s'offrir la chance d'un beau mariage, des dots spéciales sont réservées. Mais à l'adresse des célibataires endurcis, voici venir la contrainte et presque sous la forme du mariage obligatoire: exclusion de toute charge honorifique, menace de châtements infamants, ordre même d'avoir à se marier dans les quinze jours après l'arrivée des vaisseaux, c'est-à-dire aussitôt débarqués à Québec les chargements de filles de France, et ce à peine de la privation de privilèges, en ce temps-là presque indispensables à la vie: chasse, pêche, traite avec les sauvages; aux parents négligents qui n'auraient pas réussi à marier leurs fils à vingt ans, leurs filles à seize ans, ordre de comparaître devant le greffe de leur juridiction, pour y rendre compte de leur conduite.

Il faut dire qu'une fois les jeunes gens mariés, la munificence royale ne les abandonne pas. Aux familles de dix enfants elle verse une pension annuelle de 300 livres; 100 livres de surcroît si la famille atteint la

douzaine d'enfants. Allocations qui valent moins toutefois que les moyens employés pour répandre, dans les mœurs, le respect, le culte de la famille nombreuse: honneurs soit dans les églises, soit dans les missions ou paroisses, accordés de préférence aux chefs de foyers bien peuplés; consigne aux autorités coloniales de pratiquer, dirait-on aujourd'hui, une intelligente politique de la jeunesse à l'égard des enfants des colons. On devra soigner leur éducation, discerner leurs aptitudes, leur ouvrir des carrières appropriées. Plus haut encore que tous ces encouragements, plaçons l'hommage officiel du roi, de Colbert, des grands de la colonie, de tous, à la nuptialité précoce, aux familles fécondes. Un climat moral s'établit en Nouvelle-France qui y subsistera longtemps. Aidée, stimulée, la natalité canadienne obtient, pour la période de 1660-1670, un taux de 630 naissances par 10,000 habitants, l'un des plus élevés dont se soit jamais glorifiée une race blanche.

CHAPITRE CINQUIÈME

Colonisation - Régime seigneurial sous Talon

Champ de colonisation: aspect géographique — Aspect économique et social — Valeur du système seigneurial — Critique du système seigneurial

Il fallait peupler. Il fallait aussi coloniser. L'énergique poussée du nouveau régime se retrouve en cette autre initiative. Aucun bien de simple cueillette, fourni par la chasse ou la pêche, ne peut donner au colon son entière subsistance, un niveau de vie au-dessus de la vie indienne. Force sera donc au Canada de s'établir sur la base agricole. D'accord du reste avec le roi et Colbert, et parce qu'il y voit un premier moyen de faire entrer la colonie dans le courant commercial de la métropole, Talon se propose l'organisation d'une agriculture à produits exportables. Cette colonie de la Nouvelle-France il a tôt fait de l'apercevoir, en outre, sous l'aspect d'un empire. A cet empire il importe de préparer une base, un centre de gravité. Nul moyen d'y mieux réussir que par l'enracinement d'une robuste paysannerie dans la vallée laurentienne.

Champ de colonisation: aspect géographique

Cet essai de colonisation, examinons-le tel qu'il apparaît, à première vue, sous son aspect géographique et physique. « Tout Etat et même toute installation humaine, a dit Jean Brunhes, est l'amalgame d'un peu d'humanité, d'un peu de sol et d'un peu d'eau. » Vérité presque banale que le Canada se devait de confirmer. En désertant les bords de l'Atlantique pour devenir une colonie de l'intérieur, l'établissement français ne pouvait ni trop s'éloigner de la mer, sa voie respiratoire, unique route entre lui et la métropole, avons-nous déjà dit, ni non plus, pour les mêmes raisons, s'enfoncer trop avant dans la profondeur des terres. Sous peine de se jeter en dehors des artères vitales, tout commandait de s'installer le long du fleuve, reconnu très tôt, non seulement comme la maî-

tresse route vers le cœur de l'Amérique mais aussi, espérait-on, comme le passage possible vers l'Orient. Quiconque serait maître du Saint-Laurent serait maître de tout le nord américain: conviction qui paraît bien établie, dès le temps de Champlain. Rien donc de plus en accord avec les exigences de la géographie que cet établissement agricole qui s'en va se développant en sens longitudinal sur les bords du fleuve entre Québec et Ville-Marie. L'eau à la fois route et aliment s'offre ici à la portée de l'homme et des besoins de sa ferme. Tout favorise un tassement humain au moins relatif. Entre les deux postes extrêmes, sur une distance de 180 milles, le fleuve coule, tranquille, entre ses rives rapprochées. Plus bas que Québec, son élargissement disperserait trop; plus haut que Ville-Marie, ses rapides et cascades dressent un obstacle. Comprimée d'autre part par la forêt qui empêche l'expansion en profondeur, la paysannerie laurentienne, échelonnée sur les rives du Saint-Laurent, prend l'aspect d'un long village traversé d'une rue unique qui est un chemin d'eau.

Dans ce village effilé, l'œil distingue toutefois d'assez larges solutions de continuité. Les éclaircies couvrent plus d'espace sur la rive nord du fleuve que sur la rive sud et ce, en dépit, ici et là, de la pauvreté du sol. Le voisinage des Laurentides, riche pays de chasse, expliquerait l'apparente anomalie. Voyons-y plutôt, si l'on veut, un de ces cas où le facteur humain prévaut sur la géographie. Et le facteur, c'est ici l'Iroquois qui, de son pays, dévale vers le fleuve, par la rivière Richelieu, privant cette région de toute sécurité. Le riche triangle formé par le Richelieu et le Saint-Laurent ne s'ouvrira à la colonisation qu'après la paix iroquoise de 1667 alors que, pour monter la garde sur la plaine plantureuse, se dresseront de point en point des manoirs fortifiés.

Aspect économique et social

Ce champ de colonisation intéresse bien davantage par son aspect économique et social. En prend-on une vue à vol d'oiseau, il se présente sous l'image d'un alignement de vastes propriétés en forme de rectangles ou « carrés-longs », avec façade sur le Saint-Laurent, façade variable d'une à six lieues de largeur, pour s'épandre ensuite en profondeur jusqu'à quatre lieues et même davantage. En bordure du fleuve, le grand rectangle se subdivise en une multitude de petites propriétés de même forme géométrique, mesurant d'ordinaire 2 à 4 arpents de front par 20 à 30 de profondeur. Encore ici, reconnaissons, au moins pour une part, l'intervention de la géographie. L'état neuf, inoccupé du pays, le caractère généralement plat de la vallée laurentienne ont permis ces divisions uniformes. Divisions bien différentes, ainsi qu'on peut voir, de ce que sera plus tard le quadrilatère d'équilibre des futurs *homestead* des prairies de l'Ouest canadien. C'est que celui-ci sera taillé dans la steppe sans eau, tandis que pour le « carré-long » l'impératif de l'eau a imposé ses lois.

Nécessité de ménager au plus grand nombre accès au fleuve; donc rétrécissement du front des propriétés, avec compensation dans la profondeur de la forêt.

Ce tassement de petites propriétés dans les grandes n'offre-t-il pas à l'historien une évocation autrement plus intéressante ? Reconnaissons un autre fait capital de l'histoire de la Nouvelle-France: le mode de tenure ou de propriété implanté dans la colonie et qu'on appelle le régime ou le système seigneurial. Lors de son départ, en 1672, Talon peut se flatter d'avoir taillé, à lui seul, au moins soixante nouveaux fiefs dans la forêt. Il a fait occuper l'île montréalaise en entier, la péninsule triangulaire entre le Richelieu et le Saint-Laurent, comblé, sur les rives du fleuve, le vide entre les trois postes, poussé même les concessions au-dessous de Québec jusqu'à Matane, jusqu'au Cap-aux-Oies, jusqu'à l'Île-aux-Lièvres. Pour sa vie matérielle et pour une large part de sa vie sociale, la Nouvelle-France, ainsi l'ont voulu les autorités, évoluera autour des manoirs. Qu'est-ce donc que ce régime seigneurial ? Forme de la féodalité française, il s'en distingue pourtant par une vigoureuse originalité. En France, création en quelque sorte spontanée, effet d'une décomposition de l'autorité monarchique, il aura été au Canada une construction plutôt artificielle, voulue, bâtie par l'autorité royale elle-même. Quelles fins se proposent Louis XIV, Colbert, Tracy, Talon et avant eux les Cent-Associés qui ont déjà attribué à divers particuliers une soixantaine de seigneuries ? Les uns et les autres ont cru trouver, dans le régime seigneurial, un moyen excellemment approprié à la conquête du sol, à la formation d'une solide paysannerie. Dans leur pensée, le seigneur devait être, au premier chef, un agent de colonisation, un substitut ou un collaborateur de la couronne.

Valeur du système seigneurial

Que vaut le système ? Pour notre part, nous le définirions comme une entreprise de collaboration entre un chef de grand domaine et une équipe de défricheurs ou de petits propriétaires, collaboration suscitée, activée des deux côtés, par un habile dosage de contraintes et de stimulants. Passons en revue de part et d'autre obligations et avantages. De la part du seigneur, obligation à l'Acte de « foy et hommage », acte de vassal à son suzerain; obligation surtout à la mise en valeur de son domaine, et ce, sous peine de confiscation et de retour du fief au domaine royal, obligation donc au jeu de fief ou à la concession de parties de ce domaine à des censitaires: ce qui entraîne l'obligation à l'organisation de quelques services d'utilité publique: justice seigneuriale, construction et mise en train d'un moulin banal; obligation encore à l'aveu et dénombrement: remise d'une carte, d'un plan, de l'état économique de la seigneurie. En retour, l'ensemble de ces privilèges ou stimulants peut impressionner le

seigneur. En tête, don royal et gratuit d'un domaine comparable et même supérieur, par son étendue, à bien des comtés, à bien des marquisats dans le royaume, don précieux à une époque où la propriété immobilière constitue encore la première richesse; domaine qui, au temps de Talon, situe un petit officier de compagnie ou de régiment dans l'aristocratie coloniale, peut lui donner accès au parchemin nobiliaire; droit ensuite à la perception, auprès de ses censitaires, de cens et rentes, redevances annuelles et perpétuelles; en cas de vente ou de mutation de propriété dans son domaine, sauf la mutation par héritage en ligne directe, droit aux lods et ventes, soit à la douzième partie du prix de vente; droit à la banalité, c'est-à-dire au quatorzième minot de tout grain moulu au moulin de la seigneurie; pour couronner le tout, droits honorifiques garantis par règlements administratifs et par un protocole rigoureux: banc privilégié à l'église, rang de préséance dans les processions, dans la distribution du pain bénit, des cierges, des cendres, des rameaux, recommandation aux prières des fidèles, pour lui et sa famille, au prône du dimanche; et, comme hommage bénévole de la part des censitaires, plantation annuelle du mai devant le manoir. Autant de privilèges hautement prisés dans une société entichée du plus humble titre et de la moindre distinction. Et il y avait enfin ce sentiment ou cette persuasion bien répandue que, pour obtenir les grâces de Sa Majesté, rien ne valait la qualité de seigneur terrien, le certificat d'actif défricheur.

Du côté du censitaire, charges et stimulants seraient-ils aussi parfaitement dosés? Le censitaire est redevable, envers son seigneur, des cens et rentes (un ou deux sous par arpent de front, autant par arpent en superficie); redevable encore de la banalité, et, s'il y a lieu, des lods et ventes. Pour fins d'utilité publique, il peut être soumis à quelques jours de corvée. Il s'engage à la culture de son lot, à y tenir feu et lieu, sous peine de retrait, c'est-à-dire de confiscation ou de retour de sa terre au domaine seigneurial. En revanche, son lot lui est cédé gratuitement. Et, par acte contractuel, cette terre est à lui à perpétuité. Il en devient le propriétaire, autant que le seigneur peut l'être de son grand domaine. Et pour peu qu'il mette son lot en valeur, il résout du coup le problème de son établissement. Il peut fonder foyer et famille. Et voici un petit « engagé », un soldat licencié, un fils d'habitant installé sur une étendue de terre comme nul paysan n'en possède en Europe; il devient patron, passe à la classe moyenne: élévation sociale, sentiment de fierté éminemment propres à stimuler l'énergie, l'ardeur au travail.

Critique du système seigneurial

Ingénieux système qui n'a pas échappé pour autant aux plus ardentes critiques. Peu d'institutions ont été aussi décriées, ont soulevé autant de déclamations, même parmi les historiens. Les uns l'ont tenu responsable de la faillite de la colonisation en Nouvelle-France. D'autres, surtout les

historiens anglais et américains, n'y ont vu qu'une forme détestable des servitudes médiévales. Que penser de ces jugements ? La faillite ou plutôt le succès moyen de la colonisation a-t-il été autre chose que le succès modeste de toute autre entreprise dans la colonie ? On a reproché à un grand nombre de seigneurs, surtout les militaires, leur manque d'expérience agricole. Serait-ce l'expérience plus que les capitaux ou les ressources pécuniaires qui leur auraient fait défaut ? La mise en valeur de leurs domaines incultes exigeait, par leur étendue même, de larges mises de fonds. Des fonds, il leur en eût fallu pour défricher, mettre en culture la part réservée de leur domaine, donner l'exemple, y établir une sorte de ferme-école ; il leur en eût fallu pour tenir le rôle de gentilhomme campagnard, aider leurs censitaires, trop souvent colons sans le sou. Le roi, pressé par Talon, y alla avec une certaine générosité. Pour venir en aide à la colonisation militaire, le trésor royal déboursa, de 1668 à 1671, au moins 44,000 livres, partagées entre officiers et soldats. Mais qu'était-ce que cette somme répartie en miettes sur quatre ans, entre tant de besogneux, et alors qu'il fallait deux ou trois années de travail à une famille de colon pour se suffire ? Qu'était-ce, le roi y ajoutât-il la distribution de quelques médailles aux colons diligents et des lettres de noblesse aux officiers de même mérite ? Ne tirant que trop peu de leur exploitation agricole, ou n'en tirant que de trop lents profits, beaucoup de seigneurs et de censitaires se trouvèrent sans défense devant la fascination du commerce de la fourrure ou de la course des bois. Il n'empêche pourtant qu'en dépit de ces misères et malgré la double guerre iroquoise et anglaise, dès la fin de l'intendance Talon, l'on enregistre de notables progrès. D'année en année les emblavures s'accroissent d'un bon tiers ; la production en céréales, le développement du cheptel suivent la même progression et peuvent déjà fournir un surplus à l'exportation. La Mère de l'Incarnation écrit en France « qu'il est incroyable combien ce pays se découvre et se peuple partout ».

C'est se tromper aussi étrangement que de voir, dans le seigneur canadien, un hobereau entiché de son sang et de son rang, personnage de cour, percepteur de passage qui ne paraîtrait devant ses gens que pour leur réclamer des redevances. Quiconque a lu, dans l'*Ancien régime* de Taine, les droits et privilèges encore possédés à la veille même de la Révolution, par le seigneur de France, a pu mesurer l'énorme distance qui sépare ce privilégié de son humble copie du Canada. Le seigneur canadien n'a rien du grand riche ni du grand personnage qu'on superpose à une population de serfs. Il ne saurait être le parasite qui vit aux dépens d'une région. Sa fortune n'est pas faite ; elle est à faire. Et il ne peut la faire qu'avec l'aide d'une main-d'œuvre toujours rare, qu'on se dispute et qui se lie librement. Du seigneur au censitaire, il y a donc trop peu de distance, et, de l'un à l'autre, trop de dépendance pour que le seigneur puisse céder à la tentation de la morgue ou de l'oppression. Est-il nécessaire d'ajouter que, sauf quelque quatre ou cinq privilégiés qui entrent au Conseil souverain, aucun

de ces seigneurs n'est revêtu de la moindre fonction d'apparence politique ? Rien donc qui les invite à trancher de l'aristocrate aux dépens de la liberté du colon. Disons même, puisque les historiens ne l'ont pas suffisamment noté, que rien, autant que le régime seigneurial, n'aura fait évoluer, au Canada, les lois du royaume dans le sens d'un sain libéralisme. En produisant l'exhaussement social du petit tenancier de la Nouvelle-France, il modifiera les relations juridiques entre la classe des petits-possédants et celle des grands-possédants; il les rapprochera l'une de l'autre. Toute la vie juridique et sociale de la colonie en sera marquée. En 1789, lorsqu'il fut question d'accorder au Bas-Canada le régime parlementaire, d'aucuns émirent la prétention que la tenure seigneuriale ne laissait pas aux Canadiens une indépendance compatible avec une constitution libre. Après enquête, les conseillers de Sa Majesté firent cette réponse « que la tenure en vertu de laquelle les Canadiens tiennent leurs terres, ne diffère réellement de celle des francs-tenanciers anglais que sur quelques points sans importance, lesquels ne paraissent point suffisants pour faire écarter le projet d'une Chambre élective... »

Qui pourra mesurer les services rendus à la colonie par la seigneurie ? Unité sociale de culture, organisme de travail collectif, elle fera de la paysannerie canadienne l'une des plus actives et des plus libres du monde. Et elle n'a pas rendu au Canada que des services d'ordre économique. Parmi les fins assignées aux seigneurs, Talon avait inclus le soutien de la colonie « par une vigoureuse défense contre les insultes et les attaques auxquelles elle pourroit être exposée dans la suite des temps ». A l'époque des guerres prochaines, la seigneurie allait fournir un chef militaire aux colons; elle rendit possible, sur tous les points du pays, l'érection de forts de pieux où, en cas d'alerte, gens du voisinage et partie de leurs bestiaux pouvaient trouver refuge. Pourrait-on ensuite ne pas considérer comme unique au monde le cas d'un pays où tout jeune garçon de vocation agricole pouvait aspirer à posséder un lot gratuitement, et où tout père de famille paysanne désireux d'établir ses enfants mâles possédait un droit moral et même réel à un morceau de terre pour chacun ? Au début, avant la naissance de la paroisse, il fallait, dans l'isolement et la dispersion des défrichés, quelque forme de groupement humain, de cohésion sociale, une autorité répartie sur plusieurs points. Le régime seigneurial satisfait à ces besoins. A chaque petite agglomération il apporta un élément aristocratique, et d'une aristocratie à paliers franchissables, y entretenant ainsi, avec le sens des hiérarchies légitimes, l'aspiration à la montée sociale. Sans la seigneurie, sans ces familles de grand air qui vécurent dans les manoirs et qui donnèrent l'exemple de mœurs policées, un charme eût manqué à la Nouvelle-France: le charme d'une élite de société, et, parmi ses moindres habitants, le charme d'une distinction que tant d'administrateurs et de voyageurs se sont plu à louer. Le régime seigneurial a bien été l'une des lignes de force du Canada d'autrefois.

CHAPITRE SIXIÈME

Industrie et commerce au temps de Talon

*Libéralisme métropolitain — Industrie, formes diverses — Commerce:
intérieur et extérieur*

Libéralisme métropolitain

C'est d'une économie complète que l'on voulait doter la colonie; il fallut donc, après l'agriculture, en organiser l'industrie et le commerce. L'industrie, certaines formes au moins d'industries s'imposent de nécessité absolue au Canada. Colonie de type agricole, par conséquent de maigres revenus, impossible pour elle de pourvoir d'autre façon à ses besoins essentiels. D'autant que sa production ou son économie, trop peu complémentaires de l'économie métropolitaine, ne sauraient lui permettre d'équilibrer ses importations par ses exportations. Élémentaire vérité que n'ont pas tardé à comprendre ces colonisateurs réalistes qu'étaient Louis XIV et Colbert. La France, plus que toute autre métropole peut-être, du moins à l'époque où nous sommes — il n'est que juste de le reconnaître — sut se relâcher intelligemment de l'habituel despotisme économique à l'égard des colonies. Le pacte colonial s'appliqua plus libéralement sur le Saint-Laurent qu'au Brésil, par exemple, où défense était faite de cultiver le riz, de fabriquer des savons, des textiles, où le colon ne pouvait se présenter devant le gouverneur qu'habillé des tissus du Portugal. La Compagnie des Cent-Associés avait déjà accepté qu'on fit au Canada « toutes sortes de manufactures ». Colbert, le Colbert du temps de Talon, voudra qu'on laisse « agir l'industrie », qu'on aide « ceux qui voudront s'y appliquer ».

Industrie, formes diverses

Talon saura profiter de ce libéralisme. Des raisons pressantes l'y incitent. Pour étonnant que le phénomène paraisse, la jeune agriculture

du Canada atteint déjà, faute de marchés, le point de surproduction. Une crise imminente s'annonce: l'arrêt dans le défrichement et, par suite fatale, dans le peuplement. La funeste course des bois risque d'entraîner tous les désœuvrés. L'aventure, la vie libre, indépendante, à l'indienne, la fascination des gains rapides opèrent jusque dans les vieux défrichés, y recrutent des vagabonds. Ils affluent au-dessus de l'île de Montréal. Ils se rencontrent par bandes dans l'Ouest, au Sault-Sainte-Marie, à la baie des Puants. Autant que le désœuvrement, un renversement du courant commercial des fourrures occasionne ce vagabondage. Naguère, avant la destruction de la Huronie, le départ des flottilles de castor pour le Saint-Laurent restait fixé au lac Nipissing. Vers 1650, le refoulement indien, effet de la terreur iroquoise, a reporté ce point de départ au Sault-Sainte-Marie, au fond du lac Michigan, au fond du lac Supérieur. Une vive répugnance à entreprendre le long et interminable voyage s'éveille parmi les Indiens. Ne valait-il pas mieux attirer dans leurs pays les commerçants français ? Il n'en fallait pas davantage. La course des bois se déchaîna comme une irrésistible hémorragie. Menaces, ordonnances, arrêts royaux, peine de mort, rien ne put conjurer un mal qui, plus on le comprimait, tendait à déborder. Sans retard, il fallait à la Nouvelle-France une politique de la jeunesse, politique au reste d'urgence permanente chez les peuples prolifiques. Talon essaya de tourner les jeunes désœuvrés vers l'industrie.

Entreprise qui ressemble aux autres par sa rigoureuse ordonnance. Elle s'inspire de deux idées principales: fonder l'essor industriel de la colonie sur ses ressources basiques: l'agriculture, les produits de la forêt, de l'eau, du sous-sol; agencer, articuler l'industrie coloniale aux besoins et aux intérêts métropolitains. En conséquence les industries fondées sur l'agriculture et l'élevage s'ordonnent surtout vers la consommation coloniale. On vise à satisfaire les besoins premiers des colons: alimentation et vêtements; et, pour satisfaire ces besoins, on aura soin d'utiliser, du même coup, les produits des fermes. Donc utilisation de la laine, des cuirs, du chanvre, de l'orge, du blé, d'où sortiront des tissus (bouragan, étamine, serge, droguet, drap) des chapeaux, des chaussures, des cordages, de la bière, de la farine. Pour fabrication de cuirs, on tentera même des expériences intéressantes avec les peaux de loup-marin et de marsouin. Pour enrégimenter et dresser la main-d'œuvre, Talon suscitera l'école ménagère, l'artisanat domestique, l'atelier familial, patronal, et même l'atelier royal. Au besoin, pour achever la formation technique des ouvriers, il fera venir de France une main-d'œuvre experte. L'intendant peut bientôt écrire à la cour qu'il a de quoi s'habiller sur place des pieds à la tête.

Les industries destinées à l'exploitation des produits de la forêt, de l'eau, du sous-sol, celles-ci complémentaires de l'industrie métropolitaine, vont plutôt travailler pour l'exportation. Pour la métropole, on

prépare du bois de menuiserie et de construction navale. Talon se jette même dans une entreprise plus audacieuse: l'établissement de chantiers maritimes. C'est qu'il veut seconder les projets de Colbert qui, pour arracher à l'Angleterre et à la Hollande une large part de leur commerce et de leur transport maritime, a entrepris de doter la France d'une marine de guerre et de commerce. Pour le compte du roi, des vaisseaux de 450 et de 800 tonneaux sortent des chantiers de Québec. Entraînés par l'intendant, les habitants se jettent eux-mêmes dans la construction maritime pour la pêche ou pour le commerce aux Antilles. Pour que fonctionnent au mieux ces chantiers, Talon n'hésite pas à lancer les industries accessoires: cordages, goudron, fer.

Ses projets les plus ambitieux, peut-être Talon les a-t-il conçus au sujet des produits de l'eau: le poisson. Il a tenté d'organiser, par les colons et à leur profit, le long du fleuve et dans le golfe Saint-Laurent, ce que l'on appellera des pêcheries sédentaires: combinaison ingénieuse d'exploitation à la fois poissonnière, forestière et pelletière; l'hiver, le colon s'y pouvait employer à la cueillette du bois et de la pelleterie; le printemps et l'été, à la pêche, à la préparation de leurs charges de poisson pour les vaisseaux pêcheurs venus de France. Le poisson d'Amérique a fait concevoir à Talon un rêve encore plus grandiose. S'est-il rendu compte qu'en tournant le dos à la mer pour établir la colonie sur le Saint-Laurent, Champlain avait dangereusement tourné le dos aux pêcheries et que, pour ressaisir et garder cette source de richesses, il fallait tenter un suprême effort? Cet effort, aurait-il aperçu qu'il le fallait d'autant plus hâter que, Montréal devenu l'emporium de la fourrure, l'Ouest allait exercer sur les colons un véritable sortilège? Se serait-il aussi convaincu que le poisson américain, immense butin, de prise et d'exportation plus faciles que le bois ou les métaux, article complémentaire en outre de l'économie du royaume, pourrait seul, aidé de la fourrure, et pendant longtemps, garder à la colonie la réputation d'une entreprise payante? De passage à Terre-Neuve, en l'un de ses voyages au Canada, il a compté sur le banc plus de 700 navires pêcheurs portant pavillon français. Bon an mal an, a-t-il appris, ces flottes de pêcheurs arrachaient à la mer une production d'environ dix millions. Quelle aubaine, quelle fortune pour la France si elle osait mettre la main sur ce monopole du poisson de l'Amérique du Nord. Dans un plaidoyer éloquent, Talon s'est employé à convaincre Colbert.

Tout en s'efforçant de mettre sur pied de multiples petites industries: celles de potasse, de savons mols, de teinturerie, de fonderie, l'intendant fait déjà son possible pour aménager les industries du sous-sol, fer et charbon. Le fer d'abord, si indispensable à maints usages domestiques, à l'outillage agricole, à la construction des moulins à vent, aux chantiers maritimes. Tout ce qui est ferronnerie est encore importé de France. Des mines de fer ont été découvertes à la Baie-Saint-Paul

et près des Trois-Rivières. Talon se met en frais d'en préparer l'exploitation. Il a encore songé à l'ouverture des charbonnages du Cap-Breton. Entreprise trop prématurée pour prétendre à un immédiat et grand succès. Le traitement du fer à la houille ne date que de la seconde moitié du XVIII^e siècle; la navigation à vapeur est un fait économique du XIX^e. Talon se garde quand même les yeux tournés vers la découverte d'autres métaux, en particulier du cuivre. Mais dans l'état inculte et désert de l'immense pays, qu'était-ce qu'une petite troupe de prospecteurs lancée à la recherche des mines, sinon une poignée de poussière jetée dans le vent ?

Commerce: intérieur et extérieur

Les instructions de Talon lui enjoignaient d'exciter les habitants du pays au développement du commerce, y compris le commerce de la mer. Ce complément s'imposait à l'économie coloniale. Mais de toutes les tâches assignées à l'intendant, celle-là n'était sûrement pas la plus facile. Quel branle, quelle envergure donner aux échanges commerciaux, dans une contrée de 7 à 8,000 âmes, d'une production encore mince et d'un pouvoir d'achat encore plus mince ? Rien ou si peu que rien à attendre de la population indigène. Talon n'avait pas affaire aux populations denses et évoluées de l'Amérique centrale ou méridionale, peuples aux besoins multiples et plus raffinés, mais à l'Indien du Saint-Laurent et des Grands Lacs, population clairsemée, aux besoins rudimentaires et d'une improductivité presque absolue. Le facteur distance, qui complique et aggrave le problème du transport, oppose un obstacle presque insurmontable à l'organisation du commerce. Entre les trois postes sur le fleuve, la distance s'affirme déjà considérable. Que dire des 500 milles au-delà qui séparent la colonie laurentienne de ses charnières des Lacs: éloignement que vient accroître la circulation hivernale pratiquement empêchée par les neiges et les glaces ? Les conditions ne s'offrent guère plus favorables au commerce extérieur: absence d'environnement économique et de débouchés propres aux échanges. L'Acadie, colonie encore minable, trop éloignée, mal reliée au Canada, est d'ailleurs tombée dans la dépendance commerciale de Boston et de Manhatte. Les Iles à sucre, les Antilles, d'une économie qui pourrait être complémentaire de l'économie canadienne, présentent un débouché presque inaccessible à un transport maritime encore dans l'enfance. On aperçoit bien, plus proches, au sud, les colonies anglo-américaines; mais toutes, sauf la Virginie, terre du tabac, sont d'une production similaire à leur voisine du nord, et plus ou moins gênées par le protectionnisme du « pacte colonial ».

Le commerce intérieur, accaparé par les deux postes extrêmes de la colonie, connaît quand même ses heures d'activité. Québec est devenu, après Tadoussac, le terme de la navigation transatlantique. La capitale

restera, pendant tout le régime français, l'entrepôt, le centre de distribution des marchandises d'Europe, le port d'embarquement du fret d'exportation. L'été, avec l'arrivée des vaisseaux d'outre-mer, Québec sort de sa léthargie hivernale. Depuis la paix iroquoise, Montréal a succédé aux Trois-Rivières comme terme et point de départ de la navigation de l'ouest. De là s'embarquent pour les pays d'en haut, pour les missions, pour fins politiques, militaires ou commerciales, les chargements de vivres, de munitions, les marchandises de traite, les présents aux sauvages. Montréal est la capitale du castor. A ce carrefour des échanges entre l'est et l'ouest, se sont établis la plupart des marchands « équipeurs » qui fournissent leur pacotille aux coureurs de bois, aux traitants de fourrure. Chaque été, à l'arrivée des flottilles de l'ouest chargées de pelleteries, Montréal prend une animation extraordinaire. La foire, ouverte à tout le monde, se tient au bord du fleuve. Chacun y peut troquer la précieuse fourrure, la faire passer de main en main, l'échanger dans les étalages, dans les magasins de la ville, contre des denrées du pays, contre des marchandises de France. La foire dite des Outaouais fournit un des spectacles les plus pittoresques que l'on puisse alors s'offrir en Nouvelle-France.

En dépit de tout le commerce extérieur connaît un valable essor. Le Traité de Bréda (1667) a restitué partiellement l'Acadie à la France. Pays d'élevage, l'Acadie pourrait fournir au Canada des viandes salées en échange de céréales. Talon aurait voulu souder les deux colonies; et il a tenté de le faire par un projet d'envergure, à la mesure de ses habituelles conceptions. Il songeait à ouvrir, de Lévis à Pentagouet, un long corridor qui eût fourni à la fois des relais aux courriers et des entrepôts au commerce. Au bout du corridor, Pentagouet eût donné à la Nouvelle-France ce qui lui manquait: un port de mer ouvert en toute saison. Les Antilles avaient besoin de bois, de viande, de poisson, de céréales, de farine. On entreprit de les en approvisionner. Ce fut l'origine de ces voyages triangulaires, qui avaient pour point de départ Québec, avec arrêt aux Iles à sucre pour le déchargement de la cargaison canadienne et le rechargement de la production antillaise, pour, de là, mettre le cap sur la France. Le malheur veut qu'aux Antilles le commerce canadien se heurte déjà à des rivaux favorisés par la moindre distance: les Bostonnais et les Néo-Hollandais. A vraiment parler, les échanges France-Canada font, à l'époque, le plus gros du commerce extérieur. Organiser ces échanges n'est pas opération facile. La Compagnie des Indes occidentales monopolise depuis 1664 importation et exportation. En 1669, Talon commence par exiger et obtenir de Colbert la liberté commerciale. Il entend par là l'entrée du port de Québec ouverte à tout vaisseau de France, la suppression des droits à l'entrée des marchandises en provenance du Canada et des Iles, le transit gratuit, par les ports de France, de ces mêmes marchandises, les sucres bruts exceptés. L'importation se compose, comme on s'y attend bien, des produits dont peut manquer un

pays naissant tel que le Canada. En tête viennent les articles de ferronnerie, le sel pour salaison de poisson et autres viandes, les marchandises de troc pour la traite des fourrures avec les sauvages, puis les liqueurs: cent mille livres de liqueurs en 1667 pour une population d'à peine 4,000 âmes. Pour contrebalancer cette importation, que peut bien exporter la Nouvelle-France ? Point d'autres articles que ceux d'un pays encore à la phase coloniale de son économie. Donc bien peu de chose si cela veut dire minime population, modicité de capitaux, aide financière toujours mesurée de la métropole, pauvreté de l'outillage mécanique. Avec de si faibles ressources, comment s'attaquer avec vigueur à la forêt, aux mines, aux pêcheries ? Et si l'on tient compte de l'insignifiance de la flotte marchande coloniale, de la longueur, du péril des navigations à voile, du coût fatalement élevé du transport océanique, comment transporter facilement outre-mer le peu qu'on aura pu accumuler de produits bruts ou ouvrés ? L'exportation, confiée en grande partie au vaisseau du roi, se réduit à quelques céréales pour approvisionnement des voiliers de mer, à des bois pour les chantiers maritimes de France; le plus considérable article reste toujours la fourrure. Certaines années, au prix ordinaire de la pelleterie, Talon estime qu'il en passe en France pour un million de livres. Malheureusement de fréquentes dévaluations et plus que tout la contrebande par terre et par eau rendent précaire ce commerce. Chaque année c'est plus de 1,200,000 livres de castor chassé sur les domaines du roi, qui, par les Iroquois, prend la route d'Orange, de Boston et de Manhatte.

Certes, voilà un commerce bien modeste. Les esprits n'en rêvent pas moins aux grands projets. Pour le commerce intérieur, l'abbé de Fénelon a lancé l'idée du canal de Lachine; Talon pense à corriger quelques-uns des obstacles de la route de l'Outaouais; Jolliet lance, pour son compte, le projet du canal de Chicago qui eût relié les Grands Lacs au Mississipi. Pour le commerce extérieur, l'intendant s'emploie à améliorer la navigation du Saint-Laurent; il eût voulu aménager des ports toujours ouverts sur la mer: Port-Royal et Pentagouet.

Personne, et c'est par-dessus tout le fait à retenir, personne encore n'avait compris comme le grand intendant le rôle vital du commerce pour l'avenir de la colonie. Il le sentait nécessaire, et de nécessité de salut, pour stimuler le défrichement, pousser à l'exploitation des autres richesses naturelles du pays, celles de l'eau et de la forêt, assurer un minimum d'équilibre économique, attirer les immigrants, assurer des fonds à l'administration coloniale, empêcher surtout que, dans l'opinion française, le Canada ne prît la réputation d'un parasite du budget métropolitain.

CHAPITRE SEPTIÈME

L'exploration au temps de Talon

Construction de l'empire, sa justification — Vers l'Atlantique — Vers les lacs Champlain et Ontario — Vers la baie d'Hudson — Vers le pays des Lacs — Vers le Mississipi

Construction de l'empire, sa justification

L'exploration de l'Amérique du Nord, autre article du programme de l'intendant. Tentative d'agencer la Nouvelle-France à ses attaches naturelles, géographiques et économiques, en somme à son milieu américain. L'œuvre étonne par ses proportions. Une carte de l'Amérique septentrionale, à la veille du Traité d'Utrecht (1713) et même à la veille de 1760, ferait voir les deux tiers de l'immense étendue peinte aux couleurs de France, sous le signe du fleurdelisé. Empire aux frontières illimitées, occupé ici et là par quelques îlots humains, traversé d'une simple ligne de forts et de fortins, sous la garde de quelques minuscules garnisons. Pour centre de gravité à cet empire, l'humble colonie du Saint-Laurent: quelque 7 à 8,000 âmes au temps de Talon; quelque soixante mille un siècle plus tard. « Un filet d'eau dans le sable du désert. » Cette construction de Talon, la faut-il juger comme une entreprise extravagante et folle ? Serait-elle plutôt pièce ou partie d'une politique organique, fondée, comme tout le reste, sur des nécessités vitales ?

Vers l'Atlantique

On l'a vu: l'empire français d'Amérique aurait pu connaître un autre développement. Il aurait pu se former d'est en ouest, mais à partir du rivage de l'Atlantique, pour s'en aller par avances mesurées vers les Grands Lacs. Plan rationnel qui a échoué par la faute d'événements historiques que l'on n'a pas oubliés: échec des premiers établissements français à Sainte-Croix, à Port-Royal; expansion coloniale de la France retardée

près d'un siècle par les guerres de religion; arrivée des Anglais et des Hollandais sur la côte de l'Atlantique; par suite, insécurité des établissements acadiens et refoulement bien obligé des Français vers l'intérieur du continent. Pourquoi donc, vers 1670, cette tentative nouvelle de s'accrocher au littoral maritime? Les Français ne pouvaient fuir la mer que pour y être ramenés impérieusement. Faire du Saint-Laurent l'axe souverain de la Nouvelle-France, c'était poser, pour la colonie de la vallée laurentienne, le problème vital de sa respiration. Du côté de la mer et de l'Europe, trois ouvertures et point d'autres lui restent ouvertes: le petit détroit de Canseau, les deux détroits au nord et au sud de Terre-Neuve. La Nouvelle-France peut-elle se dispenser de regarder de ce côté? Peut-elle courir le risque perpétuel de l'embouteillement ou de l'asphyxie? Les visées des Anglais pour une occupation du rivage océanique nous sont connues. Les villes du littoral sud de l'Angleterre ont des pointes d'antennes vers cette partie de l'Amérique. A quoi tendent les premières opérations des flibustiers anglo-américains sur les côtes de l'Acadie, les attaques des explorateurs anglais contre les terre-neuviens français, leurs installations au sud et au nord de Terre-Neuve? En regard de ces menaces, la politique de Talon au sujet des parages de l'Atlantique s'éclaire facilement. On s'explique son idée d'un monopole du poisson au profit de son roi et de son pays, idée qui lui fait concevoir une chaîne d'établissements à l'île Saint-Pierre, à Plaisance, au Chapeau-Rouge, au Petit-Nord, sur la façade orientale de Terre-Neuve, face au grand banc. On s'explique de même les soucis dont s'inspire sa politique acadienne: l'aménagement d'un chemin de terre de Lévis à Pentagouet, l'aménagement de ce port et de celui de Port-Royal pour assurer à la colonie du Saint-Laurent une entrée et une sortie jamais entravées vers l'océan. Toujours dans le même ordre d'idées, Talon a fort bien aperçu la valeur stratégique du Cap-Breton. « L'Île occupée par les Anglais, a-t-il écrit, nous fermerait l'entrée du Golfe. » Une première nécessité, et combien impérieuse, imposait donc à la Nouvelle-France ce prolongement vers l'est, ces points d'appui au bord de l'Atlantique.

Vers les lacs Champlain et Ontario

Peut-on justifier par de semblables motifs l'agencement de la colonie aux abords du lac Champlain et au premier des Grands Lacs? Talon entreprit de s'assurer la possession des sources du Richelieu et, plus à l'ouest, le lac Ontario, par des établissements commerciaux et militaires. Contre qui dirigeait-il ce mouvement de pince? Le climat plus tempéré de la région du lac Champlain, les richesses entrevues en ces quartiers, richesses en bois, en mines, en terres agricoles, ont pu appeler en cette direction l'avance française. Les soucis militaires ont sûrement compté davantage. Depuis l'établissement de la Nouvelle-Angleterre et de la

Nouvelle-Hollande, celle-ci sur l'Hudson, le Richelieu est devenu un point névralgique, le chemin naturel des invasions prochaines. Si l'on relie les deux projets de l'intendant, celui qui vise le lac Champlain par un Richelieu jalonné de forts, à l'autre projet qui a pour objectif le lac Ontario, la préoccupation stratégique ne fait plus de doute. Entre les deux pointes de la pince se profilent les villages du plus redoutable ennemi de la colonie. Même en temps de paix, l'Iroquois reste dangereux pour la Nouvelle-France parce qu'il reste un concurrent ruineux dans la traite du castor. Et l'on se rend compte, pour le souligner en passant, comme il est puéril d'attribuer à Champlain et à ses coups d'arquebuse la responsabilité des guerres iroquoises. Ces guerres, qui ne les aperçoit proprement inscrites dans la géographie économique de la Nouvelle-France ? Rappelons-nous l'enchaînement fatal. Anglais et Hollandais ne peuvent se procurer de castor que par l'Iroquois; l'Iroquois n'en peut obtenir que par les Indiens de l'Ouest ou par ses propres chasses sur les territoires du roi de France: l'Ontario d'aujourd'hui et le nord de l'Outaouais. Dans un cas comme dans l'autre, l'Iroquois pille les sources d'approvisionnement des Français. Perdre son marché du castor ou en subir une diminution sensible, la Nouvelle-France ne peut le souffrir sans mettre en danger son assiette économique. Laisser les Indiens des Lacs, ses clients et ses alliés militaires prendre la route des comptoirs d'Orange ou de Boston, route où ils ne sont que trop attirés et par la qualité et par le prix de la marchandise de troc, c'est, pour la Nouvelle-France, courir le risque de laisser tomber ses alliés dans la dépendance des Iroquois et des Anglo-Hollandais; c'est provoquer la rupture d'un équilibre de forces qui mettrait l'existence de la colonie en péril. Pour parer à cette double et redoutable menace de l'Anglo-Hollandais et de l'Iroquois, Talon ne s'est pas cru sans ressources. Contre le premier danger il a proposé à la cour, après Champlain, l'annexion, l'achat ou la conquête de la Nouvelle-Hollande, projet qui hantera pendant si longtemps l'esprit des gouvernants de Québec. Maîtresse du corridor de l'Hudson, d'Orange à Manhatte, la Nouvelle-France isolerait les colonies anglaises du nord de celles du sud; et la Nouvelle-Hollande disparue avec ses comptoirs, l'Iroquois tomberait dans l'obédience française. N'ayant pu se faire écouter à Paris sur ce point, Talon se rabattit sur une organisation militaire du lac Ontario. Il a fort bien aperçu l'importance du facteur iroquois. A qui ira celui que Chateaubriand se permettra d'appeler le « Spartiate américain » ? Tombera-t-il sous l'influence de Boston, d'Orange ou sous celle de Québec ? Dans la réponse à cette question, tenait, peut-on dire, le destin de l'Amérique. Pour conjurer le péril iroquois et pour faire la police du lac Ontario, Talon projette donc d'y jeter un bâtiment armé et d'y bâtir deux forts, l'un au nord, l'autre au sud. Par ces moyens, il se flatte de rompre les ponts entre l'Iroquois et l'Indien de l'Ouest, et il contraint le chasseur des cantons de porter ses fourrures aux comptoirs des Français. Donc encore une vue politique et une avance française qui

trouvent leur explication. Pour des enjeux d'importance capitale la Nouvelle-France, estime Talon, doit être présente sur le lac Ontario et y être forte. Sa frontière du sud a besoin d'une couverture. Et cette couverture comblera le grand vide entre l'est et l'ouest.

Vers la baie d'Hudson

Une troisième extension de la colonie paraissait moins justifiable que tout autre: l'avance vers la baie d'Hudson. Quelle nécessité ou quelle fièvre s'est emparée des explorateurs? De bonne heure, cette région de l'extrême nord a fasciné les esprits. Dès le temps de Champlain, puis de 1640 à 1670, l'on ne cesse de recueillir des renseignements sur la baie et sur les routes qui y mènent. Des expéditions de découvertes s'organisent: l'une, celle de Jean Bourdon, en 1657, par le fleuve et la mer; une autre, en 1661, par une route de l'intérieur, celle du Saguenay, conduit les explorateurs jusqu'à Nékouba. Un faisceau d'intérêts et même quelques mirages attirent de ce côté. Du bassin hudsonien provient le castor de la plus riche qualité et du coût le moins élevé, en raison de la pauvreté des Indiens; et le bassin est en même temps le plus plantureux réservoir de fourrure en Amérique du Nord. Or voici que deux coureurs de bois fameux, Pierre-Esprit Radisson et Médard Chouart des Groseilliers, sont en train de faire passer ce castor aux mains des Anglais. La manœuvre n'enlèverait pas seulement à la colonie un butin prodigieux, butin qui va bâtir la fortune des célèbres marchands aventuriers de la baie d'Hudson; c'est tout un courant commercial, toute la fourrure de la traite de Tadoussac, celle des Trois-Rivières, celle du Haut-Outaouais, du nord des lacs Huron et Supérieur, qui, par la conjonction des routes fluviales, menace de dériver vers la baie du Nord. A ces intérêts déjà considérables se joint, pour les Français, l'intérêt missionnaire, les postes de traite devenant, par la force des choses, des postes de missions. Sur le tout vient se greffer l'espoir resté vivace d'un passage, à travers la mer Glaciale, vers la mer d'Orient. Un capitaine Poulet, de Dieppe, n'offre-t-il pas à Talon d'opérer la circumnavigation de l'Amérique, soit du détroit de Davis à celui de Magellan, soit à l'inverse? En 1671, l'intendant dépêche une expédition confiée au sieur de Saint-Simon et au Père Albanel et qui, par le Saguenay, le lac Mistassini, la rivière Rupert, atteint aux rivages de la fameuse baie. Et c'est ainsi que des intérêts, moins impérieux cette fois, mais d'un certain prix, déterminent une autre extension de l'empire français.

Vers le pays des Lacs

Talon avait dépêché, un peu dans toutes les directions, des explorateurs qu'il appelait des « Gens de résolution ». L'un d'entre eux, le sieur

Daumont de Saint-Lusson, prenait, en 1670, la route des Grands Lacs. Nouveau bond, le plus prodigieux de tous, qui allait porter les bornes de la Nouvelle-France au cœur même de l'Amérique. Saint-Lusson partait chargé d'une triple mission: localiser les mines de cuivre du lac Supérieur, explorer la charnière des routes continentales que sont les Lacs, s'enquérir de la possibilité de quelque « communication » avec la mer du Sud. Mais il avait également l'ordre de prendre possession, au nom du roi de France, du centre américain. L'acte s'accomplit le 4 juin 1671 dans un décor solennel. Du haut d'une éminence, près d'une croix et d'un piquet de cèdre orné de l'écu de France, et au milieu de salves et de chants liturgiques, l'envoyé de l'intendant taille superbement dans l'espace. Il déclare prendre possession du Sault-Sainte-Marie, des lacs Huron et Supérieur et de tous les pays adjacents, bornés par les mers du Nord, de l'Ouest et du Sud. Les représentants de quatorze nations indiennes ont été convoqués à la cérémonie. Tous signent un procès-verbal qui, d'un trait, fait passer sous la souveraineté du roi de France l'immensité des terres encore à prendre en Amérique, et la plupart des nations sauvages encore libres en cet espace. Des historiens ont évoqué, aux bouches du Mississipi, la silhouette prestigieuse de Cavelier de La Salle donnant à la France le grand fleuve du sud et son incomparable bassin. La silhouette du sieur Daumont de Saint-Lusson, à la décharge du lac Supérieur, embrassant du regard des horizons sans fin, n'évoque-t-elle point une image aussi somptueuse ? Dans son rapport au roi, Talon pourra écrire en style enthousiaste « que les Espagnols n'ont gueres percé plus avant dans ces terres de l'Amérique méridionale que les françois ont fait jusqu'icy dans les terres de la septentrionale ».

Que vient faire la Nouvelle-France en cette autre aventure ? Pourquoi cette arche gigantesque jetée par-dessus le cours entier de l'Outaouais, de Montréal au Sault-Sainte-Marie ? Sans doute, faut-il prendre le pays comme il est. L'Iroquois a fait le vide entre l'île montréalaise et les Lacs. Si la liaison doit s'établir entre l'est et l'ouest et la civilisation se répandre à l'intérieur du continent, elle ne le peut faire que par la plaque roulante des Grands Lacs. Dans l'esprit de Talon, des vues de politique européenne se mêlent à d'autres de politique américaine. Un premier fait l'impressionne: le pied-à-terre déjà pris en Amérique du Nord par les principales puissances de l'Europe: Hollande, Suède, Angleterre, Espagne. L'urgence s'imposerait donc d'arrêter leurs agrandissements et de prendre, avant qu'il soit trop tard, tout ce que l'étranger n'a pas encore pris. En second lieu, et en homme qui pressent déjà les rivalités coloniales, Talon s'est demandé si les possessions françaises devenues limitrophes des possessions étrangères ne pourraient fournir à la diplomatie du roi le moyen de pressions opportunes sur les rivaux d'Europe. Une considération suprême l'emporte sans doute dans l'esprit de l'intendant. Ce fait de géographie physique, politique et économique ne peut lui échapper que les Grands Lacs sont la source du Saint-Laurent et qu'autour de ces Lacs

habitent les Indiens alliés de la Nouvelle-France. Et voici bien un nœud redoutable d'intérêts politiques, militaires, économiques, religieux. La Nouvelle-France du Saint-Laurent ne peut laisser les Indiens des Lacs échapper au protectorat français. Elle ne le peut pour la survie des missions indiennes établies aux postes stratégiques de la région et qui ne sauraient se passer de ce protectorat. Elle ne le peut sous peine de laisser s'écouler ailleurs le courant de la fourrure et de voir s'organiser, sur ses derrières, une dangereuse coalition militaire. Ensemble de motifs qui commandent avec force à la Nouvelle-France de prendre pied au cœur de l'Amérique. Des nécessités suprêmes, avons-nous vu, lui imposent de commander l'embouchure du fleuve et du golfe; des nécessités non moins graves lui enjoignent d'être maîtresse des sources du Saint-Laurent. Pour une colonie établie sur l'axe laurentien, l'Outaouais et le cours supérieur du fleuve sont une autre voie respiratoire.

Vers le Mississippi

Cette fois l'empire n'aurait-il pas atteint son ultime *limes* ? Pourquoi faut-il qu'une dernière extension territoriale vers le sud paraisse défier toute prudence humaine ? En cette autre aventure vers le Mississippi, ne négligeons pas, encore cette fois, les tentations de la géographie. A l'extrémité méridionale de la baie des Puants, par-delà la rive ouest du lac Michigan, une région s'étend, faite de petits cours d'eau et de savanes, exutoire mal desséché par où, dit-on, aux âges préhistoriques, les Lacs du centre américain se seraient déversés dans le grand fleuve du sud. Quelle tentation pour les canotiers de passer d'un réseau fluvial à l'autre, et quelle tentation aussi pour les missionnaires de s'élancer derrière les explorateurs et même de les précéder ! Talon est encore là qui, pour sa part, ne perd pas de vue ses soucis de politique européenne: contenir de tous côtés, les grands rivaux d'Europe, Anglais et Espagnols. Et il y a aussi la mer de l'Ouest dont l'on cherche toujours le rivage. Louis Jolliet appartient au groupe des « Gens de résolution » dépêchés par l'intendant de côté et d'autre. La part du jeune explorateur sera d'aller à la découverte vers le sud, dans la région du Mississippi. Sur le fleuve mystérieux, Jolliet a recueilli toutes les notions qu'ont pu lui fournir explorateurs et missionnaires jésuites, surtout le Père Jacques Marquette, son futur compagnon de voyage. Le 17 mai 1673, accompagné de six Français en deux canots il s'embarque à Michilimakinac. Il s'en va moins à la découverte du Mississippi qu'à la découverte de la mer de l'Ouest. Résumons en quelques mots cette nouvelle expédition qui devait faire de Louis Jolliet l'un des grands explorateurs, sinon le plus grand de la Nouvelle-France. Naturellement Jolliet n'a pas découvert la mer d'Orient. Il n'a pas exploré le Mississippi jusqu'à son embouchure, ayant rebroussé chemin à environ 700 milles du golfe du Mexique; mais il a localisé quatre au moins des

principaux affluents du fleuve: le Wisconsin, l'Illinois, le Missouri, l'Ohio. Le Mississippi qu'on vient d'ajouter à la géographie de la Nouvelle-France, encore qu'à la naissance du delta louisianais son débit égale neuf fois celui du Rhin, n'est pas le roi des fleuves. Mais sa rallonge du Missouri fait de ce fleuve du sud la plus longue artère fluviale du monde: découverte appréciable sur un continent où la route d'eau reste le suprême moyen de circulation. Le premier mérite du nouveau fleuve, fleuve de plaine, c'est, par son cours principal et sa parfaite navigabilité, de relier les Grands Lacs au golfe mexicain. Et que de richesses aperçues dans ce bassin en éventail qui, par l'Ohio et le Missouri, s'étend des Apalaches aux Rocheuses! Pâturages immenses peuplés d'innombrables ruminants, étendues forestières presque illimitées, faites, pour une part, d'essences tropicales, mirage de mines: tout ce qu'il faut pour séduire l'imagination française qui jamais plus ne se détachera de la région merveilleuse.

Ainsi se clôt la plus glorieuse époque de l'exploration en Amérique sous l'ancien régime. En trois ans la superficie de la Nouvelle-France s'est plus que triplée. Oeuvre grandiose mais qui pose un redoutable point d'interrogation: que pourra faire une poignée d'hommes pour aménager tant d'espace?

CHAPITRE HUITIÈME

Missions et vie religieuse au temps de Talon

Missions de l'est — Missions des Grands Lacs — Résultats des missions — Fin de l'époque mystique

Exploration et missions indiennes, deux faits qui s'associent dans la première histoire du Canada. L'historien F.-X. Garneau félicite Champlain « d'avoir assuré à son pays la possession des immenses contrées de la Nouvelle-France, sans le secours presque d'un soldat, et par le seul moyen des missionnaires et d'alliance contractée à propos ». Francis Parkman juge le missionnaire jésuite de la période d'après 1650 « de moins en moins un apôtre, de plus en plus un explorateur, savant et politique ». On ne saurait le nier: les missionnaires de la Nouvelle-France figurent souvent à l'époque parmi les fourriers de l'avance française. Ils n'ont pas toujours ouvert, mais ils ont balisé de croix ou de chapelles, rendu familières les routes par où passera la civilisation. Dès les débuts les autorités politiques utilisent volontiers le prestige de la Robe-Noire, ambassadeur sans égal auprès des Indiens. Quant à la passion de la découverte, elle animerait plus qu'il ne convient, au dire du Père de Rochemonteix, quelques Pères de la Compagnie, natures débordantes, trop prises, peut-être, par les horizons du pays neuf et par les joies de la course. Nous aurons à relever au pays quelque léger fléchissement de l'esprit missionnaire, en cette seconde et dernière des grandes époques des missions. Quel chapitre émouvant néanmoins que celui qui s'écrit de 1660 à 1675 !

Missions de l'est

Chassés de l'ouest et de la Huronie, les Jésuites ont dû se replier un moment sur leurs missions de l'est. On les trouve à l'époque dans les régions où l'Iroquois a le moins maraudé: dans le bassin du Saguenay et dans les étendues forestières de la côte nord. Les actions des hommes prennent moins d'éclat, en ces lieux sauvages, situés hors des grands courants de la vie de la colonie. Quels trésors d'héroïsmes s'y sont pourtant dépensés. C'est là que, tour à tour, les Pères Bailloquet, Henri Nouvel,

Beaulieu, Crépieu, Albanel se remettent, comme au temps du Père Le Jeune, à l'hivernement héroïque sous la tente montagnaise. Installé parfois à Tadoussac, le missionnaire parcourt à la raquette les bois accidentés et presque sans limites du Saguenay; il cherche à la piste les bandes errantes pour les catéchiser, les rattacher quelques jours à la vie chrétienne. Ministère épuisant, qui dépasse tellement les forces humaines qu'on s'étonne que des hommes l'aient tenté. Voici longtemps d'ailleurs que la mission de Tadoussac ne se limite plus aux seules tribus du fjord saguenéen. Elle déborde sur la rive sud, du côté de la Gaspésie; elle se prolonge, sur la côte nord, dans un pays encore immense et abrupt arrosé par les rivières de Portneuf, des Betsiamites, des Outardes, par la Manicouagan; elle pousse même des pointes audacieuses dans l'intérieur des forêts labradoriennes, s'enfonce dans la profondeur des terres vers le septentrion. C'est même là que s'amorce, pour le Père Albanel, l'expédition de 1672 à la baie du Nord. Dans le même canot souvent que les trafiquants de fourrures, le missionnaire parcourt ces régions en tous sens. Courses harassantes, faut-il le redire, mais qui ne vont pas sans quelque consolation. Fait singulier: c'est dans la région intermédiaire entre le Saint-Laurent et l'Extrême-Nord, parmi ces tribus d'errants miséreux et poureux, que les missionnaires ont rencontré les Indiens à l'âme la plus simple et la plus naturellement croyante: Attikamègues et Papinachois. L'épreuve suprême va passer là comme ailleurs. L'épidémie de vérole de l'hiver de 1669-1670, qui balaie ces forêts, n'y laisse que des spectres. A Tadoussac, lieu de réunion de 1,000 à 1,200 sauvages lors des traites du printemps, à peine, en 1670, une centaine de survivants y paraissent. Au lac Saint-Jean, lieu de foire où s'assemblaient annuellement plus de vingt nations, le Père Albanel note en 1671 l'effroyable dépeuplement. Encore un rêve de missionnaire évanoui.

Heureusement des champs nouveaux viennent de s'ouvrir. Un entre autres plus convoité que tous: le pays des Iroquois. La paix de 1667 en rouvre les portes. Tâche séduisante pour le missionnaire catholique! Gagner les fameux cantons à la foi, ce pouvait être la paix indienne à jamais assurée à l'est et au centre américains, la puissance politique et militaire de l'Iroquois gagnée à l'influence française. Surtout auprès des autres nations indiennes, quel argument en faveur de l'Évangile que la conversion du peuple souverain. Ici encore il faudra déchanter. Encore jeunes, hommes de valeur, les missionnaires envoyés au sud du lac Ontario ne manquent ni de zèle ni d'adresse. Mais ils s'attaquent au plus orgueilleux des sauvages; et ils se sentent pris dans une lutte d'influences. Pour faire échec à la politique de Québec, Anglais et Hollandais cultivent de leur mieux les méfiances des cantons contre les émissaires français, y employant au besoin l'argent et l'alcool. Les préjugés ordinaires contre la religion des missionnaires blancs, l'ivrognerie généralisée, plaie des cantons et tournant presque toujours à la bacchanale, l'immoralité, un paganisme répugnant ne cessent de faucher les meilleures espérances.

Installés sur la rive nord du lac, à Kenté et dans les environs, les missionnaires sulpiciens, hommes de valeur eux aussi, n'obtiennent pas de meilleurs succès. A peine, dans cette terre aride, pourra-t-on faire pousser quelques fleurs d'élite et trouver quelque consolation dans la petite église huronne, église de captifs restés miraculeusement fidèles, dans ce milieu d'enfer, à la foi apportée de la Huronie.

Leur maigre consolation, les missionnaires de l'Est la trouvent encore à cette époque dans leurs réductions. Sillery est sur le point de se voir désertée par ses derniers Algonquins que vont remplacer les Abénaquis. La réduction huronne de Notre-Dame-de-Foy compense pour cet échec. Le succès se révèle également modeste au Cap-de-la-Madeleine et aux réductions sulpiciennes de Gentilly et des îles Courcelle, dans la région de Montréal. En revanche les Jésuites parviennent à une fondation durable, à Saint-François-Xavier-des-Prés, dans leur seigneurie de la Prairie-de-la-Madeleine. Là prenait naissance, en 1667, une réduction ou bourg fermé destiné à servir de refuge aux convertis des cantons. Entreprise qu'il faut inscrire parmi les rares réussites des missions canadiennes.

Missions des Grands Lacs

Le champ par excellence des missions de cette période s'ouvre dans l'Ouest, dans la région des Grands Lacs. Les missionnaires jésuites de la Nouvelle-France vont écrire là l'une des plus nobles pages de leur histoire, y accomplir même ce que l'on pourrait appeler leur œuvre la plus spectaculaire. Le théâtre est bien fait pour exalter des hommes de foi et de quelque penchant à l'aventure: non plus le petit pays huron de naguère, mais, par suite du refoulement indien sous la pression iroquoise, la nappe d'eau des Méditerranées américaines, la plus vaste des nappes intérieures du monde. Pour franchir les distances, courir d'une extrémité à l'autre, un seul véhicule, le canot d'écorce, fragile coquille jetée effrontément sur ces mers. En cette immensité, on relève tout au plus trois ou quatre postes, à des centaines de milles les uns des autres: Pointe-du-Saint-Esprit, sur le lac Supérieur, Sault-Sainte-Marie, à la décharge du même lac; Michilimackinac, à la rencontre des lacs Michigan et Huron; la baie des Puants, au fond-ouest du lac Michigan: lieux de pêche pour ces Indiens mangeurs de poisson; mais, pour la pêche et pour la traite, lieu de ralliement ou de passage de dix, quinze et parfois même de trente nations accourant de tous les points cardinaux, du sud-ouest, du nord-ouest, du nord et du sud. Car les missionnaires occupent les nœuds des maîtresses routes du continent. Après l'exploration du Mississipi, l'un d'eux, le Père Marquette, le futur apôtre des Illinois, tentera même de ce côté une autre et nouvelle étape. Trois hommes surtout, sans compter Jacques Marquette, vont attacher leurs noms à ces régions: le précurseur trop oublié, l'héroïque Père Ménard, parti seul pour l'Ouest en 1660; puis les Pères Dablon et

Allouez. Missionnaires de la meilleure trempe, capables, diront les *Relations*, de mener une vie « plus austère que celle des plus grands Pénitents de la Thébaïde ». Croyons-en le portrait idéal brossé par l'un d'eux, le Père Allouez: « Les religieux de la Compagnie de Jésus qui passent de l'ancienne France à la Nouvelle doivent y être appelés par une spéciale et forte vocation. Il faut qu'ils soient des gens morts au monde et à eux-mêmes, des hommes apostoliques et des saints qui ne cherchent que Dieu et le salut des âmes. Il faut qu'ils aiment d'amour la croix et la mortification, qu'ils ne s'épargnent point, qu'ils sachent supporter les travaux de la mer et de la terre, et qu'ils désirent plus la conversion d'un sauvage qu'un empire. »

Résultats des missions

Encore cette fois les succès ont-ils répondu à tant d'héroïsme ? Pour avoir quelque rudiment de culte, l'Indien des Lacs ne diffère qu'assez peu de l'Indien de l'est du Canada. Même paganisme têtue, mœurs privées et publiques aussi déplorables. Les résultats de ces missions ressemblent à ceux qui nous sont déjà connus: peu de conversions, peu de conquêtes foudroyantes, les baptêmes d'enfants, de vieillards, de moribonds l'emportant de loin sur les baptêmes d'adultes en santé. Le résultat qui compte, le pays des Lacs le porte au visage, depuis le Nipigon jusqu'au pays des Illinois, et depuis le lac Nipissing jusqu'au fond du lac Supérieur. Toute cette région, par ses croix et ses chapelles, fait voir ostensiblement les signes de la foi. Pas une nation, pas une tribu qui n'aient entendu la parole divine. Partout, « au delà même des cercles des convertis, dira Parkman, un adoucissement notable des mœurs indiennes »; plus de ces actes diaboliques, de ces atrocités qui ont ensanglanté les premières annales. Le sauvage reste encore un sauvage; « il n'est plus doublé d'un démon. » Dans les missions de l'ancien régime, où trouver entreprise plus fructueuse et plus ample ? Rarement si petite poignée d'hommes se sera marqué tâche de pareille envergure et aura mis à l'accomplir énergie aussi opiniâtre et joyeuse.

Disons-nous que les résultats débordaient de beaucoup le monde indien ? Relaté, connu d'un bout à l'autre du pays, dans les communautés religieuses, dans les milieux de jeunesse, au Collège des Jésuites de Québec, par exemple, où enseignaient d'anciens missionnaires, l'héroïsme de ces hommes ne pouvait qu'enrichir l'atmosphère morale de la colonie.

Fin de l'époque mystique

Ainsi se clôt la grande période des missions indiennes sous le régime français. Désormais les missionnaires, sauf sur quelques points assez rares,

ne feront qu'entretenir, et parfois malaisément, la flamme allumée par leurs prédécesseurs. Avec la fin de l'intendance Talon, il semble qu'un fléchissement se produise dans l'idéal religieux de la colonie. La religion du peuple n'a point ou peu baissé. De nombreux documents rendent témoignage à la piété de toutes les classes, piété encore solide qui s'alimente aux sources classiques de la spiritualité chrétienne. En 1674, le vicariat apostolique prend le titre d'évêché. En fortifiant son armature, l'Eglise accroît ses prises sur le peuple. La Nouvelle-France reste toujours un pays de droit chrétien. Parfois encombrante et prompte à l'empiètement, l'autorité civile ne se constitue pas moins le bras séculier de la puissance ecclésiastique; elle en fait observer les lois et les coutumes. Un chancre pourtant menace de ronger les mœurs du petit peuple, s'attaque à la jeunesse: le trafic de l'eau-de-vie aux sauvages qui n'empoisonne point que les sauvages. Déchaîné sur la colonie par un coup de tête de d'Avaugour, le fléau vient de prendre une singulière virulence par ce qui semble bien, cette fois, un coup de tête de Jean Talon. Une autre ombre se glisse sur le tableau de la vie chrétienne de la colonie. L'enthousiasme n'est plus le même pour les missions, ni en France ni au Canada. Ici, chaque année, 5,000 livres, prises sur les fonds du pays, sont payées aux Jésuites « pour leurs missions étrangères ». Mais, en 1668, la Mère de l'Incarnation se plaint qu'à peine se trouve-t-il « deux honnêtes dames en France... qui envoient chacune cinquante livres », pour le Séminaire des Ursulines. D'où vient ce détachement ? Trop d'illusions, sans doute, sont perdues sur le destin des races indiennes. Les pionniers avaient rêvé de cités chrétiennes en Nouvelle-France, cités d'indigènes convertis en masse et gagnés à la vie européenne. Or avec le temps il a bien fallu se rendre à ces deux faits troublants: le peu de densité de la population américaine et son irréductibilité foncière à la civilisation blanche. Et même ces vieilles races ne seraient-elles menacées de disparition ? La forêt qui avait déjà dévoré tant de ces infortunées peuplades n'allait-elle pas continuer de les happer ? Beaucoup inclinent à le croire.

Vers 1672, une coïncidence singulière veut en outre que bon nombre des hommes et des femmes qui ont incarné ce que nous avons appelé l'âge mystique, Mme de La Peltrie, Jeanne Mance, Marie de l'Incarnation, Catherine de Saint-Augustin, Maisonneuve, meurent ou disparaissent à quelques années de distance. La Nouvelle-France aura encore des mystiques. La race indienne donnera Catherine Tekakwitha. A l'heure où disparaît la Mère de l'Incarnation, Jeanne Le Ber qui a dix ans, porte peut-être en son cœur d'enfant son rêve de cloîtrée. Le changement d'atmosphère morale n'est que trop véritable. On peut l'observer, en particulier, dans le monde des gouvernants. Les autorités continuent aux missions leur patronage. Un Courcelle, un Talon, un Frontenac ne savent plus s'y associer spirituellement comme un Champlain, un Montmagny, un Maisonneuve, un d'Aillebout, un d'Argenson. Entre un Tracy et un Frontenac, par exemple, il y a toute la différence qui sépare un grand

chrétien d'un grand homme du monde. Frontenac inaugure l'ère des gouverneurs plus politiques que religieux. Non, le climat spirituel en Nouvelle-France n'est plus tout à fait le même. Chaque jour désormais, en s'élargissant, la petite communauté chrétienne va perdre de sa densité d'âme. Les travaux d'établissement, une certaine fièvre des affaires accaparent l'énergie. A la suite de son tableau plus ou moins idyllique des trente-deux premières années de Ville-Marie, l'annaliste de l'Hôtel-Dieu, Sœur Morin, nous montre les gens de bien et les missionnaires « regrettant et pleurant avec sanglot ces heureuses années où la vertu fleurissait ». Quelque soixante ans plus tard Charlevoix soulignera à sa façon cette rupture entre deux époques. De l'effort de peuplement accompli sous Talon, il dira: « On ne songeait plus alors qu'à peupler le pays, et on n'étoit plus aussi scrupuleux que par le passé sur le choix des colons: aussi vit-on bientôt régner des vices qui jusque-là y avoient été ignorés. »

Une époque est close.

CHAPITRE NEUVIÈME

Fin de la période de Talon — Conclusion

Etat du peuplement: coureurs de bois et habitants — Etat du défrichement — Points d'interrogation — L'œuvre de Talon

Le départ de Talon clôt une période. En prendre une vue d'ensemble ne serait pas inopportun. Rappelons-nous le programme de l'intendant, sa synthèse organique. Qu'en a-t-il fait ? Son double séjour au Canada — du 12 septembre 1665 à l'automne de 1668, puis du 18 août 1670 à novembre 1672 — a duré en tout cinq ans et six mois. Pour le peu de temps qu'il lui a consacré, l'œuvre a pris de la taille. Est-elle sans faiblesse ? Est-elle au gré de l'ouvrier ?

Etat du peuplement: coureurs de bois et habitants

La Nouvelle-France, il l'a dite pays « fecond en naturels français ». Le recensement de 1666, le premier connu, donne à la colonie 3,215 personnes; celui de 1673 élève ce chiffre à 6,705. La natalité canadienne, ainsi qu'on l'a déjà observé, n'a rien à se reprocher. Avec quelques autres, la Mère de l'Incarnation le constate: « Ceux qui sont établis depuis longtemps dans le pays ont tant d'enfants que cela est merveilleux et tout en foisonne. » Mgr de Laval, qui compare la fécondité canadienne à la stérilité relative des ménages indiens, accorde à la première cette louange: « Les familles des sauvages ne sont pas peuplées de beaucoup d'enfants, comme celles de nos François où, dans la plupart, en ces Païs, ils se trouvent 8, 10, 12 et quelquefois jusques à 15 et 16 enfans. » Cependant les recensements ont déçu le roi et, selon toute probabilité, Talon lui-même. Deux fléaux rongent la petite population: les retours en France, « désordre considérable », auquel Sa Majesté veut qu'on remédie, mais, plus que ces départs, la course des bois: mal de la dispersion, mal d'un peuple qu'on y dirait voué par la constitution géographique de son pays,

par ces larges fissures ouvertes de tous côtés. Cette jeune race de Français rachète heureusement son petit nombre par d'assez valables qualités. Elle n'est pas issue pour rien du mélange de tous les sangs de France; elle n'a pas, non plus, subi vainement la transplantation d'un milieu à demi fermé au milieu excitant d'Amérique, milieu aux horizons presque illimités. Elle manifeste une vitalité débordante. Il n'est que de l'observer dans l'un ou l'autre de ses types principaux, types en différenciation croissante; l'un, le paysan ou plutôt l'habitant, comme il aimera s'appeler, le colon, le vrai colon rivé au sol, à l'existence sédentaire, conquérant à sa façon et guerrier à ses heures, mais l'homme surtout des travaux pacifiques, rêvant de blés à faire pousser, bornant son esprit de conquête à l'avance de son domaine sur la forêt, ramenant l'horizon du monde à son foyer, au manoir du seigneur, au clocher de l'église; l'autre, le nomade, le coureur de bois, fils, celui-là, de la forêt et des fleuves américains, l'homme à l'humeur d'oiseau migrateur, à bout de course parfois, jamais à bout de souffle, dans l'obsession perpétuelle de l'aventure. L'habitant, le coureur de bois, deux types humains originaux et d'une égale vitalité, presque deux races qui vont se compléter l'une l'autre. Le coureur de bois sera, pour une part, le créateur de l'empire; à coups d'aviron il rassemblera les morceaux épars de la vaste étendue. L'habitant va façonner patiemment la portion vitale de la Nouvelle-France, l'assise durable où la jeune race finira par se replier. Chez l'un comme chez l'autre on relève le même culte de la vigueur physique et morale, de la belle performance, la même propension à l'indépendance. Dispositions d'âme qui leur viennent sans doute de leur sang, de leur siècle, d'un peuple alors tout pétri de culture grecque et romaine. Ainsi pour recommander au roi, au ministre, un jeune Canadien, les chefs de la colonie prennent déjà l'habitude de vanter, au même rang que son mérite ou son esprit, sa belle stature, sa beauté plastique: « garçon de vingt et un ans, de belle taille », dira Tracy de l'un des fils de Jean Bourdon, tout comme il écrira de Mme Lintôt: « Jolie femme qui s'acquitte dignement de faire des enfants ». Mais ces jeunes Canadiens, note l'intendant, sont aussi les fils de leur pays et de leur genre de vie, de leurs labeurs de pionniers. Dans un de ses derniers mémoires au roi, Talon retrace avec admiration ces traits particuliers. Enfants d'un pays âpre, « extraordinairement froid et chaud... tout couvert de bois, de lacs, de rivières », les jeunes hommes de cette génération, il les dit capables de toutes les endurances physiques et morales, n'ayant point de supérieurs au monde pour quelque tâche qu'on leur impose, « capables de prendre sur eux, insistera-t-il, toutes les fatigues de la guerre, de la mer » et tous autres emplois avec autant de courage que « quelque nation que ce soit ». Qu'était-ce néanmoins qu'un peu moins de 7,000 âmes pour l'œuvre immense mise en chantier par Talon ? Qu'était-ce, pour soutenir, contre les puissants rivaux du Sud, l'entreprise coloniale de la France, en Amérique, surtout si Talon a pu prévoir qu'avec son intendance toute immigration quelque peu massive au Canada allait prendre fin ?

Etat du défrichement

Le défrichement, l'humanisation de la terre, offre un spectacle plus consolant. La métamorphose du pays saute aux yeux ! L'intendant ne besognait que depuis deux ans au Canada qu'une religieuse de l'Hôtel-Dieu de Québec écrivait en France: « Nous autres qui l'avons vu (le Canada) dans les commencemens, ne le reconnaissons presque plus. » En 1668, c'est déjà de 15,642 arpents en culture et d'une récolte de 130,978 minots de grain que l'on peut parler. Les seigneurs de l'entourage de M. de Tracy qui arrivent des Antilles, nullement éblouis par ce qu'ils ont vu là-bas, « admirent la générosité de la terre canadienne ». Le cheptel suit la même progression que les cultures: encore en 1668, l'on recense 3,400 bêtes à cornes, sans compter les autres animaux. La colonie est à la veille de se passer des lards de La Rochelle. En cette même année 1668, un chroniqueur des *Relations* peut écrire: « Il fait beau voir à présent tous les rivages de nostre Fleuve de Saint-Laurent habités de nouvelles colonies qui vont s'estendant sur plus de quatre-vingts lieues de païs le long des bords de cette grande Rivière, où l'on voit naître d'espace en espace de nouvelles Bourgades qui facilitent la navigation, la rendant plus agréable par la veüe de quantité de maisons, et plus commode par de frequens lieux de repos. » Les grandes haches de Biscaye, alors en usage parmi les défricheurs, ont si bien travaillé qu'il reste peu de points de la rive laurentienne qui n'attestent la présence et l'activité de l'homme. L'habitant canadien n'a pas encore atteint l'aisance que célébrera bientôt le baron Lahontan. Mais beaucoup de ces petites gens qui avaient emporté, de ce côté-ci de la mer, l'image d'un pays affreusement dévasté par les guerres d'invasion et par les guerres des Frondes, pouvaient croire dès cette époque leur condition bien supérieure à celle du paysan de France. Tout s'est amélioré: l'habitation, le mobilier, le vêtement, la table. Le Père Beschefer nous assure, en 1666, que dans « les habitations françoises » l'on trouve « presque les mesmes douceurs qu'en Europe et les tables des personnes qui ont de l'argent à y dispenser sont aussy bonnes qu'en France ». Trois-Rivières paraît tirer de l'arrière; mais les deux points principaux de la colonie, Québec, Ville-Marie et leurs environs, témoignent d'un progrès partout sensible. Pour Québec, citons le témoignage de deux contemporains émerveillés de ce qu'ils ont vu. A ses souvenirs de 1639, la Mère de l'Incarnation compare l'aspect de Québec, trente ans plus tard: « Lorsque nous y sommes venues, il n'y avait que cinq ou six petites maisons tout au plus; tout le pays était de grandes forêts pleines de halliers. Maintenant Québec est une ville, au delà et aux environs de laquelle se trouvent quantité de bourgs et de villages, dans une étendue de plus de cent lieues. » L'abbé Fénelon n'a pas été moins enchanté par le paysage aperçu de l'enclos du Séminaire québécois: « Tout le pays qui borde ce bassin et ces canaux, aussi bien que l'île d'Orléans, est habitée, en telle sorte que, de dessus cette montagne où est Québec, on a le

plaisir de voir des terres très belles et garnies de maisons, avec le bassin et les canaux, ce qui rend cette vue la plus belle du monde. » Ville-Marie a doublé sa population depuis 1667, passant de 760 à 1,400 ou 1,500 âmes en 1672. L'île est maintenant entièrement ceinturée de seigneuries. Résolument le bourg sort lui-même de son enclos. Il escalade la côte qui avoisine la rive du fleuve, s'allonge par les deux bouts, enjambe un gradin, tend vers une position plus stratégique.

Points d'interrogation

En face de ce succès, deux ou trois sujets d'inquiétude tout au plus pouvaient troubler Jean Talon. Comment parer à la crise de la surproduction agricole ? Pour ce surplus où trouver des marchés ? La course des bois — encore elle ! — n'allait-elle pas enlever à l'agriculture naissante sa main-d'œuvre, paralyser l'œuvre vive par excellence ? Pourrait-on attacher à leurs seigneuries les seigneurs de la dernière promotion, ces militaires de carrière jetés dans une vie si nouvelle pour eux ? Le régime seigneurial, c'était là sa faiblesse, n'offrait pas aux propriétaires de fiefs, pour le placement de leurs enfants, la même sécurité qu'aux censitaires. Que deviendraient les fils de ces petits gentilshommes ?

S'il se tourne du côté de l'industrie coloniale, Talon peut trouver à se rassurer quelque peu. Et c'est avec raison. Un effort s'était accompli en ce domaine où l'historien ne peut s'empêcher de noter un fait trop rare dans le passé du Canada français, et nous voulons dire une prise de conscience très vive des immenses ressources du pays, en même temps qu'un essai vigoureux, méthodique, pour induire les colons à les exploiter. Maintenu au même rythme pendant seulement un demi-siècle, qui peut dire qu'une si intelligente initiative n'eût pas donné un cours bien différent à l'histoire économique de la colonie ? Sans doute les grandes richesses naturelles, celles de la forêt, celles de l'eau, du sous-sol, ont été à peine touchées. Pour intéressante que soit l'ébauche, et dans le domaine de l'industrie et dans celui du commerce, elle reste une ébauche. Pour le commerce, Talon avait au moins allumé au cœur des Canadiens le goût de l'initiative, du risque bienfaisant. Pour l'industrie, il pouvait se vanter d'avoir fait à l'indolence, à la désertion de la terre, à la course des bois une guerre efficace. Dans le seul été de 1671, ses ateliers ont fourni de l'emploi à près de 350 hommes. L'intendant avait appliqué à la Nouvelle-France une sorte de conscription du travail. Acharné travailleur, incapable de souffrir nulle part ni chez personne l'inactivité, peut-être n'a-t-il jamais rien écrit avec plus de plaisir que ces deux lignes : « Le Canada est sorti de l'inaction dans laquelle je l'ay trouvé à mon retour, et tous ses habitants jusques icy femmes et filles ont la porte ouverte au travail. »

La partie la plus fragile de l'œuvre de l'intendant et la plus sujette à caution, ce pouvait être ses entreprises d'exploration, cette charpente d'empire sur papier tracée à travers le continent. Talon venait de créer un pays d'une structure apparemment irrationnelle, pays à trois ou quatre tronçons séparés par des vides immenses, entre lesquels ne pouvaient jouer pour le moment que des charnières elles-mêmes désertes, à demi artificielles. Pour une colonie de si minime population, qui a pour loi de vie de s'attacher à la cohésion, au tassement entre frontières restreintes, quelle tentation nouvelle offerte à la course des bois, à travers ces domaines devenus maintenant possessions françaises ! Quel danger pour l'homme de se diluer dans l'espace ! Il y avait là des artères trop largement ouvertes pour que ne fussent pas à craindre les ruineuses hémorragies, sans compter le péril constant pour cet empire d'être coupé en deux par l'Iroquois. Talon aurait pu répondre qu'il avait dû obéir au jeu tout simple de forces irrésistibles, forces où Ratzel discernera un jour le principe d'accroissement des superficies en histoire coloniale. Pour des causes diverses mais presque toujours exigeantes comme une loi de fer, causes d'ordre politique, économique, militaire, géographique, la Nouvelle-France n'a pu éviter de s'étendre indéfiniment. Etablie à Québec par Champlain, il ne lui appartenait plus de se refuser à de vastes extensions linéaires du côté de l'Est et du côté de l'Ouest. D'étape en étape, force lui a été d'élargir les zones de ses couvertures, de gagner de l'avance sur le rival, de se projeter en tous sens, de se prêter, pour tout dire, à l'engrenage de la conquête. Disons-le toutefois, la suprême excuse de Talon, c'est d'être un homme, un Français de son temps. Il vient d'œuvrer, pendant les douze premières années du grand règne, période qui a fait se lever dans l'esprit de ses contemporains tant d'espoirs et tant de fierté. Talon se sait le sujet et le fonctionnaire d'un monarque qui possède alors l'armée et la flotte les plus puissantes de l'Europe. Avant 1672 était-il si facile de prévoir que, loin de se soutenir et pendant longtemps au même rythme, l'effort colonial de la France en Amérique du Nord s'affaîsserait si promptement ?

L'œuvre de Talon

En novembre 1672, Talon quittait la colonie pour n'y plus revenir. Nul gouverneur, nul intendant ne reçut à son départ éloge aussi flatteur ni si unanime. « Éternellement, disaient les *Relations*, nous souhaiterons le retour... (de M. Talon) pour mettre la dernière main aux projets qu'il a commencé d'exécuter si avantageusement pour le bien de ce pays. » C'était mérité. Le départ de cet homme devenait un malheur. La Nouvelle-France grandissait en un milieu si difficile, si tragique, qu'elle n'avait chance de se constituer et de vivre que par une lignée ininterrompue d'administrateurs de génie. Colbert, a écrit Lucien Romier, parut avoir

inspiré à tous les grands serviteurs de l'Etat « sa passion tourmentée au service du pays ». Talon appartenait bien à cette classe de grands serviteurs. En général les intendants auront été, dans la colonie, le levain de tout progrès. Plus que personne ils ont incarné non seulement l'idée de continuité, mais l'élément dynamique, le facteur initiative, et ce, malgré les hésitations, les lésineries de la politique métropolitaine. Ce n'est pas toutefois manquer de justice aux successeurs de Talon d'affirmer qu'en ce rôle le premier intendant leur avait donné un exemple qui restera insurpassé. Des historiens ont écrit parfois que le Canada français date de Louis XIV. On pourrait écrire tout aussi bien qu'il date de son premier intendant. Certes, n'allons pas lui attribuer tout ce qui s'est fait de son temps. Mais il a assez fait pour dominer son époque. Si l'on doit juger de l'importance d'un fait ou d'une période d'histoire par la durée et l'ampleur de leurs conséquences, la période de l'essor reste fondamentale dans l'histoire du Canada. Le mérite inégalé de Talon fut de faire de la colonie anémique, à demi mourante de 1660, une colonie viable, et d'abord de lui avoir rendu confiance en la vie. En 1672, la foi d'un petit peuple en son avenir, c'était la foi de son intendant. Et pour mesurer cette foi, il n'est que de lire ces lignes que, de Québec, le 2 novembre 1670, Talon écrivait à Louis XIV: « Je ne suis pas homme de cour, et je ne dis pas par la seule passion de plaire au Roy et sans un juste fondement que cette partie de la monarchie française deviendra quelque chose de grand... »

TROISIÈME PÉRIODE

Le cheminement

(1672-1755)

PREMIÈRE PARTIE

LE CHEMINEMENT DANS LA GUERRE

(1672-1713)

THE NEW YORK PUBLIC LIBRARY

ASTOR LENOX TILDEN FOUNDATION

1872-1873

THE NEW YORK PUBLIC LIBRARY

ASTOR LENOX TILDEN FOUNDATION

1872-1873

CHAPITRE PREMIER

Le cheminement dans la guerre

*Evolution de la politique du roi — Erreurs d'optique du roi —
Parallèle France-Angleterre — Conséquences de l'évolution*

Une époque est close. Elle l'est en bien des domaines de la vie coloniale. En histoire, les grandes époques n'ont pas la bonne habitude de se suivre. L'année 1672 marque une évolution dans la vie de la Nouvelle-France. La période de l'essor s'arrête court. A qui, à quoi attribuer cette courbe trop soudaine ?

Evolution de la politique du roi

Au point où en est arrivée la colonie, quelques mesures ou décisions s'imposent d'urgence à ceux qui gardent les yeux ouverts: par achat, échange ou conquête, éliminer les colonies rivales du Sud ou fortifier en hâte la Nouvelle-France, faire qu'elle grandisse à même allure que ses voisines. L'achat de la Nouvelle-Hollande, la conquête de la Nouvelle-Angleterre, projets où n'ont cessé de s'accrocher, pendant près d'un siècle, quelques-uns des plus grands esprits de la colonie: Champlain, Talon, Duchesneau, de Meulles, Denonville, Frontenac, Iberville, Callières. Pour tous ces observateurs, le voisin du Sud se développe, avance d'un pas qui effraie. L'heure approche, croient-ils, où il fera sauter ses frontières, débordera les Alléghanys. Ce dilemme se pose donc aux Français: ou prendre les moyens suprêmes de rester en Amérique ou en sortir. D'autre part, fortifier l'établissement de la vallée du Saint-Laurent, centre de gravité de l'empire, cela voulait dire continuer, sans arrêt, la politique organique de Talon: accélérer le peuplement de la vallée, en développer en longueur et en largeur le domaine agricole; mener de front l'exploitation des ressources forestières, poissonnières et minières; maintenir les industries de première nécessité; organiser un commerce à marchés lointains. Cela voulait dire encore garder ouvertes à la colonie, et du côté

de l'Atlantique et du côté des Grands Lacs, ses voies respiratoires, la bâtir sur un axe qui serait l'axe Terre-Neuve-Acadie-Québec-Montréal-Michilimakinac et autres pays de l'Ouest. Politique qui exigeait beaucoup d'hommes et beaucoup de capitaux, mais politique qui ne souffrait pas de délai. Sinon, ce n'était pas seulement la disproportion constamment accrue entre l'homme et sa tâche; c'était l'homme écrasé par sa tâche. Et l'empire, mal développé et mal gardé, offrait au rival l'irrésistible tentation.

A la cour de France on fut d'avis que l'urgence pouvait attendre. Et on la fit si bien attendre que l'heure favorable passa. Vers 1672 l'achat de la Nouvelle-Hollande n'est pas transaction aussi chimérique qu'il peut le paraître. Contre l'ennemi commun, l'Espagne-Autriche, la France et les Pays-Bas entretiennent des relations amicales; en Angleterre le Stuart, plus ou moins pensionné par Louis XIV, ne jalouse que médiocrement le voisin d'Outre-Manche, puissance navale et coloniale encore trop modeste pour porter ombrage. En revanche l'achat de la colonie hollandaise ou son échange contre d'autres gages devenaient hors de saison après le Traité de Nimègue (1678) et surtout après l'installation de Guillaume d'Orange sur le trône des Stuart, alors que les deux puissances maritimes, Angleterre et Hollande, allaient se dresser contre la France.

En Amérique, la Nouvelle-France n'aura donc qu'à se résigner à son sort, face à ses redoutables voisins. Va-t-on au moins s'appliquer à la fortifier en hommes et en capitaux, lui fournir les moyens de gagner le rival en avance et en force ? La nouvelle politique du roi n'en est pas une de désintéressement absolu, encore moins d'abandon. Avec autant de ferveur qu'auparavant, Sa Majesté recommande aux administrateurs, gouverneurs et intendants, de veiller au peuplement de la colonie et à son développement économique. Il n'y a « rien qui soit plus important pour l'augmentation de cette colonie, reprendra Colbert, que de chercher des marchandises et établir des manufactures et des pesches par le moyen desquelles les marchands puissent avoir du commerce, soit avec le Royaume soit avec les Isles d'Amérique ». Seulement, et le « seulement » est ici de conséquence, Sa Majesté entend que la colonie voie elle-même à son développement. Par exemple, auprès des immigrants possibles, elle seule se chargera de sa publicité: publicité qu'il lui est prescrit de faire par l'appât de ses richesses, par le prestige de sa prospérité et par la qualité de son gouvernement. Politique nouvelle qui n'a que le tort de se nourrir de chimères. Nous avons assez dit quels obstacles, pour ne pas dire quels épouvantails, avait à vaincre en France toute propagande en faveur du Canada. Au lendemain de 1672, pour des hommes que ne chassaient de l'Europe ni la persécution religieuse ou politique ni l'extrême misère, quelle pouvait être l'attraction d'une colonie encore vagissante et pauvre, dépourvue du mirage des Eldorados ? Quelle autre illusion que de traiter comme un pays adulte un rejeton encore dans l'enfance et resté, du point de vue économique, au stade colonial, incapable de se passer de l'assistance technique et financière de la métropole ?

Il ne parut point davantage que l'on voulût fortifier l'axe vital de la colonie. Terre-Neuve ne fut occupée que partiellement. On laissa les Anglais s'établir aux points stratégiques de l'île, pour entreprendre ensuite de les en déloger. On ne fit pas mieux à l'égard de l'Acadie. Le corridor Lévis-Pentagouet, prôné par Talon pour relier les deux colonies, ne fut jamais achevé, ni même sérieusement ébauché. Ni peuplée ni vraiment défendue, l'Acadie resta la colonie minable que l'on sait, isolée au bord de l'Atlantique, entraînée dans la dépendance des Anglo-Américains. Du côté de l'Ouest, vers les sources du Saint-Laurent, même politique imprévoyante et impuissante. La Nouvelle-France ne prit que faiblement possession du lac Ontario. Faute de population pour y jeter au moins des embryons de postes, les charnières des lacs resteront longtemps inoccupées, nœuds de routes magnifiques mais s'articulant dans la solitude, postes stratégiques sans fortifications ni vie. L'empire, en sa partie occidentale, s'établira même, dans les débuts, par les voyageurs, les trafiquants et les autorités coloniales, souvent contre le gré des autorités métropolitaines.

Erreurs d'optique du roi

Toute cette politique paraît si déconcertante, irrationnelle, qu'on ne sait vraiment où en chercher l'explication. Coïncidence singulière: ce brusque revirement se produit à l'apogée de la puissance française. C'est lorsque la France est devenue l'arbitre de l'Europe qu'elle commence à faillir en Amérique. Et c'est bien ici même et non pas tant en Europe, qu'au moment où nous sommes Louis XIV paraît avoir commis ses plus graves erreurs d'optique. Erreur sur la réalité américaine, sur la situation de la Nouvelle-France en face des colonies rivales; erreur sur les ambitions et l'avenir de l'Angleterre. Le roi n'a pas vu qu'encerclée comme elle menaçait de l'être, à côté des voisins qui étaient les siens — 10,000 colons français contre 200,000 Anglo-Américains et bientôt 18,000 contre 400,000 — la Nouvelle-France n'avait chance de subsister qu'à ces deux conditions irréalisables: vivre seule en Amérique du Nord ou vivre en paix perpétuelle. Hypnotisé comme ses prédécesseurs par le péril austro-espagnol, pas davantage Louis XIV ne semble avoir prévu la grandeur prochaine et menaçante de l'Angleterre. Il a peu ou point pressenti, à ce moment-là du moins, la destinée de la nation anglaise, destinée de nation impériale qui ne peut vivre confortablement sur son île trop exiguë et qui ne se gardera un œil sur l'Europe que pour mieux appliquer l'autre à son expansion dans le monde.

Parallèle France-Angleterre

Pour s'expliquer ce manque de vision, peut-être faut-il remonter à des causes encore plus lointaines et profondes. Un prophète politique qui

eût comparé les positions respectives de la France et de l'Angleterre en Amérique du Nord et calculé les chances de l'une et de l'autre de dominer le continent, écrit Seely dans son *Expansion of England*, n'eût pas manqué de parier pour la première des deux rivales. La France possédait les deux grandes voies de pénétration à l'intérieur de l'Amérique; par ces voies elle pouvait capter les richesses de l'hinterland et s'étendre presque indéfiniment; elle pouvait de même coincer, comme dans les crocs d'une pince, les établissements anglais de la côte de l'Atlantique. Pourquoi donc l'histoire a-t-elle tourné autrement? Peut-être un parallèle entre les deux Etats et les deux pays nous pourrait-il éclairer. D'un côté — il s'agit de l'Angleterre — voici, à l'époque des découvertes et des premiers établissements coloniaux, une monarchie déjà forte et riche; le règne des Tudor et des Stuart, les premiers enrichis par le schisme, par leur mainmise sur les biens du clergé spolié; sous les seconds, les Stuart, une ère de révolution, mais où la monarchie anglaise reste encore puissante, soit qu'elle reconquière toute son autorité sur le parlement, soit que, ramenée à son rôle constitutionnel, elle ressaisisse son prestige. En France, à la même époque, et jusqu'en 1660, une monarchie faible et pauvre, le règne des derniers Valois s'achevant dans les guerres de religion; Henri IV aux prises avec un royaume à restaurer et à recoudre; Richelieu, Louis XIII, usant leurs meilleures énergies contre les protestants et les grands apanagistes, absorbés dans une lutte titanique contre l'empire austro-espagnol; puis une époque de régence et Mazarin aux prises avec les Frondes. En Angleterre, pour seconder le souverain, une aristocratie riche, elle aussi, de la spoliation des biens ecclésiastiques et de l'accumulation, entre ses mains, de la propriété terrienne; aristocratie libre et active, qui joue dans le pays, dans sa vie politique, sociale, économique, un rôle de premier plan; aristocratie de grands terriens, de grands éleveurs, de grands colons qui, par ruse ou par force, fait échec à l'arbitraire royal, tient la haute main sur le parlement, et, payant presque tout l'impôt, peut s'arroger le droit de gouverner. En France, une aristocratie plutôt pauvre et domestiquée, appauvrie par les guerres, par l'afflux de l'or des nouveaux mondes et par la dévaluation des biens immobiliers qui s'ensuit; et, parce que pauvre et pour rester classe privilégiée, aristocratie qui laisse le Tiers état porter presque seul le fardeau de la fiscalité; aristocratie sans rôle social depuis la dissolution de la petite communauté féodale; sans rôle politique, pratiquement rejetée des Conseils du roi, mais amenée d'ordre à la cour, réduite au rôle de parure, d'ornement mondain de la monarchie; aristocratie de parasites, en somme, peu propre à soutenir ou à suppléer le roi dans ses entreprises coloniales, si même, avec le temps, elle n'arrive à fournir les pires adversaires de l'expansion coloniale.

Comparons-nous la position géographique des deux pays? Nous aboutissons à des résultats aussi décevants. L'île anglaise, naturellement prédestinée à l'expansion par mer, inscrite de par sa géographie dans la galerie des petits pays maritimes, anciens et modernes, — Phénicie,

Grèce, Portugal, Japon — promise à la plus extraordinaire fortune; l'Angleterre refoulée dans son île, rendue à sa vocation naturelle par la guerre de Cent ans, éveillée précocement à cette vocation (comme l'atteste le *Libel of English Policy* de l'évêque de Chichester, Adam de Moleyns, qui est de 1436-1437); puis mise à même d'accomplir cette vocation par la découverte de l'Amérique qui lui vaut d'occuper, sur le nouveau bassin de la circulation universelle, une situation privilégiée. A l'encontre, la France, pays demi-maritime et demi-continental; articulé à la mer par trois façades, articulé à la terre par trois de ses frontières; pays à double vocation, en quête d'expansion tantôt sur mer, tantôt sur le continent. Condamnée, entre les deux, à un perpétuel balancement, quand ce n'est pas à un franc antagonisme, elle ne mettra de cohérence en sa politique coloniale qu'aux grandes heures de paix européenne, alors qu'il lui sera loisible d'oublier ou de dominer son dualisme géographique.

Conséquences de l'évolution

Qu'avons-nous besoin de chercher davantage ? Cette oscillation congénitale explique, à elle seule ou peu s'en faut, l'évolution de la politique du roi au Canada en 1672. Dans cette guerre de Hollande qui allait prendre une durée et des proportions imprévues, la France s'engageait trop en Europe pour se garder les mains libres en Amérique. Les armées françaises passaient de 73,000 à 279,000 hommes; la flotte grandissait dans les mêmes proportions. L'on comprend alors Colbert exposant à Talon la difficulté « d'entretenir de grandes armées et de faire prendre, en mesme tems, de grandes Colonies en des pays esloignés ». L'on s'explique aussi l'étrange persuasion où essaie de se retrancher le roi que la Nouvelle-France a pris « une telle augmentation », qu'elle est maintenant en état de se soutenir par elle-même. Persuasion qui paraît bien de l'aberration, quand le souverain ose écrire qu'il n'y a plus de nécessité d'envoyer au Canada de nouvelles troupes et qu'on en pourrait même retirer celles qui y sont. Les historiens ont coutume d'imputer à la guerre de Hollande cette orientation funeste de la politique royale. D'autres incidences historiques, par trop négligées, y ont contribué pour autant. Sans doute Louis XIV a pour excuse ces guerres interminables dont celle de Hollande n'est que le prélude et où le grand règne va s'user: guerre de la première succession d'Espagne commencée en 1667; après la guerre de 1672, qui se termine au Traité de Nimègue (1678), guerre de la Ligue d'Augsbourg (1689-1697); guerre de la deuxième succession d'Espagne (1701-1713). Mais 1672 ouvre aussi la période où le roi se laisse emporter par sa passion de magnificence. Dans la construction de Versailles, dans la réfection d'autres maisons royales, il va engloutir une grosse part des économies de Colbert. Les budgets déséquilibrés ne laisseront rien ou si peu que rien pour les colonies. Colbert va mourir en 1683, Colbert,

le seul homme qui pouvait peut-être concilier les deux vocations de la France.

La Nouvelle-France va donc cheminer. Elle va cheminer dans la guerre; elle va même cheminer dans la paix. La France a fait son grand effort en Amérique du Nord; elle ne le renouvellera plus. Désormais elle supportera ses colonies; elle ne saura plus les porter. Défection déplorable. Une autre période va commencer, mélange de progrès et de recul, de grandeur et de faiblesse, surtout de faiblesse. Rien ne marche plus au même rythme. Pendant trente ans, la guerre sévit à l'état chronique. De tous côtés la pression se fait sentir: à la frontière du Sud, en Acadie, à la baie du Nord, dans le golfe, dans le fleuve, sur l'Outaouais, dans la région des Lacs. L'empire lui-même, s'il persiste à grandir, ne le fait plus comme naguère sous la poussée d'une force interne, ambition, explosion vitale qui en prenait à sa mesure. Il le fait sous la menace de l'ennemi, pour étendre la couverture de ses frontières, ravir à l'autre les postes stratégiques. De décade en décade la Nouvelle-France prend la mine de l'adolescent qui, pour avoir trop grandi, se défend mal contre ses germes de mort. Non, la monarchie française n'a pas perdu le Canada entre les années 1755 et 1760. Dès 1672, le roi de France a commencé à travailler pour le roi d'Angleterre.

CHAPITRE DEUXIÈME

Le cheminement dans la guerre *— La guerre était-elle évitable ?*

L'Iroquois — Sa puissance — La guerre inévitable

Nous voici donc à la troisième période du régime français. Après l'essor, le long cheminement. Période qui se partage de soi-même en deux: cheminement dans la guerre de 1685 à 1713; cheminement dans la paix de 1713 à 1755.

La guerre, d'où vient-elle ? Qui la déchaîne de nouveau sur la Nouvelle-France ? Quand on a voulu l'inévitable, rarement peut-on l'empêcher. En histoire, comme dans la simple vie de l'homme, les pires catastrophes ne procèdent pas toujours d'idées ou de volontés perverses; des idées courtes, des volontés trop longtemps passives y peuvent suffire. Nous l'avons nettement indiqué plus haut: quiconque suivait alors les événements d'Europe et d'Amérique: la politique coloniale de Louis XIV après 1672, la situation précaire de la Nouvelle-France, pouvait pressentir la guerre prochaine. Elle éclate en 1685: guerre aux frontières terrestres et aux frontières maritimes; guerre iroquoise bientôt doublée de la guerre anglaise. La plus cruelle, la plus désastreuse des deux sera la guerre iroquoise.

L'Iroquois

Nous retrouvons encore une fois le vieil ennemi de la Nouvelle-France. Prenons le temps de le décrire. Son pays d'abord. Après bien des migrations ou refoulements, aventures communes à tous les indigènes, l'Iroquois a fini par s'établir au sud du lac Ontario, un peu dans les terres, entre le lac Champlain et le lac Érié. Si l'on en croit les descriptions enthousiastes des Jésuites et de Pierre Boucher, vrai pays de Cocagne que l'Iroquoisie, pour la pêche, le gibier, les bois, les fleurs, les fruits, le

climat ! L'homme de ce pays, qui est-il ? Un mélange d'homme et de démon, un peuple à contrastes. A le voir célébrer ses nombreuses fêtes champêtres, six à huit dans l'année, fête de la plantation, de la poussée et de la récolte du maïs, fêtes de la cueillette des fruits sauvages, qui soupçonnerait, en ces gens de goût pastoral qu'on voit danser, la tête ornée de fleurs et de feuillages, qui soupçonnerait, dis-je, l'incarnation même de la férocité ? Hurons, Algonquins, Outaouais sont d'affreux tortionnaires. Le sadisme iroquois, sadisme poussé jusqu'au génie, paraît tout dépasser. La « vertu » de ces peuples, lisons-nous dans les *Relations*, est la « cruauté ». Le Père Lalemant, pourtant habitué à ces abominations, écrivait, en 1659 : « Pour la cruauté, je ferois rougir ce papier et les oreilles frémiroient si je rapportois les horribles traitemens que les Agnieronnons ont fait sur quelques captifs... Je les passe, non seulement parce que ma plume n'a pas d'encre assez noire pour les décrire, mais bien plus de peur de faire horreur par la lecture de certaines cruautés dont les siècles passez n'ont jamais entendu parler. »

Ce fauve pratique pourtant une charité remarquable à l'égard des siens. Il n'abandonne ni ne tue, comme d'autres sauvages, ses malades et ses vieillards. A la guerre, si elle a le nombre pour soi, rien de plus courageux que la bande iroquoise; rien de plus lâche si elle se sent faible. Ce fier Indien porte haut parfois le point d'honneur; il incarne, avec une égale aisance, la fourberie et la perfidie. Ce peuple a de l'esprit plus que tous ses pareils; ses orateurs s'élèvent à une éloquence pleine de saveur; il a le goût du logis confortable, paré, enjolivé; sauvage, il le reste peut-être plus que tous par sa crédulité aux songes qu'il subit jusqu'à l'envoûtement. D'esprit indépendant, plus orgueilleux que le Huron, l'Algonquin, il repousse toute suprématie des Européens; il perd toute fierté devant l'alcool.

Puissance de l'Iroquois

On aperçoit déjà la dangereuse puissance de ce barbare. Puissance qu'il ne tient que pour une part de son importance numérique: population qui, en ses plus beaux jours, ne dépasse guère 16,000 âmes, et qui, d'ordinaire, ne peut mettre sur pied au-delà de 1,200 hommes de guerre. Sa puissance, il la doit à sa condition de peuple sédentaire, mi-agriculteur, qui lui vaut de posséder, au lieu de la tente volante de l'Algonquin, des bourgades fixes et fortifiées, tout en lui assurant pour vivre autre chose que la chasse au jour le jour. Eternelle supériorité du peuple stable sur le nomade, du peuple agricole sur le peuple chasseur. En ces bourgades ancrées au sol, le sens d'une collectivité plus étroite, d'une patrie plus vivante, ont suscité dans l'âme de l'Iroquois un patriotisme que les missionnaires s'accordent à reconnaître émouvant et fort. Il doit aux mêmes conditions économiques et sociales de posséder de plus fermes institutions

politiques: appareil de gouvernement assez rudimentaire, sans doute, simple conseil électif sans l'ombre d'un organisme central qui tienne lieu d'exécutif, et à coup sûr quelque chose d'assez éloigné du « Sénat de Venise », quoi qu'en ait pensé Frontenac; mais à tout prendre, organisme de coordination qui élève ce sauvage au-dessus de l'indiscipline ou de l'anarchie des autres tribus indigènes. « Nous ne faisons qu'une cabane, nous autres cinq nations iroquoises », dira un jour, à Québec, un chef agnier.

Sa puissance, bien davantage, lui vient-elle de sa position stratégique. Les cinq nations iroquoises s'échelonnent au sud du lac Ontario, à quelque vingt lieues et plus dans les terres. Depuis la rivière Black, à l'est, au nord d'Albany, jusqu'à la frontière occidentale de l'Etat actuel de New-York, au sud du lac Erié, Agniers, Onneyouts, Onnontagués, Goyogouins, Sonnantouans se sont établis à des distances variables de dix à trente lieues. Maître d'une région qui va des sources du Richelieu à la jonction des lacs Erié et Ontario, l'Iroquois tient à la fois dans ses mains les clés de l'Est et de l'Ouest. Par le Richelieu et le Saint-Laurent il menace les arrières de la colonie française; par Niagara et par le lac Ontario, rien de plus facile pour lui que d'enfoncer jusqu'à l'Outaouais, entre l'Est et l'Ouest et entre les deux bases de la Nouvelle-France, un coin victorieux. Deux routes seulement s'offrent aux Français pour lui porter la guerre: l'une par le Richelieu et le territoire de la Nouvelle-Hollande; l'autre par le fleuve et le lac Ontario. La première, une fois quitté le Richelieu, peut être franchie sans trop de surprises en cinq jours, route non ouverte toutefois, et pour une part à travers bois; la seconde n'exige pas moins de quinze jours de canot, coupée de longs et difficiles portages, puis quatre journées de marche, du sud du lac Ontario vers les bourgades, en un pays rempli d'embûches. Dans l'état de leurs moyens de transport encore si imparfaits, impossible pour les Français de jeter avec rapidité, au cœur du pays ennemi, une armée nombreuse avec vivres, munitions et matériel de siège, si ce n'est au prix de difficultés presque insurmontables. D'autant qu'il faut compter avec la supériorité tactique d'un ennemi insaisissable qui ne pratique que la guerre de surprise, refuse toute bataille rangée, habile comme un renard à s'échapper par la fuite.

Fourni de mousquets depuis longtemps par l'Anglais et le Hollandais, l'Iroquois serait donc pratiquement invincible. Sa position paraît inexpugnable. Denonville n'entrevoyait qu'un plan de campagne capable de le dompter: investir son pays à la fois par le Richelieu et le Saint-Laurent, mouvement de pince qui eût cerné, surpris simultanément tous les cantons et les eût exterminés sur place, leur coupant la fuite chez l'Anglais ou ailleurs. Première opération qu'il eût fallu compléter, selon Denonville, par l'hivernement de deux armées dans le pays ennemi, pour y livrer, pendant deux ou trois ans, si nécessaire, une guerre d'endurance et de dévastations systématiques. Plan bien conçu qui n'offrait que le léger

inconvenient d'être proprement irréalisable. Il exigeait trop de troupes — pas moins de 3,000 à 4,000 hommes — trop de matériel de guerre pour ce qu'en pouvaient consentir les finances du roi; il supposait la surprise possible d'un ennemi d'oreille éveillée, aux cent espions disséminés sur toutes les routes. Et, dans ses calculs, Denonville oubliait la nécessité d'une troisième armée sur les bords du Saint-Laurent, pour parer, pendant la campagne, à une diversion plus que probable de l'ennemi.

La guerre inévitable

La Nouvelle-France aurait donc la guerre avec l'Iroquois. Cette guerre, eût-il été possible de l'éviter? Dans l'histoire de la colonie, les Iroquois appartiennent au très petit nombre d'Indiens avec qui les Français n'ont pu s'entendre. Entre les deux, on cherche en vain toutefois les griefs ou les heurts par trop connus: mauvais traitements, refoulements, vols de territoires, tentatives d'asservissement qui ont coutume de jeter l'Indigène contre l'Européen. A quoi donc imputer cette rupture de la paix de 1667? Ne nous attardons pas aux éléments ou causes superficiels: maladresses ou complicités intéressées du gouverneur La Barre, humeur belliqueuse du parti des marchands de la colonie, affolés pour l'avenir de leur commerce de fourrures, forces renouvelées de l'Iroquois, apogée de puissance qui le ramènent à ses délires, à ses rêves de domination de jadis, à ses instincts de bête ravageuse. En Amérique, qui sera le maître du castor? Point d'interrogation qui indique la cause première, le principal enjeu du conflit en voie de s'engager. Et le conflit restait fatal aussi longtemps que le castor demeurerait la première richesse de l'Amérique. Il en faut toujours revenir à l'irrésistible engrenage dont nous avons déjà parlé: pays iroquois vidé de castor; obligation pour le chasseur des cantons d'aller chercher ses fourrures en territoire français ou chez les alliés des Français, c'est-à-dire, pour parler net, en des chasses gardées. Dans le Français, l'Iroquois en viendra à voir non seulement un concurrent ruineux mais un insupportable détenteur de monopole. Servitude, joug qu'il devait tenter de secouer le jour où se nouerait ce que Talon avait tant voulu empêcher: le consortium économique anglo-iroquois.

A cette association le voisinage a travaillé, mais tout autant de plus favorables conditions de commerce et l'insinuante politique des marchands d'Orange, de Manhatte et de Boston. Non assujetti à l'impôt du quart du castor comme le traitant français, grassement approvisionné de marchandises de traite par des ports de mer ouverts en toute saison, le marchand d'Orange peut défier la compétition française. Le sulpicien, M. de Belmont, a pu écrire: « Les Iroquois avaient pour un castor, ce que les Français leur vendaient pour dix dans les bois. » Et M. de Belmont est loin d'exagérer. Mis en appétit de fourrure et fort de sa situation avantageuse, faut-il s'étonner que le marchand rival invite, pousse même l'Iroquois à

élargir le champ de ses opérations commerciales ? Notons que le marchand d'Orange et celui de la Nouvelle-Angleterre sont loin d'être favorisés comme le Français pour le commerce du castor. Ni l'un ni l'autre ne trouvent à leur portée les grandes routes de pénétration vers l'intérieur de l'Amérique. Tout les incite à passer par le voisin des cantons qui, lui, a toutes portes ouvertes vers le Nord et le Sud et surtout vers l'Ouest. Vers 1680, Iroquois et Hollandais sont déjà si liés économiquement que les premiers désignent Orange comme la sixième cabane des cantons. Et les marchands d'Orange ne se gênent pas pour dénoncer aux Iroquois, comme « une volerie », le commerce des Français. Au dire de l'intendant Duchesneau, c'est le marchand flamand qui, à force de présents, pousse les Iroquois à aller chercher le castor des Illinois et des Outaouais.

Un simple synchronisme nous éclaire sur le reste des événements. En 1664, le duc d'York, propre frère du roi d'Angleterre, a conquis pour son compte la Nouvelle-Hollande. En 1685, le duc étant devenu roi à son tour, sous le nom de Jacques II, la Nouvelle-Hollande devient décidément anglaise. Et voici donc une Amérique anglaise en face d'une Amérique française. L'Angleterre des Stuart, avons-nous rappelé, s'inquiète assez peu de ce qui se passe dans la France d'avant 1680, puissance navale et commerciale encore naissante. Il n'en va plus de même du jour où l'Espagne, éliminée par la défaite de l'Armada, la France lui succède dans l'hégémonie européenne, s'installe dans les Pays-Bas et devient sur les mers, par sa flotte, son commerce et ses colonies, une puissance redoutable. Entre les deux voisins de la Manche, on peut déjà prévoir le suprême duel pour la suprématie coloniale et commerciale dans le monde. Synchronisme toujours singulier, c'est aux environs de 1682, d'après une lettre de l'un de leurs missionnaires, le Père Jean de Lamberville, que les Iroquois rêvent d'une conquête prochaine du Canada. C'est à peu près vers le même temps, à peine quelques années plus tard, que le colonel Thomas Dongan, gouverneur de la province de la Nouvelle-York, ébauche lui aussi son projet de conquête de l'Amérique du Nord, ambitionne d'annexer à sa province les vallées de l'Ohio et du Mississipi, conçoit un véritable étranglement de la Nouvelle-France qu'il voudrait encercler de tous côtés, en attendant que, sous Denonville, il affirme avec hauteur les prétentions anglaises sur le pays iroquois, sur les lacs, sur le commerce de l'ouest. On le voit donc, de même qu'ils vont bientôt s'opposer en Europe, des intérêts puissants: dériver de leur côté le fructueux commerce du castor, s'évader de leur cage, déferler vers l'intérieur du continent, opposent les Anglais aux Français d'Amérique et les incitent à soutenir l'agressivité iroquoise. Aperçue en ces perspectives, la guerre est-elle évitable ? En Amérique, les Anglais n'en sont pas seulement aux ambitions, aux projets de conquête. Du côté de la mer, ils travaillent fortement à hausser leur façade vers le nord. En 1674 Frontenac accuse les gens de Boston d'avoir favorisé contre Pentagouet une attaque des boucaniers de Saint-Domingue. Le commandant de la place, M. de Chambly, y a été blessé

grièvement et n'a échappé aux forbans que sur promesse d'une rançon. Le gouverneur de Pemquid prétend remonter les limites de son commandement jusqu'à la rivière Sainte-Croix. A Terre-Neuve, qui est pourtant possession française, les Anglais possèdent trois établissements considérables. Ils s'étendent du côté de l'Acadie. Excellents coureurs, plus rapides et plus puissants que leurs rivaux français, les flibustiers américains se conduisent en maîtres le long des côtes acadiennes; non contents de pêcher dans les eaux du voisin, ils dévastent ses pêches. On constate de pareils empiètements sur d'autres frontières. Le commerce des fourrures, les Anglais tentent de l'enlever aux Français du côté du nord, par leurs postes de la baie d'Hudson. Déjà les marchandises d'Orange prennent clandestinement la route de l'Ouest, portées par des Français déserteurs, mais surtout par des partis d'Iroquois. Ces derniers n'en restent pas là et pour se rendre maîtres des territoires du castor, passent outre aux défenses des gouverneurs de Québec, et mènent à grand train l'extermination des Illinois, alliés de la Nouvelle-France. Leur plan est de se rabattre ensuite sur les nations de la baie des Puants, puis de couper toute communication entre la colonie française et Michilimakinac, à cette époque entrepôt général, dans l'Ouest, de tout le commerce du Canada. Ainsi menacés, provoqués, les Français peuvent-ils ne pas bouger? Chaque jour, parmi les Indiens des Lacs, ils assistent à la baisse de leur prestige: baisse qui vient de leur inaction devant le massacre de leurs alliés et qui vient encore de la vogue grandissante des comptoirs d'Orange et du développement si inégal des colonies de France et d'Angleterre, inégalité qui n'échappe point aux nations sauvages. Ne pas barrer la route à l'Iroquois vers l'Ouest, c'est pour les Français, renoncer à leur principal commerce d'exportation, au premier soutien économique de la colonie. Les deux tiers de leur castor viennent des Illinois et des Outaouais. Ce serait encore, pour les Français, renoncer à cet empire du centre américain à tant de frais ébauché, renoncer du même coup à l'alliance des nations outaouaises, pièce essentielle de leur système militaire. Reculade humiliante qui ne pourrait retarder que de quelques années, croient-ils, leur expulsion définitive de l'Amérique.

Encore une fois, la guerre avec l'Iroquois pouvait-elle être évitée? Quelques-uns l'ont cru. Duchesneau qui énonçait le dilemme: ou détruire les Iroquois ou être chassés par eux du continent, mettait quelque espoir quand même dans un suprême essai de conciliation. Essai qui eût pris la forme d'une offensive diplomatique en constante activité. Par des agents bien choisis, par d'abondantes distributions de présents, on se fût appliqué à « caresser » l'Iroquois, à le gagner « sous terre », selon le langage indien. Tentative qui eût coûté au roi quinze cents livres par année. Après Duchesneau le baron Lahontan a cru lui aussi en la possibilité d'un accommodement politique avec les cantons. La France, selon le baron, n'avait nul intérêt à détruire les Iroquois. Pour garder les Indiens de l'Ouest sous le protectorat français, il ne fallait pour rien au monde

supprimer l'épouvantail iroquois, seul capable de les y maintenir. La sagesse politique conseillait d'affaiblir, non de détruire les cantons; bien plutôt importait-il de les faire entrer dans le rayon du commerce français: opération facile d'après Lahontan, à la seule condition de vendre à l'Iroquois, sur le lac Ontario, les marchandises européennes au prix coûtant. Sans doute en eût-il coûté au trésor royal, un déboursé annuel de 10,000 écus, mais le résultat n'en valait-il pas la peine ?

Ces projets de Duchesneau et de Lahontan manquent singulièrement, à ce qu'il semble bien, de réalisme et viennent trop tard. Des déboursés de 1,500 livres ou de 10,000 écus par an, c'était beaucoup trop pour ce qu'en pouvaient consentir à ce moment-là les finances du roi. Et c'était se cacher les ressorts puissants de la politique anglaise auprès des cantons et les intérêts communs et considérables qui avaient cimenté la coalition anglo-iroquoise. L'heure paraît bien passée des accommodements. Les dés sont jetés... Un jour ou l'autre, la Nouvelle-France aurait à payer rudement la rançon de la faiblesse où la politique métropolitaine l'avait laissée. A la cour de Louis XIV, que ne s'est-on mis en tête, et bien avant 1680, qu'une métropole ne fonde et ne garde point de colonies sans se préoccuper de leur environnement géographique et politique ? Et encore aurait-on pu se souvenir qu'ici-bas, entre celui qui possède grand et qui paraît trop faible pour garder ce qu'il a et celui qui possède peu et qui se croit de taille à tout prendre, le drame éternel est toujours prêt à recommencer.

CHAPITRE TROISIÈME

La Guerre de Trente ans en Amérique

— Première phase

La guerre sous La Barre — La guerre sous Denonville — Retour de Frontenac — La coalition anglo-iroquoise

La colonie aura la guerre. Combien, vers 1680, en ont pu prévoir la durée et la gravité ? Dans l'histoire de la Nouvelle-France, elle constitue ce qu'on peut appeler la crise centrale. A vingt ans de distance de la crise qui prend fin avec la paix iroquoise de 1667, elle se situe à quarante ans de la catastrophe de 1760. Crise de trente ans que celle qui s'en vient, où se joue, comme dans la première et la troisième, le sort de la colonie.

La guerre sous La Barre

Cette guerre s'engage en des conditions on ne peut plus défavorables. En 1682, après d'interminables chicanes (chicanes politiques, chicanes religieuses, chicanes de préséance), le gouverneur Frontenac et l'intendant Duchesneau sont tous deux sèchement rappelés. Coup de théâtre qui en suit bien d'autres où ce querelleur de Frontenac a pris plus que sa part et qui laissent dans la colonie de malheureuses divisions. Son départ n'en reste pas moins un malheur. Peu fait pour la simple administration, forme pour lui d'inaction, ce prince de la querelle, parmi les gouverneurs de l'ancien régime, n'en est pas moins doué plus que personne pour la politique extérieure et les opérations militaires. Chef, manieur d'hommes, il excelle à démêler et pacifier les conflits indigènes; sur les Indiens et sur les colons, il jouit d'un égal prestige.

Les événements requéraient un homme d'une habileté plus qu'ordinaire. Frontenac est remplacé par un incapable, le gouverneur Joseph-Antoine Lefebvre de La Barre, homme de robe qui s'est fait homme

d'épée ou plutôt de marine. On le voit d'abord impuissant à se décider pour la guerre ou pour la paix. Puis tout à coup, en 1684, il entreprend contre les Iroquois une expédition de grand style, à la mode de Tracy. Son dessein est bien de s'en aller faire une démonstration de force; elle tourne en démonstration de faiblesse. Son camp envahi par la maladie, manquant de vivres, berné par le subtil ennemi, La Barre conclut à la baie de la Famine, au sud du lac Ontario, un traité humiliant. « Paix honteuse », s'écriera le roi. Le pauvre chef d'armée a virtuellement abandonné à leurs mortels ennemis les Illinois, vieux alliés des Français, et il n'a pas même attendu, pour lever le camp, l'arrivée d'une troupe de 150 Français et de 500 sauvages rassemblés dans l'ouest, sur ses ordres, par La Durantaye, Du Luth, Nicolas Perrot. La Barre est rappelé.

La guerre sous Denonville

Le marquis de Denonville le remplace en 1685. Brave homme celui-ci, excellent administrateur, il ne lui manque, pour la guerre, que les qualités de l'homme de guerre; ce dont d'ailleurs il saura convenir loyalement. Le nouveau venu se révèle en contraste parfait avec ses prédécesseurs. Autant Frontenac était hautain, impulsif, La Barre, maladroît, fanfaron, autant Denonville paraît circonspect, modeste, mesuré, trop mesuré. C'est avec lui que débute le conflit iroquois. S'est-il jeté, ainsi qu'on l'a dit, dans une guerre brusquée? Personne moins que Denonville ne se fait illusion sur la puissance redoutable du barbare. Nous savons déjà par quelles combinaisons stratégiques, au prix de quel déploiement de forces armées il croyait qu'on pût le vaincre. Le premier malheur de Denonville, c'est de recueillir une succession affreusement gâtée et de se trouver à l'un de ces conflits historiques où les hommes n'ont que faire de mater les événements. Pour la guerre qui s'en vient, il trouve le pays dans une impréparation totale. Dans les côtes ou campagnes, point de forts palissadés, nul abris pour mettre à couvert gens et bestiaux contre une guérilla indienne; Québec, Montréal, Trois-Rivières pas davantage fortifiées, villes toujours ouvertes; peu de troupes et en mauvais état; les milices coloniales, plus aptes que les troupes d'Europe à la guerre indienne, peu ou mal armées; et, par-dessus tout, les alliés sauvages, ces mercenaires indispensables, eux aussi mal fournis d'armes, au reste dégoûtés de l'alliance française depuis l'équipée de La Famine. Comment, aussi mal préparé, Denonville en vient-il à la fatale décision? Il cède à l'évidence d'une coalition anglo-iroquoise contre la colonie, évidence dont lui fournissent les preuves un espion envoyé à Manhatte et un missionnaire de l'Iroquoisie, le Père Jean de Lamberville. Déjà d'ailleurs, point à retenir pour le partage des responsabilités, déjà les coalisés sont entrés en action. Une mission commerciale portant pavillon anglais s'est montrée à Michilimakinac, parade, estime-t-on à Québec et à Montréal, qui ne

peut qu'allumer le feu dans l'ouest. Montés sur une frégate de 25 canons, des pirates virginiens et bostonnais viennent exercer leurs déprédations dans le golfe et sur les côtes canadiennes. Au Canada, en quelques jours, les plus opposés à la guerre s'y convertissent. Dans les mémoires à la cour, M. de Callières, l'Evêque de Québec se prononcent pour la suprême décision. Pour tous, le sort de la colonie est en jeu. Dès son arrivée, il est encore bon de le savoir, Denonville a pris de la Nouvelle-France l'idée la plus avantageuse. Il y a vu « les premisses d'un Grand Peuple qui aura l'honneur un jour sous les auspices du plus Grand Roy du monde de faire adorer le vray Dieu à des nations infinies... » On ne s'étonne plus qu'avec M. de Callières et l'Evêque il fasse parvenir en France cet avertissement prophétique: « Si les Anglais continuent Eincy leurs entreprises et que le Roy ne veille pas qu'on leur face la Guerre, il n'y a rien à espérer de cette Colonie que sa perte. »

Dès 1686 Denonville ouvre les hostilités par une première expédition contre la compagnie anglaise de la baie d'Hudson. Les motifs ? Protéger les intérêts d'une compagnie française, garder les fourrures de l'immense région aux colons et aux fermes du roi, puis briser, sur un premier point, l'encerclement anglais de la colonie. Confiée au chevalier Pierre de Troyes, cette expédition de 100 hommes — 30 soldats de troupes régulières, 70 Canadiens parmi lesquels trois des frères Le Moyne, Saint-Hélène, Maricourt, Iberville — reste l'une des plus fameuses de l'ancien régime. Partis à travers les terres et à la fonte des glaces, avec tout un matériel de siège, ces 100 hommes, après une marche de trois mois par l'Outaouais, le Témiscamingue, l'Abitibi, débouchent sur la baie James, enlèvent d'assaut trois forts ennemis, y installent bonne garde et rentrent, par le même chemin à Québec, après une course de près de 2,000 milles.

En 1687 Denonville conduit contre les Sonnontouans, à grand déploiement, ce qui sera, pour lui aussi, son expédition de grand style. Par un vrai coup de maître, il réussit à jour fixe la jonction des forces de la colonie et celles des Indiens de l'ouest. Quant aux résultats, le mieux qu'on puisse dire, c'est qu'ils ne dépassent guère ceux de l'expédition Tracy vingt ans auparavant. Bourgades incendiées, pays saccagé, population en fuite, le bilan se répète. Forte d'environ 10,000 âmes, la nation sonnontouane se verra réduite de moitié par la misère. Mais par manque de troupes Denonville n'a pu encercler l'ennemi. Il ne renonce pas pour autant à la préparation d'autres campagnes, campagnes qu'il voudrait dirigées, celles-ci, contre tous les cantons à la fois. En même temps qu'il complète sa préparation, Denonville dépêche en France M. de Callières pour y plaider encore une fois la conquête de la Nouvelle-York. Le gouverneur a obtenu que les colons dispersés consentent à s'enfermer en des réduits. En 1688, le gouvernement de Montréal reprend l'aspect militaire qui, pendant si longtemps, lui fera un visage si pittoresque.

Outre les forts du Sault pour les sauvages et ceux de la Prairie-de-la-Madeleine et de Saint-Lambert, 28 forts sont déjà élevés dans les seigneuries. Denonville a demandé à la cour 800 hommes de troupes; Champigny sollicite un budget de 133,000 livres. Au lieu de 800 hommes, la cour en envoie 150 et Champigny voit son budget réduit de moitié. Bien pis, le roi désapprouve les fortifications de Montréal et la formation d'une compagnie de jeunes Canadiens, jugée indispensable par le gouverneur, ces jeunes gens, a-t-il écrit, « étant plus entendus en ces manières de faire la guerre qu'aucuns autres ». Hélas, c'est déjà le commencement de l'interminable duo où les uns, gouverneurs et intendants, ne cessent de clamer les besoins, la détresse de la colonie et d'y joindre les avertissements prophétiques, et où les autres, souverains et ministres, ne cessent pour leur part de recommander l'économie, encore l'économie et l'art de faire quelque chose de rien ou de si peu que rien. Denonville se rabat bien malgré lui sur une offensive de paix. Il y aurait peut-être réussi, du moins le crut-il, sans les intrigues d'Orange et de Manhatte et sans la ruse de Kondiaronk. Ce Huron, surnommé le « Rat », assaille et tue en route quelques-uns des ambassadeurs iroquois, venus dans la colonie, puis, avec l'art d'un Machiavel, impute ce guet-apens à un ordre du gouverneur de Québec. Cet incident, plus que l'affaire des galériens iroquois, affaire trop grossière, rallume la guerre, guerre d'affreux massacres comme celui de Lachine. Cette fois le gouverneur se montre par trop inégal à sa tâche. Il a le bon esprit de demander son rappel.

Retour de Frontenac

Mais au vrai la paix, sans même l'affaire Kondiaronk, reste-t-elle encore possible ? Et de la reprise de la guerre faut-il tenir responsable Denonville ? Le 12 octobre 1689 Frontenac vient le relever. Frontenac, le seul des gouverneurs de la Nouvelle-France qui ait obtenu un second terme d'administration. Singulier homme dont un si grand nombre avaient souhaité le départ et que tous accueillent comme un sauveur: le « Redemptor Patriæ », dira Lahontan, le « désiré des nations », s'écrit un Récollet. Ce méridional, inutile de le nier, a du panache, du magnétisme; il est même de ces rares personnalités auxquelles peut s'accrocher la légende. En quel état trouve-t-il le pays ? « Consternation générale », « abatement dans les troupes », ces mots font la note dominante en sa première dépêche au ministre. Réduites de 35 à 28 compagnies, les troupes, harassées, mal payées, sont sur les dents. L'orage s'amasse sur toutes les frontières de la Nouvelle-France, des rivages d'Acadie et de Terre-Neuve aux Grands Lacs, et, dans le sens nord-sud, de la baie d'Hudson au Pays des Iroquois et à la Nouvelle-Angleterre. En Acadie, les Anglais se comportent comme en pays conquis. Par le golfe, les forbans de Boston poussent leurs pirateries jusque dans le fleuve. Les hostilités sont déjà commencées au pays des Abénaquis, point névralgique où

s'amorcent des contestations d'un demi-siècle. Le Massachusetts, qui a fondé sa fortune principalement sur la mer et sur les pêcheries, tente de hausser tant qu'il peut sa frontière maritime. A l'époque, ce sera le début d'une guerre de plus de dix ans, guerre où les Abénaquis défendent pied à pied la terre des ancêtres, se battant même un jour contre un nul autre personnage que le gouverneur Sir Edmund Andros. Plus à l'ouest, les gouverneurs Dongan et Andros tiennent les Iroquois pour des sujets britanniques, organisent avec eux des conseils de guerre, inspirent la diplomatie et la politique des cantons, nouent plus solidement chaque jour la coalition anglo-iroquoise. Ils vont même jusqu'à revendiquer pour les gens d'Orange le droit de trafiquer, dans la région des Lacs, au même titre que les Français; ils exigent la démolition de Niagara. Plus à l'ouest encore c'est, après le massacre de Lachine et le désarroi qui s'ensuit, un nouvel effondrement du prestige français parmi les nations huronnes et outaouaises qui ne cherchent plus qu'à s'accommoder avec les Iroquois. Les forts Niagara et Frontenac ont été abandonnés. Une seule frontière tient bon: celle de la baie d'Hudson où Iberville, assisté de ses frères, inaugure sa prodigieuse fortune. Frontenac ne force donc nullement les mots lorsque, dans une plainte volontairement hautaine, il se dit acculé à faire au moins deux miracles, car « il en faut presque un, écrit-il au ministre, pour faire la paix et un autre encore plus grand pour soutenir la guerre sans de nouveaux secours ».

La coalition anglo-iroquoise

L'heure de la paix, Frontenac le savait, était bel et bien passée. Le 17 mai 1689, le prince d'Orange avait déclaré la guerre à Louis XIV. Dans une lettre datée de Marly et du 25 juin de la même année, le roi avait mandé à Denonville de courir sus aux Anglais. La guerre officielle succédait à la guerre larvée. Et c'est ici, pour le redire, que l'on s'explique mal — à moins qu'ils ne soient volontaires et dissimulation diplomatique plus que raisons politiques — l'aveuglement ou la myopie de la cour de France. Elle paraît n'avoir rien pressenti des événements prochains d'Amérique. Elle n'a pas aperçu, semble-t-il, le rapprochement en train de se produire entre les fils prodiges ou proscrits et la patrie d'hier. L'Angleterre a travaillé à cette réconciliation pour régler à son profit l'industrie et le commerce de colonies d'un esprit d'initiative devenu inquiétant; dès ce temps-là elle les a même poussées à une fédération rattachée à la couronne britannique; et les colonies anglo-américaines se sont rapprochées de la métropole dans l'espoir d'attirer des capitaux, de trouver des débouchés à leur commerce et surtout d'obtenir quelque secours contre un voisin aux agissements équivoques. Mouvements convergents que vient favoriser de façon singulière l'avènement de Guillaume d'Orange au trône d'Angleterre. On se figure à peine l'exaltation qu'en éprouva en Amérique le sentiment protestant. L'une après l'autre, les

colonies s'empressèrent de renier le Stuart pour se rallier au roi nouveau. En maints endroits on a procédé à la « défénestration » des fonctionnaires de l'ancien régime. Un courant d'insurrection et d'allégresse a couru de Boston au Chesapeake. Pendant le siècle et demi de son existence coloniale, l'« Amérique, écrira Bancroft, n'a jamais connu pareilles réjouissances ». Aussi sera-ce un peu une guerre sainte que les colonies vont préparer contre le Canada. Parmi les motifs mis de l'avant, figure l'honneur de soumettre un peuple « qui s'est déclaré l'ennemi de notre religion ». Tel mémoire de la ville et du comté d'Albany fait valoir, comme exhortation à la guerre, les manifestations sensibles de la volonté du Dieu tout-puissant, d'assurer, en ces jours, la chute de l'« antéchrist ». Le 18 mars 1690 le Massachusetts avait lancé l'idée d'une convention de toutes les colonies anglo-américaines. Le 1er mai, à l'appel de New-York, huit des douze colonies tiennent ce que l'on pourrait appeler le premier congrès des Etats-Unis. Quatre d'entre elles, le Massachusetts, Plymouth, le Connecticut, New-York, qui jouissent du « self government », décident une double invasion du Canada par terre et par mer.

On aperçoit d'où la guerre est partie. Les événements d'Europe y ont contribué encore plus que les événements d'Amérique. Les Anglo-Américains savent maintenant qu'ils peuvent compter sur l'appui de la métropole. Un moment hésitants, les Iroquois savent pour leur part qu'ils pourront compter à fond sur l'aide de leurs voisins. Contre pareille conjonction de faits et de forces, que peuvent bien l'habile diplomatie de Frontenac, son ascendant sur les Iroquois ? Affronter la double guerre, l'iroquoise et l'anglaise, sera le lot du gouverneur. L'année même de son retour il a vu s'effondrer ce qui aurait pu être la diversion libératrice. Lui et Callières étaient revenus de France chargés d'un vaste projet. Le roi s'était laissé gagner à une expédition militaire contre la Nouvelle-York. Un monsieur de La Caffinière devait se rendre en droite ligne de France, avec deux vaisseaux de guerre, faire le siège de Manhatte, pendant qu'une armée de 900 hommes de troupes et de 600 habitants s'en irait, par les terres, prendre Orange, puis se rabattre sur Manhatte pour en compléter l'investissement. Un départ tardif de La Caffinière, une trop longue traversée, l'arrivée également tardive de Frontenac et de Callières au Canada à l'automne de 1689, firent rater le projet, comme les mêmes circonstances en feront rater quelques autres.¹

1. C'est à l'occasion de cette expédition de guerre que Louis XIV ordonnait, en cas de victoire, l'expropriation et l'expulsion d'une partie des habitants de la Nouvelle-York. Exception n'était faite que pour les catholiques de la région, pour les artisans et autres gens de service. Et encore à cette condition qu'ils ne fussent pas en nombre inquiétant. Avec raison les historiens ont jugé sévèrement ces projets de déportation par trop en accord avec la récente politique de la Révocation de l'Edit de Nantes. On ne saurait comparer toutefois, l'acte de Louis XIV, l'eût-il accompli, à celui dont les Acadiens seront victimes de 1755 à 1760. En toute justice, il convient de noter cette différence qu'en 1689 les gens de la Nouvelle-York n'eussent pas été déportés chez des ennemis, mais dans les colonies voisines : en Nouvelle-Angleterre, en Pennsylvanie, etc.

La guerre inévitable va donc reprendre. Nous en serons à la deuxième et troisième phases. Dans la première les Anglais se sont battus par personne interposée. Dans celles-ci, Frontenac aura véritablement sur les bras la coalition anglo-iroquoise.

CHAPITRE QUATRIÈME

La Guerre de Trente ans *— Deuxième et troisième phases*

*Guerre du faible contre le fort — Réaction contre l'Iroquois —
Réaction contre l'Anglais — Echec de Phipps devant Québec —
Conséquences de la paix de Ryswick*

Le plan de guerre de la coalition anglo-iroquoise sera le plan qui restera classique: double invasion par le Richelieu et par le golfe Saint-Laurent, plan qu'impose du reste une stratégie fondée sur la géographie. Il se trouve en outre que les points vitaux de la colonie sont des points extrêmement vulnérables. Pour opérer une division des forces, asphyxier le Canada en le coupant de ses communications avec les sources et l'embouchure du fleuve, rien de plus efficace que de frapper, en même temps à Québec et à Montréal. Montréal, c'est la clé des Lacs; Québec, c'est la clé de la mer.

Guerre du faible contre le fort

Marquons tout de suite les traits principaux de cette guerre qui seront ceux d'un faible luttant contre un fort. Le faible, bien entendu, c'est le Canada avec l'immensité de ses frontières à couvrir. Et ces frontières, contre quelles forces supérieures les défendre ! Un document contemporain nous a décrit la puissance armée de la coalition anglo-iroquoise. Robustes nourrissons, la Nouvelle-York et la Nouvelle-Angleterre seraient déjà en état de se passer de l'assistance de la métropole. Les Anglo-Hollandais pourraient joindre 3,000 volontaires aux bandes iroquoises; Boston fournirait une flotte de 600 voiles; à eux seuls, New-York et Boston et leurs environs recruteraient 8,000 matelots pêcheurs et une armée de terre de 7,000 hommes. En bref quatre à cinq fois les forces indiennes et françaises que pouvait aligner la Nouvelle-France. Le roi ne laisse pas de recommander l'offensive sur tous les fronts, y compris

celui de la baie d'Hudson. Pour ce gigantesque effort, offre-t-il au moins les secours proportionnés ? Louis XIV possède encore la première armée du continent et l'une des plus belles marines de l'époque; mais il tient tête à l'Europe. La guerre, qui lui apporte des succès et des revers, creuse l'abîme dans ses finances. Le grand roi n'a plus ses grands ministres. Le règne subit sa première crise. De 1692 à 1698, Louis XIV fait quand même passer au Canada 1,244 soldats. Empêché d'en envoyer, il y supplée par des crédits. Rançon de la politique à courte vue qui, pour avoir refusé des colons à la Nouvelle-France, les doit remplacer par des troupiers et au prix fort. Malheureusement le roi ne se montre pas aussi généreux au chapitre des fortifications. Montréal, Trois-Rivières, Québec restent des villes ouvertes. Dans les côtes, les palissades sont à refaire tous les trois ou quatre ans. Les munitions manquent; pour se procurer des balles, on fait fondre en 1691 des gouttières de maison et les poids de plomb. Des récoltes sont ravagées par les chenilles; maîtres du fleuve, les corsaires américains capturent les vaisseaux français; la disette sévit; les vivres coûtent plus cher au Canada qu'importés de France. En 1691, un parti de 100 à 120 hommes, officiers et soldats canadiens, avant de se mettre en route pour courir sus à l'Iroquois, vont mendier de porte en porte un morceau de lard, quelques galettes. Comme aux pires jours de 1660 les appels de détresse se multiplient. Parfois la plainte de Frontenac et celle de Champigny ne se défendent ni d'aigreur ni de légère ironie. Au ministre Pontchartrain qui lui reproche ses demandes excessives de fonds, l'intendant rétorque: « Si tout cela et une infinité d'autres dépenses bien expliquées par les Etats dont je vous parleray cy après pouvoient se faire sans fond dans un pays nouveau et à moitié ruiné par les guerres, ce seroit un secret admirable que je désirerois de tout mon cœur avoir trouvé pour le contentement de Sa Majesté et vous estre agréable. » Engagée en ces conditions, la guerre, du côté du Canada, ne peut que tourner fréquemment à la guérilla. Guerre du faible contre le fort, avons-nous dit. Frontenac pratique la défensive plus que l'offensive. Pendant sept ans au moins, avant le Traité de Ryswick, le spectre de l'invasion se lève invariablement chaque année sur Québec et Montréal. Et, comme il va de soi, au moindre revers des Français l'alliance indienne menace de défaillir. L'angoisse étreint tout le pays. En 1693, Frontenac part lui-même à travers les côtes au-dessous de Québec; il exhorte les habitants à faire le désert devant l'envahisseur et à se tenir prêts à fuir dans les bois, avec biens, bestiaux et vivres.

La plus cruelle des guerres et la plus active, c'est, on pouvait s'y attendre, la guerre iroquoise. Dès le printemps et pendant l'été de 1690, l'Iroquois lance dans toutes les directions, ses bandes de maraudeurs et de ravageurs. Les forts ont ordre de signaler l'approche de l'ennemi. Point de jour, dans les environs de Montréal, que le canon ne fasse entendre l'avertissement sinistre. « Tout étoit... en allarmes dans le fleuve depuis Québec jusqu'à Montréal », écrit La Potherie. Frontenac confie

à deux détachements la police du fleuve. Mais c'est aussi l'Outaouais qu'il faut constamment débloquer. Pendant cinq années le gouvernement de Montréal subit la terrible guérilla. Par bandes de 10, de 20, de 100, de 300, tantôt sur un point, tantôt sur un autre, souvent sur plusieurs à la fois, l'insaisissable ennemi brûle, saccage fermes et bétails, massacre les colons, torture ses prisonniers sur place ou les traîne dans ses bourgades pour l'affreux martyre. « Le paysan, écrit un contemporain, ne mange son pain qu'en tremblant; le seigneur de paroisse voit toutes ses terres pillées, brûlées, et n'est pas en sûreté au milieu de son fort. »

Réaction contre l'Iroquois

Tant de misères n'empêchent pas les colons de réagir. Secondés par les Iroquois du Sault et de la Montagne, aidés des troupes et d'excellents officiers répartis dans les forts, ils mettent à leur crédit quelques affaires brillantes: sur le lac des Deux-Montagnes, à la Rivière-des-Prairies, près de Repentigny, à la Prairie-de-la-Madeleine. L'exploit le plus célèbre de l'époque reste pourtant l'expédition menée en 1696 par Frontenac en Iroquoisie. Le gouverneur s'est mis en route pour le sud du lac Ontario avec une petite armée de 2,150 hommes, formée de troupes, de milices et de sauvages. Sera-ce cette fois, autre chose qu'une simple promenade militaire ? On pouvait l'espérer. A quoi bon, écrivait Frontenac à Pontchartrain, aller « à teste levée enlever Onnontagué » si, ne trouvant point les ennemis, on ne peut que leur brûler quelques pieux de palissades « qu'ils reviendroient planter quinze jours après » ? L'expédition ne manque ni de pittoresque ni même de panache. Dans la marche pénible de la rive du lac Ontario vers le village d'Onnontagué, l'obèse Callières a pris place sur un cheval amené par un bateau; Frontenac, maintenant vieillard de 74 ans, est porté en fauteuil et étonne tout le monde par son endurance et sa belle humeur. L'armée traîne avec soi tout un train d'artillerie pour culbuter les bourgades. Peine perdue; l'ordinaire se produit. Point de combat faute de combattants. L'Onnontagué a incendié son village et ses fortifications et s'est dérobé par la fuite. Frontenac était parti bien déterminé à détruire non seulement Onnontagué, mais deux autres cantons iroquois: celui des Onneyouts et celui des Goyogouins. On se rend brûler le fort et les blés des Onneyouts. On ne pousse point au-delà. A tout prendre, Frontenac n'a guère mieux fait que Tracy et Denonville. A peine aura-t-il gagné d'être en repos, du côté des Iroquois, le reste de l'été et de l'automne.

Réaction contre l'Anglais

Pendant le même temps, la réaction s'affirme aussi vigoureuse contre l'Anglais. Invité par le roi à prendre l'offensive, Frontenac organise

pendant l'hiver de 1689-1690 les trois partis de guerre bien connus contre Corlar, Salmon Falls, Casco. Trois attaques en forme d'éventail contre les colonies anglo-américaines; expéditions d'une audace surhumaine, menées en plein hiver à travers les neiges, et qui font voir la vitalité extraordinaire de ces chefs de bandes et de leurs hommes. Ces expéditions s'accomplissent toutefois non sans cruautés, avec sacs nocturnes, massacres de villageois, de paysans. Des historiens américains ont porté sur ces raids de sévères jugements. Faut-il redire encore une fois: guerre, tactique du faible contre le fort? La faiblesse de la Nouvelle-France, l'étendue du champ de bataille, la disette d'hommes font que l'on se bat comme l'on peut et qu'à la guerre on substitue la guérilla, façon de se battre propre d'ailleurs aux sauvages et aux Canadiens. Cette guérilla ne se pourrait-elle justifier, au surplus, à titre de représailles? Il deviendra de mode de reprocher aux Français l'emploi des bandes indiennes. Reproche qui pouvait facilement se retourner contre ceux qui le proféraient. Anglais et Français ont fait alors et feront plus tard le possible pour attirer le sauvage dans leurs camps respectifs à titre d'auxiliaires. En cette brigade, le succès a dépendu de l'habileté diplomatique des solliciteurs, et de la sympathie plus ou moins vive du sauvage pour l'un ou l'autre camp. En 1690, par exemple, il fait peine de penser qu'au retour de leur tuerie de Lachine, ainsi en témoigne le Père Millet alors dans les cantons, les brigands iroquois se sont vu complimenter par des Européens, puis exhorter par de nouveaux présents à la poursuite de leurs exploits.

Echec de Phipps devant Québec

A l'automne de l'année tragique de 1690, année d'alertes par excellence, Sir William Phipps se présente devant Québec. Beaucoup d'historiens y ont vu une riposte à la guérilla du précédent hiver. N'était-ce point, du côté des Anglo-Américains, l'exécution toute simple de leur partie dans le plan de la double invasion concertée en 1689, par la mer et par le lac Champlain? On pourrait noter que l'entrée en scène du voisin suit la déclaration de guerre de Guillaume d'Orange et que le premier appel, parti du Massachusetts pour la tenue d'un congrès des colonies anglaises, est du 18 mars 1690, soit neuf jours avant l'assaut sur Salmon Falls. Le siège de Casco, autre fait à retenir, a lieu pendant l'expédition de Phipps contre Port-Royal. Car avant son expédition contre Québec, Phipps est allé prendre Port-Royal, laissé presque sans défense. Le 16 octobre, il paraît devant Québec à la tête de trente-quatre voiles et de 2,000 hommes de débarquement. Phipps s'en vient bel et bien à la conquête du Canada. Frapper Québec, se disait-on, c'était frapper le Canada à la tête. Du reste, pendant ce même temps, une armée de coloniaux et d'Indiens est censée envahir le Canada par le lac Champlain. Chacun se rappelle par quelles maladresses et lenteurs l'entreprise de Phipps tourne à l'échec complet. Il n'en reste pas moins que

la Nouvelle-France vient d'échapper de justesse au coup fatal. Les contemporains ont prononcé les mots de salut providentiel. Frontenac confiait au ministre: « C'est un pur miracle qui n'a pu venir que de la main de Dieu... » Dans Québec même, beaucoup parlaient ouvertement de la chute inévitable de la ville. Au temps du voyageur Kalm, la tradition vivait encore d'un évêque qui, pour remonter les courages, se serait promené à travers les rues de la ville assiégée vêtu des vêtements pontificaux, sabre en main. Les circonstances ont voulu que les Anglo-Américains n'aient pu recevoir les secours promis par l'Angleterre. Le 1er juillet 1690, le maréchal de Luxembourg écrasait à Fleurus l'armée des coalisés. Neuf jours plus tard, à la hauteur de Beachy Head, Tourville dispersait la flotte anglo-hollandaise. Ici, en Amérique, l'armée du lac Champlain ne s'était point montrée. Le recrutement des volontaires parmi les confédérés avait peu donné; la maladie avait décimé les modestes régiments; et les Iroquois, attendus au nombre de 1,820 guerriers, s'étaient dérobés.

D'aussi bonnes nouvelles arrivent de la baie d'Hudson. C'est l'époque où Iberville, qui semble avoir eu pour rôle d'user sa vaillance à redresser des situations aux trois quarts perdues, accomplit ses légendaires exploits. De 1690 à 1697, le glorieux Le Moyne guerroye dans la baie, presque toujours victorieux, et reprend aux Anglais les forts retombés en leurs mains. Entre-temps, à l'été de 1696, il vient croiser sur les côtes d'Acadie, y démolir le fort de Pemquid. Dans l'hiver de la même année, sur ordre du roi, il entreprend, avec une petite troupe de Canadiens, la conquête de Terre-Neuve, campagne menée avec un entrain endiablé et qui reste la plus extraordinaire jamais faite par les milices coloniales de la Nouvelle-France. A la cour s'ouvrait-on enfin les yeux sur l'importance stratégique de l'Acadie, du Cap-Breton, de l'île terre-neuvienne, portes maritimes du Canada ?

Conséquences de la paix de Ryswick

Tout à coup on put croire que le coup décisif allait être porté. A la suite d'instances obstinées de Frontenac, de Champigny, de Callières, d'Iberville, de La Mothe-Cadillac, le roi ressaisit le projet d'une conquête de la Nouvelle-Angleterre. L'entreprise est décidée pour 1697. Une flotte sous le commandement du marquis de Nesmond s'en ira battre une flotte anglaise partie en direction de Terre-Neuve, peut-être de Québec, puis de là fera voile vers Boston pour y ruiner les établissements de la région. Frontenac reçoit l'ordre de diriger sur Pentagouet une armée de 1,500 hommes, en vue de coopérer avec Nesmond. Autre rendez-vous ou jonction fixés à de trop longues distances et dont l'exécution dépend du miracle. Le miracle refuse de se produire. Parti trop tard de La Rochelle, retardé sur l'Atlantique par des vents contraires, Nesmond ne trouve l'escadre anglaise ni à Terre-Neuve ni ailleurs. Il s'en retourne

comme il est venu. Sur ce, une nouvelle d'Europe vient tout bouleverser: la paix a été signée entre la France, l'Angleterre, la Hollande et l'Espagne, à Ryswick, dans la nuit du 20 au 21 septembre 1697. L'article 7 du Traité remet les possessions coloniales des belligérants français et anglais dans le *statu quo ante bellum*. Quant aux disputes de souveraineté au sujet de la baie d'Hudson et du pays des Iroquois, l'article 8 en renvoie le règlement à des commissaires. Ainsi presque à la même date où Iberville quitte la baie du Nord couvert de gloire, deux lignes annulaient l'héroïque campagne de Terre-Neuve et remettaient en question le sort du fort Bourbon dans la baie.

Cette paix d'Europe offre toutefois un dédommagement: elle fraie le chemin à une paix partielle en Amérique. Depuis déjà un an ou deux l'Iroquois, las de la guerre, négocie. En ces derniers temps, les Indiens de l'Ouest lui ont infligé des défaites cuisantes. Enfin, après bien des marchandages, la paix indienne est conclue solennellement à Montréal le 4 août 1701. Frontenac est mort le 28 novembre 1698. Il appartiendrait à son successeur, le chevalier Hector de Callières, de recueillir le bénéfice de l'heureux dénouement. Grand jour dans l'histoire de la colonie que ce 4 août 1701. Il mettait fin à une guerre de seize ans; il brisait presque à jamais la coalition anglo-iroquoise.

Mais la paix de Ryswick avait-elle chance de durer? En Amérique, elle ne supprimait en rien les causes profondes du conflit anglo-français. L'avenir restait à la merci des événements européens. Aussi la troisième phase va-t-elle bientôt s'ouvrir, cette fois contre l'Anglais seul, guerre rallumée par la succession d'Espagne. A vrai dire, la guerre a-t-elle pris fin de ce côté-ci de l'océan? Les Anglais n'ont jamais désarmé contre les Abénaquis, ni cessé d'élever leurs prétentions sur le pays des Iroquois et même sur l'Ouest. Vaudreuil a déjà riposté par l'envoi de partis dont l'un pendant l'hiver de 1703-1704 du côté des Abénaquis, et d'autres en 1705 du côté de Boston. Presque aussitôt les Anglo-Américains ont repris leur projet de la double invasion par le Richelieu et par le fleuve. Après deux attaques, l'une en 1705, l'autre en 1707, Port-Royal d'Acadie, laissé dans une misère inconcevable, succombe en 1710. En 1711, la flotte de l'amiral Sir Hovender Walker, flotte de quinze vaisseaux de guerre, de quarante-six transports, chargés de plus de 5,000 hommes, fait voile de Boston vers le Saint-Laurent. Entre-temps Francis Nicholson, le vainqueur de Port-Royal, organise l'invasion du Canada par le lac Champlain avec une force de 2,300 hommes. L'anxiété est grande dans la colonie. Comme toujours on manque de troupes, de munitions, de fortifications. A grand'peine le marquis de Vaudreuil, qui a succédé à M. de Callières en 1705, peut-il réunir une petite armée de 3,350 hommes, des miliciens pour la plupart. Le désastre de Walker à l'Ile-aux-Oeufs met fin aux alarmes. Pendant la nuit du 2 août huit des transports de l'amiral se brisent sur les récifs. Nicholson rebrousse chemin. Le 11 avril 1713 la France signe avec l'Angleterre le Traité d'Utrecht. Une guerre de trente ans a pris fin.

CHAPITRE CINQUIÈME

Le bilan de la guerre — Gloire et désastres

*La gloire et ses vedettes — Les désastres: famines, morts d'hommes
Désenchantement du roi — Traité d'Utrecht*

Cette guerre, qu'a-t-elle apporté à la Nouvelle-France ? Une jeune histoire vient de s'orner de quelques rayons de gloire. A Versailles, l'on s'est même tourné avec sympathie vers les lointains défenseurs d'une terre française. Louis XIV a fait frapper une médaille commémorative de la victoire sur Phipps. Au Canada, d'autre part, l'on eut quelquefois conscience d'ajouter à la gloire de la mère patrie. Madeleine de Verchères avouera, par exemple, qu'en défendant le fort de la seigneurie paternelle, elle a voulu imiter les femmes de France qui, dans la même guerre, se sont mises à la tête de leurs paysans pour repousser l'envahisseur.

La gloire et ses vedettes

Parmi les héros de la guerre canadienne, nommons les grandes vedettes. Au premier rang se placent d'eux-mêmes les frères Le Moyne. Trois d'entre eux, Châteauguay, Bienville, Sainte-Hélène sont morts victimes de leur courage téméraire; quatre autres n'ont pas fini de servir ni de briller: Maricourt, Sérigny, le second Bienville, et surtout celui qui les surpasse tous, Iberville, qui avait peut-être le génie de l'homme de mer et du grand colonial. Accordons une citation à part à la demoiselle de Verchères, la fille du seigneur qui défend le fort paternel à coups de canon, et qui reste un témoignage sur sa génération. Méritent aussi une mention les chefs de bandes François Hertel, René Robineau de Bécancour, sieur de Portneuf, Nicolas d'Aillebout, sieur de Mentheth, Augustin Le Gardeur de Tilly, sieur de Courtemanche, hommes aux jarrets d'acier qui, au cœur de l'hiver, la raquette aux pieds, cabanant dans les neiges, se jettent en des courses de cent lieues pour aller emporter d'assaut quelques forts ou villages des colonies voisines. Accordons même

une mention toute spéciale à deux de ces chefs de bandes: Mentheth et Courtemanche. Mentheth, l'homme de tant d'expéditions et de tous les partis de guerre: ancien compagnon de Dulhut dans les pays d'en haut, l'un des chefs de l'expédition de Denonville contre les Sonnontouans, encore aux côtés de Dulhut dans son exploit de guerre sur le lac des Deux-Montagnes, compagnon de Sainte-Hélène dans l'expédition contre Corlar, combattant valeureux au siège de Québec, commandant avec Courtemanche et La Noue l'expédition de 1693 contre les Agniers, ambassadeur toujours en disponibilité et l'un des plus habiles auprès des Indiens de l'Ouest. Courtemanche, ce neuvième des quinze enfants de Charles Le Gardeur de Tilly et de Geneviève Juchereau, qui est de l'expédition de Portneuf contre Casco, de l'expédition de 1693 contre les Agniers, marcheur et avironneur qui n'a pas son pareil, celui qui, au printemps de 1691, à la tête d'une petite escorte de dix compagnons, pendant que Lahontan allait l'annoncer en France, est allé crier dans l'Ouest la victoire sur Phipps, course de six cents lieues, aller et retour, faite à pied et en canot en moins de deux mois, à travers les neiges et les bois où il déjoue l'Iroquois maître de tous les passages, « ne vivant », comme dit Champigny, « qu'au bout du fusil avec des peines et des fatigues incroyables ».

Une place à part appartient aussi au héros trop oublié, qui a porté le plus lourd fardeau de ces temps de misère: le milicien canadien. Plus encore que dans la première guerre iroquoise, fils de seigneurs et fils d'habitants se sont montrés rompus à la tactique de l'Indien, capables de se battre comme lui d'arbre en arbre, de l'égaliser dans la course à travers bois, capables aussi, autant que lui, de ruse dans les embûches, de force et d'adresse dans les corps à corps. Ce n'est pas seulement Iberville qui dit ses compagnons d'armes « seuls capables de ces sortes de guerre ayans l'usage des raquettes et des bois ». Denonville, Callières, Frontenac ne cessent d'affirmer la supériorité du milicien sur le troupier. Tout fier de cette jeunesse coloniale, Frontenac voudrait remplir les vacances d'officiers dans les compagnies réglées, par les fils des familles nobles du pays, « bien plus propres pour la guerre que l'on a à y faire que ceux qui viendront de France ». Champigny va jusqu'à reprocher au gouverneur de mobiliser les habitants et d'envoyer les troupes travailler aux champs. En définitive, c'est à ces combattants sans solde et qui souvent ont payé leur fusil de leur poche, qu'en cette guerre de Trente ans la Nouvelle-France a dû son salut. Champigny qui se plaît à reconnaître que les habitants « valent incomparablement mieux (que les troupiers) pour la guerre, pour les voyages et pour les autres fatigues », dira encore: « Nous ne nous conservons — c'est en 1690 — que par les fréquents mouvemens que nous faisons faire à nos sauvages meslez avec les Canadiens. »

Enfin, dans cette liste des héros de la guerre, n'oublions pas le principal, M. le comte de Frontenac. La joie lui a été refusée d'assister au couronnement de ses travaux, à la conclusion de cette paix pour laquelle il

avait tant travaillé. A la fin de sa vie, les désenchantements se sont singulièrement accumulés sur la tête du vieillard. La politique du roi, en 1696, sur le repliement de l'empire vers la vallée du Saint-Laurent, repliement qui a entraîné pour quelque temps l'abandon des postes de l'Ouest, cette politique qu'il a jugée absurde et qu'il a combattue vivement, Frontenac l'a accueillie comme une défaite personnelle. Il n'a pu se cacher non plus les conséquences de la paix de Ryswick. Il était trop clairvoyant pour n'y avoir pas aperçu le premier signe d'un déclin du grand règne, le premier déclin aussi de la puissance française en Amérique. Le lamentable échec de l'escadre du marquis de Nesmond lui a ôté son dernier espoir de mettre fin à la guerre et à la rivalité coloniale anglo-française. Sans doute ne faut-il oublier ni les travers de l'homme, ni l'esprit de coterie et de chicane qu'il avait par trop développé dans la colonie. Dans la galerie des gouverneurs du régime français il reste, et nous l'accorderons à ses panégyristes, l'un de ceux qui forcent le plus l'admiration. Il incarnait une époque, un monde plein de séduction. Il avait donné à la petite cour du Château Saint-Louis, à toute la politique de la Nouvelle-France, un air de distinction et de grandeur qu'on ne reverra plus. Toutefois son véritable mérite est ailleurs. Dans la guerre qui vient de finir, M. de Frontenac aura été, dès son retour de 1689, le chef qui a redressé vigoureusement les affaires de la colonie, qui lui a redonné foi. On peut dire encore qu'en l'histoire de l'ancien régime, M. de Frontenac marque un point suprême: le dernier effort pour abattre les forces fatales conjurées contre la Nouvelle-France. Par là surtout s'explique ce concert d'hommages et de regrets qui salue sa tombe.

Les désastres: famines, morts d'hommes

Malheureusement, la guerre n'apporterait pas que de la gloire. Elle laisserait surtout des plaies lentes à guérir. Obligée presque constamment à la défensive, la colonie a souffert tous les maux d'un pays envahi. Peu d'années où la disette n'ait dressé son spectre. Déjà au temps de Denonville, enfermés comme des cloîtrés dans leurs réduits de palissades, commandés pour la garde des forts, ne voyant à leurs terres qu'à la dérobée, les habitants, pour la plus grande partie, ont peine à vivre. En 1690, l'année de la victoire sur Phipps, la famine effraie encore plus que la guerre; les Iroquois ont empêché semences et récoltes; les vaisseaux de France n'ont pu trouver passage vers Québec; dans les magasins, ni farine, ni vin, ni eau-de-vie, ni rafraîchissements, ni marchandises d'aucune sorte. En 1691, en 1692, en 1693, les mêmes misères, les mêmes disettes se succèdent. En 1692, un fléau s'abat sur les campagnes, celui des écrevilles roux; ils pullulent au point de couvrir parfois les rivières. Le peuple en fait bonne chère et s'en félicite comme d'une manne tombée du ciel. En 1697 encore, Callières se dit dans l'impuissance d'organiser

contre le maraudeur des cantons une expédition un tant soit peu considérable, par suite de la disette qui afflige son gouvernement de Montréal. De la misère des campagnes Lahontan nous a laissé un tableau haut en couleurs: « Quasi plus de bestiaux vers le montréal ou tout se vent au poids de l'or. » Les Iroquois auraient « fait un tel dommage dans la colonie que la moitié des terres ou habitations ont esté abandonnées soit que les propriétaires ayent esté tués ou qu'ils ne veuillent pas estre exposés à sevoir egorgés à tout bout de champ ».

Les pertes en hommes se révèlent affligeantes. En 1689, le massacre de Lachine n'a pas fait autant de victimes qu'on l'avait d'abord cru. Vingt-quatre personnes au plus ont été tuées sur les lieux; une cinquantaine d'autres ont été capturées, dont quarante-deux mises à mort ou brûlées en dehors du lieu. Mais pendant le reste de la saison l'Iroquois se comporte en maître dans l'île de Montréal. Tard, à l'automne, il multiplie les dégâts à l'Île-Jésus, détruit La Chesnaye; seuls deux habitants parviennent à se sauver. On calcule que, cette année-là, l'ennemi aura traîné en son pays pas moins de quatre-vingt-dix captifs. L'année 1691 aura été particulièrement meurtrière. L'ennemi saccage une partie de la Pointe-aux-Trembles, capture, dans un raid audacieux contre la réduction indienne de la Montagne à Montréal, trente-cinq femmes et jeunes enfants et dévaste tout le pays, depuis Repentigny jusqu'aux îles du Richelieu. Contrecoeur, Saint-Ours sont livrés aux flammes. Cette dernière seigneurie est soumise, pendant huit jours, à l'orgie indienne. Lahontan a prétendu que, des 3,311 hommes de 20 à 50 ans qui vivaient en Nouvelle-France en 1687, à peine s'en trouvait-il 2,000 en 1696. Le chiffre n'est pas si loin de l'exactitude. De 1687 à 1690, la guerre a pris à la colonie 500 officiers et soldats, sans compter une portion de l'élite canadienne. D'après d'autres calculs de l'intendant Champigny, la colonie, dans les seules années de 1690 et 1691, avait perdu 500 hommes, soldats et habitants. Une trentaine d'officiers ont péri. En 1699, les 28 compagnies de la Nouvelle-France, normalement formées de 50 troupiers chacune, se réduisaient à 764 hommes valides, y compris sergents, caporaux et ampessades. Pour un peuple infime de 12,000 âmes, c'étaient là d'affreuses saignées. La moindre perte d'hommes en Nouvelle-France devenait facilement blessure inguérissable.

Désenchantement du roi

La guerre a peut-être préparé de pires désastres. Elle a coûté cher au trésor royal. De 1692 à 1698 le roi, avons-nous dit, a fait passer au Canada 1,244 soldats. C'était remplacer l'émigration pacifique et productive par la plus coûteuse de toutes et la plus improductive: l'émigration armée. Quelques budgets de ces années de guerre démontrent la hausse constante des dépenses. En 1687, il en coûte au roi, sans les travaux de fortifications, 68,739 livres; mais pour 1688 Champigny demande 133,000

livres. En 1694 ce sont 200,000 livres que gouverneur et intendant tirent sur le trésorier de la marine, puis 500,000 livres de lettres de change sur les fermiers généraux. Il faut compter en effet cette fois-ci avec le coût des fortifications, puis avec les présents obligatoires aux sauvages alliés: 17,598 livres en 1691. Encore à ces dépenses faut-il joindre les pensions aux sauvages chrétiens, aux vétérans ou mutilés de la guerre, aux veuves et enfants des guerriers morts sur le champ de bataille, puis surtout les frais des partis de guerre et des moindres déplacements de troupes. Peu au courant de la géographie américaine, le roi et ses ministres se rendent malaisément compte de ce que peut représenter la défense d'un pays aux proportions d'empire, tel que la Nouvelle-France: dépenses en canots, en habits, en chaussures, raquettes, vivres, munitions, surtout si, pour courir d'un point à l'autre, l'on a fait appel à ces prodiges voraces que sont les sauvages. En 1709 un seul mouvement de troupes, par crainte d'invasion, obère le budget de la colonie pour 184,660 livres. Que devant cet accroissement de dépenses les réactions du roi soient vives, on le conçoit facilement. Les guerres d'Europe ont ruiné ses finances. Dans son entourage on parle ouvertement de la banqueroute inévitable. Et, pour employer un mot de Saint-Simon, il fallait chercher de l'argent « jusque dans les os des sujets ». Dans un mémoire du 25 juin 1713, le vieux roi avoue à Vaudreuil et à Bégon l'épuisement du trésor de l'Etat. Aussi, dès 1696, le souverain manifeste-t-il un état d'esprit inquiétant. A l'égard de sa colonie du Canada, ce n'est pas encore le détachement, mais c'est déjà la lassitude, un aveu de Titan fatigué qui trouverait trop lourd le poids de l'Amérique. Il écrit à Frontenac et à Champigny: « Sa Majesté est obligée de les avertir qu'il n'y a pas apparence qu'elle puisse supporter longtemps la despense à laquelle la guerre du Canada l'engage. » Trois ans plus tard, le ministre écrit à Frontenac: « Vous devez croire que Sa Majesté peut se lasser d'une colonie qui luy couste tous les ans des sommes immenses et de laquelle bien loin de tirer quelque utilité les productions luy font perdre tous les ans des sommes considérables. » Le mot fatal est lâché. Et comment n'y pas voir la première édition des « arpents de neige » de Voltaire ? En refrain, le mot sera repris et combien de fois par le ministre Pontchartrain. Dans sa correspondance, notamment avec les Raudot, Pontchartrain affectionne l'expression: « Cette colonie qui coûte si cher au roi. » Et Sa Majesté, dans un mémoire aux mêmes Raudot, qui est de 1708, les prie de faire attention qu'elle « fait une dépense excessive pour soutenir ce pays dont elle ne tire rien ». Voilà donc le roi et son entourage tout disposés à prêter une oreille docile à la campagne de diffamation dès lors amorcée contre le Canada. C'est en 1715 que Ruette d'Auteuil proteste, par des mémoires, contre cette campagne mensongère. Mais un autre mémoire de 1711 attribué à Mgr de Saint-Vallier, débute par ces mots: « Cette colonie plus importante qu'on ne publie et qu'on ne fait peut-être entendre au Roy pour le disposer à cette perte comme de chose de peu de valeur... »

Inutile de se cacher la triste réalité. Nous sommes à la fin du grand règne. La France a trop de plaies à panser: trop de ressorts de l'Etat sont détendus. Jamais plus, ni pour Louis XIV ni pour Louis XV, les colonies ne reprendront le rôle fonctionnel, l'importance majeure, qu'hier encore la politique de la monarchie leur assignait dans la vie d'un grand Etat moderne. Et le plus alarmant pour le Canada c'est que le désenchantement du vieux roi se produit au moment où, de plus en plus, l'extension de son empire colonial apparaît à l'Angleterre comme une loi de vie. Autre fait singulier à noter c'est, vers le même temps, que le traître Lahontan écrit pour le compte de ceux qui le stipendient: « On ferait le plus bel empire et le plus grand Etat du monde si l'on pouvait joindre la Nouvelle France à la nouvelle Angleterre. »

Traité d'Utrecht

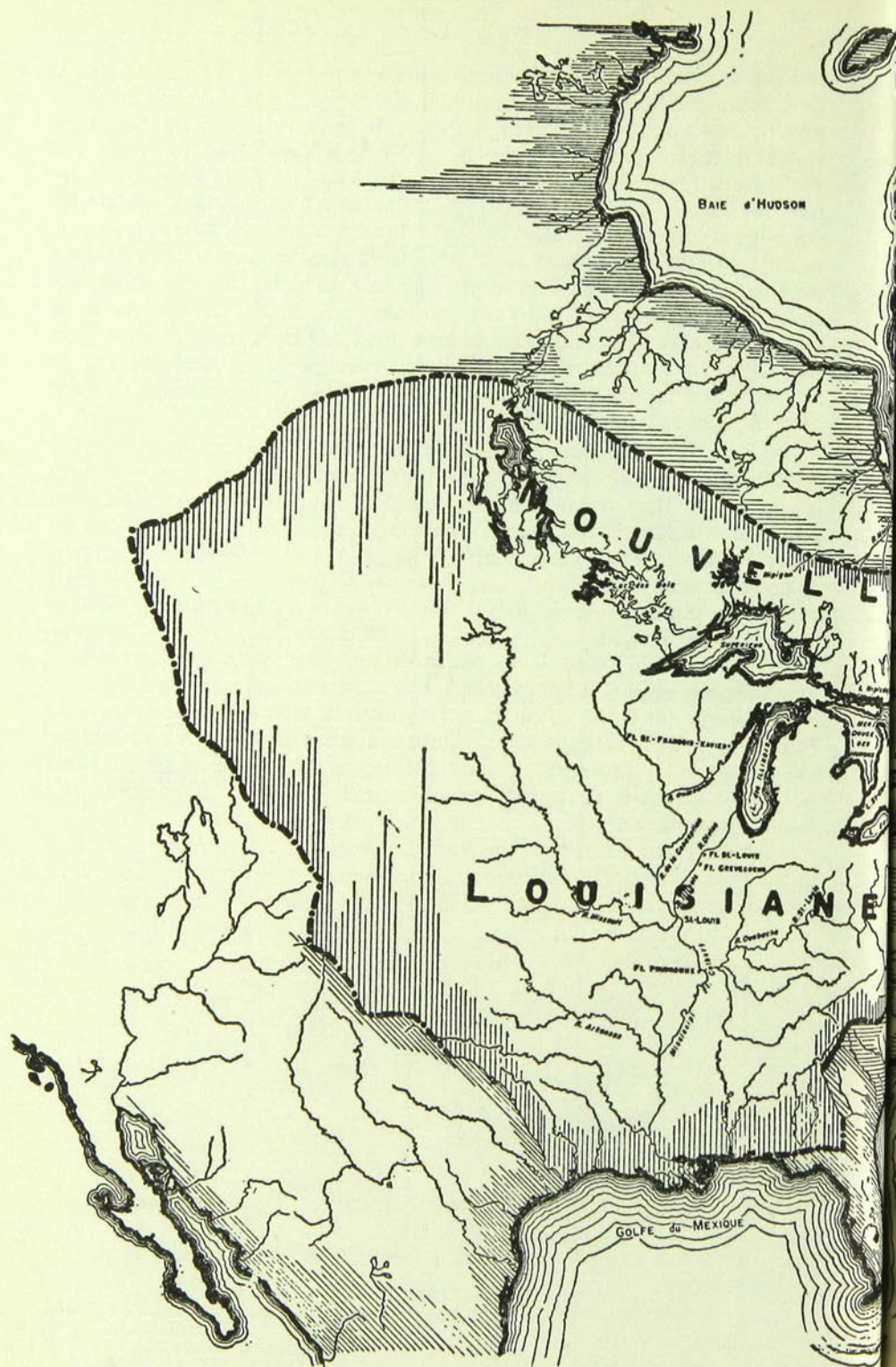
Tout est maintenant prêt pour le suprême désastre que sera le Traité d'Utrecht. Traité désastreux, en effet, pour la France d'abord, qui, après l'Espagne et la Hollande, s'efface comme rivale de la puissance anglaise. Avec la défaite de la Hougue (1692) où Tourville s'est fait brûler tous ses vaisseaux, la France a perdu définitivement la partie sur mer. Cette défaite navale de 1692 survient après d'éclatantes victoires sur le continent; contre le parti des « maritimes », elle va fortifier dangereusement le parti des « continentaux », opposé à toute flotte, à toute politique navale. Mouvement d'opinion d'où l'on peut dater, au XVIII^e siècle, la décadence de la marine française. Ainsi la France semblera-t-elle oublier l'axiome qu'un pays qui néglige sa marine ne garde pas longtemps ses colonies, surtout en face d'un rival qui, lui, fondait surtout son avenir sur la mer et sur ses possessions coloniales.

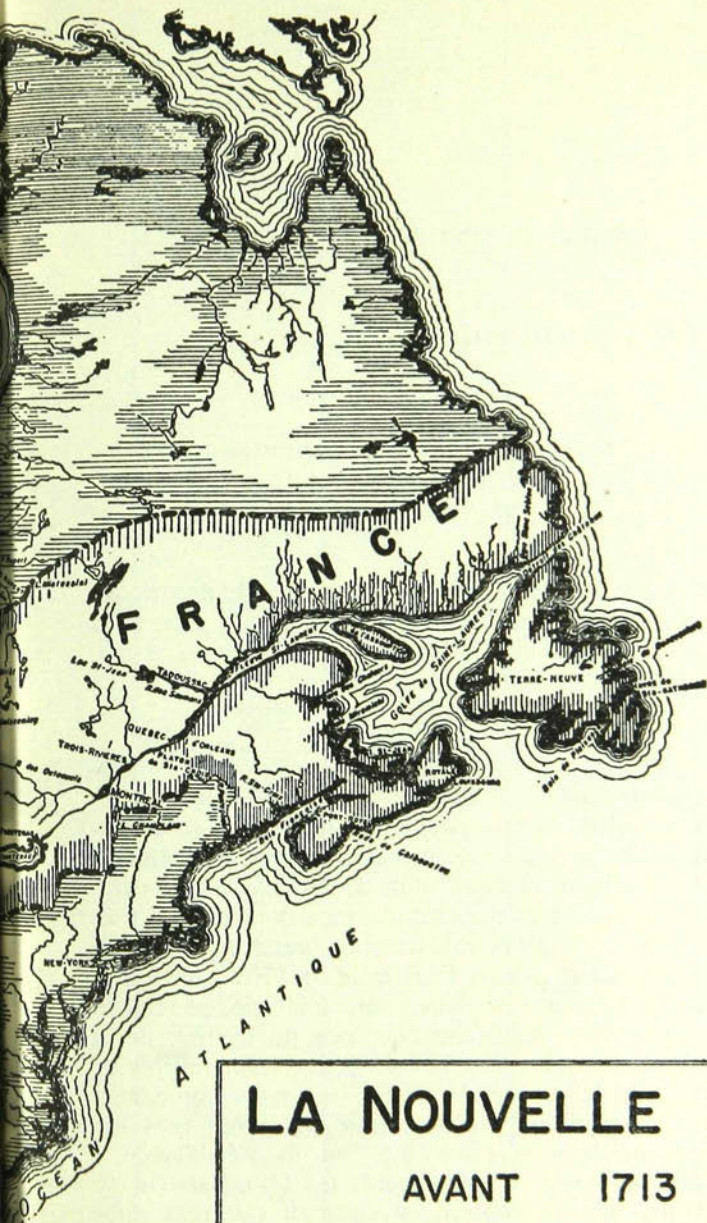
Que dire des conséquences du Traité en Nouvelle-France ? Louis XIV cédait à la puissance rivale la baie d'Hudson, l'Acadie en ses anciennes limites, Terre-Neuve, toutes les îles adjacentes. La France ne se réservait, à l'entrée du golfe Saint-Laurent, que l'île du Cap-Breton, un droit de pêche sur le banc, et l'autorisation d'établir sur l'île terre-neuvienne, mais seulement pour la saison de la pêche et du séchage de la morue, des « échafauts » et cabanes. La France reconnaissait encore à l'Angleterre un droit de souveraineté sur les cantons iroquois. Elle acceptait la liberté de commerce entre la Nouvelle-France et les colonies anglo-américaines et entre les sauvages alliés des deux nations contractantes. A vrai dire, la baie d'Hudson ne représentait rien du point de vue stratégique. La perte n'affectait que le commerce et le prestige français auprès des Indiens; elle constituait aussi un pas vers l'encerclement anglais contre lequel avait tant réagi Champlain, Richelieu, Talon, Frontenac, Callières. Combien plus désastreux serait le sacrifice de Terre-Neuve et de l'Acadie ! Le Canada et la France disaient adieu pour toujours au monopole du

poisson des rives de l'Atlantique et même à la possibilité d'y jamais établir de grandes pêcheries. On renonçait aux plus beaux ports d'Acadie toujours ouverts sur l'océan. Exception faite de la côte orientale du Labrador restée terre française et de quelques régions contestées du pays des Abénaquis, l'Amérique, depuis la région boréale jusqu'à la Floride, reprenait sur la mer façade anglaise. Plus que tout l'on sacrifiait les portes océaniques du Canada. La Nouvelle-France devenait strictement une colonie de l'intérieur, tenue à volonté par le rival anglais sous la menace de l'asphyxie. Tout son « système sanguin » se trouvait compromis. Le clairvoyant de Meulles avait écrit, en 1686: « Si la France un jour avait une guerre avec l'Angleterre, la colonie du Canada étant renfermée dans les terres, il n'y aurait rien de si aisé aux Anglais de ce continent que de se rendre maîtres du fleuve Saint-Laurent et en deux ou trois ans de faire périr facilement l'ouvrage de tant d'années. »

Les pires lacunes du Traité d'Utrecht, c'était peut-être de laisser trop de choses indéterminées, et, par là, tant de portes ouvertes à la reprise des querelles. Rien n'y tranchait le suprême litige entre les frontières des possessions coloniales de France et d'Angleterre. Toutes aussi pleines de périls les stipulations au sujet du pays iroquois et de la liberté de commerce entre Indiens alliés des deux puissances. Exécutée en sa rigueur, cette concession pouvait ravir à la Nouvelle-France son commerce des fourrures de l'Ouest et lui arracher ses alliés des Grands Lacs. Plus on examine ce traité de 1713, plus il se révèle comme une paix dangereusement hypothéquée, et plus il fait penser à un premier désistement de la France en Amérique du Nord. L'on en arrive même à se demander pourquoi la France, en 1713, persistait à garder un pied sur le continent américain, alors que seules sa suprématie en Europe et la puissance de sa flotte pouvaient corriger, de ce côté-ci de la mer, l'énorme déséquilibre des forces en présence.

Décidément l'avenir de la Nouvelle-France ne tient plus désormais qu'au hasard de la première guerre entre les deux métropoles. Le Traité d'Utrecht est bien le prélude du Traité de Paris de 1763.





LA NOUVELLE FRANCE

AVANT 1713

Possessions francaises 

Possessions anglaises 

Possessions espagnoles 

PAUL-H. LAURENDEAU
Géographe - Cartographe

CHAPITRE SIXIÈME

Le Canada de 1713

*Population — Extension territoriale — Colonisation — Industrie
— Commerce — Aspect social: les classes — Aspect social:
la vie coloniale — L'Eglise et son œuvre*

Point d'arrivée, l'année 1713 est tout autant un point de départ. Au cheminement dans la guerre succédera le cheminement dans la paix. Pour cette nouvelle étape, où en est la colonie ? Un inventaire s'impose.

Population

Du point de vue démographique, le Canada de 1713 fait toujours petite figure: 18,119 âmes. Cette maigre population se rachète, sans doute, par ses qualités physiques, sa robustesse, sa belle santé: « Tous grands, bien faits et bien plantez sur leurs jambes », dira de ces colons le gouverneur Denonville. Eloge qui sera repris par tant d'autres. A peine toutefois, en quarante ans, les Canadiens ont-ils doublé leur nombre. A quoi tient ce fléchissement ? Les saignées de la guerre, l'épidémie de 1702-1703 qui a fait environ 1,000 victimes, la course des bois, autre épidémie, en rendent compte en partie. Les nouveaux établissements, ceux de Détroit, de la Louisiane, sont aussi venus chercher dans la colonie leurs contingents de pionniers. Puis la pêche de la morue, la navigation, nous apprennent Vaudreuil et Bégon, « font sortir un grand nombre de jeunes gens qui passent aux isles de l'Amérique et en France ou ils s'établissent. » N'oublions pas non plus que leur accroissement, les Canadiens ne le doivent qu'à leur natalité. Aucun emprunt, si ce n'est quelques rares unités, au fonds indien. Les troupes donnent peu. Les soldats obtiennent difficilement la permission de se marier et de s'établir. Faute d'une mise en vigueur des règlements pour le transport des engagés, l'immigration n'a pas fourni davantage. Négligence déplorable. Sur des données nullement fantaisistes, Vauban venait de calculer qu'une immigration fort modérée mais régulière eût pu porter la population de la Nouvelle-France d'alors

à 100,000 âmes en 1730, lesquelles 100,000 l'eussent portée à 400,000 en 1790. Dans le même temps, Ruette d'Auteuil calculait de son côté qu'un transport régulier d'engagés par les vaisseaux en destination du Canada — système appliqué avec méthode aux Iles — aurait pu transporter bon an mal an 200 hommes: ce qui voulait dire, en cinquante ans, et sans qu'il en coûtât un sou au roi ni à personne, 10,000 hommes, soit la fondation de 10,000 familles. Problème du peuplement, problème crucial, qui inquiète les meilleurs esprits en Nouvelle-France. Plus que tout autre, il engage l'avenir. Duchesneau avait déjà écrit en 1679 « qu'il ne manquait rien dans ce pays que du monde ». Du monde, il en fallait au Canada pour sa défense militaire, pour le développement de ses ressources, pour offrir à la métropole un marché rémunérateur, faire perdre à la colonie sa dangereuse réputation de pays pauvre.

La Nouvelle-France souffre de cet autre malheur de ne pas s'accroître en hommes en proportion de son agrandissement territorial. Entre l'homme et l'espace l'écart va toujours s'aggravant. En 1696 le roi a tenté un repliement de l'empire; il a interdit congés et traite au fond des bois; les Français de l'ouest ont reçu l'ordre de rallier la colonie du Saint-Laurent. La volonté royale s'est brisée contre les lois économiques et politiques qui avaient donné naissance à l'expansion. L'expérience démontra promptement que, sans la présence de Français et de garnisons françaises dans les Pays d'en haut, les Indiens des Lacs ne pouvaient que s'entre-déchirer, puis tomber dans la dépendance politique et commerciale des Iroquois. On se rendit compte également que toute terre française de l'Ouest et du Mississipi délaissée serait terre aussitôt envahie par les Anglais.

Extension territoriale

L'extension de la Nouvelle-France va donc reprendre dans tous les sens. Du côté de l'ouest et du sud-ouest d'abord. Une exploration de Cavelier de La Salle a ramené à l'actualité le grand fleuve du centre américain trop oublié depuis Jolliet. Il en est résulté en 1700 la fondation de la Louisiane par Iberville. La Salle a vu dans le Mississipi la voie sans égale, l'exutoire naturel où écouler les richesses de l'hinterland. D'autres motifs, motifs de stratégie et d'exploration: brider l'avance des Anglais, au besoin les prendre à revers, découvrir la mer de l'Ouest par l'Arkansas ou le Missouri, ont porté les Français de ce côté. Cette extraordinaire poussée vers le sud ne laisse pas de constituer pour la France une dispersion de son effort colonial, et, pour la petite population du Canada, une nouvelle invite à l'éparpillement.

Presque vers le même temps, en 1701, l'année de la grande paix iroquoise, La Mothe-Cadillac fonde Détroit. La date de la fondation de ce poste, sa situation géographique, disent quels motifs l'ont fait surgir. Rendez-vous des voyageurs, entrepôt de marchandises de traite à la conjonction des lacs Erié, Huron, Michigan, Détroit sera, pour la région du

sud, le pendant de Michilimakinac, dans la région du nord, à la rencontre des lacs et de l'Outaouais. Il empêchera les Iroquois, maintenant en paix avec les Français, d'étendre leur commerce parmi les alliés indiens, comme il empêchera ceux-ci de porter leur castor à l'Iroquois. Au besoin, il dressera une barrière contre l'Anglais tenté d'envahir les Pays d'en haut. En cas de guerre avec les cantons, Détroit constituera, sur les flancs de l'ennemi, une position stratégique de premier ordre.

Des raisons de même importance déterminent le rétablissement de Michilimakinac, capitale de l'Ouest, chef-lieu militaire sous Frontenac. Depuis la paix de Ryswick, les Anglais se sont réinstallés à la baie d'Hudson. Il s'agit d'arrêter le coulage du castor du nord du lac Supérieur et même de l'Ouest, vers l'arc de la baie. D'ailleurs Indiens alliés et missionnaires demandent à grands cris le retour d'officiers français et de garnisons. Une nation sauvage, les Renards, sorte d'Iroquois de l'Ouest, sème l'émoi autour des Lacs. En 1713 M. de Ligneris va prendre le commandement de Michilimakinac; l'envoi de M. de Liette aux Miamis et de M. de Vincennes aux Illinois achève la réoccupation des Pays d'en haut.

C'est à la même époque toujours que s'ébauche l'exploration de l'ouest au-delà des Lacs, et encore pour ce motif déterminant: « resserrer » les Anglais de la baie d'Hudson. Des sondages vers les prairies centrales ont été commencés par trappeurs et traitants français, lors de l'occupation française de la baie du Nord. Ces sondages continuent par le sud et par le nord du lac Supérieur. En 1689 Nicolas Perrot, arrivé chez les Nadouessioux, a pris possession, au nom du roi, de toute la contrée située entre le Wisconsin et le nord-est du Mississipi. Par l'extrémité ouest du lac on entre en relations avec les Sioux, dont quelques tribus sont en bordure des prairies. Par les Sioux, on acquiert connaissance des Assinipoulacs qu'on dit à cent lieues vers le couchant. D'autres explorateurs partis de Michilimakinac vers 1694 se seraient rendus, d'après Champigny, au pays des « Assinibois » ou « Assinibouelles », à 500 lieues de leur point de départ, du côté du nord. La voie est déjà tracée à La Vérendrye.

Non moins ambitieuse la volonté d'expansion à l'autre bout de la Nouvelle-France, au bord de la mer, dans les parages du golfe. Avant même le Traité d'Utrecht, un intendant, Antoine Raudot, a essayé de tourner l'esprit des colons de ce côté. Il eût voulu donner un essor aux pêcheries, diversifier par là la production coloniale, bien tenir avant qu'il fût trop tard, les positions-clés de ces régions. Que n'a-t-on écouté ce clairvoyant ? Et que n'a-t-on accordé le gouvernement de Terre-Neuve à Iberville qui l'avait souhaité ? L'on commence à s'intéresser toutefois au Cap-Breton et au Labrador. Au Cap-Breton, devenu en 1713 l'Ile-Royale, La Potherie entrevoit la création possible d'une « seconde Normandie ». Un mémoire anonyme de 1715 fait du Labrador, avec ses 400 lieues de côtes, une sorte de Pérou.

Tel apparaît en 1713, de l'est à l'ouest et du nord au sud, ce « grand terrain » que le cartographe Franquelin eût voulu diviser en dix « Provinces ». Entreprise qui reste l'une des merveilles de l'histoire que ce rassemblement des terres américaines par une infime légion de trafiquants et de colonisateurs. Entreprise téméraire aussi, disproportionnée de plus en plus à la capacité de l'homme, en désaccord absolu avec les contingences politiques du continent; moins une vie qui s'épand qu'une vie qui se défend. L'extension territoriale s'opère aux points névralgiques où s'accuse la pression iroquoise et anglaise. On court aux brèches qui se font dans le mur; on se hâte d'allonger les couvertures.

Colonisation

Pendant ce temps-là que devient le centre de gravité de l'empire, la véritable assise de la colonie ? En dépit de tout, la colonisation de la vallée du Saint-Laurent marque une avance notable. Un premier arrêt s'est produit vers 1690; les partis de guerre ont par trop déraciné les colons. On note un second ralentissement après 1700; cette fois la fondation d'une nouvelle Compagnie des habitants pour la traite du castor fait perdre la tête à quantité de défricheurs. La guerre, le mal suprême, a semé ses ravages. La guerre heureusement n'a pas tout détruit, ni retardé, aussitôt que possibles, les recommencements. L'avance, on la constate par l'agrandissement constant du champ de colonisation. Frontenac, La Barre, Denonville ont accordé à eux trois 68 concessions seigneuriales. Le domaine s'étend maintenant de la Rivière-du-Loup, dans le bas du fleuve, au lac des Deux-Montagnes sur l'Outaouais. Extension linéaire, qui va aussi en profondeur. La région des Trois-Rivières, d'un sol généralement pauvre, attend toujours pour se développer les chemins de terre de Lanouillier. En revanche le plan des seigneuries de Gédéon de Catalogne, qui est de 1712, nous montre, autour de Montréal et de Québec, des défrichés en étendues compactes. Agglomérations qui paraissent obéir à deux lois: qualité du sol, proximité des villes ou des « commodités de la vie ». Le recensement de 1716 nous donne 57,240 arpents de « terres en valeur », et un cheptel qui se détaille comme suit: 18,227 bêtes à corne, 14,629 cochons, 7,156 moutons, 3,786 chevaux. Le gouvernement de Québec tient encore la tête avec 8,908 âmes; celui de Montréal suit de près avec ses 6,098 habitants. Conquête du sol franchement étonnante, replacée dans les conditions pénibles où elle s'est accomplie.

Industrie

Un tableau de l'industrie coloniale offrirait les mêmes tons de misère et de méritoire initiative. Deux traits seraient à relever: un retour à

l'industrie domestique et à l'artisanat, en recul depuis le départ de Talon; un intelligent effort pour l'utilisation des produits du pays. L'extrême rareté des marchandises de France, par suite de la guerre, active la culture du chanvre, du lin, l'élevage du mouton, remet en mouvement les métiers à tisser. A l'exemple des Frères Charon, de M. Dollier de Casson, des Sœurs de la Congrégation, du Séminaire de Québec qui fabriquent toiles, étamines et étoffes, l'entrepreneuse Madame de Repentigny met sur pied une véritable usine de tissage. En 1708 elle fait aller jusqu'à soixante-treize métiers. Avec des plantes textiles du cru, l'ortie, le cotonnier sauvage, elle tente des essais de filasse; elle fabrique pour hommes des habillements de peaux de caribou ou de chevreuil peintes en gris, qu'on recouvre d'un surtout en droguet du pays. La fabrication de centaines de barriques de cidre sorties annuellement des vergers de M. de Belmont à Montréal et de ceux de M. de Longueuil à l'Île Sainte-Hélène, l'existence de vergers de quarante arpents dans la région de Beauport, attestent le progrès de la pomiculture.

L'exploitation de plus vastes ressources a tenté quelques audacieux. Les forges de Saint-Maurice restent inexploitées. Des prospecteurs d'occasion découvrent des mines ici et là, mais trop éloignées pour une exploitation facile et payante. L'industrie du bois tient bon; les scieries mécaniques ont fait leur apparition; des particuliers construisent un vaisseau de 36 canons. Les pêcheries sédentaires s'organisent dans le bas du fleuve, sur la côte du Labrador pour la pêche de la morue, du marsouin, voire de la baleine. Cette forme d'industrie se heurte malheureusement à bien des obstacles: rareté et cherté du sel, vols, déprédations des flibustiers américains, surtout après la prise de Terre-Neuve et de l'Acadie; prix élevé de la main-d'œuvre qui fait qu'un baril de poisson de la Gaspésie coûte plus cher que le même article venant de Plaisance; rivalité de la fourrure qui promet à la jeunesse de plus alléchantes aventures, des gains plus faciles, en un climat moins austère.

Commerce

Le commerce a naturellement beaucoup souffert pendant la guerre. Mais au vrai, en temps ordinaire, se comporte-t-il beaucoup mieux? La faute n'en est pas aux colons. Un « corps de marchands » existe, plein d'esprit d'initiative, on ne peut mieux « composé et intentionné », au dire de Denonville, se donnant « tout le mouvement possible pour augmenter leur commerce », reconnaissant le roi. Le marasme prolongé tient toujours à une double cause: faible production de la colonie, manque de marchés, et les marchés de l'extérieur eux-mêmes souvent rebutés par la monnaie de carte, monnaie dépréciée du Canada. Quand deux cents navires voyagent entre la métropole et les îles du Vent, c'est à peine, dans les années florissantes, si douze à quinze voiliers fréquentent la rade de Québec.

En outre la fourrure reste par trop le grand article d'exportation. La guerre en a fatalement gêné la cueillette et le transport, tout comme elle a entravé, pour ce trafic, l'approvisionnement en marchandises d'échange. Le commerce du castor est toujours en butte du reste au dilemme insoluble. Ou c'est le régime de la libre cueillette et de la vente à prix ferme, et alors ces maux invariables s'ensuivent: déchaînement de la course des bois, recrudescence de la traite de l'eau-de-vie, diminution de valeur de la fourrure par apprêt moins soigné, et même mévente par surabondance dans les bureaux; ou c'est le régime de la cueillette restreinte par le système des congés (permis de traite en nombre limité et pour fins charitables), et alors, c'est la fuite des sauvages et des coureurs de bois vers les comptoirs anglais; c'est la spéculation sur les congés et la multiplication de ces congés par les autorités coloniales trop intéressées. En 1700, pour parer à une baisse du prix du castor, les habitants fondaient la Compagnie de la colonie du Canada. Après une heure de vogue où la fièvre du castor atteignit jusqu'aux grandes familles, la Compagnie s'effondrait dans une retentissante faillite avec une dette de plus de deux millions. Le roi dira de cette aventure commerciale « qu'elle a pensé causer la perte de cette colonie ».

Les anciens obstacles au commerce ne sont pas non plus disparus: absence de chemins de terre, moyens de transport rudimentaires, facteur distance, et surtout manque de fonds. Le roi accorde moins des capitaux que des primes ou encouragements. On ne connaît guère de grands riches de France qui aient engagé de fortes sommes dans quelque entreprise canadienne. Les capitaux français prennent plutôt le chemin des îles d'Amérique ou des pays d'Orient.

Les encouragements véritables, les grandes vues sur l'avenir viennent encore des intendants. A l'exemple de Talon, de Meulles ramenait lui aussi l'économie de la Nouvelle-France à une synthèse organique: monopole des fourrures, monopole de la pêche, agriculture, commerce, tout en mettant l'accent sur le commerce. « A quoi bon, disait-il, produire du blé si on ne trouve moyen d'en faire de l'argent ? » De Meulles a fait le possible pour réintégrer l'Acadie dans le système économique du Canada. Il a fait encore mieux. Des opinions pessimistes commençaient à circuler dans les milieux de Versailles sur le compte de la colonie. C'est de Meulles qui, recourant hardiment aux grands mots et avec une vision de prophète, montra la possibilité d'édifier en Amérique du Nord, « une des plus puissantes colonies qui soit au monde », « une nouvelle France », et si on le voulait bien, « une Europe ». Après de Meulles, Antoine Raudot reprend à son tour une idée chère à Talon: l'idée ambitieuse de libérer la colonie de la tutelle des marchands de France. Raudot pousse les habitants à construire leurs propres vaisseaux afin d'aller chercher eux-mêmes leurs besoins aux Antilles et aux ports français. Tant que la colonie dépendra des marchands métropolitains, disait-il, « et qu'elle ne fera point son commerce elle-même, elle languira toujours ».

Où l'histoire du Canada prend, en ce temps-là, son plus vif intérêt, c'est bien plutôt dans son aspect social. L'histoire d'un peuple colonial, faut-il y insister, n'est pas l'histoire d'un peuple fait; c'est l'histoire attachante d'un peuple qui se fait. Sous l'influence des institutions, d'un nouveau mode de vie, du milieu géographique, des classes naissent, se transforment, accentuent leurs traits, leur originalité. Où en sont quelques-unes de ces classes ?

Au bas de l'échelle où il s'est mis lui-même, voici *le coureur de bois*. Il se distingue nettement du « voyageur », voiturier par eau, homme d'un métier nécessaire dans un pays à vastes étendues où la route fluviale gardera longtemps sa suprématie; homme aussi d'un métier autorisé, aux gages des marchands « équipeurs », des missionnaires, des commandants des postes, pour le transport des marchandises dans l'ouest ou ailleurs, aux gages aussi parfois des gouvernants pour le transport des présents aux sauvages, courrier, ambassadeur vers les postes ou les nations alliées des Pays d'en haut. Tout autre le coureur de bois, qui se définit par deux traits principaux: ceux d'un vagabond professionnel et d'un hors-la-loi. Au début, l'on ne se faisait coureur que pour un temps, pour s'amasser quelque pécule, hâter, améliorer son établissement. Vers 1690, la course des bois est devenue un métier, la fonction unique et permanente d'une classe d'hommes. Et cette fonction, on l'exerce en rupture avec le cadre civilisé, en dépit des lois et châtements, se refusant même aux amnisties du roi. Le coureur de bois, c'est désormais le converti sans retour au mode de vie indienne, qui s'agrège même parfois aux nations indiennes pour n'en plus sortir. Non seulement il forme une classe sociale, mais il a l'orgueil de sa classe. Ce vagabond aux mœurs dissolues peut être aussi bien un fils de seigneur qu'un fils d'habitant. Au dire même de de Meulles et de bien d'autres, la passion de la course sévirait surtout parmi les fils des seigneurs. Quelle que soit son origine, le coureur de bois affiche une insolente fierté de son métier; et il pousse cette fierté fanfaronne jusqu'au mépris de l'existence routinière du sédentaire. La course des bois, renchérit Denonville, « en fait des nobles portant l'espée, la dentelle... ». Et le gouverneur d'appuyer encore: « L'air de noble qu'ils prennent à leur retour par leurs ajustements et par leurs débauches au cabaret, fait que méprisans les peisans ils tiennent au dessous d'eus d'épouser leurs filles... et outre cela ne se veulent plus abesser à cultiver la terre et ne veulent plus entendre qu'à retourner dans les bois continuer le mesme metier... » Type social assez complexe. Premier prolétaire de la colonie, il sera pour elle une maladie, un chancre, et il ne laissera pas de lui rendre quelques services. Il dirigera trop volontiers la fourrure vers les comptoirs anglais; il se fera même le fourrier des Anglais vers l'hinterland américain; il assemblera aussi la fourrure pour le compte des siens; il restera l'un des

agents des grandes explorations, parmi les premiers avant 1700 à sonder l'ouest américain, à se jeter à la découverte du Missouri et des mines du Nouveau-Mexique. Course des bois: gaspillage de la plus virile jeunesse, de celle des champs et de celle des manoirs; mais aussi passion presque fatale d'une jeunesse victime des sortilèges de son pays et plus ou moins en révolte contre une économie trop fermée, à carrières trop limitées. Métier qui a produit un type humain quand même séduisant par sa vigueur physique, son audace, son esprit d'aventure, sa contribution au folklore et voire sa fanfaronnade. Assez original et prenant pour inspirer toute une littérature et s'ouvrir les portes de la légende et de l'art.

Un autre type social achève de prendre ses traits définitifs: *l'habitant*. La guerre lui a été dure. Elle lui a infligé des dévastations et dérangements sur dérangements. Il a souffert de la misère généralisée, des dévaluations de la monnaie de carte, de la course des bois qui lui a pris trop de ses fils. La merveille est que son ascension vers l'aisance ne s'est ralentie que temporairement. Dans son enquête de 1712 sur les seigneuries, Gédéon de Catalogne a trouvé en maints endroits des colons « aisés » et même « fort aisés » et « riches »: « C'est icy le meilleur pays du monde pour le laboureur », ne se retient pas d'écrire Catalogne. Les missionnaires et curés, bien placés pour voir, ne parlent pas autrement. Pour les « commodités de la vie », tous le mettent au-dessus du paysan de France. De cette condition lui viennent peut-être sa qualité d'âme, sa psychologie. L'habitant canadien, qui est-il en définitive sinon un prolétaire, un engagé d'hier en voie d'exhaussement social et qui prend conscience de cette élévation ? Sur son grand rectangle de sol dont il se sait le propriétaire et le maître, il sait aussi qu'il fait œuvre solide, féconde, la plus féconde de son pays. Il le sait par la sorte de fascination qu'il exerce sur le troupier des compagnies du roi trop enclin, au gré des autorités, à sortir des rangs pour prendre terre. Il le sait par le cas que font de son travail et de son rôle les gouvernants de la colonie, les Raudot par exemple, qui regardaient les habitants comme les vrais bâtisseurs de la colonie. « Il est certain, écrivaient ces intendants, que ce sera toujours les habitants qui feront la fortune de cette colonie. » L'habitant est fier, nous dit-on. Et comment ne le serait-il pas ? On nous apprend qu'il refuse d'exercer les petits métiers, celui de ramoneur de cheminées par exemple, qu'il faut faire venir de la Savoie. Quoi de plus explicable ? Les habitants « font de mauvais valets », reprend Charlevoix, parce qu'« ils ont le cœur trop haut ». Et pourquoi, nous disent d'autres contemporains, se feraient-ils valets quand il leur est si facile d'être leur propre maître ? Ils n'aiment pas non plus qu'on les appelle « paysans ». Rappelons-nous le texte tant de fois cité de Lahontan: « Quand je dis Païsans, je me trompe, il faut dire habitans, car ce titre de Païsan n'est non plus reçu ici qu'en Espagne, soit parce qu'ils ne payent ni sel ni taille, et qu'ils ont la liberté de la chasse et de la pêche, ou qu'enfin leur vie aisée les met en parallèle avec les Nobles. » L'habitant de la fin du dix-septième siècle a lui aussi, et

dès ce temps-là, sa fierté de classe: fierté de l'homme adonné à l'exploitation autonome, fierté de patron, de chef d'entreprise.

Le type du *seigneur* est peut-être celui qui a le moins bougé, le moins évolué. Les seigneurs canadiens se partagent toujours en deux catégories: les seigneurs actifs, terriens, occupés à la mise en valeur de leurs terres; les seigneurs en disponibilité, oserais-je dire, presque solitaires dans leur seigneurie, tentés par la course des bois, l'aventure, à l'affût de quelque emploi dans le service, dans la magistrature, dans les postes ou garnisons des Pays d'en haut. Les premiers vivent généralement à l'aise; les seconds forment la classe des grands indigents. Prisonniers des us et coutumes des gentilshommes de France, comme dit l'intendant Duchesneau, ceux-ci font « leur plus grande occupation de la chasse et de la pesche, négligent leurs terres, s'endettent, excitent leurs jeunes habitants de courir les bois et y envoient leurs enfants afin de traiter des pelleteries... » Ou bien, entrés dans le service, sans rien d'autre pour vivre que les appointements d'une administration lésineuse, ils laissent à leur mort, après avoir vécu petitement, une famille sans ressources. Deux Arrêts, l'un du Conseil d'Etat du 10 mars 1685, l'autre, l'Arrêt royal de Marly (6 juillet 1711), qu'on pourrait appeler la charte des seigneurs canadiens, auraient pu grandement influencer sur leur type social. Le premier autorisait « nobles et gentilshommes habituez dans la Nouvelle-France » à commercer sans encourir la dérogeance. Rien de plus propre assurément à secouer l'indolence des gentilshommes fainéants. Les mêler, comme en Angleterre, à la vie économique de la colonie, c'était les y enraciner tout de bon. Mais encore leur fallait-il des capitaux pour l'organisation technique de la moindre entreprise ? N'en trouvant point, ils se tourneront vers le commerce le moins exigeant en mise de fonds: celui de la fourrure. Seigneurs d'aventure et ceux-là mêmes qui, d'après Duchesneau, se sont jetés dans la course des bois et y ont poussé leurs fils. Quelques-uns pourtant ont profité de l'arrêt ou ne l'ont pas attendu pour se libérer du préjugé aristocratique. Un Courtemanche fonde un établissement de conséquence sur la baie Phéliepeaux au Labrador. Un François Hazeur, seigneur de La Malbaie, donne l'impression de toucher à tout, d'essayer de tout: pelleteries, pêche, exploitation forestière. On en pourrait dire autant d'un Aubert de La Chesnaye et de quelques autres.

L'Arrêt de Marly réitérait au seigneur, et sous les peines les plus sévères, l'obligation de concéder gratuitement de la terre au défricheur. On saisit l'importance du document. En somme, que faisait le roi sinon maintenir le régime seigneurial dans sa bienfaisance sociale ? Entre la classe des grands et des petits propriétaires, il empêchait le fossé de se creuser et les distances de s'élargir. Le seigneur resterait un aristocrate; il ne deviendrait pas un hobereau. Toute la santé de la colonie, tout son équilibre social, peut-on dire, étaient enfermés dans cette formule. D'ailleurs l'heure semble aussi approcher où le seigneur pourra pourvoir avec plus d'aise au placement de ses fils. Denonville a préconisé la fondation

d'une école de marine. Le même Denonville et Frontenac ont insisté pour que place fût faite à l'élite de la jeunesse coloniale dans les grades supérieurs des troupes ou encore qu'on formât pour elle des compagnies militaires de gens du pays. Par privilège spécial du roi, quelques jeunes Canadiens commencent à prendre rang dans l'armée coloniale. On se défend mal toutefois de quelque inquiétude pour cette haute classe de la colonie. Trop de familles paraissent mal acclimatées, mal enracinées. Peu liées au destin du pays il semble qu'elles préfigurent déjà leur avenir.

Aspect social: la vie coloniale

Veut-on élargir cet aspect social de l'histoire, pousser jusqu'aux façons de vivre, jusqu'aux sentiments de fond de cette génération du Traité d'Utrecht ? On connaît les textes généralement cités pour décrire le Canadien de l'ancien régime, textes en quelque sorte classiques de Lahontan, de Chrestien Le Clercq, de La Potherie, des intendants de Meulles, Raudot, de Ruette d'Auteuil, de Charlevoix dans son *Journal historique*. Mais a-t-on assez remarqué que ces textes, même ceux de Charlevoix, datent des environs de 1713 et s'appliquent par conséquent aux Canadiens de l'époque où nous sommes ?

Un premier fait paraît avoir frappé tous ces observateurs: l'évolution déjà avancée de ce type de Français du Nouveau Monde, évolution psychologique et sociale. Les 18,000 colons du Canada forment déjà « un corps de peuple » original et d'une singulière unité. Le milieu naturel, les conditions de vie, de travail, le régime de propriété ont différencié le type colonial du type métropolitain, en même temps que la même langue, le même droit, la même foi, de longues et lourdes épreuves subies en commun ont profondément unifié la petite collectivité. Le Canadien de 1713 exprime, par tout son être, la fusion rapide et complète de tous les sangs de France, de tous les types provinciaux du vieux pays. Entendons ce que nous en dit Chrestien Le Clercq: « J'avais peine à concevoir qu'une peuplade formée de personnes de toutes les provinces de France, de mœurs, de nation, de conditions, d'intérêts, de génie si différents, et d'une manière de vie, coutumes, éducation si contraires, fût si accomplie qu'on me le représentait... » Au besoin l'unité de langage témoignerait de cette assimilation: « Quoi qu'il y ait un mélange de presque toutes les provinces de France, on ne saurait distinguer le parler d'aucune dans les Canadiennes », remarque La Potherie. Dans le brassage des types ethniques et des parlers divers de France, quelques formes dialectales, celles qui ressortissent à un métier, à une technique, ont pu survivre en quelques régions. Selon les lois usuelles, les dialectes ont cédé devant la langue la plus robuste, la plus organique, la plus chargée de civilisation, langue au surplus de l'enseignement, de l'Eglise, de l'administration. Dès la première génération, semble-t-il, les colons entendent et parlent le français. Et ce

français parlé s'attire des éloges qu'on a peine à ne pas croire excessifs. « On parle ici parfaitement bien, sans mauvais accent », veut bien accorder La Potherie. « Nulle part on ne parle plus purement notre langue. On ne remarque même ici aucun accent », confirme Charlevoix.

Serions-nous déjà en présence d'une variété du type ethnique français, d'un particularisme national en voie de formation ? Les colons les premiers s'en persuaderaient volontiers. Depuis longtemps déjà leur groupe collectif s'entend désigner par un terme distinct: celui de *Canadien*. En 1695, le Père Jean de Lamberville, pour les distinguer, à ce qu'il semble, de l'espèce de « Canadiens » que sont, pour les missionnaires, les Indiens des réductions, applique au groupe de colons le terme « Canadiens français ». Ce particularisme, nous le voulons bien, ne s'affirme pas encore avec cette pointe d'animosité qui, sur la fin du régime, fera écrire à Bougainville, avec beaucoup d'excès: « Il semble que nous soyons d'une nation différente, ennemie même. » Mais voyez comme les gentilshommes et leurs fils trouvent à souffrir de la différence de traitement accordé dans les troupes, aux métropolitains et aux coloniaux. Les altercations sont promptes entre Canadiens et Français. Et il arrive déjà aux Canadiens de parler du Canada comme de leur « patrie ». Que de plaintes aussi, de la part des administrateurs coloniaux, sur l'esprit d'indépendance du colon, sur son caractère revêché à la discipline, à l'obéissance. Dans le journal de son expédition de 1686 à la baie d'Hudson, le chevalier de Troyes se plaint d'avoir eu toutes les peines du monde à contenir les Canadiens qui « ne veulent obéir qu'à eus memes ». L'opposition de ces coloniaux à toute taxe ou impôt, même aux corvées royales, opposition qui se manifeste dans toutes les classes de la population, même du clergé, cause les pires embarras aux gouvernants qui, parfois, se plaignent de céder, « faute de troupes », pour faire exécuter les ordres du roi. Sans doute, ne faut-il parler de fossé entre Français et Canadiens; mais il y a là un cadet qui supporte déjà malaisément la tutelle de son aîné.

Est-ce à dire qu'il faille se représenter ces fiers coloniaux comme des demi-rustres, des demi-sauvages, étrangers aux goûts et aux finesses des civilisés ? De cette époque datent aussi les textes de La Potherie, de Charlevoix et d'autres qui célèbrent les charmes, les manières policées de la société canadienne. Encore là-dessus, chacun s'est plu à marquer la distance qui sépare l'habitant du Canada du paysan de France. « Les manières douces et polies sont communes à tous, et la rusticité, soit dans le langage, soit dans les façons, n'est pas même connue dans les campagnes les plus reculées », veut bien nous assurer Charlevoix. Et l'historien jésuite n'est pas seul à vanter, dans la société bourgeoise et seigneuriale, « ces cercles aussi brillants » que partout ailleurs, où « on politique sur le passé », « conjecture sur l'avenir », où « les sciences et les beaux arts ont leur tour », et où « la conversation ne tombe point ». La Potherie estime que le beau sexe, au Canada, « est aussi poli qu'en aucun lieu du Royaume », que « la Marchande tient de la femme de qualité » et que

« celle d'Officier imite en tout le bon goût qu'on trouve en France ». On connaît déjà au Canada ce qu'on pourrait appeler les amusements et le bon ton de la haute société. On parle politique, dit Charlevoix; de politique européenne, sans doute, l'été, après l'arrivée du courrier de France. On doit parler aussi de politique indienne, celle-ci tout aussi importante pour la colonie; elle a son personnel d'interprètes et de diplomates qui pratiquent une forme d'éloquence assez originale, éloquence en « stile sauvage » où ils se montrent habiles à manier le parler et la gesticulation imaginés des plus grands orateurs des tribus. Dans le Canada de 1713 on sait aussi s'habiller, on le sait même trop. Des gentilshommes, leurs femmes et filles s'appauvrissent, retranchent sur le nécessaire pour se bien vêtir. On festoie, on festoie encore trop, un grand nombre vivant au-dessus de leurs moyens. On aime le théâtre, et toujours encore trop, au gré des autorités religieuses.

Quelques-uns cultivent les sciences. Quelques missionnaires, tel le Père Lafitau, se livrent à l'indianologie. L'on a commencé de cueillir et d'expédier des plantes rares pour les jardins du roi. On ne disserte pas seulement autour des beaux-arts. Qui ne connaît les fins travaux de Jeanne Le Ber, « la sainte artisanne » ? Et elle n'est pas la seule artiste de son temps. On goûte la musique. L'annaliste de l'Hôtel-Dieu de Québec a gardé si bon souvenir de l'intendant Raudot, le père, pour les concerts qu'il offrait chez lui à la jeunesse de Québec, « concerts mêlés de voix et d'instruments, qui faisoient une charmante harmonie », et qu'il allait faire entendre parfois, soit à la maison des religieuses, soit à leur église. On sait aussi chançonner, au Canada, et telle chanson satirique de M. d'Esgly, chantée dans les rues de Québec par les gamins, se voit frappée d'interdiction par ordonnance de l'intendant; ce qui fait qu'on chansonne naturellement M. l'intendant et que Mme la Gouvernante elle-même se serait mêlée de chançonner. Telles de ces chansons obtiendront si grande vogue qu'on les chantera dans les côtes et jusqu'au fort de Frontenac et jusqu'à Détroit. Enfin, il fait si bon vivre en Nouvelle-France, que beaucoup de prisonniers anglais, nous assure-t-on, libres de s'en retourner chez eux, ont souvent choisi de rester.

L'Eglise et son œuvre

Un tableau du Canada de 1713 appelle un complément indispensable. Quelle a été, en cette histoire, la vie de l'Eglise ? Entre elle et l'Etat, les relations ont quelque peu changé. Le gallicanisme a tenté d'imposer ses doctrines. A la période de l'entente harmonieuse, et nous dirions presque, de la confusion des deux pouvoirs, le gallicanisme a fait succéder une politique qui s'appellerait plutôt une politique de démarcation. L'Eglise en a-t-elle perdu sa liberté d'action ? Tout historien renseigné ne l'ignore point: surveillance ombrageuse de l'Eglise, le gallicanisme de Louis XIV

et de Colbert ne se confond nullement avec une politique d'hostilité. Le roi professe une foi sincère à la primauté du spirituel dans la vie de l'Etat. Sa politique religieuse en est une de collaboration, collaboration d'un « évêque du dehors », qui ménage à l'Eglise assistance pécuniaire et même policière. Aux gouverneurs et intendants, il ne cesse de recommander la paix entre les deux pouvoirs, et même l'attitude déférente à l'égard de l'Eglise. Chacun sait aussi qu'en passant les mers, la politique du roi s'aéra opportunément. Au Canada, le gallicanisme perdit beaucoup de sa roideur. Le monarque était d'esprit trop réaliste pour que son empire colonial ne lui enseignât point le relativisme politique.

L'Eglise a d'ailleurs défendu énergiquement ses prérogatives et sa liberté. Elle l'a fait en ressaisissant le patronage des églises contre les seigneurs négligents ou impuissants; elle n'a pas reculé, non plus, devant des luttes qui ont fait quelque bruit: lutte des préséances, lutte de l'eau-de-vie. La première, d'apparence assez futile, contre le personnel politique, engageait pourtant le prestige et l'autorité du clergé dans les églises et dans les cérémonies. La seconde faisait s'affronter des puissances autrement plus considérables. A la rescousse des trafiquants, le roi et Colbert invoquaient la raison d'Etat; il fallait permettre le commerce de l'eau-de-vie, disait-on, pour tenir tête à la concurrence anglaise sur le marché du castor et pour garder sous le protectorat français les nations indiennes des Lacs. L'Eglise, usant parfois de ses foudres, opposa courageusement les lois supérieures et sacrées de la morale chrétienne et les droits de l'homme-sauvage. Nul intérêt temporel, estimait-elle, ne pouvait justifier la vente de l'alcool à un primitif qui ne touchait au poison que pour en abuser. Posant la question sur un plan supérieur, elle soutint que l'âme du sauvage valait l'âme d'un Blanc et que ce trafic ne s'accordait guère avec l'idéal apostolique de la colonie. En ce débat, nul besoin de dire de quel côté s'affichait la plus haute humanité. Pourquoi n'en pas convenir tout net? Ce trafic de l'alcool avec l'Indien de l'Amérique du Nord, trafic pratiqué par les Anglais et par les Français, s'apparente après tout à l'industrie des négriers et à la mise en esclavage des indigènes de l'Amérique méridionale par les conquistadors. Et il reste l'une des hontes de la civilisation chrétienne, le péché mortel des colonisateurs blancs qui ont traité les races primitives comme des espèces biologiques exploitables à merci. Au reste, et c'est à son honneur, le roi finit par donner raison aux évêques. Et l'on sait quelle solution la législation moderne, en Amérique, a donné elle-même à ce débat.

L'obstacle à l'action de l'Eglise lui serait plutôt venu du mal suprême qui entrave toute la vie de la colonie: l'écart presque sans mesure entre l'œuvre et l'homme. La juridiction de l'évêque de Québec s'étend depuis 1685 à toutes les possessions françaises de l'Amérique du Nord, depuis les bouches du Mississipi aux Grands Lacs, et des Grands Lacs à la mer, jusqu'à l'Acadie et Terre-Neuve. Une poignée de prêtres et de religieux desservent cette vaste étendue où vivent épars 82,000 fidèles tant sauvages

que français. Heureusement l'Eglise de la Nouvelle-France a encore pour chef un grand évêque. A Mgr de Laval, « Monseigneur l'Ancien », qui ne décédera qu'en 1708, a succédé Mgr de Saint-Vallier, évêque apôtre, bouillant, dont le sulpicien M. Tronson disait: « Il n'y a à craindre pour lui que l'excès de zèle. » En dépit d'un esprit de querelle par trop vif, à certains moments, entre clercs, gouvernants et autres chefs laïcs, même Frontenac, ne trouvent généralement qu'à se louer du bon esprit du clergé, de sa « régularité exemplaire », de « bien plus exacte observance que celle de France ». L'Eglise a fortifié ses équipes. En 1670, les Récollets sont revenus. En 1716, on compte, dans le pays, « 68 curez prestres et ecclesiastiques, 31 jésuites, 21 Recollets ». Denonville, cet homme de si grand bon sens, a souhaité un recrutement du clergé fait au pays. Les enfants de la colonie, disait-il, pouvant « rendre plus de services que les prestres françois estant plus faits que les autres aux fatigues et aux manières du pays ». Le clergé séculier se canadianise. Les communautés de femmes n'empruntent plus aux maisons de France.

L'action de l'Eglise continue de s'exercer dans tous les domaines. Pour des raisons déjà connues, les missions indiennes ont perdu le puissant relief des époques antérieures. La conquête ou la marche en avant s'est ralentie. Les missionnaires se livrent plutôt à un travail d'affermissement. Parmi ces hommes les grandes figures ne manquent point. Dans les missions de l'est, le jésuite Crépieu, un géant de l'apostolat indien, s'est fait missionnaire de la tente volante, dans la région de Tadoussac. Les Pères Bigot, Rasle et Aubery ont reçu en partage le pays des Abénaquis; en ce poste périlleux où s'affrontent les deux puissances française et anglaise, ils achèvent la conversion complète du plus croyant des sauvages. Le sulpicien François Vachon de Belmont développe, à la Montagne de Montréal, une admirable réduction d'Indiens, l'une des mieux organisées qu'on ait vues en Nouvelle-France. Dans l'ouest, parmi les faits saillants, relevons une poussée des missions de la région des Grands Lacs vers les nations des Illinois et du Mississipi; le remplacement des Jésuites par les prêtres du Séminaire de Québec, chez les Tamarois; puis surtout les longues épreuves des missions des Pays d'en haut, contrariées, minées par les intrigues du sieur de La Mothe, par l'eau-de-vie, la débauche des coureurs de bois, et, de façon générale, par le voisinage toxique des Français maintenant plus nombreux en ces régions.

L'action active et profonde de l'Eglise, il la faut chercher maintenant dans la vallée du Saint-Laurent et dans le cadre paroissial, regroupement des colons sous le signe inspirateur d'un clocher. Les temps s'éloignent où, selon Denonville, les trois quarts des habitants, faute de prêtres résidents, n'entendaient pas la messe quatre fois l'an et n'étaient pas plus instruits de religion que les sauvages. De 1674 à 1715, quarante-huit paroisses nouvelles tenant registres sont érigées. En 1716, on recense, dans la colonie, 83 églises et 56 presbytères. Pour fortifier la vie paroissiale, y centrer

l'habitant, Mgr de Saint-Vallier veut que les curés prêchent, enseignent constamment, et même visitent leurs paroissiens, de maison en maison, jusqu'à quatre fois par an. Ainsi, par la stabilisation du prêtre et par son activité spirituelle accrue, s'édifie une institution de structure puissante qui dépasse de si haut l'ancien cadre seigneurial.

Aussi remarquable l'œuvre de l'Eglise dans le domaine de l'hospitalisation et dans l'enseignement. Aux institutions du début se sont ajoutés l'Hôpital général de Québec, fondé en 1693; en 1697, aux Trois-Rivières, un monastère des Ursulines, établi pour l'instruction des filles, et aussi pour fins d'hospitalisation; en 1692, à Montréal, l'Hôpital général des Frères hospitaliers de la Croix et de Saint-Joseph. Pour l'enseignement, l'Eglise peut toujours compter sur l'active collaboration de l'Etat. Et l'on imagine difficilement, pour la grande œuvre, souci plus vif de part et d'autre. Autorités coloniales et métropolitaines de l'époque ne cessent de recommander l'instruction de la jeunesse. Nul plus que Denonville peut-être n'a insisté sur la nécessité de l'instruction: « l'affaire la plus essentielle pour discipliner les peuples... ». Louis XIV a souhaité que des prêtres de choix s'appliquent « principalement à instruire la jeunesse ». Dans son approbation de l'œuvre de Marguerite Bourgeoys, Mgr de Laval désigne « l'instruction et la bonne éducation des enfants », comme « un des grands biens » qu'il puisse procurer à son église. Mgr de Saint-Vallier, par décret de synode, recommande aux curés des « principales et plus grandes paroisses », de favoriser l'établissement d'une maison des Sœurs de la Congrégation. Mieux encore, l'Evêque s'offre à fonder un revenu fixe en faveur des paroisses qui bâtiront une maison solide pour y loger deux religieuses. Le Collège des Jésuites à Québec, le Couvent des Ursulines, le Séminaire de Québec vont toujours se développant. Des écoles latines existent, cinq à tout le moins. Les petites écoles se répandent par tout le pays. A la mort de Marguerite Bourgeoys, en 1700, les Sœurs de la Congrégation sont déjà au nombre de 54; elles sont 74 en 1716. Des écoles spécialisées ont été fondées: écoles des arts et métiers, écoles d'hydrographie.

On le voit, dans la vie de la colonie l'Eglise tient toujours large place. Puissance doctrinale et sanctifiante, elle moule si vigoureusement âmes et institutions qu'une empreinte s'y burine, tel un profil royal sur une médaille.

La Nouvelle-France en était là en 1713. Petit peuple dans un vaste pays, en possession d'une vie organique, mais d'une vie qui ne pouvait se passer ni d'assistance ni de stimulants. Pour ce peuple colonial une ère de paix va s'ouvrir. Lui sera-t-il donné d'en profiter ?

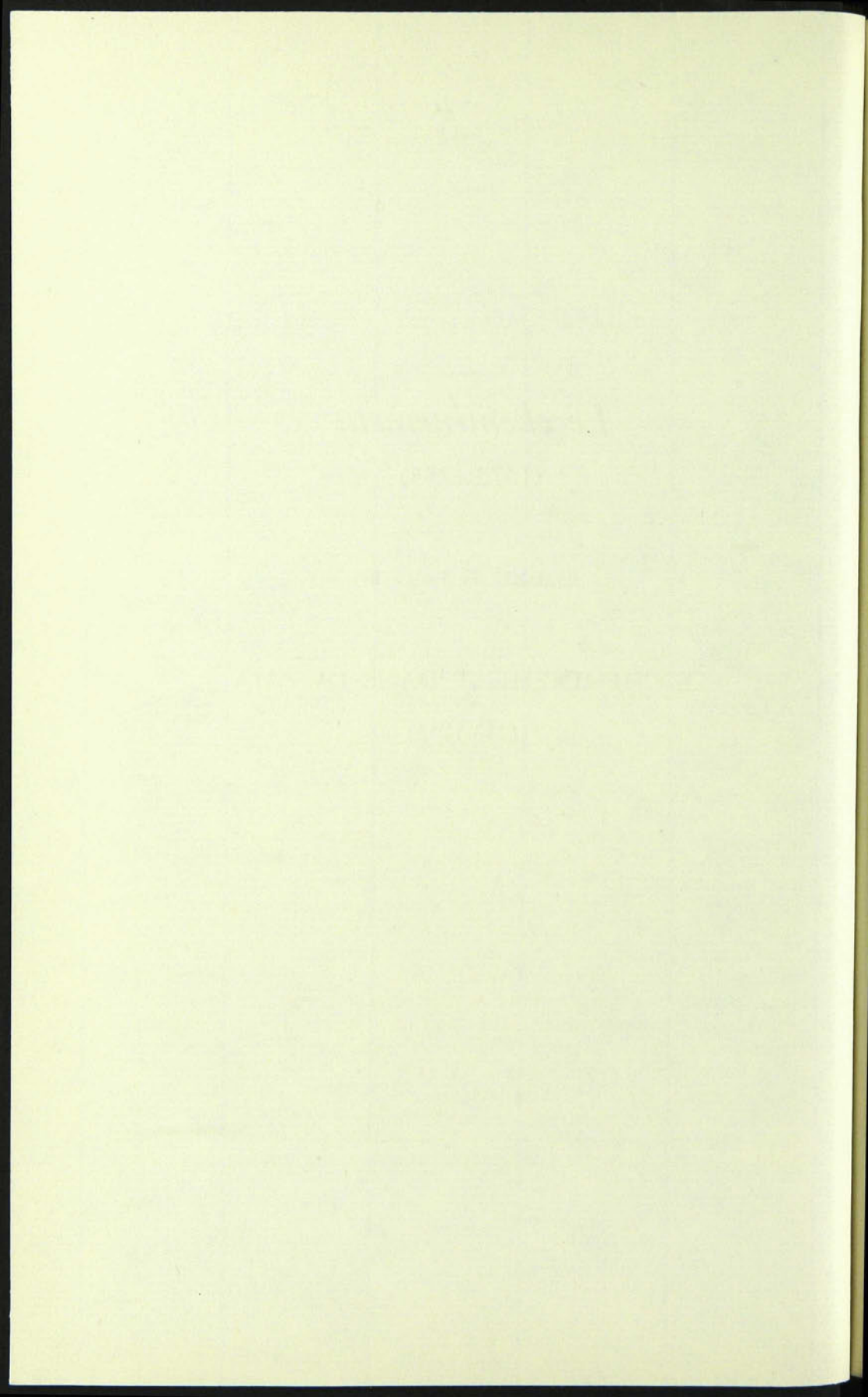
Le cheminement

(1672-1755)

DEUXIÈME PARTIE

LE CHEMINEMENT DANS LA PAIX

(1713-1755)



VUE D'ENSEMBLE

Vers la catastrophe — Accomplissements

Le Traité d'Utrecht (1713) ouvre à la Nouvelle-France une trêve d'au moins trente-trois ans. Trêve coupée de fréquentes alertes, mais alertes qui émeuvent les chefs sans trop déranger la vie profonde de la collectivité. Trente ans de répit, de labeurs pacifiques. Chance des res-sauts suprêmes, offerte par la Providence aux peuples éprouvés. Encore une fois, le Canada pourra-t-il en profiter ?

Cette période d'histoire paraît à beaucoup fort embrouillée. La vie s'en irait cahotant, à l'aventure, sans fil conducteur, peu ou point régie par les impulsions d'hier. Pareille au cours d'un fleuve, l'histoire n'admet pourtant, en sa logique interne, ni ces interruptions, ni ces coupures. Pour reprendre encore un mot de Gonzague de Reynold, dans la vie des hommes comme en celle des peuples « les ruptures n'abolissent point les filiations ». Après 1713, au Canada, un facteur tient toujours le rôle dominant: la politique coloniale de la métropole inaugurée en 1672. Politique déplorable qui laisse une poignée de Français, à peine dix mille âmes, aux prises avec un pays illimité, aggravé d'un environnement humain qui, aux disproportions de la tâche intérieure, ajoute, au-delà de ses frontières, un insoluble problème d'équilibre de forces. Cette politique a déjà conduit au malheureux Traité d'Utrecht. L'événement de 1713 n'en a été que le fruit fatal, une péripétie majeure dans un drame, celle qui annonce l'irréparable. Et nous voici ramenés aux données d'un problème bien connu: une géographie qui de plus en plus déborde l'homme; une politique qui laisse aller ce débordement, ne corrige point ou ne corrige qu'imparfaitement, entre colonies rivales, un déséquilibre grandissant. Substance, explication de ces prochains trente ans d'histoire.

Essayons de ressaisir le jeu de l'un et l'autre de ces facteurs. D'abord le facteur politique. Louis XIV est mort en 1715. Au grand règne succède jusqu'en 1723 une régence, celle du duc d'Orléans. Que de fois, dans la vie du royaume, les régences ont été périodes de désordre et d'anarchie. De celle qui va commencer, y a-t-il lieu d'espérer une ressaisie de la politique coloniale de la France ? La trêve de 1713 peut paraître trop courte pour rattraper le temps perdu. En politique comme en toutes choses, le mal est moins facile à réparer qu'à commettre. Le duc d'Orléans n'en a pas moins tenu dans ses mains le sort de l'Amérique française. A la mort de Louis XIV, pour compromis que soit l'avenir, rien n'est

perdu irrémédiablement. Sans doute, l'histoire de la Nouvelle-France ne saurait-elle plus se confondre avec l'histoire de l'Amérique du Nord. Le rêve d'empire de quelques missionnaires ou rêveurs à la façon de Champlain, d'Avagour, de Talon, de Frontenac, de Callières, est bel et bien évanoui, crevé à jamais comme un ballon trop gonflé. Si l'on en parle encore, c'est un peu sur le ton nostalgique dont on salue les chimères naufragées. La race anglaise s'est trop fortement cramponnée aux rives de l'Atlantique pour qu'il soit possible de la jeter à la mer. Toutefois cette Amérique, objet de disputes entre les trois peuples les plus puissants de l'Europe, est-il fatal qu'elle échappe totalement à la France ? A défaut de domination exclusive, faut-il exclure l'idée de partage ? Moins fiers que François Ier, les successeurs du grand roi renonceraient-ils à leur part du testament d'Adam ? Aux côtés d'une Nouvelle-Espagne et d'une Nouvelle-Angleterre, il y avait sûrement place, en Amérique, pour une Nouvelle-France. Gouverneurs, intendants et bien d'autres avec eux, ne se feront pas faute de rappeler aux hommes de Versailles le prix de cette tranche de la « Nouvelle-Europe » en formation. Le morceau pouvait d'ailleurs impressionner par ses seules dimensions, sa massivité continentale, ses aspects divers, signes prometteurs de tant de richesses ; et encore s'imposait-il par son réseau fluvial, son immense robe végétale, les réalisations déjà considérables d'une poignée de Français. A vrai dire, en quel autre lieu du globe et en quelle étoffe supérieure à celle-là une race active et de pays tempéré pouvait-elle alors se tailler un avenir ? Mais d'abord et pour rendre cet avenir possible, les successeurs de Louis XIV sauront-ils faire en Europe une politique qui leur laisse les mains libres en Amérique ?

Sauront-ils ensuite ouvrir les yeux à la réalité américaine ? Une première nécessité s'impose : corriger énergiquement et sans tarder les effets pernicieux du Traité d'Utrecht, racheter cette lourde hypothèque dont on vient de grever la colonie. Un élément vital manque désormais au Canada : sa respiration naturelle et libre vers la mer et vers la métropole. Mal sans palliatif qui vaille depuis la cession aux Anglais de Terre-Neuve et de l'Acadie. En outre, la perte de la péninsule acadienne et indépendamment des prétentions prochaines du rival, entraîne ou presque une solution de continuité avec la petite île du Cap-Breton où tente de se raccrocher la puissance française. La baie d'Hudson, elle aussi sacrifiée, ce pouvait être par les voies du nord et de l'ouest et par l'amorce offerte aux Indiens, ce pouvait être, disions-nous, une autre source vitale ravie à la colonie : la plus riche portion de sa fourrure. Et l'insigne malignité du Traité d'Utrecht ne s'arrête pas là. En dépit de toutes les équivoques, il a fait de l'Iroquois un sujet anglais, jeté dans les bras l'un de l'autre les deux ennemis les plus puissants de la Nouvelle-France. Par l'intermédiaire de l'Iroquois, établi où l'on sait, l'Anglais peut d'un jour à l'autre s'ouvrir la porte vers les Pays d'en haut. Pour les Français, ce serait la menace suprême, la perte possible de leur dernière source du castor, l'écroulement

de leur alliance avec l'Indien des lacs, pièce maîtresse de leur système défensif. Bref, ce serait la lutte engagée tout de bon pour la possession du centre américain.

Après 1713 voilà bien, en propres mots, ce que nous appelons la réalité américaine. Il n'est pas dit que l'avenir ne puisse être sauvé. Mais il y faudra en hommes, en capitaux, en savoir-faire, en persévérante activité, un effort d'une singulière dimension. La France de la Régence en demeure-t-elle capable ?

Vers la catastrophe

On sait comment l'histoire prochaine va s'écrire. 1713 est un nouveau point de départ. En France comme au Canada le départ ne s'effectue guère en des conditions rassurantes. Conditions qui ne tiennent aucune-ment, quoi qu'on en ait dit, au caractère des institutions politiques: manque de souplesse et de liberté, centralisation, autoritarisme excessif qui auraient laissé à l'initiative des exécutants part par trop mince. Conditions qui tiennent plutôt et presque exclusivement aux hommes, à ceux de Versailles d'abord, à leur déplorable manque de vision. Qu'espérer d'une politique européenne inconciliable avec une politique coloniale d'envergure, et, tout autant, politique d'indétermination qui ne veut qu'à demi ou qui veut trop tard, politique de routine qui suit les événements au lieu de les précéder, qui s'encroûte dans les étranges directives de 1672 ? Conditions défavorables qui tiennent aussi aux dirigeants de la colonie, gouverneurs et intendants, hauts fonctionnaires honnêtes et de bon vouloir, mais sans assez de personnalité pour maintenir le prestige de l'entreprise coloniale, secouer les bureaux d'outre-mer, imposer les redressements urgents: fonctionnaires du reste qui, par suite de la politique européenne de la métropole, auront peu ou point les mains libres. En de telles conjectures, comment empêcher la réalité américaine de produire ses effets pernicieux ? En Nouvelle-France la disproportion énorme de l'homme à sa tâche ne cessera de s'accroître. En population, richesse et puissance, le déséquilibre entre colonies rivales s'accentuera jusqu'au point tragique. Enfermées entre la mer et les Alléghanys, les colonies du sud en viendront à agiter la dangereuse question de ce que l'on appellerait aujourd'hui « l'espace vital ». Avec une habileté tenace, elles mettront à profit les ambiguïtés du Traité d'Utrecht, pour pousser de tous côtés les empiétements. Frénésie d'expansionnisme qui va se conjuguer avec un besoin pareil de la métropole anglaise, faim de peuple impérial que sa structure économique en pleine évolution pousse à la conquête des terres serves, à l'hégémonie du monde. L'empire français, si mal défendu et sur trop de points, par quelques petites troupes volantes, ou par des bandes d'Indiens, subira donc l'assaut. Alors les conséquences fatales s'enchaînent. Forcément, pour sa propre protection, l'empire attaqué se laisse reprendre, lui aussi, à l'expansionnisme; il s'évertue à prolonger,

sans fin et vers tous les points, ses frontières trop élastiques; il les étire jusqu'à les rompre. Et l'homme écrase sous une tâche de plus en plus surhumaine. A l'heure où éclate la guerre de Sept ans, la catastrophe n'a plus besoin d'être précipitée. Elle est déjà dans les faits.

Accomplissements

Ainsi s'en va le cheminement dans la paix. Singulière époque qui trop souvent donne l'impression d'une métropole et d'une colonie qui auraient vécu leur histoire sur deux plans ou deux lignes parallèles, ne se rencontrant qu'en de rares contacts. Deux histoires qui se seraient faites l'une sans l'autre. D'un côté une politique qui ne songe qu'à marchander son assistance, qui laisse vivre plus qu'elle n'aide à vivre; de l'autre une colonie qui vit sa vie petitement, sans sécurité, dans un engrenage mortel, et qui apprend trop tôt, pour dure loi de son histoire, à ne compter que sur soi-même.

Ce peuple colonial, issu de la France à son apogée, porte en soi malgré tout les impulsions, la vitalité d'un grand peuple et d'une grande histoire. Cette vitalité, nous l'avons vu, le milieu américain l'a fortement stimulée. Le colon de France, il faut donc s'y attendre, a dû tenir tête, de quelque façon, à sa mauvaise fortune. Il a dû se bâtir une histoire, une vie, à sa mesure, proportionnée sans doute aux pauvres moyens dont il a pu disposer, mais quand même d'une certaine grandeur, puisque édifiée selon le type originel. Ces accomplissements formeront la partie maîtresse de cette période du cheminement. Il faudra les exposer, les décrire: accomplissements démographiques et économiques, colonisation, industrie, commerce; puis d'autres, dans la vie sociale, intellectuelle, dans la vie morale et religieuse. Ce sera l'intérêt attachant de cette période. On a dit qu'après 1713 rien de grand ne se passe plus dans l'histoire du régime français au Canada. L'ère des grands gouverneurs et des grands intendants serait révolue. Autre vue hâtive et superficielle. Indéniablement les grands fonctionnaires s'effacent, passent à l'arrière-scène; le roi et ses ministres s'éloignent; le peuple colonial occupe la rampe. L'histoire de la colonie sera désormais moins voyante que profonde, moins politique et militaire que sociologique. Mais c'est précisément ce qui en fait le charme. Nous notions, au début de cette histoire, le dynamisme particulier de la vie des peuples coloniaux. Nous le retrouvons ici en pleine activité. Une variété de race humaine va nous apparaître avec ses traits de plus en plus distinctifs; elle va s'achever en nation. Elle avait trouvé ici un pays vierge, inculte; elle a continué de l'humaniser, de le transfigurer à son image; elle peut s'y attacher désormais comme à une patrie. Son reflet d'âme, elle l'a aussi posé sur ses institutions, ses structures sociales, culturelles; une civilisation s'y ébauche, inspirée de sa foi, de ses traditions héréditaires.

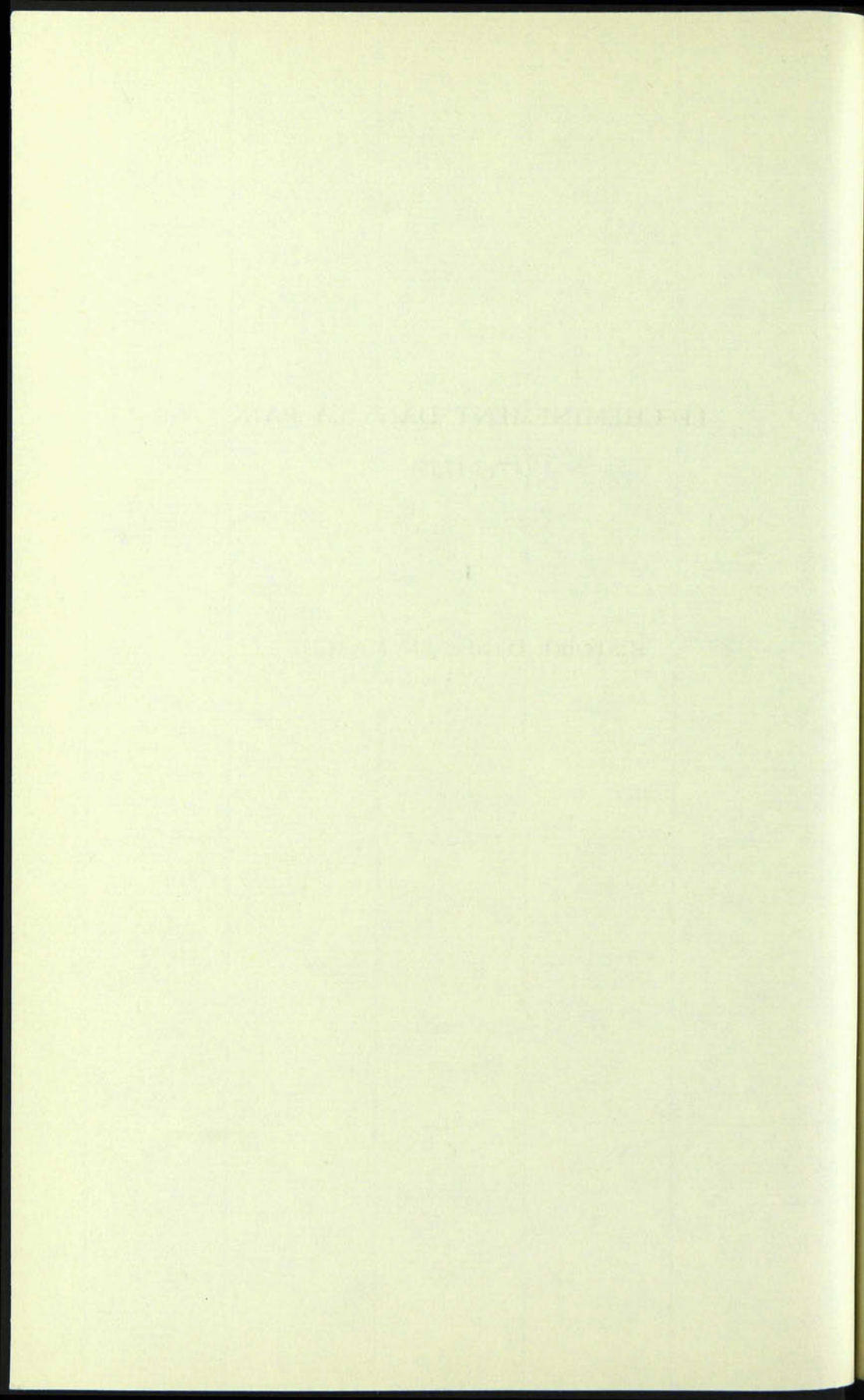
Spectacle d'histoire qui en vaut bien d'autres.

LE CHEMINEMENT DANS LA PAIX

(1713-1755)

I

HISTOIRE D'HIER EN MARCHE



CHAPITRE PREMIER

Déficiences politiques en France

Politique de la Régence — Marine, finance et colonies — Administration coloniale

Politique de la Régence

La plupart des historiens ont jugé sévèrement la politique européenne de la Régence. Un historien des colonies se peut-il montrer plus indulgent ? Pour une puissance coloniale, et qui entend le rester, quelle politique irréaliste que celle du duc d'Orléans et du ministre Dubois ! Après le Traité d'Utrecht, la France ne se connaît plus, à vrai dire, qu'une rivale, une seule qui lui dispute la Manche, la Méditerranée, qu'elle rencontre partout sur son chemin, en Amérique du Nord, aux Antilles, dans l'Hindoustan. Le fait est assez gros pour ne pas échapper au plus modeste observateur politique. « Pays dont la politique est inscrite dans le livre de ses marchands », dira Albert Sorel, l'Angleterre, surtout à partir de 1720, sacrifie résolument à ses usines sa *yeomanry*, sa classe moyenne agricole. Suroutillée industriellement, il lui faut à tout prix, pour ses fabriques, des débouchés et des matières premières. A la veille de manquer de pain et de viande, ses exportations devront bientôt lui acheter de quoi se nourrir. Transformées en nécessités de vie, voici donc des nécessités économiques qui s'apprêtent à faire de la nation anglaise une nation dangereusement conquérante. « L'Angleterre devint une nation de plus en plus guerrière à mesure qu'elle devint une nation de plus en plus commerçante », a noté à ce propos son historien Seely. Au reste, à cette vocation historique, quelle admirable et patiente préparation elle a su apporter. Ses Actes de navigation lui ont donné une flotte marchande, et, par corollaire, une flotte de guerre. Sa banque d'Angleterre, sa compagnie des Indes, ses compagnies d'assurance maritime et quantité d'autres sociétés anonymes lui ont forgé une structure financière puissante comme l'acier. Elle est prête et tout l'invite à conquérir sur la France l'hégémonie de l'Europe et du monde et à lui ravir ses colonies, comme ses contrebandiers et ses

marchands ravissent déjà à l'Espagne les meilleurs profits de l'empire espagnol d'Amérique. Mais alors, dans ses antipathies et dans son système d'alliances, en rester, ainsi que fera la Régence, aux conceptions de Richelieu, qu'est-ce sinon pure absurdité ? Déjà, le Louis XIV du temps d'Utrecht tient cette orientation de la politique étrangère de France pour un dangereux anachronisme. La sagesse élémentaire, pense le vieux roi, commande le rapprochement avec l'Espagne. Par leurs flottes réunies, France et Espagne peuvent encore contenir la flotte anglaise. Toutes deux possèdent des intérêts communs : un empire colonial à défendre et contre le même ennemi. Sans autre contact en leurs colonies que par la Louisiane, peu d'intérêts divergents les opposent. En outre une telle alliance, qui appelle celle de l'Autriche, assure à la France la sécurité sur ses frontières, condition essentielle à son expansion coloniale, en même temps qu'elle lui rend son rôle d'arbitre de l'Europe. Et voilà formé ce que l'Angleterre redoute par-dessus tout : un bloc continental à la fois menace à sa propre sécurité et entrave à son expansionnisme.

Que fera le Régent ? Précisément la politique qu'il ne fallait pas faire. Personnage vain, ambitieux, prétendant secret au trône d'Espagne et même de France, plus ou moins manœuvré par un autre ambitieux, son ministre, l'abbé Dubois, vrai prince de l'intrigue, le duc d'Orléans se laisse amuser par la diplomatie anglaise. Pour servir l'ambition de son maître et la sienne propre, Dubois, selon l'expression d'un récent historien, finit par placer virtuellement la France « sous la tutelle des Anglais ». « Le Régent ne peut être dépris de l'Angleterre », écrivait Saint-Simon. A ce moment, aurait pu ajouter le célèbre mémorialiste, la France elle-même ne pouvait être déprise de l'Anglais. L'influence anglaise, la mode anglaise ont déjà commencé de remplacer, dans l'esprit des Français, l'influence espagnole qui avait succédé à l'influence italienne. Les « intellectuels », comme on dirait aujourd'hui, sont en train de se passionner pour les institutions politiques d'Angleterre où Montesquieu devait voir « le plus libre pays qui soit au monde ». En 1719 le Régent n'a donc pas à se gêner pour se laisser entraîner par l'Angleterre dans la guerre contre l'Espagne, « guerre civile », « guerre fratricide », ont encore dit des historiens. Pendant que l'amiral Byng s'emploie à détruire la marine espagnole, l'armée française, pour n'être pas en reste, court en détruire les arsenaux. Plus tard, et comme s'il fallait ôter aux Anglais toute crainte d'une rivalité possible sur mer, la France, alliée cette fois à l'Angleterre et à l'Espagne, aide à détruire les entreprises maritimes de Charles VI d'Autriche, à Ostende, à Trieste, à Fiume. Si bien qu'un jour, on verra Choiseul faire pression, cette fois, sur l'Espagne pour l'induire à refaire contre l'Angleterre sa puissance maritime et coloniale détruite par le Régent.

Le duc d'Orléans vient de renverser la politique extérieure de Louis XIV. Saura-t-il se mieux comporter en politique intérieure ? Pour s'emparer du pouvoir, en écartant la faction des « légitimés », il n'a pas craint

de faire entrer dans son jeu le Parlement de Paris qui s'est empressé d'annuler le testament de Louis XIV. C'était réintroduire, dans la politique, l'élément turbulent des parlementaires, libérer les forces d'opinion à une heure où la publication des *Mémoires* de Retz réveillait les mauvais souvenirs de la Fronde. En 1726, après le court ministériat du duc de Bourbon, Louis XV, jeune roi de seize ans, et son ministre Fleury prendront effectivement le pouvoir, mais pour recueillir le lourd héritage d'une politique extérieure désaxée et d'une autorité royale compromise.

Marine, finance et colonies

Pour ce qu'ils éclairent, eux aussi, l'histoire coloniale de la France après le Traité d'Utrecht, accordons ici leur place à quelques autres faits. En premier lieu la défaite de la Hougue. Avec la funeste journée de 1692 où Tourville s'est fait brûler ses vaisseaux, la France s'efface, après la Hollande et l'Espagne, comme rivale possible de la puissance anglaise sur mer. Et puisque un désastre ne va jamais seul, tout aussitôt rebondit la coterie des « Continentaux », hostiles à toute expansion maritime, partisans de la « petite France » ramenée à son « pré carré » d'Europe. Moins de trente ans plus tard une autre catastrophe, celle-ci financière, porte de nouveau un coup droit aux partisans de la France « amphibie ». Nos contemporains, hommes d'affaires et historiens qui ont sûrement vu scandales plus calamiteux et plus cyniques, jugent aujourd'hui de façon assez diverse et bénigne, l'affaire Law, expérience « des plus classiques dans l'art bancaire », a dit Romier. Les théories de Law étaient d'ailleurs passablement en accord avec les idées financières ou bancaires de l'époque. La gravité de l'« affaire », en ce qui regarde l'histoire canadienne, tient au rôle assigné aux colonies dans les spéculations de Law. Elevé, peut-on dire, à la fonction d'un administrateur de l'empire colonial de France, contrôleur des compagnies de commerce et des finances du royaume, l'aventurier écossais avait gagé les actions de sa banque d'Etat sur l'exploitation des richesses des colonies, en particulier de la région du Mississippi. Par la magie d'une propagande à la moderne, la Louisiane prit figure d'Eldorado. On parla de rochers de diamant, de montagnes d'or, de grottes d'émeraude, d'une filature de soie occupant 10,000 femmes Natchez. Un agiotage fou se déchaîna. L'inévitable débâcle s'ensuivit qui acheva de dégoûter une grande partie du public français des entreprises coloniales. Seules garderont faveur les parties de l'empire où l'on touche des bénéfices tangibles et immédiats. De là procède, au dix-huitième siècle, la vogue de l'Inde et des Iles à sucre, celles-ci élevées même, comme source de richesse, au rang des îles de la Sonde. Au surplus, vers la fin du dix-septième siècle, la population française dans les territoires de la mer des Caraïbes (Martinique, Guadeloupe, Saint-Christophe, partie française de Saint-Domingue, Guyane) atteint déjà 52,000 âmes, soit trois

fois la population de la Nouvelle-France à la même époque. Quant aux Indes, l'influence française finira par y dominer, du Bengale au golfe d'Oman, sur une superficie deux fois égale à celle de la France et peuplée d'une trentaine de millions d'habitants. N'y a-t-il pas jusqu'à l'Île Royale (Cap-Breton), réduite à quelques pauvres établissements autour de la forteresse de Louisbourg, qui, par ses pêches fructueuses, est bien près de l'emporter sur le Canada ? Beauharnois, qui a sous-estimé la petite île, se voit tancé par le Conseil de Marine. La nouvelle colonie, lui rappelle-t-on avec hauteur, est « le rempart du Canada » et « le moyen le plus solide pour augmenter la navigation ». Sans trop regarder aux dépenses, on s'appliquera donc à fortifier Louisbourg dont l'on s'exagère l'importance stratégique. En dix ans seulement (1723-1733) ces fortifications auront mangé 1,200,000 livres. Pendant ce temps-là, un M. de La Boulaye, qui a visité les possessions françaises en Amérique, range le Canada, de lents et maigres rendements, parmi les colonies souffreteuses, aux côtés de la Louisiane et de Cayenne. Le Canada, a-t-il insisté, coûte au trésor royal plus que toutes les colonies de l'Amérique méridionale; il ne produit que du castor, soit la cargaison d'un navire, alors que les autres colonies en occupent annuellement plus de 300. M. de La Boulaye s'exprime après tout comme un trop grand nombre des plus hauts fonctionnaires du temps. En 1730, le ministre Maurepas, dans un Mémoire au roi, prononce, sur le Canada, ce leste jugement: « Le degré sous lequel cette colonie est située, ne peut point lui [au roi] procurer la même richesse qu'aux îles de l'Amérique; les cultures qui s'y pratiquent sont les mêmes qui se font dans le royaume, excepté le vin. »

Administration coloniale

Opinion de ministre qui amène à se poser quelques questions. La haute administration des colonies possède-t-elle le personnel compétent, l'esprit de vigueur et de continuité qui auraient pu assurer une action efficace ? La France a possédé un moment le plus vaste empire colonial du monde. En vain, à cette époque, y chercherions-nous une administration de formes ou de cadres réglés, un ministère appliqué exclusivement à cet empire. A peine l'histoire fait-elle mention en 1710 d'un « bureau des colonies », bureau d'existence éphémère rattaché d'ailleurs à la marine. Les dépendances d'outre-mer ont d'abord relevé de Colbert qui, un peu comme Richelieu, cumulait le contrôle général des finances, les affaires de commerce et de marine. Après Colbert, les colonies passeront à son fils aîné, le marquis de Seignelay, qui cumulera encore les mêmes fonctions, sauf les finances. A Seignelay succédera la dynastie des Pontchartrain; le premier, Louis Phélypeaux, de 1690 à 1699, réunit de nouveau dans ses mains la finance, la marine et les colonies; puis Louis Phélypeaux passe la main à son fils Jérôme qui administre de 1699 à 1715; enfin, après de courts interims où se place le règne du Conseil de Marine (1715-1723), les colonies

reviennent à un autre Phélypeaux, le comte de Maurepas, petit-fils de Louis, qui occupera le poste vingt-six ans. Que valent ces personnages ? Le premier Pontchartrain avait appartenu, à titre de secrétaire d'Etat et de chancelier, au personnel de Louis XIV. Homme de talents supérieurs, il ne laisse pas d'avouer, le jour de sa nomination, ne posséder « aucune connaissance de la marine ». En avait-il davantage des colonies ? Jérôme, son fils, prenait le poste à vingt-six ans. Esprit superficiel, le jeune ministre n'a d'autre réputation que celle d'être le fils de son père. Et comme il n'est pas dépourvu de naïveté, bien avant la propagande de Law il se laisse prendre au mirage d'une Louisiane transformée en nouvelle Golconde. Jérôme, miné par Saint-Simon, sera d'ailleurs débarqué en 1715 par le Régent. Maurepas, déjà à la maison du roi et à la marine sous la Régence, restera en fonction sous Fleury. Esprit cultivé, celui-ci, spirituel, trop peut-être, on l'a dit indolent et léger. Il gouvernera assez longtemps son ministère pour s'adonner à une politique de continuité. Seulement qui peut dire, à cette époque, en quelle mesure les colonies relèvent en réalité du ministère, plutôt que d'anciens fonctionnaires coloniaux rentrés en France, commis, contrôleurs, intendants, appelés ou réfugiés dans les bureaux ? Bien avisé, en tout cas, qui pourrait alors deviner ce qu'il y avait des Pontchartrain dans la correspondance des Pontchartrain, et ce qu'il y avait du roi dans le mémoire du roi adressé annuellement à Québec. Ces subalternes parmi lesquels on peut citer en particulier les noms d'Antoine Raudot, de Champigny, de Riverin, eussent pu apporter au ministre une expérience précieuse. Trop liés malheureusement aux coteries coloniales, ont-ils toujours servi les intérêts du Canada ? Les directives de la métropole s'alourdissent parfois d'un tel tatillonnage, révèlent tant de dilution dans les minuties et détails, et même des rancunes si tenaces contre quelques chefs de la colonie, qu'on se défend mal d'y soupçonner la manie ou la vanité de fonctionnaires en mal de revanche ou d'ambitieuse suffisance. Ces petits personnages encombrants n'auraient-ils été pour rien dans le discrédit dont le monde officiel de Versailles enveloppe alors de plus en plus le Canada ? Il n'est pas rare qu'à Québec des plaintes s'élèvent contre le rôle malaisant des commis de Pontchartrain. Du reste si Maurepas a pu gouverner près d'un quart de siècle, encore faut-il constater qu'au ministère de la marine et des colonies dix titulaires se succèdent de 1718 à 1760, dont six, Choiseul compris, pendant la période la plus difficile, de 1749 à 1760.

Ces quelques notes sur l'administration des colonies, dans la France du dix-huitième siècle, nous diront peut-être par quel hasard les heures décisives passent parfois pour ne plus revenir. Sûrement ne faut-il suspendre toute la vie d'un peuple ou d'un pays à son personnel politique, dans un cas comme celui du Canada, alors qu'il s'agit d'un pays colonial. Comment négliger, d'autre part, ce facteur important, encore à la période de l'enfance et dont l'avenir se forgeait à Versailles encore plus qu'à Québec ?

CHAPITRE DEUXIÈME

Déficiences politiques au Canada

*Responsabilités de la politique — Responsabilités des hommes —
A la décharge des hommes*

Responsabilités de la politique

Au Canada, après 1715, personnel et système politiques favorisent-ils davantage une ressaisie de l'avenir ? Que n'a-t-on dit, avant et depuis Parkman, de ce régime absolu, despotique, qui aurait tout paralysé, tout écrasé, régime en opposition violente avec le libéralisme généreux des colonies anglaises ! Légende archiusée qui a fait son temps. Sévère autant qu'il le faudra pour trop de déficiences de l'autorité politique, ne lui refusons pas ce qui lui revient en justice.

En tout premier lieu, cherchons ailleurs qu'au Canada la colonie fonctionnarisée à outrance, rongée par d'innombrables sangsues, placement de choix pour fils de familles ou favoris du pouvoir. Pas de fait plus incontestable que l'opiniâtreté, je dirais même l'acharnement de la métropole française à réduire au plus simple le personnel administratif de la colonie. Personne ne le sait mieux que les intendants qui, à bout de souffle, n'obtiennent pas d'être soulagés et qui s'esquintent à solliciter la nomination ou la promotion du moindre commis. A ce gouvernement colonial, l'histoire objective ne saurait non plus refuser ces qualités éminentes : un grand esprit d'humanité, une rare complaisance à tenir compte de l'opinion, le respect de la fonction de justice, le souci de l'ordre et de la discipline.

A Québec l'on ne fait qu'exécuter après tout les consignes de Versailles. Que de fois rois et ministres exhortent gouverneurs et intendants à gouverner « les peuples » avec fermeté, sans doute, mais aussi avec douceur. En 1712, à la suite de quelques mécontentements populaires au Canada, Louis XIV avait déjà tracé à l'intendant Bégon ces règles de haute et sage politique « qu'il ne faut que faire entendre raison aux hommes pour les faire obéir et qu'on doit plutôt employer ces voyes de douceur et

d'exhortation que celles de la dureté et de la hauteur quand ces premières peuvent suffir... ». A propos d'un juge de Montréal qui exerce son autorité avec trop de hauteur, Maurepas écrit en 1745 à Hocquart: « Il est, sans doute, des cas où la fermeté est nécessaire, mais il en est aussi où une douceur éclairée est plus propre à faire aimer et respecter l'autorité. » Chaque fois qu'il sera question d'imposer les colons, le roi veut qu'on tienne compte de la situation matérielle de ses sujets du Canada; il prie qu'on procède avec ménagement et douceur, après sage préparation des habitants. Après le feu de 1721 à Montréal, Sa Majesté accepte volontiers qu'on dispense pour trois ans de l'impôt de fortification. Les premiers et les plus ardents à s'opposer à toute forme d'impôts dans la colonie, le fait est également bien connu, ce furent les gouverneurs et les intendants. Vaudreuil et Raudot invoquent avec force la pauvreté des colons, les besoins immenses d'un pays en formation. Plaidoyer repris plus tard par Beauharnois et Hocquart. Elles sont de Beauharnois ces nobles lignes devant les misères de la colonie: « Je ne scaurois voir languir personne sans les secourir. » Une seule fois, croyons-nous, gouverneurs et intendants s'entendront pour prôner l'impôt, et ce seront La Jonquière et Bigot en 1749 en vue de solder les frais et fournitures des casernes de Québec. Cet esprit d'humanité, le roi ne laisse pas de l'étendre à ses sujets indiens. Il y aura lieu de juger assez sévèrement la politique indienne de la monarchie en Amérique du Nord après 1713; trop souvent, nous la verrons s'inspirer de principes égoïstes. Pourtant, un jour qu'on lui dénonce la tricherie d'un capitaine de vaisseau à l'égard d'un sauvage micmac, le roi donne l'ordre d'avertir sévèrement le coupable et même de « faire un exemple » s'il y a une récidive. Sa Majesté ne se résigne qu'à contrecœur et après mûr examen, à l'extermination de la tribu des Renards. A Hocquart, qui propose de mettre à prix la tête des Chicachas, le ministre répond que « la proposition pourroit estre sujette à de grands inconvénients ».

Cette autorité qu'on a dite encore si ombrageuse et lointaine sait se ménager des intermédiaires entre elle et le peuple. La colonie n'a point connu en ce temps-là l'institution municipale de forme élective ou démocratique. Des fonctionnaires existent néanmoins qui remplissent des fonctions proprement municipales: l'intendant qui pourvoit à l'administration des villes et campagnes, soit par soi-même, soit par ses subdélégués; le grand voyer qui s'occupe de la voirie; le capitaine de milice dans les côtes qui fait exécuter les ordonnances de l'intendant et pourvoit à la sécurité publique. L'autorité sait tenir compte de l'opinion. Dans les grandes circonstances, le roi ne répugne point à consulter les notables de la colonie. Dans le cas de l'impôt notamment, l'autorité coloniale, en 1713 comme en 1733, reçoit consigne de convoquer les contribuables; et ceux-ci, on le croirait à peine, jouiront de l'assez rare opportunité de choisir l'impôt de leur convenance. Que de questions ou débats dans les affaires de justice ou d'administration sont tranchés par ce mot d'ordre qui fait loi: « Consultez l'usage... ».

La justice coloniale, le roi n'hésite jamais à en défendre l'autonomie contre les chefs de la colonie. Défense leur est faite, et combien de fois, d'intervenir dans le fonctionnement régulier des cours ou tribunaux. En 1727 le roi avertit Beauharnois et Hocquart que les arrêts du Conseil doivent être exécutés conformément aux lois. Dans les querelles entre Beauharnois et l'intendant Dupuy et entre Dupuy et le Conseil, chaque fois Sa Majesté prend la défense du Conseil, quitte à lui interdire toute ingérence dans la politique. Le roi veut sa justice décentralisée, près du peuple. Les propriétaires de seigneuries qui tardent à établir, sur leur domaine, la justice de leur ressort, se voient menacés de la suppression de leurs privilèges de justiciers. Deux fois par semaine, à partir de 1743, Hocquart à Québec et bientôt le Sr Michel à Montréal règlent sommairement les causes des habitants portées devant eux, pour leur épargner ainsi frais et voyages. Quant au personnel judiciaire, ordre est souvent répété de n'y souffrir que des sujets probes, compétents, satisfaits de leurs émoluments réguliers et point grappilleurs. En 1740 Beauharnois et Hocquart, en vue d'obtenir plus d'assiduité de la part des juges du Conseil supérieur, proposent qu'on leur accorde des épices; le roi s'y oppose absolument. Sur ordres reçus, Hocquart casse sans merci les officiers de justice prévaricateurs, et, en cas de perception de droits trop élevés, les oblige à restitution. Les règles de la justice royale au Canada, Maurepas les définissait assez exactement en 1740, lorsqu'il lui donnait pour objet le bien général du commerce et de la colonie, tout en la conciliant autant que possible avec « les intérêts de chaque particulier et toujours avec la justice qui peut leur estre due ».

Enfin, dans les idées directrices de cette politique, je noterais encore, ce qui est bien de l'époque et bien français, la passion de l'ordre, de la discipline en toutes choses. Une exhortation, une consigne revient annuellement aux autorités coloniales, gouverneur et intendant: éviter tout désaccord, vivre en paix entre eux. Pour supprimer les occasions fertiles en longues disputes, la cour, en cas de désaccord, concède, en 1716, au gouverneur voix prépondérante sur l'intendant. A l'un et à l'autre, elle enjoint expressément de maintenir une exacte discipline dans tout le corps administratif, dans la justice, dans les milices, dans les troupes, dans la vie du peuple, et encore de ménager la paix entre l'autorité civile et l'autorité religieuse. A ce sujet, jusqu'à la fin, l'autorité métropolitaine proclame la primauté du spirituel dans le gouvernement de la chose publique. En 1739, alors qu'elle rappelle aux chefs de la colonie la nécessité de l'action concertée entre eux et l'évêque, en tout ce qui regarde le temporel et le spirituel de l'Eglise, la formule rituelle reste encore celle-ci: « pour l'avantage de la religion et pour le bien du service ».

Non, le mal n'est pas où trop d'historiens ont cru le discerner: dans un gouvernement rigide, qui aurait appliqué ici sans esprit, les consignes étroites des politiques métropolitains. La meilleure preuve en pourrait être la fréquence des rappels à l'ordre servis à gouverneurs et intendants pour

leurs allures trop débonnaires, leur négligence à faire exécuter ordres ou avis de la cour. La preuve en serait encore l'esprit d'indépendance du peuple de la colonie, esprit dont se plaignent tous les administrateurs, et qui procéderait, d'après eux, de la façon trop modérée dont on l'aurait gouverné.

Responsabilités des hommes

Le mal se trouve-t-il dans les hommes, dans leur médiocrité, leur insuffisance ? A vraiment parler, quatre grands fonctionnaires, pendant la période où nous sommes, ont administré la colonie : Vaudreuil, Beauharnois, Bégon, Hocquart. Deux gouverneurs, deux intendants. Une première observation saute aux yeux : la durée exceptionnelle de leurs administrations. Vaudreuil gouverne pendant vingt-deux ans (1703-1725); Beauharnois, pendant vingt et un ans (1726-1747); Bégon reste en fonctions quatorze ans (1712-1726); Gilles Hocquart, dix-neuf ans. Les administrations prolongées offrent à la fois avantages et désavantages. Aux hommes puissants en esprit et en action, le loisir appartient des grands achèvements; les hommes de petite envergure prolongent les époques de piétinement. Qui sont ces administrateurs ? Non, certes, des personnages médiocres, mais des hommes moyens qui ne dépassent jamais la moyenne que modestement. Personnages assez malaisés à définir comme tous les hommes de leur espèce, à qui manquent les qualités maîtresses, le relief vigoureux. D'une vieille famille du Languedoc, Philippe de Rigaud, marquis de Vaudreuil, est un homme pauvre, peu instruit. La rapidité de son ascension dans la colonie le révèle non dépourvu de ressources. Militaire discuté sinon malchanceux sous Denonville, il s'illustre sous Frontenac. Au Canada il vivra toutefois les années fécondes de sa carrière dans l'armée. Après 1713 voici donc un fonctionnaire assez mal préparé à une administration de temps de paix. Ne le jugeons pas néanmoins d'après les dénonciations d'une clique de mécontents ou de turbulents où figurent Jacques Raudot, d'Auteuil, Ramezay, d'Aigremont, Cadillac. Peut-être s'est-il montré trop souvent autoritaire et cassant, surtout dans les dernières années de son gouvernement. Sa nombreuse famille, son train de vie lui ont donné bien des soucis et parfois ont transformé le gouverneur en marchand. D'autre part il avait épousé une Canadienne, femme remuante mais femme de tête et d'esprit qui aurait pu le remplacer; par elle et par ses enfants, dix dont six fils dans le service, ce gouverneur avait ses racines dans le pays. Plus que bien d'autres, il prit à cœur les intérêts de son gouvernement. Tenons-lui compte aussi qu'il gouverne sous le malheureux régime de la Régence, à l'heure encore où la colonie subit les contrecoups de l'affaire Law. Il reste toutefois que la dernière et la plus longue partie de la carrière de Vaudreuil fut celle d'un homme âgé. Il avait déjà 70 ans en 1713; il en aura 82 à sa mort en 1725.

Charles de La Boische, marquis de Beauharnois, qu'il ne faut pas confondre avec François de La Boische, son frère, intendant au Canada (1702-1705), fournira, lui aussi, la carrière d'un homme âgé. Il arrive ici à 56 ans; il en repart à 77 ans. Il assume en outre le gouvernement de la colonie sans préparation. Avec Callières, Vaudreuil, et même avec Frontenac en sa seconde administration, la cour, eut-il semblé, n'appellerait plus au gouvernement de la Nouvelle-France que des hommes ayant fait ici même leur apprentissage. Avec le successeur de Vaudreuil, et en préférant Beauharnois au baron de Longueuil qui avait sollicité le poste, on rompt malheureusement avec la courte tradition, pour n'y revenir qu'à la fin du régime. Arrivé ici en même temps que Dupuy, Beauharnois se trouve, comme son collègue, sans la moindre expérience du pays. L'un et l'autre multiplient à qui mieux mieux faux pas et bévues qui leur attirent, de la part du roi et du ministre, autant de rappels à l'ordre. Fâcheux début qui explique, pour une part, leur administration. Le nouveau marquis n'en est pas moins un protégé du ministre, le comte de Maurepas: d'où peut-être sa belle confiance en ses capacités. Dans un mémoire commun, lui et l'intendant se décernent ce témoignage élogieux dont le style noble trahit le marquis: « Nous croyons pouvoir dire avec justice que personne ne nous a surpassés en Canada. » Pour le reste, rien ne ressemble tant à l'administration de M. de Vaudreuil que l'administration de M. de Beauharnois. Gouvernant presque dans les mêmes circonstances, aux prises avec les mêmes tâches, les mêmes difficultés, les deux hommes se tireront convenablement d'une situation qui les dépasse.

Parmi les intendants, accordons au moins quelques lignes au somptueux et tempétueux Claude-Thomas Dupuy qui ne fit que passer au Canada, mais y passa comme un bolide. Grand vaniteux, homme « d'une hauteur qui dépasse l'imagination », dira de lui Beauharnois qui ne disait pas si mal, ce Dupuy n'eut pas que de sottes idées. Manœuvré malheureusement par une clique hostile au gouverneur, il perd la tête, se jette dans les frasques les plus invraisemblables, au point de rappeler la vieille histoire et les aventures burlesques de Saffray de Mézy. Arrivé en 1726, Dupuy repart en 1728; trop court séjour pour avoir laissé trace qui vaille. Avant lui, la colonie avait eu pour intendant Michel Bégon, apparenté à Colbert et aux Beauharnois, d'une famille de grands fonctionnaires maritimes et coloniaux. La tradition familiale veut par malheur que chez les Bégon l'on allie volontiers, sinon toujours avec succès, au métier d'administrateur, ceux de négociant et de financier. D'un bel esprit d'entreprise, l'intendant Michel mène de pair, avec brio, ses propres affaires et celles de la colonie. Dans la première partie de son administration, par sa soif d'entreprises, sa passion de s'enrichir, on le prendrait volontiers pour une première édition de François Bigot. Tancé par le ministre, en butte d'ailleurs à des malheurs d'argent, il freine sa fringale de spéculation. A tout prendre, plus que Vaudreuil il voit clair dans l'avenir de la colonie, dans les visées anglo-américaines. Il se montre actif, encourage tout. Par

ses entreprises de toutes sortes, seigneuries, moulins, tanneries, il donne aux colons un grand exemple d'activité. La colonie gardera de lui un bon souvenir.

Parmi les intendants, Gilles Hocquart occupe, après Talon, dans l'histoire de la Nouvelle-France, la première place. Il le doit à la durée de son administration, dix-neuf ans, la plus longue de tout le régime. Il le doit aussi à la qualité de ses services. Il arrive jeune, à trente-cinq ans. Tous ceux qui l'ont connu le disent honnête. Montcalm le loue d'avoir été vingt ans au Canada « sans avoir augmenté sa fortune, contre l'ordinaire des intendants des colonies... ». Sous un autre régime, ce valétudinaire asthmatique qui souffrait de maux d'estomac et d'insomnie, n'eût pas manqué d'initiative. Il avait l'esprit « fin et délié », note encore Montcalm. Les conceptions vastes et synthétiques n'étaient pas son fait. Au service d'un gouvernement d'action, le fonctionnaire eût fait merveille. Les circonstances feront qu'il ne sera qu'un bon et fidèle commis.

Une qualité indispensable a, en effet, manqué à tous ces administrateurs: la forte personnalité, l'autorité, le prestige auprès de Versailles. Bourlamaque, l'un des officiers intelligents de l'entourage de Montcalm, attribuera, pour une part, la perte du Canada, au « manque de lumières » de ses administrateurs, mais aussi « au manque d'union et de *ce ton de vérité si nécessaire* pour instruire les ministres sur des objets éloignés... ». Retenons cette affirmation de Bourlamaque. Pour en saisir la justesse il n'est que de se rappeler sur quel ton Talon et un La Galissonnière savaient parler au ministre et même au roi. Les hommes du cheminement ne savent pas demander, exiger. Hommes de trop peu de taille et de poigne pour faire se démarrer une machine revêche, d'ordinaire ils ne savent que supplier, courber la tête sous l'averse des réprimandes et des brimades officielles.

A la décharge des hommes

Accordons-leur qu'ils ont vécu et administré en des conditions bien ingrates. La Galissonnière dira de Beauharnois qu'il « a gouverné dans les temps les plus difficiles... ». Et c'était juste pour Beauharnois et pour les autres. Tous ont eu à lutter contre le scepticisme de l'opinion et des milieux officiels de France à l'égard des colonies. Car cet autre mérite est le leur, à une époque où Versailles faisait assez bon marché du Canada, de n'avoir jamais perdu foi en l'avenir du pays qui leur était confié. N'oublions pas, non plus, jusqu'à quel point ils ont dû se sentir empêtrés et comme enchaînés par les équivoques du Traité d'Utrecht et par les consignes ambiguës de la politique métropolitaine. Et quelle besogne surchargée que la leur ! L'ingénieur Franquet a noté la multiplicité des tâches qui incombent à un gouverneur. Hocquart, accablé par les détails infinis de son administration, la juge autrement épuisante que le service du roi

dans les ports de France. En 1747, à la fin de son intendance, sans aide, excédé de fatigues, il se dit à bout de forces. Bigot, La Jonquière se plaindront à leur tour de leur excès de travail.

Encore si l'on avait pu épargner à ces serviteurs les ennuis d'argent. Les finances du roi, qui lésinent sur tout, n'épargnent point les fonctionnaires coloniaux. Un trop grand nombre reçoivent des émoluments de crève-faim. Sur la fin du régime, impossible de trouver ni des écrivains pour les magasins, ni des conseillers pour le Conseil supérieur, faute de rétribution convenable. Les appointements d'un gouverneur de la Nouvelle-France sont à l'époque de quelque 20,000 livres; ceux d'un intendant, de 13,000 livres environ. Mais il en coûte tellement pour vivre au Canada, soit par la cherté de tout, soit par une excessive prodigalité, que presque tous les grands fonctionnaires s'endettent. Voici comme Mme de Vaudreuil décrit le train de vie du gouverneur: maison de quarante personnes, une table de quatorze couverts entretenus toute l'année soir et matin et de vingt-cinq à trente couverts tous les automnes, plus de dix mille francs de gages, de bois et de blanchissage. La même Mme de Vaudreuil, de retour d'un séjour en France, écrit au ministre en 1724: « J'ai trouvé M. de Vaudreuil endetté de trente mille francs depuis mon départ... ». Duquesne sollicite un poste de traite pour s'acquitter de ses dettes. Hocquart, réputé honnête par tous, porte en 1746, une dette de 24,000 livres, et ne peut se soutenir avec la « bienfaisance convenable » à sa place qu'en s'endettant. Avant lui, Bégon avait laissé une dette de 40,000 livres et n'en finira plus de la payer par l'exploitation de ses bois et de ses moulins. Pour acquitter les dettes de Dupuy, on vendra à l'encan sa vaisselle et son mobilier. Et que dire des autres misères que vaudra aux gouverneurs et intendants l'administration financière de la colonie ? Mais cet embarras de finance requiert un chapitre spécial.

Des pages qui précèdent chacun peut juger, croyons-nous, en quelles circonstances défavorables s'est déroulée, et du côté de la France et du côté du Canada, la dernière période du cheminement. Et chacun aperçoit également où s'est trouvée la racine du mal. Une politique métropolitaine plus clairvoyante eût pu corriger ici la faiblesse ou la lacune des hommes. Si aucun n'avait l'étoffe des grands administrateurs, tous possédaient les qualités des bons serviteurs. En définitive, se prend-on à penser, le malheur suprême de la colonie n'aura pas été de manquer de grands gouverneurs ni de grands intendants, mais bien plutôt de grands ministres, et, sans nul doute, d'un grand roi.

CHAPITRE TROISIÈME

Déficiences financières ou l'embarras de finance

*Finances rationnées — Malfaisance de ce rationnement — Vices du
système monétaire — Coût réel du Canada*

Finances rationnées

Dans les destinées de la Nouvelle-France, la finance a joué le rôle d'un facteur de premier plan. Elle a pesé lourdement sur les déficiences de la politique.

Après 1713 les grands Etats d'Europe connaissent l'ère des déficits budgétaires. Les guerres de ce temps-là ne vident pas moins les coffres que celles d'aujourd'hui. En Espagne, en Hollande, en Angleterre, en France, les chefs d'Etat se voient contraints d'affronter des dettes énormes, avec des revenus insuffisants et un papier discrédité. Tous, à des degrés divers, tombent à la merci des financiers. Par manque d'organisation bancaire et faute aussi de riches et puissantes compagnies comme en Angleterre, la France subit davantage cette tutelle. Louis XIV avait tenu jusque-là la dragée haute aux gens de finance; il les voulait au service de l'Etat et non l'Etat à leur service. Les financiers renversent les rôles. On le vit bien dans la singulière aventure de ce jongleur de finance que fut l'écossais John Law, le « Dubois complémentaire » du Régent.

Que vont faire les trésoriers du royaume ? En France ils ont d'abord songé à s'en tirer par la banqueroute. Au Canada, ils ne reculeront pas devant une banqueroute partielle. A la fin de la guerre, 1,600,000 livres de monnaie de carte sont en circulation. Force a été aux autorités coloniales de recourir à l'expédient de cette monnaie pour subvenir à la subsistance des troupes et autres dépenses urgentes. Encore leur a-t-il fallu emprunter largement dans le pays. Depuis 1708 leurs fonds plus

qu'à demi épuisés, les trésoriers de la marine n'ont plus honoré, en effet, que pour une maigre part les lettres de change tirées du Canada, conversion ordinaire de la monnaie coloniale. Un profond discrédit s'en est suivi et de la monnaie de carte et des lettres de change. Discrédit que ne va guère améliorer le prochain règlement de la créance canadienne. La trésorerie commence par réduire la monnaie de carte à la moitié de sa valeur nominale, pour ensuite échelonner sur trois ans le rachat des lettres de change. Opération déplaisante, justement dénoncée par des historiens comme la première banqueroute du roi au Canada.

Du point de vue finance, c'était déjà un fâcheux point de départ. La suite vaudrait-elle mieux ? Pour extraordinaire qu'il paraisse, un premier fait s'inscrit ici : l'inexistence, dans les finances métropolitaines, d'un budget spécial des colonies. En 1748 Maurepas s'en ouvre loyalement à La Galissonnière : « Il n'y a point de fonds particuliers pour les dépenses de la colonie ; elles se prennent sur les fonds de la marine. » Aveu inquiétant, si l'on se rappelle le profond discrédit où sont tombées en France les choses de la marine. Très loyalement du reste le ministre ajoute : « Il s'en faut de beaucoup qu'on lui accorde (à la marine) ceux (les crédits) qui lui seroient nécessaires pour ses propres besoins. » Et voilà qui achève d'éclairer l'histoire financière du Canada de l'ancien régime. Qu'est-il besoin de chercher le secret de cette administration lésineuse qu'on surprend à retrancher, à rogner sur tout, qui ne donne qu'en rechignant, qui récompense si mal les meilleurs services, qui va jusqu'à disputer aux religieuses hospitalières les pauvres hardes des soldats morts chez elles ? Tout aussi explicables le budget colonial de cette période, budget singulier que Versailles eût voulu statique, et ce montant rigoureusement fixé des lettres de change à tirer en France, chaque année : 250,000 livres à partir de 1732. Les trésoriers de là-bas affectionnent bien davantage toutefois le budget à reculons. Lisons la correspondance officielle. Dans l'esprit du ministre ou du Conseil de marine, un seul souci domine tout : la compression des dépenses. Chaque année parvient à l'intendant l'exhortation rituelle : non seulement ne pas hausser les dépenses, mais les diminuer. La moindre augmentation fait sursauter les bureaux et le ministre. Drus comme grêle, les récriminations, les reproches d'incurie, sinon de concussion, s'abattent sur la tête des pauvres administrateurs. On les traite comme des écoliers pris en faute ; on menace de leur couper toute finance et même de ne pas honorer les dettes du Canada. Les « dépenses que le Roy fait dans la colonie sont si considérables, les avertit le ministre en 1727, qu'il est à craindre que Sa Majesté ne soit pas en état de les continuer. » Hocquart, plus que tout autre peut-être, va subir ces averses. Il a recueilli, il est vrai, l'héritage de l'intendant Dupuy, rappelé pour son esprit de querelle, mais tout autant pour les désordres de son administration. Rien de plus triste que la fin de l'intendance de ce brave Hocquart. Le ministre, le roi paraissent s'acharner sur ce bon serviteur. Vers 1733 la guerre de succession de Pologne oblige à des emprunts et à des impôts nouveaux ; la trésorerie française

en devient nerveuse. Nervosité qui ne se contient plus à partir de 1744, alors qu'ici-même il faut parer aux menaces grandissantes d'une nouvelle guerre européenne. Chaque année, le montant des lettres de change tirées sur les trésoriers généraux s'élève verticalement: 2,860,000 livres en 1747. Le roi se déclare outré; Maurepas avait déjà prévenu qu'il se verrait peut-être forcé de protester ces lettres de change; en 1747 il écrit rudement: « Si les autres colonies eussent occasionné par proportion la moitié des dep^{es} qui ont été faites au Canada, il ne seroit pas resté de quoy armer un seul vaisseau. »

Malfeasance de ce rationnement

Quoi de plus propre à tuer l'esprit d'initiative le plus robuste, que ce régime de rationnement ? Pour l'administration coloniale, c'est l'inévitable paralysie. Dans la finance au rabais, au compte-gouttes, voyons bien l'un des noms de l'échec français en Amérique du Nord. Comment administrer, oser entreprendre, quand il faut opérer constamment la quadrature du cercle: assurer le progrès de la colonie sans qu'il en coûte au roi, satisfaire à des besoins croissants par un budget décroissant ? L'on aboutit à ce paradoxe que l'intendant le mieux réputé, le mieux en cour, c'est l'intendant qui s'acquitte le moins de ses tâches, le fonctionnaire incolore et routinier qui s'applique à déranger le moins possible la lésinerie et la paresse des bureaux de Versailles. Puis, de la part des administrateurs coloniaux, que de dépenses de temps pour justifier les moindres dépenses d'argent. Hocquart avoue franchement s'y perdre. Toujours en retard dans ses redditions de comptes, incapable, comme il dit, de « débrouiller le chaos des vieilles affaires », il gémit sur ce service des finances dont il n'est « point de plus difficile à remplir ». Avec ce système de budget sans marge, l'intendant est bien obligé de se passer d'une caisse de roulement ou de n'en posséder qu'à peu près vide. Rien trop souvent pour les dépenses imprévues, rien pour attendre les remboursements du trésor métropolitain. Lorsque le vaisseau du roi arrive, en septembre et parfois en octobre, depuis des mois déjà la caisse est vide. Les petits fonctionnaires, les créanciers du roi n'ont eu qu'à attendre ou à crier. Le budget fixe ou à reculons fait encore qu'à Versailles on s'entête naturellement à diminuer le projet des fonds, sous prétexte que toujours trop élevé. « D'ailleurs, faisait remarquer Hocquart au ministre en 1738, les fonds ordinaires n'ont jamais pu suffire en Canada pour les dépenses annuelles. » De sorte que s'il y a des déficits, et ils sont inévitables, ces déficits s'accumulent et sont reportés d'un exercice à l'autre. A l'arrivée d'Hocquart, les déficits ainsi accumulés s'élèvent à 273,153 livres, 13 s., 3 d. Détestable coutume qui paraît avoir débuté en 1722. Elle aura pour effet de paraître grossir indûment le montant des dépenses coloniales et de plonger l'intendant dans une comptabilité de labyrinthe.

Vices du système monétaire

Combien aussi le système monétaire de la colonie vient compliquer cette comptabilité: système qui est, lui aussi, du moins à son origine, le produit du rationnement de finance. C'est en 1685 que l'intendant de Meulles, sans sou ni maille pour subvenir à la nourriture des troupes, lance de sa propre initiative la première émission de papier-monnaie. Sans imprimerie, il imagine de découper, en formes diverses, des cartes à jouer et d'y assigner, à la plume et sous la garantie des signatures de l'intendant, du trésorier en charge et du cachet du gouverneur, une valeur en sous ou livres. Les lettres de change tirées chaque année sur les trésoriers généraux de France, puis le fonds de marchandises des magasins du roi dans la colonie devaient assurer le crédit de cette monnaie fiduciaire. Longtemps boudée et mise à l'index par l'autorité royale, elle s'avère commode et s'impose tôt comme monnaie de circulation dans un pays qui, pour importer plus qu'il n'exporte, ne peut retenir chez soi la monnaie de France. Les habitants prennent même l'habitude de thésauriser la monnaie de carte, de sorte qu'il en revient peu à la caisse de l'intendant.

Un imprévu toutefois vient gêner ou plutôt compliquer ce système monétaire. La monnaie de carte ne voyage guère dans les postes éloignés. Au loin, pourtant, et par exemple aux Pays d'en haut, les commandants des postes ne peuvent se dispenser d'achats de vivres urgents, pas plus que de certains travaux de nécessité locale. Avec quoi paieront-ils ? L'habitude se prend de payer ces dépenses au moyen de billets à ordre, appelés aussi « ordonnances » ou « acquits », papier négociable et payable sur le trésor colonial de Québec. L'intendant, les entrepreneurs pour travaux du roi ont recours au même procédé. Mais, à son tour, le billet engendre le « reçu », autre papier négociable servi en échange des billets à ordre par le trésor colonial en disette de fonds. Or « billets » et « reçus » émis au loin ne rentrent à la caisse qu'irrégulièrement, au retour des voyageurs, souvent après deux années de leur émission. La victime du système c'est encore l'intendant, bien incapable de mettre au point, chaque année, le détail des dépenses, et, pour ce manque, invariablement grondé par le ministre. On ne lui tient nul compte de la lenteur des recouvrements au Canada. Que de fois Hocquart doit rappeler aux commis du ministre que, par suite de la rareté de la monnaie courante au Canada, personne ne paie comptant les marchandises ou munitions achetées aux magasins du roi. De même, et pour les mêmes raisons, ne paie-t-on les droits d'entrée qu'à la veille du départ des vaisseaux; et de même toujours les porteurs d'« acquits » ne les apportent-ils, pour s'en faire payer, qu'au temps où l'on tire les lettres de change, trop tard pour le compte rendu financier de l'année.

Coût réel du Canada

En dépit de ces gronderies ou de ces méfiances des gouvernants de France, le Canada coûte-t-il si cher à la métropole ? Dans ses *Origines*

économiques du Canada, M. Paul-Emile Renaud a compté que, de la Compagnie de la Nouvelle-France (1628) à la capitulation de Montréal (1760), « les pouvoirs publics, français et canadiens » auraient, au bas mot, dépensé au Canada, la somme globale de 178,240,578 livres, monnaie de France. Pour modique qu'elle soit, répartie sur près d'un siècle et demi d'administration, cette somme ne serait-elle pas un peu gonflée ?

Le budget des fonds s'alimente à deux sources: l'une coloniale: le Domaine d'Occident; l'autre métropolitaine: l'Etat du roi. Le Domaine d'Occident ou Domaine du roi, tantôt affermé, tantôt administré par régie, constitue sa caisse par les droits domaniaux et féodaux, par les droits d'entrée et de sortie sur certaines marchandises (spiritueux, tabac, pelleteries), et encore par les revenus des traites royales, celles de Tadoussac, de Frontenac et de Niagara. Ces revenus, d'abord encaissés par les fermes générales du roi, passent à la marine en 1732. De rendements assez variables, le Domaine boucle à l'ordinaire par un assez large surplus. En 1733, par exemple, la recette est de 116,000 livres contre une dépense de 78,000 livres; en 1741 recette de 66,000 livres contre 36,000 livres de dépenses. D'après Bougainville, le Domaine aurait même rapporté, année moyenne, environ 100,000 écus. Or ici deux observations s'imposent: la première, c'est que tous frais de régie et toutes dépenses payés, le surplus du Domaine devait être versé dans la caisse du commis des trésoriers pour y être employé à la solde d'une partie des dépenses ordinaires; et il y aura des années, par exemple en 1727, où le Domaine d'Occident paiera, de l'Etat des charges, 155,024 livres, dont 39,881 livres pour le rétablissement du Palais de Québec. La seconde observation, c'est que voilà des revenus qu'on peut dire proprement canadiens, tirés de la bourse des habitants ou des producteurs du pays.

Aux revenus du Domaine, s'ajoute l'Etat des fonds envoyés par le roi. De quoi se compose cette contribution ? D'une somme destinée à l'entretien des troupes, puis d'une autre destinée à ce que l'on appelle « les charges ordinaires »: émoluments du gouverneur et de l'intendant, dépenses pour fortifications, partis de guerre, travaux publics, présents aux sauvages, etc. Budget d'un peu plus de 300,000 livres vers 1730, époque où l'on interdit à l'intendant de tirer au-delà de 250,000 livres de lettres de change. Encore faut-il prendre note qu'à partir de 1692 ces sommes ne sont pas envoyées au Canada en beaux écus de France mais, pour une grande partie, en marchandises, et que ces marchandises sont vendues au profit de Sa Majesté. En sorte que, pour calculer au juste la contribution du roi au soutien de la colonie, convient-il de ne pas négliger cette autre opération qui est d'importance.

Le Canada coûtait cher, disait-on. Devait-il seul en porter la faute ? Dans cet Etat des fonds dont Versailles trouvait tant à se plaindre, n'y avait-il pas lieu de faire entrer, au moins pour une part, la rançon ou la suite fâcheuse des imprévoyances passées ? La métropole avait à déboursier des sommes qui prenaient à la longue un caractère massif. Une assistance

fournie en temps opportun et qui eût permis au Canada de vivre davantage de ses propres ressources n'eût-elle pas allégé le budget colonial ? Combien, par exemple et c'était l'avis de Bigot, le retard apporté à la fixation des limites de l'Acadie, retard qui allait faire de ces parages un foyer d'intrigues anglaises et obliger d'y maintenir des forces considérables, combien cette négligence ajouterait aux dépenses annuelles. Pour ces imprévoyances d'hier et pour contrebalancer une faiblesse à peine réparable, que de dépenses purement négatives allaient s'ensuivre: dépenses de fortifications, de troupes, de guerre; entretien des forts, des garnisons, entretien des diplomates chez les Iroquois, chez les Chouanons; présents aux sauvages, dépenses de porcelaine, et encore, au temps des guerillas, entretien de ces alliés voraces que sont les alliés indiens: entretien de leurs femmes, de leurs enfants, etc., etc. Un seul parti de guerres contre les Chicachas en 1739, sous le commandement de Longueuil, coûte 88,829 livres, 3 s. Pendant les premières alertes des années 1744-1746, les dépenses s'élèvent, en seuls préparatifs de guerre, à 1,051,896 livres. Le Canada coûte cher. Mais certaines années, après la prise de Louisbourg en 1745, on inscrit au budget canadien l'entretien des sauvages et des habitants de l'Ile-Royale réfugiés dans la colonie, les dépenses pour l'île Saint-Jean qui, dit Bigot, « coûte beaucoup » au roi depuis 1748. Pour la seule Ile-Royale, Bigot faisait tirer en 1749 une somme de 130,000 livres. On inscrit encore, au même budget, les vivres et munitions envoyés, pendant ces années-là, aux postes de la rivière Saint-Jean et de Chedaïk, et aux sauvages de ces cantons, « dépenses qui sont énormes », confesse encore Bigot.

Nous voulons bien qu'en dédommagement de ces dépenses le Canada fournisse peu au fisc métropolitain. Tous les projets de taxation ont échoué: celui de 1713 au temps de Louis XIV; plus tard, ceux de 1733, de 1736, de 1746, de 1757. Ni taille ni capitation n'ont pu s'acclimater au Canada. Après Raudot et Vaudreuil, Beauharnois et Hocquart n'y opposent pas moins de dix raisons dont celles-ci: pauvreté générale des habitants, dureté et cherté de la vie au Canada, coût de l'exploitation agricole, chômage forcé du long hiver, difficulté de la perception des droits, crainte de soulèvements populaires. S'ensuit-il que ni fisc ni autres servitudes n'atteignent les colons ? Jusqu'à l'établissement des casernes, qui ne viennent que sur le tard, tous, dans les villes, à l'exception de quelques privilégiés, fournissent aux troupes le logement. Pendant longtemps, les colons ont payé, outre le quart du castor, des droits d'entrée et de sortie dont nous avons vu plus haut le revenu: au-delà de 124,000 livres en 1747. Après la réforme de ces droits en 1747 et 1748, et à la suite d'une augmentation de 3% sur les spiritueux et autres marchandises, le fisc récolte en 1748 plus de 134,000 livres et 170,000 en 1750. D'après d'autres statistiques, ce revenu, sur la fin du régime, serait allé jusqu'à 300,000 livres. Ne prenons pas à la lettre, si l'on veut, l'enchaînement déductif de l'intendant Dupuy: « Sans le Canada il n'y a plus de pêche, sans pêche plus de matelots, sans les matelots plus de marine, sans la

marine plus de commerce. » A Versailles tient-on compte suffisamment — l'observation est cette fois de Hocquart — de ce que représentent, pour la métropole, pour ses négociants et industriels, la consommation au Canada de deux millions de denrées qui sortent du royaume, chaque année; le profit recueilli aussi par les armateurs, dans le va-et-vient d'un commerce colonial qui parfois égale ses exportations à ses importations: à quoi viennent s'additionner les secours fournis en vivres et autres choses à l'Ile-Royale, aux Iles d'Amérique, aux bateaux pêcheurs de France dans l'Amérique du Nord ? A Versailles l'on appuie trop sur ce que le Canada coûte au roi et pas assez sur ce qu'il rapporte à la France. Pour toutes ces raisons, Hocquart osait écrire au ministre en 1737: « Je croy qu'on peut assurer que le Canada est très utile à l'Etat... ». Utilité qui s'accroîtra, mais qui viendra lentement, ajoutait l'intendant, « si Sa Majesté n'a agreable de nous y ayder ». Beaucoup plus tard, en 1758, dans l'un de ses mémoires, Bougainville reprenait avec force la même affirmation: « Il serait même facile à ceux qui ont connaissance des finances, de montrer que le commerce et la consommation des denrées qui se fait au Canada produit au Roi en temps de paix beaucoup plus qu'il ne dépense. » Et Bougainville, s'il eut connu l'histoire des colonies anglaises, aurait pu ajouter qu'au témoignage de Thomas Payne, l'Amérique anglaise, censée si prospère, ne put jamais, en raison de la gêne imposée à son commerce, « balancer l'importation par l'exportation, et fut obligée de s'endetter annuellement ».

Le Canada coûte cher. Le malheur est qu'en France le temps est déjà loin où la colonie figurait, dans les plans de Colbert, comme une pièce essentielle de l'économie française. Sans doute et en toute objectivité faut-il nous souvenir de cette leçon d'histoire coloniale que les pays d'économie incomplète sont les seuls et vrais pays colonisateurs. La France du dix-huitième siècle se suffit trop à soi-même, elle vit trop de sa gloire et de sa prospérité pour consentir les placements hasardeux et à rendements lointains. Les placements au Canada étaient de ceux-là. Bien loin de considérer cette colonie de l'Amérique du Nord comme une province intégrante du royaume et qui aurait droit, comme toute autre, à sa part d'assistance, il apparaît trop, dans l'esprit des hommes de Versailles, que le Canada ne saurait prospérer qu'en appauvrissant la métropole. Les quelques hommes de recrue envoyés ici chaque année pour reconstituer les compagnies de troupes, le ministre — c'est lui-même qui l'écrit — les regarde comme « perdus pour l'Etat ». Autant dire que la colonie du Saint-Laurent serait devenue une excroissance gênante, un membre malade qu'on porte faute de le faire amputer.

CHAPITRE QUATRIÈME

Lutte pour l'espace — *L'expansionnisme anglo-américain*

*L'expansionnisme et ses causes — L'expansionnisme à l'œuvre —
Redoutable gravité*

Quelques années avant 1727, raconte l'historien américain David Saville Muzzey, Spotswood, le vaillant gouverneur de la Virginie, avait conduit jusqu'à la cime des Montagnes Bleues un groupe de cavaliers; les yeux fixés sur la superbe vallée du Shenandoah, ils y burent à la santé du roi et de la maison royale, tirant une salve après chaque flacon. Geste symbolique qui évoque bien la convoitise dont flambent les yeux de l'Anglo-Américain, quand, du haut de ses Alleghanys, les yeux tournés vers l'ouest, il regarde au bas l'espace immense et vide.

L'expansionnisme et ses causes

Avidité de conquête et d'espace qui s'éclaire encore mieux, située historiquement, je veux dire dans les courants d'idées ou de passions qui travaillent, vers 1725, le monde anglais. Ce n'est rien exagérer que de parler d'une Angleterre possédée alors d'une véritable fièvre d'expansionnisme. Fièvre que surexcitent une structure économique en pleine évolution, mais tout autant la menace d'une coalition des grands Etats de l'Europe contre l'île anglaise. Nous sommes en l'année 1726. La coalition pourrait faire perdre à la puissance naissante les gains précieux du Traité d'Utrecht. L'amirauté anglaise se décide à frapper un grand coup. L'« *Asiento* », cet unique « vaisseau de permission », autorisé depuis 1713 à porter sa charge de nègres dans les colonies de l'Espagne, et qui aurait ouvert si large, espérait-on, la porte à un trafic clandestin, a déçu l'Angleterre. Elle mettra la main sur l'empire espagnol d'Amérique ou, à tout le moins, sur son commerce. Et du même coup elle brisera le cercle de fer avant

que forgé. Donc en 1726, sans déclaration de guerre, dans l'espoir de capturer les galions, la flotte anglaise s'en va bloquer Porto-Bello. Trois ans plus tard, le traité de Séville (1729), puis le privilège renouvelé de l'« *Asiento* » permettent un déchaînement effréné de la contrebande en Amérique du Sud. L'Espagne proteste. L'Angleterre riposte par une campagne d'opinion d'une violence inouïe.

Les contrecoups de ces événements sont faciles à deviner dans les colonies anglo-américaines. Là aussi on s'intéresse à l'avenir de l'empire colonial d'Espagne. Dans la contrebande ou curée de l'« *Asiento* », les lionceaux ont pris avidement leur part. Surtout ils ont assez grandi pour ne pas se priver d'ambition. En France, d'aucuns se font facilement illusion sur le jeune géant d'outre-Atlantique. Un long mémoire français de 1739 s'applique à décrire ce qui serait le vice organique des colonies anglo-américaines: un individualisme politique assez intransigeant pour empêcher entre elles toute coalition; un esprit démocratique poussé à ce point qu'il tourne à la fronde contre le roi et contre les gouverneurs. Et l'auteur de conclure un peu naïvement: « La puissance d'un pays où il y a si peu de subordination n'est point redoutable. » Témoignage d'une ignorance singulière de la politique concertée qui s'élabore, en ce temps-là, entre le Board of Trade d'Angleterre et les colonies anglaises d'Amérique.

Les dirigeants de la Compagnie d'Occident sont bien éloignés de cette candeur. A ces hommes d'affaires, les Anglais paraissent « si formidables » dans l'Amérique septentrionale qu'ils pourraient bien, un de ces jours, subjuguier les colonies françaises. C'était voir juste. A quel rythme inquiétant n'a cessé de grandir la population de ces colonies: 225,000 âmes vers 1700; 1 million d'habitants vers 1740; 1,300,000 vers 1760, sans compter 300,000 esclaves. Véritables bonds démographiques dus, en grande partie, à des courants migratoires puissants mis en branle, stimulés, dans toutes les parties de l'Europe, à la façon moderne, par des agences, par des armateurs anglais et américains, par les propriétaires des colonies et même par la couronne. Déjà ces jeunes Etats progressifs font un commerce de pays adultes, et souvent en marge et en dépit du pacte colonial. Grands armateurs, les colons de la Nouvelle-Angleterre ont tiré de leurs chantiers maritimes une flotte qui dépasse les besoins de leur activité commerciale. Leur flotte de pêcheurs qui opère à Terre-Neuve, sur les côtes de la Nouvelle-Ecosse et de la Nouvelle-Angleterre, récolte presque autant que la flotte de la mère-patrie. D'autres colons ont développé des industries parfois rivales des industries métropolitaines, cependant qu'un intelligent protectionnisme de la métropole a favorisé ici et là des cultures spéciales et prospères, telles que le tabac en Virginie et le riz dans les Carolines. Tant et si bien que les Anglo-Américains concurrencent, sur les marchés de Cadix et de Lisbonne, le commerce de blé de l'Angleterre et ruinent le commerce des viandes d'Irlande aux Antilles anglaises. Un fait a frappé l'auteur du mémoire français de 1739: le luxe de grand riche

déjà introduit en Nouvelle-Angleterre par le seul commerce de contrebande. Un jour ou l'autre, il fallait donc s'y attendre, pour déployer plus à l'aise leur dévorante activité et faire place à l'afflux de leurs émigrants, ces colonies dévaleraient par-delà leurs montagnes, pressées de rompre cette chaîne de « 700 lieues » dont les Français eussent voulu faire les Pyrénées de l'Amérique. Le rattachement du pays des Illinois à la Louisiane en 1718, puis bientôt l'achèvement de la chaîne des postes français destinés à relier le bassin du Saint-Laurent au bassin du Mississippi, ces deux faits vont susciter un extraordinaire émoi en Amérique. Emoi qui se propage jusqu'en Angleterre, ainsi que nous l'apprennent les *Board of Trade Papers* de l'époque. Gouverneurs des Carolines, de Virginie, de New-York, de Pennsylvanie se mettent d'accord avec le Board of Trade de Londres pour une manœuvre suprême: aller planter le drapeau anglais sur les bords des Grands Lacs. Et pour assurer, de la Nouvelle-Ecosse aux Carolines, appui mutuel et unité d'action, le Board of Trade préconise une fédération des colonies anglo-américaines. En Angleterre, alertée par les agents des colonies, l'opinion elle-même commence à s'agiter. En 1722, parmi bien d'autres écrits, paraissait la *Carolana* de Coxe, autre invite à chasser les Français du Mississippi et à les refouler vers le Canada.

A cette marée gonflée, prête à déborder, quel barrage peut bien opposer la Nouvelle-France avec ses quarante, puis soixante mille habitants ? Et, par-delà le versant occidental des Alleghany, quelle tentation offraient aux voisins ces marches d'empire presque point occupées et si mal gardées ! Il n'y avait pas là que de riches plaines, à perte de vue; il y avait, vers le nord-ouest, la fourrure, l'article qui faisait prime sur le marché de Londres. Et il y avait, vers le sud-ouest, la Louisiane déjà redoutée et dénoncée comme la grande rivale de demain par ses cultures de riz et de tabac.

Amorces déjà suggestives mais qui le sont bien davantage depuis l'humiliant recul de la puissance française en 1713, depuis ce Traité d'Utrecht qui, comme à point, est venu donner à toutes les tentatives d'empiétement un droit coloré. En face de cette faim d'expansion, la pire malfaisance du Traité, c'était de laisser tant de choses en suspens, tant de territoires à la merci d'équivoques. En suspens la délimitation des frontières, dans la région de la baie d'Hudson et des « autres Colonies Françaises et Britanniques dans ces pays-là »; en suspens encore le partage des nations indigènes ressortissant à la France ou à la Grande-Bretagne. Au sujet de ces Indigènes, le Traité, en son article 15, avait malheureusement déclaré ceux des cinq cantons « sujets de la Grande-Bretagne », « *Magnae Britanniae Imperio subjectas* », disait le texte latin. Par une autre ambiguïté, le même article autorisait les sujets indigènes des deux parties contractantes à entretenir entre eux de libres relations de commerce, et même à commercer indifféremment avec les colonies françaises ou britanniques. Texte inconcevable. Pris à la lettre — et c'est bien ainsi que les Anglais l'entendront — il pouvait conférer aux Anglais le droit

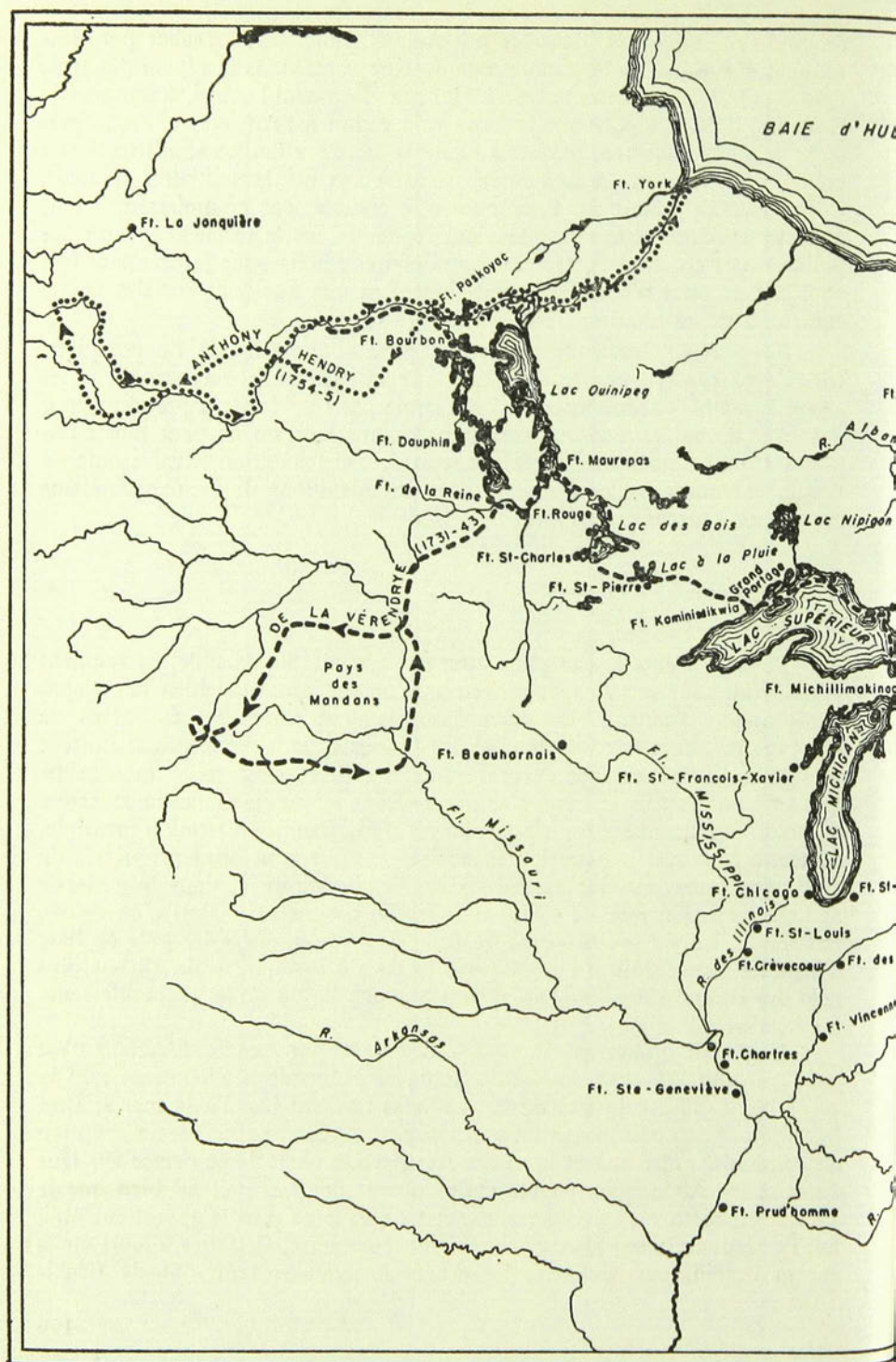
de commercer partout, dans les possessions françaises, arracher par conséquent aux Français leur monopole du commerce dans la région des lacs. Que d'autres nids à procès en ce fâcheux document ! Ainsi, à propos de l'Acadie, il était stipulé que la France la cédait à l'Angleterre, conformément à ses « anciennes limites », alors que, de « limites », affirmait un mémoire de Riverin adressé en ce temps-là aux plénipotentiaires français, il n'y en avait jamais eu. Pour mettre le comble, des commissaires nommés par les deux couronnes devaient régler « dans le terme d'un an » les points restés en suspens. Or ces commissaires réunis pour la première fois en 1719, et pour n'aborder superficiellement que quelques-uns des points contestés, ne se réuniront plus qu'en 1748.

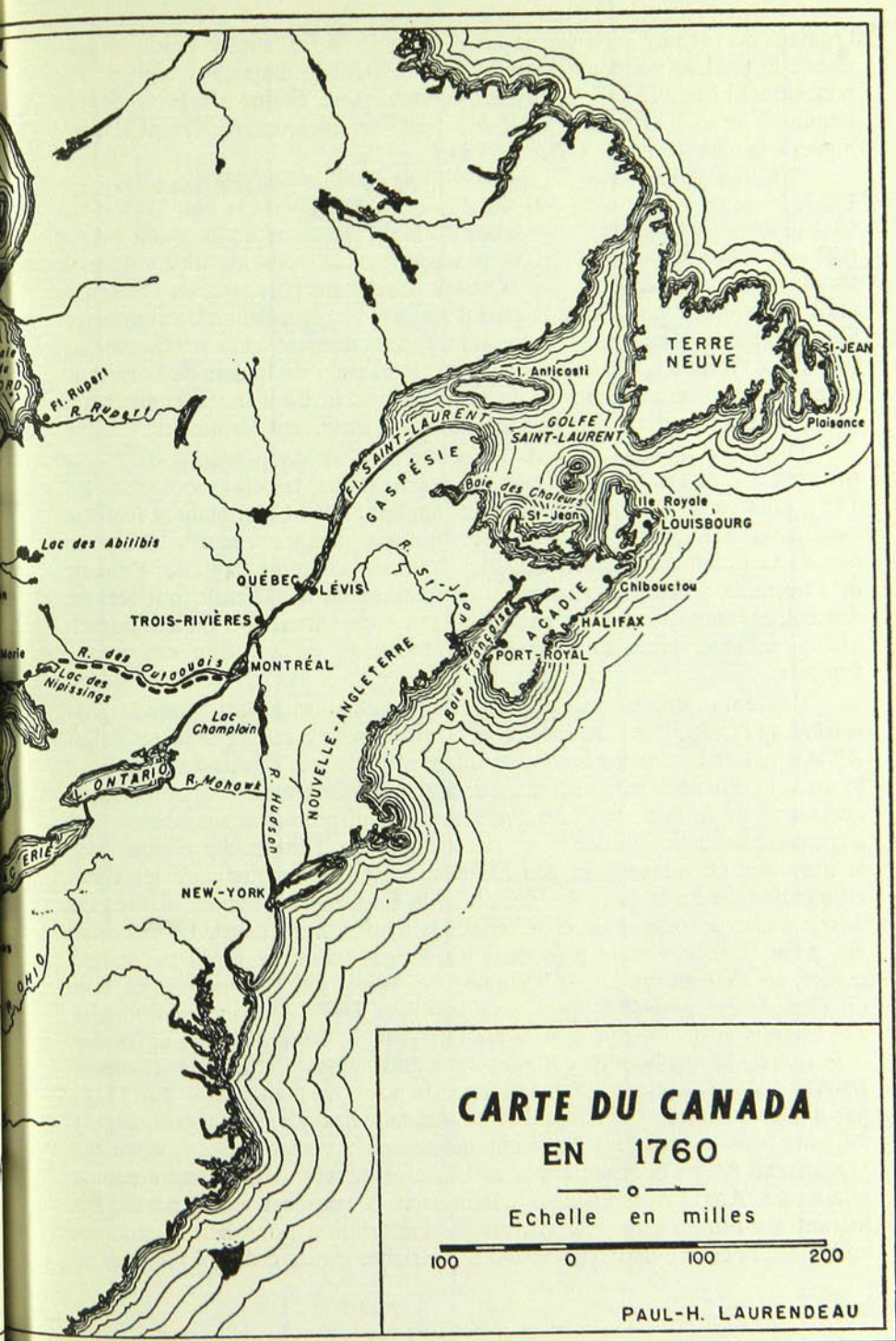
Résumons. Une jeune puissance prise d'une fringale de conquête, fringale partagée, stimulée, du reste, par sa métropole; en face d'elle les amorces les plus séduisantes, la belle proie par trop facile à prendre; pour autoriser toutes les audaces, un texte diplomatique on ne peut plus comblant; puis un affolement réel ou feint devant l'ambition envahissante du voisin, et voilà tous les ferments, tous les aiguillons de l'expansionnisme anglais en Amérique du Nord.

L'expansionnisme à l'œuvre

Pendant trente ans et plus, avec une ténacité implacable, ne reculant jamais que pour se ménager un retour, s'en prenant aussi bien aux Espagnols qu'aux Français, les colons anglais vont forcer les frontières de leurs voisins. Vers le nord, du côté des Français, leurs ambitions se portent vers le pays des Abénaquis et vers Canceau, et c'est toute la côte de l'Atlantique dont ils visent à s'emparer. Dans le cas de Canceau le Traité d'Utrecht, pour une fois, s'est montré clair. Sans contestation possible, Canceau était resté possession française, puisque sont dites propriétés de la France toutes les îles « situées dans l'embouchure et dans le golfe de St-Laurent ». Un jour de 1718 un vaisseau de guerre anglais n'en chasse pas moins les vaisseaux pêcheurs français trouvés sur l'île, puis se hâte d'installer une garnison sur sa prise et de s'y fortifier. L'île, diront plus tard des commissaires anglais, n'était pas une île du golfe, mais adjacente à l'Acadie.

C'est déjà dire ce que l'envahisseur entend par Acadie. L'Acadie c'est pour lui, sauf l'Ile-du-Cap-Breton, toute la péninsule acadienne et tout le « continent qui est au sud du fleuve Saint-Laurent jusqu'à la mer ». Bref les Anglo-Américains se proposent carrément de supprimer toute solution de continuité entre eux et la vieille Acadie. Un obstacle se dresse sur leur chemin: les Abénaquis, peuple catholique et fier qui prétend bien que le Traité d'Utrecht n'a pu céder son pays, puisque ce pays n'appartient qu'à lui. Par séduction et présents, par colliers sous terre, flatteries à leurs chefs et, au besoin, par violence, les Anglo-Américains tenteront de fléchir





l'Indien, de prendre pied sur sa terre. Jusqu'à la fin, sur ce point névralgique, le duel se poursuivra par avances et reculs, mais sans répit ni renoncement. En 1731 l'envahisseur a établi une chaîne de forts depuis Pemquid jusqu'à la rivière Saint-Jean; encore quelques années et il prolongera la chaîne jusqu'à Beaubassin.

Sur une autre mer, celle du Nord, une pareille poussée s'esquisse. En 1731, la nouvelle parvient à Québec que les Anglais de la baie d'Hudson sont descendus jusqu'aux approches du lac Tabitibi et qu'ils y ont même bâti une maison de commerce. Le procédé reste le même, se dit-on: gagner les sauvages pour gagner le pays. Quelque douze ans plus tard, en 1743, une autre rumeur se répand: des Anglais d'Angleterre rêveraient d'un commerce libre à la baie d'Hudson. Leur dessein serait de pousser leurs établissements jusqu'aux Grands Lacs, de se mettre sur le chemin de la mer de l'Ouest et de couper les communications du Canada avec la Louisiane. Rumeur qui parut controuvée mais qui, au Canada, émut fortement les esprits.

Dans les régions du sud, mêmes tentatives de pénétration. Là se trouvent d'autres points névralgiques et, sans doute, les plus troublants. En 1731, pour prévenir des établissements anglais au lac Champlain et fortifier cette voie naturelle d'invasion, les Français s'empressent d'y élever le fort de la Pointe-à-la-Chevelure. Plus à l'ouest l'amorce anglaise, s'aidant de l'Iroquois, « ces gueux, disait un commandant du Détroit, qui sèment des colliers dans toutes les nations », tente de suborner l'Indien jusqu'à Michilimakinac, jusqu'au Sault-Sainte-Marie, au cœur même des postes français.

Beaucoup plus bas, vers le sud-ouest, s'ébauche la lutte pour la possession de l'Ohio. Par l'arc et les confluent de ses sources, l'Ohio ou Belle-Rivière paraît tendre les bras aux colonies anglaises, depuis les Carolines jusqu'à la Pennsylvanie. C'est pourtant sur l'Ouabache, affluent nord-occidental de la Belle-Rivière, que s'ouvre la dispute. Par ses sources qui s'épanchent en direction des lacs Erié et Michigan, l'Ouabache plonge dans le pays des Ouyatanons et des Miamis, région qui commande les communications entre le pays des Illinois et la Louisiane et même, d'après un missionnaire, les routes de commerce des Sauvages du Nord. La présence des Anglais en ces lieux présentait un danger qu'on ne tarda pas à discerner. Ils s'y sont rendus de bonne heure, attirés par les coureurs de bois du Canada qui poussaient jusqu'aux Carolines. Dès 1702, un missionnaire des Miamis et de Détroit signale les intrigues de l'envahisseur auprès des Sauvages de la région pour y fonder un établissement. Cette année-là même Iberville, alerté, décide de faire occuper le poste de l'Ouabache. En 1715, par l'intermédiaire des Iroquois, les Anglais des Carolines poursuivent toujours leurs mêmes desseins. Cette même année Bienville est dépêché sur l'Ouabache pour s'opposer à leur établissement. Avec leur ténacité coutumière, les Anglo-Américains s'acharneront à enfoncer cette porte. En privant les Français de marchandises d'importation pour leur commerce de l'ouest, la guerre de la succession d'Autriche, « guerre du roi Georges »,

va servir merveilleusement les expansionnistes d'au-delà des Alleghany. Par présents et marchandises offertes à bon marché aux Sauvages et aux Français, ils tentent d'accaparer le commerce des Pays d'en haut. L'on n'a donc pas fini d'entendre parler de l'Ouabache et de l'Ohio. Marche ou couverture de la Louisiane et des Grands Lacs, la région va passer au premier plan des enjeux de la guerre finale. Pressé, en 1753, d'aller ressaisir la Belle-Rivière, le gouverneur Duquesne écrit de l'expédition « qu'il ne s'agit rien moins que de la conservation de la colonie... ».

Leur coup le plus audacieux, les Anglais le porteraient pourtant à Chouaguen, en 1726, l'année même où une escadre anglaise se présentait devant Porto-Bello. Cette année-là, de mèche avec les Iroquois, ils décident de jeter à l'embouchure de la rivière Chouaguen, (Oswego), sur la rive sud du lac Ontario, les premières bases d'un établissement. Au débouchement des Grands Lacs, l'endroit ne peut être mieux choisi. La rivière Chouaguen n'est elle-même qu'un canal par où dégorgent tous les lacs iroquois. De nouveau les envahisseurs se fondent sur une équivoque du Traité d'Utrecht, l'équivoque de l'article 15, qui autorise les Sauvages des nations anglaise et française à entretenir entre eux des relations d'amitié et à commercer librement. Face au fort Frontenac, le poste prend le caractère d'un défi. Vaudreuil n'a pas été lent à saisir tout de suite la gravité du péril. Chouaguen c'est l'offensive commerciale la plus redoutable, la plus audacieuse jamais tentée par le rival; c'est le glaive au cœur de l'empire, la menace de le couper en deux. Comme l'avait souhaité le Board of Trade, c'était bien le drapeau anglais planté au bord des lacs et dangereusement adossé au pays iroquois. Poste, écrira plus tard La Galissonnière, « capable de causer la ruine entière du Canada »; « cause directe de tous les troubles survenus dans la colonie, et des dépenses infinies qu'ils ont occasionnées au Roi », dira le second Vaudreuil. Au Canada la réaction se déclenche presque violente. Un véritable branle-bas de guerre s'ensuit. Pour recourir à la force, si nécessaire, Vaudreuil, qui va bientôt mourir, demande en toute hâte en France des troupes, des munitions. Beauharnois somme les Anglais de se retirer et même de démolir le fort. Les appréhensions ne seront pas trompées. Par ses prix plus élevés du castor, par ses marchandises de meilleure qualité et offertes à meilleur marché, surtout par son débit sans mesure d'alcool, Chouaguen opère une véritable razzia dans le commerce français. Le barrage tenté par le fort de Niagara et par celui de Toronto (fort Rouillé), l'ordre aux canots des voyageurs et des Indiens des lacs de suivre, dans leur descente à Montréal, la rive nord du lac Ontario, la police même de ce lac faite par deux barques, pas plus que la défense faite aux voyageurs ou négociants de recevoir, en retour de leurs prêts aux Sauvages, de l'eau-de-vie ou des marchandises anglaises, rien ne peut arrêter le torrent. Les historiens ont-ils accordé à ce coup de Chouaguen la place qui lui revient ? L'événement marque une date dans l'histoire des relations franco-anglaises sous l'ancien régime. Rien ne les a plus envenimées. Rien n'a fait davantage pressentir, du moins au Canada,

la crise inévitable. Pour conjurer l'orage l'on dépêche chez les Iroquois, Longueuil et Joncaire, les deux Français les plus influents dans les cantons. Dans un mémoire de 1726, qui paraît refléter les appréhensions de Vaudreuil et de Bégon, nous lisons que « les Anglais ont toujours l'idée de se rendre maîtres de toute l'Amérique septentrionale, persuadés que la nation de l'Europe qui en sera la maîtresse le sera par la succession des temps de toute l'Amérique... ». Beauharnois ne pense pas autrement. L'intendant Dupuy, nouvellement arrivé, donne, pour sa part, cet avertissement: « Les Anglais ont leurs veües sur ce pays, ils ne les cachent pas... il est donc temps de s'y opposer sérieusement et de médiocres efforts feront plus a present que de grandes tentatives qu'on mettroit trop tard en pratique... »

Redoutable gravité

Pour qui rassemble maintenant toutes ces poussées de l'expansionnisme anglo-américain et surtout leur durée, leur ténacité, impossible de s'en cacher la redoutable signification. Nous avons affaire à beaucoup plus qu'un encerclement; on dirait un investissement. A l'est, à l'ouest, au nord, au sud, le rival frappe à toutes les portes, tente de les ébranler. Avec un flair sans défaut, partout il a découvert les points faibles qui, hélas sont en même temps les points stratégiques où frapper à bon escient. L'intention des Anglais est nette: devancer les décisions des commissaires, mettre les Français devant le fait accompli. Et pour ajouter encore à la gravité de ce conflit, une égale persuasion dans l'esprit des deux rivaux, que l'expansion de l'un non seulement prétend bien briser l'expansion de l'autre, mais constitue une menace pour son existence, ou tend à l'expulser du continent. Quel paradoxe, se dit-on néanmoins, que cette petite guerre larvée, qu'on appellerait aujourd'hui une guerre des nerfs, poursuivie en Amérique sous le signe d'une alliance franco-anglaise en Europe. L'historien Wiesener, auteur de l'ouvrage *Le Régent, l'abbé Dubois et les Anglais*, fait là-dessus cette réflexion: « la mer était comme un monde à part où ne s'étendait pas l'alliance des deux gouvernements ». Rien de plus vrai. Mais l'on aperçoit jusqu'à quel point la politique française s'en trouvera faussée de ce côté-ci de l'océan. Les irrésolutions des gouvernements de Québec, de même que celles du cabinet de Versailles n'ont plus rien de mystérieux.

L'on comprend aussi que l'expansionnisme anglais en appelle un autre.

CHAPITRE CINQUIÈME

L'expansionnisme français en Amérique du Nord

*Image de l'expansion — Les responsables de l'expansion — A qui
donner raison ?*

Image de l'expansion

De l'expansion de la Nouvelle-France, sous l'ancien régime, de sa configuration sur la carte, se donne-t-on de nos jours une image exacte ? L'Ouest d'autrefois a exercé sur les esprits une fascination qui, semblerait-il, dure encore. Autour des Lacs et plus qu'ailleurs avec une énergie spectaculaire, l'aventure française s'est déployée; volontiers se figure-t-on un Canada où mieux un empire en deux sections: la paysannerie laurentienne, l'immense rallonge des Pays d'en haut. Vue incomplète, en plein désaccord du reste avec la simple géographie. Le pays offrait à l'homme bien d'autres appels que ceux de l'Ouest. Chacun se souvient de l'empire d'avant 1713; avec le temps, l'image s'est modifiée, agrandie, sans beaucoup changer. Entre Québec et Montréal loge toujours la colonie organique et vivante, le centre de gravité qui a tout supporté, la matrice, si l'on veut encore, où tout est né, d'où la projection humaine s'est élancée. Une carte des possessions françaises en Amérique du Nord, aux approches de 1760, indiquerait, en effet, autour de l'axe souverain du Saint-Laurent, et dans toutes les directions, des marches d'empire presque continues, une immense périphérie où les Français ont tenté de prendre pied.

Voyons plutôt. Aux bouts de la plaine du Saint-Laurent, la porte s'ouvre large, très large, vers l'est et vers l'ouest. Assurément l'est attire moins, surtout vers le nord. Le pays est d'un visage austère, d'un climat rude; ses produits sont de conquête difficile. Les hommes qui y hivernent pour la cueillette des fourrures ou la pêche, mènent une vie de misère qui exige l'héroïsme. Pourtant, au sud du Saint-Laurent et même au nord, que de prises de possession étendues et parfois solides ! La cession de

l'Acadie et de Terre-Neuve n'a pas fait abandonner cette région. Pour garder ouvertes les portes de l'océan, de nouveau on a tenté de s'y accrocher. A l'extrémité sud, voici, au bord de l'Atlantique, l'Île-du-Cap-Breton bel et bien occupée et devenue en 1713, par désignation du roi, l'Île-Royale. Les fortifications de Louisbourg y commencent en 1718. Pleine d'illusions sur l'avenir du poste et sur sa valeur stratégique, la cour y va largement dans les dépenses. En même temps qu'une sorte de Gibraltar de l'Amérique posté à l'entrée du Canada, la cour voudrait faire de Louisbourg un port d'entrepôt ou de rechargement pour navires marchands venant de France, du Saint-Laurent ou des Îles. L'établissement de l'Île-Royale entraîne quelques autres. Pour la subsistance de la forteresse, des essais de colonisation s'ébauchent aux alentours. Le vrai grenier de l'Île-Royale, la cour a cru le trouver néanmoins dans l'île Saint-Jean (future Île-du-Prince-Édouard). L'ordre est donné d'y attirer les Acadiens de l'Acadie anglaise. A la même période la plupart des îles du golfe Saint-Laurent et des environs: île d'Anticosti, île Madame, île Miscou, Îles-de-la-Madeleine, îles Mingan, île Brion, îles Ramés connaissent quelques essais d'exploitation. La rive sud, de Gaspé à l'isthme de Shédiac, est peu touchée. On relève ici et là, en ce « continent » depuis si longtemps concédé mais abandonné à la traite des fourrures, un rare colon, quelques villages indiens.

Si nous regardons maintenant vers la « Côte du Nord », Bougainville, vers 1758, n'y recense pas moins de dix postes ou concessions. Vanté naguère comme un Pérou, le Labrador connaît de nouveau, après 1740, une heure de vogue. Des concessionnaires se logent jusque dans le détroit de Belle-Isle. Quelques-uns même songent à dépasser le détroit dans la direction de la baie d'Hudson. Sur la rive labradorienne, des industries de pêche de morue, d'huile et de peaux de loup-marin, quelques postes de fourrure s'établissent avec des fortunes diverses. Mais au-delà de ces seigneuries qui ne se prolongent guère à plus de cinq à six lieues de profondeur dans les terres, réapparaît encore l'occupation française. Depuis l'Île-aux-Coudres jusqu'à deux lieues au-dessous des Sept-Îles, en remontant les lacs et rivières qui se déchargent dans le fleuve par le Saguenay, par la Manicouagan, la Moisy, et y compris les lieux qui en dépendent et « la terre et seigneurie de la Malbaye », s'étend ce que l'on appelle le Domaine du roi, également connu sous le nom de « Ferme de Tadoussac ». Des missionnaires parcourent l'immense étendue; ici et là des postes de traite cueillent les fourrures des Sauvages. Ainsi golfe, îles, pourtour, terres septentrionales explorés et exploités portent, en quelque façon, l'empreinte française.

Encore dans la région de l'est, au sud du fleuve Saint-Laurent, le pays des Abénaquis, entre la Nouvelle-Angleterre et la rivière Saint-Jean, pays de mission catholique, est lui aussi considéré possession française. Sur le tard s'y ajouteront les quelques îlots de colonisation de la rivière Saint-Jean. Et toujours dans l'est mais vis-à-vis la colonie

laurentienne, deux prolongements d'importance vers les colonies anglaises sont à remarquer: l'un sur les rives de la Chaudière, l'autre aux sources du Richelieu, à l'entrée et sur les rives du lac Champlain.

L'empire, je ne l'oublie pas, c'est surtout la grande rallonge de l'ouest. Encore ici, que d'autres agrandissements ! L'ouest a toujours séduit. Il y a là le climat plus attrayant, les Grands Lacs et la légion enchevêtrée de leurs déversoirs et de leurs tributaires; il y a la grande source du castor, les Indiens alliés; il y a les routes de la Louisiane, les horizons illimités des prairies, la puissante attraction de la mer de l'Ouest, tout ce qu'il faut pour fasciner le trappeur et l'aventurier. Après 1713 l'avance française y garde, comme auparavant, la forme de l'éventail. Du côté du nord, sur les chemins du chevalier de Troyes et des frères Le Moyne, les Français reprennent pied au lac Tabitibi et au Témiscamingue. Il n'y aura là que des postes de traite isolés, sans autres voisins que les établissements anglais de la baie d'Hudson. Mais quelle étendue de territoire ils prétendent couvrir ! Le poste de Témiscamingue, recherché pour ses profits sur la fin du régime, court en profondeur, de la Lièvre à la baie d'Hudson, sur un front qui va de la même rivière au lac Nipissing. Plus à l'ouest et plus au sud, dans ce qu'on appelle plus proprement les Pays d'en haut, les postes se sont assez multipliés pour se partager en deux groupes: les postes du nord, les postes du sud; les premiers: Nipigon, Sault-Sainte-Marie, Chagouamigon, Michipicoton, Kaministigouia, mer de l'Ouest, la baie, qui évoluent autour de Michilimakinac; les seconds qui sont en dépendance du Détroit: forts des Miamis, de la Rivière Blanche, des Ouyatanons, des Nations, de l'Ouabache et Saint-Joseph, celui-ci qui dépend à la fois du Détroit et de la Michilimakinac. A ce dernier groupe, l'on rattache parfois, au sud-ouest, les forts des Illinois, et à l'est, Niagara, Toronto, Frontenac, la Présentation; en attendant que l'on y joigne sur la fin les forts qui, au lac Erié, relie l'Ohio: Presqu'île, Rivière-aux-Bœufs, Machault, Duquesne, autre « continent », comme on dit en ce temps-là, qui va tripler en étendue les Pays d'en haut.

Une seule extension dépasse la précédente: la poussée vers l'extrême-ouest. Dès les commencements de la Nouvelle-France, on s'en souvient, le mirage de la mer d'Occident a fait travailler les imaginations. Au lendemain d'Utrecht et surtout vers 1720, une véritable fièvre ressaisit les explorateurs et atteint même les autorités. Pour des renseignements plus précis qu'elle espère des Sioux, la cour, contre son ordinaire, encourage un établissement vers le lointain pays de ces sauvages. Le mirage opère si bien que, vers 1730, on se prend à appeler « mer de l'ouest » une chaîne de forts à l'ouest du lac Supérieur, qui ne sont que les premiers jalons vers la grande découverte. Les La Vérendrye ont eu des précurseurs. Nul néanmoins n'a fait plus que ces explorateurs pour accroître la connaissance de l'Ouest et rendre possible après eux la découverte de la mer tant cherchée. La Vérendrye, le père, ne dépasse point, en 1738, les villages des Mandanes, près du Haut-Missouri, quelque peu

au-delà du 100° de longitude. Mais cinq ans plus tard, par l'une ou l'autre des branches de la Saskatchewan, l'on ne sait encore laquelle, l'un des fils de La Vérendrye atteint un contrefort des Rocheuses. Après les La Vérendrye, l'exploration du grand ouest avance peu: ni de Noyelles, ni Lamarque de Marin, ni Jacques de Repentigny Le Gardeur de Saint-Pierre, ni La Corne, repartis sur les mêmes traces ou invités à suivre les sources du Missouri, n'y ajoutent grand'chose. Au reste, ces projets de découvertes sont trop liés aux spéculations en fourrures de La Jonquière et de son entourage. Tout au plus faut-il mettre au crédit de Niverville, lieutenant de Repentigny, la fondation du fort de La Jonquière, en 1752, à quelque distance, vers le sud, de l'Edmonton d'aujourd'hui. Il ne fallait qu'un peu de temps pour étendre la Nouvelle-France d'une mer à l'autre. Mais la guerre va venir et le temps manquera.

Les responsables de l'expansion

Pas plus qu'avant 1713 nous ne pouvons éluder la troublante question: pourquoi cet autre éparpillement d'efforts, cette course à l'espace si disproportionnée à l'étreinte de l'homme? Les autorités métropolitaines n'y sont assurément pour rien. En dépit de quelques vagues encouragements le roi, le Conseil de marine, le ministre Maurepas n'ont cessé de prêcher le développement de la colonie par le « dedans ». Surtout fallait-il ôter toute crainte aux Anglais qu'on voulût faire « de nouveaux établissements ». Ici d'ailleurs comme en d'autres domaines, l'éternel souci d'économie primait tout. Arrive-t-il à la cour de se laisser gagner à la fondation du Détroit, d'en recommander même l'urgence, elle a bien soin d'exiger qu'il ne lui en coûte rien. Les vrais bâtisseurs de l'empire on les trouve au Canada, et d'abord parmi les gouvernants. Depuis Vaudreuil jusqu'à La Galissonnière et même jusqu'à Duquesne, ce sont eux qui plaident pour ces avances de tous côtés, qui les encouragent, demandent à garnir les frontières de l'empire de forts, de garnisons, et même de colonies. L'époque a aussi voulu que ces gouvernants aient encore trouvé, pour l'œuvre à accomplir, une équipe d'hommes merveilleusement appropriés: voyageurs, explorateurs, diplomates et canoteurs hors pair, hommes de poigne et de ressources. La longue paix n'a rien enlevé à la jeune race de sa vigueur et de son endurance. La tâche, restée une tâche de dépassement, exalte les énergies, favorise l'éclosion des fortes personnalités. Même parmi les officiers français, la tradition s'est maintenue des mangeurs de routes, tel Louis de La Porte, sieur de Louvigny, et tel encore le sieur de Noyelles, pour accomplir des marches de 700 lieues et de sept mois à travers bois et rivières. Exploits qui arrachent un jour à Hocquart cet éloge étonné: « Je suis surpris que des Français aient pu y résister. » Parmi les diplomates se distinguent les Longueuil, les Joncaire, pères et fils, sortes de chefs indiens,

qui manœuvreront si adroitement les nations iroquoises. Parmi les commandants de postes aptes à servir partout, qu'on peut promener de l'ouest à l'Acadie et de Michilimakinac à l'Ohio, citons, entre bien d'autres, le valeureux et autoritaire Pierre-Joseph de Céloron, sieur de Blainville, qui sera cassé un jour pour trop de « hauteur d'esprit », mais qui, de tous les officiers de son temps, possédait peut-être au plus haut point les qualités de chef. « Très grand officier en tout », disait de lui le baron de Longueuil. Enfin parmi les explorateurs, les dominant tous, le groupe des La Vérendrye, père, fils, et le neveu, le sieur de La Jemmerais; et, parmi eux, surtout La Vérendrye le père, le plus décrié, le plus méconnu des explorateurs, la bête noire, peut-on même dire, du ministre et du roi, mais qui, aidé convenablement, favori de la cour comme le fut, par exemple, un Cavelier de La Salle, aurait atteint, avant 1750, la côte du Pacifique. Pour son attachement passionné au devoir, son esprit fertile en ressources, son extraordinaire persévérance, M. Lawrence J. Burpee, dans *The Search for the Western Sea*, compare La Vérendrye à Vitus Behring. La Jonquière qui a vu à l'œuvre tous ces officiers canadiens, formés « des leur jeune âge aux voyages des Pays d'en haut », n'hésite pas à les dire « plus propres à la défense du pays que les sujets qui peuvent venir de France ».

A qui donner raison ?

En ce débat de l'empire ou du réduit de la vallée laurentienne, qui donc avait raison, de la cour ou des autorités coloniales ? Interrogeons les motifs de l'expansion française. Vers l'Atlantique, à l'Île-Royale, dans le Golfe, à la « Coste du Nord », les motifs sont en grande partie d'ordre économique: appas de la pêche, industries des huiles et des peaux, encouragés par les autorités à titre de complément de l'économie métropolitaine. Dans l'ouest et le nord-ouest, la fourrure intervient comme toujours. Il y aura des années, en 1735 par exemple, où le castor des La Vérendrye sauvera ce commerce compromis par de longs troubles autour des Lacs. A ces soucis mercantiles se joignent sans doute, comme dans le passé, la soif d'aventure, la curiosité de l'explorateur obsédé par l'énigme américaine. A ceux de ses fils qui n'ont pas la vocation agricole et que tourmente le démon de l'évasion, la terre laurentienne ne saurait cacher ces merveilleux Pays d'en haut où une jeunesse impatiente et avide peut si facilement s'ébrouter. Pourtant, il faut bien s'en rendre compte, l'impulsion ne vient pas comme auparavant du dedans, d'un élan vital, élan de missionnaires ou d'explorateurs qui aurait peine à se contenir. Elle vient, et c'est ici que nous retrouvons en marche l'histoire d'hier, d'une pression extérieure qui s'appelle l'expansionnisme anglo-américain. Reconsidérons l'une après l'autre chacune des avances françaises, le choix, l'établissement des postes avancés, qu'il s'agisse de l'Île-

Royale, de la Pointe-à-la-Chevelure, de Niagara, du Détroit, de l'Ohio, de l'Ouest, des prairies, partout s'est dressée l'ombre menaçante. Contenir l'Anglais, lui barrer la route, préserver le commerce des Pays d'en haut, sauvegarder l'alliance franco-indienne, préserver la communication entre le Canada et la Louisiane, autant d'impératifs qui ont tout déterminé. Les mêmes motifs justifient l'avance la plus extravagante de l'époque, celle de l'ouest, alors qu'au pied des Rocheuses vont bientôt se croiser les routes des explorateurs français et anglais, celles des La Vérendrye et celle de Anthony Henry parti de York Factory sur la baie d'Hudson.

Qui avait raison, des autorités coloniales ou des métropolitaines ? Sans doute eût-il mieux valu s'établir de proche en proche, bâtir en densité plutôt qu'en étendue. Le tout est de savoir si l'empire ne constituait pas, pour le « dedans » de la colonie, une annexe vitale, un rempart indispensable, et s'il n'y avait pas lieu de concilier l'un et l'autre. Qu'après 1696, on s'en fût tenu à la politique du repliement de Louis XIV ; qu'après le coup de Chouaguen Anglais et Iroquois fussent restés libres d'ourdir leurs intrigues dans les Pays d'en haut et d'y soulever les nations des Lacs, et qui oserait nier qu'une telle politique n'eût pas hâté la fin de la colonie d'au moins vingt ans ?

Est-ce à dire que les hommes de la Nouvelle-France aient travaillé pour rien ? L'empire valait au moins pour la grandeur du dessein. Et il restait le témoignage d'une race d'hommes qu'il fallait mesurer à son échelle. Si l'on compare, en effet, les dimensions de l'entreprise au petit nombre des bâtisseurs, une poignée d'audacieux venaient d'édifier, en Amérique du Nord, l'une des choses étonnantes de l'histoire coloniale. Le haut fait se compare avantageusement à celui des Portugais et des Espagnols dans les Amériques. Et l'on comprend l'enthousiasme d'un Boisberthelot de Beaucours devant le « beau et vaste pays » où il serait possible, disait-il, de faire « un grand royaume un jour à venir », et qui permettrait de faire « aux Sauvages et aux Anglais la loi ».

L'expansionnisme français n'en posait pas moins de redoutables problèmes. Ces problèmes sont-ils de ceux qu'il soit possible de résoudre ?

CHAPITRE SIXIÈME

Les problèmes de l'expansion française

*Force organique de l'empire — Faiblesse de l'empire — Correction
imparfaite de cette faiblesse*

Force organique de l'empire

Examinons-le d'un peu plus près, cet empire colonial. Serait-il devenu une construction moins organique qu'artificielle, une simple expression géographique ? Impossible de lui nier une certaine unité. Sa ligne de résistance, son épine dorsale, reste toujours l'axe du Saint-Laurent, golfe et fleuve. L'intérêt porté aux annexes du pays des Abénaquis et du lac Champlain procède, à n'en point douter, d'un souci stratégique. Voyons-y et non moins le dessein de maintenir au Canada une plus parfaite consistance territoriale par le rattachement des affluents méridionaux de son axe fluvial et par l'addition de plus amples ouvertures. Sur la fin du régime, avec le développement de la Louisiane et les premières avances vers la mer de l'Ouest, les Grands Lacs pourront tendre à devenir un axe à leur tour. L'idée s'ébauche alors d'un empire à deux poumons, ou à deux exutoires, exutoires du Saint-Laurent et du Mississipi, avec le centre américain comme pivot. Idée tardive qui restera dans l'air, mais qui explique la recherche d'un accotement tel que celui de la région de l'Ohio. En somme, de Louisbourg aux Grands Lacs, et des Grands Lacs à la Nouvelle-Orléans, tout est continu, tout se tient et s'appuie de quelque façon. Et chaque « continent » a ses propres ouvertures.

L'empire peut se prévaloir également d'une réelle unité économique. Des courants ou échanges commerciaux en rattachent toutes les parties au centre de gravité. La colonie laurentienne ravitaille en farine et en légumes l'Ile-Royale. Les négociants de Québec équiperont les navires pêcheurs du Domaine du roi et de la région du Golfe; ceux de Montréal équiperont les voyageurs et les traitants des Pays d'en haut, fournissent marchandises, munitions et vivres pour le ravitaillement des postes. En

retour, pêcheurs, producteurs d'huiles et de peaux, trafiquants de fourrure ramènent aux villes du centre les fruits de leurs exploitations, alimentent le commerce intérieur de la colonie, l'aident à équilibrer sa balance commerciale avec la métropole. De l'est à l'ouest, par les routes d'eau, par le canot, par des barques sur le lac Ontario, par de petits voiliers dans le golfe et dans le bas du fleuve, s'articule le va-et-vient des échanges.

L'autorité politique et militaire fournit sa part de cohésion. Les parties les plus éloignées se rattachent au représentant du roi qui réside en la capitale de la Nouvelle-France. Des gouverneurs particuliers existent à Montréal, aux Trois-Rivières; d'autres, presque indépendants, à l'Île-Royale et en Louisiane. Le dernier gouverneur général, Vaudreuil de Cavagnal, n'en porte pas moins, comme ses prédécesseurs, le titre de « Gouverneur et Lieutenant-Général en Canada, Isle Royale, Isle Saint-Jean et autres isles, terres et pays de l'Amérique septentrionale ». Jusqu'aux limites de l'empire l'autorité de Québec étend ses ramifications. Dans le cas par exemple d'opérations militaires, contrairement à ce qui se passe dans les colonies anglo-américaines, où nulle d'entre elles ne se meut que son parlement consulté, dans l'empire français un ordre parti du gouverneur de Québec peut mettre en branle toutes les forces de la Nouvelle-France, depuis la Nouvelle-Orléans jusqu'à Louisbourg. Au sujet du gouvernement des postes éloignés, Versailles pratique une politique assez oscillante. Il lui arrive d'hésiter entre la formule du commandant « à demeure » et celle du commandant « de passage ». Au régime des commandants à la fois chefs de garnisons et administrateurs, on substituera l'exploitation des postes par les négociants et voyageurs porteurs de congés, et ce, non sans diminuer l'influence des commandants. Ceux-ci, au Labrador aussi bien que dans les Pays d'en haut, auprès des Sauvages alliés comme auprès des Français voyageurs ou résidents, ne continuent pas moins de participer à la juridiction politique, diplomatique et militaire de la capitale. Où qu'il soit le commandant exerce quelques pouvoirs de justice et de police. Au temps de La Galissonnière celui des Illinois est lieutenant de roi. Ainsi mainteneurs de l'autorité royale, gardiens de l'ordre et de la paix entre nations sauvages, les postes, avec leur petite garnison, leur missionnaire, leur chapelle, leurs villages indiens, figurent, à travers le pays inculte, autant de petits centres de vie politique et de civilisation.

Faiblesse de l'empire

Peut-on se dissimuler néanmoins l'aspect squelettique de cet empire ? Le long de la voie de l'Outaouais, le vide demeure toujours béant entre l'est et l'ouest. Point d'escale, à vrai dire, entre Montréal et Michilimackinac. Le long de la voie du Saint-Laurent, Frontenac, la Présentation, Niagara, sont moins des établissements que de simples relais: des postes

de traite, des forts militaires et combien isolés. Entre Québec et l'Ile-Royale le vide apparaît encore plus considérable. Nulle part ou presque, hors de la colonie du Saint-Laurent, le Français ne s'empare de la terre pour la terre, pour la faire fructifier, pour y implanter une colonie. On s'installe pour fins stratégiques ou commerciales. Et ainsi grossissent, s'accumulent les dépenses de voyages, dépenses d'hommes, de temps, d'argent pour le ravitaillement des postes, pour l'entretien de communications ou de correspondances à travers l'immense pays. Comptons ce qu'il en coûte de ravitailler les points extrêmes: l'Ile-Royale et postes de l'Ouest. En 1736 c'est de Montréal qu'il faut secourir le fort de Chartres, laissé sans vivres par la Nouvelle-Orléans. Dans les derniers jours, ce sont encore des convois partis de Montréal qui s'en vont ravitailler la chaîne de forts des rives de l'Erié, en direction de l'Ohio. Pour corriger ces énormes inconvénients et combler tant de vides, une politique toute simple et naturelle s'imposait, semblait-il: coloniser, établir l'ouest. Politique de bon sens, assez tôt prônée par les autorités coloniales. Il leur paraissait urgent de renforcer à tout le moins les principales charnières de l'empire, le Détroit en particulier. Encore cette fois, par raison d'économie, le roi, le ministre s'opposent à toute contribution. Et pourtant, quelle politique paraissait plus urgente? L'une des faiblesses, sinon la pire faiblesse de l'empire, c'était, sur trop de ses agrandissements, ses titres par trop vagues ou incertains: titres fondés sur des découvertes ou des prises de possession restées sans suite, titres fondés sur des chartes fantaisistes, où l'on avait taillé à grands coups de crayon à travers les longitudes et les latitudes sans même savoir où elles aboutissaient; titres aussi valables assurément que ceux des Anglais, mais trop contestables pour ne pas inviter aux empiétements. Le Détroit, par exemple, aurait pu devenir facilement le grenier du sud-ouest. Le poste ne se développe que lentement, sur le tard et par des moyens de fortune. La politique de l'établissement, rien n'eût dû en empêcher l'application à une autre région: celle de Michilimakinac, autre poste stratégique et centre commercial d'importance. L'étrange, c'est que personne ne paraît avoir songé à tirer parti des coureurs des bois et des soldats des garnisons. Au lieu de brandir, et en pure perte, les pires rigueurs du code pénal contre les coureurs, que n'a-t-on tenté de fixer quelque part cette magnifique race d'hommes irrémédiablement perdus pour la colonie laurentienne? Il se peut qu'un bon nombre de ces nomades n'eussent fait que d'assez médiocres colons. L'été, pendant le long chômage de la chasse, eût-il été impossible d'intéresser quelques-uns de ces fils de défricheurs, à la culture d'un coin de terre, à la possession d'un peu de cheptel d'où ils eussent tiré des marchandises d'échange pour la traite? L'expérience paraît avoir réussi autour du fort des Ouyatanons, où l'on trouve établies, en 1748, quelques familles françaises. Pareil et même plus grand succès se produit au Pays des Illinois qui deviendra un centre de ravitaillement. Sur la fin du régime, les voyageurs qui allaient faire la traite vers la région des

Illinois-Michilimakinac n'emportaient plus de vivres que pour l'aller. Pour le retour, ils s'approvisionnaient chez les colons de ces régions qui les fournissaient en particulier de viandes de dindes sauvages et de bœuf illinois. L'inconcevable, c'est qu'en 1727, sous prétexte de ne pas les détourner de leur service, le Conseil de marine préfère vouer les soldats des garnisons à l'oisiveté, plutôt que de leur permettre la pêche ou la culture autour des forts. Politique malheureuse quand on songe à ce qu'auraient pu représenter d'économies et de force défensive des postes ravitaillés sur place et des alliés indiens plus solidement encadrés. Au surplus une puissance coloniale saurait-elle convoiter impunément plus d'espace qu'elle n'en pourra jamais coloniser ni même occuper ?

Correction imparfaite de cette faiblesse

Sa nudité de squelette, est-il au pouvoir de l'empire de la corriger ? Où ce géant pourra-t-il se donner un peu de nerfs et de muscles ? Sera-ce dans l'appoint de ses troupes et de ses milices, dans son appareil militaire ? N'y comptons pas. Rien au contraire qui accuse davantage l'écart troublant entre la terre et l'homme. « Point de pays, disait en 1756 l'ingénieur Desandrouins, où on ait à défendre de plus vastes contrées avec moins d'hommes. » Exacte réalité. En simple ligne longitudinale, la moitié de l'Amérique du Nord est à couvrir et à fortifier. La séparation de la Louisiane, suivie de celle du Pays des Illinois rattaché au gouvernement de la Nouvelle-Orléans, ne raccourcit en rien l'espace à défendre. Le système défensif des colonies du Mississippi entraîne, avec la prise de possession de l'Ohio, l'établissement d'une nouvelle ligne de fortification: assistance et couverture dont le Canada fait encore les frais. Mais, pensera-t-on, ces désavantages, cette faiblesse militaire, la métropole les compensera par le poids de sa puissance et de sa diplomatie en Europe. Autre illusion dont il convient de se débarrasser. Nous l'avons dit et redit: une guerre larvée se poursuit ici en Amérique sous le régime d'une alliance franco-anglaise en Europe. Jusqu'en 1744, et même après 1748, les gouverneurs de la Nouvelle-France ont à se mouvoir dans les plus parfaites ambiguïtés de la politique et de la diplomatie françaises. D'année en année la pression anglaise se fait plus résolue, plus énervante. A la faveur de la paix, gémit Bégon, les Anglais conquièrent plus de terrain qu'ils n'auraient les moyens de le faire en temps de guerre. Presque dans les mêmes termes, le Père Aubery, missionnaire des Abénaquis, dénonce courageusement l'incurie de la cour qui laisse se poursuivre les empiétements, et qui « semble ne pas s'en apercevoir ». A ces avertissements, aux cris d'alarme de Québec, Versailles oppose l'invariable consigne: résister, mais sans emploi de la force ouverte; par-dessus tout, ne pas donner aux Anglais lieu de se plaindre; bien vivre avec eux, tout en défendant les intérêts du roi. Lors de l'alerte de Chouaguen, la réaction

métropolitaine se montre d'une mollesse particulièrement insigne. Beauharnois a sommé les Anglais de se retirer; sa sommation, il a pensé un moment l'appuyer d'une démonstration militaire. Cette pensée belliqueuse lui attire un blâme du Conseil de marine. Pour organiser sur le lac Ontario une police plus effective, intercepter les convois indiens vers Chouaguen et les convois anglais vers l'ouest, les autorités coloniales proposent de faire naviguer une deuxième barque sur le lac; Longueuil a parlé d'établir un poste, sur la rive sud, à la baie des Goyogouins. L'Ontario, c'était la mer iroquoise; on ne pouvait la tenir solidement qu'en la tenant par les deux extrémités et par les deux rives. Versailles s'oppose et à la barque et à l'établissement du poste. Il n'acquiescera que sur le tard à l'établissement de l'abbé Picquet à la Présentation. D'ailleurs au sujet des menées anglaises un fonctionnaire de là-bas n'a-t-il pas statué placidement: « Ce sont des prétentions qui durent depuis longtemps, ce dont on ne peut empêcher l'effet qu'en engageant les Sauvages à s'y opposer... » Et voilà la grande trouvaille et la suprême solution: promouvoir les Sauvages au rôle de gardes-frontières de l'empire. En Acadie, au pays des Abénaquis, au lac Tabitibi, sur l'Ouabache, sur l'Ohio, partout prévaut la nouvelle consigne: repousser l'Anglais par le Sauvage, inciter à la manière forte, « sans qu'il paraisse toutefois que les Français y ont part ». A Vaudreuil, mais surtout à Beauharnois, échoit la tâche d'organiser la riposte indienne. Une double méthode s'offre à eux: attirer, grouper dans la colonie laurentienne le plus possible de Sauvages dits domiciliés; grouper ceux des lacs auprès des postes français les plus voisins, les arracher ainsi aux intrigues des Anglais; puis, au besoin, lancer les uns et les autres contre l'envahisseur. Tâche peu facile avec ces tribus d'humeur fantasque, aussi promptes à passer d'un camp dans l'autre qu'à s'entre-déchirer. Dans cette besogne diplomatique, Beauharnois usera le meilleur de ses énergies et non sans succès. Pour garder la paix entre les nations indiennes ou y briser les intrigues ennemies, il jouera le Sauvage contre le Sauvage, lancera les domiciliés, les nations des Pays d'en haut contre les Renards, les Chactas contre les Chicachas. Dans sa lutte contre l'Anglais, les directives de Versailles lui donneront d'autres collaborateurs puissants et assez inattendus: les missionnaires. Les hommes de Dieu seront proprement transformés en agents politiques, ne faisant en cela, prétendent toujours les gouvernants de Versailles, « que remplir leur devoir ». Sous prétexte qu'il y va de la foi des Indiens, les missionnaires auront donc à les soudoyer contre l'Anglais. Politique assez égoïste dont les Abénaquis, entre autres, feront longtemps les frais, et qui consiste à engager les Sauvages dans la guerre sans leur assurer le soutien suffisant. A ces mercenaires de la Nouvelle-France, la trésorerie française dispute vigoureusement chaque année ce que l'on appelle le « présent aux Sauvages »: quelque 22,000 livres. A Beauharnois elle marchande même la douzaine de médailles destinées à ces guerriers qui risquent leur vie pour la Nouvelle-France et pour Sa Majesté.

La puissance militaire de la colonie serait-elle si redoutable qu'elle puisse tenir ainsi la dragée haute aux mercenaires indiens ? Prenons une année moyenne entre 1730 et 1740. L'armée coloniale se compose, en ce temps-là, de 28 compagnies qui forment ensemble quelque 800 hommes des troupes de la marine, et d'environ 10 à 12 mille miliciens fournis par les colons. De l'effectif des troupes, si l'on soustrait quelque 200 soldats répartis dans les garnisons des postes éloignés, — 200 soldats pour garder un tiers de l'Amérique — il en reste 500 au plus dans les garnisons des trois villes de Québec, Trois-Rivières, Montréal. Et quels soldats, dont les gouverneurs ne cessent de se plaindre: souvent malingres, à demi impotents, séditieux par surcroît, rongés par l'esprit de désertion aux Anglais. Et de même, dirions-nous, quels miliciens: un grand nombre point armés et hors d'état de s'armer ! Les fortifications des villes sont à l'avenant: garnies souvent de canons rouillés et sans affûts. Longtemps la cour se refuse à fortifier Québec, dans l'illusion que le péril vient plutôt du côté du Richelieu que du fleuve, et pour ce prétexte plus que singulier, qu'une fois pris, un Québec fortifié serait moins facile à reprendre. Politique à la vérité bien étrange dans l'état de fièvre et d'inquiétude qui sévit alors en Amérique du Nord. D'une crise à l'autre ! ce pourrait être le titre de la période troublée qui va de 1713 à 1754. En réalité la crise a-t-elle jamais cessé ? Outre la guerre de la Succession d'Autriche, que d'alertes ont secoué la colonie et l'ont mise à deux doigts de l'irréparable. Mais pourquoi insister lorsque l'histoire, nous le sentons assez, a par trop tendance à tomber dans le réquisitoire ?

Le Canada aux proportions d'empire pose donc plus de problèmes qu'il ne lui est possible d'en résoudre. L'énorme charpente, il faut y revenir, est trop bâtie contre quelqu'un. Construction hâtive et fragile d'une faiblesse inquiète, elle n'est pas assez l'œuvre d'une force interne, d'une vie qui déborderait de son trop-plein. Le tragique en l'affaire est que le Canada ne peut éviter de s'agrandir et qu'il ne saurait s'agrandir que pour s'affaiblir. Trop étendu et même trop tendu, on ne voit pas qu'il ne puisse pas l'être. Image du tronc qui aurait à communiquer sa sève à trop de branches et à de trop longues et qui se sentirait constamment ébranlé par ces prolongements désordonnés. Combien de temps le tronc ou le centre de gravité pourra-t-il porter le poids écrasant de ces marches d'empire sans s'exposer lui-même à craquer ? Un retour à l'équilibre, un redressement sont-ils encore choses possibles ?

CHAPITRE SEPTIÈME

L'impossible redressement

Le Canada au bord de l'abîme — L'homme du redressement — Demi-échec

Le redressement, un homme l'allait tenter. De 1739 à 1748 de graves événements se déroulent. La guerre sévit en Europe: guerre anglo-espagnole, guerre de la Succession d'Autriche. Dans la crainte que la France n'embrassât la cause de l'Espagne, l'Angleterre se reprit à ses projets traditionnels d'une coalition continentale contre la voisine d'outre-Manche. La mort de Charles VI d'Autriche (19 octobre 1740), la succession au trône de l'empire survinrent à point. L'Angleterre se jeta du côté de l'Autriche et de ses alliés. Louis XV aurait préféré rester comme il disait, « sur le mont Pagnotte ». Le vieux levain anti-autrichien, mal incurable en France, eut raison et du roi et du cardinal Fleury. Dans l'été de 1744 Louis XV déclara la guerre à l'Angleterre et à l'Autriche.

Le Canada au bord de l'abîme

Guerre sans objet, a-t-on dit. En Europe peut-être; point, certes, en Amérique. Ici la guerre larvée se mue, comme il était fatal, en guerre ouverte. Un durcissement de la politique de Versailles se fait aussitôt sentir. La colonie est faiblement protégée. Dans les trois villes on recense au plus 200 canons; deux mortiers en tout et partout; 5,000 fusils manquent à l'armement des miliciens. Le ministre ne saurait promettre pour 1744 ni renfort d'artillerie, ni armes, ni munitions. Qu'importe. Beauharnois reçoit l'ordre de déclencher l'offensive sur tous les fronts: en Acadie, au pays des Abénaquis, à Terre-Neuve, à la baie d'Hudson. Après avoir tout cédé ou tout laissé prendre, on s'applique à tout reprendre. De partout il faudra chasser les Anglais, même de Chouaguen où maintenant l'on tient presque rigueur à Beauharnois de les avoir laissés s'établir.

Encore cette fois ce fut et ce ne pouvait être que la guerre du faible contre le fort: guérilla par bandes d'Indiens, le plus souvent par bandes mêlées de Français et d'Indiens où se coudoient les domiciliés et les alliés de l'Ouest. Pendant trois ans, de 1745 jusqu'au printemps de 1748, tantôt l'été, tantôt l'automne ou l'hiver, les frontières des colonies anglo-américaines sont harcelées sans répit. Commandées par quelques-uns des plus brillants officiers de la colonie, les meutes endiablées se ruent vers le Connecticut, vers Boston, vers le Maine, vers l'Acadie anglaise. Guérilla sans pitié où l'on brûle, saccage, d'où l'on revient avec des prisonniers et des chevelures. Il en coûte des sommes énormes. Pour se les faire pardonner, Hocquart écrit que les Sauvages sauvent la colonie, en gardant les avenues: « Nous ne pouvons nous sauver, appuie-t-il, ...qu'à force d'argent. » Pour sa part le Canada connaît l'état de perpétuelle alerte. Les Agniers, qui ont embrassé la cause des voisins, viennent faire leurs coups aux abords de la colonie. Chaque année la menace de l'invasion anglaise se lève sur les frontières. Les alarmistes l'annoncent tantôt par le lac Champlain, tantôt par le fleuve, ou encore, après la chute de Louisbourg, par les deux routes. Le pays a pris sa physionomie des mauvais jours: dans les côtes les anciens forts ont été rétablis; le long du fleuve un système de signaux s'échelonne pour avertir de l'approche de la flotte ennemie; pour la brûler, si possible, on construit en hâte des cajeux d'artifice. Beauharnois va jusqu'à donner l'ordre aux populations du bas du fleuve de se bâtir des cabanes dans le bois pour plus de sûreté. Et chaque année apporte ses déconcertantes nouvelles. En 1745 c'est la chute de Louisbourg, Louisbourg l'imprenable, tombé assez ignominieusement aux mains d'une flotte de la Nouvelle-Angleterre à la suite d'une mutinerie de sa garnison. Événement qui atteint la catastrophe. En Angleterre on parle de cette capture comme du « plus cher objet de toute la nation » et « dix fois plus populaire que Gibraltar l'a été ». Beauharnois a envoyé cet avertissement à Versailles: « La conservation du Canada doit paroître l'objet le plus intéressant; si une fois l'ennemy en devenoit le maistre il faudroit peut estre renoncer pour toujours à ce continent. » Cette même année une flotte de France venue secourir la forteresse s'en retourne sans avoir rempli aucun des objets de sa mission. L'année suivante c'est la lamentable équipée du duc d'Anville. Lui aussi a été envoyé pour secourir le Canada, lui apporter des renforts, reconquérir Louisbourg ou Plaisance, Port-Royal, chasser les Anglais de l'Acadie. Un jour de tempête, en vue des côtes de l'Atlantique, un coup de mer disperse la flotte aux 50 voiles; puis, c'est le duc foudroyé par la maladie; son remplaçant, le chevalier d'Estournelles, épouvanté de la succession et de son insuffisance, se jetant sur son épée; le successeur du chevalier, La Jonquière, obligé par les vents de rentrer en France, et lui aussi, sans avoir rempli aucun des objets de la mission de l'escadre. En Amérique, aux Antilles, en Europe, une véritable fatalité s'attache aux opérations de la marine française. En

1747, M. de La Jonquière, en route pour le Canada où il doit relever Beauharnois, est défait sur mer et fait prisonnier par les Anglais.

Jours sombres que traversent deux seuls éclairs de joie: la nouvelle de la victoire de Fontenoy qui suscite, au chant du *Te Deum*, des processions solennelles dans toutes les paroisses de la colonie; et la brillante affaire des Mines en février 1747, où un détachement commandé par Coulon de Villiers, remplacé dans l'action même par le chevalier de La Corne, défait pleinement une troupe d'Anglais supérieure en nombre et retranchée. Des actes d'héroïque courage s'y accomplissent. Longtemps, la mention: « Il s'est trouvé aux Mines » vaudra la meilleure des recommandations aux faveurs du roi.

L'homme du redressement

Roland-Michel Barrin, marquis de La Galissonnière, arrive au Canada en ces fâcheuses conjonctures. Il vient, à titre de commandant général des colonies de la Nouvelle-France, gouverner le pays en attendant la mise en liberté de La Jonquière. Ce dont la colonie a le plus besoin, avait dit le roi en envoyant le marquis au Canada: « C'est un chef en état de la conduire et de la défendre. » Du chef, La Galissonnière avait le coup d'œil rapide et pénétrant et la volonté forte de l'homme d'action. Sa correspondance officielle, ses actes révèlent un solide équilibre d'esprit. L'homme a l'étoffe des grands marins. Mais en ce marin qui est de son temps, il y a aussi un intellectuel tourné vers les sciences physiques. Au Canada il semble avoir occupé son court séjour à réfléchir, à ébaucher les plans d'un redressement de la colonie. Aux côtés de Bigot, le fastueux et le fêtard, il n'accorde que tout juste ce qu'il faut à la mondanité. Resté pieux, assistant dévôt aux offices de l'Eglise, le marquis fait voir la modération d'un sage. Tel nous le montre le journal de sa parente, Elisabeth Roberth de La Morandière.

Il n'est pas lent à saisir la situation. Ses principaux mémoires ou dépêches tournent autour du problème. N'y cherchons pas le programme synthétique, fortement lié, d'un constructeur de pays à la façon de Talon, même si à voir agir le marquis, on eût dit Talon revenu en Nouvelle-France. Le plan de La Galissonnière est celui d'un militaire arrivé ici en pleine guerre dans une atmosphère de défaite et qui s'applique à scruter les raisons lointaines et prochaines de l'échec. Il fallait redresser, mais comment? Le commandant général n'ignore rien du décri dont le Canada souffre en France depuis les dernières années de Louis XIV. Il court donc au plus pressé, réhabiliter le Canada dans l'esprit de la cour. Riches d'immenses ressources, le Canada aussi bien que la Louisiane, il ne le dissimule point, resteront longtemps « à charge » à la France, ne serait-ce que par les frais de leur défense militaire. Le Canada ne saurait rapporter ce que rapportent à leur métropole les colonies anglaises, mieux

situées, avec débouchés plus ouverts sur l'océan et d'une économie plus complémentaire de l'économie de l'Angleterre. Pas davantage ne saurait-on attendre du Canada les larges profits tirés des Iles d'Amérique. La colonie du Saint-Laurent rapporte pourtant, par le volume de ses importations françaises, par ses pêcheries, branche de commerce lucratif; par sa navigation, école de matelots; par sa production en blé, en chanvre, d'un « usage nécessaire à la vie » et à l'industrie et donc de consommation durable. Les Iles produisent plus de richesse. En revanche, d'un climat plus sain, le Canada, plus que les Iles, produit des hommes. Et là-dessus, le marquis résume sa pensée en cette phrase de résonance dix-septième siècle: « Richesse plus estimable pour un grand Roy que le sucre et l'indigo ou si l'on veut tout l'or des Indes. »

Homme de guerre, le commandant général insiste, plus que sur tout le reste, sur la valeur stratégique du Canada. Valeur stratégique pour la défense des Iles, pour la protection des possessions françaises, et non moins des possessions espagnoles dans l'Amérique, en particulier du Mexique; bref, « la plus forte digue, dira-t-il, que l'on puisse opposer à l'ambition des Anglois ». « Frontière infructueuse », sans doute, mais « comme les Alpes sont au Piémont, comme Luxembourg seroit à la France ». S'élevant encore plus haut, La Galissonnière montrait le prestige de la France en Europe proprement engagé dans la conservation du Canada. Comme au temps de Richelieu et de Colbert, les colonies sont « nécessaires à un grand Etat ». Abandonner les siennes à leurs seules forces, ce serait proprement, de la part de la monarchie, les livrer aux Anglais, et par là conférer au rival tant de richesses et une telle supériorité en Amérique, qu'inévitablement il y gagnerait « la supériorité en Europe ». L'équilibre américain, condition de l'équilibre européen, idée de La Galissonnière. Idée qui flotte dans l'air à l'époque. Dix ans plus tard Bougainville, député à Versailles par Vaudreuil et Montcalm, reprend quelques-unes des considérations de La Galissonnière. A ceux qui reprochent au Canada de rapporter peu à la France, « faut-il compter pour rien, ripostait le jeune officier, que d'empêcher une nation rivale de s'agrandir, d'établir sur les mers un commerce despotique et de s'emparer de tout le commerce » ? Le Canada aux mains des Anglais, disait encore Bougainville, met en danger les Iles, le Brésil, le Nouveau-Mexique, la Louisiane.

En homme de guerre toujours, La Galissonnière passe en revue les frontières vitales de la Nouvelle-France. Il cherche, il indique où et par quels moyens articuler la grande charpente, en fortifier les parties branlantes. A l'est, voici l'Acadie et l'Ile-Royale, toutes deux nécessaires à la Nouvelle et à l'ancienne France; donc les reprendre aux Anglais, l'Acadie surtout, « sans quoi l'Acadie prendra ou fera tomber Louisbourg »; en tout cas, ne céder quelque partie de la péninsule acadienne qu'en retour de compensations et de garanties de sécurité pour ce qui resterait aux Français; ensuite conserver la région de la rivière Saint-Jean et

l'isthme de Shédiac, communication indispensable pendant l'hiver entre l'Île-Royale et le Canada; pour ce qui est des frontières du sud entre les colonies anglaises, le Canada et la Louisiane, les fixer à la ligne des « eaux pendantes », ce qui entraînerait, de la part des Anglais, l'abandon de Chouaguen, « une des usurpations des plus manifestes et en même temps des plus nuisibles au Canada »; à l'ouest et au sud-ouest pratiquer une large et urgente politique d'établissement: y fortifier Niagara, l'une des clés du pays; éloigner les Anglais de l'Ohio où ils seraient plus dangereux qu'à Chouaguen, s'établir en ces lieux comme à la clé du Mexique, de la Louisiane, du Pays des Miamis et des Illinois; toujours à la même fin, s'attacher particulièrement à deux postes: le Détroit, le Pays des Illinois; le premier, centre naturel du commerce des lacs, position maîtresse pour tenir les Anglais à distance, en « imposer à presque tous les Sauvages du continent »; le second, autre rempart de la Louisiane et des colonies espagnoles, celui de nos postes où les Anglais pourraient « venir le plus facilement et avec un peu de forces »; en outre, pays « découvert », d'un climat et d'un sol à souhait pour la culture des terres, déjà peuplé d'un assez bon nombre de familles françaises, pays de plaines de « plusieurs centaines de lieues », remplies d'une multitude de bœufs, qui mettrait « en état de se passer des salaisons d'Irlande pour la Martinique » et même de concurrencer les viandes anglaises dans les colonies espagnoles. Enfin dans le nord, à Michilimakinac, autre position centrale, établir un commandant fixe.

Du même œil ouvert, La Galissonnière a nettement discerné le péril, le mal suprême pour les possessions françaises: ce que nous appelons le déséquilibre américain, ce grandissement prodigieux des colonies anglaises qui, avertissait-il, les rendra « bientôt en état de ravager le Canada jusqu'au près de Montréal », pour ensuite préparer en peu de temps la « ruine entière » du pays. En conséquence, un remède primait tous les autres: le peuplement de la Nouvelle-France. Rien qu'au Détroit La Galissonnière eût voulu envoyer un millier « d'habitants cultivateurs ». Cette autre objurgation est également de lui: « On doit se déterminer à envoyer beaucoup de monde à la Nouvelle-France... » Pour les mêmes raisons importe-t-il de ne point ménager sur l'armement et les fortifications: « Mettre ces colonies en force, puisqu'on peut et qu'on doit les considérer comme le boulevard de l'Amérique contre les entreprises des Anglais. » A Versailles, qui ne manquera pas de lui opposer l'objection de finance, La Galissonnière répond sans y mettre de manières: mieux valent les dépenses qui, faites à temps, épargnent les dépenses du temps de guerre et se changent en économies; il dira encore: se fortifier en hommes, sur les lieux mêmes, coûte moins cher que « des armements faits en Europe ». Au reste ces dépenses sont-elles autres que celles de beaucoup de places fortes de France bâties à grands frais et qui ne rapportent rien ? En toute sa correspondance avec le ministre, on le note avec plaisir, La Galissonnière emploie ce ton autoritaire, pressant, qui

nous change du ton déferent et suppliant de Vaudreuil, de Beauharnois, de Bégon ou de Hocquart. A propos de dépenses essentielles, il écrit par exemple: « Je n'ignore pas la difficulté des fonds en France et surtout pour la marine... Mais cela n'empêche pas que je ne persiste dans mon opinion. » Langage courageux qui dut résonner singulièrement dans les bureaux routiniers de là-bas.

Demi-échec

Enfin serait-ce le redressement sauveur ? Il y avait en La Galissonnière, avons-nous dit, un grand homme d'action. Au besoin, croyons-en Bigot qui, pour se justifier de ne pas tout surveiller, écrit non sans un peu de dépit que pour demandes ou projets de toute espèce, « personne ne s'adresse à l'intendant ». Le commandant général ne s'était pas contenté d'écrire ni de dresser des plans. En Acadie, à Chouaguen, au Détroit, il avait commencé d'appliquer sa politique d'occupation. Il n'avait pas oublié l'Ohio. En 1749 il y avait dépêché Céloron avec ordre de prendre possession du pays. Démarche audacieuse où d'aucuns ont voulu voir l'une des causes de la guerre prochaine.

Ainsi savait parler et agir M. le marquis de La Galissonnière. Que n'a-t-il eu le temps et les moyens de réaliser lui-même sa politique ? Peut-être ce petit homme — il était petit de taille — eût-il été l'homme de l'heure décisive, de ceux qui ressaisissent les destins tournants. Pour ce qu'il avait fait et pour ce qu'il avait voulu faire, La Galissonnière laissera un grand souvenir dans la colonie. Montcalm, dans son journal, lui accorde ce louable compliment: « M. de la Galissonnière, qui n'était pas grand mais qui avait exécuté de grandes choses.... ». Sur la tombe du marquis, dans la petite église de Nemours (France), l'inscription latine contient, entre autres, cet éloge:

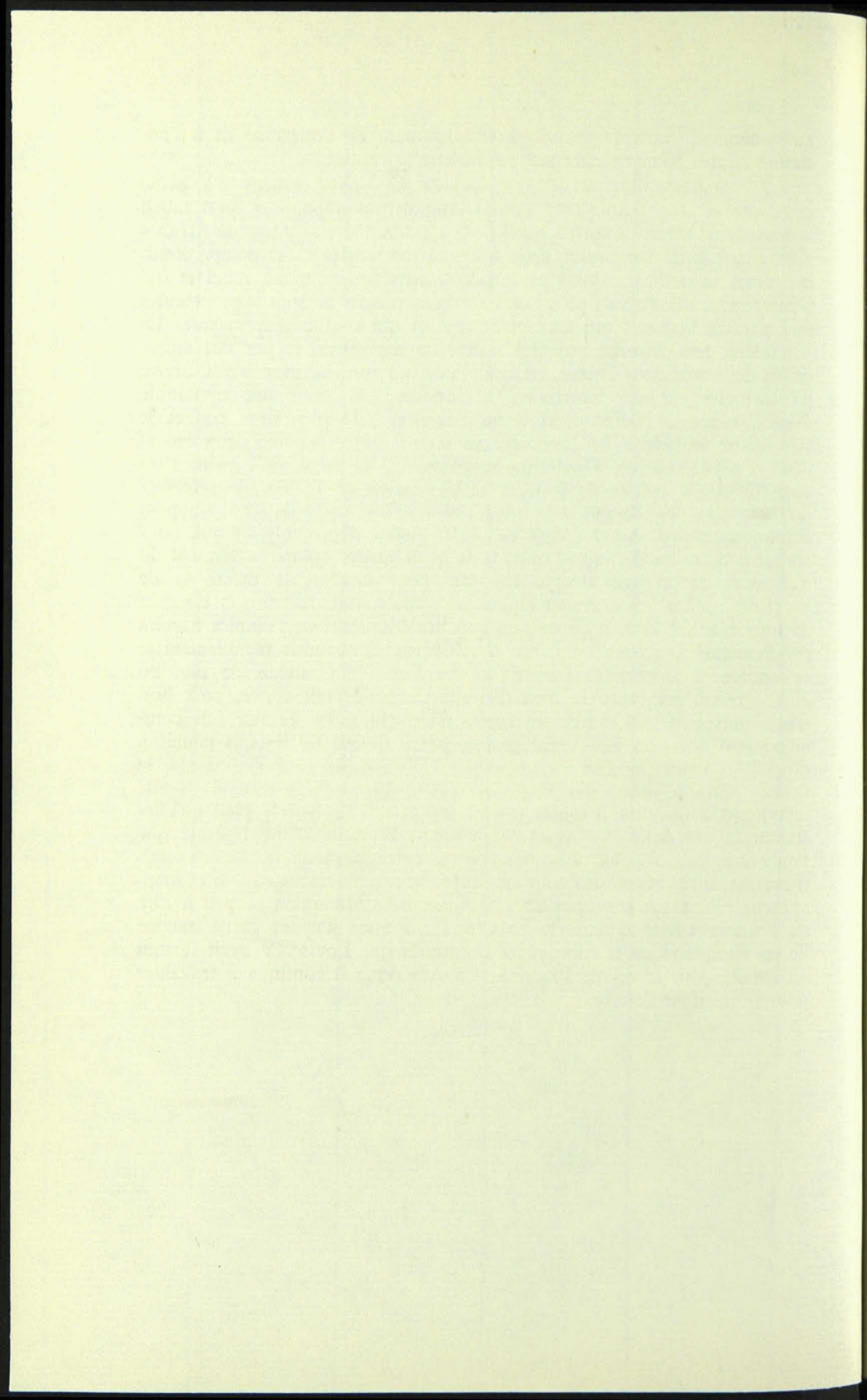
Novae Franciae difficili tempore praefectus

Rebus quae secutae sunt prosperis viam munivit.

Hélas, on ne voit pas, après La Galissonnière, quelle tournure si prospère auraient prise les affaires de la colonie. Il n'est pas ordinaire du reste qu'une situation gâtée s'améliore aussi longtemps que persistent les malaises profonds où elle a pris origine. En France, Maurepas disgracié avait quitté la marine et les colonies en 1749. Il avait été remplacé par Rouillé, comte de Jouy, ministre plus que médiocre. Rien ne se fit pour peupler plus activement la colonie, corriger le déséquilibre américain. Le roi avait bien éprouvé, en 1746, comme un sursaut. Dans ses instructions à La Jonquière, il avait reconnu le Canada « susceptible d'établissements solides et avantageux ». La colonie, il a même promis de la porter « au point de progrès où elle peut être portée » et « d'employer tous les moyens praticables pour y pourvoir efficacement ». Parole de roi qui ne fut qu'une parole. L'assistance financière en resta

au système du compte-gouttes. L'établissement de l'ouest se fit à l'ancienne allure. Rien ne changea, pas même la routine.

La Galissonnière allait partir après un gouvernement d'à peine deux ans et cinq jours. Trop courte administration pour ce qu'il fallait accomplir. Il serait remplacé par M. de La Jonquière et Ange de Menneville, marquis de Duquesne, deux hommes qui, sur certains points, continueraient sa politique, mais personnages sans beaucoup de relief et qui prouveraient une fois de plus que les grands projets ne sont bien exécutés que par les hommes qui les ont conçus et qui sont à leur mesure. La Jonquière, très absorbé par des soucis de népotisme et par des entreprises de castor dans l'ouest, en complicité, au surplus, avec Bigot, arrive ici surmené par ses infortunes, névropathe qui, pour une apparente désobéissance de Céloron, écrit au ministre: « Je n'en dors pas et je suis même malade. » La Jonquière va mourir après à peine deux ans et demi d'administration. Duquesne ne gouverne, lui aussi, qu'à peine trois ans; il aura le mérite de fortifier la possession de l'Ohio, de réformer méritoirement les troupes et la milice; armé d'une verge de fer il frappera comme un sourd. Autre épuisé de nerfs, atteint d'insomnie, et qui, pour un refus de croix de Saint-Louis, écrit au ministre, éploré: « Sera-t-il dit que vous ne m'avez envoyé icy que pour châtier de droite et de gauche?... » La Jonquière et Duquesne s'épuiseront d'ailleurs à boucher de tous côtés, à l'est, à l'ouest, au sud, les frontières de l'empire trouées par l'ennemi. Sur tous les points ils tâcheront à ressaisir péniblement le commerce et le prestige français contre l'assaillant anglais de plus en plus agressif. En outre la paix d'Aix-la-Chapelle était venue, paix boiteuse, plus boiteuse encore que celle d'Utrecht. « La France fait communément des paix peu avantageuses, parce qu'elle ne les fait jamais à propos », écrira un jour Bougainville. L'Ile-Royale sera restituée à la France mais, à propos des autres conquêtes anglaises, le texte du Traité se bornait à dire que « toutes choses seront remises sur le pied qu'elles étaient ou devaient être avant la guerre ». Formule d'une légèreté que l'on concevrait à peine dans un contrat entre particuliers. Les Anglais n'avaient qu'à reprendre leur politique d'empiétements; ils n'y manquèrent pas. C'est à propos de cette paix de 1748 qu'on se prit à dire en France: « Bête comme la paix ! » La France n'ayant gardé aucune de ses conquêtes en Europe, il fut encore dit que Louis XV avait surtout « travaillé pour le roi de Prusse ». En Amérique il continua à travailler pour le roi d'Angleterre.

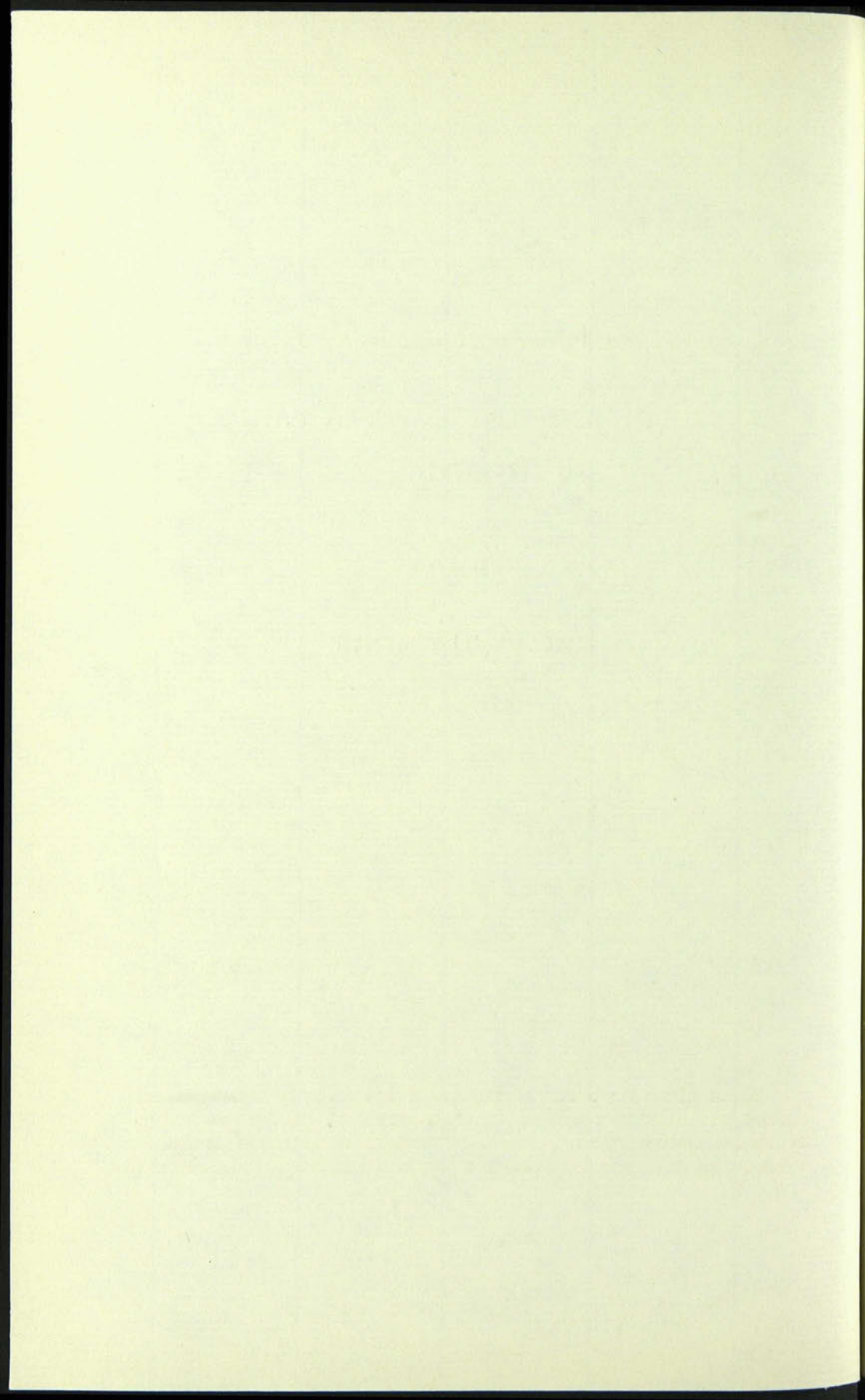


LE CHEMINEMENT DANS LA PAIX

(1713-1755)

II

LES ACCOMPLISSEMENTS



CHAPITRE PREMIER

L'accomplissement démographique

Peuplement par immigration — Peuplement par natalité — Inventaire de l'immigration

Oublions pour quelque temps la fatale issue où paraît s'engager l'histoire de la Nouvelle-France. Plongeons plus avant dans la vie de la colonie. Nous venons de le voir: rarement plus petit peuple s'est vu chargé d'une plus lourde tâche. La métropole lui a par trop manqué. Mais lui-même, pour faire tête à son sort, préparer son avenir, qu'a-t-il fait? Quelle vigueur interne s'est-il donnée? Quels accomplissements peut-on mettre à son crédit? Peut-être cet examen nous fournira-t-il un autre exemple de l'influence superficielle de l'élément politique dans l'existence d'un peuple. Les incuries, les erreurs d'en haut ne dérangent souvent qu'à demi la vie d'en bas. Une nappe d'eau peut se livrer aux caprices de tous les vents. En ses profondeurs, une vie intense continue en paix ses évolutions.

Peuplement par immigration

Rappelons-nous, encore une fois, la donnée cruciale en l'histoire de la Nouvelle-France: trop à faire par trop peu d'hommes. Après 1713, où en est la population de la Nouvelle-France ou, plus exactement, du Canada? Les recensements dits officiels nous indiqueraient trois étapes du mouvement démographique:

Année 1720: 24,951 âmes

Année 1739: 42,701 "

Année 1754: 55,209 "

Statistiques d'exactitude relative. Ce ne sera pas avant 1727 que, par règlement du Conseil supérieur, on rapportera au greffe des juridictions de chaque gouvernement la copie des registres de baptêmes. Jusque-là et encore en 1729, aux seigneurs et à eux seuls revient la tâche bénévole

du recensement. Pour 1754, acceptons le chiffre de quelque 55,000 âmes. C'était beaucoup et c'était peu. C'était beaucoup, puisque, en trente-quatre ans, la population s'était plus que doublée; c'était peu comparativement aux ascensions prodigieuses des voisins, en regard même de la natalité coutumière des Canadiens.

De cet écart persistant entre l'homme et sa tâche, où chercher l'explication ? Pendant le règne de Louis XV, il est certain, selon M. Gaxotte, que la population française ne cessa de s'accroître. De dix-huit ou dix-neuf millions en 1700, elle serait passée à vingt-sept millions en 1789: ce qui donnait à la France « la population la plus forte de l'Europe ». De 1713 à 1760, autre fait certain, le Canada ne connaîtra à aucun moment la moindre immigration à dose massive. Comme son système financier, son peuplement en passera par le rationnement, le régime du compte-gouttes. Le Français de ce temps-là émigre peu. Ni par son climat, ni par son niveau de vie, le Canada n'attire le sujet du royaume un tant soit peu aisé. En général l'émigrant est un pauvre, un indigent dont il faut organiser le déplacement. Or, en France, l'émigration n'est alors ni stimulée ni subventionnée comme elle l'est en d'autres parties de l'Europe pour le compte des colonies anglo-américaines. En outre la navigation océanique s'est peu améliorée. Traverser l'océan reste toujours une aventure hasardeuse. Les naufrages retentissants, tel celui du *Chameau*, en 1725, ne sont pas événements si rares. « J'ai été sept fois au Canada, écrivait en 1716 un capitaine de navire, et quoique je m'en suis bien tiré, j'ose assurer que le plus favorable de ces voyages m'a donné plus de cheveux blancs que tous ceux que j'ai fait ailleurs. » Le plus grave, il faut y revenir, ce pourrait bien être que les autorités de Versailles considèrent par trop les colonies comme des annexes plus ou moins étrangères à la métropole. Elles ne perçoivent pas l'émigration vers les dépendances d'outre-mer comme un simple déplacement de population à l'intérieur du domaine français. Les ministres n'ont cessé de le redire: le petit troupier qu'on embarque pour le Canada est un homme perdu pour l'Etat.

Où donc puiser alors le peuplement colonial ? Une première source lui reste: le transport d'engagés, transport obligatoire pour les armateurs ou capitaines voyageant au Canada et transport proportionnel aux tonnages de leurs navires. Source nullement à dédaigner et qui, dûment exploitée, aurait pu donner d'appréciables résultats. Et il faut reconnaître en toute justice que, par diverses ordonnances, le Conseil de marine s'efforcera d'en assurer le rendement. Le malheur veut que, par toutes sortes de prétextes, les capitaines de navires éludent les ordonnances, et que, dans les ports, les commissaires négligent d'y tenir la main. Dès 1714 Ramezay constate le mal. En 1749 Bigot fait la même observation. D'ailleurs, en vertu d'un règlement du roi en date du 16 novembre 1716, les capitaines peuvent s'en tirer par une amende de 60 livres pour chaque

engagé non embarqué, amende qui leur coûte moins cher qu'une levée d'hommes.

Au peuplement par engagés est venu s'ajouter le peuplement par soldats réformés. Le système consistait à licencier le soldat marié qui consentait à prendre terre. Appât assez efficace sur des troupiers miséreux qui, la première année de leur séjour au Canada, au témoignage d'un recruteur de France, ne gagnaient pas avec leur solde de quoi acheter, ni ne trouvaient « a gagner de l'argent pour estre en estat de le faire ». Dès 1704, Louis XIV parut se prêter à ce procédé de peuplement. Mais dès cette époque aussi, l'observation est de Ruette d'Auteuil, le licenciement des soldats donne peu, et pour la raison qu'on fait trop de difficultés à leur mariage. Le soldat ne peut se marier sans le consentement de son capitaine: consentement souvent différé dans un temps où le capitaine empêche la solde du soldat célibataire qui travaille chez l'habitant. L'obstacle principal, encore cette fois, il faut le chercher néanmoins beaucoup plus haut et nulle part ailleurs qu'à Versailles. Le soldat mis en congé doit être remplacé par une nouvelle recrue; à ce remplacement les autorités métropolitaines répugnent fortement, et l'on sait pour quelles raisons. Que de fois, dans le licenciement des soldats, Vaudreuil et surtout Beauharnois s'entendront reprocher leur excessive libéralité. Le roi en viendra à souhaiter, non seulement qu'on puisse diminuer chaque année l'envoi de recrues, mais qu'on arrive même à supprimer ces envois coûteux. Et que d'entraves vont s'accumuler: pas de congés avant au moins trois ans de service; préférence accordée aux soldats les plus âgés, méthode assez singulière de peuplement; puis, en 1743, à la veille de la guerre de la Succession d'Autriche, suspension, par ordonnance royale, de tout licenciement de soldats, suspension renouvelée à l'arrivée de La Jonquière, puis encore en 1755 à la veille de la guerre finale. Tant et si bien que, de 1713 à 1755, à peine, bon an mal an, une trentaine de soldats mariés parviennent à s'établir. Notons toutefois qu'en 1760, après la capitulation de Montréal, plus de 500 soldats des troupes de terre, d'après le chevalier de Lévis, auraient déserté pour prendre des établissements au Canada.

Une autre source va donner davantage, au moins pendant quelques années. Vers 1716, les plaintes s'élèvent de plus en plus fortes, dans la colonie, contre la pénurie de la main-d'œuvre qui fait échec à toute entreprise. L'on en vient même à prôner une importation de main-d'œuvre noire. Vaudreuil et Bégon, favorables d'abord à une immigration de soldats, dans l'espoir de les réformer, se rabattent à la fin sur une importation de prisonniers. Les autorités métropolitaines se rendent après quelque hésitation. Il se trouve que, vers 1720, la France entreprend de vider, autant qu'elle peut, ses prisons. Des prisonniers, elle en a expédié aux îles du Vent, elle en dirige, en 1722, vers Cayenne, l'Île-Royale, le Canada. Transportés par le vaisseau du roi et par les navires marchands, faux-sauniers et braconniers prennent donc le chemin de Québec, comme

ils prennent la route de l'Île-Royale et des Antilles. Il en arrive 130 en 1723; le nombre descend à 17 en 1743. Nulle immigration, il faut le dire, ne sera plus populaire. Une arrivée de déchets en 1736, puis la disette et le manque de vivres refroidissent un an ou deux l'empressement de la population. En 1731 Beauharnois et Hocquart s'offrent à placer, d'un seul coup, 400 faux-sauniers. L'envoi sera réglé sur la demande, avait dit Maurepas. L'envoi finit en 1749. De cette source, un millier d'âmes environ serait venu au pays, surtout si l'on tient compte qu'un certain nombre de ces faux-sauniers, de l'agrément et avec l'aide des autorités, ont obtenu ou d'amener avec eux leur famille ou de la faire venir dans la suite.

La mention s'impose d'une dernière catégorie d'immigrants: les fils de famille expédiés par lettres de cachet. Un moment, aux environs de 1720, la Louisiane put craindre une véritable inondation de cette sorte de « marchandise ». Une manie se mit à sévir en France. Des familles nobles, bourgeoises, et même des familles de petites gens, pour se débarrasser de membres gêneurs, libertins précoces, scandaleux, maris débauchés, n'estiment rien de mieux que de les faire déporter aux colonies. Le Canada reçut sa petite part de ces « fils de familles », jeunes gens « dérangés » ou simplement difficiles, envoyés ici pour leur faire voir du pays, les corriger, si possible, à l'école de la misère.

A cette dernière catégorie d'immigrants, joignons quelques nègres, quelques esclaves Panis, quelques Irlandais, quelques familles alsaciennes. Ajoutons aussi quelques Anglais, prisonniers ou déserteurs, devenus catholiques et qui se font naturaliser sujets français. Chose singulière, en effet, la désertion paraît se pratiquer d'un côté comme de l'autre des frontières. La désertion des soldats français vers les colonies anglo-américaines sévit comme un fléau. Un document de 1752 nous dit les campagnes du Canada remplies de déserteurs anglais. Et voilà l'ensemble de l'immigration au Canada après 1713. Nous parlions tout à l'heure d'immigration au compte-gouttes; au philtre serait peut-être le mot propre. Approximativement, des diverses sources indiquées plus haut, la colonie aurait reçu, pendant un demi-siècle, quelque 3 à 4,000 nouveaux chefs de famille.

Peuplement par natalité

Le gros de la population provient de la haute natalité du noyau initial. En ce domaine comme ailleurs, cette constante d'histoire se vérifie que le Canada français ne devra jamais sa vie qu'à soi-même. Pays producteur d'hommes ! Plus que tout autre, cet aspect des richesses de la colonie a frappé La Galissonnière. Dans les hautes classes de la société, chez les nobles et seigneurs, comme chez les habitants ou artisans, la famille nombreuse est restée de tradition. Un sieur de Repentigny

sera l'aîné de vingt-deux garçons. Si la cote démographique n'a pas davantage monté, les premières générations n'en sont point responsables. Trop souvent les épidémies ont opéré de funèbres décimations. L'épidémie de vérole de 1733 fait 900 victimes dans le gouvernement de Montréal, et environ 600 dans les côtes des gouvernements des Trois-Rivières et de Québec. La course des bois n'a pas diminué ses ravages. Que de jeunes chefs de famille elle est venue ravir aux foyers canadiens. Et pour creuser une autre brèche dans les statistiques, il y a la contribution du noyau laurentien à toutes les entreprises et parties de la Nouvelle-France. La seule traite de la fourrure aurait employé, sur la fin du régime, près de 4,000 hommes. Le roi, qui s'oppose à l'agrandissement de l'empire, pour éviter l'éparpillement de la population, ne se fait pas faute de souhaiter l'envoi de Canadiens, à titre de colons ou d'officiers, dans les nouveaux postes: à l'Ile-Royale, à l'île Saint-Jean, au Détroit, à l'Ouabache, en Louisiane, et même en dehors du continent, à Saint-Domingue et à la Martinique. Quelques administrateurs pousseront, pour leur part, à cet éparpillement. La Galissonnière, par exemple, ne voyait de solide établissement aux Illinois que par les Canadiens. La natalité canadienne aura eu cet autre mérite, qui n'est pas mince, d'opérer son miracle à peu près sans aide officielle. D'après Kalm, le soldat qui s'établit, reçoit une aide assez généreuse. Les colons qui vont prendre terre au lac Champlain se voient pareillement aidés. D'autre part l'ancienne allocation de 3,000 livres partagée entre les jeunes ménages est distribuée, à partir de 1720, aux maîtres d'école des Frères hospitaliers.

Inventaire de l'immigration

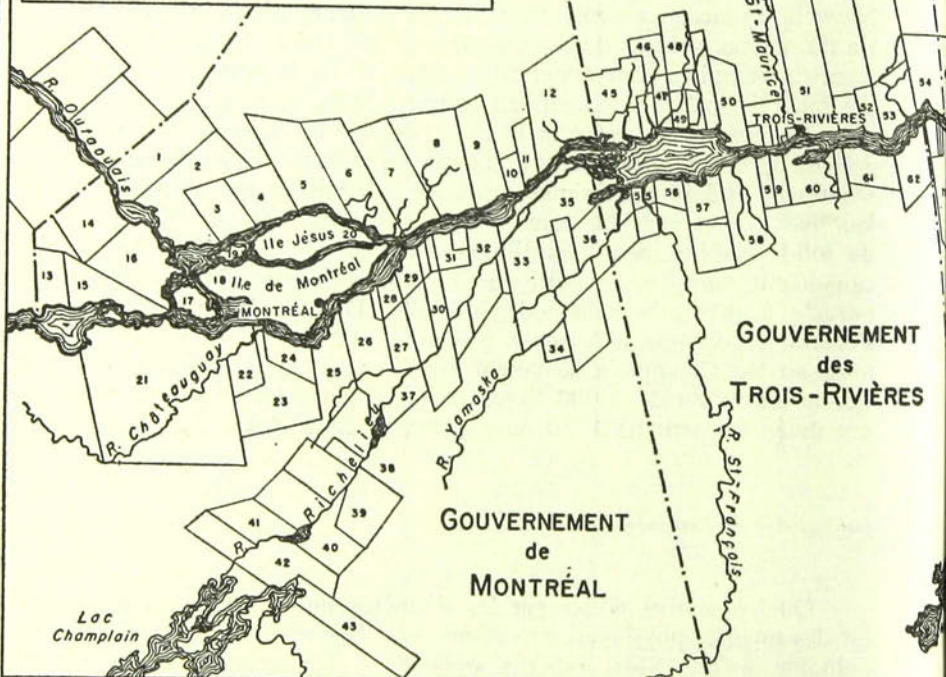
Quel jugement porter sur les dernières immigrations ? Pour ce qui est des qualités physiques, accordons cette bonne note à l'autorité métropolitaine qu'elle s'est toujours opposée à la déportation des enfants trouvés. Pontchartrain s'y est refusé carrément. En 1707 Louis XIV avait déjà fixé à 18 ans et à 4 pieds au moins l'âge et la taille des engagés recrutables. Contre la mauvaise qualité des militaires envoyés au Canada, des plaintes fréquentes s'élèvent; on les dit trop petits, trop jeunes, mal formés, impropres au métier de soldat. D'autre part, ceux-là seuls ont reçu leur congé et ont fait souche, nous l'avons vu, qui étaient aptes au dur métier de défricheur, qui avaient même feu et lieu sur une terre: ce qui équivalait à un certificat de vigueur physique. Accordons le même certificat aux faux-sauniers qui ont le choix de s'engager dans les troupes ou chez les habitants et qui prennent presque tous le chemin des côtes.

La valeur morale de ces immigrants serait-elle plus suspecte ? Cette fois encore, on relève maintes plaintes des autorités coloniales, civiles

CARTE des SEIGNEURIES de la NOUVELLE FRANCE

Echelle en milles
10 5 0 10 20 30 40 50

PAUL-H. LAURENDEAU

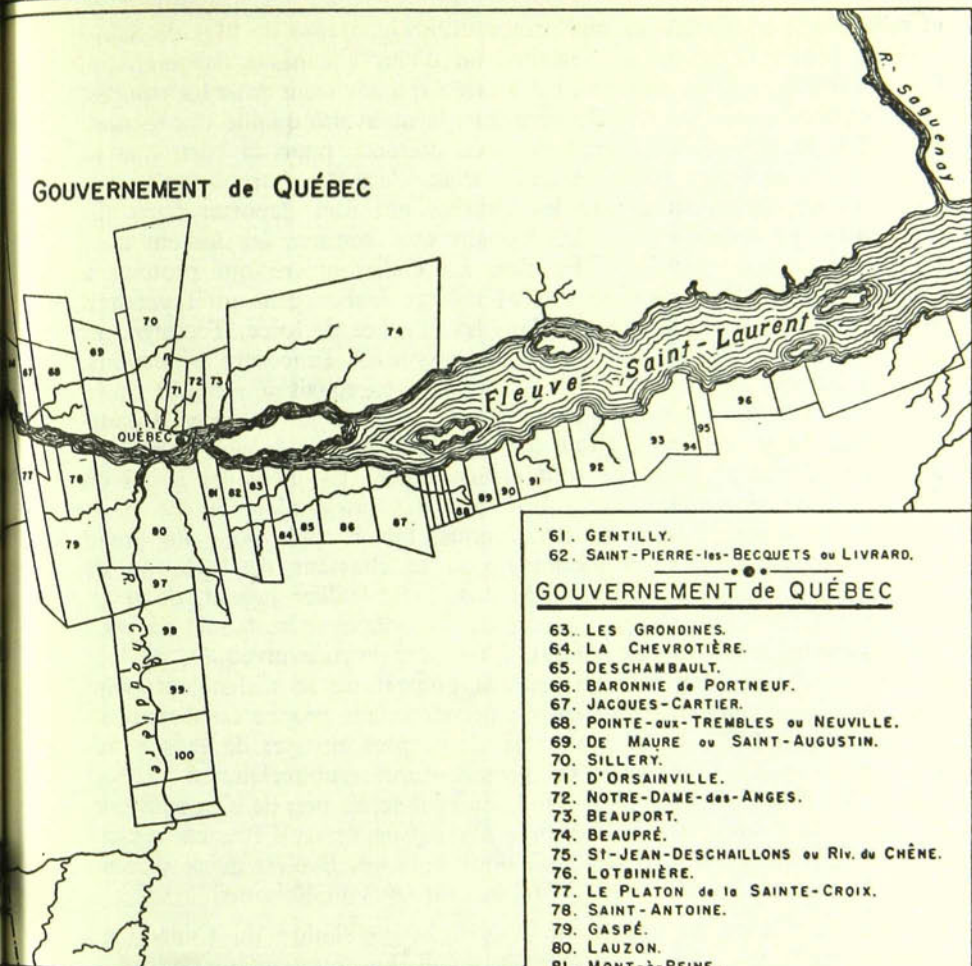


GOUVERNEMENT de MONTRÉAL

1. ARGENTEUIL.
2. DEUX-MONTAGNES.
3. MILLE-ISLE.
4. BLAINVILLE.
5. TERREBONNE.
6. LACHENAIE.
7. RÉPENTIGNY ou L'ASSOMPTION.
8. SAINT-SULPICE.
9. LA VALTRIE.
10. LANORAIE.
11. DAUTRÉ.
12. BERTHIER-EN-HAUT.
13. NOUVELLE-LONGUEUIL.
14. RIGAUD.
15. SOULANGES.
16. VAUDREUIL.
17. ILE PERROT.
18. ILE DE MONTRÉAL.
19. ILE BIZARD.

20. ILE JÉSUS.
21. BEAUMARNOIS ou VILLECHAUVÉ.
22. CHÂTEAUGUAY.
23. LA SALLE.
24. SAULT ST-LOUIS ou CAUGHNAWAGA.
25. LA PRAIRIE de la MAGDELAINE.
26. BARONNIE de LONGUEUIL.
27. MONTARVILLE.
28. BOUCHERVILLE.
29. VARENNES.
30. COURNOYER.
31. VERCHÈRES.
32. CONTRECOEUR.
33. SAINT-OURS.
34. BOURCHEMIN.
35. SOREL.
36. YAMASKA.
37. CHAMBLY.
38. MONNOIR.
39. SABREVOIS.
40. NOYAN.
41. LÉRY.

GOUVERNEMENT de QUÉBEC



42. FOUCAULT.

43. SAINT-ARMAND.

GOUVERNEMENT de TROIS-RIVIÈRES

44. MASKINONGÉ.

45. CARUFEL.

46. SAINT-JEAN.

47. Riv. du LOUP-EN-HAUT.

48. DUMONTIER.

49. GRAND PRÉ.

50. POINTE-du-LAC ou TONNANCOUR ou NORMANVILLE.

51. CAP de la MADELEINE.

52. CHAMPLAIN.

53. BATISCAN.

54. SAINTE-ANNE-de-la-PÉRADE.

55. SAINT-FRANÇOIS.

56. LUSSAUDIÈRE.

57. BAIE du FÈVRE ou SAINT-ANTOINE.

58. NICOLET.

59. GODEFROY.

60. BÉCANOUR.

61. GENTILLY.

62. SAINT-PIERRE-les-BECQUETS ou LIVRAD.

GOUVERNEMENT de QUÉBEC

63. LES GRONDINES.

64. LA CHEVROTIÈRE.

65. DESCHAMBAULT.

66. BARONNIE de PORTNEUF.

67. JACQUES-CARTIER.

68. POINTE-aux-TREMBLES ou NEUVILLE.

69. DE MAURE ou SAINT-AUGUSTIN.

70. SILLERY.

71. D'ORSAINVILLE.

72. NOTRE-DAME-des-ANGES.

73. BEAUPORT.

74. BEAUPRÉ.

75. ST-JEAN-DESCHAILLONS ou Riv. du CHÊNE.

76. LOTBINIÈRE.

77. LE PLATON de la SAINTE-CROIX.

78. SAINT-ANTOINE.

79. GASPÉ.

80. LAUZON.

81. MONT-à-PEINE.

82. VINCENNES.

83. BEAUMONT.

84. SAINT-VALLIER.

85. SAINT-MICHEL.

86. BELLECHASSE ou BERTHIER-EN-BAC

87. L'ÉPINAY ou Riv. du SUD.

88. VINCELOTTE.

89. BONSECOURS ou BÉLANGER.

90. ILE SAINT-JEAN.

91. PORT-JOLI.

92. SAINT-ROCH ou GRANDE ANCE.

93. SAINTE-ANNE ou LA POCATIÈRE.

94. LA Riv. OUELLE ou la BOUTELLERIE.

95. SAINT-DENIS.

96. KAMOURASKA.

97. SAINT-ÉTIENNE.

98. SAINTE-MARIE.

99. SAINT-JOSEPH.

100. BEAURIVAGE.

Modifiée d'après les cartes de W.B. Munro (1907-8) et de P.-E. Renaud (1928).

et religieuses, en particulier une protestation vigoureuse de Mgr de Saint-Vallier, contre la venue de libertins, ou d'une « jeunesse dangereuse ». L'esprit mutin, « la désertion aux Anglais » qui sévissent dans les troupes, auraient pour cause, d'après Beauharnois, la mauvaise qualité des recrues. En 1728, le prévôt de la maréchaussée prétend, pour sa part, que sa fonction n'a plus rien d'une sinécure. Puis, c'est Beauharnois qu'on entend s'élever fortement contre les familles qui font déporter leurs fils par lettres de cachet et qui, les laissant sans soutien, les forcent à se faire voleurs pour subsister. Et c'est La Galissonnière qui proteste à son tour contre l'immigration de ces mêmes jeunes gens qu'il vaudrait mieux, disait-il, garder en France dans les maisons de force. Témoignages ou charges dont l'on ne saurait nier la gravité. A l'encontre néanmoins, serait-il interdit de présumer, du soldat qui cherchait à s'établir après avoir trouvé à se marier, qu'il n'appartenait pas à la pire espèce ? Chaussegros de Léry, qui combattait le système des congés aux troupiers, arguait précisément que « ce sont ordinairement les meilleurs à qui on donne ces congés ». De même, à propos des braconniers et des faux-sauniers, et d'autres l'ont dit avant nous, faut-il tenir pour un grand criminel, le violateur d'un monopole ou le chasseur de lapin ou de perdrix sur un domaine prohibé ? Mgr de Saint-Vallier jugeait, du reste, cette sorte d'immigrants « très utiles » à la colonie et en réclamait six pour l'établissement d'un domaine à lui. L'on peut encore invoquer, en leur faveur, cette autre bonne note, que la plupart ne se résignaient point à la domesticité, mais se hâtaient de préparer leur propre établissement. Au surplus, en 1727, le roi promettait de ne plus envoyer de gens « prévenus de crimes », ni de libertins, promesse que renouvelait, en 1730 et même en 1756, le Conseil de marine. Enfin il serait bon de s'en souvenir : le renvoi en France des indésirables n'a jamais cessé d'être en vigueur au Canada, même en la période où nous sommes. Il n'est guère d'année où la colonie ne se débarrasse d'un ou plusieurs malfaissants.

On peut donc le tenir pour acquis : la population du Canada est restée saine et homogène. Un premier détail des recensements frappe le statisticien : l'équilibre des sexes. En 1720 : 3,513 hommes, 3,639 femmes ; en 1739 : 7,378 hommes, 6,804 femmes ; 13,330 garçons, 12,458 filles ; en 1754 : 6,820 chefs de famille, 6,020 femmes. En d'autres années, quelques écarts et même considérables se produisent ; la chose paraît imputable à des causes accidentelles, tel que l'exode des garçons vers la course des bois. Rien ou si peu que rien n'est venu altérer le noyau primitif. Du point de vue ethnographique, le Canada reste un résumé de la France, mais surtout de la France du nord-ouest. Les recruteurs d'engagés, nous le savons, ont opéré autour des ports d'embarquement. D'après M. Malchelosse, 106 faux-sauniers au plus auraient fait souche au Canada. Soldats, prisonniers, étrangers n'ont été jetés dans le creuset que goutte à goutte. Ils se sont fondus dans l'unité. Le fonds indien n'a rien fourni de plus qu'aux époques précédentes, c'est-à-dire presque rien.

En 1735 le Conseil de marine déconseille fortement les mariages de Français et de Sauvages aux Illinois, « alliances » qu'il dit « déshonorantes pour la nation ». Défense supplémentaire est faite aux missionnaires de procéder à ces sortes de mariages « sans l'agrément du gouverneur et du commissaire ordonnateur ou du commandant du poste ».

Le mal ou le malheur, faut-il y insister, ne sont pas dans la qualité de la population du Canada, mais dans la maigre et inquiétante quantité. Quelque 60 à 65,000 âmes, c'était loin des 300,000 qu'avaient laissé espérer les calculs de Vauban et de quelques autres. En France, où l'on continue à se nourrir d'illusions, les milieux officiels estiment que, de toutes les colonies françaises, le Canada est « la mieux peuplée ». Et ils trouvent à se consoler. En revanche, sur cet autre point, les clairvoyants ne se cachent pas les conséquences du déséquilibre démographique entre possessions anglaises et françaises de l'Amérique du Nord, déséquilibre autrement plus redoutable qu'à l'intérieur de la Nouvelle-France, l'écart entre l'homme et sa tâche. « Je considère le Canada comme un enfant de plus de cent ans qui n'est pas encore sorti de son berceau », constate l'auteur d'un mémoire écrit au lendemain de 1760. « Cette colonie, ajoute le même auteur, n'a eu de progrès que par la voye de la génération. Ainsy dans l'espace de plus d'un siècle, elle est montée au point de compter environ soixante-dix mille âmes de l'un et l'autre sexe, tout compris, tandis que l'anglois, dans un seul de ses cinq Gouvernements Limitrophes compte jusqu'à cent mille âmes... » Inégalité de forces qui, on le pense bien, n'échappe pas, non plus, aux rivaux du sud. Déjà, en 1721, frappé des sujets de conflits sans cesse naissants entre les colonies, William Burnet, gouverneur de la Nouvelle-York, se permettait d'écrire au marquis de Vaudreuil : « Dieu Mercy, en considérant les nombres dans ce pays, le danger ne seroit pas de nostre costé. » Pourtant les projets ne manquent pas, à l'époque, qui démontrent la possibilité, pour la France, de peupler fortement le Canada et de corriger la périlleuse inégalité. En 1747, Etienne de Silhouette, futur contrôleur des finances et ministre d'Etat, soumet au maréchal de Noailles et à Maurepas et à tous les ministres du roi, le projet très pratique de faire passer au Canada, à la fin de la guerre de la Succession d'Autriche, les soldats réformés de l'armée française. Silhouette veut aussi qu'on les aide à s'y établir. Cette opération, dit-il, procurera au Canada un « fonds de soldats et de cultivateurs » et en fera « le boulevard de toutes les autres Colonies... ». En 1758, à ceux qui lui opposent qu'on ne saurait peupler le Canada sans dépeupler le royaume, Bougainville risposte qu'une année de guerre en Europe fait périr plus de monde qu'il n'en faudrait pour peupler la Nouvelle-France. « Que de milliers d'hommes inutiles dans le sein du royaume et dans les autres états ! », ajoute l'officier. Et il invoque l'exemple des Anglais qui, tous les ans, « enlèvent dans les royaumes étrangers un bon nombre de familles dont ils favorisent l'établissement dans la Nouvelle-Angleterre ». Bougainville, comme Silhouette, faisaient-ils actes

de rêveurs ? Pour peupler le Canada, la France n'avait besoin ni de se dégarnir de ses meilleurs sujets, ni d'expédier au Canada ses déchets. Il lui eût suffi de recruter, parmi les Français valides, les sans terre et sans emploi. Sa défense militaire en Europe n'en eût pas été compromise. Dès lors que, dans les prochaines guerres européennes, les diversions dans les colonies allaient jouer un rôle de premier plan, un soldat en Amérique ne valait-il pas un soldat en France ? En toute vérité, pour le peuplement du Canada, la France de Louis XV avait-elle fait tout ce qu'elle pouvait faire ? Qui le croira de ceux qui se rappellent qu'après la dure leçon de 1760-1763 et devant la menace d'une nouvelle guerre avec l'Angleterre, Choiseul trouva moyen d'expédier en Guyane 8,000 colons ? Pour se donner une base d'opération à proximité des Iles, le ministre ne lésina ni sur la propagande, ni sur le coût de l'établissement. Ce que l'on avait refusé au Canada, on le fit pour la Guyane. On y jeta des millions et pour aboutir au pire désastre.

CHAPITRE DEUXIÈME

L'accomplissement en colonisation

Champ de colonisation — Obstacles à la colonisation — La réussite

Champ de colonisation

Le champ de colonisation a-t-il beaucoup changé depuis 1713 ? Un dessin sur le papier nous montrerait la même étendue de forme longitudinale, un peu allongée à chaque bout, un peu épaissie de Montréal à Québec, avec quelques renflements autour des centres, et quelques poussées vers le sud et même quelques pointillés lointains dans l'ouest. Telle serait l'image.

Les mêmes influences, les mêmes causes expliqueraient la plupart des agrandissements. Au premier plan les voies de circulation: le Saint-Laurent et ses affluents, axe vital qui polarise l'activité du pays. Les deux rives sont toujours le lieu où les établissements se tassent, combtent les vides, s'élargissent dans la profondeur des terres. Toujours aussi, comme auparavant, les colons se groupent plus densément autour des villes, proches des « commodités de la vie » et des centres commerciaux. Ainsi prend naissance, en 1736, au sud de Lévis, la région de la Chaudière, surnommée la « Nouvelle-Beauce ». Nul coin de pays, pour la rapidité de son progrès et pour son allant, ne s'attire autant de compliments de la part des autorités. On peut attribuer, au moins partiellement, à la même cause, proximité d'un grand centre, la poussée des défrichements au-dessus de Montréal, à l'extrémité ouest du fleuve. Longtemps négociants et habitants de la ville se sont opposés à tout établissement de ce côté. La région prêtait par trop, surtout le long de l'Outaouais, à la capture des convois de castor, principal aliment du commerce montréalais. Des terres concédées y restaient même incultes. Une fois l'île de Montréal bien établie, les forces expansives l'ont emporté. Depuis 1680 la seigneurie d'Argenteuil et depuis 1717 la seigneurie sulpicienne du lac des Deux-Montagnes s'agrippent à la rive nord de la Grande-Rivière; la première atteint le Long-Sault. Sur la rive sud, par suite de quelques « continuations », la seigneurie de Vaudreuil, concédée en 1702, atteint le même point. Sur le Saint-Laurent, au-dessus de Châteauguay et au-dessus de

Vaudreuil, les concessions seigneuriales se prolongent, là aussi, sur les deux rives, jusqu'au lac Saint-François. Sur maints points de ces seigneuries, des groupes de colons ont fini par prendre pied. Parmi les centres de vie, Trois-Rivières a vu s'étendre et s'élargir, en son voisinage, l'aire des défrichés, expansion dont le mérite revient moins toutefois à la petite ville restée stationnaire, qu'à la construction du chemin sur la hauteur des terres, le long du lac Saint-François.

Loin des villes d'autres poussées ne laissent pas de se produire et pour des causes qui nous sont également bien connues: la course aux avant-postes, les impératifs militaires, les exigences du système défensif de la colonie. Ces impératifs ne sont pas tout à fait étrangers, par exemple, à l'avance vers le bas du fleuve. Négligeons la rive nord où la bande de sol cultivable, souvent mince et pauvre, favorise peu la colonisation. La seigneurie de La Malbaie qui s'étend du Cap-aux-Oies au Cap-à-l'Aigle, environ soixante lieues au-dessus des Sept-Iles, figurerait plutôt parmi les exploitations forestières. En 1720 on ne lui voit d'autre habitant que le fermier des Hazeur. Acquisée par le Domaine d'Occident, un meunier et cinq laboureurs y passent en 1729. Plus rapidement, quoique de façon modeste, se développe la rive sud. Les autorités coloniales estiment d'ailleurs la région, de l'Île Verte à Gaspé, peu propre aux établissements agricoles. En outre, nous dit-on, les jeunes gens du gouvernement de Québec ne sortiraient que malaisément de chez eux ou n'en sortiraient que pour la pêche ou la navigation. Mais voici qu'un poste stratégique, estimé par le roi de première importance, a surgi, là-bas, à la sortie du Golfe. Le Canada, pense encore Sa Majesté, au moins à ce moment, serait vulnérable, surtout par le bas du fleuve. D'où son insistance pour que s'établisse la rive sud et qu'on fasse même disparaître toute solution de continuité entre l'Île-Royale et Québec. La marche vers le golfe sera lente. En 1752 les établissements ne dépassent guère Saint-Barnabé. De Saint-Barnabé à la rivière Matane, soit sur une étendue de douze lieues, deux ou trois habitants au plus ont tenté de prendre pied au Grand-Métis. De Matane à la baie des Chaleurs, que de vides persistants. A la mission de Ristigouche, un colon a fait quelques défrichements dans les terres. A Gaspé toutefois, à Grande-Cave, à Pénouille, à l'Anse-aux-Cousins, à la pointe de l'église actuelle, et à quatre milles plus haut, plus de trois cents habitants ont déjà résidence.

La préoccupation militaire, nous allons la trouver de nouveau dans une autre et considérable avance. Elle seule, à vraiment parler, a déterminé la colonisation du lac Champlain. La fertilité du sol, l'abondance de ses bois pour chantier naval et aussi la douceur du climat, ont pu attirer vers ce coin du pays qu'on surnomme alors la « Nouvelle Provence ». Pour barrer la route aux contrebandiers du castor et faire œuvre de police, un détachement de troupes y a d'abord séjourné. Mais c'est pour y prévenir Flamands et Anglais qu'on bâtit le fort de la Pointe-à-la-Chevelure; et c'est pour fortifier le poste, en assurer la subsistance, qu'on

décide d'y tailler des seigneuries et d'y établir des colons. Aussi à quelle allure y va-t-on. « C'est une frontière qu'il faut peupler, écrit Bigot en 1749, les Anglais venant à nous autant qu'ils peuvent. » Aussi l'établissement du lac Champlain va-t-il figurer une longue tranchée ouverte vers les colonies anglaises. La guerre de la Succession d'Autriche fait le vide un moment dans la région. Cependant, en 1752, Franquet relève quarante habitations vis-à-vis le fort de Saint-Frédéric, et du même fort à celui de Saint-Jean, quinze seigneuries dont huit en voie d'établissement. Après cela nous n'avons plus à rappeler le souci militaire qui, loin à l'ouest, suscite l'établissement du Détroit, puis du pays des Illinois, porte et premier contrefort de la Louisiane. Plus loin encore, au Sault-Sainte-Marie, La Jonquière et Bigot concèdent une étendue de terre au chevalier Louis Le Gardeur de Repentigny et à M. de Bonne, capitaine réformé dans le régiment de Condé. Repentigny y bâtit même son « château ». Et le motif dominant est toujours le même: accommoder en vivres les voyageurs des postes voisins et de la mer de l'Ouest, leur fournir une retraite, mais aussi écarter les Anglais, empêcher leur commerce avec les Sauvages.

Obstacles à la colonisation

C'était là l'étendue du champ, superficie immense, continuuel défi à l'homme. Qu'en a fait le colon ? Les circonstances ne l'ont pas toujours servi. Le principal obstacle aurait-ce été, comme l'a cru Louis XIV, le régime seigneurial ? Certes, trop de seigneurs, pour des raisons qui ne sont plus à redire, n'ont guère prodigué l'exemple à leurs censitaires. Au dix-huitième siècle auraient-ils voulu imiter leurs pareils de France ? Là-bas, pris de la fièvre de la spéculation, les seigneurs, nous dit Pierre Gaxotte, ont essayé de reconstituer, en son ancienne rigueur, le régime féodal; et, pour ce, ils ont même fait appel à des juristes spécialisés ou *feudistes*. Au Canada, à propos de chemins, à propos de rentes, des seigneurs ont fait mine de jouer au grand féodal; ils ont vendu des terres en bois debout; dans la construction des moulins à farine, dans l'organisation de la justice seigneuriale, ils se sont gardés de l'extrême diligence. Le roi, il est juste de le reconnaître, ne leur a pas ménagé ses rappels à l'ordre. En 1721 il leur a déjà rappelé qu'ils n'ont reçu des terres « que pour y établir des habitants ». Les droits de chasse, de pêche et de traite, leur a-t-il encore fait observer, n'existent pour eux que sur le domaine qu'ils se réservent, et, pour le reste, ils ont à s'en démettre en retour des redevances et des droits seigneuriaux dont ils chargent leurs censitaires. L'obligation à la concession gratuite est maintenue. Le roi et Maurepas, s'ils entendent qu'on réunisse au domaine seigneurial toute terre en roture demeurée en friche ou non défrichée, se montrent également intraitables sur la réunion au domaine royal de toute seigneurie restée inculte. Les

autorités métropolitaines ne perdent pas non plus une occasion de placer au-dessus de toute forme d'activité économique, le défrichement, la culture des terres. S'il veut bien que ses sujets ne négligent ni la pêche, ni les mines, ni la construction navale, le roi proclame, sans relâche, et jusqu'à la fin du régime, la primauté de l'exploitation agricole, « l'objet le plus essentiel pour la colonie », « base » sur laquelle viendront s'appuyer, comme par surcroît, tous les autres établissements.

Non le grand obstacle ne vient ni du régime seigneurial ni des autorités d'outre-mer. Il vient d'abord, dirions-nous, d'un facteur peut-être trop négligé par économistes et historiens: le facteur espace. Espace, prestige des superficies, qui n'en ressent, dans tous les domaines, la terrible influence ? Par la faute des superficies, si peu à l'échelle de l'homme, le seigneur et le censitaire ont reçu trop de terre; pour tout mettre en valeur, il fallait trop de temps, trop de main-d'œuvre, sinon même trop d'argent. Et voilà la raison première des échecs réels ou apparents. M. de La Bouteillerie dépensera 50,000 livres sur sa terre, pour n'en retirer, les premières années, que 300 livres. Vaudreuil et Bégon, Beauharnois et Hocquart n'ont pas tort, quand, pour excuser les seigneurs réputés négligents, ils soutiennent que les seigneuries ne pourront être mises en valeur que « dans la suite des temps par le peu de monde qu'il y a eu en ce pays-ci ». Encore ici, trop large écart entre l'homme et son champ d'action.

Manque de main-d'œuvre, plainte constante dans la colonie. Plainte de l'agriculteur comme de chacun. Fait étrange, semblera-t-il, dans un pays de familles nombreuses. Comment expliquer, d'autre part, à l'arrivée des vaisseaux de France, l'empressement, nous dirions la ruée des colons vers les engagés et les faux-sauniers ? Ne négligeons pas, non plus, ce trait de mœurs bien établi, que, dans le milieu paysan, au Canada, la domesticité n'existe point. Et la raison n'en est pas, comme dirait Charlevoix, qu'on y a « le cœur trop haut »; mais le fils d'habitant qui peut obtenir une terre à soi et y travailler, observe justement Hocquart, peut-il accepter de prendre une terre à ferme ou de se faire le domestique d'un autre ? En attendant que ses fils prennent de l'âge, le jeune colon est donc bien obligé de travailler seul ou de compter sur l'entraide du voisinage. Par son recrutement funeste, la course des bois n'a jamais cessé, non plus, de raréfier la main-d'œuvre agricole. Jusqu'à l'époque de La Jonquière et de Duquesne, l'on gardera aussi la déplorable coutume de réquisitionner les habitants pour le voiturage des troupes en canots, d'un bout à l'autre du pays. Puis, le métier de défricheur n'a rien perdu de son aspérité. Métier dur, épuisant, « le plus terrible de tous les ouvrages », a noté Franquet. Dans l'absence d'outils mécaniques, métier qui ne pouvait se passer d'une main-d'œuvre exercée et vigoureuse.

Le colon pouvait-il également se passer de quelque technique agricole ? Immigrant d'hier ou soldat réformé, celui-ci comme celui-là, et en dépit de leur apprentissage chez l'habitant, sont-ils rien d'autre que des

agriculteurs improvisés ? Le colon se livre, du reste, à l'agriculture extensive: formule qui n'invite guère, comme l'intensive, au perfectionnement technique. Puis, où trouver, en ce temps-là, quelque enseignement agricole ? A l'école de Saint-Joachim, combien de temps après 1705 a-t-on enseigné l'agriculture ? Au Collège de Québec, des professeurs enseignent l'hydrographie; nul n'y enseigne la science agricole. De père en fils les habitants canadiens n'ont d'autre ressource que de se transmettre leur routine. L'intendant a, sans doute, pour fonction, de veiller à l'ensemble de la vie économique. L'on cherche en vain l'organisme spécial chargé de s'occuper de la forme la plus importante de l'économie coloniale. Franquet aura été le premier et le seul apparemment à dresser un programme de politique agricole. Le plan de l'ingénieur eût comporté un bureau ou une sorte de ministère de l'agriculture, une statistique agricole tenue à jour, et même un projet d'établissement agricole, sous forme coopérative et avec caisse contributoire entre agriculteurs. Le plan de Franquet, bien agencé, pratique, n'avait qu'un défaut: celui de venir un peu tard, à la veille de la conquête.

Cette direction par en haut quels services elle eût rendus à l'agriculture canadienne qui cherchait sa voie. Deux tendances s'y affrontent depuis longtemps. L'une viserait les besoins premiers de la colonie, entendons sa subsistance ou nourriture et choisirait de s'en tenir à la culture des grandes céréales, tendance que concrétiserait assez bien la formule de l'agriculture familiale; l'autre se proposerait davantage l'adaptation de la culture agricole à l'économie métropolitaine; sans négliger les céréales, spécialement la culture du blé, elle inclinerait davantage l'habitant à la culture du lin, du chanvre, à l'élevage, en vue de fournir à la France tissus, cordages, viandes salées, laines, suifs, cuirs: toutes choses que la métropole ne produit pas en quantité suffisante pour ses besoins ou ceux de son commerce. Entre les deux tendances l'agriculture canadienne hésite, sans arriver à se fixer.

Plus encore que d'orientation, cette agriculture hésitante, routinière, aurait besoin d'énergiques stimulants. Son mal suprême ne serait-ce point le manque de marché ? Fait de petites villes encore dans l'enfance, le marché intérieur n'offre que de médiocres débouchés. Les marchés extérieurs ne portent que trois noms: la France, les Iles antillaises, l'Ile-Royale. Que peut offrir à la France une agriculture à base de céréales ? Pour ce qui est des Iles, comment faire disparaître l'obstacle distance ? Du reste, les commerçants canadiens, vendeurs de farines, de viande ou de bois, s'y heurtent à la concurrence anglo-américaine qui elle-même se heurte, pour certaines marchandises, à la concurrence des Antilles anglaises. De véritable marché il ne restait, en définitive, à l'agriculture canadienne que l'Ile-Royale, île de pêcheurs, d'un sol pauvre, encore incapable de fournir à la subsistance de Louisbourg. Mais là encore, les négociants de Québec ou de Montréal risquent d'affronter la concurrence de la Nouvelle-Angleterre et parfois même celle des armateurs de France.

On l'avouera: voilà bien des misères et bien des obstacles pour une agriculture dans l'enfance. Si, en outre, l'on met en ligne de compte les années de disettes, disettes partielles et souvent totales qui se suivent comme en procession — dix au moins de 1732 à 1754 —, puis les disettes artificielles provoquées par les accapareurs de blé, qui s'étonnera que l'habitant se soit laissé aller parfois à quelque indolence, qu'en l'absence de débouchés pour son surplus de blé, il ait diminué ses emblavures et que Franquet ait même constaté un commencement d'exode rural vers les villes ?

La réussite

En dépit de tout, hâtons-nous de le dire, c'est l'image d'une réussite que nous offre, sur la fin du régime, le tableau de la campagne canadienne. Toutes les seigneuries, à de rares exceptions, en bonne voie d'établissement; un tiers en moyenne des terres en censives défrichées, exception faite pourtant du gouvernement de Trois-Rivières qui retarde toujours avec un sixième seulement de ses terres en culture. Quelques points de repère témoignent d'un progrès constant: en 1720: 61,357 arpents en culture; en 1734: 163,111; en 1739: 213,701. En 1716: 252,304 boisseaux de blé; en 1739: 634,605; en 1719: 18,241 têtes de bétail; en 1739: 38,821. Des seigneuries ont donné le grand exemple. Un seigneur comme La Corne, propriétaire de la seigneurie de Terrebonne, perceit bon an mal an un revenu de 12,000 livres sur ses terres. Au premier rang il convient de citer, encore cette fois, les seigneuries ecclésiastiques. Réussites étonnantes qui s'expliquent par diverses raisons: situation géographique plus favorable, proximité des villes qui offrent les « commodités » essentielles à la vie; appartenance à une personne juridique, (communauté « qui ne meurt pas ») et qui permet plus de continuité dans le défrichement et le progrès; et encore, plus d'attaches en France de ces seigneurs ecclésiastiques, ce qui leur vaut d'en tirer plus facilement des colons; enfin poids de charges sociales dont on ne peut s'acquitter qu'en hâtant le développement de la propriété. Ce sera le sentiment de La Galissonnière que « personne n'est en état dans le pays de faire plus promptement de nouveaux établissements que les communautés ». Sur la fin du régime, estime-t-on, l'Eglise possède plus d'un quart des terres de la colonie, soit 2,096,754 arpents contre 5,888,716 arpents concédés aux laïcs: beaucoup plus proportionnellement que n'en possède, dans le royaume, l'Eglise de France. Les Jésuites qui, d'après le mémoire d'un mécontent, posséderaient 160 lieues de terre, se flattaient déjà, en 1706, d'avoir distribué des lots à plus de 400 engagés. L'Aveu et dénombrement de Messieurs de Saint-Sulpice, en 1731, témoigne du développement agricole de l'île de Montréal, ce nid d'aventuriers, orienté par tant d'antennes vers les Pays d'en haut.

Adonné surtout à la culture des céréales nourricières, l'habitant n'a pas pour cela négligé les cultures d'adaptation à l'économie métropolitaine. Stimulée par une prime généreuse, la culture du chanvre a eu ses heures de vogue et de succès. Un moment même on négligera le blé pour le chanvre. La vogue ne tombe que par l'abaissement trop subit de la prime, par le manque de main-d'œuvre et une trop petite consommation dans les chantiers navals de la colonie. Il en sera un peu de même du lin. La culture du tabac, autre culture d'adaptation, en butte d'abord aux pessimistes qui la croient impraticable sous le ciel canadien, tâtonne, cherche son terrain propice, mais raffine ses méthodes et prend un notable essor. En 1759, d'après une lettre de Bourlamaque à Lévis, un habitant de Saint-Sulpice aurait eu à vendre 1,000 livres de tabac. L'élevage pour salaisons a moins réussi. Le roi, le ministre s'en prennent à la multiplication abusive du cheval qui dévorerait tout le fourrage. Bigot aura ce mot pittoresque: « Nous voyons tous les jours les habitants employer leur cheval avec leur charrette pour y (au marché) porter douze œufs. » C'était oublier qu'à défaut de main-d'œuvre, le cheval est devenu le compagnon de travail de l'habitant. Pour Hocquart, qui entreprend de disculper l'habitant, le peu d'élevage tiendrait plutôt au long hiver, au manque de fourrage, au vil prix de la viande par défaut de commerce. Un sûr indice des progrès accomplis nous serait fourni par l'aisance de beaucoup de seigneurs et de la généralité des habitants, aisance sur laquelle il nous faudra revenir. La propriété terrienne est à la hausse. Les fils La Durantaye vendent 40,000 livres la seigneurie paternelle. En 1728 une terre moyenne à Charlesbourg obtient 1,500 livres.

Veut-on se donner une vue exacte de la colonisation sur la fin du régime ? Il n'est que de lire les descriptions des contemporains, quelques pages, par exemple, du journal de Montcalm, sur la région au-dessous de Québec, du cap Tourmente à la capitale: « le plus beau pays du monde... », pays « très cultivé et rempli d'habitations ». Sur l'état de l'habitant, dans l'Île-d'Orléans, dans la côte de Beaupré et ses villages, lisons le *Voyage au Canada* de J. C. B. Lisons encore les *Voyages et Mémoires* de Louis Franquet, et surtout, dans le *Voyage de Kalm*, tant de petits crayons rapides mais suggestifs. Celui-ci, par exemple, sur l'Île-d'Orléans, île « bien cultivée », où « l'on ne trouve que de belles maisons construites en moellons, de vastes champs de blé, des prairies, des pâturages, des bois d'arbres à feuilles décidues et quelques églises en pierre »; cet autre sur les terres de Montréal au lac Saint-Pierre qu'on prendrait pour « une longue suite de jardins »; cet autre encore sur la grasse région du Richelieu et de Laprairie à Saint-Jean: l'un des cantons du Canada « qui produit le plus de grain... la plus belle contrée de l'Amérique du Nord que j'aie encore vue... » Tableaux d'aisance et de sérénité paysannes qu'on ne peut s'empêcher de trouver un peu flattés.

Arrêtons-nous sur ces images. C'est bien une paysannerie que les hommes de France ont principalement fondée sur le Saint-Laurent. Et

cette paysannerie nous apparaît beaucoup plus centrée sur les besoins du colon et ceux de la colonie qu'ordonnée au commerce extérieur. Qui pourrait s'en étonner ? Dans les pays où les denrées alimentaires ne proviennent point ou qu'en infime partie de la production spontanée du sol, l'homme se préoccupe d'abord de sa subsistance. Les fréquentes disettes ont aussi instruit l'habitant canadien. Il a connu tant de fois les longues diètes aux laitages et aux racines d'herbes; il a vu mourir de faim ses animaux; il a vu le manque de vivres paralyser tous les travaux dans la colonie, fermer jusqu'au chantier naval. Il a choisi de s'adonner à la culture des grandes céréales et plus particulièrement du blé. Instruit en outre par la maigre assistance des pouvoirs publics, il devait opter pour l'établissement autonome qui lui permettrait de se passer de l'aide de l'Etat. L'œuvre n'en reste pas moins imposante. La vraie conquête de la terre canadienne, celle qui a rendu possible l'installation d'une race d'hommes sur les bords du Saint-Laurent, cette œuvre-là ne s'est pas accomplie dans les villes; elle s'est faite dans ce qu'on a appelé les « côtes ». Là aussi nous apparaît l'œuvre solide et originale qui a donné un visage humain au pays sauvage. Et pensons enfin que le tout a été réalisé par le travail tenace d'un humble travailleur, sans autres outils que sa hache, sa charrue primitive et souvent même une simple pioche.

CHAPITRE TROISIÈME

L'accomplissement dans l'industrie

Industrie et pacte colonial — Industries pour fins coloniales — Industries pour exportation

Qui dit industrie, dit plus ou moins et plus qu'en agriculture, corps à corps de l'homme avec sa terre: effort prométhéen pour lui ravir ses secrets et ses trésors. En Nouvelle-France, devant l'immense et prestigieuse nature, sauvage et presque intouchée, on se défend mal de penser à un effort de nain impuissant. Où en est-on depuis Talon et depuis 1713, de l'inventaire et de la conquête des ressources naturelles de la terre canadienne? Par la multiplicité et l'originalité de ses produits, l'industrie, plus que la production agricole, pouvait s'accorder à l'économie métropolitaine, fournir des retours qui ajusteraient la balance commerciale. En a-t-on tiré parti?

Industrie et pacte colonial

Avant toute chose, en cet autre domaine, de quelle liberté de mouvement a joui le colon? Sur quelle aide, quels stimulants a-t-il pu compter? Le libéralisme de la France n'a que peu ou point changé: si peu de formes de l'industrie coloniale concurrencent l'industrie française. En Angleterre les propriétaires de mines de fer, de charbon et de forges, s'opposent radicalement à l'importation du « fer travaillé » en provenance des colonies anglo-américaines. Moins riche en charbon et en minerai de fer, la France ouvrira volontiers ses ports aux produits des Forges du Saint-Maurice. Qu'à l'époque où les industries textiles de France, parvenues à la phase de la production massive, et s'étant mises à travailler pour le marché international, la métropole se réserve tous les débouchés, rien que de compréhensible. Pour des raisons analogues, Maurepas s'oppose à des établissements de verrerie et de poterie au Canada. Et le même ministre donne instruction à La Galissonnière de ne « tolérer » les manufactures d'étoffes de laine au Canada qu'autant qu'elles ne nuiront

pas « au débouchement de celles de France ». En revanche la métropole française tolère la fabrication de poêles et de toutes sortes d'ustensiles de ferronnerie à l'usage des colons; elle laisse des cordiers établis à Québec travailler pour leur compte; même liberté est accordée, à Québec et à Montréal, à des chapeliers qui fabriquent des chapeaux de castor, pour usage colonial; et pour fermer leurs ateliers, il faudra un arrêt plus ou moins arraché au ministre et au roi par les magnats de la Compagnie des Indes. A l'institution des Frères Charon l'on fabriqua longtemps des bas au métier. On retrace de même à Montréal, en 1724, un fabricant de bas. Du reste, quelques administrateurs, Dupuy, Hocquart, n'ont pas craint de se montrer favorables à quelques formes d'industrie coloniale. La Galissonnière et Hocquart, qui sollicitent une pension pour la demoiselle de Repentigny, écrivent au ministre: « C'est un encouragement pour l'industrie, laquelle est plus nécessaire dans cette colonie que dans aucune autre. » Où la France appliquerait de façon plus rigide le « pacte colonial », ce pourrait être dans l'obligation du permis ou brevet pour toute entreprise de caractère industriel. Sans nul doute aussi accorde-t-elle une assistance pécuniaire trop mesurée aux entreprises canadiennes. Pour ravir à la Suède le marché du goudron, l'Angleterre ne lésinait pas. Exemption de droits pour tout goudron venant de ses plantations du Maryland, des Carolines et de la Virginie, gratifications substantielles aux importateurs, elle n'épargnait rien. Sur quoi un Français, auteur d'un mémoire de 1739, se permettait cette observation mélancolique: « C'est une espèce d'encouragement qu'il n'est point de la nature de notre gouvernement d'accorder. » La France est restée par trop fidèle aux anciennes directives de Colbert. Un jour qu'un intendant du Langue-doc avait sollicité une subvention pour une manufacture de son ressort, le grand ministre lui répondait: « Il ne faut pas que vous raisonniez en toutes affaires sur les assistances en argent qu'on peut tirer du Roi, sinon tout le monde s'adresserait au Roi et l'épargne n'y suffirait pas. » Toutefois, nous le verrons encore, le tort de la trésorerie française consistera moins à refuser primes ou subventions qu'à les accorder trop modestes ou sous condition de remboursement.

Industries pour fins coloniales

Cette politique, suivons-en les comportements au Canada, dans ce que nous appellerons, pour la seule clarté de l'histoire, les industries de consommation coloniale et les industries pour exportation. Où en sont les petits métiers, l'artisanat domestique? La petite industrie vestimentaire paraît avoir duré. Hocquart dit expressément des Canadiens que « plusieurs sont tisserands, font de grosse toile et des étoffes qu'ils appellent droguet, dont ils se servent pour se vêtir eux et leurs familles. » Sûrement rouets et métiers à tisser reprennent faveur aux époques de disette

ou de guerre où se raréfient les marchandises d'outre-mer. Réveil qui se produit pendant la guerre de 1744-1748. En raison de la rareté et cherté des étoffes de France, le plus grand nombre des habitants de la campagne, nous apprend-on, consomment leur laine chez eux. D'autre part, on nous l'affirme aussi, plus ou moins gagné par le luxe ou la vanité, le colon, capable d'en faire les frais, préfère de plus en plus aux étoffes grossières du pays, les tissus plus fins de l'industrie française. La différence de prix favorise parfois l'importation. Chaussegros de Léry prétend, par exemple, et c'est en 1726, qu'on importe régulièrement de la brique; et pour cette raison, selon Chaussegros, que la brique fabriquée au pays « n'est pas bonne, outre qu'elle coûte deux fois plus qu'en France ». Pour le vêtement, des industriels ont longtemps rêvé d'utiliser le poil ou la laine du bœuf illinois. On y avait renoncé en 1731. Le projet aurait-il échoué, faute de persévérance ou de savoir s'y prendre ? Les Illinois de Kaskakias, au dire de Pénicaud et de Charlevoix, savaient filer ce poil de bœuf sauvage aussi fin et aussi blanc qu'« une laine de mouton d'Angleterre » et s'en fabriquaient des étoffes et des robes. Deux autres petites industries ont essayé de s'établir: celle de la tuile et celle de l'ardoise. Elles ont échoué, même encouragées par le roi. La tuile avait peu de chance de réussir dans un pays où la planche et le bardeau sont à portée de tout le monde. L'ardoise du Grand-Etang et du lac Champlain se révéla presque impossible à fendre et à tailler.

Industries pour exportation

Quelques industries ont fonctionné à la fois pour la consommation domestique et pour le commerce extérieur. Ce sera le cas des tanneries dont quelques-unes préparent les peaux de chevreuil, très recherchées en Nouvelle-Angleterre. Vers 1730, pour empêcher les espèces de sortir de la colonie, il sera même question de payer les Anglo-Américains avec ces sortes de peaux. Ce sera le cas aussi de l'industrie de la farine qui a progressé et s'est grandement améliorée avec l'usage des cribles cylindriques et un plus soigneux emballage. Des cargaisons appréciables de farines et de biscuits s'en vont à l'Ile-Royale et aux Iles d'Amérique. Et nous voici à l'industrie pour exportation. Industrie qui exigeait plus d'esprit d'initiative. Avec elle l'homme se jetait en des champs plus étendus, s'attaquait aux grandes ressources du pays: celles de l'eau, celles de la forêt, celles du sous-sol. Autre histoire mêlée de succès et d'échecs. Les échecs se rencontrent surtout dans la recherche et l'exploitation des mines. Au dix-huitième siècle la France se prend à s'intéresser tout à coup aux mines du Canada. Non qu'elle manque de métaux en son sous-sol; mais l'exploitation exigerait beaucoup de bois, nous dit-on, et les forêts du royaume sont déjà « très délabrées ». Vers le même temps, au Canada, l'enthousiasme minier s'empare des milieux officiels. On s'y

passionne tout à coup pour les mines de cuivre passablement oubliées du lac Supérieur. Beauharnois et Hocquart vont jusqu'à écrire au ministre: « Si l'objet des mines de cuivre a des suites aussi avantageuses que nous avons lieu de l'espérer, ce Pays cy deviendra de plus en plus digne de l'attention de Sa Majesté et de la jalousie de nos voisins. » Pour comble, une première expertise sur un lingot expédié en France donne les plus rassurants résultats et surchauffe à point les esprits. « Toute cette partie de l'Amérique, écrit-on, est remplie de cuivre. » Un négociant de Montréal, le sr Charly Saint-Ange, qui accepte de financer l'affaire, y va d'une avance de 25,000 livres. Et voilà l'entrepreneur sieur de La Ronde en route pour les mines des Pays d'en haut, avec associés, ouvriers et agès. La ferme du poste de Chagouamigon, gracieusement concédée, l'aidera à soutenir son entreprise. Mise en appétit, Sa Majesté décide d'envoyer des techniciens en exploitation minière; en attendant le ministre expédie un mémoire instructif. Les techniciens coûteront, il est vrai, à La Ronde quelque 5,000 livres. Il n'hésite pas. Un autre problème se posait: celui du transport du minerai. Inutile de songer au canot d'écorce qu'un coup de vent sur le grand lac pouvait chavirer et briser. Pour le transport du cuivre jusqu'à Niagara, La Ronde assume donc sans sourciller la construction de deux bateaux, l'un sur le lac Supérieur, l'autre sur les lacs Michigan et Huron, ce dernier devant aboutir au lac Ontario, à la faveur d'une rivière et d'un portage qui permettront d'éviter le lac Erié. Puis, l'on attend la fortune. D'une année à l'autre, les nouvelles de Chagouamigon ou du Sault-Sainte-Marie se font plus rares, puis moins précises, puis moins encourageantes. En 1739, il faut déchanter: la mine ne tient plus ses promesses; des marcassites soumises à l'épreuve ruinent toutes les espérances. A La Ronde il ne reste plus qu'à rembourser les avances qu'on lui a faites. Il meurt, presque au lendemain de son échec, le 24 mars 1740.

Par bien des côtés l'exploitation du fer du Saint-Maurice rappelle cette histoire de mine de cuivre. Encore ici nous trouvons un négociant de Montréal intelligent, aisé, aussi optimiste que le sieur Charly. Poulin de Francheville, qui est propriétaire de la seigneurie du Saint-Maurice, promet monts et merveilles. Débordant d'initiative, il envoie même en Nouvelle-Angleterre un ouvrier habile se renseigner sur l'exploitation des mines de fer. Et nous retrouvons aussi, pour épauler l'entrepreneur de leur mieux, Beauharnois et Hocquart. Malheureusement Francheville et sa compagnie vont manquer de vrais techniciens, comme ils vont manquer de fonds. Le chef de l'entreprise meurt en 1734, laissant son œuvre bien près de la faillite. Une nouvelle compagnie se réorganise. Non moins optimiste que la première, elle demande une avance de 100,000 livres et promet, en retour, des profits prévisibles de 116,000 livres par année. Le roi, qui a vraiment à cœur l'entreprise, accorde les 100,000 livres. Quelques mots résument cette nouvelle histoire: dépenses inconsidérées, direction incompétente, défalcons et, comme il

fallait s'y attendre, demande de délai pour remboursement de l'avance royale. En 1743, la compagnie, qui n'en peut mais, remet les Forges au roi. On se décide pour une régie qui finit par donner de meilleurs résultats, sans remédier néanmoins à la maladministration coutumière, au manque de techniciens, à la concurrence des fers de France.

Serait-ce la fin des aventures et des insuccès ? La colonie sera plus heureuse avec ses pêches. En France un marché reste toujours ouvert au poisson, aux peaux, et surtout aux huiles dont l'industrie métropolitaine fait grande consommation et qu'elle va chercher en Hollande. Une ferveur nouvelle fait reprendre la route du bas du fleuve. Au Canada aurait-on appris le développement et les revenus presque prodigieux des pêcheries anglaises à Terre-Neuve et autour de cette île cédée un jour d'un cœur si léger ? Y savait-on que pêcheurs anglais et pêcheurs anglo-américains employaient 1,600 bateaux, manœuvrés par 16,000 hommes, chacun de ces bateaux faisant, bon an mal an, une cargaison de 350 quintaux de poisson, sans compter les tonneaux d'huile de foie et de veau marin, et les quintaux de saumon: ce qui voulait dire, un produit annuel moyen de 400,000 livres sterling ? Quelques pêcheurs canadiens s'adonnent à la pêche de la morue qui commence à Matane. D'autres, en de multiples endroits, à la pointe de la Rivière-Ouelle, au petit Kamouraska, à l'Île Verte, à la Petite Rivière de la Baie-Saint-Paul, aux Eboulements, à la Pointe-des-Iroquois, à la Grande-Anse, à l'Islet Saint-Denis, à la Rivière-des-Caps, se livrent à la pêche au marsouin, pêches « fort casuelles » qui malheureusement ont déchu d'année en année, faute d'amorces et faute d'expérience de la part des pêcheurs, semble-t-il. Mais d'autres pêcheries se sont établies, les plus fructueuses de l'époque, à la côte du Labrador. Pas moins de dix pêcheries ou concessions s'y échelonnent en 1745. En France on voudrait y pousser les armateurs du royaume plus ou moins expulsés de Terre-Neuve. Les Esquimaux sont à craindre; ils exercent parfois des ravages, détruisent bateaux et installations. Les concessionnaires n'y engagent pas moins des capitaux assez considérables. Le sieur de Lafontaine y va de 10,000 livres. Et l'on fait là de merveilleuses pêches de morue: dix-sept vaisseaux en cueillent 38,900 quintaux vers 1729. Mais une pêche tôt favorite va remplacer celle du marsouin: la pêche du loup-marin. En 1735, à la côte du Labrador, 1,000 barils d'huile sont recueillis. L'abondance est telle qu'elle entraîne la diminution des prix. Les pétitions affluent quand même pour concessions à la côte du Labrador. Les pêcheries y deviennent trop nombreuses et trop rapprochées; elles éloignent momentanément le loup-marin: à tel point qu'on se prend à craindre la disparition de l'espèce. En 1743 toutefois la pêche revient à son niveau et semble vouloir le garder. En 1745, rien que la récolte d'huile s'élève à 1,884 barriques. Dans le même temps d'autres se livrent à la pêche du saumon, pêche un moment négligée, mais qui reprend et devient abondante en

1744. Un sieur d'Arragory fait la pêche à la baleine, apparemment avec autant d'échecs que de succès: entreprise toutefois aux mains d'étrangers qui ne rapporte rien au Canada. Malheureusement la guerre de la Succession d'Autriche va détruire les pêcheries françaises. L'Anglais et l'Anglo-Américain les dévastent non seulement à Terre-Neuve et à l'Ile-Royale, mais jusque dans le golfe. Après la paix de 1748, l'industrie poissonnière regagnera difficilement un tiers de sa production d'avant 1745.

C'étaient là d'appréciables résultats. Ses plus fructueuses expériences, l'industrie canadienne va pourtant les tirer de la forêt. L'incomparable richesse impressionne toujours. « Par rapport au bois, le Canada en est rempli », écrivait l'auteur du mémoire de 1739 déjà cité. Un moment même, en 1726, le roi eut l'idée de faire faire l'exploitation des bois du Canada à ses propres frais et par régie royale. A cet effet, il envoya même en tournée d'inspection un expert, le sr de Tilly, lieutenant de vaisseau. Richesse énorme et toujours à peine entamée, si ce n'est par les feux de forêt qui depuis longtemps sévissent à l'état d'épidémie. A l'exploitation forestière, les gens de l'époque s'adonnent avec un bel entrain. Nous connaissons quelques-uns des grands exportateurs. En 1723 les sieurs Carey de Québec s'obligent à fournir cent milliers de douelles de chêne blanc pour barriques et 50 milliers de douelles de frêne; plus du merrin, pour 27,500 livres, sans compter des bois torts et des plançons de chêne. Aux sieurs Carey joignons les Hazeur et aussi l'entreprenant seigneur de Terrebonne, l'abbé Le Page, et l'ancien intendant Bégon qui a, au Canada, son chargé de procuration et qui rachète ses vieilles dettes par des exploitations de bois. Quelques menues industries dérivées du bois: le goudron, le brai, la résine, la térébenthine prennent leur part de ce succès. La fabrication du goudron sera lente à prendre du volume. On en chargeait 200 à 300 barils vers 1718. En 1735 le vaisseau du roi en prend 400 barils fabriqués à la Baie-Saint-Paul, à la Rivière-Ouelle, à Chambly. La qualité fait parfois défaut. Peu à peu, la technique se perfectionne. Le sieur Chavigny va d'ailleurs l'apprendre en France. Avec le temps, le brai, la résine, la térébenthine arrivent au même point de perfection. On regrette que les habitants s'intéressent mollement à ces industries. Seule une construction navale plus active pourrait accroître la consommation de ces produits au pays et stimuler les producteurs.

Cette construction navale, les efforts ne manquent point pour la remettre en train. En elle voyons l'une des manifestations les plus méritantes de l'activité coloniale. Des embarcations de tout bord et de toutes dimensions se construisent. Et c'est peut-être le lieu de dire un mot de la petite industrie du canot. Elle ne cesse pas d'occuper quelques constructeurs aux Trois-Rivières et ailleurs. En 1743, par exemple, la dépense annuelle, et rien qu'à Montréal, pour construction et radoub des seuls canots au service du roi, s'élève à 6,000 livres. Après 1730, la

France entreprend la reconstruction de sa marine. Il n'est pas trop tôt. Ses propres négociants, ceux des Antilles, ceux de l'Île-Royale, en sont réduits à acheter leurs vaisseaux des Anglais. En 1735, le ministre qui s'efforce d'exciter la construction de vaisseaux à l'Île-Royale, écrit à M. Le Normant: « Vous sentés combien il serait avantageux de pouvoir se passer d'en acheter des Anglais. » Au Canada, voici longtemps que la construction navale, laissée à l'initiative de quelques négociants qui construisent pour eux-mêmes, ne va plus qu'au ralenti, même s'il arrive que l'on construise une ou deux frégates. Il appartiendra à Hocquart de la ranimer. A la suite de l'abbé Le Page qui voyait dans la construction navale une industrie de salut pour la colonie et qui s'offrait à bâtir des vaisseaux aussi solides qu'en France, l'intendant invite le roi à faire construire, pour lui-même. L'idée tombe à point. Depuis des années Sa Majesté qui souhaiterait, entre ses colonies d'Amérique, d'actifs échanges commerciaux, exhorte les armateurs du Canada à entreprendre le commerce de mer. En 1731 le roi préfère commencer néanmoins par une simple prime à la construction, prime proportionnelle au tonnage des vaisseaux. La prime suffit à donner l'élan, même en France. Des armateurs de Bordeaux, de Rouen, envoient des commandes au chantier de Québec qui bientôt construit aussi pour la Martinique. En 1742 11 bâtiments sont lancés à l'eau pour le compte de particuliers, sans compter le vaisseau construit pour le roi. Car le roi lui-même, vers 1739, s'est laissé gagner. Il a d'abord paru un peu surpris du coût élevé des vaisseaux bâtis à Québec. La flûte le *Canada* a coûté 217,707 livres, 12 s., 4 d.; le *Caribou*, 313,712 livres, 15 s., 11 d. Le roi avait espéré que le coût des bois moindre qu'en France aurait balancé le prix de la main-d'œuvre plus élevée que dans le royaume. Sa Majesté ne tenait pas compte, en tout cela, qu'il fallait faire venir de France la plupart des charpentiers, la clouterie et jusqu'au verre pilé pour le doublage des coques. Jusqu'au temps de La Jonquière, plutôt que de les former au Canada et d'utiliser la jeunesse coloniale, on gardera aussi la coûteuse habitude de faire venir du royaume l'équipage complet des nouveaux navires. Il n'importe. Le roi autorise d'abord la construction d'une flûte de 500 tonneaux. Content de cette première, il en requiert une seconde de 700 tonneaux; après les flûtes, c'est le tour d'une frégate de 26 canons, puis d'un vaisseau de 60 canons; puis enfin Sa Majesté se décide à ordonner la construction de ce que l'on appelle des « vaisseaux de force ». Aussitôt un vaisseau terminé, un autre est déjà en projet. Sur la rivière Saint-Charles, un nouveau chantier est construit; les quais sont allongés; une digue est élevée. Les Forges Saint-Maurice reçoivent avis de s'équiper pour fournir la clouterie, les ancres, les canons. Et c'est ainsi que vont sortir des chantiers québécois, ces vaisseaux à proue parfois sculptée, excellents voiliers à l'épreuve, qui porteront, choisis par le roi, ces beaux noms du crû: le *Canada*, le *Castor*, la *Marte*, le *Carcajou*, le *Caribou*, le *Saint-Laurent*, l'*Original*, l'*Algonquin*, l'*Albénquoise*, le *Québec*.

Cette construction navale, qui continuera jusqu'en 1757, a jeté dans la colonie une remarquable activité; elle a suscité l'emploi d'une main-d'œuvre nombreuse. Des ouvriers canadiens se sont formés à l'école d'ouvriers de France: ouvriers diligents qui coûtent plus cher que ceux d'outre-mer, concède Hocquart, mais qui donnent de meilleures journées, « les Canadiens étant la plupart gens de hache ». Dans les forêts de Châteauguay, de l'Île Perrot, de Quinchien, de la rivière Chambly, de la baie de Missisquoi, du lac Champlain, les chantiers de bûcherons ont fonctionné pendant les hivers; au printemps de petits cajeux ont descendu les bois du lac Champlain jusqu'au-dessous des rapides de Chambly, puis, de là, de plus grands cajeux les ont transportés jusqu'à Québec. N'eût-elle donné lieu qu'à l'exploration de la forêt canadienne, la construction navale aurait rendu un immense service. En France, les constructeurs auraient-ils mal goûté la concurrence du chantier colonial? On les voit se montrer d'une sévérité excessive pour les bois canadiens. Des sceptiques se demandent même si les forêts du Canada pourront fournir assez de matériaux pour de longs projets. Des prospecteurs se sont donc jetés dans les bois, Hocquart le premier, à la recherche d'essences appropriées. Ils ont parcouru les alentours de la rivière Chambly, du lac Champlain, parcouru la « Rivière des Lacs » jusqu'au fort Frontenac. Ils ont même poussé leurs recherches jusque dans la région de Chicoutimi. Inspection dont ils sont revenus émerveillés, pleinement rassurés sur l'avenir de la construction navale au Canada. De ces années-là datent les premiers projets pour le « repeuplement » de la forêt canadienne et pour en assurer la protection contre les feux, tellement cette richesse naturelle frappe les esprits.

Encore le bilan d'une génération et d'une époque. Faut-il le trouver si modeste? Le roi, on vient de le voir, semble avoir accordé à l'industrie coloniale la meilleure part de son assistance. Tout au plus pourrions-nous lui reprocher d'avoir multiplié les exhortations plus que les primes, de n'avoir accordé trop souvent que des avances remboursables et encore d'avoir préféré parfois, lui et Maurepas, l'envoi de mémoires instructifs à l'envoi de techniciens, ce que l'on appelle alors des « hommes d'art ». Dans l'exploitation minière, rien n'a manqué aux colons que les moyens modernes d'investigation. C'est bien sur les pistes des anciens voyageurs ou explorateurs, aux environs du lac Supérieur, en Abitibi, au Labrador, que le Canada d'aujourd'hui recueille ses plus grandioses richesses. Qu'aurait-il fallu aux pêcheries pour en accroître la productivité, attirer plus de population, dépendre la jeunesse de la fascination du castor et des Pays d'en haut, donner plus de solidité à l'empire, équilibrer l'ouest par l'est? Peut-être un animateur comme Louis Jolliet qui avait souhaité qu'on lui permit d'entraîner la jeunesse de ce côté. Peut-être aussi cette école de pêche que l'intendant Dupuy eût voulu établir sur les bords de la Baie Française et confier à des pêcheurs expérimentés de Bretagne. L'exploitation forestière, ou plus spécialement le commerce du bois, a

beaucoup souffert du manque ou de l'imperfection du transport maritime. Que de fois des cargaisons, préparées à grands frais, sont restées au pays, exposées aux dégâts du soleil, des neiges ou des pluies, faute d'espace dans le vaisseau du roi, ou faute de navires appropriés au transport de cette marchandise. Au chantier naval, pour plus d'activité, il a manqué un plus grand nombre de marchés et une production canadienne plus considérable, s'il est vrai que les proportions d'une flotte se règlent sur le volume du commerce.

Cette petite histoire de l'industrie canadienne nous aura révélé quand même, croyons-nous, une génération d'hommes fort estimables. Ils nous ont paru souvent inexpérimentés, sachant mal proportionner risques et moyens. On ne saurait leur reprocher d'avoir manqué d'esprit d'initiative.

CHAPITRE QUATRIÈME

L'accomplissement dans le commerce

A) Commerce intérieur

*Production et libéralisme commercial — Centres commerciaux —
Voies de circulation*

Production et libéralisme commercial

Rappelons-nous les misères du commerce avant 1713: production coloniale déficiente, déficience aussi des routes, des moyens de transport, des marchés, du crédit, de la monnaie. La situation s'est-elle notablement améliorée? « A l'égard du commerce intérieur de la colonie, écrit Hocquart, en 1743, le succès dépend d'une Circulation abondante et facile... » Constatation prudhommesque qui a pourtant sa vérité. Circulation abondante, cela veut dire, dans la langue de l'intendant, production active et progressive. Hocquart ajoute, en effet: « Je mets tout en œuvre pour favoriser les Etablissements de toutes Espèces dont le pays est susceptible. » Par circulation facile, entendons l'amélioration des moyens de transport et aussi, sans doute, une monnaie d'échange saine et de roulement suffisant. Or, après les derniers chapitres que l'on vient de lire, que nous reste-t-il à apprendre sur la productivité de la colonie? Déjà, vers les années 1730, ce sont 80,000 minots de blé qui, de la région féconde de Montréal, descendent, en saison commune, vers Québec. Mais il suffira d'une année de disette comme celle de 1733 pour réduire ce mouvement de céréales à 4 ou 5,000 minots. Et, tout de suite, par les disettes nombreuses qui vont s'additionner, l'on aperçoit quels aléas, et de ce seul chef, peut subir le commerce. Ici encore remettons-nous en mémoire ce fait économique que la disette des blés, en raréfiant les vivres, paralyse presque en entier l'économie coloniale et surtout sa production. Pêches, coupe des bois, construction navale, exploitations de toutes sortes, rien ne va plus. Le commerce

intérieur n'échappe pas davantage aux contrecoups du marché du castor. L'article en est un d'exportation; aucun néanmoins, et jusqu'à la fin du régime, n'entre pour autant dans l'activité commerciale, même intérieure. Il n'est que de supputer la quantité de marchandises que le trafic de la fourrure fait circuler entre l'est et l'ouest et dans la région de la rive nord du fleuve. Evoquons de même les escouades de voyageurs mises en branle chaque année vers les Pays d'en haut, et le grand nombre des marchands équipiers engagés dans ce même trafic. Contrairement, en effet, à ce que l'on croit trop généralement, les marchands de Montréal, mieux situés que tous autres, ne sont pas seuls à fournir l'équipement de la traite. Ceux des Trois-Rivières, ceux de Québec équiperont eux aussi, au moins pour leur région. Cependant nous aurons à dire, et ce sera dans le prochain chapitre, par quelles dépressions profondes et fréquentes va passer, en cette nouvelle période, le commerce du castor. Fraude ou coulage irrépressibles vers les Anglais, disettes de blé, guerres des Sauvages, guerre de la Succession d'Autriche, autant de misères qui, certaines saisons, vont pratiquement fermer l'ouest. Il y aura des années, en 1744, par exemple, où, faute de vivres et d'articles de traite, les postes mis à l'enchère resteront sans acquéreurs. L'on verra même des fermiers se démettre de leur ferme, par incapacité de l'exploiter.

C'étaient là les points noirs. En est-il d'autres qui seraient plus encourageants ? La production trop souvent aléatoire de la colonie peut-elle au moins circuler librement, sans trop d'entraves ? Ni les théories mercantiles, ni les règlements administratifs, reconnaissons-le en toute justice, n'y font obstacle. Autant la métropole se montre rigide dans l'application du pacte colonial, à l'égard du commerce étranger, autant, à l'intérieur même de la colonie, se déclare-t-elle opposée à toute entrave, à toute barrière, à toute taxe. En temps de disette, et pour éviter les abus, les autorités recourent volontiers à un certain dirigisme. Hors de là, et invariablement, roi et ministre en tiennent pour la liberté commerciale la plus absolue. « Le commerce ne se soutient qu'autant qu'il est libre », prononcent-ils en 1725. Un jour, à Louisbourg, c'est en 1733, le sr Le Normant force un marchand de Québec à vendre sa cargaison de vivres. Le ministre lui signifie ce rappel à l'ordre : « Le commerce ne sauroit estre trop libre. C'est à maintenir celui de l'Isle Royale que vous devés vous appliquer. » Ni en France, ni dans la colonie, les mêmes autorités n'entendent non plus que le commerce soit taxé. En réalité un seul monopole sera admis au Canada : celui du castor au profit de la Compagnie des Indes. Et encore, en 1717, la colonie, consultée par l'intendant, s'est-elle prononcée contre la liberté du commerce des fourrures.

Ce libéralisme commercial trouverait d'ailleurs à s'affirmer avec éclat dans la controverse entre les négociants de la colonie et les marchands forains. Longue querelle, crise aiguë dans l'histoire du commerce

intérieur au Canada. Il y faut insister pour ce qu'on y apprend sur l'organisation commerciale de ce temps-là. Le débat n'est pas facile à trancher. Les autorités coloniales, les premières, n'ont pas toujours été du même avis: Vaudreuil et Bégon prenant parti pour les marchands forains; Dupuy, Hocquart, Beauharnois se rangeant dans le parti adverse. Voici donc, d'une part, ceux que l'on appelle les forains: capitaines de navires, pilotes, matelots, venus de France, parfois même de l'Ile-Royale ou des Iles d'Amérique, en somme des étrangers et des passants qui, tantôt dans le port de Québec et tantôt dans les autres villes et dans les campagnes, par l'intermédiaire d'agents, de colporteurs ou de commis, se livrent au commerce. Sans frais généraux à supporter, sans maisons ni magasins dans la colonie, ils vendent en gros aux marchands domiciliés et ils vendent au détail aux habitants et, dans ce cas, à des prix qui défient toute compétition. Le bon marché de leurs marchandises leur permet de rafler facilement lettres de change, monnaie métallique, pelletteries des particuliers. En face de ces ruineux concurrents, voici maintenant les marchands domiciliés, chargés ceux-ci de frais généraux, obligés de solder commissions et assurances maritimes, et qui, la saison de commerce terminée, n'ont plus affaire qu'à une clientèle amplement pourvue de marchandises et, par surcroît, trop dégarnie de monnaie ou d'articles d'échange pour s'acquitter de ses dettes. C'étaient là les antagonistes et le fond du débat. Les domiciliés n'ont pas tardé à pousser les hauts cris. En vertu d'un arrêt du Conseil d'Etat qui est de 1717, ils possèdent leur syndic, élu par eux, autorisé à présenter leurs placets et remontrances. Les remontrances ne se font pas attendre. Entre eux et leurs rivaux, les domiciliés ne voient pas seulement la lutte du détail et du gros; ils dénoncent la lutte du marchand du pays contre le marchand étranger, « pacotilleur », « Frelon », qui venait « écumer », « dégresser » la colonie, pour aller ensuite manger en France ses profits. Le litige était de conséquence. Les forains, soutiendra Hocquart, absorbaient plus de la moitié des opérations commerciales du Canada. Et tout favorable qu'il soit à la liberté du commerce pour le profit qu'en retire la masse des habitants, l'intendant ne juge pas moins indispensable une classe de négociants riches, en état d'épauler les entreprises économiques de la colonie.

Qu'allait décider l'autorité métropolitaine ? Il y avait un envers aux prétentions des domiciliés. Ecarter la concurrence des forains équivalait à laisser le champ libre à l'autre groupe de marchands. Allait-on prendre le risque de susciter un cartel ou un monopole ? Seuls en état d'acheter des cargaisons en gros, n'a-t-on pas vu les domiciliés dicter parfois leurs prix aux capitaines de vaisseaux, prendre même sur eux de ne faire venir à Québec que les vaisseaux de leur choix, et, par cette manœuvre, s'emparer de tout le commerce colonial et tenir le pays à leur discrétion ? Graves problèmes qui firent que le principe de la liberté commerciale l'emporta.

Il l'emporta jusqu'à la fin du régime. En pouvait-il être autrement, si l'on se tient toujours en présence de ce fait impérieux: la démesure du pays ? En 1741 les marchands des villes reviennent à la charge, tentent une nouvelle offensive contre les petits intermédiaires des campagnes. Ces derniers pullulent, soutient-on; ils occasionneraient le luxe, les dépenses excessives parmi les habitants; ils les empêcheraient de faire leurs achats en ville; ils s'occuperaient même de racoler les denrées pour chargements de navires; bien pis, témoigne plus tard Franquet, les forains feraient sortir furtivement de la colonie des chargements de blé augmentant ainsi la « cherté de toute chose ». On leur reprochait même, par une division infinie des affaires, d'entraver à ce point le progrès des grandes entreprises que l'esprit d'initiative en serait éteint. Pour ce coup, Beauharnois et Hocquart se portent à la rescousse des petits marchands. Et leurs observations sont précieuses pour ce qu'elles nous renseignent sur la décentralisation du commerce dans la colonie et même sur ses ramifications. De tout temps, nous apprend-on, des petits marchands ont existé dans les côtes; leur nombre accru, en ces dernières années, a suivi tout au plus le développement général. Ces marchands, nous apprend-on encore, recueillent les denrées d'une maison à l'autre, non sans se heurter toutefois à la concurrence des négociants urbains qui y viennent bel et bien troquer eux-mêmes blés et légumes, « l'argent à la main ». Seulement ces marchands des côtes ont le mérite de recueillir les denrées en des lieux éloignés d'où nul autre commerce ne saurait les tirer, et, par surcroît, ils ne sont plus ni des étrangers ni des passants. Etablis à demeure, ils possèdent maintenant, au milieu des campagnes, terres et établissements souvent considérables, et, détail amusant, ils seraient devenus intermédiaires fréquemment utilisés par les marchands des villes. Beauharnois et Hocquart concluaient au rôle indispensable du marchand des côtes: rôle tenu en France par les porte-balles, les colporteurs, les marchands merciers dans les villages ou dans les foires rurales et qu'on ne songeait nullement à supprimer. Augmenter la consommation, disaient encore gouverneur et intendant, c'est augmenter le commerce; et que l'habitant y prît quelques habitudes de luxe, la chose importait peu si, en revanche, le luxe le forçait à produire davantage. Par-dessus tout, ne fallait-il demander à l'habitant éloigné d'aller faire ses achats en ville. Observation de bon sens qui rappelait l'étendue du pays, la dispersion des colons: deux réalités concrètes qui appelaient impérieusement la décentralisation du commerce.

Centres commerciaux

On aimera, sans doute, situer les principaux marchés ou lieux de commerce. La plupart, il va de soi, se localisent dans l'est, encore qu'il

s'en trouve, du côté des Lacs, aux Pays d'en haut, à Frontenac, à Niagara, à Michilimakinac, au Détroit, centres de distribution des marchandises de traite. Au temps de Vaudreuil et Bégon, les commerçants de Montréal se plaignent déjà d'une fuite du commerce hors de la ville. Il se ferait, pour une trop large part, aux Pays d'en haut, et même au Témiscamingue. Dans l'est et pour tout le pays, les principaux centres de commerce n'ont pas changé. Dans les trois villes réside la classe des grands négociants. Québec, pour sa part, compte, en 1741, plus de 100 magasins où 50 suffiraient, de l'avis de Beauharnois et Hocquart. Quelques-uns appartiennent à des huguenots, tolérés au Canada. La capitale reste apparemment la ville des magasins les mieux fournis et les plus achalandés. Chaque année, fin de septembre et début d'octobre, Montréal se dépeuple de ses commerçants et de ses officiers qui descendent à Québec, y « faire leurs emplettes et vaquer à leurs affaires ». Montréal garde pour avantage particulier sa situation exceptionnelle d'avant-poste vers l'ouest. « Gouvernement où il arrive tous les jours et partent quantité de canots pour tous les païs et postes d'en haut », écrit en 1740 le gouverneur de la ville, Boisberthelot de Beaujours. D'après Nicolas La Nouillier, Québec ne serait que l'entrepôt du commerce colonial; et ce seraient les marchands de Montréal qui feraient « presque tout le commerce de la colonie, tant au dedans avec le sauvage qu'au dehors avec l'étranger... ». Quel serait donc l'état de fortune de ces marchands ? Tous, nous l'avons vu, ont eu des heures difficiles à traverser. Une monnaie bien roulante et saine leur a souvent manqué. En 1731 le commerce en est réduit au régime du troc. Les marchands se plaignent de manquer de crédit, de ne pouvoir emprunter sur la caisse du roi trop souvent vide. En 1740 Boisberthelot de Beaujours se plaint du manque « d'argent au trésor le long de l'année ». Pour vivre, honorer ses menues dettes, il « est obligé d'emprunter aux marchands ». La guerre de 1744, qui a suspendu un temps l'importation, a fait le vide dans les magasins de la colonie. A Montréal, l'incendie de 1734 a porté au commerce un coup dont il a de la peine à se relever. Les marchands de cette ville ont à subir d'autres ennuis, depuis qu'entre eux et les Pays d'en haut, des postes intermédiaires existent; des voyageurs équipés par eux ne reviennent pas ou tardent à revenir et leur entraînent de fausses dettes. Il n'empêche que, sur la fin du régime, l'ingénieur Franquet comptait sept ou huit de ces négociants montréalais, devenus riches de 150 à 200,000 livres. Un recensement pour projet d'impôt de capitation, qui est de 1754, nous donne, pour la même ville, soixante négociants « des plus aisés ». Les marchands de Québec, trop nombreux peut-être pour beaucoup s'enrichir, ne laissent pas, selon encore Franquet, de s'habiller « fort élégamment » et de pousser la « somptuosité dans les repas jusqu'à la folie ». Le même recensement pour impôt de capitation relève à Québec « 100 négociants des plus aisés ». Trois-Rivières a aussi son grand marchand, le sieur de Tonnancourt, qui traite de pelleteries avec

les Algonquins, les Montagnais, et dont l'aisance et le train de vie impressionnent ses hôtes. Mais, encore d'après Franquet, les habitants des Trois-Rivières, qui ne reçoivent plus que le castor du Saint-Maurice, s'appliquent plus à la culture des terres qu'au commerce.

Voies de circulation

Ce n'est pas tout néanmoins que les principes du régime favorisent l'expansion du commerce. La tâche principale, pour aider à la circulation, et la tâche difficile consistaient à faire s'articuler l'immense étendue, à vaincre l'obstacle distance. Qu'a-t-on fait, sur ce point, pour relier entre eux les morceaux épars de l'empire ? L'ère des grands projets n'est pas close. Le Saint-Laurent reste toujours la route royale du commerce. Sur cette route, on n'a pas cessé d'envoyer, chaque été, des experts y multiplier sondages et observations, le long des deux rives du fleuve, dans le golfe et jusque dans le détroit de Belle-Isle, et jusqu'aux approches de Terre-Neuve. En 1733, au-dessus de Montréal, le Séminaire de Saint-Sulpice a souhaité reprendre, après M. de Casson, le creusement du canal de Lachine. Le projet n'avorta que sur le refus du roi d'assumer les frais de l'entreprise, estimée à 225,000 livres. L'abbé Picquet proposait, pour sa part, à La Galissonnière, l'amélioration de la route du fleuve, des Cascades au fort Frontenac, et sans qu'il en coûtât beaucoup au roi. La Jonquière a fait corriger quelque peu les écueils de la « Rivière de Catarakouï ». La navigation sur les lacs s'est amorcée. Deux barques naviguent certains jours sur le lac Ontario. De Noyan en eût voulu une ou deux, au-dessus de Niagara, pour faire la navette entre Niagara même et Michilimakinac. Il espérait par là pousser jusqu'au pays des Renards, cueillir tout le commerce des Pays d'en haut et supprimer en grande partie les Voyageurs. Dans l'ouest, sur le lac Champlain, la navigation ne tarde pas à s'organiser. Nous n'avons plus à rappeler les trains de bois ou cajeux qui circulent par le Richelieu et par le Saint-Laurent, de Châteauguay à Québec. Encore par la voie du Saint-Laurent, de Montréal au golfe, et pour approvisionner les villes et l'Ile-Royale, le cabotage se pratique sur une assez large échelle, souvent par des habitants entre semences et récoltes. Au dire de Franquet, la plupart des officiers au Canada font le commerce avec des bâtiments ou goélettes dont ils ont la propriété. Il va sans dire que les chemins de terre apportent leur part de collaboration. En 1735, nous assure le grand voyer Boiscler, « ils sont roulants de Québec à Montréal », et « tant sur la longueur du fleuve que dans les profondeurs ». Pour approvisionner les postes de la rivière Saint-Jean et de Shédiac, Bigot a refait le chemin de la Rivière-du-Loup au lac Témiscouata.

Ainsi va le commerce intérieur au Canada de 1713 à 1760. Il se ramifie et s'articule suffisamment à l'intérieur de la colonie laurentienne

pour satisfaire, et jusque dans les endroits les plus reculés, aux besoins croissants des colons et y élever peu à peu leur niveau de vie. Il tend également à articuler les diverses portions de l'empire, à y constituer une unité commerciale vigoureuse, organique. Assurément ce chapitre d'histoire porte, comme tant d'autres, les mêmes traits décevants: l'effort resté à mi-chemin, l'ébauche monotone, rarement l'œuvre poussée à fond. Demi-échec qui n'a plus lieu d'étonner, si, au risque de paraître fastidieux, l'on en revient à la contradiction interne qui commande toute cette vie et tout ce passé: l'homme constamment dépassé par sa terre.

CHAPITRE CINQUIÈME

L'accomplissement dans le commerce

B) Commerce extérieur

*Isolement économique du Canada — Marchés: Ile-Royale, Antilles
— Marché principal: la France — Balance commerciale*

Nous avons étalé les misères du commerce intérieur. Le commerce extérieur jouissait-il de conditions plus avantageuses ? Les théoriciens n'ont pas manqué qui ont tenté de l'accroître. Pour étoffer l'exportation, ils ont prêché l'adaptation de l'économie de la Nouvelle-France à l'économie métropolitaine. Ils eussent voulu restreindre la culture du blé, la limiter aux besoins des habitants et donner la préférence à la culture de produits exportables, tels que le chanvre, le lin. Pour empêcher la France d'acheter à l'étranger quantité de viandes salées, de suif, de cuirs, de laines, ils proposaient l'élevage sur une plus large échelle. Une autre activité économique à restreindre eût été la traite du castor: simple occupation d'hiver, disait-on, pour les Canadiens et assez peu profitable à la métropole, dont la consommation, en pelleterie, et pour son usage et pour son commerce extérieur, ne dépassait pas annuellement les 100,000 écus. La part prépondérante, en cette réadaptation, serait réservée à l'exploitation forestière. Tous les ans plus de deux cents navires venant du nord de l'Europe et battant pavillon étranger, ne charriaient-ils pas, en France, les bois, les goudrons, les brais gras, indispensables à l'industrie et au commerce français ? En fin de compte, il n'y avait qu'à mieux orienter la production canadienne, et, chaque année, ce seraient deux millions de marchandises qu'elle pourrait facilement offrir à la métropole.

Isolement économique du Canada

Ainsi parlaient les théoriciens. Nous avons dit quels motifs de prudence et quelles nécessités impérieuses ont fait du colon canadien un

cultivateur de blé. L'on se rappelle de même quelles implications politiques et militaires imposaient presque forcément la traite du castor avec les nations indiennes. Du reste, et pour poser la question en toute son ampleur, la production coloniale, même révolutionnée, eût-elle résolu, à elle seule, le problème du commerce extérieur ? Impossible d'oublier d'abord cette réalité géographique et économique que, pays de l'intérieur, et surtout depuis 1713, prisonnier de ses glaces pendant six à sept mois de l'année, prisonnier aussi des rigueurs du pacte colonial, le Canada d'alors fait figure de grand isolé. Presque un Robinson dans son île. Cet autre fait brutal s'impose que le commerce extérieur du Canada se réduit au commerce de mer. Où s'établissent, en effet, son aire commerciale, ses marchés, si ce n'est à des centaines et des milliers de lieues : Ile-Royale, Iles d'Amérique, France ? Or, de Québec à l'Ile-Royale, la route des voiliers est en train de s'améliorer quelque peu. On parle même d'un système de bouées, de balises mobiles, sur le fleuve, en dépit du ministre qui opine assez cocassement qu'améliorer la navigation du Saint-Laurent, c'est diminuer, en temps de guerre, la sécurité de la colonie. Avec le temps, les quais de la capitale seront mieux aménagés. La distance de Québec à son plus proche marché n'en reste pas moins de plus de 500 milles. La traversée océanique ne s'est, non plus, notablement raccourcie au dix-huitième siècle. En règle générale, elle dure toujours de deux mois à deux mois et demi quand elle ne se prolonge pas jusqu'à trois mois et plus. Des naufrages fameux, tels que celui du *Chameau*, en 1725, continuent à défrayer la chronique de la navigation maritime. Dans les mers tropicales, si fertiles en ouragans, la route des Iles offrirait-elle plus de sécurité ? Avant toute chose, le commerçant canadien qui aspire au commerce de mer, doit commencer par se construire des navires : opération coûteuse, à la portée d'un bien petit nombre, notent Beauharnois et Hocquart, qui rappellent la rareté des grands riches dans la colonie et le coût toujours élevé de la main-d'œuvre.

Marchés : Ile-Royale, Antilles

Voilà bien des obstacles à surmonter. Par quel miracle un pays colonial de 25, 40 ou 60,000 âmes eût-il pu projeter sa jeune activité à de telles distances ? Voyons pourtant ce qu'il a fait. Sa production agricole, à défaut de l'offrir à la France, le Canada pouvait l'aller porter à l'Ile-Royale, aux Iles d'Amérique. En voie d'établissement et de sol plutôt pauvre, l'Ile-Royale avait besoin de denrées alimentaires. A l'égard de la sentinelle du golfe, les autorités métropolitaines assigneront, du reste, au Canada, le rôle de garde-manger. Elles exhorteront même le Canada, et combien de fois, à lui donner préférence dans ses préoccupations commerciales, sur les Iles d'Amérique. L'Ile-Royale, rappellent-elles fréquemment aux autorités de Québec, dépend du département du gouverneur et de l'intendant du Canada et Louisbourg est,

du côté de la mer, un bastion de la colonie du Saint-Laurent. En outre, et ce fut le rêve du Conseil de marine, ne pouvait-on faire, de l'Ile-Royale, un lieu de rencontre, un port d'entreposage où vaisseaux canadiens, français et antillais auraient échangé leurs cargaisons, abrégeant d'autant leur long et difficile voyage ? Les Iles d'Amérique manquaient, elles aussi, de comestibles, de viandes salées, de poisson; elles avaient besoin de chevaux pour traction animale; elles manquaient surtout du bois pour l'embarillage de leurs sucres. La Martinique, en particulier, n'a jamais produit assez de viande pour sa consommation. Et depuis toujours elle importe toute sa farine. En retour les Iles pouvaient offrir au Canada, en denrées tropicales, de quoi compenser bien au-delà ses exportations.

Cet obstacle se présente que ces marchés lointains, celui de l'Ile-Royale et davantage celui des Antilles, sont déjà plus ou moins envahis. Qu'au dix-huitième siècle la moitié du sucre consommé dans le monde provienne de Saint-Domingue et qu'en une seule année les armateurs de Nantes aient transporté dans l'île 30,000 nègres, permet de supputer les immixtions du commerce de la métropole française dans celui des Antilles. En même temps des nécessités majeures, nécessités de subsistance ou d'équipement des colons, ont fait tolérer aux îles tropicales, aussi bien qu'à l'Ile-Royale, le commerce anglo-américain déjà favorisé, du reste, par la proximité du marché. Que de fois, par exemple, des cargaisons de vivres en provenance de Pennsylvanie, de New-York et des autres colonies du nord, transportées au Cap-Breton, puis échangées là contre du rhum français, du sucre et des mélasses des Antilles, ont été réexpédiées à Québec, et de Québec jusque dans la vallée de l'Ohio. La déclaration de guerre de 1756 mettra fin à ce commerce, mais combien lentement. Le Canada se croit-il pour autant toutes portes fermées ? Sauf dans les années de disettes, 15, 20, 28 bâtiments partent régulièrement de Québec en direction de Louisbourg. Ils y transportent quelque 700 quintaux de farine ou biscuits, presque autant de pois verts ou blancs ou de légumes. Ils y approvisionnent les habitants de la forteresse, et, par la même occasion, les navires pêcheurs de France, dispensés désormais de se charger de vivres pour leur retour. Les vaisseaux canadiens reviennent chargés de morue, de marchandises françaises et parfois même de guildives et autres produits des Antilles. En 1732 les envois du Canada à Louisbourg se chiffrent à 2,500 quintaux de farine pour la subsistance des troupes. Commerce qui devient de plus en plus intéressant, ont déjà observé, en 1731, Beauharnois et Hocquart.

Le commerce aux Antilles françaises, nous l'avons vu, présente plus d'obstacles. Outre la distance à franchir et les ennuis de la concurrence anglaise et française, il y a les taux doublés des assurances maritimes et il y a la difficulté de se ménager, de si loin, des frêteurs qui assurent la cargaison de retour. Certaines années néanmoins, et par exemple

en 1740, 8 à 10 bâtiments canadiens se rendent aux Iles, y porter des farines, des biscuits, des légumes, des morues, des planches, du merrin pour futailles, pour en revenir avec du vin, des sucres, des sirops et taffias, du coton, des mélasses, du savon, de l'huile d'olive, des guildes. Le roi eût souhaité, et l'on sait avec quelle opiniâtreté, une exportation régulière de chevaux canadiens aux Iles. Souhait inexaucé par manque de vaisseaux appropriés, non moins que pour les risques d'une traversée trop longue et du peu de profits espérés. En somme, il faut bien le dire: le commerce avec les îles du Vent ne fera jamais un bien grand objet. Toujours les exportations du Canada seront largement dépassées par ses importations: 57,775 contre 174,269 livres en 1740; deux ans plus tard: 211,614 livres d'entrée contre une sortie de 55,553 livres. Le mouvement commercial inverse, des Iles au Canada par vaisseaux des Iles, sera encore moins considérable. Il faudra une disette à la Martinique pour pousser, en 1748, 11 vaisseaux de cette île vers Québec.

Marché principal: la France

On le pense bien, c'est avec la France, par les ports de La Rochelle et de Rochefort, que le Canada fait le plus gros de son commerce. Commerce d'importation pour les marchandises de traite, pour les présents aux Sauvages, pour l'habillement des troupes, commerce qui fait travailler tant d'industries françaises, de Rouen, de Reims, d'Amiens, de Beauvais, de Bordeaux, de Montauban. Importation encore de fusils pour les milices, de poudre dont il se consomme quelque 100 milliers de livres par année; importation de vins et d'eaux-de-vie: 3,000 à 3,600 barriques des premiers, 3 à 4,000 veltes des secondes; importation enfin d'objets pour usage domestique, coutellerie, vaisselle, merceries, etc., etc., dont un inventaire comme celui des « débris » du *Chameau* nous apprend la variété et la quantité. Vers 1740, 12 à 15 vaisseaux arment chaque année, dans les ports de France, pour le Canada. En retour de toutes ces cargaisons, quelle part de sa production peut offrir le Canada ? Raudot le jeune avait dit en son temps: « Il faut que ce pays (le Canada) ne regarde plus à l'avenir la pelleterie que comme un accessoire à son commerce... » La pelleterie est restée le principal article d'exportation en France. Article dont la quantité se fait à l'époque assez flottante et variable. Bien des maux en affectent la cueillette. En tout premier lieu les tergiversations de la politique métropolitaine qui, avant la saisie du monopole par la Compagnie des Indes, en 1721, hésite entre la liberté commerciale et le privilège exclusif, puis, dans la suite, dirime malaisément les querelles de prix, abolit et rétablit les congés, ne sait par qui et selon quel mode, régie, affermage ou octroi de congés, exploiter les postes. La récolte du castor trouve à souffrir naturellement des guerres entre

Sauvages, guerres qui les détournent de la chasse; elle souffre des disettes de la colonie qui paralysent les caravanes des Voyageurs; elle souffre de la guerre qui tarit l'importation des marchandises de traite; elle est encore gênée par « les prodigieuses avances et crédits » qu'il faut consentir aux Sauvages et qui font qu'on ne se rembourse vraiment que la troisième année des déboursés consentis dans les deux premières. Son pire fléau reste pourtant ce que l'on appelle « la fraude », le « commerce étranger », le coulage vers les Anglais. Trop souvent le pays rappelle l'image d'un baril crevé dont le contenu s'écoulerait par vingt trous à la fois. Le castor s'écoule par deux voies principales: par la voie d'Orange qui n'est qu'à soixante lieues de Montréal, et par la voie de Chouaguen qui va pratiquement réduire à néant les traites des forts de Frontenac et de Niagara. Le castor s'écoule vers les Anglais par toutes les voies possibles: par le Long-Sault, vers la baie d'Hudson, par les rivières du Nord, par le bas du fleuve, dans la région du Labrador, par les bateaux pêcheurs de Bayonne, de Saint-Malo, de Marseille. La fraude se pratique aux abords mêmes de Québec, au « Trou Saint-Patrice », où, dans les vaisseaux en partance, opèrent contrebandiers et déserteurs. Les fraudeurs opèrent sur tant de lieux que les autorités coloniales, secouées, grondées à n'en plus finir par la cour, s'avouent quand même impuissantes à refréner le mal. C'est que, parmi les contrebandiers figurent, au premier rang, les Sauvages, même et surtout les domiciliés du Sault-Saint-Louis, des Deux-Montagnes, qui abusent du privilège de commercer où il leur plaît, soudoyés d'ailleurs le plus souvent par les marchands des villes, avides de marchandises anglaises. « Tout Montréal est infecté de contrebande dans tous les ordres et les Etats sans en excepter aucun », se plaint Dupuy. Et quelle serait la grande, sinon la seule responsable de ce coulage ? La Compagnie des Indes qui, par avarice, abaisse les prix de la fourrure, hausse indûment ceux de ses marchandises, se révèle incapable de fournir aux Sauvages des écarlatines d'égale valeur à celles de l'Angleterre. Le commerce de la fourrure — nous disons fourrure, puisque depuis 1718 le castor ne compte plus que pour une grosse moitié mais qui va déclinant — passera donc, de nouveau, par maintes fluctuations. En saison ordinaire, hors les années de disette et de guerre, il oscillera entre 120 et 220 milliers, mais pour connaître, malgré tout, une progression constante et atteindre, notamment, en 1754, 3,932,127 livres: ce qui veut dire, pour la période qui précède immédiatement la guerre de Sept ans, une valeur moyenne de 1,500,000 livres.

L'exportation canadienne en France se grossit encore de quelques articles de production agricole: le chanvre (qui eut son heure de vogue) et autres articles d'occasion, tels que le blé, les farines, celles-ci beaucoup améliorées par l'usage des cribles cylindriques. Vers 1740 des négociants de Rouen prennent sur eux de charger de farines un navire de 120 tonneaux, et, sur un second navire, 5,000 minots de blé, destiné à remplacer, si possible, sur les marchés de France, le blé d'Angleterre. L'ex-

portation consiste davantage dans les produits bien connus de l'industrie canadienne: industrie poissonnière, industrie du fer dont l'on exporte certaines années de 25 à 50 milliers, allant même en 1744 jusqu'à 150 ou 200 milliers, fer plat ou carré, de diverses proportions; industries du bois, goudron, résine, térébenthine, brais, et surtout bois de charpente ou de menuiserie, merrin, bordages, mâts pour construction navale. L'exportation des bois canadiens, quel essor elle eût pris sans le transport qui fait gravement défaut. Les vaisseaux de France, y compris le vaisseau du roi, sont mal aménagés pour cet article d'exportation. Trop courts ou surchargés d'autres cargaisons, ils renvoient à l'année suivante leur charge de bois, réduisant les entrepreneurs à porter une année de plus leurs frais d'exploitation et à subir la détérioration de leur marchandise, sans hangar où la mettre à couvert. On cite même le cas de mâts coupés en 1713 qui ne seront transportés qu'en 1717.

Balance commerciale

Dans cette activité économique, un point capital préoccupe le roi, les ministres, les autorités coloniales: où s'en trouve la balance commerciale du Canada? Pour la cour, c'est le barème rigoureux qui fixe son opinion sur la colonie, sur son utilité, son avenir. Pour les autorités coloniales, la balance favorable c'est le point où atteindre comme au témoignage suprême de leur habileté administrative, et, pour ceux de ces gouvernants attachés au pays, le moyen par excellence de garder au Canada la faveur royale. Il convient de n'accepter qu'avec discrétion les statistiques officielles. Hocquart l'a maintes fois fait observer: il restait possible d'apprécier exactement, et pour la quantité et pour la qualité, les marchandises de retour ou de sortie, rien n'étant embarqué que déclaré. Il en allait autrement des marchandises d'entrée, celles-ci, pour ne pas gêner le commerce, déclarées en gros, ballots, balles et caisses. Et encore les marchandises de France apportées au Canada sont-elles évaluées au prix de vente, bénéfice compris; tandis que les marchandises du Canada, portées en France, sont évaluées au point de départ, à leur prix brut. A prendre néanmoins ces statistiques, telles qu'elles sont, que découvrons-nous? Ce fait étonnant et consolant que, dans les derniers trente ans du régime, la balance commerciale du Canada tend constamment à l'équilibre, et que, même au moins trois fois, en 1732, en 1739 et en 1742, elle présente un surplus à l'exportation. En 1743 Maurepas trouvait à gémir de l'état stationnaire où, depuis quinze ans, languissait le commerce du Canada. Et il priait Hocquart de rechercher les causes de « cette espèce de langueur ». La cause, y avait-il lieu de tant la chercher? Que n'eût pu accomplir la colonie, moins laissée à elle-même, peuplée, aidée, subventionnée comme l'auraient voulu, et comme tant de fois l'ont demandé des esprits clairvoyants et réalistes,

comme Bégon, Hocquart, La Galissonnière, — et nous y ajoutons l'ingénieur Franquet qui avait osé écrire: « Au reste, ou l'on veut établir cette colonie ou non. Si on ne veut pas l'établir et si on veut laisser subsister les choses sur le pied où elles sont, il est certain que son établissement a été très lent et qu'il le sera encore davantage par la suite. »

En ces résultats, nous demanderons-nous quelle part pouvaient revendiquer les Canadiens ? La part, tout d'abord, qu'ils avaient prise à la production coloniale: ce qu'ils avaient tenté dans toutes les exploitations: agricoles, poissonnières, minières, forestières, exploitations qui devaient accroître le commerce du pays. Et, par exemple, cet abbé Le Page, seigneur de Terrebonne, qui avait moulins à farine et moulins à scie, qui faisait du fer dans ses forges, grand marchand de bois par surcroît et qui avait conçu de si vastes projets de construction navale. Les Canadiens n'avaient pas craint, non plus, de se jeter hardiment dans le commerce de mer, armant pour leur compte, construisant les bâtiments qu'il y fallait. Le marchand Lefebvre de la basse-ville de Québec se bâtit un quai devant sa maison et y construisit un vaisseau de 200 tonneaux lancé à l'eau en 1730. En 1737, on signale, parmi les vaisseaux qui font la navette entre la France et le Canada, deux ou trois bâtiments armés par des Canadiens et qui font le même commerce que les armateurs de La Rochelle. En ce domaine, plus que d'autres hérissé d'obstacles, l'esprit d'initiative des colons n'aurait donc pas failli.

CHAPITRE SIXIÈME

L'accomplissement dans l'enseignement

Enseignement primaire — Enseignement secondaire — Enseignement supérieur — Mouvement scientifique

Abordons d'autres aspects de cette histoire: vie intellectuelle, vie sociale, vie morale et religieuse. Aspects plus riches, plus compréhensifs, qui vont nous faire entrer plus avant dans la psychologie de l'époque et du petit peuple colonial. Plus et mieux que toutes les colonies américaines, le Canada subirait l'influence culturelle de sa métropole. Fait manifeste, dès le temps de Beauharnois ou de La Galissonnière. La France du dix-huitième siècle pouvait avoir perdu de son prestige politique et militaire. Comme il arrive souvent dans l'histoire des civilisations, la France en déclin se survivait par la royauté de l'esprit. Plus que les Antilles et plus que les colonies anglo-américaines, le Canada porterait, dans son âme, l'empreinte de son pays d'origine. Plus que les Antilles, parce que de fonds français plus homogène et par conséquent plus plastique, nullement mâtiné d'indigénisme comme les Iles. Plus que les colonies anglo-américaines, déjà envahies par le cosmopolitisme, détachées, du reste, de la métropole anglaise par les amers souvenirs de l'émigration.

Enseignement primaire

Par quelle voie, quelles institutions le Canada d'avant 1760 pourrait-il amener à soi la culture de France, s'en nourrir et se façonner l'esprit? En ces derniers cinquante ans, le progrès scolaire se heurte toujours aux mêmes conditions défavorables. La population s'est accrue, sans laisser d'être aussi éparpillée, dans un domaine sans cesse agrandi. Les mêmes attirances que naguère, appel des travaux des champs, du métier des armes, appel de la vie libre, de la course des bois, sollicitent précocement la jeunesse des côtes et des manoirs. « Toute l'éducation que reçoivent les enfants d'officiers et des gentilshommes se borne

à très peu de chose », remarque Hocquart; « à peine savent-ils lire et écrire ». Jusqu'en 1724 et même après, aurait pu ajouter Hocquart, un tiers des troupes au Canada se composait d'enfants d'officiers, à peine d'un âge qui leur permit de servir. A quoi bon d'ailleurs, — pouvaient penser beaucoup de jeunes gens de l'époque — à quoi bon gaspiller son enfance à l'école quand l'instruction, plutôt qu'un moyen de vie, restait un luxe de civilisé ? La merveille, c'est toujours que la vie de l'esprit puisse garder sa place, en haut comme en bas. Dès qu'il y va de quelque déboursé de finance, les autorités métropolitaines se défendent mal de leur habituelle mesquinerie. Sur la nécessité de l'instruction et jusque dans les couches populaires, le sentiment du roi et de ses ministres n'a pas changé. L'Hôpital général de Montréal, œuvre du Canadien François Charon de La Barre, leur paraît « utile à la colonie, surtout par l'instruction qu'elle doit donner à la jeunesse ». A cette œuvre, iront désormais, à partir de 1720, le roi le décrète, les 3,000 livres employées jusque-là « pour les mariages des habitants ». Après la mort du fondateur Charon, les affaires de l'Hôpital viennent-elles à mal tourner; les mêmes autorités font l'impossible pour en empêcher « le dépérissement entier ». Le zèle des autorités coloniales ne le cède en rien à celui des métropolitaines. A retenir entre autres ces quelques lignes de Vaudreuil-Cavagnal, déjà pris par les soucis de la dernière guerre, et qui songe à doter d'une école le poste éloigné du Détroit: « Je prendray des arrangements pour favoriser l'Etablissement de deux Sœurs de la Congrégation dans ce poste, pour l'éducation des enfans, sans qu'il en coûte un sol au Roy. » L'Eglise, est-il besoin de le dire, ne renie rien de sa mission. Avec les années, ses œuvres d'enseignement, elle va plutôt les amplifier et les fortifier, et dans le même esprit généreux. Constant défenseur des Frères Charon, Mgr de Saint-Vallier les comble de divers dons qui font un total de 15 à 20,000 livres. La déconfiture financière du Séminaire de Québec, vers 1720, Vaudreuil et Bégon l'attribuent à l'enseignement trop souvent gratuit donné par l'institution aux jeunes gens du pays: c'est-à-dire à 120 écoliers sur la fin du régime, dont 32 instruits et pensionnés pour rien, les autres pour une pension dérisoire. La gratuité, au moins relative, reste la loi générale de l'enseignement. Non que le peuple refuse sa cotisation ou qu'il se désintéresse de la chose scolaire. Une période au moins s'est trouvée — nous le savons encore par Vaudreuil et Bégon — où « toute la dépense et l'entretien et subsistance des maîtres d'école distribués dans les paroisses [furent] à la charge des habitants ». Toujours, nous assurent les mêmes témoins, les habitants se sont montrés « disposés de fournir la subsistance et le logement à ceux [des maîtres] qui seront dans les costes en considération de l'avantage qu'ils en retirent pour l'instruction de leurs Enfants... ».

Sentiments assez rares à l'époque, mais qu'ennoblissent encore les motifs qui font s'attacher si vivement à l'instruction populaire. Que se proposent enfin ces hommes du dix-huitième siècle ? Les chefs de l'Eglise

songent avant tout, comme il va de soi, à l'instruction religieuse de l'enfance, au recrutement du clergé; le roi, les habitants, ainsi nous l'apprennent telles lettres patentes ou telles pétitions, se proposent des fins de bien commun — on dirait aujourd'hui des préoccupations civiques —: « maintenir la jeunesse dans l'ordre », la tirer de l'oisiveté, lui apprendre des métiers; la « détourner de se joindre aux Sauvages », rendre les jeunes générations « plus propres au Service de la Colonie ». A quoi il faut ajouter, sans forcer les mots, un souci de culture ou d'affinement humain. Que veut dire le roi, quand, par la diffusion des écoles, il se propose de « policer » les enfants de la colonie? A quoi pensent les Montréalais, officiers de guerre et de justice, bourgeois, marchands, habitants, qui, dans leur pétition pour l'établissement d'un collège des Jésuites en leur ville, se disent « touchés bien sensiblement de l'ignorance... de leurs enfans » et ne savent pas dépenses « plus utiles pour l'Etat ». Souci qu'atteste encore plus fortement le programme d'études des Ursulines: apprendre aux jeunes filles du Canada à « parler correctement et avec facilité », à se présenter avec grâce et à se former, comme dit la règle, « aux mœurs honnêtes des plus sages et vertueuses chrétiennes qui vivent honorablement dans le siècle ».

Et voilà qui dispense de bien des explications, et pour la courbe du progrès scolaire et pour l'essor des institutions. Un fait, entre autres, vaut d'être signalé: et c'est, dans une colonie dont l'on sait les tâches et les misères, la fondation de trois communautés pour l'instruction de la jeunesse: une de femmes, la Congrégation de Notre-Dame, deux d'hommes, les Frères Rouillé, les Frères Hospitaliers de la Croix et de Saint Joseph. Les écoles primaires vont se répandre, non dans chaque paroisse, mais, toutes proportions gardées, autant qu'en province de France, et c'est un autre fait à souligner. Quoi qu'en ait écrit l'historien Garneau, les garçons ne seront pas plus mal partagés que les filles. Sur 44 écoles dont l'existence est prouvée, 25 s'adressent aux garçons, sans compter bien d'autres maîtres d'écoles, maîtres d'occasion ou maîtres ambulants: fils de famille, Récollets, curés de paroisses, qui se sont partagé la clientèle écolière. Programmes et manuels, on peut s'y attendre, sont ceux du royaume. Outre le catéchisme, les enfants apprennent, comme en France, l'essentiel: lire, écrire, compter. Les jeunes filles apprennent en plus à travailler: « tricoter, coudre, filer », faire des ouvrages d'art et d'agrément. Enseignement qui, loin de se refuser toutefois au progrès pédagogique, nourrit déjà des projets d'école normale. Au besoin chefs religieux et civils sont là pour lui rappeler le devoir de la compétence. Qu'on soit capable d'innover et jusque dans le caractère ou l'esprit d'une communauté enseignante, preuve en serait la Congrégation de Notre-Dame, fondation de Marguerite Bourgeoys: communauté de femmes non plus cloîtrées, comme l'usage tendait à s'en perpétuer, mais communauté de « Filles séculières », capables de se déplacer, adaptées aux besoins d'une colonie de population éparpillée sur un vaste territoire.

Enseignement secondaire

Ce n'est pas en vain, non plus, que tout à l'heure nous parlions du souci de culture. Une autre forme d'enseignement, le secondaire, prend, sur ce point, valeur expresse de témoignage. Témoignage éloquent, si après tout l'instruction n'est point placage artificiel, à seules fins désintéressées, mais se mesure d'ordinaire aux exigences du milieu, à des sollicitations concrètes d'ordre économique et social. Cinq ou six écoles latines — écoles préparatoires aux études classiques —, un Collège, un petit Séminaire pour pensionner les enfants du peuple et fournir sa part d'élèves au Collège, institutions qui existaient avant 1713, n'ont pas cessé de se développer. Valeur de témoignage, redisons-nous. Des spécialistes de la *Géographie des humanistes* et de la *Géographie du Livre en France au 17^e et 18^e siècle* ne nous ont-ils pas appris l'opposition acharnée des villes industrielles et commerciales de France (Bayonne, La Rochelle, Nantes, Saint-Malo, Le Havre, Troyes, Montpellier, Marseille, et même Lyon) à toute forme d'« humanisme désintéressé » dispensé par collèges ou universités ? Valeur de témoignage, ce Collège des Jésuites qui, par son seul aspect monumental, — Kalm y croyait voir le « nouveau palais de Stockholm » — devient l'ornement de Québec et révèle l'importance accordée à son enseignement. L'institution fonctionne au surplus comme un collège de France: même programme d'études, mêmes méthodes. Fait considérable et qui mérite qu'on s'y arrête. Les fondateurs ont-ils soupçonné l'importance et les conséquences lointaines de leur geste ? Le Père Beschefer écrivait, un jour, sur le ton enjoué: « Nous avons Philosophie et sept écoliers qui ont soutenu des thèses. Jugez de là que Kebec est quelque chose de considérable. » Il y allait de bien autre chose que de la notoriété de la petite capitale. Le Collège implantait au Canada la tradition scolaire des Humanités classiques: disciplines restées incomparables pour la formation des élites intellectuelles, et dont l'un des mérites pourrait bien être, pour peu qu'elles plongent dans les couches populaires, de refaire constamment à un peuple une aristocratie de l'esprit. Mais qui ne voit que la tradition des Humanités menait encore beaucoup plus loin ? Mettre à la portée de la jeunesse la meilleure essence de l'esprit humain, tout le butin de la culture française et des cultures grecque et romaine, qu'était-ce sinon établir le Canada dans un type de civilisation et l'on sait lequel ?

Enseignement supérieur

L'enseignement secondaire appelle de soi l'enseignement supérieur, au moins quelques hautes formes de spécialisation. Dernier complément

que le système scolaire de la colonie n'a pas tardé à se donner. Et la spécialisation obéit aux besoins de la colonie. Le petit séminaire exigeait le grand séminaire; de bonne heure une école de théologie s'introduit au pays. Nulle école n'existe pour la formation de ce que l'on appellerait aujourd'hui les classes professionnelles ou libérales. Les médecins, à la fois médecins, chirurgiens et pharmaciens, viennent de France, avec diplôme qui les qualifie médecins du roi; ils se transmettent leur « art » l'un à l'autre, ou bien vont en France se perfectionner. Aux côtés des médecins, figurent les sages-femmes, élues parfois — fait assez curieux — par les femmes d'une paroisse « à la pluralité des suffrages ». Les notaires sont pareillement des « notaires royaux », formés entre eux et parfois par les avocats qui, pour n'exister point comme « ordre » dans la colonie, y sont tolérés et occupent, dans les cours coloniales, de hauts emplois. Exception sera pourtant faite pour la formation de cette classe de « professionnels ». Et dans les cours de Droit du procureur général Verrier et dans ceux de son précurseur, Mathieu-Benoist Collet, il n'est que juste de voir une forme de spécialisation et d'enseignement supérieur. L'école prépare, du reste, parmi les gens du pays, des hommes de loi, pour la judicature et même pour le Conseil supérieur. Vers 1739 Verrier en vient à donner deux heures de cours par semaine. En 1753 sept étudiants suivent ces cours. Le professeur enseigne les « Institutions », la jurisprudence, les Ordonnances civiles et criminelles, avec application aux « règlements et usages propres à la colonie ».

Pays de pêche, de commerce de mer, et vivant sur le pied de guerre, le Canada avait encore besoin de pilotes, de capitaines de vaisseaux, d'écrivains, de cartographes, d'ingénieurs, d'ouvriers du génie. Quelques jeunes gens vont se former en France. Et leur nombre s'accroîtra sur la fin du régime. A Québec et à Montréal n'en continuent pas moins de fonctionner une Ecole royale de mathématiques et l'Ecole d'hydrographie, mélange de Polytechnique et d'Ecole de Marine. C'est l'époque où les villes commerciales et les ports militaires de France développent, tant qu'ils peuvent, leurs écoles de mathématiques et d'hydrographie qui deviennent « des foyers de rayonnement scientifique ». L'Ecole des mathématiques fonctionne encore, à Québec, pendant l'hiver de 1758-1759. L'âge avancé de quelques étudiants canadiens, « élèves qui ont de la barbe au menton », nous apprend le Père de Chauchetière, démontre bien qu'il s'agit, au moins pour quelques-uns d'entre eux, d'un enseignement post-collégial.

Mouvement scientifique

Ecoles méritantes. Combien les déborde toutefois le mouvement scientifique en plein essor dans la colonie, et qui mérite sa place en cette histoire. En l'absence d'un enseignement des sciences plus régulièrement organisé, comme il a dû aiguïser, stimuler la curiosité de l'esprit.

Ne prenons pas à la lettre, si l'on veut, l'affirmation flatteuse de Pierre Kalm qui disait avoir trouvé au Canada « plus de goût pour l'Histoire naturelle et les lettres que dans les colonies anglaises ». A elle seule néanmoins, n'est-elle pas significative la réception faite au savant finlandais, amené en canot, par service officiel, du fort Saint-Frédéric à Montréal, puis équipé aux frais de la colonie, gratifié même d'un compagnon de voyage et de recherches ? Quel signe révélateur, oserons-nous dire, dans le petit milieu colonial, même si la chose se passe au temps de l'intelligent La Galissonnière, en qui le botaniste finlandais avait cru voir « un autre Linné ». Les découvertes des nouveaux mondes, la fondation des empires coloniaux avaient donné, dans l'Europe occidentale, une vogue singulière à l'exotisme; on s'y passionnait pour les « curiosités » américaines ou orientales. En France Colbert avait développé le Jardin des Plantes, fondé le *Journal des Savants*. Pour enrichir ses collections et celles du roi, il avait organisé de véritables expéditions scientifiques jusqu'en Orient. Engouement que partageait bien davantage le siècle des « lumières », idolâtre de toutes les sciences. La part faite par Charlevoix, en appendice à son *Histoire et description de la Nouvelle-France* à la *Description des Plantes Principales de l'Amérique septentrionale* (180 pages du 4e volume de la petite édition), dit assez l'importance accordée de son temps à la botanique américaine. Un mémoire dressé par ordre de Louis XV, en 1728, et distribué dans les possessions d'outre-mer, prétendit intéresser tous les sujets de l'empire au mouvement scientifique de France. On y invitait aux recherches de toutes sortes; on demandait en particulier des plantes pour le jardin du roi, des oiseaux rares pour sa ménagerie. Au Canada, adressé à tous les officiers des postes, le mémoire du roi prit même le chemin des Pays d'en haut. Le mémoire du roi avait d'ailleurs été précédé par d'autres, répandus par Sarrazin avec l'approbation du roi dès 1724 et 1725. Les messieurs de Jussieu avaient aussi expédié le leur en 1741. On imagine à peine la fièvre de recherches qui s'ensuivit. Une équipe, déjà au travail et stimulée par Hocquart et La Galissonnière, renouvela d'ardeur. En tête avait figuré, pendant longtemps, jusqu'à sa mort en 1734, le Dr Michel Sarrazin, en relations avec l'Académie des Sciences, avec l'abbé Bignon, avec M. de Réaumur. Lui ont succédé le Sr Gautier, chirurgien, compagnon de Kalm dans ses recherches au Canada, botaniste et minéralogiste; l'abbé Jean-Baptiste Gosselin, collectionneur émérite, possesseur d'un herbier. Après ceux-là, nommons encore le botaniste de Muy, officier des troupes qui a profité de son séjour dans les Pays d'en haut pour se spécialiser dans la recherche des plantes médicinales; le Sr Favre, curé de Saint-Sulpice, puis de la Longue-Pointe, et encore le Frère Gervais de l'Hôpital Général, le Sr La Croix, chirurgien. Rapports sur eaux minérales, descriptions anatomiques d'animaux du Canada, collections de minéraux, d'oiseaux, de plantes, de fruits, de graines, de plantes en feuilles ou en herbier, en racines, en poudre, spécimens de toute espèce,

même d'insectes, — certaines années, dix, douze caisses à la fois — sont expédiés en France. Collections et caisses s'en vont au jardin du Roi; elles s'en vont aussi documenter messieurs Antoine et Bernard de Jussieu, même M. de Buffon dont le premier volume sur l'*Histoire naturelle* allait paraître en 1749.

Au milieu des forêts encore demi-sauvages de l'Amérique, quelques milliers de Français ont donc vécu cette vie de l'esprit. Et nous apercevons maintenant, en ses traits essentiels, le système d'enseignement de la Nouvelle-France. Il est de son temps; il met l'accent sur la formation religieuse de l'homme; il ne sépare pas la formation de l'esprit de l'éducation morale. Il s'inspire de l'esprit et des méthodes de France. Il s'adapte néanmoins aux besoins de la colonie; destiné à un peuple d'agriculteurs, il aurait pu s'occuper davantage de la formation agricole, il ne laisse pas de préparer la jeunesse aux tâches sédentaires et fécondes. Il aboutit même à former une élite de l'esprit, et même une élite féminine rompue aux élégances de la vie; et comme il est du 18^e siècle, il allie au culte des lettres celui des sciences; il apprend à se pencher sur le pays natal pour en inventorier les ressources, ouvrir la voie aux urgentes exploitations.

Au début de ce chapitre, nous nous demandions par quelle méthode, quelles institutions, le Canada pourrait amener jusqu'à soi la culture de France. La réponse est celle qu'on vient de lire.

CHAPITRE SEPTIÈME

Vie intellectuelle : dans la société

Art d'importation — Parcelle d'originalité — Souci d'art

Plus haut que l'instruction, nous disent les historiens de la civilisation, il y a la culture, et plus haut que la culture, il y a la création, le chef-d'œuvre d'art ou de pensée. Le Canada d'autrefois a-t-il atteint ce sommet de la vie de l'esprit ? Question assez puérile, s'il paraît déjà remarquable que le système d'enseignement de la colonie soit en avance sur sa situation matérielle. Faut-il lui nier pour autant la recherche, le culte de la beauté, l'aspiration à l'enrichissement spirituel, éléments de culture où se préparent les civilisations humaines ? En termes plus simples et précis, le Canada d'avant 1760 a-t-il connu le souci artistique ? A-t-il cultivé quelques formes d'art ? Et lesquelles ?

Art d'importation

Répondre non, disons-le sans chauvinisme, autant imaginer un Canada qui n'eût pas été le fils de la France, de la France du dix-huitième siècle qui imposait au monde entier le règne de son art et de sa pensée. Certes, la modestie s'impose. N'allons pas attendre ou imaginer des réussites de grand art, expressions miraculeuses de l'homme colonial, de la grande nature de son pays. « Article d'importation », jusqu'au Traité de Paris, écrit de la peinture, M. Gérard Morisset. Le mot peut s'entendre de quelque forme d'art que ce soit. Arts d'importation, en tout cas, parce que, trop souvent, œuvres d'artistes de France travaillant dans la colonie; arts d'importation par les styles qui sont les styles de France. Artiste de France, ce Claude François ou Frère Luc, architecte et peintre du dix-septième siècle, mais initiateur et maître dont l'influence se prolonge au Canada pendant tout le dix-huitième siècle et même au-delà. De France, viennent aussi ces autres, Sulpiciens, Jésuites, prêtres séculiers, laïcs, qui ont bâti chapelles, églises, couvents, forts

militaires. Il en faut dire presque autant des autres arts. La sculpture paraît avoir sollicité les artistes canadiens. Et l'Ecole de Saint-Joachim a produit des élèves sinon des maîtres. En peinture, ni l'Ecole de Saint-Joachim, ni le Frère Luc n'ont suscité de vrais talents. D'ailleurs, et c'est là le fait dominant, l'importation française vient bientôt noyer la production du cru. De bonne heure l'objet d'art est devenu article d'importation; et le mouvement ne cesse de prendre de l'ampleur dans le dernier quart de siècle de l'ancien régime. Peu ou point d'années où les navires de France n'apportent leur petite cargaison de toiles et même de statues. Les artistes eux-mêmes s'en mêlent. Et tel sculpteur, comme Jacquier dit Leblond, se fait importateur de tableaux.

Quoi de plus propre à maintenir en faveur les styles de France, si déjà ils n'avaient occupé solidement la position. C'est bien le style classique du temps de Louis XIV, ou pour parler comme M. Gérard Morisset, « la tradition romane mâtinée de style Louis XV », qui prévaut dans l'architecture de la maison canadienne, dans celle des couvents, des églises, qu'il s'agisse de l'église à transepts ou de l'église à la récollette. Même tradition dans l'œuvre des sculpteurs, inspirée, elle aussi, du style Louis XIV, encore qu'avec le temps, elle emprunte quelques éléments Louis XV. A peine peut-on parler de style pictural. Les primitifs canadiens ont tellement manqué de métier et d'originalité; et la peinture, nous l'avons dit, aura été si largement article d'importation. Retenons toutefois que le Frère Luc, qui a fait école et qui avait appris sa technique des maîtres bolonais, a travaillé sous la direction de Pous-sin. A l'art du temps de Louis XIV, on nous permettra de le dire en passant, se rattache, quoique d'apparition tardive, l'orfèvrerie — du moins celle d'église —, autre forme d'art gênée d'ailleurs par le manque de métal et plus encore par l'importation française.

Parcelle d'originalité

Dans cette production artistique, œuvre, pour une si grande part, de Français de France, où trouver, où espérer la parcelle d'originalité? Serait-il permis de la discerner dans le caractère religieux de cette production, s'il est vrai que les artistes, y compris les orfèvres, ont surtout travaillé pour l'Eglise? On a relevé, par exemple, que la sculpture décorative de l'époque est aux deux tiers religieuse. Et le critique d'art, tout comme l'historien, pourrait déduire de là un autre témoignage de l'influence toute-puissante de la grande Institution et la place tenue par elle dans la vie canadienne. La parcelle d'originalité, on la pourrait percevoir encore dans la prédominance de l'art paysan, non seulement dans l'architecture de la maison canadienne, mais encore dans celle de l'église campagnarde. Trait en relief où s'accuserait l'influence de la classe prépondérante au Canada, classe en même temps la plus originale,

si pour le style, maisons et églises, en France aussi bien qu'au Canada, ne procédaient d'abord du génie paysan. La parcelle d'originalité, où encore la déceler ? Serait-ce en quelques menus détails de décoration végétale: fleurs de fraisier, plantes grimpantes, si tant est qu'elles appartiennent à la flore canadienne ? Serait-ce encore en telle peinture de l'Hôtel-Dieu de Québec qui laisse voir un coin de paysage québécois ? Ou enfin, au moins pour le sujet, dans les portraits de personnages canadiens dont il existe une généreuse galerie ? Mais, après tout, une fidélité si absolue — d'autres diraient une servilité si complète — au grand art de France, a-t-elle de quoi étonner ? On invoquera la différenciation progressive du type colonial et du type métropolitain, les transformations profondes subies par le premier sous l'action de facteurs géographiques et historiques d'une exceptionnelle puissance. D'autre part, le manque d'école et de métier n'expliquerait-il bien des choses ? Et ne serait-ce pas le propre du grand art arrivé au point de maturité ou de l'équilibre classique de faire longtemps plus de disciples que de maîtres ?

Non, ne cherchons là ni l'intérêt historique de ce mouvement culturel, non plus que sa valeur de témoignage. Le document décisif est ailleurs. Ne les cherchons point davantage dans les expressions littéraires où tente de s'exprimer à l'époque un timide canadianisme. Assurément pourrait-on tirer une intéressante anthologie de tant de lettres échangées entre les membres de ces anciennes familles si dispersées qu'elles sentent le besoin de s'écrire et s'y appliquent: lettres trop souvent dépourvues d'orthographe et de syntaxe, quoique si pleines de bon sens et d'esprit. On trouverait peut-être mieux, dans les mémoires de l'époque, dans les *Annales de l'Hôtel-Dieu de Montréal*, de la Sœur Morin, et mieux encore dans l'*Histoire de l'Hôtel-Dieu de Québec*, où la Mère Duplessis de Sainte-Hélène manifeste un si réel talent d'historien; ou encore dans la correspondance en forme de journal d'Elisabeth Roberth de La Morandière (Mme Bégon), œuvre d'une Canadienne qui se moque un peu de l'orthographe, mais d'un esprit si fin et si délicieusement malin. Ne cherchons rien dans le théâtre, genre bien mort au Canada, depuis que Mgr de Saint-Vallier n'a plus même daigné souffrir « les innocentes comédies des Jésuites et des Ursulines ». Cependant, en 1757, pour tromper les ennuis d'une mauvaise saison, lisons-nous dans le *Journal de Montcalm*, on compose et l'on joue une comédie: *Le Vieillard dupé*, au fort de Niagara. Il y aurait à glaner dans le genre oratoire, sinon dans l'éloquence religieuse, genre trop souvent faux, au moins dans l'éloquence politique, l'éloquence à l'indienne, éloquence qui, pour frapper, retourner parfois l'esprit de ces nations inconstantes, exigeait de l'habileté, de l'art, et où continuent d'exceller quelques gouverneurs, des missionnaires, des commandants de postes, de grands ambassadeurs et interprètes, tels que les Longueuil et les Joncaire. Il ne faudrait pas non plus négliger la chanson, à certaines heures, « Parnasse accessible à tout le monde », pour

employer le mot de la Mère de Sainte-Hélène. Les Canadiens chantent et channent; et ils savent aussi conter. Ils chantent les chansons de France, qu'au besoin ils canadianisent; ils chantent aussi leurs propres chansons, certains jours, d'une verve frondeuse qui ne ménage pas même les autorités. La même verve populaire, grasse, truculente parfois, se donne cours dans leurs contes et légendes, empruntés, pour la plupart, aux fonds traditionnels, mais apprêtés à la mode du pays, et qui donnent tant de charme au folklore canadien. Chansons et contes, expressions d'une gaieté vigoureuse, restée étrangère aux mélancolies des gens du nord; plus que cela, expressions d'une âme de peuple que n'ont pu abattre ni les misères d'un établissement en pays vierge, ni la tristesse tragique des longs hivers.

Souci d'art

La signification ou la bienfaisance suprême du mouvement artistique, au Canada du dix-huitième siècle, nous la verrions, pour notre part, dans la quête, dans la soif d'art, de beauté, dont nous a paru insatiable la petite société coloniale. Et nous la verrions encore dans l'éducation et l'affinement du goût populaire, éducation rendue facile par le spectacle familial des belles lignes et des belles formes. « Si actifs que soient les peintres canadiens de la première moitié du XVIII^e siècle, ils ne peuvent suffire à la tâche d'orner de leurs tableaux toutes les églises qui s'élèvent en terre canadienne... », nous dira M. Gérard Morisset. En 1748, écrit de son côté M. Antoine Roy, les tableaux formaient à l'importation un des articles ordinaires du commerce avec la France. Dans nos plus anciennes églises, souligne M. P.-Georges Roy, « ce n'étaient que boiseries et tableaux ». Le Détroit vient de naître et déjà en 1711 son église ne possède pas moins de 11 tableaux. L'abbé Navières, curé de Ste-Anne-de-Beaupré, décrit son église: « vaste, ornée de tableaux ». Nombreux les particuliers un tant soit peu aisés qui se vantent de leur collection, car l'on vit dans une société qui ne se contente pas d'importer l'objet d'art, mais qui fait travailler les artistes. Au château de M. de Vaudreuil s'étaient surtout des pièces de tapisserie mais aussi quelques peintures et portraits. Dans l'inventaire des biens du procureur Cugnet, mort en 1742, apparaissent dix-huit toiles; La Corne de Saint-Luc, Lanouillier, Verrier, Couillard de Lespinay ont aussi leur collection. Et que d'autres il serait facile de recenser si, en peinture comme en architecture et en sculpture, le vandalisme des démolisseurs et des brocanteurs n'avait peut-être surpassé les ravages des incendies.

A ces préoccupations culturelles, nous en ajouterions une autre et d'une signification non moindre: le souci de la langue et l'ambition de la bien parler. Souci révélateur, celui-là aussi, si, en définitive, la langue, plus encore que les arts, reste l'expression la plus haute et la plus juste

de l'esprit d'un peuple. L'on a déjà vu comment la langue populaire, langue bien française, s'est rapidement dégagée des dialectes et des patois de France, et avec quelle perfection, avant 1713, les colons s'appliquaient à parler. Avec le temps ce beau zèle se serait-il quelque peu attiédi ? Il n'y paraît pas. Et sur ce point encore les témoignages abondent, et dans une forme si flatteuse qu'on les pourrait croire excessifs. Voici d'abord Bougainville qui formule ce jugement général: les Canadiens « parlent avec aisance... leur accent est aussi bon qu'à Paris ». Franquet, Kalm ont jugé, pour leur part, le langage des Canadiennes. Le premier qui leur trouve beaucoup d'esprit, au point qu'elles l'emporteraient sur les hommes, estime qu'elles parlent « un français épuré, n'ont pas le moindre accent »; Kalm, qui devait parler son français avec quelque impropriété et un fort accent exotique, note, non sans un peu d'agacement, que les dames canadiennes, « celles de Montréal surtout, sont très portées à rire des fautes de langage des étrangers », et qu'elles « ne peuvent entendre aucun barbarisme ou expression inusitée sans rire ». Trouvera-t-on que ces jugements visent surtout le langage des classes aristocratiques ou bourgeoises ? Voici, pour le langage des paysans, cette petite phrase que Montcalm laisse tomber dans son journal: « J'ai observé que les paysans canadiens parlent très bien le français... »

A tous ces faits et témoignages, joignons le souci d'urbanisme, le goût des livres, de la lecture passablement répandus, l'existence de bibliothèques assez bien garnies pour le temps, et par-dessus tout, une société qui, depuis 1713, est allée se raffinant et qui fera dire à l'abbé Joseph Navières — il s'agit de la société de Québec —: « Les gens y sont gracieux, civils, honnêtes, bienfaisants, le tout à la mode de Paris qu'ils se flattent de suivre. » La même société s'attirera encore ce compliment de Montcalm: « Québec m'a paru une ville d'un fort bon ton; et je ne crois pas que, dans la France, il y en ait plus d'une douzaine au-dessus de Québec pour la société... » Québec se range donc parmi ces villes de France qui, pour cumuler des fonctions multiples et posséder, aux côtés de leurs marchands, une population de clercs, de magistrats, de petits et grands fonctionnaires, ne boudent point la culture. Un troupiier ou officier qui s'en va au siège de Chouaguen et passe par Montréal, en 1756, nous dit de cette autre ville « fort grande »: « Le ton français y règne. » De tous ces faits et jugements, une vérité se dégage, s'impose, ce nous semble: le Canada d'avant 1760 possédait bien ce fonds de culture où, avec le temps, ont coutume de poindre les civilisations. Le labeur physique des commencements, la mise en exploitation d'un pays démesuré, n'avaient pas absorbé toute l'énergie de l'homme. Ils n'avaient pas empêché la formation de l'« honnête homme », type humain qui, pour ne rien négliger de l'ordre pratique, met au-dessus de tout le culte de l'esprit,

CHAPITRE HUITIÈME

Accomplissement dans la vie sociale

Famille et régime de propriété — Famille et Eglise — Paroisse et Eglise — Paroisse, société close ?

Entre vie intellectuelle et vie sociale, le lien logique est facile à saisir. L'instruction, l'essor de l'esprit, avons-nous fait observer, ne sont ni effets du hasard, ni manifestation artificielle. Expression d'un état de société, ils s'y ajustent exactement. Minerve peut sortir tout armée du crâne de Zeus; le miracle ne se rencontre qu'en mythologie. Quel est donc cet état social d'où a pu jaillir, comme un fruit spontané, l'effervescence intellectuelle plus haut décrite ?

Famille et régime de propriété

→ [A] qui observe le Canada d'autrefois, deux cadres sociaux, ou mieux, deux institutions, s'offrent en relief: la famille, la paroisse. De la première, l'on n'a pas oublié les circonstances critiques où elle est née. Avec le temps, elle s'est affermie; elle a pris ses caractères décisifs, originaux; un type de famille a paru, resté cher aux historiens comme aux sociologues. D'où ce bonheur lui est-il venu ?

→ [Se borne-t-on à la famille rurale, celle qui a fait le grand nombre après tout, impossible de ne pas beaucoup accorder à son régime de propriété. Représentons-nous, encore une fois, la propriété du colon de la Nouvelle-France: propriété vaste,] comme n'en possède alors nul paysan du vieux monde. Kalm a été frappé de ce fait: « Les champs sont très grands », a-t-il noté. Propriété vaste et qui doit le rester. La loi interdit la division des terres; elle frappe même de la peine de démolition, toute maison ou dépendances élevées sur une terre de moins d'un arpent et demi de front sur trente de profondeur. Les premières agglomérations villageoises, on l'a vu, n'apparaissent pas avant les dernières années du régime. Et encore, pour vaincre la résistance des autorités, y faut-il les instances des habitants désireux d'avoir près d'eux quelques artisans

sédentaires. En 1739, l'on ne recense, outre les trois villes, qu'un seul bourg de quelque importance: Boucherville.

Ce premier fait est donc à retenir: les dimensions exceptionnelles du domaine paysan au Canada. Domaine par conséquent dont la mise en exploitation exigera beaucoup de main-d'œuvre. Et voilà déjà l'appel à la famille nombreuse. Qu'ensuite, à cette main-d'œuvre, la terre, par son ampleur et la diversité de ses ressources, puisse fournir la subsistance et mieux encore une aide généreusement élargie à ses occupants, et qui n'entrevoit la naissance possible de la famille-souche, cellule féconde d'où peuvent jaillir surges et ramifications; famille d'un bien stable d'abord, assez productif et riche en second lieu, pour nouer entre tous les membres une étroite solidarité, puis aider à l'essaimage d'autres familles. Intérêt des parents et intérêt des enfants convergent, du reste, à maintenir l'intégrité du bien commun, tout comme à en favoriser la prospérité: les parents, pour y prélever, dans leurs vieux jours, une rente viagère, les enfants, pour en obtenir assistance dans leur propre établissement et pour élever quotidiennement le niveau de vie de la communauté. Par la rencontre de toutes ces fins et conditions, voici donc que, sur un coin de terre devenu pratiquement intangible, peut s'établir une véritable dynastie familiale. Et ce sera bien là la fortune de la famille canadienne. A l'encontre de la conception individualiste qui, à chaque génération, contraint au partage du bien paternel à parts égales entre les héritiers, au Canada d'autrefois, le bien familial, le plus communément, passe par dispositions testamentaires, à un seul héritier, à charge pour celui-ci de solder, outre la rente des parents, quelques redevances à ses frères et sœurs. De cette forme dynastique de la famille paysanne, qu'est-il besoin de souligner tant d'autres avantages? Centre de ralliement pour les familles essaimées, association des générations d'hier et d'aujourd'hui, compromis entre le passé et le présent, quelle force pour le maintien des traditions, et qui n'enlève rien à l'esprit de progrès et de liberté! Famille-souche, famille des peuples forts et prospères, disait Frédéric Le Play. Le cas de ce vétéran du régiment de Carignan, noté dans le *Journal du marquis de Montcalm* et aussi dans le *Voyage au Canada* de J.C.B. (Bonnetons?), et qui à lui seul aurait peuplé les quatre paroisses des Eboulements, de la Baie-Saint-Paul, de l'Ile-aux-Coudres, de la Petite-Rivière, et qui, de son vivant, aurait vu autour de lui, « deux cent vingt personnes de sa race », pourrait être une illustration de la parole du grand sociologue.

Une bienfaisance toute particulière de ce type de famille et de son régime de propriété, ce pourrait bien être de lui donner un chef d'un rare prestige. Les dimensions de la terre de l'habitant, la subsistance autonome de la petite communauté autorisent, exigent même des cultures diversifiées: céréales, légumes, élevage. Cultures qui forcément font du paysan canadien un véritable chef d'exploitation. Ajoutés à cela son isolement économique, les profits toujours modestes de l'exploitation

agricole, la compression obligatoire des dépenses, voici bien la propriété paysanne contrainte à se doubler d'un atelier familial. Atelier où tous les métiers auront à s'exercer, métiers de charpentiers et de menuisiers, métiers de tissage et de combien d'autres pour le vêtement de la tête aux pieds. « Chacun est chez soi et fait lui-même tout ce qui lui est nécessaire... », remarque l'abbé Navières. Et Charlevoix a vanté l'habileté mécanique de l'habitant. Patron d'atelier, autre titre qui ne peut qu'accroître et l'autorité du père et la dépendance des enfants. Autorité de patriarche, a-t-on dit parfois. Autorité, en effet, de caractère absolu, mais heureusement tempérée, pour une part, par la loi et surtout par une autorité non pas rivale mais en quelque sorte parallèle. Les coutumes et les lois du royaume qui l'ont déjà si pleinement institué dans son rôle de chef, autorisaient le père de famille à s'opposer au mariage de ses enfants même majeurs. Et le père ne se faisait pas faute d'user de son droit, en dépit des « sommations respectueuses » de ses enfants. En 1733 le Conseil supérieur, pour faciliter les mariages, lui enlevait ce droit; l'année suivante le roi confirmait l'arrêt du Conseil. L'autorité que nous disons parallèle à celle du père n'est nulle autre que celle de la mère. D'où celle-ci tient-elle son prestige dans la famille? Des mœurs du temps, dirons-nous tout d'abord, du rôle considérable tenu alors par la femme dans la société de France et même dans la société religieuse. Au Canada le prestige maternel procède en partie, comme celui du père, du caractère ou des privilèges de la propriété paysanne. Son contrat matrimonial, contrat le plus coutumier, ne l'a-t-il pas instituée coposédante du patrimoine? Propriétaire et dispensatrice du bien familial presque à l'égal de son époux, on entend ce qu'une telle donnée juridique confère à la mère d'autorité. On s'explique de même l'observation de Hocquart qui, à propos des mères de famille canadiennes, constate que « les gens de la campagne n'entreprennent et ne concluent rien de quelque conséquence sans leur avis et leur approbation ». Mais qui n'entend aussi bien ce qu'une telle autorité de la mère peut faire entrer de tempérament dans celle du père?

Famille et Eglise

C'est à l'Eglise pourtant que la famille canadienne doit le meilleur de soi. Autre fait qu'admettra tout historien objectif. On ne saurait trop le répéter: le suprême privilège de cette famille, c'est d'être née d'une conception spiritualiste; c'est d'être une association d'ordre divin. Que n'a pas fait l'Eglise pour lui garder son origine et son caractère sacrés? Elle ne s'est pas contentée, dès le temps de Mgr Laval, de lui proposer l'idéal de Nazareth. Pour concrétiser l'exhortation, elle a distribué, dans tous les foyers de la colonie, l'image en forme d'estampe de la famille divine. Appuyée par les lois souvent impitoyables de l'époque, elle a

défendu énergiquement la sainteté du sacrement, la fidélité conjugale, contre toutes les violations, toutes les contrefaçons: adultères, bigamies, grossesses cachées, mariages à la gaumine. Plus que toute chose, elle a rehaussé, revigoré par le dedans, dans ses principes et ses fins essentiels, l'institution familiale. Qui oserait nier, par exemple, ce qu'a pu ajouter le mariage catholique à l'autorité du père? Sacré chef du foyer, homme des bénédictions domestiques, il sera celui qui bénit le pain, la table, le grain de semailles; il accomplira de même, comme de soi, le geste du patriarche qui bénit ses enfants. Et les enfants, quelle part leur est faite en ces foyers d'autrefois? On les accepte d'abord comme une bénédiction, un « enrichissement », parce qu'on y sait le prix d'un petit baptisé. Et pour l'éducation de ces enfants quelle école plus appropriée que celle de ces foyers où le mariage indissoluble associe irrévocablement les conjoints aux mêmes tâches, aux mêmes devoirs? Mgr de Saint-Vallier, jeune évêque, a décrit, et l'on sait en quels termes, l'atmosphère de la famille canadienne de ce temps-là. Il avait cru y voir « une petite communauté bien réglée », avec ses prières et exercices religieux échelonnés le long du jour; les pères et les mères de famille, ajoute l'évêque, y suppléaient « au défaut des prêtres en ce qui regarde la conduite de leurs enfants... ».

Le tableau serait-il flatté? Lisons telle exhortation de M. de Contre-cœur, capitaine du détachement de la marine, à son fils, cadet dans les mêmes troupes; telle autre de M. de Lotbinière, ancien garde des sceaux du Conseil supérieur, à son fils, à propos de vocation religieuse; telle autre encore d'un simple habitant de Beaumont, à sa fille, à l'heure des fiançailles, les deux premières citées par M. Pierre-Georges Roy, dans la quatrième série des *Petites choses de notre histoire* et dans le premier tome de *Le Vieux Québec*; la troisième reproduite dans le *Bulletin des recherches historiques* de 1925. S'il le faut, repassons en notre mémoire telle tranche du folklore canadien, recueil des chansons et ballades chantées par les mères canadiennes, autour des berceaux, et peut-être estimerons-nous que ni l'un ni l'autre de ces documents ne démentiraient la description de l'évêque de Québec.

Paroisse et Eglise

Il restait à l'Eglise d'étayer la famille en l'enveloppant dans une société complémentaire, plus large et plus vigoureuse: la Paroisse. Car ce sera l'un des privilèges de la famille canadienne d'être enclavée en des cadres sociaux et politiques qui vont l'assister, sans la contrarier ni aucunement l'assujettir.

La paroisse du Canada français. Autre sujet pour lieux communs fleuris, pour vagues et intrépides généralisations. Faisons effort de précision et d'objectivité historique. Nous avons vu comment elle est née.

Dans l'ordre social, elle succède au cadre de la seigneurie, dont elle se détache progressivement. Les seigneurs y aident pour leur part, en refusant le patronage des églises qui leur eût valu la nomination aux cures. L'évêque s'empare de ce patronage, premier gain de la paroisse dans sa libération du manoir. Le roi consomme la séparation en interdisant aux seigneurs de substituer leur chapelle particulière à l'église paroissiale. Comme pour la famille toutefois, le premier privilège de la paroisse canadienne lui vient de son essence religieuse. Seule, peut-on dire, l'autorité ecclésiastique procède à son érection; seule elle nomme les curés, sans ingérence des autorités ni métropolitaines ni coloniales. L'Etat n'intervient que dans la fixation des limites territoriales de l'institution. Et encore, lors de la grande enquête *De commodo et incommodo*, conduite en 1722 par le procureur général Collet, le roi voudra-t-il que rien ne soit fait que de concert avec l'évêque et après avoir entendu seigneurs et habitants. Religieuse, la paroisse l'est encore par la présence et par le rôle du prêtre, rôle presque tout-puissant en ces temps reculés, où le prêtre tient lieu de maints organes de supplément en la vie temporelle et civile. En maints endroits, et le plus souvent, la chaire de l'église n'est-elle pas la seule école et l'école de la plus haute vérité? Ecole aussi de morale et qui sait prêcher une ascèse facilement rigoureuse, adaptée, semble-t-il, à un peuple éparpillé, vivant sa vie loin de l'église, travaillé par la passion de l'aventure, exposé aux infiltrations du paganisme indien. Religieuse, la paroisse catholique l'est par le symbole du clocher qui atteste les prises de la foi sur les consciences et sur le pays; elle l'est surtout, disons-le, par la présence de Dieu, d'un Dieu vivant au milieu de la petite collectivité. Il faut ressaisir tous ces traits, tous ces éléments, revoir la paroisse et l'église dans leur rôle d'alors: l'église, centre de la vie publique pour ainsi dire, centre aussi des solennités et des spectacles liturgiques, cérémonies de forte prise sur un peuple qui n'en connaît point d'autres. Il faut encore l'apercevoir cette église plantée près du cimetière, ossuaire des ancêtres, raccourci d'histoire; l'église avec le banc familial, sorte de banc dynastique, de rachat privilégié par la mère ou les enfants à la mort du père; il faut plonger dans toute cette réalité pour comprendre qu'il y ait là un point de rencontre de toutes les attirances charnelles et spirituelles, de quoi forger un nœud sentimental d'une extrême puissance. Détachés en 1723 de la paroisse de la Prairie de la Magdeleine, pour être rattachés à celle de Longueuil, les habitants de Mouille-Pieds détaillent leurs raisons de « demeurer inviolablement attachés à notre paroisse ». Et voici comme ils les forment: c'est « que nous en avons esté de tout temps, que nous nous sommes épuisés pour y faire une Eglise, une maison pour les Sœurs qui instruisent nos petites filles, un presbytère de tout de pierre... que nos enfants sont baptisés, nos morts enterrés dans l'église, au cimetière de lad^e paroisse, que nos bancs sont dans la ditte Eglise, que nous ne sommes tous que d'une même et unique seigneurie... sous un même

capitaine de milice, que nous avons tous nos parents et amis dans la dite paroisse, que nous y trouvons un agrément une facilité toute particulière dy estre deservy pour le spirituel. »

Paroisse, société close ?

→ Faut-il pour autant parler de société close, trop repliée sur soi-même ? Chacun sait tout ce qui s'attache de désobligeant à ce que l'on dénomme « l'esprit de clocher ». Société close, la paroisse canadienne des temps passés l'est, à coup sûr, en ce sens qu'elle serait une société fortement organique, presque en état de se suffire. Par le système de la dîme et par sa fabrique, elle vit indépendante, elle s'administre, à vrai dire, elle-même; elle détient son propre gouvernement. Entre la famille, point de départ du groupement social, et l'autorité suprême, celle de Québec ou celle de Versailles, nul cadre ou puissance intermédiaire, gouvernements particuliers, intendance ou seigneurie, rien qui enserme le sujet par des liens plus forts ni qui agisse sur lui aussi profondément. La paroisse a parfois son école; elle a son embryon d'institutions municipales: le grand voyer, le capitaine de milice dont le rôle ne cesse de grandir; par ce capitaine, elle a son organisation militaire, sa compagnie de miliciens de caractère paroissial; elle a parfois à sa portée une justice seigneuriale. Et il y a le vrai chef de la paroisse, le curé, dont l'empire s'étend jusque sur les consciences et déborde dans le temporel. Au règne du seigneur a vraiment succédé le règne du prêtre. Déjà l'avance de la colonisation reste subordonnée à ces moyens ou stimulants qui vont devenir classiques: le moulin, la chapelle, mais surtout, dira Hocquart, le prêtre résident. Il n'est pas rare que des seigneurs s'excusent du lent développement de leur seigneurie, sur le manque de prêtres. Avant l'avènement du capitaine de milice, c'est au prêtre qu'ont recours les intendants pour inciter le peuple à quelque mouvement d'utilité publique, par exemple, au lancement de la culture du chanvre. En l'absence de notaires, il n'est pas rare non plus que les curés rédigent les contrats de mariage et reçoivent les testaments. → Ainsi la paroisse prend figure d'une entité sociale et, nous dirions même politique, presque complète, qui, à la rigueur, pourrait vivre de sa seule vie.

→ Faut-il craindre qu'un esprit paroissial aussi vigoureux ne développe un étroit individualisme, un particularisme recroquevillé ? Ce serait ne pas saisir toute la réalité historique. La paroisse contient, avons-nous vu, son organisation militaire. Le milicien canadien, soumis depuis longtemps à la mobilisation générale, apprend à se sentir solidaire de la défense du pays, se façonne peu à peu à l'idée de patrie. La paroisse a son cadre, ses frontières, sans doute; mais ces frontières la bornent sans l'isoler. Contiguë à d'autres paroisses, mieux que la dissémination protestante, elle se relie, par un lien vivant, à un diocèse, par le diocèse à

l'Eglise de Rome, la plus universelle des familles humaines; et, ajoutons-le, par l'Eglise elle-même, elle se rattache à cette autre société qui débordé tous les temps et tous les horizons, la communion des saints. Ainsi, dans l'âme des plus humbles, se trouve déposé le sens de l'universalisme.

Famille, paroisse, cadres sociaux, disons mieux: institutions vitales où la colonie va prendre son armature si musclée. En 1760 le Canada comptait 113 paroisses tenant registres. Les événements qui s'en viennent pourront abattre les défenses militaires de la colonie. Une ligne défensive restera imprenable: celle des forts spirituels échelonnés sur les deux rives du Saint-Laurent.

CHAPITRE NEUVIÈME

Les types sociaux: l'habitant

*Psychologie de l'habitant — Raisons de sa fierté
— Esprit d'indépendance*

Nous n'avons plus à l'établir: un homme, un type social, anime plus que tout autre les cadres de la famille et de la paroisse. L'habitant imprime son caractère à la civilisation de la Nouvelle-France, civilisation de type rural. Ne fait-il pas, au surplus, le gros de la population: 42,200 sur 55,000 âmes, d'après un recensement de 1754? Ce personnage, comment le définir à son point d'achèvement? Au cours de ces derniers temps, qu'a-t-il ajouté à son type humain? Les hommes d'une classe peuvent vivre et mourir; la classe demeure, modelée sans cesse par son genre de vie et par son milieu: portrait d'ancêtre toujours inachevé que chaque génération viendrait retoucher.

Psychologie de l'habitant

Un premier fait retient encore l'attention: l'insistance du personnage à repousser, pour lui, pour sa classe, la désignation « paysan ». Habitant! sorte de titre nobiliaire dont il s'entiche et avec tant de fierté qu'il n'en veut souffrir d'autre. La Potherie, qui l'a vu parmi les figurants de la foire de Québec, écrit: « On y voit sur la fin d'octobre les habitants des campagnes que l'on appelleroit Païsans en tout autre lieu que le Canada... » (Beaucoup plus tard, en 1757, Bougainville fait une observation qui rappelle celle de La Potherie: « Les simples habitants du Canada seraient scandalisés d'être appelés paysans. » Habitant, expression vieille France qui désigne déjà, au dix-septième siècle, l'appartenance campagnarde.) Définition réservée néanmoins, d'après Littré, à celui « qui possède un domaine, une habitation dans une colonie ». Possession d'une habitation, d'un domaine, traits distinctifs qui élèvent au-dessus du paysan de l'époque. Et, de là, sans doute, la prétention du colon canadien à s'empanacher de son titre d'« habitant ».

→ Un autre fait éclaire peut-être encore mieux la psychologie du personnage: la plainte grandissante des administrateurs sur ce qu'ils n'ont pas cessé d'appeler son esprit d'indépendance. Esprit de fierté ou d'orgueil assez répandu, à la même époque, dans les milieux coloniaux. Au Brésil, par exemple, et dès 1700, est-il si rare que les colons se rebiffent contre le paiement du tribut à la mère-patrie? Personne n'ignore non plus l'esprit de fronde qui de bonne heure a secoué les colonies voisines de la Nouvelle-Angleterre. Au Canada, les autorités coloniales dénoncent volontiers des tendances semblables chez l'habitant. Ont-elles saisi bien exactement l'origine de cette fierté de classe? Ont-elles aperçu l'évolution rapide qu'a subie cet homme du sol, repêtri, modelé par son genre de vie et par l'air du pays? L'habitant canadien reste inexplicable, croyons-nous, à qui ne sait voir en lui un paysan véritablement transformé et surtout rehaussé. Lui et le paysan européen ne se situent pas au même échelon de la vie sociale. Rehaussement dont il reste à montrer les signes ou témoignages.

Raisons de sa fierté

Peut-être sa maison nous en pourrait-elle fournir. Voyons-la. Plus rien de la simple loge des premiers temps, faite de pièces sur pièces, rien non plus de ces « pauvres chaumières » aperçues par le voyageur Kalm, dans la région neuve du lac Champlain, et qui lui en rappelaient de semblables « dans les parties les plus misérables de la Suède », « huttes en planches juxtaposées perpendiculairement sous un toit de bois », avec fentes bouchées de terre glaise et pavées de même façon. La maison de l'habitant, telle que l'a pu voir le même voyageur, tout le long du Saint-Laurent, c'est désormais et assez généralement la maison en pierre, en pierres meulières, en moellons, en schiste ardoisier, maison de sédentaire, solidement ancrée dans le sol comme pour braver le temps, maison à toit fortement incliné, à « robustes cheminées », plus trapue, plus profonde, croit remarquer M. Morisset, dans la région de Montréal, plus longue, plus élancée dans la région de Québec. En somme maison de paysan évolué. Autre expression qui évoque sa part d'histoire. Certes, pour faire sa place à ce paysan, n'allons pas nous représenter le Canada d'ancien régime comme une pure et simple paysannerie. Le pays était de formation sociale composite. D'autre part, si l'on fait état de l'importance numérique de l'habitant et surtout de son rôle exceptionnel, quelle classe a tenu, dans la vie de la colonie, plus de place que la sienne? Autorités et métropolitaines et coloniales ont conspiré, dirait-on, à élever cet homme en dignité, à le gonfler de fierté. Il était déjà le censitaire rattaché à son seigneur par un simple lien réel et non personnel; il était le possesseur d'une terre pratiquement libre dont il recueillait presque en entier les bénéfices. Il fallait, semblait-il, élever encore plus haut ce faiseur de terre, lui assigner une fonction pour ainsi

dire nationale. Que de fois, pour l'engager à faire de la terre et toujours plus de terre, les autorités coloniales, écho des ministres et du roi, lui ont répété que, par son travail, il assurait « l'augmentation » de la colonie, le succès de la plupart des entreprises, et qu'en définitive, c'était lui qui faisait tout *aller*. « Le dernier ordre », lisons-nous dans le mémoire du chevalier de La Pause — le chevalier désigne par là les habitants — « est ce qui fait le soutien de la Colonie... ». Pour hâter la prise du sol — on l'a encore vu — la législation a contraint l'habitant à ne s'établir que sur une grande propriété; pour le fixer irrévocablement en paysannerie, on en viendra même à lui interdire l'exode rural. Qu'après cela le paysan, comme ce sera le cas en Canada, oriente sa propriété vers le type de l'établissement autonome ou du domaine-plein, à la fois exploitation agraire et atelier familial, où conduit telle sorte de paysannerie si ce n'est à l'aisance, et par l'aisance, à quelque fierté de soi-même et de sa condition ? La propriété n'est pas seulement, comme disent les philosophes, un prolongement de la personnalité; elle aide à façonner la personnalité.

[L'aisance, l'habitant canadien l'avait déjà atteinte avant 1713.] Cinquante ans plus tard, sa maison, son cheptel, son mobilier, son costume, sa nourriture attestent qu'il n'en a rien perdu. Telle affirmation du *Mémoire du Canada* (conservé à l'ancienne Bibliothèque impériale de Saint-Petersbourg) pourra paraître suspecte qu'« on aurait trouvé dans ce dernier temps très communément des habitants laboureurs possesseurs d'une fortune de trente à quarante mille livres ». Non moins sujette à caution, cette prétention de Bigot, qu'en 1755, « c'est l'aisance des habitants de la campagne et la bonne chère que ceux de la ville veulent faire qui sont les seules causes » de la cherté des vivres dans la colonie. Bigot rejette volontiers sur les autres ses responsabilités. Mais comment écarter tant d'autres témoignages concordants: celui de Montcalm qui dit les habitants du Cap Tourmente « tres a leur aise vivant comme des petits gentilshommes de France »; celui de Franquet qui trouve les habitants de l'île de Montréal « généralement fort a leur aise »: constatation que confirmerait l'aveu et dénombrement de la seigneurie de l'île de Montréal en 1731. Rappelons encore l'ébahissement de l'ingénieur, devant le portail de l'église de Saint-Sulpice où on lui parle des « fistons des paroisses, portant « bourse aux cheveux » « chapeau brodé », « chemise à manchettes et des mitasses aux jambes », et dont chacun avait son cheval attaché à un piquet; et cet autre ébahissement du même à La Chesnaye, chez une dame Lamothe, marchande, où il a trouvé « bien à souper et mieux à coucher » dans un lit propre « de façon à la duchesse ». Ce qui amène le voyageur à cette conclusion que « par le détail de l'ameublement de cette maison l'on doit juger que l'habitant des campagnes est trop à son aise... ». Réflexe bien naturel à une époque où le mobilier n'abonde pas encore en France, surtout dans les milieux paysans. Peut-être aussi ce fait avait-il frappé Franquet que seul, au

Canada, l'habitant connaissait la véritable aisance, surtout si l'on comparait son sort à celui de l'officier des troupes. Vingt-cinq ans auparavant, Beauharnois et Dupuy avaient fait la même observation: « L'habitant est icy le plus à l'aise, mais l'officier n'a que ce qu'il lui faut pour vivre... » Un recensement de 1754 pour projet d'impôt, recensement fait à la grosse et dont l'on ne peut faire état qu'avec discrétion, indiquerait dans la colonie: 1,500 « habitants aisés », 2,000 autres encore moins aisés. Un prochain chapitre nous le dira: hors des années de disette, un seul homme au Canada ne se croit pas obligé de mendier l'assistance royale, c'est le campagnard. En 1743, sur 12,232 livres distribuées du produit des congés de traite, 261 livres seulement vont « à de pauvres gens de la ville et de la campagne ». Indépendant d'esprit, l'habitant le sera donc et plus que personne, parce que plus que personne indépendant dans ses moyens de vie. De son aisance, l'habitant, par son comportement social, et nous dirions même par son style de vie, ne fournirait-il une confirmation indirecte ? Au cours des années, il n'a rien perdu de ces qualités naturelles qui présupposent un certain état de fortune: le savoir-vivre, la politesse, un réel affinement de manières. « Les habitants sont communément bien instruits, pieux, pleins de probité et de politesse », avait déjà écrit l'abbé de La Tour. Les habitants, et cette fois c'est Hocquart qui parle, « n'ont point l'air grossier et rustique de nos paysans de France ». J.C.B., l'auteur du *Voyage au Canada*, qui s'est promené dans les environs de Québec, note en son carnet de voyage: « Les manières douces et polies sont communes, même dans les campagnes environnantes... » Enfin Bougainville reconnaît que les campagnards canadiens « sont d'une meilleure étoffe et ont plus d'esprit, plus d'éducation que ceux de France ».

Rassemblons ces quelques traits; revoyons ce paysan, petit propriétaire en face de son seigneur, mais grand propriétaire en regard de son pareil de France, et très souvent plus à l'aise que son seigneur; replaçons-le dans son milieu économique et social, sur son domaine libre, homme libre dans un pays neuf, maître de ses moyens de vie, sans redevances, ni taille ni impôts lourds à porter, loin des prises d'une administration d'ailleurs ni oppressive ni tracassière, bien à l'abri par conséquent des contraintes qui nivellent et uniformisent, et comment s'étonner qu'en cet homme se soit développée une individualité forte, énergique, et que les administrateurs aient pu parler d'esprit de liberté et d'indépendance ?

Espirit d'indépendance

Indépendant, difficile à gouverner, il l'est sans conteste. Pas seulement dans les expéditions de guerre, où tant de fois les officiers ont porté plainte contre lui: plaintes discutables dans la tactique le plus souvent imposée aux milices, tactique de guérilla à l'indienne, bataille d'homme contre homme, sans rang, sans ordre, qui ne connaît que la

discipline de l'indépendance. Mais il y a ce mot tranchant de Hocquart: « naturellement indociles ». Et cet autre de Bougainville: « le peuple le plus indocile et le plus indépendant ». Le témoignage irrésistible, c'est bien celui de Hocquart et Beauharnois qui sollicitent, en 1737, une augmentation de troupes au Canada, et pour ce grave motif que « les peuples commencent à devenir nombreux » et qu'on les a laissés vivre « avec un peu trop de liberté ». Des troupes, combien de fois, et pour les mêmes raisons, les autorités de la colonie vont en solliciter de la métropole. Le ministre, le roi parlent-ils d'impôts généraux sur la population, d'une taxe spéciale pour construction de casernes ou de fortifications, d'une autre sur les chevaux pour en restreindre l'élevage ? Aussitôt Beauharnois, Hocquart s'alarment, invoquent le danger d'ordonnances d'exécution impossible. Et d'abord, soumettent-ils, et le détail est significatif, où trouver des percepteurs d'impôts assez braves pour affronter la foule ? Et Hocquart de citer des faits. Au temps de M. de Vaudreuil, « autant aimé que respecté en Canada », et à propos d'un impôt pour les fortifications de Montréal, n'avait-on pas vu un habitant de Longueuil « approcher insolemment » le gouverneur, « le toucher à sa cravate », déclencher, par ce geste, une sorte d'émeute et forcer M. de Vaudreuil à s'enfuir diligemment ? Encore à Montréal, vers 1733, sur la foi qu'un gouverneur particulier ne pouvait condamner à la prison, les habitants n'avaient-ils pas méprisé « tous les jours les ordres qu'on leur [envoyait] pour le service du Roy ? ». Ce qui faisait dire un jour à un officier de la colonie que le peuple est parfois « un terrible animal ». Point de système d'imposition applicable dans la colonie, concluent gouverneur et intendants, sans l'appui de fortes troupes. Et des troupes, ils ne cessent d'en demander, suisses ou françaises, « pour fortifier de plus en plus la subordination dans laquelle les peuples doivent vivre ». En 1749 La Jonquière demandera, lui aussi, une augmentation de troupes, et pour cette raison entre autres: en imposer « aux habitants et aux nations sauvages », « contenir les habitants qu'on m'a dit être un peu mutins ».

Faut-il le souligner de nouveau en passant ? Autre et excellente preuve du généreux libéralisme, pour ne pas dire du paternalisme dont s'inspire le système gouvernemental en Nouvelle-France. Car, après tout, Platon le constatait déjà dans sa *République*, il y a correspondance entre le régime politique et les mœurs publiques. De même que les institutions expriment une certaine conception de l'homme, de la société de la vie, ainsi toute forme de gouvernement crée un type d'homme.

→ Indépendants, il faut en convenir, les habitants l'étaient jusqu'à l'excès. Ils dédaignaient, le fait est connu, la besogne de ramoneurs de cheminées et, pour cette fonction, il fallut faire venir des Savoyards; et à la rigueur on pourrait leur passer cette superbe ou ce caprice. → La jeunesse rurale, à même d'obtenir des terres, à son gré, se refusait à l'emploi de simple fermier; elle n'éprouvait que du dégoût pour le service militaire

dans les troupes, pour toute forme de fonctionnarisme; elle préférerait s'adonner aux voyages, au commerce, à la navigation, à la culture du sol, ainsi qu'en témoignent Hocquart et Beauharnois. En tout cela rien que de louable. Mais qu'un ouvrier de la forge du chantier naval « s'ennuie de ce métier », parce qu'« il préfère sa liberté à estre assujéti à une cloche »; que les campagnards dédaignent de travailler aux Forges, à titre de manœuvres ou de jougats, se croyant « déshonorés, à en croire Bigot, d'y être employés en cette qualité », voilà, n'est-il pas vrai, qui ressemble fort à la plus déconcertante vanité de caste. Et ne serait-ce pas à trouver presque justifiable le mot acerbe de Montcalm: « Les Canadiens se croient, sur tous les points, la première nation du monde » ?

En ce portrait forcément ramassé, quelques traits, c'est fort possible, paraîtront accusés. Et d'autres, trop légèrement crayonnés. Par exemple pour vaincre l'indocilité de l'habitant, peut-être n'y avait-il qu'à y mettre la manière. Dans le même texte où il les dit « naturellement indociles », Hocquart ne laisse pas d'admettre que les gens du pays « sont communément assez souples lorsqu'on les pique d'honneur et qu'on les gouverne avec justice ». C'était aussi l'avis de Bigot et de Bourlamaque. Pour Bigot, les Canadiens auraient plus que d'autres peuples, besoin d'être flattés « parce qu'ils aiment l'indépendance ». Bourlamaque estimait facile, quant à lui, d'amener le Canadien à se « battre en ordre, sans l'appui des troupes réglées, lorsqu'on le prendra par l'amour de la gloire qui est naturel, disait-il, aux habitants du Canada ». Et pourquoi ne pas citer aussi cette opinion louangeuse du gouverneur Duquesne: « je ne connais pas dans le monde de meilleur peuple que le Canadien, je suis enchanté de sa soumission et de son zèle, et je puis avancer, sans rougir, de son attachement et de sa confiance en moy, parce qu'il a goûté la douceur et la justice de mon Gouvernement. »

→ Un trait doit demeurer néanmoins, et c'est encore une fois, la forte individualité de ce paysan canadien, la richesse de son type humain. Il a connu l'aisance, mais une aisance fragile, modérée, en deçà de la prospérité: ce qui lui a valu de rester de mœurs saines, vigoureuses. Il a gardé le goût de la terre bien à soi, de la vie libre sur son lot. Au Détroit, La Galissonnière aurait voulu grouper les colons en villages; ces colons, venus du Saint-Laurent, lui opposent un refus énergique. L'habitant incarne les qualités classiques de tous les paysans du monde: le bon sens solide, le travail intelligent, le sens familial. Ajoutons-y les qualités du paysan-pionnier: qualités d'endurance, de débrouillardise, d'attachement plus fort à la terre que l'homme a faite et qui lui renvoie son image. Enfin, et cette gloire est la sienne, l'habitant figure, au Canada, en Nouvelle-France, le seul et vrai succès. L'industrie, le commerce ont plus ou moins marché. Le défrichement, la colonisation n'ont pas cessé d'aller; la colonie y a trouvé sa vie et, sans doute aussi son avenir. Car il importe quelque peu à la survivance d'un peuple et d'un pays que leur population de fond soit faite d'une certaine espèce d'hommes.

CHAPITRE DIXIÈME

L'aristocrate au Canada

*Image de sa misère — Explication de cette misère
— Image de grandeur — Culte du « service » — Savoir-vivre*

Dans le Canada d'ancien régime, évitons de confondre, comme en France, haute société laïque et noblesse: noblesse d'épée, noblesse de robe, noblesse des fonctions gouvernementales. Pas plus qu'il n'est permis de prendre l'un pour l'autre, cela a déjà été dit, le seigneur et le noble. La noblesse de la colonie ne détient pas, non plus, comme en France, le monopole des hautes fonctions militaires, judiciaires ou gouvernementales. [L'Aristocrate sera donc ici tout simplement l'homme de la classe sociale, noble, seigneur, officier de troupe, de justice, fonctionnaire du gouvernement ou de l'administration, qui se situe au-dessus des habitants et de la bourgeoisie.]

Image de sa misère

Quelle image nous composer de cette aristocratie coloniale? Contrairement à la classe rurale si bien accordée au pays, comme celle-là paraît mal enracinée, cherchant à s'adapter sans trop y réussir. En France la noblesse n'a guère de rôle dans l'Etat; domestiquée par le roi, sans autre fonction que celle de premier ornement de la cour, il lui suffit, comme dit l'historien Philippe Sagnac, « de vivre dans un rêve de gloire », nourrie, sustentée par les grâces et les faveurs royales. Au Canada, pour organiser sa vie, l'aristocratie coloniale, libre mais livrée à soi-même, devra réagir tout d'abord contre ces mœurs de courtisans. En quelle mesure a-t-elle réussi?

[Une première image s'offre à l'historien: celle de sa misère. Quelle étrange révélation de la correspondance officielle que cette longue litanie de plaintes et de suppliques pour faveurs ou pensions.] Etalage interminable d'infortunes et d'indigences, pénible défilé d'illustres gueux qui

n'auraient plus même la pudeur de leurs loques. (Tous y figurent, y passent, y compris les plus grands noms: les barons de Longueuil et de Portneuf, mais aussi les Le Gardeur, les La Corne, les Ramezay, les Lantagnac, les de Lery, les Varennes, les Verchères, les Noyan, les de Gannes, les de Villiers, et combien d'autres, depuis le plus haut gradé jusqu'au plus modeste officier de troupe. Ces mendiants en bas de soie sont-ils vraiment aussi miséreux qu'ils veulent bien le dire ? Cédéraient-ils, par hasard, à la manie de tant de leurs pareils de France, pensionnaires du roi, solliciteurs professionnels, la main plus souvent tendue que fermée ? Maurepas, et il n'est pas le seul, se défend mal d'un peu de scepticisme quand il voit, par exemple, Mme de Ramezay solliciter un congé de traite, elle « qui n'est pas sans bien » et qui reçoit déjà une pension de 800 livres sur le trésor royal. D'autre part, et à ce même propos, un mot de Beauharnois et Hocquart donne à réfléchir: « L'aumône est une vertu plus nécessaire en ce pays cy que partout ailleurs. » La triste vérité veut que nous ayons affaire à une pauvreté trop réelle. Pour entrer en religion, le fait n'est pas niable, des filles de grandes familles ont dû parfois quêter leur dot. (C'est encore un fait qu'après la guerre de la Succession d'Autriche, par suite de la paralysie générale de l'activité économique, La Galissonnière se vit assiéger de plus de sollicitations qu'il n'en pouvait satisfaire.) Le cas particulier des officiers de troupes et des officiers de justice se passe d'équivoque. Beauharnois juge les premiers si pauvres que la plupart, appelés en France pour leurs affaires, affirme-t-il, ne trouveraient pas les moyens d'y passer. Plus catégoriques, La Galissonnière, Bigot les déclarent incapables de vivre de leurs maigres appointements. Au reste il peut être bon de s'en souvenir: il n'en va pas des fortunes du Canada comme de celles des Iles, celles-ci considérables et rapidement amassées. Sauf peut-être à l'époque des spéculations du temps de Bigot, les fortunes canadiennes ne dépassent point à l'ordinaire, 20 à 30,000 livres. Le moindre revers suffit à les faire s'écrouler.

Explication de cette misère

Parmi les responsables de cette indigence, qui déjà n'entrevoit Sa Majesté et son administration lésineuse ? Le roi, c'est fait trop connu, paie chichement ses serviteurs. Un fonctionnaire, un officier des troupes vient-il à mourir ? Aussitôt et invariablement le gouverneur, l'intendant sollicitent une pension pour les veuves et leurs enfants laissés « dans la dernière nécessité ». En 1730 Beauharnois et Hocquart ne se font pas faute de l'écrire au ministre: « ...le bien le plus assuré pour ceux qui sont au service en Canada, est fondé sur les bienfaits du Roy... ». Les prébendés des plus hautes fonctions n'échappent pas à cette gueuserie. M. de La Chassaigne, gouverneur de Montréal, décède en 1733. Sa

veuve, fille de Charles Le Moyne, sœur du baron de Longueuil, sœur d'Iberville, « reste sans bien ». Un temps viendra où, pour remplir les vacances au Conseil supérieur, plus personne ne se présentera, les émoluments de la plus haute cour du pays n'en valant pas la peine. La Jonquière pourra écrire qu'avec leurs appointements, à peine les conseillers peuvent-ils solder les « frais qu'il leur en coûte en voitures pour aller au Palais ».

Cette misère généralisée tient pourtant à des causes plus profondes et, sans doute, à des lacunes trop réelles dans l'économie coloniale. Car enfin une économie qui, dans un pays neuf, à peine exploité, se révèle incapable et d'occuper et même de garder sa jeunesse — mal qui n'a pas fini de sévir au Canada — pêche sûrement en quelque chose. L'habitant pourvoit sans difficulté au placement de ses fils qui se découvrent la vocation agricole. Le seigneur, l'officier sont-ils aussi bien partagés ? Chez eux comme chez l'habitant, la famille nombreuse est de règle. Un document de 1737 nous cite le cas de Pierre Boucher qu'on nous dit âgé de près de 90 ans, et ayant, à lui seul, « plus de 150 enfants, petits enfants, frères, neveux, petits neveux ». Vers quelles carrières orienter cette jeunesse qui remplit les manoirs ? Vers le fonctionnarisme ? Seuls les fils de gentilshommes, à l'encontre des fils d'habitants, nous assurent Beauharnois et Hocquart, « ont du goût pour le service ». Mais le fonctionnarisme politique, judiciaire ou administratif, offre-t-il autre chose que des emplois de crève-faim ? L'industrie, le commerce exigent des fonds que le plus souvent on ne possède point. Reste le métier des armes et, hélas, à défaut de tout, la course des bois. Le métier des armes, c'est en foule que les fils d'officiers l'ont d'abord embrassé. Jusqu'en 1724 un tiers des troupes se compose de ces enfants de grande famille, dont un bon nombre n'ont pas atteint leurs quinze ans. Mais quelles y sont, pour eux, les chances d'avancement ? Dans la petite armée canadienne, rien de plus lent que le système des promotions. « Tout le monde est ici trop vieux pour son grade », gémit La Galissonnière. Au temps de la guerre iroquoise, Le Roy de La Potherie écrivait à Pontchartrain : « La plupart de ces officiers subalternes sont de bons sujets accoutumés à cette guerre des Iroquois... Ils sont presque tous Canadiens... Je n'oserois vous représenter qu'ils ne peuvent plus espérer aucun avancement que de votre pure générosité quand ils voient des françois venir remplacer les postes vacants... M. de S. Ours est très malheureux de ne pouvoir obtenir l'avancement de ses enfants... M. de la Durantaye... a trois grands enfans qui ne respireroient que d'être fait officiers dans les troupes du pays. » En 1731, sur les représentations réitérées de Beauharnois, le roi accepte qu'on fasse entrer dans les troupes un cadet gentilhomme, cadet à l'aiguillette (c'est-à-dire distingué par une « éguillette ou cordon sur l'épaule ») pour chacune des 28 compagnies. En 1734, 28 autres de ces fils de gentilshommes sont autorisés à entrer dans les compagnies en qualité de soldats, cette fois. L'emploi est si recherché qu'en 1750, le

réformateur La Jonquière croira opportun de congédier nombre de cadets surnuméraires. Réforme maladroite qui fera que, dans la prochaine guerre, les miliciens — et c'est Montcalm qui l'affirme — manqueront d'officiers pour les commander. Qu'était-ce au surplus que ce petit nombre d'emplois pour tant d'aspirants ? Et quel soulagement pouvait apporter aux familles une solde de cadet à l'aiguillette de dix sols par jour ? Aussi, de guerre lasse, quelques-uns de ces jeunes Canadiens prendront-ils le parti de s'exiler pour aller servir à l'Ile-Royale, en Louisiane et même aux Iles. En 1753, lorsque le roi leur ouvre la porte des Antilles, Duquesne peut froidement écrire que « toute la colonie est pénétrée de la plus vive reconnaissance du débouché avantageux » accordé « aux enfans de famille et à ceux des officiers qui étoient menacés de languir longtemps dans les mêmes emplois ». Empêche-t-on pour autant les tragédies familiales ? D'Aillebout d'Argenteuil laisse à sa mort, une veuve, neuf enfans, et « très peu de bien ». Quand de Villiers est tué à l'affaire de la baie en 1733, il a avec lui six de ses fils et deux gendres; il laisse une veuve avec dix enfans « et très peu de fortune ».

Un moyen s'offrait, dira-t-on, d'arracher ces gens à leur malheur: les fixer à la terre. Hélas, Beauharnois et Hocquart en témoignent: l'on n'engage que difficilement les fils de gentilshommes à faire valoir des terres. Mais aussi comment la terre peut-elle attirer cette jeunesse que les autorités coloniales poussent de leur mieux vers la carrière des armes, vers les postes de traite ? Les fils de famille, les fils d'officiers, où les trouve-t-on à l'époque, sinon dispersés, depuis la Louisiane et les Illinois jusqu'à l'Ile-Royale ? Repentigny a six ou sept enfans au service; Hertel, cinq; Tilly, six; Villiers, six. Quelques-uns choisissent-ils malgré tout de prendre des domaines, ils n'obtiennent que sur le tard d'y demeurer, et encore à la condition de monter la garde à leur tour et d'assister à toutes les revues, quand il n'arrive pas qu'on prenne prétexte de cette résidence sur leurs propriétés, pour les retarder dans les promotions militaires.

Toutefois, inutile de se le cacher, plus que tout le reste peut-être, un travers explique la misère de ces grands de la colonie: travers de classe, préjugé on ne peut plus dix-huitième siècle, emprunté à la haute société de France, et qui est de vivre au-dessus de ses moyens. Il faut voir comme chacun, pour se justifier de sa pauvreté, invoque la nécessité de faire honneur à son emploi, à son rang. Pour soutenir sa dignité, il semble tout normal qu'on se plonge dans les dettes, qu'on prenne le risque de la ruine. « On y est orgueilleux quoique pauvre », écrit des Montréalais, un voyageur de 1756. Ces illustres quémandeurs qui se plaignent de n'avoir pas le sou et qui ne l'ont point, n'en mangent pas moins, si nous en croyons Kalm, dans de la vaisselle de porcelaine de Hollande, avec des cuillères et fourchettes d'argent. Lanouillier, qui est un banqueroutier, a de la vaisselle d'argent. Les dîners de ces messieurs se composent d'une grande variété de mets arrosés de bordeaux. Les

femmes d'officiers, nous confie Hocquart, « aiment la dissipation ». Ni elles ni leurs hommes ne ménagent guère sur le costume. Et aux heures de la brève prospérité, quelques-uns se sont bâti des hôtels presque somptueux. Le baron de Longueuil, qui a déjà, dans sa seigneurie, un château en pierre et maçonnerie, flanqué de quatre tours, lequel a coûté 60,000 livres, se dit obligé de vendre sa maison de Montréal, parce que son père a mangé la plus grosse partie de son bien au service du roi et que lui-même, toujours assiégé d'Iroquois, continue à manger ce bien. Cependant M. le baron de Longueuil ne laisse pas de recevoir princièrement. Mme de Ramezay, veuve de l'ancien gouverneur de Montréal, n'a plus, sur quatre fils, qu'un seul survivant; son commerce de bois lui a entraîné des pertes considérables; ses dettes la contraignent à vendre une partie de ses biens-fonds. Mais Mme de Ramezay offre en vente son château de Montréal pour 20,000 livres, tout en se réservant un verger de 330 pieds de long par 110 de large. Ainsi tous ces grands se ruinaient vigoureusement pour la gloire de leur maison et pour celle du roi.

Image de grandeur

Tableau de misère que celui-là. Serait-il si difficile d'en brosser un autre et qui ne manquerait pas de grandeur? L'on n'a pas oublié la part prise par les grands de la colonie à son développement économique. Ce seigneur de la Nouvelle-France, comme il s'éloigne du landlord anglais, accapareur de petites terres, proscripteur de paysans; combien il se distingue aussi du capitain du Brésil, véritable roitelet sur sa principauté, et tout autant du seigneur à la française qui fait exploiter ses terres par des demi-serfs. Institué pour un milieu concret et pour des fins concrètes, et par des hommes d'un génie pratique, le régime seigneurial du Canada vise moins à faire des grands propriétaires qu'à multiplier les petits propriétaires. Les 292 fiefs dénombrés dans les trois gouvernements de la colonie ou la simple liste des seigneuries concédées en Nouvelle-France et telle que donnée dans le *Bulletin des recherches historiques* (décembre 1946), redisent, à qui sait un peu d'histoire, l'œuvre en somme bienfaisante et considérable du régime seigneurial.

En France, le règne des banquiers devenus mécènes à l'égal des princes et des rois, les techniques nouvelles importées d'Angleterre, le développement des sociétés anonymes qui dispensent les gentilshommes d'afficher leurs noms à la devanture d'une usine ou d'une boutique, tout ce nouveau a développé, jusque dans les hautes classes, la passion de l'argent, le « vertige de la fortune ». Au Canada, par quel miracle eût-on échappé à la contagion? Quelques témoignages pourraient faire croire à un état de société plus ou moins engourdie, travaillant peu et parfaitement résignée à l'*aurea mediocritas*. Maints chroniqueurs, par exemple,

s'accordent à vanter la période d'euphorie et de bonheur simple vécue en la colonie avant la guerre de la fin. Bougainville a jeté dans son journal une note qui laisse entendre la même chose: « Avant ce temps on y était heureux, parce qu'avec peu on avait en abondance toutes les choses nécessaires à la vie; on ne désirait pas d'être riche, on n'avait pas même l'idée des richesses; personne n'était pauvre. » Ne serait-ce pas là idylle plus qu'histoire? « En général dans un pays aussy pauvre que celui cy on fait peu de cas d'une place honorable où il n'y a point de profit. » Ce petit mot échappé en 1732 à Beauharnois et Hocquart révèle jusqu'où a pu aller l'esprit pratique des nouvelles générations. En 1725, l'Evêque de Québec déplore déjà « une ardeur sans bornes à s'enrichir commune aux grands comme aux petits ». Parmi ceux qui trempent dans la contrebande du castor et dans le commerce étranger, ne voit-on pas se mêler parfois des personnages de haut vol? Dans les toutes dernières années du régime, avec quelle fougue officiers et fils des grandes familles vont se ruer à l'enchère des postes de traite, aubaines sans pareilles où, d'après Franquet, l'on peut récolter, chaque année, 30, 50,000 livres, et bien davantage, selon Bougainville. Duquesne, qui sollicitait pour soi-même le poste de Témiscamingue, prétendait le sous-affermier pour 12 à 15,000 livres. Mais, à côté de ceux-là, que d'autres qui travaillent plus solidement. De grands noms, on s'en souvient, apparaissent dans les entreprises d'industrie; presque autant dans le commerce maritime: les Srs de Boucherville, Vincelot du Haut Mesnil, d'Aillebout de Cerry, La Morille, propriétaires de bateaux qui vont à l'Ile-Royale et aux Antilles. → Ce n'est pas au Canada que les fils de seigneurs prendraient ombrage de s'entendre appeler « fils de courtauds de boutique ». Franquet ne nous a-t-il pas appris que la plupart des officiers possèdent des bâtiments ou goélettes pour le cabotage et ont même chez eux des magasins pour débit de marchandises? → M. Claude de Bonnault va jusqu'à écrire: « Il n'est guère de noblesse qui ait été plus commerçante que celle-là. »

→ Ce sont encore ces grandes familles qui ont fourni quelques-uns des meilleurs agents de la pénétration française en Amérique, ambassadeurs de Québec auprès des alliés indigènes, ambassadeurs puissants, habiles, presque toujours écoutés, piliers de ce que l'on pouvait appeler la *pax indiana*. Des mêmes sources sont venues de bonnes parties du personnel politique et judiciaire. Et non moins séduisante serait l'histoire militaire de ces hommes d'épée, jeunes et vieux. En France, pour la noblesse tenue en bride, dans l'oisiveté forcée, la guerre, c'est la délivrance, c'est le « printemps sacré ». En Nouvelle-France, la même effervescence se produit au moment de la guerre de 1744-48. Nous connaissons déjà quelques-uns des exploits des partis de guerre; les randonnées d'hiver vers la Nouvelle-Angleterre, les courses incroyables entre la Louisiane et l'Ile-Royale. Au tableau d'honneur, dressé par Beauharnois, figurent les aînés, les chefs de parti: Céloron, Verchères, Marin père, Noyan, Belestre, Le Gardeur de Saint-Pierre, Contrecoeur, de Muy, Rouville, La

Valtrie. Mais il y a aussi la jeunesse qui piaffe, les cadets qui n'ignorent pas le panache héroïque et dont on nous dit qu'ils « ont donné plus de peine à arrêter leur ardeur qu'à faire agir... » et qu'ils « n'arrivoient pas plus tost d'un party qu'ils redemandoient à retourner tant l'hiver que l'été ».

Culte du « service »

C'est qu'à tous les échelons de la société, une idée, une mystique qui leur vient de loin, de la chevalerie, soutient ces hommes: le service du roi, ou, comme ils disent tout court: le service! Entendez Hocquart, vieilli, qui sollicite son rappel en France: « J'aye sacrifié avec joye au service du Roy et ma jeunesse et les Espérances que je pouvois avoir d'un Etablissement avantageux... » Mêmes mots et mêmes résonances sous la plume du Sieur Le Vasseur. Ingénieur des chantiers navals, Le Vasseur subsiste malaisément au pays; il est surchargé de besogne, il doit voir aux fortifications et l'hiver parcourir les forêts du lac Champlain, à la recherche de bois pour ses chantiers; et c'est lui qui écrit au ministre: « Je me suis presté à tout avec joye, ne pouvant en sentir de plus vive que de me Rendre utile au service. » Non moins nobles ces paroles de La Vérendrye, rebuté, malheureux, qui écrit, lui aussi, au ministre: « Je me suis sacrifié avec mes enfants pour le service de Sa Majesté et le bien de la colonie... »

Savoir-vivre

De telles paroles, une telle qualité d'âme indiquent, ce nous semble, mieux que tout autre document, le degré de culture ou le point de civilisation atteint par un peuple. Cette classe d'aristocrates aura formé au Canada une école de savoir-vivre, de bonnes manières, et disons le mot: une école de grand air. Boileau ramenait à cette définition le type du gentilhomme français: « Savoir et converser et vivre ». Ces grands de la colonie ont connu et pratiqué toutes les élégances de leur temps. « Le tout à la mode de Paris, qu'ils se flattent de suivre », pour reprendre un témoignage de l'abbé Navières. Ils comptent parmi eux 73 familles authentiquement nobles. Le ferment a fait son œuvre. L'on n'a pas oublié qu'ils savent orner leurs maisons d'objets d'art. Ils ont appris à s'habiller, peut-être trop; le baron de Longueuil achète — c'est Mme Bégon qui nous le dit dans son journal — « à compte des revenus du gouvernement », un « habit de velours ciselé », ainsi « qu'une veste de velours incarnat avec une frange de même couleur et or ». Dans leur extravagance, ils ont encore donné dans le jeu, trop cher à la noblesse oisive de Versailles; ils ont abusé des festins; ils sont parfois bretteurs,

se battent en duel. Ils ne répugnent pas aux affaires romanesques, tel cet enlèvement du vaisseau du roi de Mlle Andrée de Leigne, fille du lieutenant général de la prévôté de Québec, bannie pour conduite légère: coup de tête galamment accompli par le Sr de St-Vincent, fils, et par l'enseigne Duplessis. Ils savent manger; ils connaissent les bons vins de France. Nous n'en sommes pas encore à la frénésie de plaisirs qui fera chavirer les têtes dans les derniers jours du régime. Mais comme on s'amuse déjà et un peu follement, — Mme Bégon dixit — au carnaval de 1749, par exemple, alors que le glorieux Bigot, nouvel arrivé, inaugure son train de vie. Enfin, nous le savons encore, ils savent converser. Et la conversation! Quels sujets passionnants elle pouvait offrir dans les salons de ce temps-là, entre ces hommes qui, pour n'avoir pas tous été des hommes extraordinaires, avaient presque tous vécu des aventures extraordinaires. Services en France, parfois dans leur jeunesse, puis services au Canada, en Louisiane, aux Illinois, autour des Lacs, dans les Pays d'en haut, courses, allées et venues qui les ont mêlés aux guerres des Sauvages des lacs et de la Louisiane, à la découverte de l'Ouest, à la prise de possession de l'Ohio, à la guerre de 1744, à des expéditions en Acadie, à l'Ile-Royale et ailleurs. Quel dommage vraiment que ces grands aventuriers n'aient pas écrit ou fait écrire leurs mémoires!

Dans les salons, il faudrait dire le rôle des femmes. On affirme si souvent qu'elles ont plus d'esprit que les hommes. « Elles sont vives et ont toutes de l'esprit », et c'est Parscau du Plessis qui nous le dit. « Les femmes y sont vives avec de l'esprit et de l'éducation naturellement... », et cette fois, le témoignage est du chevalier de La Pause. Vraies reines de la société, il paraît bien qu'elles le furent, polissant ce que pouvaient avoir de trop rude les mœurs et manières de leurs seigneurs, trop souvent et trop longtemps retenus dans les postes, dans les forts, en la demi-sauvagerie. Il faudrait aussi faire le compte de l'influence de la métropole sur la société coloniale, en particulier par les séjours fréquents des gens du Canada au vieux pays, à Versailles. Point d'années où, pour arrangements d'affaires de famille ou autres prétextes, quelques-uns ne s'embarquent pour la France. Dans la seule année 1733 neuf fils de famille passent outre-mer en congé: ce qui voulait dire y passer l'hiver.

Enfin, de cette étude sur l'aristocratie, il reste que le Canada possédait une société hiérarchisée, mais, comme avant 1713, à paliers restés franchissables. L'aristocrate ne porte pas envie; il n'est ni très riche, ni parasite; il fait le « service » comme tout le monde; il n'a rien ou si peu que rien d'un privilégié. Les autorités coloniales ont toujours craint, du reste, l'introduction du « privilège ». Lorsqu'il s'agit, par exemple, d'imposer des contributions pour l'établissement de casernes, Beauharnois et Dupuy sont d'avis d'imposer les bourgeois, parce que autrement, disaient-ils, les privilèges s'établissent contre lesquels dans la suite l'on ne peut rien. Ces distances rapprochées entre classes n'enlèvent aucunement de leur influence aux classes élevées. Sur la fin, le rôle du seigneur, pour ne

parler que de celui-là, a pu sembler décroître. Seigneurs et censitaires commencent à donner l'impression de deux classes juxtaposées plutôt que coordonnées ou hiérarchisées. C'est que des organes de remplacement, la paroisse, le curé, le capitaine de milice, l'intendant se sont glissés entre habitants et seigneurs, ont absorbé une partie du rôle de ces derniers. Ils ne leur ont rien enlevé toutefois de ce ferment généreux ou de cet appel à l'affinement que reste partout une classe d'élite.

CHAPITRE ONZIÈME

Autres types sociaux: le peuple

Officier de justice — Capitaine de milice — Coureur de bois — Le Canadien — Conscience collective

Officier de justice

Dans cette revue de la petite société coloniale, il paraîtra d'assez peu d'importance de ramener à la rampe tous les personnages, tous les types qui y ont figuré. Après l'habitant, l'aristocrate, bien peu, qu'ils soient notaires, médecins, fonctionnaires, bien peu ont grandement influé sur la vie, l'évolution du pays. Mériteraient exception peut-être, les officiers de justice, ceux du Conseil supérieur notamment qui, pour avoir prononcé sur le droit, l'avoir explicité dans son application à la colonie, ont donné leur forme juridique aux relations sociales. Parmi les membres du haut tribunal, combien peu néanmoins auraient part à ce mérite. Prenons la liste des conseillers dressée par Bégon en 1722, ou une autre dressée par Hocquart en 1731. Un tiers au moins de ces juges, nous apprend-on, sont ou trop âgés ou incompetents ou peu appliqués. Le grand rôle, même au Conseil, les intendants Bégon et Hocquart l'ont tenu, et avec eux deux procureurs généraux remarquables: Mathieu Benoît Collet (1712-1727) et Guillaume Verrier (1728-1758). Bégon nous décrit le premier homme « appliqué, laborieux, éclairé, remplissant ses fonctions aussy bien qu'on peut le désirer ». Professeur de droit, auteur d'importants mémoires sur l'administration de la justice au Canada, Collet avait projeté une codification de la législation coloniale qui se serait intitulée: *Code civil pour la Nouvelle France et autres colonies françaises*. Verrier, avocat au parlement de Paris, nous est présenté par Hocquart comme un « laborieux », d'« esprit juste », qui « sçait bien le droit, Les ordonnances et La coutume; bon praticien et bon juge ». Professeur de droit, lui aussi, et avec plus de vogue que Collet, Verrier sera aussi le compilateur du Papier-terrier et le réformateur des greffes des notaires. Quel historien fera un jour leur place à ces deux juristes qui, par leurs leçons de droit en particulier, ont peut-être inculqué à une élite de Canadiens, cette fidélité tenace au droit français qu'ils feront voir après la conquête.

Capitaine de milice

On nous permettra de nous attarder sur deux autres personnages dont le rôle fut considérable: le capitaine de milice et le coureur de bois. Parmi les faits saillants de la période s'inscrit, à coup sûr, la promotion du capitaine de milice. Promotion qui n'a nullement tenu à l'appartenance sociale du personnage. La fonction parut un temps flatter l'ambition des grands; des membres du Conseil Supérieur se piquent d'honneur de la briguer. Petit à petit elle devient le lot de gens du peuple, d'habitants, presque tous illettrés, disait Vaudreuil en 1755: ce qui ne lui confère pas moins d'importance, dans un pays organisé militairement et où le moyen facile d'atteindre le gros de la population reste d'en passer par ses chefs. Choix du gouverneur et lieutenant général, le capitaine de milice tient d'abord sa commission de la première autorité de la colonie. En 1746, pour rehausser la dignité de la fonction, le roi manifeste le désir d'octroyer la commission lui-même. Et quelques brevets porteront la signature de Sa Majesté. Depuis le temps des Raudot, au reste, on s'applique à tirer ce fonctionnaire de la foule, à l'entourer de prestige et d'honneurs. Privilège lui est accordé de marcher le premier dans les processions religieuses, après les marguilliers. Quatre ans plus tard, une place lui est assignée dans l'église après les seigneurs, les officiers de justice et les marguilliers; il pourra recevoir le pain bénit à sa place, avant les autres habitants. En même temps, son rôle n'a pas cessé de s'accroître. Il devient bien autre chose qu'un personnage militaire. Lors des réunions au domaine du seigneur des terres en censives, le capitaine de milice de la côte est appelé, conjointement avec le curé, à témoigner de la négligence du colon. Dans les questions de voirie, de réfection de ponts et chemins, dans la démolition de maisons construites sur trop mince étendue de terre. C'est encore le capitaine qui voit à l'exécution des ordonnances de l'intendant. En général, dans les côtes où ne se rencontrent ni justice ordinaire, ni subdélégué de l'intendant, ce qui est le cas le plus général, c'est au capitaine de milice, devenu officier de justice et de police, et même officier municipal, c'est à lui — et non pas au seigneur, notons-le — qu'appartiennent et la promulgation et la mise à exécution des ordonnances officielles. Qu'est-ce à dire sinon que le capitaine de milice apparaît déjà comme l'intermédiaire naturel entre le gouvernement et le peuple! Il prélude au rôle prochain qu'il sera appelé à jouer, au début du régime britannique.

Coureur de bois

Avec le coureur de bois, que n'assistons-nous à pareille promotion? Qu'est-il devenu, celui-là? Le type s'en est-il amélioré? Se serait-il dégradé davantage? A-t-il diminué, augmenté en nombre? Le roi a reproché un jour aux habitants de la colonie d'avoir préféré la course des

bois à la culture de la terre. Le grand nombre aurait-il cédé au funeste ensorcellement ?

Donner des chiffres exacts n'est pas chose facile. Contre les coureurs, menaces, châtements, peine des galères, peine du fouet ne paraissent pas avoir été très efficaces. En 1717, de Louvigny ramène de l'ouest 300 de ces déserteurs, désireux de profiter de l'amnistie qui vient de leur être accordée. A peine en resterait-il 20 dans les Pays d'en haut. Mais pouvait-on croire le torrent définitivement endigué ? La question qui se pose, en effet, est bien celle-ci : la course des bois était-elle répressible ? Qui ne sait l'impuissance des lois pénales mises en conflit avec les lois économiques ? Des causes par trop connues ont déchaîné la course des bois. Ces causes, qui oserait dire qu'elles aient jamais perdu leur terrible puissance ? Et, par exemple, les carrières offertes aux jeunes Canadiens se sont-elles multipliées au rythme de la progression démographique ?

Reprenons cet examen. Nous connaissons les répugnances de la jeunesse pour les emplois ou besognes sédentaires. Ses préférences, nous dit-on, s'en vont aux voyages, au commerce. La jeunesse des Iles, nous dit-on encore, jeunesse riche, préfère les honneurs ; la jeunesse du Canada, moins bien partagée, ambitionne aisance et richesse. Mais où satisfaire cette soif du bien-être et ce besoin d'évasion ? Sera-ce à l'est, à l'ouest du pays ? L'est pourrait peut-être offrir des gains plus solides. Mais hélas, pays de pêches pénibles et pays de visage rébarbatif, que peut-il pour contrebalancer les prestiges toujours puissants de la région des lacs et de l'extrême-ouest ? Il faut voir ce milieu géographique tel qu'il est, ne s'en pas cacher les prises extraordinaires sur une jeunesse passionnée de liberté et d'espace, milieu, pays, dont le mystère se renouvelle à mesure qu'on le découvre et qui pourtant devient plus familier à mesure que s'y prolonge l'avance française. Puis l'ère s'est ouverte où la contrebande anglaise a battu son plein. Chouaguen, Orange, surtout Chouaguen, sont devenus des emporiums de castor qui l'ont disputé en importance à Montréal. Avec l'alcool de Chouaguen et ses marchandises de qualité supérieure et de meilleur marché, un trafiquant était roi parmi les nations des Pays d'en haut. En peu d'années le moins habile y pouvait arrondir une fortune. Un mémorialiste de 1756 qui a pu constater le luxe et les dépenses des « grands » de Montréal, a noté : « Il n'y a que le particulier qui a régi des postes qui soient en état de suffire au train qu'ils mènent. » Aussi et bientôt le nombre des coureurs de bois s'est-il repris à croître. En 1736 Beauharnois en voit « un nombre considérable » dans les Pays d'en haut. Une nouvelle amnistie royale, promulguée dans tous les postes de la région, l'année suivante, n'en fait revenir que 10. Vers 1744, d'après Vaudreuil, alors gouverneur de la Louisiane, le nombre des coureurs augmenterait chaque année au pays des Illinois. »

A quelle classe sociale appartiennent ces enfants perdus de la forêt ? De quelle partie de la colonie se sont-ils envolés ? On ne s'étonnera pas que l'attrance ait agi plus fortement sur la jeunesse du gouvernement de Montréal, plus aventurière par tempérament, grandie au seuil même du grand Inconnu ? La Jonquière et Bigot n'ont pu envoyer au Détroit que des colons de la région de Montréal, « ceux des autres gouvernements ne voulant point en sortir ». On ne s'étonnera pas davantage que, parmi les coureurs, les fils de famille, les enfants des gentilshommes, s'ils n'y forment la majorité, y fassent le nombre. Dans « le nombre considérable » des coureurs de bois, constate Hocquart en 1737, il y a « beaucoup de gens de famille ». Plus que tout autre, la jeunesse des manoirs trouve à souffrir de son indigence. Pour elle aussi se fait plus dange-reuse la carence des emplois ou des carrières. On a vu comme on lui ouvre tardivement et petitement les postes dans les troupes. Encore en 1746, sur l'ordre du roi, les fils de gentilshommes, s'ils se refusent aux places d'officiers, n'ont que le choix de s'enrôler dans les milices, comme simples soldats. En face de cette jeunesse condamnée à piétiner, à ronger le frein, plaçons les séductions de la traite et de la course. Quelles terribles tentations pour ces jeunes gueux de la noblesse,

Fatigués de porter leurs misères hautaines !

Il y avait là un poison pour la race en formation. Qui pouvait boire impunément les philtres de la sauvagerie ? Le nomadisme prolongé, hors de tout frein moral, sans retours ou avec des retours trop espacés en milieu civilisé, l'habitude surtout de braver les autorités, ne pouvaient que mener au banditisme. Et ce sont bien des mœurs de bandits ou de francs révoltés que les coureurs se mettent à afficher. Les plaintes, et combien graves, ne cessent de s'élever contre eux. Retirés en Louisiane, aux Illinois ou dans la région de Michilimakinac, ils entretiendraient l'esprit de fronde parmi les nations sauvages, pousseraient même ces nations à massacrer les blancs; ils s'efforceraient de ravir au Canada son commerce de castor, feraient la contrebande avec les postes anglais, et, armés de sabres, de fusils et de pistolets, appuyés de sauvages, défieraient quiconque oserait les braver. En 1747, pendant la guerre, le désordre dépasse toute limite. La Galissonnière ne voit qu'un moyen d'avoir raison des coureurs: les déporter aux Iles. Solution extrême qu'eût pu épargner, nous semble-t-il, une politique d'établissement de l'ouest moins tardivement conçue et exécutée. Toute une jeunesse s'allait perdre, alors qu'aux pays des Illinois, des missionnaires plus avisés entreprenaient de fixer au sol les coureurs de bois et y réussissaient convenablement.

Le Canadien

La revue de ces divers types sociaux autoriserait-elle à plonger plus avant ? En chacun de ces types, des traits communs se sont dégagés.

→ Pourrait-on parler pour autant d'une variété bien définie de la race française ? En d'autres termes, y avait-il dans le Canada de 1760, un peuple canadien, un esprit canadien, une psychologie canadienne ?

→ Si l'on ramène le fond ou l'essence d'une race à ces éléments combinés : composition ethnique, influence d'une géographie, d'un climat, d'une histoire, que nous révélerait, dans une rapide analyse, la formation du peuple canadien-français depuis 1713 ? Cette première donnée, à coup sûr, d'un brassage encore accru de tous les types provinciaux de France. L'immigrant libre, les faux-sauniers et les soldats ont encore jeté dans le creuset des éléments variés. Pas une partie du vieux pays qui n'ait fourni sa part, si minime soit-elle. Une synthèse des sangs et des formes de l'esprit français s'est accomplie au Canada, plus parfaite qu'en aucune province intérieure du royaume. Cependant, et c'est une autre donnée, le composé canadien est resté homogène. En réalité l'immigration continue, mais à très petites doses, n'a jeté, d'année en année, que des grains de sable dans une masse de ciment compacte et résistante. Le « substrat », comme on dirait aujourd'hui, a pu s'enrichir par tant d'apports nouveaux; il n'a pas changé. Charlevoix aurait pu écrire, en 1760, comme au lendemain d'Utrecht: « Nous n'avons point dans le royaume de province où le sang soit si communément si beau. » Quelle description nous fait-on, en effet, de l'aspect physique des Canadiens de l'époque ? « Naturellement grands, bien faits, d'un tempérament vigoureux », affirme Hocquart. « Communément bien faits, souples », reprend l'abbé Navières. L'époque a d'ailleurs gardé son admiration pour la beauté ou la perfection corporelle. Pour recommander aux faveurs du roi, les fils de M. de La Martinière, tel gouverneur n'oublie pas de les décrire « bien faits ».

→ Cette vigueur naturelle du jeune peuple et les qualités morales greffées sur ce fond procèdent, sans doute, de la dure vie de pionnier. Comment n'y pas apercevoir tout aussi bien l'action de la géographie, du climat, de l'histoire ? Écartons, encore une fois, cette fausse image d'un peuple uniformément paysan. Aux côtés des faiseurs de terre et mêlée à eux, une autre race, peut-on dire, vit, évolue, race de voyageurs, d'explorateurs, de commandants de postes qui vont et viennent à l'intérieur de l'empire. Et ceux-là, quelle ressemblance portent-ils au visage et de qui sont-ils les fils, sinon pour une grande part de la géographie de leur pays ? Car il ne faut jamais oublier qu'en contiguïté avec la paysannerie de la vallée du Saint-Laurent et tout à l'entour, se déploie le large environnement de l'empire, ouvert aux aventures exaltantes du commerce, de l'industrie, de l'exploration, de la vie militaire. Entre les deux parties de la population, la nomade et la sédentaire, des échanges se sont faits, une endosmose morale ne pouvait manquer de se produire et s'est produite. Aux aventuriers, la colonie agricole a fourni un frein, jeté des rappels au pays d'attache; parfois même elle les a exorcisés des sortilèges de l'aventure. En retour, comment nier que, parmi les hommes de

la glèbe, le coureur de fleuves et de bois n'ait entretenu l'esprit d'audace, d'initiative, n'ait élargi les horizons de la vie rurale? Et voici déjà formé ce double atavisme qui va faire du Canadien l'amoureux de la glèbe, l'enraciné à son coin de terre et aussi l'incorrigible nomade toujours prêt à l'évasion, le pied levé vers toutes les aventures, y comprise l'aventure de la croix. Le climat apporte son notable appoint: climat d'hiver et d'été, surtout d'hiver. Tous les climats excessifs peuvent déprimer l'organisme humain, le raidir, le figer, disait déjà Thucydide; en l'incitant à de vigoureuses réactions, ils peuvent tout aussi bien l'enrichir, développer sa capacité d'énergie. Au Canada, toujours dans le même sens que ne fera pas l'histoire? Histoire dont la constante sera d'exciter à des tâches de dépassement: dépassement dans l'étreinte d'une terre aux proportions continentales; dépassement dans une lutte pour la vie contre des forces démesurées, contre un jeune voisin agressif et de taille déjà géante. Et ne sont-ce pas là les influences conjuguées qui ont forgé l'âme du petit peuple colonial? Ne revenons pas sur sa gaité qui paraît avoir été franche, solide: sérénité d'athlète qui, pour avoir colleté pendant un siècle avec une nature sauvage et rebelle, n'en a gardé nul assombrissement. Sérénité d'homme de foi qui, dans les pires épreuves, sait où loger sa suprême espérance. La tension continue dans le dépassement ne l'a pas abattu. Pour la défense de leur pays, les miliciens canadiens n'ont jamais soutenu qu'une lutte surhumaine. En eux cependant, si ce n'est aux heures tragiques de la fin, aucun penchant au défaitisme. « Comme avec cela ils sont extrêmement braves et adroits, on en pourrait tirer de grands services pour la guerre, la Marine et les Arts », avait déjà écrit Charlevoix. Aux dernières heures de la Nouvelle-France, Bourlamaque ne pense pas autrement: « Les milices du Canada sont très bonnes. Il y a, dans ce pays-là, beaucoup plus d'hommes naturellement courageux que dans les autres. » Au reste, de la vigueur physique et morale des Canadiens, témoigne toujours leur extraordinaire vitalité. L'expansion française en Amérique du Nord nous a dit sur quelle race d'hommes les autorités coloniales avaient pu compter. Lors de l'expédition de Marin à l'Ohio, en 1753, expédition où tant d'hommes succombèrent, Duquesne dira des gens du pays: « Il n'y a que les Canadiens dans le monde qui soient en état de coucher en plein air et qui puissent tenir à l'ouvrage immense que ce détachement a fait... »

Conscience collective

A ce groupe humain déjà si « différencié », de personnalité si robuste, l'on se demande ce qui peut bien manquer, pour le compléter, l'achever, lui donner la cohésion suprême. Posséderait-il la conscience de la nation, l'idée de patrie? L'on se pose en s'opposant, a-t-on écrit. Les Canadiens ont bien le sens d'une distinction, d'une individualité propre dans la grande famille française. Laissons tomber le mot excessif de

Bougainville qui a trop l'air d'une boutade: « Il semble que nous soyons d'une nation différente, ennemie même. » (Mais les oppositions de sentiment, les petites mésententes déjà relevées entre Français et Canadiens, comme elles restent toujours promptes et fréquentes.) A la guerre les Canadiens préférèrent le commandement de quelqu'un des leurs. A propos d'une compagnie de miliciens partie frapper du côté de Boston, sous le commandement de Rigaud de Vaudreuil, Hocquart écrira, par exemple, que « la bonne volonté et le zèle des anciens Canadiens se sont particulièrement retrouvés sous son commandement ». Et l'on n'a pas oublié les doléances des marchands du pays contre les forains. Le même esprit de corps se manifeste jusque dans le clergé. Les prêtres canadiens se plaignent que « les prêtres venus de France » ne veulent admettre dans les charges aucun des natifs du Canada », cependant que l'Evêque se plaint, pour sa part, de l'humeur indépendante de ces natifs. N'y a-t-il point jusqu'aux missionnaires en qui Montcalm trouvait des « esprits de républicains » ? Du reste, voilà déjà longtemps qu'au Canada comme en France, le langage courant distingue « Français » et « Canadiens ». En marge d'une liste d'officiers et autres personnages qui sollicitent, en 1717, un avancement ou des gratifications, le Conseil de marine inscrit selon le cas: *Français*, *Canadiens*. L'expression « Canadien français » se peut retracer jusque dans La Hontan. Inconsciemment peut-être, le gouvernement de Versailles a favorisé l'éclosion de ce nationalisme avant le mot. Au besoin, il n'hésite pas à réprimer la morgue métropolitaine. A l'Evêque de Samos, qui cache trop peu ses préventions contre « quelques jeunes chanoines canadiens », le ministre, c'est en 1730, conseille la prudence: « Les Canadiens sont vifs et glorieux; il convient d'agir avec eux conséquemment à leur Tempérament afin de gagner leur Etat... » Et le ministre d'ajouter: « Je ne puis vous dissimuler qu'il m'est revenu que Mr de La Tour les Traitait un peu cavalierement... » Le ministre réprimande lui-même l'abbé pour son « trop de hauteur » avec les ecclésiastiques et les maisons religieuses. Des conseillers plus ou moins habiles n'eussent voulu, dans l'administration canadienne, que des Français de France et que des officiers français dans les troupes; l'autorité métropolitaine incline plutôt vers une nationalisation progressive du personnel administratif. La promotion des Canadiens, Hocquart ne l'a-t-il pas souhaitée jusque « dans le gouvernement des peuples » ? Avec le temps les enfants du pays ont vu s'ouvrir pour eux les hauts grades dans les troupes. Sur 42 capitaines des compagnies, 32, à la fin du régime, sont canadiens. De l'agrément du roi, de Beauharnois et de Hocquart, à quoi devaient servir les leçons de Droit du procureur Verrier, si ce n'est à préparer l'entrée de jeunes Canadiens au Conseil Supérieur ? Enfin, dans les derniers temps, on le sait encore, des Canadiens occuperont les postes de gouverneurs particuliers à Montréal, aux Trois-Rivières, et même, avec Pierre de Rigaud de Vaudreuil-Cavagnal, la haute fonction de gouverneur général.

→ En fallait-il davantage pour éveiller le sens de patrie et de nation ? Encore plus qu'avant 1713, les mots sont sur les lèvres. L'origine, l'histoire communes ont lié ces hommes. Pour eux la terre aussi est un lien. En 1715, pour justifier son apologie du Canada, un Ruette d'Auteuil invoque le sentiment naturel, chez toutes les nations, « de prendre intérêt pour la patrie ». En 1728, lors de l'alerte de Chouaguen, le baron de Longueuil qui voudrait un établissement français à la baie des Goyogouins, et qui y met beaucoup d'insistance, s'en excuse comme suit, auprès du ministre: « C'est la hâte que j'ai pour la conservation de notre pays qui m'y engage. » S'éloignent-ils du Canada, passent-ils en France, les Canadiens ne se défendent pas de la nostalgie. Ce sera le cas du Père Duplessis, jésuite canadien, passé au vieux pays dans sa jeunesse, et qui toujours, en sa correspondance, parle du Canada comme de son « cher pays ». Des Sœurs de la Congrégation, transportées de l'Île-Royale à La Rochelle, après la prise de Louisbourg en 1745, « soupirent toujours après le Canada », écrit l'abbé Le Loutre qui ajoute: « Elles ne sont nullement attachées à ce pays [la France] qu'elles regardent comme le lieu de leur exil. » Mme Bégon, née de La Morandière, avait grandement désiré s'en aller vivre en France; rendue là-bas la voici qui trouve tout à critiquer, et qui ne cesse plus, en son journal, d'exhaler son regret du Canada « que j'aime toujours ». Etienne Charest, seigneur de la seigneurie de Lauzon, passé en France après la conquête, écrit à un ami, dix ans après son départ: « Je te suis bien obligé des nouvelles que tu me marques de mon cher pays que la mort ne pourra me faire oublier. » Nul peut-être ne s'est plus nettement exprimé que M. de Vaudreuil, dernier gouverneur du Canada. Il sera de ceux qui tiennent à mettre sur le même plan le service du pays natal et le service du roi, lequel, dans le langage du temps, se confond avec le service de la France. Arrive-t-il à Vaudreuil de faire, par exemple, l'éloge du Sr Le Gardeur de Saint-Pierre, il exalte le zèle de l'officier « pour le service du roi et pour son attachement à sa patrie ». Un jour qu'il remercie le ministre pour le grand cordon de commandeur dont on vient de l'honorer, il lui écrit: « Cette marque de distinction m'occupe beaucoup moins que le désir que j'aurai toujours de donner de nouvelles preuves de mon zèle pour le service du Roy et de mon attachement à ma patrie. » Faut-il rappeler comme ce gouverneur plaçait les intérêts des colons au-dessus de la gloriole des chefs militaires et des troupes françaises ? A l'heure de la capitulation finale, on sait par quelles nobles paroles il se justifiait de son malentendu avec le chevalier de Lévis. Les conditions du général anglais, écrivait-il au ministre, « étaient d'ailleurs honorables pour l'armée et libérales pour les colons. C'est au point de vue de ces derniers qu'il fallait surtout se placer. M. de Lévis a surtout consulté son attachement à l'armée. » Ces textes peuvent paraître peu de chose. C'est pourtant par quelques-uns de ces mots ingénus que les historiens retracent un peu partout la genèse de l'idée de patrie. En France, par exemple,

quelle importance n'a-t-on pas donnée au vers fameux de la *Chanson de Roland*:

Terre de France, moult este doux pays !

Le Canada du milieu du dix-huitième siècle avait donc dépassé le stade du magma ethnique ou du simple agrégat de colons ou d'immigrants plus ou moins tassé ou fusionné. Son existence, nous le voulons bien, ne remontait pas bien haut. Il faut du temps, plus de temps d'ordinaire à l'ébauche originale d'un type humain, à l'avènement d'une civilisation. Mais le milieu américain, si différent du milieu d'origine, avait agi vigoureusement, imposé d'énergiques réactions. L'histoire, tissée de tant d'épreuves et de lourds labeurs, a fait le reste. Un esprit canadien, une âme commune existaient vraiment qui donnaient à un petit peuple, → ce que l'on appellerait aujourd'hui le sens collectif, la cohésion nationale. A son pays qu'il aimait comme une patrie, il réservait ses préférences sentimentales. Que faut-il de plus à l'existence d'une nationalité ? Dans son ouvrage, *The French Canadians to-day*, M. Wilfrid Bovey a pu écrire: « ...les Canadiens français constituaient une nationalité homogène bien avant l'arrivée des Anglais au Canada ». Pour l'histoire prochaine, qui ne verrait là un fait capital ?

CHAPITRE DOUZIÈME

L'Église et son oeuvre

Gallicanisme au XVIIIe siècle — Etat du clergé — L'Eglise et les missions indiennes — L'Eglise au cœur de la colonie

Une institution continue d'occuper grande place dans presque tous les secteurs de la vie coloniale: l'Eglise. Son rôle, l'histoire nous l'a appris, n'a pas diminué dans le domaine de l'enseignement et de l'hospitalisation. Ses missionnaires ont encore accompagné les explorateurs; on les retrouve à tous les avant-postes de l'empire: à l'Ile-Royale et en Acadie, à l'ouest, chez les Sioux et sur les traces de La Vérendrye; ils occupent les postes stratégiques autour des Lacs; avec l'occupation française, ils sont descendus en Louisiane. L'Eglise ne s'est pas interdit le domaine économique; nous avons dit la part prépondérante des seigneurs ecclésiastiques dans la conquête du sol. Il reste à décrire le rôle de l'Eglise dans le domaine qui lui est propre: le spirituel.

Gallicanisme au XVIIIe siècle

Pour s'en acquitter, a-t-elle gardé toute sa liberté d'action? Sous la Régence et sous le règne de Louis XV, le gallicanisme, le vieil ennemi toujours en armes, se serait-il montré plus agressif? Relevons quelques entreprises du pouvoir royal contre l'accroissement des propriétés en mainmorte, application aux colonies d'une législation métropolitaine. On relève aussi quelques atteintes à certaines immunités ecclésiastiques: droit d'asile aux malfaiteurs, exemption de taxes. En ce dernier cas les autorités y mettent de louables ménagements. Le Séminaire de Montréal n'en paiera pas moins sa taxe des fortifications. Des interventions plus ou moins tracassières, et même fort suspectes, n'ont pas cessé de se produire dans l'administration intérieure des communautés: limitation ou accroissement du nombre des religieuses; fixation de la dot d'entrée, immixtion dans le choix d'un directeur de séminaire, dans les querelles

ecclésiastiques, dans les questions de dîmes, de mariages, mariages célébrés par le prêtre en dépit du caprice des parents, mariages d'officiers et de soldats également célébrés sans l'abusivie autorisation des gouverneurs. Malheureusement les autorités religieuses, pas toujours très sûres de leurs droits, ne se font pas faute d'inviter parfois ces sortes d'intrusions. L'évêque implore lui-même l'intervention du pouvoir civil en matière religieuse; un curé en appelle comme d'abus contre l'évêque. Après Mgr de Saint-Vallier, qui disposait d'une fortune personnelle, l'une des misères des chefs de l'Eglise sera de manquer de biens pour s'acquitter de leurs aumônes et dépenses et de devenir plus ou moins des pensionnés du roi. Ne sommes-nous point d'ailleurs à une époque où un évêque d'esprit aussi libre que Mgr de Pontbriand, en fin d'une lettre au ministre, exprime l'espoir qu'on entrera dans « les vues d'un évêque qui n'a d'autre intention dans ce qu'il propose que le bien de son diocèse essentiellement uni à celui de Sa Majesté » ?

→ Disons néanmoins qu'en ses principes et dans son habituelle pratique, la politique religieuse de la monarchie n'a pas varié. Politique de déférence et de collaboration. Officiellement régent et roi continuent de proclamer la primauté du spirituel. A l'Eglise, au clergé, même respect, même assistance de finance et de police. L'Evêque reste toujours un personnage considéré, l'un des grands de la colonie. Souvent officiers ou gentilshommes, quémandeurs de faveurs royales auprès de la cour, sollicitent et non vainement son appui. Dans les choses spirituelles, gouverneurs et intendants ont consigné d'agir de concert avec l'évêque et les curés, et de se garder d'intrusion dans les affaires intérieures des communautés ou dans la juridiction épiscopale. Ils n'établiront, par exemple, d'administrateurs pour l'Hôpital général de Montréal qu'après s'être concertés avec l'évêque. Dans le règlement des districts de paroisse, les décisions seront prises en commun; mais au bas des documents, l'évêque apposera le premier sa signature; le gouverneur, après lui. L'intendant se porte au secours des curés dans le cas de la dîme, de la construction ou réparation des presbytères et des églises. L'autorité civile reste gardienne de la morale. Dans la répression des désordres, tels que la vente de l'eau-de-vie aux sauvages ou l'établissement de cabarets dans les côtes, gouverneurs et intendants auront à prêter leur appui au clergé. C'est après entente avec l'évêque et les curés que Bégon fixe le nombre des cabarets autorisés dans les paroisses. Les autorités en agissent de même plus tard, dans la réduction du nombre des fêtes d'obligation, réduction qui s'opérait alors dans tous les diocèses du royaume. → Entre le pouvoir civil et le pouvoir religieux, l'histoire ne découvre donc ni véritable hostilité, ni entraves onéreuses à la liberté de l'Eglise. Selon une opinion d'Alexis de Tocqueville, le clergé de France, pour avoir possédé de vastes propriétés foncières, aurait manifesté plus que toute autre classe du royaume, l'esprit d'indépendance, et voire « les passions du citoyen ». Au Canada la même cause semble avoir

produit les mêmes effets. Grand propriétaire lui aussi, le clergé colonial a toujours manifesté contre les empiétements du pouvoir politique, un esprit de résistance qu'on ne trouve même si vif, à l'époque, en aucune province intérieure de la métropole.

Etat du clergé

Ce clergé mérite-t-il, comme par le passé, la confiance de l'autorité et le respect du peuple ? Mgr de Saint-Vallier meurt en 1727. L'homme était d'humeur brouillonne, parfois tracassier. Par ses vertus, son zèle, le successeur de Mgr de Laval, qu'on a surnommé le saint Charles Borromée du Canada, appartient, à coup sûr, à la lignée des grands évêques. Il laissait une succession difficile. Pendant près de quinze ans, un autre malheur de l'Eglise canadienne sera de manquer d'un vrai chef. Mgr Duplessis de Mornay, déjà coadjuteur de Mgr de Saint-Vallier, refuse de passer au Canada. On lui donne pour coadjuteur, puis pour successeur, Mgr Dosquet qui, sur dix ans d'épiscopat, n'en passe que quatre en la colonie. Ce dernier évêque est manifestement inférieur à ses prédécesseurs. Sulpicien passé aux Missions étrangères, il a naguère vécu deux ans au Canada. Par inexpérience il ne s'attire pas moins toutes sortes de difficultés avec les autorités politiques, avec le chapitre, avec les curés. En 1740 un homme de rare valeur, Mgr de Lauberivière, vient prendre la direction de l'Eglise canadienne, mais pour mourir presque au lendemain de son arrivée. Enfin, en 1741, arrive à Québec Mgr de Pontbriand dont le marquis de Vaudreuil fera un jour cet éloge mérité : « Sa piété pour tout ce qui concerne la religion et son zèle pour le service du Roy sont inexprimables. » Ce dernier évêque de la Nouvelle-France allait panser bien des plaies.

Deux maux ont rongé un temps le clergé : l'esprit de querelle, le manque de sujets. L'esprit de querelle paraît bien être la suite d'un relâchement de discipline par les trop longues absences des évêques. Imputons-le aussi aux préférences trop affichées du successeur de Mgr de Saint-Vallier pour les prêtres français, tout comme à sa méfiance excessive des prêtres canadiens qu'il dénonce pour leur esprit indépendant et même frondeur. Pour préserver l'esprit de loyauté au roi, n'a-t-il pas nourri la singulière idée de mettre un curé français entre deux paroisses gouvernées par des prêtres canadiens ? La rareté des vocations sacerdotales paraît avoir plusieurs causes : l'humeur indisciplinée des enfants, la pauvreté des parents incapables de solder les frais de collège et de séminaire et encore l'étrange persuasion de Mgr Dosquet, qu'il en coûte moins cher de faire venir un prêtre de France que de le former au Canada. Des prêtres, il en manque dans les Séminaires. Beaucoup de paroisses sont privées de curés ou de missionnaires. Un bon nombre

sont desservies par des Sulpiciens, des Récollets et des Jésuites. Peu, du reste, en raison du système de la dime, sont en état de faire vivre un curé. Sur les quelque cent paroisses de l'époque, à peine connaît-on une vingtaine de curés *fixes*, c'est-à-dire non pas inamovibles, mais ayant presbytère et résidence.

L'Eglise et les missions indiennes

Ainsi, dans l'Eglise comme ailleurs, trop peu d'hommes pour un champ d'évangélisation toujours vaste et qui ne cesse de s'agrandir. Pour découronnées qu'elles soient de leur premier prestige, les missions indiennes n'ont pas été abandonnées. Récollets, Jésuites, Sulpiciens, prêtres des Missions étrangères et séculiers se partagent la tâche. Les Récollets besognent à l'Ile-Royale. Les Jésuites ont gardé leurs réductions de Lorette, du Sault-Saint-Louis, de Saint-François et de Bécancour, leurs missions abénaquises au nord de la Nouvelle-Angleterre, la mission de Tadoussac et du Saguenay, leurs anciennes missions autour des Grands Lacs. A la sollicitation de Vaudreuil, un Jésuite tentera de s'établir parmi les Sauvages de l'Ohio. Les Sulpiciens ont transporté au lac des Deux-Montagnes leur mission du Sault-au-Récollet et besognent aussi en Acadie. En 1749 l'abbé François Picquet va fonder l'audacieuse mission de la Présentation, au sud du lac Ontario, au-dessus des Mille-Iles, en bordure du pays iroquois. Le Séminaire de Québec, outre sa participation aux missions de l'Ile-Royale et de l'Acadie, a toujours la direction de la mission des Tamarois. Comme on le voit, le champ reste immense. Dans tout le « Continent du Canada », comme on disait alors, et cela voulait dire depuis l'Acadie et le bas du fleuve jusqu'aux Illinois, pas moins de 30 nations indiennes, soit environ 100,000 âmes, requéraient le ministère de l'Eglise. Pourquoi faut-il que l'une des tristesses de ce temps soit le manque de missionnaires ? Force est d'en convenir, les missions en pays sauvage ont beaucoup perdu de leur attrait d'autrefois. Mgr de Québec se plaint que la mission des Tamarois soit « très mal fournie de sujets depuis longtemps ». Même les missionnaires jésuites se font rares. L'historien des *Jésuites et la Nouvelle-France au XVIII^e siècle* le confesse franchement : « Il était plus facile de fournir des professeurs au Collège de Québec que des apôtres aux missions des sauvages. » Comment donc la ferveur apostolique du temps de Jogues et de Brébeuf a-t-elle pu s'atténuer ? Maintes causes y ont contribué. En première ligne, l'opiniâtre paganisme des Indiens, leur « éloignement infini pour tout culte », disait un mémoire de 1737 ; puis les débauches des vendeurs d'eau-de-vie ont lassé bien des courages. Si l'on envoie de l'eau-de-vie, diront même quelques habitués des missions, inutile d'envoyer des missionnaires. Enfin, à l'époque, les Pères de la Compagnie se laissent plus volontiers attirer par les Iles d'Amérique et par les pays

d'Orient. Dans les préoccupations des autorités coloniales et métropolitaines, en quelle désolante mesure aussi a baissé l'idéal apostolique des premiers temps. Pour d'insignifiantes raisons pécuniaires, on les voit refuser un assistant au missionnaire de Tadoussac pourtant débordé. En 1748 le ministre déclare le gouvernement de Sa Majesté trop pauvre pour porter assistance aux missions du Canada et prie les Jésuites des Iles de leur venir en aide. En 1727, dans l'envoi de missionnaires chez les Sioux, un souci l'emporte par-dessus tout: attirer ces Sauvages dans le parti de la France et diriger leurs pelleteries vers les comptoirs français. D'ailleurs, n'est-ce pas le temps où l'on transforme le missionnaire en agent politique? Dans l'Acadie anglaise, la diplomatie royale use habituellement de plus de discrétion; les missionnaires chargés des Acadiens sont priés de ne pas se rendre suspects aux gouverneurs anglais. Mais partout ailleurs, dans les Pays d'en haut, chez les Abénaquis, parmi les Sauvages du bas du fleuve Saint-Laurent, et même de ceux d'Acadie, non soumis aux Anglais comme les Acadiens, que voit-on, sinon des missionnaires exhortés par consigne à fomenter la guerre contre l'ennemi: Renards ou Anglais? Et l'autorité ne se gêne pas pour relever de ses fonctions le missionnaire qui manque de souplesse ou d'obéissance.

L'Eglise au cœur de la colonie

→ Son œuvre principale, la plus féconde, la plus durable, l'Eglise a continué de l'accomplir au cœur même de la colonie. Elle avait toujours affaire au même petit peuple d'une si favorable homogénéité: choix d'immigrants comme il s'en rencontre rarement en pays colonial; absence de toute divergence religieuse. Jusqu'à la fin du régime, les protestants ne sont admis dans la colonie qu'à titre de « Garçons et Commis » pour y suivre le commerce considérable de leur « Commetans » en France, et toujours avec interdiction d'amener avec eux leurs femmes. Cette population de foi homogène avait ses défauts; son histoire n'est pas un chapitre de l'hagiographie. On disait les Canadiens volages, vaniteux, sujets même à l'ivrognerie. Mais Hocquart qui les peint sous ces couleurs, se plaît néanmoins à reconnaître que, parmi eux, « on voit peu de scélérats » et que « tous sont attachés à la religion ». « Les peuples du Canada sont religieux », écrira-t-il un autre jour, cette fois avec Beauharnois. → C'est à ce peuple que l'Eglise va donner ses meilleurs soins. Nous avons exposé son œuvre dans le domaine de l'enseignement. Les hôpitaux, presque tous d'une pauvreté à peine imaginable, par suite d'incendies et autres malheurs, prodiguent quand même une charité héroïque. Le jour où l'œuvre des Frères Charon a sombré, Marguerite Du Frost de Lajemmerais, veuve de François d'Youville, s'est offerte vaillamment pour les remplacer. → L'Eglise se fera tout particulièrement la gardienne énergique de la morale, secondée, du reste, par le bras

séculier. Son ascétisme n'a pas fléchi dans ses rigueurs. Il ne recule pas devant les pénitences publiques, passées dans les mœurs, acceptées d'ailleurs loyalement par les fidèles. Les adultères, parmi les grands de la colonie, sont de ces cas qu'on dénonce jusqu'à la cour. Les hauts fonctionnaires scandaleux n'échappent pas à de sévères rappels à l'ordre. L'établissement des Anglais à Chouaguen a ramené la brûlante question de l'eau-de-vie. Dans les nations des Pays d'en haut l'alcool de Chouaguen a bientôt déchaîné les pires désordres; surtout — et le danger était là — il a fait s'effondrer la traite des Français. Qu'allaient faire les autorités coloniales ? En reviendrait-on au régime de la tolérance, c'est-à-dire à tous les abus du passé ? Les missionnaires obtiennent de Mgr Dosquet un mandement qui renouvelle le cas réservé. Harcelé par les autorités, l'évêque capitule plus qu'il ne faut. Mgr de Pontbriand, « homme ferme », disait l'abbé de l'Isle-Dieu, déclare nettement la traite de l'eau-de-vie « nullement nécessaire au commerce », même « dangereuse ». Et dans une formule péremptoire, il ose prononcer que, même sans la défense de l'évêque, le commerce d'eau-de-vie aux Sauvages ne saurait être absous. Mgr de Pontbriand n'empêche point le retour au régime de la tolérance. Il aura gagné néanmoins, et d'ordre précis du roi, que la tolérance en soit une « sans abus ». Enfin les historiens ont dit avec quel intrépide courage, dans les tout derniers jours du régime, les prêtres en chaire, l'évêque par un mandement, ont dénoncé les bals scandaleux de M. Bigot et les frivolités impardonnables de la haute société militaire et aristocratique.

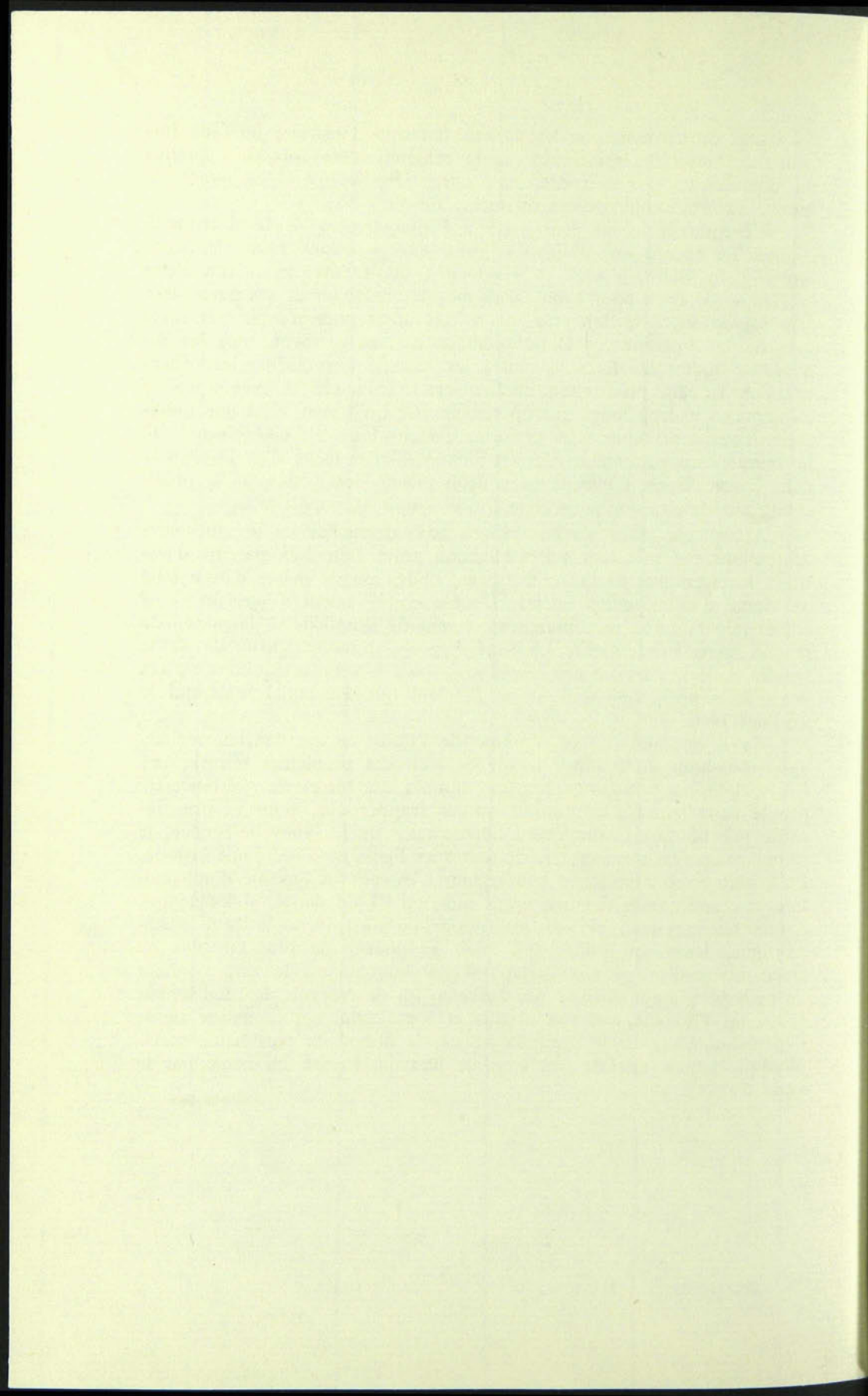
→ Une fierté entre toutes appartenait à l'Eglise: l'œuvre accomplie par elle dans la famille et dans la paroisse canadiennes. Nous savons déjà quelque peu ce que lui devaient ces deux institutions. Là plus qu'ailleurs la grande Ouvrière a façonné l'argile humaine. A qui voudrait apprendre comment bâtir un peuple de foi, les anciens évêques du Canada pourraient peut-être enseigner la formule. Et c'est bien ici qu'après Mgr de Laval, Mgr de Saint-Vallier prend sa taille de grand évêque. Il suffirait de lire son *Rituel*. A la famille, aux parents, il a prêché d'admirable façon, la grandeur, la dignité de l'enfant, « bienfait si précieux », « plutôt enfants de Dieu que les leurs ». Mais où les hautes visées de l'évêque se manifestent plus spécialement, c'est lorsqu'en ce pays où l'école atteint trop peu de monde, il institue les parents maîtres et éducateurs de la foi à leur foyer. Maîtres par l'exemple, mais tout autant par l'enseignement. Maîtres qui enseignent les prières et aussi, entendez-le: « les principaux articles de la foi », « les principes de la vie chrétienne ». Maîtres, au premier chef et, par obligation grave. Le Père Fernand Porter, o.f.m., l'a bien montré en son beau livre: *L'Institution catéchistique au Canada*. Avec quelles instances, dans ses mandements, ses instructions, ses synodes, l'évêque revient sur le sujet capital. Pour s'assurer de la régularité de cet enseignement dans la famille, il pourvoit même à une sorte d'inspection. Grand vicaire, archidiaque ou autre auront à s'enquérir, dans

les visites de paroisse, « si les parents ont soin d'instruire ou faire instruire des mystères principaux de la religion, leurs enfants, apprentis ou domestiques ». Les confesseurs interrogent les pères et mères de famille sur l'accomplissement du même devoir.

L'évêque porte un égal souci à l'enseignement de la doctrine à l'église. Ici encore une obligation grave engage « sous peine de péché mortel », le prêtre, le curé. « Si un curé, disait l'évêque, mérite d'être condamné de Dieu pour avoir laissé mourir quelqu'un de ses paroissiens sans sacrement, il le doit être encore davantage pour n'avoir pas eu le soin de les instruire... » Donc prédication, enseignement, tous les dimanches, toutes les fêtes, à toutes les messes, hors même les offices religieux. Et cette prédication, quel en sera le caractère ? L'évêque n'aime les sermons ni trop longs ni trop savants. Ce qu'il veut, c'est une prédication courte, pratique, sous la forme catéchistique. Le catéchisme ! On ne saurait dire autrement : Mgr de Saint-Vallier a tâché d'en inspirer le culte à son clergé. L'évêque ne conçoit même l'instruction ou la prédication chrétiennes que sous cette forme simple et populaire.

Après cela, nous n'avons plus à nous demander où les anciennes générations ont pris leur foi. Obligation grave faite aux parents d'instruire leurs enfants de la vérité divine ; obligation de même nature faite au clergé d'instruire les fidèles. Double enseignement s'épaulant et se complétant l'un l'autre. Enseignement tout de simplicité, à la portée du peuple, mais substantielle. Là s'est forgée l'armature spirituelle de la famille et de la paroisse canadiennes, et aussi le robuste équilibre de ces âmes de simples qui souvent ne savaient que l'essentiel mais qui le savaient bien.

Cet « essentiel », legs suprême de l'Eglise et de l'ancien régime, ajouterons-nous qu'il donne la clé de bien des problèmes historiques ? Les sociologues se sont quelquefois étonnés des forces de résistance du peuple canadien. Ce fait aurait pu les frapper que, pour l'esprit, insufflé par lui aux institutions fondamentales de la Nouvelle-France, le catholicisme s'est placé en tête de toutes les lignes de force d'une histoire. Et le fait est d'importance souveraine. L'essence et l'avenir d'une culture et d'une nation tiennent après tout, on l'a dit depuis si longtemps, à une métaphysique et aux institutions où s'est incarnée cette métaphysique. Dans un monde qui allait se donner de plus en plus au credo matérialiste et aux métaphysiques inhumaines, le rare bonheur du petit peuple canadien, à son berceau, fut de recevoir de l'Eglise, sur Dieu, sur l'homme, sur son origine et son destin, sur la nature de la société humaine, sur le droit, la justice, la liberté, la plus haute métaphysique jamais atteinte par le génie humain, haussé lui-même par la vraie foi.



QUATRIÈME PÉRIODE

Vers la catastrophe

(1755-1760)

QUARTERLY

Vol. 10

(1911-1912)

CHAPITRE PREMIER

La France: opinion et colonies

L'inévitable conflit — L'opinion française et la guerre — Les vrais responsables

Les chapitres qui précèdent, série de tableaux optimistes, ont pu donner le change sur l'avenir de la Nouvelle-France. Banal exemple de la façade brillante qui cache mal la fragilité de l'édifice. La colonie, c'était depuis longtemps la brutale vérité, restait à la merci de la première guerre entre la France et l'Angleterre. Vers 1750, sinon même au lendemain de la paix d'Aix-la-Chapelle, comment se cacher le conflit inévitable et prochain ?

L'inévitable conflit

Que de signes avertisseurs ! Dans l'Inde, conflit déjà ouvert, guerre de compagnies de commerce rivales, mais la compagnie anglaise bruyamment soutenue par l'opinion et par le gouvernement britanniques ; en Amérique du Nord, à la faveur des équivoques du dernier traité, continuation, de part et d'autre, de la guerre larvée ; en cette année même 1750, nouvelle et violente offensive de l'expansionnisme anglais vers l'ouest américain. Alors que la Commission des Limites s'est enfin remise au travail, le Parlement de Londres, prévenant toute décision, concède à des compagnies d'actionnaires yankees et virginien, 600,000 acres de terrain pour la colonisation, sur les deux rives de l'Ohio. Parmi ces actionnaires figurent des familles de planteurs, telles que les Lee, les Washington. D'autres, ceux-ci trafiquants du Maryland et de Pennsylvanie, poussent leurs excursions commerciales dans la direction du Détroit, bâtissent, au sud-ouest du lac Erié, le fort Pickawillany. La lutte pour la possession du bassin de l'Ohio, objectif principal du prochain conflit, est bel et bien engagée. A la Rivière-aux-Bœufs, à la Rivière-à-la-Roche, les Anglais tentent d'attirer et de corrompre les Sauvages des Pays d'en haut. A la veille de son départ (12 juin 1755), le gouverneur

Duquesne jette ce cri d'alarme: « Les Anglais nous menacent de partout d'ailleurs... » Entre-temps, plus pratique que les Français, l'adversaire se hâte d'occuper effectivement ses conquêtes. Le gouvernement anglais déroge à sa politique coloniale traditionnelle et vient fonder lui-même la ville d'Halifax. Pour coloniser, angliciser la Nouvelle-Ecosse, y débarquer, dans la seule année 1749, 3,750 colons, il va dépenser plus de 100,000 livres sterling. Et pour qu'on ne se méprenne pas sur ces agissements, en Angleterre, ainsi qu'on l'avait fait pour la guerre d'Espagne, on prélude au prochain conflit par une violente campagne d'opinion. Tenue en alerte par les nouvelles d'Amérique, bien orchestrée par le gouvernement lui-même, la presse anglaise ne décolère pas contre les usurpations de la France en Amérique et contre ce que l'on appelle la violation des traités.

L'opinion française et la guerre

- Ce serait la guerre. En quelles dispositions d'esprit la France va-t-elle s'y engager ? La guerre serait principalement une guerre coloniale, pour des objectifs surtout coloniaux. Souvenons-nous du mot de Pitt: « L'Amérique sera conquise en Allemagne. » Une guerre de cette nature, quel accueil promettait de lui faire l'opinion française ? Opinion, colonies, deux mots qui font se dresser un nom, un spectre: Voltaire. Voltaire, → le grand coupable ! N'est-ce pas simplifier l'histoire outre mesure ? Sans atténuer le rôle du malfaisant génie, faut-il oublier tant d'autres comparaisons, à commencer par Montesquieu, moins léger de réputation que le sieur Arouet, mais dont l'influence aura été, à ce qu'il paraît bien, plus pernicieuse ? Quelques notes bibliographiques nous apportent les éclaircissements qu'il faut. C'est dans l'*Essai sur les mœurs*, dans le *Précis du Siècle de Louis XV*, dans *Candide*, dans sa correspondance, que Voltaire s'est surtout acharné contre le Canada. Quelques-unes de ses amabilités nous sont familières: le Canada « le plus détestable pays du Nord »; « pays couvert de neiges et de glaces huit mois de l'année, habité par des barbares, des ours et des castors »; « ces quinze cents lieues, dont les trois quarts sont des déserts glacés... »; « les dépenses de la guerre pour conserver ces pays coûtaient plus qu'ils ne vaudront jamais »; « je voudrais que le Canada fût au fond de la mer glaciale »; « La France peut être heureuse sans Québec ». Flèches empoisonnées, qui sont loin de vider le carquois de M. de Voltaire. Et pas davantage ne voulons-nous ignorer que M. de Malesherbes, devenu directeur de la librairie de France, c'est-à-dire contrôleur du commerce et de la circulation des imprimés, lève, à partir de 1750, le *nihil obstat* sur la publication des œuvres de Rousseau, de l'*Encyclopédie* et aussi de Voltaire. A-t-on pris garde toutefois que l'*Essai sur les mœurs*, si l'on néglige l'édition clandestine de 1753, est de 1756, que *Candide* est de 1759, et le *Précis de Louis XV* de 1768; qu'enfin la correspondance ne pouvait

atteindre qu'un petit nombre de personnes ? Acérés tant que l'on voudra, les traits du terrible pamphlétaire venaient donc un peu tard pour faire beaucoup de mal. Il en va tout autrement de M. le baron de Montesquieu. Les *Lettres persanes* sont de 1721, et l'*Esprit des Lois* de 1748. Ce dernier ouvrage, qui obtint vingt-deux éditions en dix-huit mois, quelle vogue n'a pas été la sienne dans les milieux administratifs où l'on s'occupe des affaires coloniales. Des historiens des colonies, comme E. Daubigny, nous l'ont appris, on le rencontre alors « sur les bureaux de tous les écrivains de la marine ». Et combien de mémoires des archives des colonies citent et commentent à l'époque des extraits de l'*Esprit des Lois*. Or, que trouve-t-on en Montesquieu ? D'accord avec tous les esprits de son temps, l'écrivain donne naturellement la prééminence aux Iles, colonies « les plus admirables de toutes », qui fournissent à la France ce qu'elle n'a point et qui lui achètent ce qu'elle produit. Mais Montesquieu n'en reste pas là. C'est bel et bien l'opportunité même des colonies qu'il conteste. Les *Lettres persanes* contiennent, par exemple, cette pointe maligne, reprise sous une autre forme dans l'*Esprit des Lois* : « L'effet principal des colonies, c'est d'affaiblir les pays d'où on les tire sans peupler ceux où on les envoie. Il faut que les hommes restent où ils sont. » Le mot, une fois lâché, et de si haut, ne ferait que trop son chemin. Ces beaux esprits, d'ailleurs, Montesquieu aussi bien que Véron de Forbonnais, celui-ci auteur des *Eléments du Commerce* (1754) et de l'article *Colonies* dans l'*Encyclopédie*, comme ils s'acharnent à diminuer l'importance des possessions coloniales. Pour elles, bien entendu, plus rien du rôle idéaliste des nouvelles Frances « provignées » du temps de Montchrestien ou de Richelieu, prolongements outre-mer de l'esprit et de l'influence de la mère-patrie ; pas même l'honneur d'appartenir, fût-ce à titre de parcelles, au territoire national ; mais la fonction la plus utilitariste, la plus terre à terre qui soit : celle de fournisseuses de denrées indigènes à la métropole et de marché exclusif à ses produits. Rôle de possessions exploitables à merci, écrasées sous le faix du pacte colonial appliqué dans sa pire rigueur. Le but de l'établissement colonial, soutenait expressément Montesquieu, c'est l'extension du commerce, « non la fondation d'une ville ou d'un nouvel empire ». Et Forbonnais d'insister, pour sa part, sur la stricte dépendance des colonies à l'égard de leur métropole. Devant une telle perspective, n'est-il pas superflu de se demander quel cas l'on pouvait faire des colonies qui, loin d'enrichir le royaume, avaient la réputation d'en gruger les budgets ? Au reste, l'*Encyclopédie* s'est chargée de nous répondre en accordant au Canada tout juste douze lignes insignifiantes.

Dépendances négligeables, sinon gênantes, voilà bien exactement l'idée que se fait, des colonies, l'opinion des lettrés et même de trop de politiques en France. Des jugements pessimistes comme ceux de Montesquieu et de Forbonnais, en trouve qui veut dans Mably, dans Mirabeau, dans Diderot et dans combien d'autres. Dans ses *Mémoires*, le marquis

d'Argenson (René-Louis de Voyer), ministre des Affaires étrangères sous Louis XV, de 1744 à 1747, en a consigné de non moins catégoriques. C'est ce ministre qui a écrit: «...nous avons des colonies que je troquerois contre une épingle si j'étois roi de France». «Elles coûtent beaucoup, assurait-il encore, et je le demande, à quoi profitent-elles?» Dans les colonies — et il n'exceptait ni celles d'Asie ni celles d'Afrique — d'Argenson ne voyait qu'un sujet d'embarras pour la politique royale, des dépendances d'humeur frondeuse, au surplus, dont la tendance ultime est de «se constituer en républiques indépendantes». Un autre, le marquis de Capellis, attaché à la marine sous Machault, tient des propos aussi édifiants, en 1758: la France ne serait «pas en état de peupler un pays aussi vaste que le Canada»; «immenses déserts qu'il est [d'ailleurs] impossible de peupler», «l'isle de Terre Neuve et la moitié de St Domingue valent beaucoup mieux que tout le Canada». Textes, on peut le constater, fort peu éloignés de ceux de Voltaire qui, somme toute, n'aura fait que styliser l'opinion de son temps. Toujours et partout le même scepticisme ou la même ignorance. Exception faite de quelques esprits clairvoyants et de quelques milieux industriels ou marchands, qui savent ceux-ci ce que leur rapporte le Canada, chacun pense un peu comme l'auteur de *Candide* et de *l'Essai sur les mœurs*. «L'expansion coloniale, note René Pinon, dans son *Histoire diplomatique* (tome IX de *l'Histoire de la Nation française*), n'est jamais passée au premier plan de la masse des Français.» Le Canada — la plus vaste des colonies françaises et la seule de peuplement vraiment français — n'obtient pas meilleure fortune. «Au temps de la guerre de Sept ans, avoue Charles de La Roncière, le Canada était... un nom inconnu à la majorité des Français.» «Païs peu connu, écrivait Montcalm, et que l'on a, je crois, cherché à ne pas faire connaître.»

Les vrais responsables

Des historiens s'en prennent à la malfaisance de l'opinion, puissance nouvelle et rivale de celle du roi. M. Pierre Gaxotte écrira, par exemple, dans le *Siècle de Louis XV*: «Garder un empire colonial contre le gré des classes agissantes eût été un miracle. C'est à Paris, non à Québec et à Pondichéry, que s'est joué le sort de nos possessions lointaines.» Explication qui ne peut fournir le dernier mot. La question serait de savoir qui a fait l'opinion? A l'égard des colonies et de sa part après tout dans le partage des nouveaux mondes, comment la France, puisqu'il s'agit d'elle, en est-elle venue à ce détachement déplorable et hautain? Nous assistons, en somme, à un retour offensif de l'anti-colonialisme, après un sommeil au moins apparent de près d'un siècle. Ce réveil, à quoi l'attribuer? L'explication ne vaut pas davantage qui s'en prend à l'absence ou à la faiblesse de la contre-propagande. Charlevoix, c'est entendu, vient trop tard; La Galissonnière, de même. Et

pareillement de quel poids pouvaient être, à une date aussi tardive que 1758, les mémoires soumis à la cour par le jeune de Bougainville, même appuyé par Etienne de Silhouette et même s'il lui arrive, comme il le prétend, de travailler avec Mme de Pompadour, « alors premier ministre » ? La véritable contre-propagande n'a pas laissé de se faire, quoi qu'on dise, et aux points stratégiques, à Versailles même, dans les bureaux, par les administrateurs de la colonie, par les évêques, par tant d'autres qui ont gardé la foi en l'avenir du Canada et qui souvent s'en sont exprimés avec éloquence et force. Que lui a-t-il manqué pour étouffer la propagande adverse ?

Le funeste état de l'opinion, on pourrait peut-être l'expliquer par le vieillissement de l'institution royale en France: cette cour par trop faite d'une noblesse domestiquée et fainéante, milieu qui, à la longue, ne pouvait que dégénérer en foyer d'intrigues morbides, développer, dans les hautes classes, la frivolité des mœurs et de l'esprit. Il semblerait encore que le décri des colonies soit le propre des métropoles déclinantes, devenues incapables de porter le fardeau d'un empire. A la cour de Louis XV, on ignore la valeur du Canada; au Portugal, vers le milieu du seizième siècle, on dédaigne le Brésil. Dans l'Angleterre de 1850, ébranlée par une crise économique-sociale, une école surgira qui ne voudra plus voir, dans les colonies, qu'une « meule au cou de la métropole ». En France toutefois le mal paraît plus profond. Les premiers responsables, oserons-nous dire, sont moins les intellectuels que les politiques. L'anti-colonialisme, à l'égard du Canada, à tout le moins, nous l'avons vu poindre, à l'époque du Traité d'Utrecht, et comme une conséquence fatale de la politique lésineuse de la monarchie. Un Canada mal soutenu, mal développé, ne pouvait que décevoir le roi et ses ministres. Continué pendant un demi-siècle, la même politique ne pouvait qu'empirer les choses. Pour reprendre un mot d'Emile Salome, un Canada inconnu, parce que inexploité ou à demi-exploité, ne pouvait être qu'un Canada méconnu. De là vient tout le mal. Lorsque dans la guerre de Sept ans, la France se battra principalement pour son empire colonial et en particulier pour le Canada, cette impression funeste sera bien la sienne de se battre pour des enjeux secondaires.

Dans l'esprit des philosophes et des encyclopédistes, on discerne, par malheur, un dérangement plus inquiétant. Depuis 1715, France et Angleterre n'ont pas vécu impunément une période d'alliance politique. En France, l'influence anglaise a régné comme autrefois l'influence italienne, puis espagnole. « Le vent souffle d'Angleterre », note en ses *Mémoires*, le marquis d'Argenson. Comment philosophes et encyclopédistes s'inquiéteraient-ils de la grandeur envahissante de la rivale de leur pays quand toute leur admiration va à cette idole de l'autre côté de la Manche ? En politique, leur philosophie, on ne le sait que trop, est d'essence révolutionnaire. Elle procède d'un esprit d'opposition à l'absolutisme monarchique, et d'un emballement naïf pour le libéralisme anglais. « L'Angleterre est

à présent le plus libre pays qui soit au monde », proclame Montesquieu. Et Voltaire de renchérir: « Il faut aimer l'Angleterre. » Ce n'est pas d'aujourd'hui que les passions idéologiques déracinent les hommes de leur pays. Plus Anglais que Français, qu'importait aux dirigeants de l'opinion, l'avenir colonial de la France en regard des réformes politiques, suprême ambition de ces idéologues ? « Les écrivains, les parlementaires, écrit Emile Bourgeois, dans son *Manuel de politique étrangère*, épris de la liberté et des assemblées de l'Angleterre, la lui [au peuple] représentent, non comme une rivale, mais comme un modèle. A quoi bon fonder des empires asiatiques ? Ne valait-il pas mieux fonder la constitution en France ? »

Sous ces dangereux auspices allait s'engager la guerre coloniale de 1755. Pour la France, ce n'était pas, hélas, la seule faiblesse.

CHAPITRE DEUXIÈME

Vers la catastrophe

A) Guerre et marine

Finances françaises — Finances et marine — Conséquences pour le Canada

Finances françaises

Il a été souvent question, en cette histoire, de la lésinerie du gouvernement métropolitain: lésinerie par trop manifeste dans tous les chapitres du budget colonial. Singulière finance, en effet, lorsque mise au compte du pays réputé le plus puissant de l'Europe, peu en accord, à tout le moins, avec le train des somptueux souverains de Versailles. Du contraste, où trouver la raison? Tant de dépenses somptuaires de la cour de Louis XV eussent-elles pu s'appliquer à des fins plus pratiques? Une mise en valeur plus méthodique, plus progressive des colonies n'aurait-elle point constitué, pour les finances françaises, de fructueux placements? → Là n'est point, pour le moment, la question. Le fait, la vérité, pour déconcertants qu'ils paraissent, s'expriment comme suit: l'Etat français est pauvre. Etat pauvre dans un pays riche, si l'on veut; ce qui ne lui enlève rien de sa pauvreté. L'histoire financière de la France, sous l'ancienne monarchie, tant d'historiens l'ont affirmé, se ramène trop souvent à l'histoire de ses déficits. Equilibre, et surtout surplus budgétaires, ce sont là, pour la France, bonheurs exceptionnels et qu'elle n'a connus que pendant une courte période de l'administration de Colbert. Dès 1673, le malaise financier réapparaît. Pendant trois années au plus, en 1737, 1738, 1739, sous le ministère Fleury, et grâce, cette fois-ci, à Philibert Orry, contrôleur général des finances, les recettes vont couvrir de nouveau les dépenses. Après quoi le mal s'installe définitivement jusqu'à la Révolution. Le paiement des rentes sur l'Etat, le remboursement des emprunts absorbent à eux seuls la moitié du budget, soit 300 millions.

→ [Etat pauvre dans un pays riche, mystère qui n'a rien que d'apparent. Dans la France heureuse et prospère du dix-huitième siècle, ce n'est point l'argent qui manque, mais le moyen, pour l'Etat, de l'aller chercher.] Aux prises du fisc et à ses moindres réformes, personne, dans le royaume, qui ne s'oppose avec la dernière opiniâtreté: les nobles et le clergé au nom du « privilège »; la bourgeoisie et surtout les paysans, par aversion traditionnelle; tous encouragés, soutenus dans leur résistance, par les parlementaires. En 1749 un ministre à poigne et d'esprit solide, Machault d'Arnouville, tente l'impôt d'un vingtième sur les revenus, « sans connaître ni privilèges ni privilégiés ». L'on est au lendemain de la paix d'Aix-la-Chapelle. Les finances publiques sont dans un état déplorable. Mieux appuyé par le roi, Machault aurait pu renouveler, quoiqu'en plus petit, l'expérience de Colbert. Il n'aboutit qu'à déchaîner ce qu'on a appelé « la guerre de l'impôt ». Comme au temps de la Fronde, le Parlement de Paris refuse d'enregistrer les édits du roi; partout, jusque dans les provinces, le peuple, le clergé se solidarisent avec les parlements; le clergé, le plus riche contribuable, finit par gagner son point. En 1753, en 1756, pour l'imposition d'un second vingtième, en pleine guerre cette fois, il faudra briser les parlementaires, les exiler, les emprisonner. En sept ans, huit contrôleurs généraux auront dû s'effacer devant cette rébellion. Quelle étrange conduite, dirons-nous en passant, que celle de ces robins, alliés des philosophes, qui, par tous moyens, diffusent la théorie de la Monarchie constitutionnelle, largement assise sur la généralisation de l'impôt, et qui s'accrochent opiniâtement à un régime de classes privilégiées. Deux ans après ce refus des subsides nécessaires au salut de la France, par les parlements français, le parlement anglais, composé de lords et de bourgeois, votera, sans sourciller, les millions exigés par Pitt pour assurer contre la France, la suprématie anglaise.

Finances et marine

Le bilan de cette guerre de l'impôt s'avère on ne peut plus désastreux. Elle a empêché la réduction des impôts roturiers, prolongé ce paradoxe d'un pays où les petits et les pauvres font vivre les riches et les grands; elle a empêché de même l'assainissement des finances et l'amortissement de la dette de l'Etat. Mais, à la veille d'une guerre coloniale, sa lourde responsabilité aura été d'entraver la réfection d'une arme essentielle: la marine. [En 1681, Colbert, avec un effectif de 276 vaisseaux: galères, vaisseaux de ligne, frégates, avait pu faire, de la marine de guerre de la France, la première du monde.] Dès la mort du grand ministre, commence l'irréparable décadence. La défaite de la Hougue est venue mal à propos donner raison aux « continentaux » sur les « maritimes ». [Sur la fin du grand règne, les 276 vaisseaux du temps de Colbert sont réduits à 80 dont 40 seulement en état de prendre la

mer. La décadence ne fait que s'accroître sous la Régence. Il semblait que la France allait tenter cette politique absurde d'une puissance coloniale qui se refuserait à devenir ou à rester une puissance navale. En 1741, à la veille de la guerre de la Succession d'Autriche, la flotte française en est réduite à 51 vaisseaux, dont 15 frégates. Puis la guerre éclate qui fait tomber la moitié de la flotte marchande aux mains des Anglais. A ce moment la pêche de Terre-Neuve, d'une importance vitale pour la formation des équipages, est pratiquement abandonnée. Et il n'est pas superflu de se rappeler que l'époque dure encore où marins et matelots de la marine de guerre se forment dans la marine marchande et la marine de pêche. Selon le *Précis du Siècle de Louis XV*, après la défaite de La Jonquière dans le combat naval du Finistère, suivie bientôt de celle de M. de l'Estanduère, il ne reste plus à la France qu'un seul vaisseau de guerre. « On connut dans toute son étendue, conclut Voltaire, la faute du Cardinal de Fleury, d'avoir négligé la mer... » Le reproche porte à faux. Pour répondre, en effet, à un dessein du cardinal, Maurepas avait préparé un plan de reconstruction navale échelonné sur dix ans qui eût donné au roi 110 vaisseaux de ligne et 54 frégates. Maurepas, par malheur, tombe en disgrâce en 1749. Ses successeurs, Rouillé, puis Machault, se heurtent à la crise des finances, à la guerre de l'impôt et à pire encore. Les intrigues de cour qui foisonnent à l'époque, sèment d'ardentes divisions jusque dans le Conseil du roi. Sur l'opportunité d'un relèvement de la puissance maritime de la France, les ministres sont loin de s'accorder. Le marquis d'Argenson, par exemple, que nous savons par ses *Mémoires* si hostile aux colonies et même au commerce de long cours, n'eût voulu « de marine que royale et par escadre, pour protéger nos marchands dans l'occasion, nos côtes et nos alliés ». En 1755, à la veille de la nouvelle guerre, à peine Machault a-t-il pu réaliser une moitié du programme de Maurepas: 45 vaisseaux, une trentaine de frégates. Quelque 75 vaisseaux de guerre pour couvrir les côtes de France, l'Inde française, les possessions africaines, les Antilles, la Guyane, la Louisiane, l'Ile-Royale, le Canada; maigre flotte qui devra tenir tête, par surcroît, à la première puissance maritime de l'époque. Par une incroyable incurie, il se trouve, en même temps, que les arsenaux sont vides de bois de construction, de mâtures, d'agrès, d'artillerie; sur 914 officiers, 700 se trouvent à terre. Admirable préparation, on l'avouera, à une guerre qui serait, pour une si grande partie, une guerre navale. Bougainville avait raison d'écrire dans son journal, le 24 octobre 1758: « Notre marine est écrasée et cet objet seul a causé cette guerre... »

C'est à l'époque de Maurepas et de ses successeurs que le roi entreprend de faire construire, pour son compte, des vaisseaux de force aux chantiers de Québec. Le bois ne manque pas au Canada pour en fournir les arsenaux de France. Que n'a-t-on favorisé ce commerce, plutôt que celui des pays du nord de l'Europe? Rien n'empêchait, non plus, les chantiers de Québec de mettre à l'eau plus qu'un navire tous les deux

ou trois ans. Que ne les a-t-on outillés en conséquence ? En 1748, Bigot demande au ministre 150 charpentiers; le ministre en envoie 23. Au reste, par des intrigues dont on ne saisit pas toujours les fils, Bigot ne serait-il pas l'officieux qui aurait porté le coup de mort aux chantiers québécois ? Que de fois la modeste concurrence de ces chantiers a paru porter ombrage aux arsenaux et chantiers de France. Nous nous rappelons avec quelle vivacité Hocquart avait dû prendre la défense des bois canadiens si vertement critiqués par ces messieurs des ports de la métropole. Dès son arrivée, Bigot ressasse les mêmes critiques. Et il n'a pas de peine à les aggraver. Il eût fallu développer opportunément les industries auxiliaires de la construction navale; jusqu'à la fin, on fait venir de France la plupart des agrès. C'est à peine si, en 1749, une forge, enfin construite près des chantiers de Québec, peut préparer quelques pièces de fer. Il paraissait également d'élémentaire bon sens de former, dans la colonie, les équipages destinés à la manœuvre des vaisseaux de construction canadienne. Encore jusqu'à la fin l'on garde l'habitude de les faire venir, à grands frais, d'outre-mer, depuis le commandant jusqu'au moindre matelot. Bigot a donc beau jeu quand il invoque le coût excessif des vaisseaux de fabrique canadienne, la main-d'œuvre à elle seule, dira-t-il, coûtant « le double plus cher qu'en France ». En 1752, le ministre Rouillé, impressionné par les observations de Bigot sur la qualité des bois, décide de suspendre la construction navale au Canada. L'*Algonquin* et deux autres frégates seront achevés. Mais on attendra leur épreuve de durée avant d'en mettre d'autres en chantier. Le lancement de l'*Algonquin*, vaisseau de 74 canons, a lieu en 1753; celui de l'une des frégates, l'*Abénaquise*, en 1756; la construction de la seconde, le *Québec*, est suspendue en 1757, faute de charpentiers alors dispersés par les mouvements de guerre. Les opérations militaires auraient donc mis fin, cette année-là, à la construction navale pour le roi. Mais, d'ores et déjà, Bigot n'avait-il pas réussi à fermer à demi les chantiers canadiens ?

Conséquences pour le Canada

Construction au ralenti dans la métropole, construction suspendue dans la colonie: méthode assez médiocre pour le relèvement d'une flotte. A l'heure de la guerre la France se trouvera donc dans une infériorité navale notoire. Alors qu'en 1755 elle ne dispose que de 45 vaisseaux et d'une trentaine de frégates, l'Angleterre peut aligner le double et même plus que le double de ces effectifs: 90 vaisseaux et 70 frégates. A la fin de 1759, les forces anglaises, rapidement croissantes, s'établissent au chiffre de 422 vaisseaux. L'on aperçoit déjà le cas qu'il importe de faire d'un projet de diversion sur les côtes américaines, entre la Virginie et les Carolines, projet de Bougainville, ou de ces projets de descente

sur les côtes d'Angleterre, projets multiples et déjà vieilliss, auxquels il ne manquera, pour réussir, a dit quelqu'un, que des vaisseaux et un Guillaume le Conquérant.

Soulignerons-nous davantage quelles inquiétudes les statistiques comparatives des flottes des deux puissances peuvent susciter ? Inquiétude, pour un pays comme la France, qui, en Europe, a des côtes et des alliés à protéger. Inquiétude pour une colonie, telle que le Canada, à demi embouteillée depuis le Traité d'Utrecht, et qui ne peut compter que sur la flotte métropolitaine pour lui garder sa respiration vers la mer et lui constituer son premier bouclier. C'était déjà trop que, pour son peuplement et toute sa vie économique, l'on eût laissé le Canada se débrouiller sans valable appui. Lui faudrait-il maintenant se passer de l'indispensable ligne de force qu'est, pour toute colonie, la protection militaire de sa métropole ? Nous l'avons dit tant de fois : l'angoissante perspective du conflit en Amérique du Nord tenait au déséquilibre des forces entre colonies françaises et colonies anglo-américaines. Ce déséquilibre, que la France se mit hors d'état de le corriger par ses forces prépondérantes, soit en Europe, soit sur la mer, et qui ne voit où aboutit la tragique conjoncture d'une colonie incapable de se passer de l'assistance de sa métropole et d'une métropole incapable de secourir efficacement sa colonie ? Le 8 février 1759, Etienne de Silhouette, naguère contrôleur général des finances et ministre d'Etat, donnait cet avertissement à l'un des ministres de Louis XV : « Le débat est aujourd'hui entre la France et l'Angleterre pour la prépondérance en Amérique. Les Anglois suivent leur objet avec une attention, une activité, des efforts et une défense qui prouvent au moins que l'influence du système de l'Amérique sur celui de l'Europe, n'est point une opinion problématique parmi cette nation... Comme les forces de mer des Anglois sont de beaucoup supérieures à celles de la France, c'était une raison de plus de fortifier le Canada en hommes ; mais être inférieur, ainsi qu'on l'est en Amérique et sur terre et sur mer, on doit s'attendre à une suite de revers... » On n'échappe pas à cette évidence que, laisser tomber sa marine, c'était, pour la France, le sacrifice anticipé de son empire colonial.

CHAPITRE TROISIÈME

Vers la catastrophe

B) Guerre et systèmes d'alliances

L'option de l'Angleterre — L'option de la France — Conséquences pour le Canada

Faible sur la mer, la France corrigerait-elle cette infériorité par une forte position sur le continent ? La dernière guerre avait passablement dérangé l'échiquier européen. Un regroupement des influences et des forces militaires s'annonçait. De quel côté se dirigerait la France ? Sa politique extérieure vaudrait-elle mieux que sa politique intérieure ? C'est toute la question du renversement des alliances au cours de la guerre de Sept ans qu'il faut ici brièvement exposer, sous peine de ne rien comprendre aux événements qui vont suivre.

L'option de l'Angleterre

➤ (Déterminée à rompre la paix, l'Angleterre ne manquerait pas de se chercher un soldat en Europe. Entendons un prince, un Etat, associé à ses intérêts, prêt à combattre pour elle et à ses frais. Geste coutumier de la diplomatie anglaise et qui, dès ce temps-là, n'échappe point au plus modeste observateur. Puissance maritime plus que terrestre, l'Angleterre a d'abord besoin de cet appui pour couvrir le Hanovre, plus cher au roi Georges que les nouveaux mondes. En second lieu, comme l'écrit M. René Pinon, dans sa grande *Histoire diplomatique*, elle ne peut se dispenser d'entretenir en Europe « la rivalité des puissances », et cet « état de trouble et d'instabilité » qui lui vaut, chez elle, la sécurité et la liberté d'action sur les mers.)

Ce « soldat continental » de l'Angleterre, qui serait-il ? Jusqu'en 1748, comblée de subsides, l'Autriche avait tenu ce rôle qu'elle pouvait d'ailleurs assumer excellemment. Elle avait un pied en Italie, un autre

dans les Pays-Bas. Son prestige impérial lui valait une sorte de suzeraineté sur les principautés d'Allemagne. Il parut néanmoins que l'Angleterre jetterait cette fois son dévolu sur le roi de Prusse; il lui coûterait moins cher qu'une impératrice d'Autriche; au surplus, l'ayant eu comme adversaire dans la guerre récente, elle le jugeait excellent stratège, plus en état que l'ancienne alliée de protéger le Hanovre, et peut-être avait-elle pressenti le nouveau soleil levant. En outre, sachant Frédéric l'idole des philosophes aussi prussophiles qu'anglophiles, il ne déplaisait pas à l'Angleterre de jeter cet embarras de surcroît dans la politique intérieure de la France. Elle tenait même si fort à sa nouvelle combinaison que, pour fixer de son côté les balancements de Frédéric, elle avait, à coups de livres sterling, et par une inspiration de génie, noué une première alliance avec la Russie, terreur du roi de Prusse. La manœuvre s'avérait de tout point fort avisée. Elle enlevait un allié à la France; puis, le Hanovre bien pourvu de couverture, parce que davantage à portée de la Prusse, rien ne pouvait plus empêcher l'Angleterre de s'engager à fond dans la guerre navale. Que la maîtresse des mers parvînt à retenir en Europe le gros des forces françaises, et ce serait un jeu pour elle de conquérir les Indes et l'Amérique.

L'option de la France

Lâché par le roi de Prusse, que ferait Louis XV ? Ce premier renversement d'alliances n'allait-il pas l'obliger à reviser lui-même ses positions diplomatiques ? En riposte à l'Angleterre qui voulait forcer la France à rester sur le continent, la France saurait-elle forcer l'Angleterre elle-même à rester en Europe ? Pour le Canada, l'on ne saurait exagérer l'importance de cette partie diplomatique, puisque sa bataille à lui ne pouvait plus être gagnée sur la mer. Nous n'avons pas à revenir sur la politique anglophile pratiquée par la Régence, à l'encontre des dernières volontés de Louis XIV. Alliance à rebours, alliance chimérique entre deux pays dont les intérêts sur le continent et sur la mer se faisaient de plus en plus divergents. Nous l'avons rappelé dans le temps: tout conseillait à la France de s'allier, soit aux puissances, comme la Hollande ou l'Espagne, qui avaient comme elle un empire colonial à défendre, soit à l'Autriche, installée dans les Pays-Bas et capable à la fois de menacer le Hanovre et de braquer sur l'île anglaise le pistolet tant redouté. Depuis la paix de 1748, la diplomatie du roi a paru s'orienter de ce côté. Toutefois, impossible de se le dissimuler, un rapprochement avec l'Autriche n'allait pas sans d'assez graves difficultés. Louis XV aurait d'abord à vaincre l'antipathie de la nation française pour la vieille ennemie, antipathie aussi tenace qu'anachronique. Puis, une question encore plus grave se posait: l'alliance autrichienne servirait-elle à faire la guerre plutôt qu'à préserver la paix, vœu suprême du roi de France

qu'il se flatte de réaliser par l'accord des deux principales puissances du continent. Les avances de l'Autriche ne sont pas de tout point désintéressées. En somme, ce qu'ambitionnent Marie-Thérèse et le chancelier Kaunitz, c'est la reprise de la Silésie sur la Prusse; et c'est déjà le péril de guerre. Par elle seule, en outre, l'alliance autrichienne peut inciter Frédéric à la rupture et favoriser, auprès du roi de Prusse, les menées de la diplomatie anglaise. L'alliance autrichienne, comme le remarque encore René Pinon, ne va pas sans fidélité à l'alliance de la Pologne et à celle de la Turquie, protégées de la France; et c'est risquer l'appui de la Suède. En résumé, dans cette mêlée d'intérêts et de compétitions, comment opérer un renversement d'alliances, sans attirer la foudre sur l'Europe? Rarement jeu diplomatique plus passionnant et aussi gros de conséquences s'était offert à un roi de France. Il y eût fallu, comme l'avait souhaité Louis XIV, un souverain d'esprit génial, en état de se constituer l'arbitre de l'Europe et de garder l'initiative de la politique continentale. La solution consistait, pour la France, à se rapprocher de l'Autriche, sans rompre avec la Prusse, à « neutraliser l'un par l'autre », et du même coup, à isoler l'Angleterre. Elle pouvait consister encore, comme l'avait proposé un moment Kaunitz, à prendre pied dans les Pays-Bas et à brandir ainsi contre l'adversaire d'outre-Manche, la terrible menace. « A Ostende, à Anvers, à Bruxelles, écrit un historien, la France défend et sauve ses colonies. » Mais il eût fallu agir vite et en toute énergie, garder l'initiative diplomatique. N'était-ce pas trop demander à l'indolent Louis XV, aussi incapable de se décider que d'en rester à une décision? Il se laisse devancer par l'Angleterre auprès de Frédéric qui passe, en 1756, dans le camp anglais. Il se laisse devancer, en second lieu, par Frédéric qui, inopinément, déclenche la guerre en se jetant sur la Saxe. A partir de ce jour, Louis XV n'est plus maître des événements. Par le premier Traité de Versailles conclu en 1756 avec l'Autriche, il s'était ménagé la neutralité avec la Prusse; dans le second Traité du 1er mai 1757, il s'engage à fond dans la guerre. Et l'on ne voit pas qu'ayant perdu le jeu, il pût alors faire autrement. Nous savons, hélas, par l'histoire, ce que lui aura coûté sa lenteur à se mouvoir. Dans la guerre de la Succession d'Autriche, il avait surtout travaillé pour le roi de Prusse; dans la guerre prochaine, il travaillera surtout pour l'impératrice d'Autriche, qui d'ailleurs finira par se rapprocher de Frédéric « et de concert avec la Russie, se partagera les dépouilles de la Pologne, ancienne cliente de la France ».

Conséquences pour le Canada

Pour l'avenir du Canada, Louis XV vient de jouer une autre mauvaise carte. Repris dans l'engrenage d'une guerre continentale, Louis XV s'engagera trop en Europe pour rester en état de s'engager beaucoup

en Amérique. [La France restera par trop prisonnière des parts européennes de sa géographie, alors qu'il lui eût fallu garder l'oreille ouverte aux appels de l'océan.] Par l'alliance autrichienne, Louis XV a jeté un autre brandon de discorde, dans le royaume, déjà en proie à de si virulentes dissensions. « De l'alliance autrichienne, écrit Jacques Bainville, date le divorce entre la monarchie et la nation. » Etat d'esprit assez déplorable à la veille d'une guerre où la France jouait sa souveraineté dans le monde et qui aurait requis, comme en Angleterre et comme en Prusse, l'unanime rassemblement des énergies du royaume.

[Louis XV n'a pas su prendre l'initiative de la paix; pas davantage n'a-t-il pris l'initiative de la guerre.] Ni les campagnes de presse en Angleterre contre la France, campagnes échevelées et secondées par les prêches des sociétés religieuses, ni les élections de 1754 qui ont porté au pouvoir un gouvernement belliqueux, ni non plus les événements d'Amérique, et, par exemple, la poussée anglaise sur l'Ohio, ni la riposte énergique des Français en 1754, ni la conférence d'Albany, tenue la même année, pour un rapprochement entre les colonies anglo-américaines, conférence inspirée par Londres, [aucun de ces graves événements, ni leur ensemble n'a dérangé l'inertie du roi.] En novembre 1754, ce sont encore des consignes de prudence et de modération que le garde des sceaux expédie à Duquesne. La Cour, le ministre, écrit-on au gouverneur, n'ont été que peu impressionnés par le coup des Anglais sur l'Ohio; ils s'en reposent toujours sur les dispositions pacifiques du roi de la Grande-Bretagne. Donc ne rien brusquer, éviter de paraître l'agresseur, se tenir sur « la plus exacte défensive », ne réagir que devant l'inévitable. [Pendant que le roi s'attarde à négocier avec l'Autriche pour sauver la paix européenne, l'Angleterre a déjà virtuellement commencé la guerre.] Et ce sera la guerre sans déclaration de guerre, selon le détestable exemple déjà donné par Louis XIV, alors qu'en 1672, il avait envahi la Flandre sans avoir rompu diplomatiquement avec la Cour de Madrid. En 1754 le ministère anglais décide l'envoi de régiments en Amérique sous le commandement du général Braddock. Le général a pour mission de prendre le commandement des troupes métropolitaines et coloniales, d'occuper les forts de l'Ohio et du lac Erié et d'en chasser les Français. La même année, Holdernes, secrétaire d'Etat chargé des colonies, envoie au lieutenant-gouverneur de Virginie 10,000 livres sterling et l'autorise à tirer de nouveau la même somme, pour la défense de l'Amérique du Nord. A ce moment les Anglais, outre leurs prétentions que l'on sait sur ce qu'ils appellent l'Acadie, revendiquent aussi l'Ohio comme étant de la dépendance de la Virginie, et les terres du sud des lacs Ontario et Erié comme appartenant à leurs sujets les Iroquois. Mis au courant, le gouvernement de France, enfin éveillé, décide d'envoyer au printemps de 1755, des renforts à Louisbourg et au Canada, sous le commandement du baron de Dieskau. Le 10 juin 1755 l'escadre française, commandée par Dubois de La Motte, échappe de justesse à l'escadre

anglaise de Boscawen, envoyée pour la capturer. Boscawen ne réussit à prendre que deux des vaisseaux de l'escadre égarés dans les brumes près de Terre-Neuve: l'*Alcide* et le *Lys* où ont pris place plusieurs officiers et huit compagnies des bataillons de la Reine et du Languedoc. Pour Boscawen l'échec est de conséquence. Car les vaisseaux français qui transportaient les régiments du baron Dieskau, avaient aussi à leur bord le gouverneur de Vaudreuil qui s'en venait relever le marquis de Duquesne. En moins de dix ans, c'eût été le deuxième gouverneur de la Nouvelle-France capturé par les Anglais. D'autre part, les instructions de Boscawen, de même que l'objectif confié par le premier ministre Newcastle à l'un de ses collègues, Holderness, sont bien nets: prendre les devants, frapper tout de suite les coups décisifs, détruire sans merci la flotte française, isoler le Canada, bref, mettre la France hors de combat avant la déclaration de guerre. Ces décisions sont de l'été et de l'automne de 1755. Le coup audacieux de Boscawen n'arrache d'abord à Louis XV que des notes de protestation, « méthode, remarque André Maurois, qui, depuis sept mille ans qu'il y a des hommes et qui convoitent le bien d'autrui, a enchanté et encouragé les agresseurs ». Méthode, ajouterons-nous, qui n'a que le tort, dans l'éventualité de la guerre, de laisser un pays totalement impréparé. « Je n'y trouve aucun approvisionnement, ny de voitures faites, et il me faut faire face de tous les côtés aux entreprises des ennemis sous moins de trois semaines », écrit Vaudreuil à son arrivée au Canada. Ce ne sera que le 10 janvier 1756 qu'entre l'Angleterre et la France l'état de guerre existera officiellement.

→ [En avril 1755 les instructions adressées à Vaudreuil] qui s'en va prendre la succession de Duquesne, [se roidissent, il est vrai, quelque peu. Néanmoins lui aussi devra se tenir « dans une exacte défensive », éviter avec soin de paraître l'agresseur, prendre tout au plus les moyens de repousser la force par la force si les Anglais y donnent lieu.]

⇒ [Que de temps perdu quand il aurait fallu devancer l'adversaire. La nouvelle de la déclaration de guerre n'arrive à Québec qu'aux premiers jours de septembre 1756.] En la recevant Vaudreuil ne peut s'empêcher d'observer au ministre: la guerre « il y a longtemps qu'il [le roi d'Angleterre] la faisait à cette colonie ».

CHAPITRE QUATRIÈME

Misères des derniers temps

A) Inégalités des forces

Champ de bataille, effectifs militaires — Système de fortifications — Difficulté du ravitaillement

En Amérique, la guerre est donc commencée. En quelles conditions se fait-elle ?

Champ de bataille, effectifs militaires

→ [Une donnée militaire, déjà bien connue, ne laisse pas d'inquiéter: « 400 lieues de pays à conserver », disait Bougainville: tout l'empire de la Nouvelle-France à défendre, des frontières qui vont de Louisbourg aux Grands Lacs et au-delà. En d'autres termes, toute la ligne vitale du Saint-Laurent, avec ses plongées vers le sud pour s'en aller étreindre les contreforts éloignés, fermer les voies d'invasion: voie du Richelieu et du lac Champlain, voie de l'Ohio et de ses affluents.]

→ En cette lutte qui s'engage, quelles forces vont s'affronter ? La métropole française, enfin sortie de sa torpeur, déploie un effort généreux. Encore une fois, au lieu de l'aide continue qui eût peut-être dispensé de ces envois massifs et coûteux, ce serait l'aide à grands renforts de troupiers, aide de dernière heure qui n'aurait que le tort d'arriver un siècle trop tard. [En 1750, la recrue destinée aux troupes de la marine s'est élevée à un millier d'hommes. En 1755 et 1756 la France a dépêché, avec Dieskau et Montcalm, environ 3,750 soldats des troupes de terre. Par d'autres envois les compagnies de la marine ont été mises chacune sur un pied de 65 hommes. Et l'état des fonds a été porté à 1,103,658 livres. A ces troupes, ajoutons-nous 14,000 miliciens, effectif d'une mobilisation générale des hommes de la colonie de 15 à 60 ans, puis les bandes de Sauvages alliés, d'un nombre flottant, ne dépassant

guère les 2 à 3,000 guerriers, l'armée du Canada se compose de quelque 21 à 22,000 combattants. Rien de plus variable toutefois que le contingent des miliciens, réduit souvent de moitié pour la corvée des transports et autres nécessités. Un autre malheur voudra que ces forces ne cessent de décroître, pendant que celles de l'ennemi ne cesseront d'augmenter. Pendant toute la durée de la guerre, la contribution des colonies anglo-américaines ne dépassera pas 25,000 hommes; mais l'Angleterre haussera constamment la sienne. En 1758 Doreil peut écrire au ministre que « l'anglois a actuellement plus de troupes en mouvement dans ce continent que le Canada ne contient de monde en comprenant les vieillards, les femmes et les enfans... » En 1759 Bougainville, enclin à y surfaire la part des milices coloniales, établit à 63,000 hommes les forces anglaises. Chiffre bien au-dessous de la force réelle de l'adversaire. A ses effectifs en hommes, force est bien d'ajouter sa supériorité en denrées, en bestiaux, en armements, en vaisseaux, et aussi la supériorité de sa position stratégique: ses « trois cent cinquante lieues et plus de côtes ouvertes aux secours d'Europe ».

Système de fortifications

La petite armée du Canada rachète quelque peu son infériorité par ses troupes légères que sont les milices canadiennes et les Sauvages, habitués à faire la guerre dans les bois. La peut-elle aussi racheter par un solide système de fortifications? Rien de plus trompeur qu'une vue à vol d'oiseau de l'alignement indéfini des forts et forteresses sur la carte. On pourrait croire l'empire bardé d'une cuirasse invincible et presque sans fin. Comme la réalité est différente. Louisbourg, que Desandrouins appelait « la porte cochère du Canada », n'a rien du Gibraltar trop surfait par la légende. La cour et même Beauharnois et Hocquart ont pu croire à une forteresse imprenable, si ce n'est par la famine. Illusion qu'après 1745 l'on ne se rappelle plus sans un sourire pénible. Bâtie à coups de millions pour réparer les désastreuses cessions du Traité d'Utrecht, mais trop éloignée du passage de Terre-Neuve, la « porte cochère » est bien incapable d'empêcher une flotte ennemie de se glisser dans le golfe et dans le fleuve. Elle le pourrait peut-être, mais à l'aide d'une escadre en croisière constante à l'entrée du golfe, et qui pourrait au besoin prendre à revers les vaisseaux ennemis qui lui auraient échappé. Sans port d'hivernement pour les vaisseaux du roi, sans arrière-pays qui vaille, Louisbourg ne peut être ravitaillé, en temps de guerre et pendant la saison d'été, que de France et de Québec. Mais Québec est à 500 milles; et, entre la capitale et l'Ile-Royale, trois petits postes au plus, bâtis à la veille de la guerre, se retracent sur l'isthme de Shédiac: Beau-séjour, Gaspereau, Pont-à-Buot, dont un seul, le premier, serait capable de quelque résistance. La véritable clé du Canada par le fleuve, c'est

Gaspé. Des vaisseaux en croisière active, de Gaspé aux Sept-Iles, eussent pu fermer la route à une flotte anglaise. Mais Gaspé a été laissé sans fortifications.

Sur le fleuve, Québec, la capitale, pour étonnante que la chose paraisse, n'a rien non plus d'une place forte. « Les fortifications en sont si ridicules et si mauvaises, jugeait Montcalm, qu'elle seroit prise aussitôt qu'assiégée. » Point d'autre moyen de défendre la ville, estimait-il, que d'empêcher l'ennemi de s'en approcher. En 1758 Bougainville tenait au ministre Berryer des propos encore plus pessimistes. D'après l'envoyé de la colonie, Québec ne serait pas même « susceptible » de fortifications. « Si on ne défend pas les approches, disait-il, il faut rendre les armes. » Bougainville écrivait encore dans l'un de ses mémoires de 1758, remis au ministre: « Québec pris il faut capituler pour le Canada. » Le mauvais sort a voulu qu'en dépit d'avertissements répétés, une invasion par le fleuve parût obstinément à la cour improbable sinon impossible. Au besoin, estimait-on, à Versailles comme à Québec, la défense de cette partie regardait la flotte française. Rien ne sera donc fait pour barrer le fleuve aux passages étroits, ou, en tout cas, rien que d'insuffisant pour avoir été tenté à la dernière minute. Détail cocasse: les plans de fortifications dressés par l'ingénieur Franquet, à l'usage de la capitale, ne sont pas encore revenus de France en 1757. Aussi ne songera-t-on à fortifier Québec qu'à l'automne de 1758. Et que dire des Trois-Rivières, de Montréal? Le premier de ces postes n'a plus même d'enceinte de pieux. Montréal, autre « porte cochère » de la colonie, aussi exposé que Québec, serait peut-être à l'abri d'un coup de main, mais encore sans artillerie en 1757, ne pourrait résister au moindre siège. Ville protégée contre des Sauvages plutôt que contre des troupes, affirme un mémoire de l'époque. Le croirait-on? Le principal rempart de Montréal serait cette ceinture de villages sauvages formés par les réductions ou forts du Sault-Saint-Louis, du lac Saint-François, de la Présentation, du lac des Deux-Montagnes, ceinture, barrière, prétendait Duquesne « qui mettra le Gouverneur de Montréal à couvert de toute incursion ». En 1760, lors de son investissement par les trois armées anglaises, les fortifications de Montréal se réduisent à une muraille de deux à trois pieds d'épaisseur, et, du côté de l'est, à un cavalier de tranchée au sommet d'un monticule, puis à un fossé d'enceinte sans eau, et pour toutes les batteries, à une demi-douzaine de canons.

Trouverons-nous beaucoup mieux aux autres points stratégiques? Une frontière prend le pas sur toutes, celle du Richelieu et du lac Champlain, route préférée des invasions ennemies. Au-dessus de Chambly, quatre forts forment les vertèbres de cette ligne de défense: Saint-Jean, l'Île-aux-Noix, Saint-Frédéric, Carillon. Principal entrepôt de vivres et de munitions sur cette frontière, point d'attache de la petite flotte de transport, Saint-Jean, laissé sans fortifications, restera indéfendable. En cas d'abandon forcé du lac Champlain et d'une marche de l'ennemi sur

Montréal, l'Île-aux-Noix constituerait le dernier barrage. Fortifiée à la dernière heure, trop facile à contourner, l'Île-aux-Noix n'est, à tout prendre, qu'un poste assez pitoyable. Plus bas, à la porte du lac Champlain, nous rencontrons Saint-Frédéric, l'une des clés de cette route militaire. Commandé par un rocher voisin, Saint-Frédéric est mal situé et mal bâti. La maçonnerie, disait un ingénieur, « n'en pourrait soutenir le choc du boulet; et les éclats de pierre détruiraient autant de canonnières qu'on y en mettrait ». Montcalm, toujours un peu grincheux, il est vrai, mais d'accord sur ce point avec Malartic, ne jugeait pas plus avantageusement Carillon, à la décharge du lac Saint-Sacrement, fort bâti par Lotbinière qui n'avait pu faire mieux. « Mauvaise place », soutenait Montcalm. Bâti en bois de pièce sur pièce, mal pourvu de défense, d'une enceinte si étroite qu'elle y rendait terrible l'éclatement des bombes, Carillon n'eût pu soutenir un siège.

Et que dire de l'importante région de l'ouest ? Chacune des extrémités du lac Ontario y est devenue un centre nerveux: en premier lieu la décharge du lac, en raison de la proximité du pays iroquois et de la présence des Anglais à Chouaguen. La crainte grandissante d'une attaque de la colonie laurentienne, par cette voie, a motivé, dans quelque mesure, l'établissement de la mission indienne du lac des Deux-Montagnes et la construction de son fort. La même crainte allait inspirer, en 1749, l'entreprise du sulpicien Picquet, à la Présentation, entreprise de caractère à la fois missionnaire et militaire. A cette frontière qui deviendra la frontière des Rapides, tout un ensemble de travaux de fortifications sera bientôt entrepris. Il s'agit de protéger le fort Frontenac, entrepôt d'une partie des Pays d'en haut, arsenal et port de la petite flotte du lac Ontario, flotte composée en 1755 de 4 bâtiments dont 2 armés de 14 canons. La nouvelle frontière servira surtout de couverture à Montréal du côté de l'ouest. A l'été de 1759, quelques semaines avant la bataille des Plaines d'Abraham, le poste devient à ce point vital, que Vaudreuil y dépêche en toute hâte le chevalier de Lévis avec un détachement de 800 hommes. Mais quelles sont bien les défenses du lieu ? Toujours assez pauvres. Etablies au-dessous des Mille-Iles, elles comprennent un petit entrepôt à la Galette, une ligne de trois corvettes au-dessus de l'île Oracoin-ton, le fort de Lévis sur cette île, fort de pièces de bois équarri, à trois bastions garnis chacun de quatre canons, puis, un peu plus bas, sur l'Île-aux-Galops, le refuge des Sauvages de la Présentation. A l'automne de 1760, après que Pouchot aura succédé à Lévis, à peine 250 hommes garderont cette frontière vitale.

Le second centre nerveux se situe à Niagara, à l'extrémité ouest du lac. Niagara, c'est le carrefour où aboutissent les voies commerciales des grands lacs; c'est aussi la tête de pont qui, par le fort de la Presqu'île et par ceux de la Rivière-aux-Bœufs, de Machault et de Duquesne, constitue la frontière de l'Ohio. Rempart du Détroit, du pays des Illinois, de la Louisiane, voici une autre ligne de fortifications aussi vitale que celle

du Richelieu et des Rapides. Or, encore cette fois, que vaut la cuirasse ? Construit en partie en pierre, bien fourni de fossés, de bastions et d'artillerie, le fort de Niagara passe alors pour le plus puissant de la colonie, bien que délabré, au jugement de Vaudreuil qui s'appliquera à le remettre en forme. En revanche, Presqu'Île, Rivière-aux-Bœufs, Machault, autres jalons de la même frontière en direction de l'Ohio, sont moins des postes fortifiés que des entrepôts de vivres et de munitions. Le fort Duquesne lui-même, dont l'on aurait dû tant espérer, dernier chaînon de cette ligne, et point le plus exposé aux coups des Anglais, passe jusqu'à la fin pour l'un des plus faibles de la colonie. Mal situé, au confluent de l'Ohio et de la Monongahéla, le débordement des eaux le menace constamment d'inondation; mal bâti, surtout bâti à la hâte, c'est à qui dénoncera l'insuffisance de ce gardien de l'une des marches de l'empire. « Susceptible de bien des deffauts capitaux », avoue Vaudreuil; « trop petit pour soutenir un siège », prétend Lemer cier; « le fort Duquesne qui a cousté des sommes immenses et qui ne vaut rien, croule de tous côtés », prononce Montcalm. Des « bicoques qu'on appelle forts », disait Bougainville, de tous ces ouvrages militaires. Mot excessif, sans doute. Mais, à coup sûr, système défensif bien incapable de racher le désavantage de l'immense front de guerre et l'infériorité de l'armée.

Difficulté du ravitaillement

→ [Système d'une faiblesse que viennent encore aggraver les difficultés du ravitaillement.] Faute d'établissements agricoles décidés à temps, peu de postes, aux charnières de l'empire, si l'on excepte Michilimakinac, le Détroit, le pays des Illinois et Saint-Frédéric, sont en état de se ravitailler sur place. Le ravitaillement doit s'opérer de Montréal au prix d'incroyables dépenses d'argent, de bateaux et d'hommes. En 1758, Vaudreuil mobilise 3,000 hommes pour le seul va-et-vient de Frontenac à Niagara. Paradoxe d'un système de fortifications qui, au lieu de suppléer à l'infériorité des effectifs militaires, contribue à les affaiblir.

→ Misère du ravitaillement, mal suprême peut-être dans la guerre qui s'en vient. Qui ne le sait ? Un ennemi, plus redoutable que Wolfe, Murray ou Amherst, a vaincu la Nouvelle-France: le général la Famine. [La production agricole du Canada atteint, dans les années moyennes, 800,000 minots de blé. A elle seule, la population en consomme 600,000. C'est dire la situation inquiétante que ne peut manquer de créer l'état de guerre de 1755 avec un surplus militaire de 6,000 bouches à nourrir, avec les guérillas lancées de tous côtés, avec les milliers de Sauvages attachés à l'armée, aussi terribles mangeurs que gaspilleurs de vivres. 12,000 « bouches étrangères » à nourrir, disait Mgr de Pontbriand en 1757.] Déjà mal

en point par deux années de mauvaises récoltes, récoltes bâclées d'ailleurs à la course, par des miliciens en congés ou par des femmes, des enfants et des vieillards, n'eût-ce pas été miracle que la production agricole de la colonie se pût maintenir au rythme normal ? Dans un pays où d'ailleurs les miliciens font le gros de l'armée, impossible de concilier la mobilisation des habitants et le ravitaillement. Du reste, au dire de Vaudreuil, la guerre n'a que trop entravé le défrichement et l'extension des emblavures, La Jonquière et Duquesne ayant mobilisé les défricheurs de préférence « à des habitants aisés et très vigoureux ». Puis, la détestable coutume persiste toujours d'employer l'habitant préférablement aux soldats pour le voiturage des vivres et munitions de guerre vers les postes éloignés. Il est même arrivé, dans les expéditions de Duquesne vers la Belle-Rivière, expéditions conduites, au dire du même Vaudreuil, « sans aucun des ménagements que l'humanité exige », qu'il y serait mort « un plus grand nombre [d'habitants] que nous ne pourrions en perdre pendant plusieurs années de guerre ». La métropole aura beau faire son possible pour parer aux déficits des vivres. En 1758, après la prise de Louisbourg, qui entraîne le blocus océanique, à grand'peine les vaisseaux de France ou autres vaisseaux d'armateurs étrangers, naviguant sous pavillon neutre, pourront-ils franchir le barrage ennemi. Pendant ce temps-là la question des vivres conditionne étroitement les opérations militaires; elle les retarde, les paralyse, empêche de prendre l'initiative sur l'ennemi, contraint, chaque automne, à l'abandon de positions importantes. Dans les villes, elle impose le rationnement, le quarteron de pain par jour, et pour menu ordinaire, la viande de cheval; et souvent, pour l'habitant des campagnes obligé de se dépouiller pour la subsistance de l'armée, l'avoine bouillie. Le spectre de la famine se promène jusque dans les forts éloignés, à la Belle-Rivière où l'on « craint plus la disette des vivres que les Anglais ». Le 12 avril 1759, Montcalm écrit ou fait écrire dans son *Journal*: « Nous manquons de munitions de guerre, et encore plus de vivres... nous pourrions périr par le manque de vivres, sans tirer un coup de fusil. » Un mois tout juste avant la bataille des Plaines d'Abraham, on se demande, parmi les chefs, si l'armée aura de quoi manger. La misère devient telle qu'elle pousse à l'émeute habitants et soldats.

Misères du ravitaillement qui ne sont que l'une des formes ou l'un des aspects de l'inégalité des forces en cette guerre coloniale qui s'engage. Inégalité, hélas, devenue incorrigible et l'on sait par quelle longue imprévoyance. On a dit que la France avait tout fait pour sauver le Canada dans la guerre de Sept ans. Elle a tout fait quand elle ne pouvait plus rien faire d'efficace. Bourlamaque, bon observateur, a bien jugé cette situation sans issue quand, aux dernières heures de la colonie, il écrivait: « Il est arrivé de là que la guerre ne pouvait plus être soutenue qu'autant de temps que les ennemis seraient faibles ou mal conduits. »

CHAPITRE CINQUIÈME

Misères des derniers temps

B) Scandale des chefs

Bigot et son péché — Différend Montcalm-Vaudreuil — Vaudreuil et son rôle

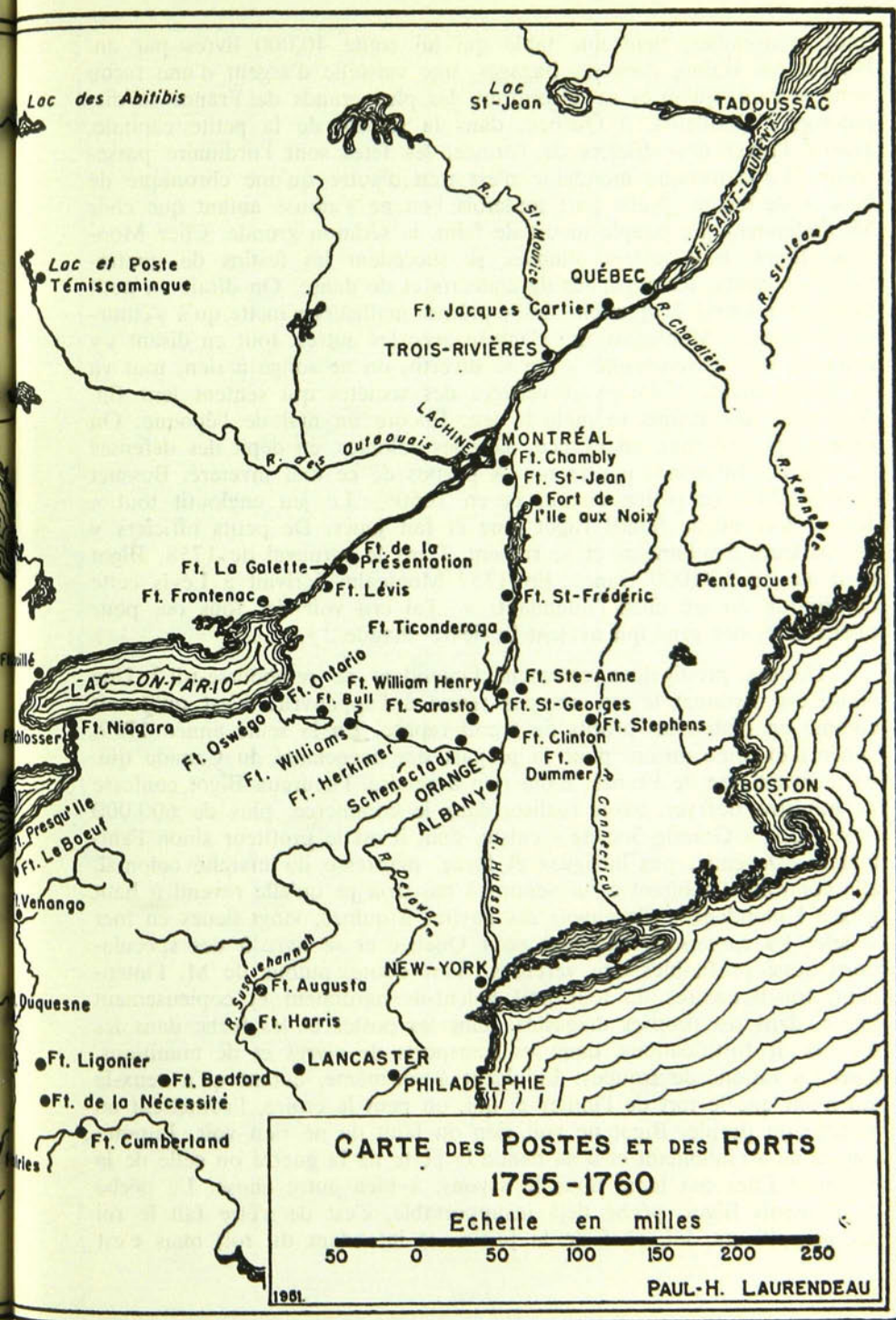
[Scandale des chefs ! Autre misère qui s'ajoute aux dernières épreuves de la Nouvelle-France.]

Bigot et son péché

[Un personnage ici envahit la scène: François Bigot, intendant du Canada depuis 1748.] Sur Bigot tout a été dit dans le grand ouvrage de M. Guy Frégault, *François Bigot, administrateur français*. On pourra s'y reporter. Personnage troublant comme tous ceux dont la légende populaire fait l'incarnation des catastrophes historiques. Personnage dont il faut pourtant prendre l'exacte mesure, ne serait-ce que pour marquer au juste sa malfaisance sur les événements de son temps. Gardons-nous de prendre à la lettre les dénonciations massives et véhémentes qui ont prétendu accabler le concussionnaire. L'homme ne manquait ni d'intelligence ni de savoir-faire. Il rendit ce service à la comptabilité coloniale d'y mettre de l'ordre. [De tous les intendants de la Nouvelle-France, nul n'a porté sur les bras besogne si compliquée ni si accablante.] Bigot vécut d'ailleurs à une époque où les mœurs administratives de la Monarchie se montraient singulièrement tolérantes à l'égard du pécunat. Ce qui se passait au Canada se passait, à la même échelle, à l'Ile-Royale, en Louisiane, aux Antilles.

[Bigot a cependant contre lui d'avoir été un fastueux et un fêtard.] Pour faire honneur à son rang et à son roi, il se croit justifié de mener grand train. Ici encore il est de son temps. « Je soutiens noblesse et dignité; mais je mange mon bien et je frémis pour l'avenir », confesse Montcalm. [Pour ces mêmes préjugés, François Bigot, qui raffole des





→ fines mangeailles, tient une table qui lui coûte 40,000 livres par an. N'a-t-il pas traîné, dans ses bagages, une vaisselle d'argent d'une façon riche et rare, qu'après sa déconfiture les plus grands de France se disputeront ? D'ailleurs, à Québec, dans la société de la petite capitale, grossie l'hiver des officiers de l'armée, les fêtes sont l'ordinaire passe-temps. La chronique mondaine n'est rien d'autre qu'une chronique de bals et de festins. Nulle part toutefois l'on ne s'amuse autant que chez M. l'intendant. Le peuple meurt de faim, la sédition gronde. Chez Monsieur Bigot, tous lustres allumés, se succèdent les festins de quatre-vingts couverts, accompagnés de concerts et de danse. On dirait un petit Fouquet colonial. L'approche des suprêmes malheurs n'incite qu'à s'étourdir davantage. Montcalm, qui s'amuse avec les autres, tout en disant s'y ennuyer, note désenchanté : « On se divertit, on ne songe à rien, tout va et ira au diable. » Folies et vertiges des sociétés qui sentent leur fin. Aux bals, aux festins se mêle le jeu. Encore un mal de l'époque. On joue un peu partout, en France, dans les colonies, en dépit des défenses et menaces fulminées par le roi. A propos de ce mal invétéré, Bossuet pouvait dire, en pleine chaire, et en 1660 : « Le jeu engloutit tout. » Joueur forcené, le fêtard Bigot joue et fait jouer. De petits officiers y jettent leurs émoluments et se ruinent. Dans le carnaval de 1758, Bigot perd au jeu 200,000 francs. En 1757 Montcalm écrivait à Lévis cette description du jeu chez l'intendant : « ...j'ai cru voir des fous ou, pour mieux dire, des gens qui avaient la fièvre chaude... ».

→ De ces prodigalités comment l'intendant se rembourse-t-il ? Une chose est certaine : le jeu n'a pas réussi à l'appauvrir. C'est qu'il sait comme on réalise les profits de grand rapace. En la seule année 1759, année d'extrême misère pour la plupart des négociants du Canada qui, ne recevant rien de France, n'ont rien à vendre, l'heureux Bigot confesse au ministre Berryer, avoir réalisé, dans le commerce, plus de 600,000 livres. Une « Grande Société » existe, dont il est le profiteur sinon l'animateur. Devenue, par intrigues et force, maîtresse du marché colonial, elle contraint l'habitant à lui vendre à bas prix ce qu'elle revend à haut prix à l'intendance. Elle envoie ses navires à quinze, vingt lieues en mer acheter les cargaisons en route pour Québec et se livre à des spéculations aussi profitables que véreuses. Sans doute, autour de M. l'intendant, fonctionnaires de tout poil volent-ils hardiment et copieusement le roi, dans ses propres magasins, dans les postes et les forts, dans les travaux de fortifications, dans les transports de vivres et de munitions, dans les rations de troupes. Indulgent à soi-même, autant qu'à ceux-là qui n'ont que le tort de l'imiter et qui, on peut le croire, l'admettent au partage du pécule, Bigot ne voit rien ou feint de ne rien voir. Imputons-nous à l'intendant et à sa bande la perte de la guerre ou celle de la colonie ? Elles ont tenu, nous le savons, à bien autre chose. Le péché de François Bigot, péché déjà insupportable, c'est de s'être fait le roi des grappilleurs, lui, chef de la justice et intendant du roi ; mais c'est

aussi d'avoir corrompu, faussé l'administration coloniale, et d'avoir ajouté à une misère devenue extrême, la sinistre dérision de son faste et de ses pilleries.]

21

Différend Montcalm-Vaudreuil

[Les querelles des chefs militaires auraient-elles été plus malfaisantes ? Question épineuse que le différend Montcalm-Vaudreuil.] Faut-il n'y voir qu'un exemple des querelles classiques entre coloniaux et métropolitains, querelles qui ont sévi, à l'époque, à Louisbourg, comme à Québec et à Montréal, et nulle part, peut-être, avec autant d'aigreur que dans les colonies anglo-américaines ? Le contact des troupes coloniales et de celles de la métropole, observe un historien américain, George Louis Beer, ne fit qu'élargir le fossé entre les deux groupes de la race anglaise. Querelles, en tout cas, qui, par leurs sujets ou motifs, se ressemblent étrangement de chaque côté des frontières : questions de commandement, de tactique, de préséance. Oppositions qui avec quelques autres sévissent au Canada entre les hommes. Un gouverneur et un commandant militaire, maître chacun en son domaine et pourtant le commandant militaire subordonné au gouverneur ; Montcalm, féru de stratégie européenne, entiché de la tactique des batailles rangées, trop enclin à retraire vers le cœur de la colonie, comme au point fort ; Vaudreuil, plus au fait du terrain et de la supériorité des forces à combattre, en tenant davantage pour la guérilla à l'indienne, pour l'emploi à fond des nations sauvages, pour la défense acharnée des marches lointaines de l'empire ; Montcalm qui cache mal sa morgue de Français de France, sa partialité trop vive pour officiers et soldats de terre ; Vaudreuil qui affiche indiscrètement ses préférences pour ses compatriotes canadiens, pour les troupes de la marine, pour les miliciens, qui se complait aux plans de guerre tracés par lui de Montréal, aussi hasardeux et absurdes que les plans d'opérations militaires tracés à Versailles. Par malheur deux hommes qui se heurtent par des oppositions plus graves : celles de leur tempérament. Aux côtés de Vaudreuil, le taciturne, calme, pondéré, presque flegmatique, à peine remué, dirait-on, par les pires revers et lent, trop lent de décision, on n'imagine guère personnage plus en contraste que le méridional Louis-Joseph de Montcalm. Militaire d'admirables qualités, esprit lucide, de conception rapide, organisateur et entraîneur d'un rare prestige sur ses subordonnés ; mais homme de plus de nerfs que de raison, d'extrême mobilité de sentiment, sémillant, impulsif, passant du plus fol optimisme au pessimisme le plus sombre, il sera le désenchanté qui tant de fois laisse tomber, dans ses lettres ou dans son journal, des propos comme ceux-ci : « Ah ! que je vois noir ! » « Quand est-ce que la pièce que nous jouons au Canada finira ? » « Ah ! quand quitterons-nous ce pays ? » Regrettables penchants que vont par trop aggraver le

contact trop continu avec Vaudreuil, la prolongation imprévue de la guerre et de l'exil, la conscience de jouer une partie désespérée. Montcalm qui se reconnaît lui-même « esprit emporté », en deviendra ombrageux, irritable à l'excès, persifleur sans retenue. Nombre de pages de ses lettres et de son *Journal* sont d'un pamphlétaire. Vraiment ce galant officier écrit trop de lettres « à brûler ». Incapable de retenir un bon mot, une épigramme s'ils lui paraissent bien tournés, rageur atrabilaire, il fait trop son petit Saint-Simon, et trop aussi l'homme de salon et de salon dix-huitième siècle, qui aurait autant d'esprit que de légèreté.

Sa tête de Turc est Vaudreuil. Il nous l'a décrit bouffi de vanité, puéril, mais surtout léthargique, insensible aux pires malheurs à force d'inconscience, en même temps que d'une impéritie absolue dans les choses militaires, parfaitement niais. Un jour de danger, que la sérénité de M. de Vaudreuil l'a agacé plus que de raison, il raille ce gouverneur « plus ferme qu'un roc », et qui « seroit plus inquiet si son dîner retardoit d'un quart d'heure ». Un autre jour que le gouverneur a fait la revue de quelques retranchements, M. de Montcalm écrit plaisamment de son chef hiérarchique: « M. le marquis de Vaudreuil, gouverneur général et en cette qualité général de l'armée, a fait sa première tournée, il faut bien que jeunesse s'instruise. Comme il n'avait jamais vu ni camp ni ouvrage, tout lui a paru aussi nouveau qu'amusant... Qu'on s'imagine un aveugle à qui on donne la vue. »

Vaudreuil et son rôle

Comment collaborer avec un pareil subordonné ? Vaudreuil n'était pas un aigle. Encore, pour le juger, convient-il de mesurer les difficultés et l'ampleur débordante de sa tâche. Tout comme Bigot en son domaine, jamais, à coup sûr, gouverneur de la Nouvelle-France n'avait assumé → → besoin aussi lourde. Surveiller les opérations militaires depuis l'Acadie jusqu'à Duquesne sur l'Ohio, en passant par les Rapides et Niagara, et depuis Montréal jusqu'à Carillon; entre ces points distants, voir au transport du matériel de guerre, des troupes, des provisions par terre et par eau, mener la bataille toujours à court d'argent, d'hommes, de vivres, de munitions; déployer toutes les ressources de la diplomatie pour garder attachés à l'alliance française, les cantons iroquois, les Indiens des lacs, ceux de l'Ohio, du Mississipi, alliés plus capricieux, plus chancelants à mesure que se fait plus douteuse l'issue du duel anglo-français; puis, par surcroît, reprendre foi en une partie perdue d'avance, relever les courages abattus, calmer le peuple aigri par la faim, par le surmenage, par la hausse vertigineuse des prix, par l'inflation monétaire; secourir les bureaux de Versailles, mendier, presque à genoux, chaque année, les secours les plus indispensables; répondre aux instances, aux objurgations de M. de Montcalm qui assaille le gouverneur de pétitions et de

mémoires, qui exhorte ses amis à l'imiter, comme si le chef de la colonie, magicien professionnel, pouvait, à coups de baguette, faire sortir les hommes de terre et faire pousser les blés; telles sont les menues occupations de M. de Vaudreuil. « A qui n'est pas sorti d'Europe, confiait Bougainville aux hommes de Versailles, il n'est pas possible de concevoir quel miracle, et miracle de création, il faut pour faire en Canada une guerre européenne... » Ce « miracle de création », Vaudreuil devra l'accomplir sans être tout à fait son maître, en des conditions exceptionnelles. Il sera chef politique sans être tout à fait chef militaire, situation ambiguë qui ne s'était pas renouvelée depuis le temps de M. de Courcelle, alors que M. de Tracy, au lieu et à la place du gouverneur — dont c'était le rôle ordinaire — avait assumé la direction de la guerre iroquoise. On l'avouera, une tâche aussi complexe, aussi harassante, requerrait un chef d'envergure, d'esprit fertile en ressources, un homme de nerfs solides. L'homme était-il égal à la tâche ? Par la pondération, le bon sens, Vaudreuil rachetait ce que le talent ne donne pas toujours. En l'occurrence ses défauts le servaient autant que ses qualités.

En résumé, deux hommes étaient faits pour se compléter. Entre eux l'on peut regretter cette petite guerre dans la grande, sans toutefois rien exagérer. Pas plus que les frasques de Bigot, le différend Vaudreuil-Montcalm n'a beaucoup influé sur les opérations militaires, non plus que sur le dénouement des Plaines d'Abraham. Le dénouement suprême, nous l'avons tant de fois démontré, a tenu à des causes beaucoup plus graves et lointaines. Après 1755, la perte de la colonie pouvait être retardée; elle ne pouvait plus être conjurée. Dans les derniers jours, sur le partage des responsabilités, veut-on s'épargner bien des controverses ? Qu'on se rappelle, après le passage de Bougainville à Versailles, la petite révolution qui s'opéra dans le haut commandement au Canada. Le 3 février 1759 le ministre Berry enjoignait à Vaudreuil de n'avoir plus à paraître en campagne, qu'après avoir consulté le général, et « en cas d'affaire absolument décisive ».

CHAPITRE SIXIÈME

Vers les capitulations

Premiers écroulements de l'empire — Chute de Québec — Sainte-Foy et le repliement final — Détresse de la colonie

Premiers écroulements de l'empire

Pourquoi la fin de la colonie s'accompagne-t-elle de ces tristesses ? La guerre a débuté par quelques journées de soleil et de gloire: Monongahéla, Chouaguen, William Henry, Carillon, journées qui vont secouer d'orgueil le petit peuple et lui garder, devant le vainqueur de demain, une part de fierté. Par les voies de l'intérieur, l'invasion parut un moment bloquée. Chouaguen, le poignard au cœur de l'empire, a été arraché à l'ennemi. Mais ce sont là victoires aussi fragiles que glorieuses, victoires de Samothrace. Après Carillon le bonheur change de camp. Les frontières se remettent à crouler les unes après les autres. Et c'en est fini de la guerre « fraîche et joyeuse ». La Nouvelle-France s'affaisse, comme il arrive aux organismes mécaniques ou vivants, trop surmenés, trop tendus, et que l'effort épuisant fait se détraquer dans toutes leurs parties à la fois. La frontière la plus vitale, celle de l'est, est la première à tomber. En 1755 Beauséjour a capitulé. Un drame s'en est suivi: la fin de l'Acadie, la déportation en masse de ses habitants: cruauté inutile que ne justifiait aucun impératif de sécurité militaire, sécurité qu'on pouvait d'ailleurs s'assurer par la déportation de quelques missionnaires transformés par trop en agents politiques. En 1758 coup plus retentissant: chute de Louisbourg qui, comme Beauséjour, tombe sans beaucoup de gloire, dans un relent de trahison. Et c'en est fini, cette fois, de la frontière de l'est. Le blocus océanique s'établit, commencement de l'asphyxie depuis si longtemps appréhendée. La frontière de l'ouest va subir presque aussitôt son premier ébranlement. La chute du fort Frontenac, puis l'abandon de l'Ohio suivent de près la chute de Louisbourg. Des forces anglaises qui remontent la Belle-Rivière, contraignent à l'incendie du fort Duquesne et à un repliement sur Machault. Ainsi, en 1758, l'empire

s'effondre à ses deux extrémités. Un autre blocus va paralyser le commerce des Pays d'en haut. La trouée s'ouvre vers le cœur de la colonie. C'est le 3 novembre 1758 que Vaudreuil adresse son suprême appel à la France: la paix, l'envoi de « secours immenses » ou les pleins pouvoirs pour une capitulation; « une bataille perdue entraîne la perte de la colonie; une bataille gagnée ne fait que la différer ».

Chute de Québec

[Nous voici à l'année 1759. Les forces coloniales sont réduites à 3,400 hommes de troupes de terre, 1,200 de la marine, à 5 à 6,000 miliciens. Le mot de l'ingénieur Desandrouins devient d'une vérité criante: « Jamais pays n'a eu à défendre de plus vastes contrées avec moins d'hommes. » Bougainville, dépêché en France, l'automne précédent, revient les mains pratiquement vides. Versailles, qui ne promet qu'un maigre secours, prescrit un renversement stratégique. Plus d'offensive, la simple défensive; se garder tout au plus un pied en Canada afin d'en sauver la totalité au traité de paix. Une lettre chiffrée du jeune officier à Montcalm apporte d'ailleurs ce mot du ministre Berryer qu'on « ne cherchait point à sauver les écuries quand le feu est à la maison ». Et le feu n'est pas loin d'être à la maison. En Europe, après quelques succès suivis de revers, la France, sans vrais chefs militaires, rongée par les intrigues de cour, mal secondée par ses alliés, l'Autrichien et le Russe, n'encaisse surtout que des défaites. Choiseul, appelé au pouvoir, se rabat sur le projet d'une double invasion du bassin de Londres et de l'Ecosse. « C'est à Portsmouth et à Glasgow, s'écrie-t-on, que le Canada sera sauvé. » Projet hasardeux, et peu nouveau, amorcé déjà deux fois, pendant la guerre de la Succession d'Autriche. Bougainville, à moins que ce ne soit Lévis, a proposé au ministre, pour sa part, une prise à revers des Anglais, en Amérique, par les Carolines. Retour bien tardif à un plan de Pierre Le Moyne d'Iberville. Bougainville demandait 4,000 hommes et des vaisseaux pour les y débarquer. Hélas, aventures plutôt que projets, risques de dernière heure, à qui il ne manquait, pour réussir, que la supériorité navale de la France. En Angleterre, à la parole enflammée de William Pitt, la nation s'est raidie dans son habituelle ténacité. Sans épargner les millions, elle a fortifié sa flotte de guerre. Pour elle, en Europe, aux Indes, en Afrique, en Amérique, l'année 1759 sera l'année glorieuse. « Chaque matin, écrit Walpole, il faut nous demander quelle est la dernière victoire de peur d'en sauter une. »

[Le 17 juin 1759 les Anglais paraissent à l'Ile-d'Orléans. Québec est assiégé. Dans la nuit du 12 au 13 septembre, Wolfe accomplit son « coup de tête génial », il tente de prendre Québec à revers et il réussit. Montcalm répond par un autre coup de tête. Il riposte trop vite, avec des

forces incomplètes, compagnies de milices ou, en tout cas, avec des bataillons « farcis » de miliciens inaptes aux combats à découvert. Les malheurs s'enchaînent: le 13 septembre, défaite des Plaines d'Abraham; cinq jours plus tard, capitulation de Québec. Deux désastres précédés de deux autres: chute de Niagara où Pouchot s'est laissé surprendre; retraite de Bourlamaque à l'Ile-aux-Noix, après l'abandon de Carillon et de Saint-Frédéric qu'on a fait sauter.

Sainte-Foy et le repliement final

Pourtant, avant la suprême agonie, un sursaut héroïque. Le 20 avril 1760 une petite armée descend le fleuve encore barré, ici et là, de champs de glace. Lévis la commande. Armée misérable qui, pour vivres, n'a rien d'assuré qu'un peu de pain. Les magasins sont vides. Les officiers manquent de fusils, d'épées, de capotes, de marmites; des particuliers ont fourni des draps, des couvertes, etc. Ces gueux de troupiers vont pourtant vaincre à Sainte-Foy. Ils étaient partis faire le siège de Québec. Le siège, à peine commencé, il a fallu le lever; ils manquaient de vivres, de poudre, d'artillerie; leurs canons crevaient ou ne portaient pas assez loin. Au surplus, ils attendaient des secours de France; les secours vinrent d'Angleterre. Encore un retard désastreux. « Une seule frégate, arrivée avant la flotte anglaise, pensait Lévis en juin 1760, eût décidé la reddition de Québec et assurait le Canada pour cette année... Nos secours ne sont partis de Bordeaux que le 10 avril; s'ils étoient partis en mars, ils sauvoient la colonie et combloient de gloire les armes du Roi. »

Autour de Montréal s'opère le resserrement final. « Nous sommes pris par tous les bouts », écrit Lévis, qui ajoute, un autre jour: « Nous sommes hors d'état de tenir la campagne, manquant de vivres, munitions et généralement de tout, et il est surprenant que nous existions encore. » Un seul espoir demeure: la paix en Europe. Seule la paix peut empêcher la capitulation, la fin de tout. Jusqu'au dernier moment on l'espère, on s'y cramponne comme à la dernière épave. Dans l'attente, les chefs ont prononcé quelques nobles paroles. Deux jours avant la bataille des Plaines d'Abraham, alors que les choses allaient au pire, Montcalm écrivait à Lévis: « Nous soutiendrons. » Le 19 mai 1760, à la veille de la marche des Anglais sur Montréal, Vaudreuil écrit au même Lévis: « Nous sommes effectivement mal, Monsieur; mais il n'y a pas de notre faute. Nous aurons en tout temps la consolation de dire, et tout l'univers en conviendra, que nous avons fait même au delà de ce qui étoit possible aux hommes. » Trois jours plus tard, il ajoutait: « Quant à moi, je ne vois rien de désespéré; nous persévérons l'un et l'autre à faire de notre mieux; il faut espérer que la divine Providence bénira enfin nos

travaux. » Cependant Murray remonte le fleuve avec 40 voiles, insaisissable aux troupes de Lévis qui ne peuvent que le suivre sur les deux rives. De nouveau les événements se précipitent. Le 27 août, évacuation de l'Île-aux-Noix par Bougainville, cerné et menacé d'être coupé dans sa retraite; le 30, abandon du fort de Saint-Jean, livré aux flammes; débarquement de troupes par Murray à l'île Sainte-Thérèse; à peu près vers le même temps, le 25 août, capitulation de Pouchot à l'île Lévis, aux Rapides, après une résistance brillante qui rachète sa déveine de Niagara. Trois armées anglaises qui accourent en hâte par le Richelieu et par le haut et par le bas Saint-Laurent, convergent vers Montréal. L'empire colonial en est donc réduit à quelques lieues carrées, à cette île de Montréal, l'un de ses plus dynamiques foyers. Le destin de l'Amérique du Nord s'apprête à tourner.

Détresse de la colonie

Renonçons à décrire le spectacle de détresse humaine qu'offre alors la colonie. Heures fatidiques où l'on ne sait par quelles affinités ou quelle logique mystérieuse toutes les misères, tous les malheurs semblent s'appeler l'un l'autre. Il y a pis que l'écroulement du commerce, par pertes en mer et par suite du blocus anglais; pis que les dernières nouvelles de France qui annoncent la suspension, par édit du roi, du paiement de la monnaie coloniale; il y a pis également que les ravages de la famine et des épidémies, pis que l'invasion de l'ennemi. Il y a, dans les âmes, l'invasion et les ravages du découragement. Lors de la levée du siège de Québec, après Sainte-Foy, les forces françaises et canadiennes se réduisaient déjà à 3 ou 4,000 réguliers et miliciens. Ces débris d'armée manquent de fusils et de baïonnettes, n'ont de poudre que pour un combat, et point d'autres canons que les pièces de campagne prises à l'ennemi, dans la récente bataille. Dès l'évacuation du fort Duquesne, et surtout après la reddition de Québec, les sauvages des Pays d'en haut ont levé le pied, déjà ébranlés, du reste, par l'incapacité des Français à leur fournir leurs besoins en marchandises. Le 2 septembre 1760 les sauvages domiciliés consomment l'abandon. Pis encore: Lévis, Bourlamaque, Bougainville voient fondre, impuissants, leurs petits bataillons. Le fléau de la désertion et de la mutinerie sévit parmi les miliciens et les troupes. Troupiers de France, grenadiers eux-mêmes quittent les rangs. L'indiscipline devient générale, irrépressible. On déserte, on fuit, parce qu'on n'en peut plus de misère, de maladie; parce qu'on est nu-pieds, même les officiers; parce qu'on est sans armes; parce qu'on n'a pas de quoi manger. On fuit parce qu'on est las de courir d'une frontière à l'autre, las d'une guerre sans issue; parce qu'on se croit abandonné de la France; parce que l'esprit de défaitisme a envahi tout le monde, sans excepter la plupart des chefs. On cède à la panique. Des images d'épouvante rapportées de la capitale et de ses environs, par les miliciens et

troupiers de retour du siège de Québec, affolent les imaginations: fantômes de mendiants, de femmes, d'enfants déguenillés et mourants de faim, errant sur les routes, dans la côte de Beaupré, sur l'Ile-d'Orléans, dans les trente-six lieues de la rive sud brûlées, ravagées par l'Anglais. Murray, impatient d'arriver le premier à Montréal, pour ravir à Amherst l'honneur de la reddition, menace, comme Wolfe, de brûler logis et dépendances des habitants absents de chez eux. Le 22 août, le bas de la paroisse de Sorel a flambé. Le dernier jour d'août l'Ile-aux-Noix a été évacuée. Parmi les miliciens c'est le signal de l'ultime débandade. Le 6 septembre 1760 Amherst campe à un quart de lieue de Montréal; Murray a atteint la Longue-Pointe. A ce moment, aux vingt et quelque mille hommes de l'ennemi, muni d'une puissante artillerie, l'armée de Lévis ne peut opposer qu'une troupe dérisoire de 2,000 combattants épuisés et découragés. Et ces 2,000 n'ont de munitions que pour une affaire de mousqueterie, des vivres pour quinze à vingt jours, cependant que le moral du dernier réduit de la colonie vaut encore moins. Envahi par des bandes de fugitifs, Montréal vit des heures d'intense surexcitation. Les habitants de la ville ont refusé de prendre les armes. Dans cette atmosphère d'énervement, Vaudreuil, assailli comme Ramezay par une foule suppliante, n'a plus qu'une chose à faire: négocier la capitulation. Cette fois, c'est bien la fin. *Troja fuit*. Une petite armée en loques stationnée dans les faubourgs et le long des murailles attendait les honneurs militaires. Le vainqueur les lui a refusés. L'histoire de la Nouvelle-France se ferme sur cette image d'immense détresse.

CHAPITRE SEPTIÈME

Les capitulations

Capitulation de Québec — Capitulation de Montréal — Jugement sur les capitulations

A Québec, à Montréal, le Canada a subi ou accepté la défaite. Quel sort lui serait fait ? La décision n'appartenait pas aux généraux anglais. La guerre continuait en Europe. Le dernier mot serait dit aux traités de paix. D'ici là des règlements provisoires qui s'appellent capitulations, régleraient le sort de la colonie. Vainqueurs et vaincus en ont signé deux : la capitulation de Québec en 1759 ; la capitulation de Montréal, l'année suivante. Quels sont le contenu et la portée de ces documents diplomatiques ? A quelles conditions précises s'est faite la reddition du Canada ?

Capitulation de Québec

En l'automne de 1759 les circonstances ont magnifiquement servi l'envahisseur. Un hasard heureux, une manœuvre audacieuse lui ont fait gagner la bataille des Plaines d'Abraham. Une fortune non moins inespérée lui a ouvert les portes de Québec. Chacun sait comme les événements se sont bousculés. Le soir même de la défaite, Vaudreuil annonce à Ramezay sa retraite à Jacques-Cartier. L'éloignement des troupes françaises à dix ou douze lieues signifie, pour Québec, l'investissement immédiat par l'ennemi. Fort imprudemment, avant son départ, Vaudreuil fait remettre à Ramezay un projet de capitulation et lui recommande même de ne pas s'exposer à un assaut. Dans la capitale, la majorité de ses habitants ont déjà déserté ; les uns à la campagne, les autres, vers l'armée française. En partie éventré, en partie incendié, Québec, après deux mois et quelques jours de siège, a pris la mine d'un grand mutilé. Le 14 septembre au matin, Montcalm est mort. Ce jour-là même Ramezay se voit assailli par une requête des principaux « citoyens » qui le somment pratiquement de capituler. Le 15 le commandant de Québec réunit son

conseil de guerre. A l'exception d'un seul, tous les officiers convoqués, y compris Bigot, opinent pour la capitulation. L'état d'âme de Ramezay se reconstitue facilement. Il se croit abandonné par l'armée; il n'a plus que 120 hommes de garnison; il est sans vivres, sans munitions, menacé d'une mutinerie de miliciens; le 17 un ultimatum de l'ennemi lui arrive: ou la capitulation ou le refus de tout traité. Ramezay capitule dans la nuit du 17 au 18 septembre. Dans le reste de la colonie et jusqu'aux points névralgiques où l'on tient encore, la nouvelle répand la consternation. Montréal appréhende une ruée imminente des Anglais vers le haut du fleuve. Capitulation « incompréhensible », écrit, de l'Île-aux-Noix, Bourlamaque. La nuit même où il a capitulé, — était-ce à temps ? — Ramezay avait reçu l'avis de l'arrivée d'un convoi de vivres dans Québec et d'un retour prochain de l'armée. Véritable bousculade d'événements où il n'est pas facile d'incriminer le pauvre commandant de Québec. Tout au plus aurait-il perdu la tête à un moment où presque tous, à commencer par Montcalm et Vaudreuil, l'ont plus ou moins gardée. Regrettons que, par nature, les impondérables se refusent à tout calcul. L'énervement des chefs pendant ces jours tragiques nous expliquerait bien des choses. Manque de tout, fatigues, surprises, batailles, désarroi, désastre, autant de noms de leurs soucis et de leur accablement. Les états-majors anglais se sont renouvelés presque chaque année; ceux des Français sont restés les mêmes depuis 1755.

Un premier examen de la capitulation de Québec nous en révèle le caractère généreux. Sur 11 articles, le vainqueur en accorde 9 sans la moindre restriction, les deux autres à de légères conditions. L'un des signataires, le brigadier-général Townshend, croira bon de se justifier de sa générosité auprès des autorités britanniques. Attitude de vainqueur en accord, du reste, avec les doctrines des juristes du XVIII^e siècle sur la « guerre civilisée ». Même si trop souvent et trop impudemment violées, ces doctrines se rattachent au *De Jure belli et pacis* de Hugues de Groot (Grotius), traité déjà ancien, puisqu'il est de 1625, mais enseigné dans les chaires de droit pendant tout le siècle. En réaction contre le cruel juidisme de Machiavel, Groot énonce des principes comme celui-ci: « Pour que la guerre soit juste, il ne faut pas l'exercer avec moins de religion qu'on a coutume d'en apporter dans la distribution de la justice. » Ramezay eut à traiter, au surplus, si nous en croyons le commissaire des guerres Bernier, avec « l'homme le plus modéré » des généraux anglais à Québec, le brigadier Townshend. Les vainqueurs n'eussent pas voulu perdre, au surplus, les bons effets de leurs étonnants succès. L'illusion leur était défendue sur leur chance et sur sa précarité. Que serait-il arrivé, se demande Pouchot, dans ses *Mémoires*, si, au lieu de combattre, Montcalm se fût réfugié sous les canons de la citadelle et eût permis à Bougainville d'attaquer les troupes de Wolfe par derrière ? Quel revirement de fortune aurait pu encore se produire si Ramezay avait laissé le temps à Lévis d'arriver des Rapides et de prendre, à son tour, l'ennemi

à revers ? En Angleterre, pour se faire pardonner les coûteux sacrifices exigés de son pays, Pitt avait besoin d'une victoire. La prise de Québec, venue à point, allait soulever, dans l'ancienne et la Nouvelle-Angleterre, un enthousiasme prodigieux.

Capitulation de Montréal

[La capitulation de Montréal paraît beaucoup moins généreuse.] Rappelons quelques faits sommaires. En ce dernier lieu, tout se passe, du 6 au 8 septembre 1760, et l'on a vu dans quelle confusion et dans quelle angoisse des esprits. Le 6 l'ennemi campe en vue de Montréal. Au camp de Vaudreuil, les officiers de terre et de mer sont convoqués. Bigot y lit un projet de capitulation. Le 7 au matin Bougainville, accompagné d'un officier, de quatre cavaliers et d'un tambour, se rend aux avant-postes anglais. Toute la journée se passe en négociations. Le 8 Vaudreuil et Amherst signent la capitulation. Prenons note que le nouveau document n'est plus l'œuvre d'un militaire qui ne stipule que pour la reddition d'une ville. « Le Gouverneur et Lieutenant Général pour le Roy en Canada » a négocié pour toute la colonie. Et ce gouverneur, commandant d'une armée presque réduite à néant, est aussi le chef d'un pays ruiné, à bout de force, incapable de résistance. A la différence encore de Ramezay, Vaudreuil, tout en assurant le provisoire, doit également assurer le permanent que pourrait être l'avenir.

[La capitulation de Montréal contient 55 articles. Une dizaine, sur ce tout, ont suffi à gâter le document diplomatique:] l'article 9, par exemple, qui porte en marge cette négation d'Amherst: « Il n'y a point eu de Cruautés commises par les Sauvages de Notre Armée », négation hautaine, malicieusement insinuante et qui a peu à voir avec le texte d'en face. Il faut regretter, pour de semblables raisons, les articles 39 et 55, restes de hargne contre les Acadiens, nommément exclus des garanties accordées aux Français et Canadiens. Parmi les articles les moins excusables s'inscrivent encore les premiers de la capitulation. Amherst y refuse les honneurs militaires, non seulement, comme on le croit d'ordinaire, à la petite armée de Lévis, stationnée dans Montréal, mais encore aux troupes qui « tiennent la campagne », aux garnisons de l'Ile-Sainte-Hélène, des Trois-Rivières, du « Fort de Jacques Cartier » et des forts « du côté de l'Acadie » et des Pays d'en haut. Geste assez dénué d'esprit chevaleresque et même d'élégance, à l'égard d'un vaincu réduit à la dernière extrémité. A Québec, en 1759, Saunders et Townshend avaient fait preuve d'une si parfaite courtoisie. Amherst aurait-il cédé à quelque esprit de rancune ? En Europe, d'où il arrive, il a servi dans l'armée du duc de Cumberland qui, au mois d'août 1759, a dû signer, avec le duc de Richelieu, la convention de Kloster-Zeven. Humiliante reddition qui a déclassé le duc comme homme de guerre et lui a valu d'être livré

à la vindicte de l'opinion anglaise. Amherst, comme le prétendent l'annotateur du *Journal* de Malartic et l'historien de François Picquet, André Chagny, aurait-il voulu se ménager une tardive et futile revanche ? A Montréal, les généraux anglais ont manqué de sérénité. Tous nourrissent contre Vaudreuil une incroyable animosité dont ils enveloppent Montcalm lui-même. Le 20 octobre 1759 le commissaire Bernier confie à Lévis: « Rien ne peut peindre l'idée où ils sont de M. de Vaudreuil ou du Conseil qui le gouverne. La prudence et la modestie ne me permettent pas de répéter ce qu'ils en disent. Ils le regardent comme aimant le sang, cherchant à tromper, donnant des paroles qu'il ne veut point tenir et voulant la ruine du pays. » Et la source, l'origine de ces rancœurs et contre Vaudreuil et contre Montcalm ? L'emploi des sauvages dans la guerre, emploi qu'on se reproche, comme si, de part et d'autre, on ne l'avait pas accepté, recherché; et comme si, l'allié sauvage dûment accueilli, on eût pu l'empêcher de faire la guerre en sauvage. Qui ne sait, au surplus, que lors de la guerre de l'indépendance américaine, les autorités britanniques au Canada n'hésiteront pas à reprendre contre les insurgés l'usage des *raids* ou des petits partis de guerre, et à y employer, sans scrupules, les sauvages ? A Vaudreuil, les généraux anglais tiennent particulièrement rigueur de la mise aux fers de deux de leurs officiers pris en flagrant délit d'espionnage chez les Abénaquis de Saint-François, peut-être aussi porteurs de lettres d'Amherst à Wolfe. L'un de ces officiers était proche parent du général Murray. Arrestation pour laquelle, du reste, les Abénaquis avaient subi d'atroces représailles. Ensemble de faits qui laissent voir en quelle atmosphère l'on négocie à Montréal en ces journées de septembre.

D'autres articles de la capitulation ont eu l'heur de grandement inquiéter. Sur la question religieuse, les négociateurs anglais de Québec avaient acquiescé d'emblée à toutes les conditions de Ramezay; ils avaient accordé « le libre Exercice de la Religion Romaine », des « sauvegardes à toutes les personnes Religieuses », les mêmes sauvegardes à l'Evêque, et surtout l'autorisation d'« exercer librement [dans la ville de Québec] les fonctions de son Etat ». A Montréal Amherst se montre moins généreux et moins habile. A l'exemple de Saunders et Townshend, il aurait pu laisser toutes choses pendantes jusqu'au traité de paix. Il écarte les articles 30 et 31, ce qui équivalait à laisser en vacance indéfinie le siège épiscopal de Québec; et il se donne l'air, en même temps, de refuser au futur évêque tout exercice de ses fonctions: droit d'établir de nouvelles paroisses, de visiter son diocèse « avec les cérémonies ordinaires » et « d'Exercer toute La Juridiction que son predecesseur Exerçoit sous la domination française », sauf à exiger de lui le « Serment de fidélité ou promesse de ne rien faire, ni rien dire Contre Le Service de Sa Mté Britannique ». Par l'article 29, Amherst concédait, il est vrai, quelques-unes de ces prérogatives aux « Grands Vicaires Només par le Chapitre »: ce qui ne faisait pas moins, de l'Eglise canadienne, une Eglise sans tête

et sans le lien essentiel avec l'Eglise romaine. De ce mauvais sort fait à la question religieuse, historiens et juristes n'ont pas cessé de s'en prendre à Vaudreuil. Par l'article 30 de la capitulation, le gouverneur avait prétendu réserver au roi de France la nomination du futur évêque du Canada. Maladresse insigne qui aurait tout gâté. Mais Vaudreuil serait-il le vrai responsable de cette rédaction ? Il suffit de lire ces articles qui ont trait à la liberté et aux droits et privilèges minutieusement détaillés du clergé, pour se persuader qu'ils sont d'inspiration sinon d'une plume ecclésiastique. Ces textes, qui les a rédigés ou qui a conseillé Vaudreuil ? L'Evêque, réfugié à Montréal, depuis la prise de Québec, est mort le 8 juin 1760. Cependant des professeurs du Grand Séminaire de Québec l'ont suivi dans sa retraite; d'autres ecclésiastiques se trouvaient dans la ville au moment de la capitulation. Tous ces hommes, plus ou moins imbus de gallicanisme, pouvaient-ils concevoir une nomination épiscopale par d'autre que le roi et en l'espèce, par le roi catholique de France ? Encore faudrait-il juger ces faits selon les idées et la pratique du temps. Le cas s'offrait alors d'un roi protestant exerçant le patronage d'églises catholiques, et d'un souverain catholique exerçant ce même patronage en pays protestant. Ainsi le roi d'Angleterre, en sa qualité de duc de Brunswick, jouissait bel et bien du patronage de l'Eglise catholique, dans un petit territoire voisin d'Halberstadt, en Allemagne. Et le roi du Portugal, en vertu du privilège assez anachronique de la « ligne alexandrine », n'a-t-il pas eu son mot à dire jusqu'en 1950, dans la nomination des évêques de certains diocèses de l'Inde britannique ?

Jugement sur les capitulations

Erreurs ou déficiences qui n'ont pas empêché les capitulations de réserver l'essentiel. Toutes deux, celle de Québec comme celle de Montréal, et dans des termes presque identiques, ont garanti le libre exercice de la religion catholique. Tout le clergé, à l'exception de l'Evêque, pouvait vaquer à ses fonctions; les communautés religieuses de femmes conservaient leurs constitutions et privilèges. Les communautés d'hommes, et c'était un autre point noir, se voyaient frappées de la condition suspensive: « Refusé jusqu'à ce que le plaisir du Roy soit connu. » En revanche, toutes les communautés et tous les prêtres seraient maintenus dans la possession de leurs biens. De même les articles 4 et 39 de la capitulation de Montréal protégeaient les habitants contre toute déportation; les articles 2 et 4 de la capitulation de Québec et l'article 37 de la capitulation de Montréal garantissaient à tous, seigneurs, officiers, habitants des villes et des campagnes, la pleine possession de leurs propriétés. Pour la jouissance de ces biens, et à l'encontre de ce qu'ont pu croire Vaudreuil et bien d'autres après lui, l'article 42 ne supprimait pas d'un trait les lois françaises. Croyons-en de préférence un juriste anglais

du temps, James Marriott: la note d'Amherst, « Ils deviennent sujets du Roy », renvoyait cet autre article aux décisions du gouvernement britannique.

Il reste à retenir que ni à Québec ni à Montréal le Canada ne s'est rendu à discrétion. La colonie en demeure, sans doute, au provisoire; la porte reste ouverte à bien des équivoques; les points sombres ne manquent pas. Et c'en est assez pour pressentir les constantes de la prochaine histoire. Comme celle d'hier, l'histoire du peuple canadien restera un appel à la tension volontaire, au continuel dépassement. L'effort ne manquera pourtant pas de solides points d'appui. Nous sommes encore aux temps où les capitulations relèvent du droit des gens. Elles engagent vainqueurs et vaincus aussi rigoureusement qu'un traité. Nul autre instrument diplomatique ne saurait même les abroger. Ainsi l'entendait, par exemple, l'abbé canadien Jean-Marie de La Corne, délégué à Londres du chapitre de Québec, qui pouvait dire, en 1763, à lord Shelburne: « Les Canadiens fonderont toujours leur droit pour l'exercice de leur religion sur les deux capitulations de MM. Townshend et Amherst, et quand on supposerait qu'il y aurait une clause dans le traité de paix contraire à ce qui leur a été accordé pleinement dans les capitulations au sujet de la religion, ils ne croiront jamais que cette clause postérieure puisse nuire à leur droit d'exercer la religion romaine. »

CHAPITRE HUITIÈME

Mélancolie de la fin

Bilan de 1760 — Responsabilité de la monarchie — Legs de la France au Canada

Le 1er avril 1730 Québec fête joyeusement la naissance du Dauphin royal. A la grande porte du château Saint-Louis, un arc de triomphe a été dressé. Dans la décoration de l'une des arcades, un dauphin s'ébat sur une mer baignée du soleil levant, le tout s'enroulant dans l'inscription latine: *Dominabitur a mari usque ad mare*. En 1730 le rêve d'empire durait encore. Trente-cinq ans plus tard, le dauphin de France était mort et le rêve avec lui.

Bilan de 1760

M. René Pinon a vu dans le Traité de Paris, le « péché mortel de la Monarchie ». Le mot, pour saisissant qu'il soit, exprime-t-il toute la gravité et toute la mélancolie de ce dénouement ? Singulières aventures de l'histoire. Depuis deux siècles et plus, l'Amérique était devenue un prolongement et comme un déversoir de l'Europe. L'une après l'autre, les nations riveraines de l'Atlantique y avaient jeté leur dévolu, s'efforçant d'y imprimer leur image. Le Portugal, avant de se replier sur son épuisement, laisserait de ce côté-ci de l'océan, l'empire brésilien, cent fois plus vaste que sa minuscule métropole. L'Espagne, tombée en décadence, verra deux des trois Amériques gagnées pour jamais à la latinité et à sa culture. La petite Angleterre du 17^e et du 18^e siècle, un peu malgré soi il est vrai, jetterait les bases d'un empire anglo-saxon, succès inégalable de la colonisation blanche dans les temps modernes. La France est venue, en Amérique, sous Louis XIV et Louis XV, au comble de la puissance. Elle s'en va, en 1760, ne retenant qu'un îlot dans le Golfe; et, de sa race et de sa culture, à peine laisse-t-elle, le long du Saint-Laurent, une mince bordure, et une autre encore plus mince aux bouches du Mississipi. Dans les perspectives d'aujourd'hui, quelle défaite ! Et comme on a de la peine à s'expliquer ce désistement mi-volontaire,

mi-résigné. Louis XIV ni Louis XV n'ont pu se cacher le périlleux agrandissement de la puissance anglaise. Le fait n'échappe à personne d'ailleurs que l'Angleterre ne peut alors grandir dans le monde qu'aux dépens de l'Espagne et de la France. Quoi qu'aient prétendu ses « philosophes » et quelques-uns de ses politiques, le royaume du lys ne saurait non plus sans folie en rester à son « pré carré » du vieux continent. De Talon à La Galissonnière, que de grands Français l'ont dit, redit. A la toute dernière heure, un autre y est revenu, grand esprit, lui aussi, Etienne de Silhouette. Silhouette s'en est déjà ouvert au Maréchal de Noailles, à Maurepas, à tous les ministres du roi; il reprend son plaidoyer en 1759. La France, puissance continentale, répète-t-on plus que jamais dans l'entourage royal, n'aurait besoin que de soldats et de laboureurs. A quoi bon les empires d'Asie et la merluche du Cap-Breton ? Silhouette riposte par l'exemple de la Russie, hier cliente de l'Angleterre et qui, pour ne manquer ni de soldats ni de laboureurs, ne laisse pas d'être à la solde de la finance étrangère, tant il est vrai, concluait l'ancien ministre, « que quelque chose de plus est nécessaire pour la dignité, la grandeur d'un Etat qui est bordé en grande partie par la mer et qui a pour ennemi capital une nation dont la puissance consiste principalement dans ses forces navales. » Encore dans ces derniers temps du régime, il s'est trouvé un M. de Béhague, brigadier des armées du roi, pour écrire sur la rivalité franco-anglaise un mémoire en quelque sorte prophétique. Ce brigadier, qui avait singulièrement raison, montrait l'Angleterre s'efforçant au « monopole général » du commerce et du monde, fondant « non plus de simples colonies, mais de vastes empires », « pour suppléer au deffaut d'étendue de ses états en Europe »; il la décrivait, en train de recueillir dans ses vastes possessions, « les moïens d'augmenter sa propre population beaucoup au delà des bornes naturelles et circonscrites de son Domaine d'Europe ». Béhague voyait même poindre le jour où les colonies anglaises devenues des empires porteraient la métropole « au degré de la plus absolue puissance ».

Pour un rôle de grande puissance, la France peut-elle ignorer davantage l'importance de l'Amérique du Nord ? Après bien d'autres encore, Bougainville vient de lui rappeler la valeur au moins en superficie de ses possessions américaines. « La France, avait-il insisté dans l'un de ses mémoires de 1758, possède dans l'Amérique septentrionale, plus de terrain qu'il n'y en a dans le continent d'Europe. » Et Bougainville aurait pu ajouter, après La Galissonnière et Silhouette, qu'il y allait, pour la monarchie, de bien autre chose que d'un agrandissement territorial. A qui irait, en définitive, cette vaste Amérique dont beaucoup entrevoyaient déjà le prodigieux avenir ? Et la première nation de l'Europe pouvait-elle être absente de ce Nouveau Monde où le vieux monde s'allait recommencer ? La prospérité matérielle des nations européennes pouvait ne pas dépendre, autant qu'on l'avait cru au 16^e et au 17^e siècle, de leurs possessions coloniales. Leur prestige, l'avenir qu'on pourrait dire spatial

de leur culture — l'Angleterre et l'Espagne en sont des exemples éclatants — ne s'y trouveraient-ils pas dangereusement engagés ? C'est René Grousset qui l'a écrit quelque part : « se replier sur le vieux monde, c'était simplement oublier le monde ».

Question qui se pouvait poser en d'autres termes et non moins pressants. La France laisserait-elle passer son unique chance de se reproduire en sa plus parfaite effigie ? Aux Indes, en Afrique, elle avait fondé des comptoirs ; aux Antilles elle n'avait pu établir que des colonies à races métissées. En Acadie, en Louisiane, au Canada, n'avait-elle pas ébauché une réussite exceptionnelle : une colonisation à l'européenne, la formation d'un peuple colonial de type exclusivement français, véritable « provignement » de la souche métropolitaine ? Assurément, le temps était passé d'expulser le rival des rives de l'Atlantique ou même de l'enfermer derrière la barrière de ses Alleghany. Forcément Anglais et Français auraient à vivre côte à côte dans une juste délimitation de l'espace vital. Combien différente toutefois se fût trouvée une Amérique où, dans leur zone d'influence, les grandes cultures du monde occidental se fussent équilibrées. Hélas, un siècle plus tard, au lieu de ce lotissement du jeune continent, lotissement de si vaste espérance, la France tenterait de se reprendre en Afrique, en Asie, mais pour y construire quel empire caduc et d'une survivance française si problématique.

Responsabilité de la monarchie

La question revient toujours : comment la grande nation en est-elle venue à ne jouer son avenir que sur la carte de la vieille Europe ? Sans doute, tout pays est-il limité dans les formes de son expansion ; et peut-être serait-ce le destin des races intellectuelles de ne prendre leur espace que dans les esprits et dans le monde des idées ? Peut-être encore l'échec de la France en Amérique et dans ses autres entreprises coloniales, le faudrait-il imputer, comme l'ont fait tant d'historiens, à sa seule géographie, géographie de peuple amphibie, sinon même à ce qu'on appellerait aujourd'hui la « dialectique » de l'histoire ? Hypothèses qui ne satisfont pleinement. C'est qu'à la suite de quelques historiens, on peut fort bien imaginer, et sans trop forcer les réalités géographiques et humaines, un Louis XIV, celui de 1667, en parfait accord avec les visées de Colbert, et acceptant de son ministre un sage équilibre entre la terre et l'eau, c'est-à-dire la synthèse d'une politique continentale et d'une politique d'expansion maritime et coloniale. Ces visées de Colbert, Louis XIV n'aurait-il pu leur ménager le même accueil lorsqu'elles lui revinrent en 1672, reprises, agrandies dans les intuitions géniales de Leibniz qui, lui, représentait au jeune roi l'empire de la mer, comme la suprême consécration de la puissance. Avec un souverain docile à ces hautes leçons, quel cours différent en eussent pu prendre les événements. Au lieu d'un

Louis XIV trop glorieux et trop prompt à partir en guerre, l'histoire nous présenterait un Louis XIV, calculateur, pacifique qui, pour se garder les mains libres en Amérique et aux Indes, ne se fût pas brouillé inutilement avec la Hollande. Dans l'affaire des Pays-Bas espagnols et dans la succession d'Espagne, il eût procédé par voies plus patientes, plus diplomatiques; il n'eût pas mis tant de hâte à effrayer l'Angleterre; une Révocation de l'Edit de Nantes n'eût pas ameuté les nations protestantes; des ambitions impérialistes trop affichées n'eussent pas alarmé prématurément l'Europe. Et alors, au lieu d'une France renouvelant contre soi l'ancienne situation de la Maison d'Autriche, France encerclée, isolée, forcée d'affronter, l'une après l'autre les coalitions du continent, l'on aurait eu une autre France bien assise sur ses frontières, entourée d'un cercle d'alliés, arbitre de l'équilibre européen, en état de déjouer au besoin les intrigues anglaises, assez puissante, au surplus, sur l'Océan et par l'afflux des richesses du Levant et de l'Occident, pour inspirer le respect aux agresseurs possibles. Histoire hypothétique, rétrospective, si l'on veut; histoire qui enseigne peut-être comment un souverain et un pays peuvent perdre un empire.

Ne peut-on tout aussi bien imaginer un Louis XIV moins fastueux, moins épris des manifestations spectaculaires de la grandeur royale? Et encore cette fois, combien différemment l'histoire aurait pu s'écrire. Pour tant de prodigalités aussi extravagantes que prématurées, ce Louis XIV n'eût pas jeté le désordre dans les finances de Colbert. Et sans admettre, avec l'historien Lavis, « que l'accroissement des dépenses de Versailles a eu pour contre-coup budgétaire, l'abandon de l'effort colonial au Canada », Versailles n'eût-il pu surgir quand même, mais à son heure, dix ans, vingt ans plus tard, avec non moins d'art ni de somptuosité, comme symbole véritable, cette fois, de la richesse et de la grandeur françaises? Après la mort du grand roi, ne peut-on encore imaginer une régence qui aurait mené plus adroitement son jeu diplomatique, celui-là même que le grand roi avait conseillé? Point d'alliance à contresens avec une Angleterre devenue résolument et partout rivale; point non plus d'hostilité anachronique contre l'Espagne et l'Autriche, mais avec ces puissances, le pacte ou les pactes qui eussent neutralisé le seul et véritable ennemi: celui d'outre-Manche. Et encore, pendant la guerre de la Succession d'Autriche, alors qu'un Louis XV, enfin désillusionné, paraît se rendre compte du péril mortel de son royaume et de ses possessions d'outre-mer et qu'il se dit même résolu à porter sa colonie du Canada « au point de progrès où elle peut être portée », y avait-il fatalité inéluctable, pour le roi de France, d'en rester à une promesse platonique et d'empêcher Maurepas de relever la flotte française? Et pour le peuplement urgent du Canada, était-il impossible d'accomplir, au lendemain de 1748, l'effort de Choiseul après le Traité de Paris, alors que, pour parer à une guerre éventuelle avec l'Angleterre, le ministre engouffrait des millions dans l'aventure de la Guyane?

Dira-t-on que, pour accomplir tant de merveilles, il eût fallu à la France, pendant un siècle et sans interruption, rien de moins qu'une politique de génie ? Le miracle était-il si nécessaire quand l'heure passait et qu'il eût suffi d'un peu de vision pour la saisir ? [Manque de vision, obsession trop centrée sur la petite Europe pourraient bien avoir été la faute de la monarchie.] Ceux que Carlyle appelle les « Makers of History » sont maîtres de poser ou de ne pas poser les causes; mais les causes une fois posées, il n'est pas en leur pouvoir d'en empêcher les conséquences. Louis XIV a fait la guerre de Hollande qu'il ne devait pas faire. Entre Versailles et un empire outre-mer, il a choisi Versailles. C'est là et là d'abord qu'a tourné l'histoire. [Le renoncement à l'Amérique n'est pas né de la déception de la France devant un Canada trop improductif et trop coûteux. Il est né de la fausse politique extérieure et intérieure de Louis XIV, politique pratiquée, continuée sans véritable réaction, après le grand règne. L'Europe a fait écran; elle a caché l'Amérique.] Trop négligée, nourrie d'un sang trop avare, la Nouvelle-France devait devenir l'un de ces membres exsangues dont, un jour ou l'autre, il faut se laisser amputer. Qu'est-ce que les Traités de Ryswick, d'Utrecht, d'Aix-la-Chapelle ? Des étapes dans l'amputation définitive. Et c'est ainsi que, dans l'histoire coloniale de la France, s'inscrira, un jour, ce mot de Chateaubriand à mine d'épithète: « Nous sommes exclus du nouvel univers où le genre humain recommence. »

Legs de la France au Canada

[Faudrait-il écrire pour autant que tout s'est trouvé perdu de cet effort colonial de plus d'un siècle et demi ?] La France laissait, en Amérique, pacifiquement conquis sur les races indiennes, un territoire à l'échelle d'un continent et qui paraissait indéfiniment extensible vers la mer inconnue. [Ce territoire, l'exploration l'avait révélé articulé par un réseau fluvial sans parallèle en ses jointures et dimensions. Pour la variété de ses sols, l'immensité de sa forêt, le trésor de ses fourrures, de ses pêches, de ses mines, à peine touché, les esprits avertis le savaient d'une richesse à défier toute évaluation.] La France laissait encore ce grand tout organisé commercialement, policé, protégé par une chaîne de postes, de missions religieuses, doté d'un système de transport et d'une équipe d'hommes adaptés au pays, en coopération amicale avec les nations indigènes. La vaste étendue restait pauvrement peuplée. Dans les Pays d'en haut, à peine quelques petits groupes isolés émergeaient-ils ici et là, poussière qu'un jour ou l'autre peut-être le vent emporterait. [En revanche, dans la vallée laurentienne, dans ce qui a été le foyer vivant et le centre de gravité de l'empire, un petit peuple de 65,000 âmes s'est enraciné. Il formait déjà, pour la France, un appréciable marché de consommation, en état d'absorber annuellement plus d'un million de marchandises.] Ce

peuple naissant, homogène par la foi et l'origine ethnique, possède les institutions religieuses, politiques, juridiques, sociales, intellectuelles, des nations adultes. Quelques-unes de ses institutions, son type de famille, de paroisse, fortement imprégnées d'esprit chrétien, lui ont forgé une armature d'une belle solidité. Sa composition sociale, dûment hiérarchisée, est surtout faite de ce fonds riche et durable que sont les classes terriennes. Son catholicisme vivant, jailli des meilleures sources, sa culture originelle, celle de la France de son temps, convenablement assimilée, assurent à cette race d'hommes un robuste équilibre intérieur, lui promettent d'admirables lignes de force. Bref, les 65,000 possédaient un milieu sociologique d'une rare hygiène morale où leur descendance trouverait à se développer selon toutes les exigences humaines. Depuis longtemps déjà, sa géographie, son histoire ont marqué ce peuple colonial d'une forte originalité, lui ont donné une conscience collective, l'ont attaché à son pays comme à une patrie.

C'était là le legs de la France à l'Amérique, ou plutôt à l'Angleterre. Séparé de la mère-patrie, que deviendrait le vaincu de 1760 ? Se verrait-il fermer l'avenir ? N'aurait-il qu'un passé ? La prochaine histoire le dira.

INDEX

N.B. — On regrettera de ne pas trouver de bibliographie ni au début ni à la fin de ce volume d'histoire. Nous vivons dans un temps et dans un pays où l'édition est devenue d'un coût presque prohibitif et presque une affaire de grand riche. Un livre n'est plus vendable qu'à force d'épargne et sur le papier et sur la composition typographique. Or une bibliographie de la sorte qu'il eût fallu ne pouvait être que considérable. Au reste — l'on s'en est peut-être aperçu — l'histoire qu'on vient de lire a été tirée presque exclusivement de documents d'archives. Une cote d'archives n'intéresse que les spécialistes. En outre, l'auteur le confesse, il n'a guère lu, parmi ses prédécesseurs, que les bons monographistes. Non, certes, qu'il dédaigne les autres. Il n'a voulu se laisser imposer ni leurs jugements sur les hommes et les faits, ni cet arrangement des matériaux qu'on peut appeler l'architecture de l'histoire. Le lecteur voudra donc se contenter d'un Index qui l'aidera, espérons-nous, à se retrouver.

Abénaquis, nation, 167, 199, 211; amis des Français, 47; remplacent les Algonquins à Sillery, 107; défendent la terre des ancêtres, 136; pays de possession française, 206.
Abénaquise, l', frégate, 251, 330.
 Abitibi, 134, 252.
 ABLON, Père Claude d', remonte le Saguenay, 47, 107.

Acadie, 95, 96, 120, 121, 150, 206, 220, 335, 350; projets de De Meulles, 159.
 Acadiens, 137 (note).
 Agnieronnonns, nation, cruauté des, 126.
 Agniers, nation, 127, 218.
 Agriculture, l', 89-90, 240-244.
 AIGREMONT, François Clairambault, sieur d', 185.
 AILLEBOUT, Madame Louis d', fonde l'Association de la Sainte-Famille, 76.
 Aix-la-Chapelle, traité d', 223, 321, 365.
 ALBANEL, Père Charles, missionnaire jésuite, 101; et l'expédition à la baie du Nord, 106; note le dépeuplement du lac Saint-Jean, 106.
 Albany, comté d', mémoire du, 137.
Alcide, l', capturé par les Anglais, 336.
 Aléoutiennes, îles, 22; escales franchissables, 52.
Algonquin, l', 51, 330.
 Algonquins, nation, 52s, 107, 126s, 259.
 Algonquins, rivière des, futur Outaouais, 46.
 ALLOUEZ, Père Claude-Jean, missionnaire jésuite, 108.
 Amérique du Nord, 27, 171-172; découverte de l' — par les Asiatiques, 21-22; par les Européens, 22-23; système d'exploitation, 29-30; évolution des cartes, 49-50; son exploration, 45-50; sa préhistoire, 53-54; effort de la France, 124; richesse du castor, 128s; po-

- litique indienne, 183; expansionnisme français, 205-210; carte, 200-201.
- AMHERST, Jeffrey, 357, 358; et la question religieuse, 358-359.
- ANDROS, Sir Edmund, 136.
- Anglais, les, 106, 129s, 238-239; réaction contre l', 141-142; et les Abénaquis, 144; trafic de l'eau-de-vie, 166; le Traité d'Utrecht et les, 172; commerce convoité, 202; les pêcheries françaises, 250; le commerce du castor, 265.
- Angleterre, 99, 102, 120; parallèle France —, 121-123, 129; le Traité d'Utrecht, 150-151; sa politique, 177-179, 217; fièvre d'expansionnisme, 196-197; l'industrie du fer et du goudron, 245-246; renversement des alliances, 332-333, 333-336.
- Anglo-Américain, l', 16, 121, 137, 142, 144, 196, 197, 199, 202; dévaste les pêcheries françaises, 250.
- Anglo-Hollandais, l', 100, 139.
- Anglo-Iroquoise, coalition, 136-138.
- ANGO, Jean, 24.
- Anse-aux-Cousins, 238.
- Anticosti, île, 206.
- Antilles, les, 29, 31, 83, 95, 96, 296; marché, 262-264.
- ANVILLE, Louis-Frédéric de Roye de La Rochefoucauld, duc d', 218.
- ARGALL, Samuel, détruit Monts-Déserts et Port-Royal (1613), 40.
- ARGENSON, Pierre de Voyer, vicomte d', 56, 63, 83.
- ARGENSON, René-Louis de Voyer d', ministre, opinion sur les colonies, 325; la marine et d', 329.
- Argenteuil, seigneurie d', 237.
- ARGENTEUIL, Pierre d'Aillebout d', 296.
- Aristocrate, l', image de sa misère, 293-294; explication de cette misère, 294-297; image de grandeur, 297-299; culte du « service », 299; savoir-vivre, 299-301.
- ARRAGORY, Sieur d', pêche à la baleine, 250.
- Arrêt royal de Marly* (6 juillet 1711), importance de cet arrêt, 162-163.
- Art, l', au Canada, 275-279.
- Asiatiques, les, découverte de l'Amérique par, 21-22.
- Asiento*, l', 196-197.
- Assinibois ou Assinibouelles, nation, 156.
- Assinipoualacs, nation, 156.
- Association de la Sainte-Famille*, fondée en 1663, 76.
- Atlantique, côte de l' — et les établissements français, 80, 98-99.
- Attikamègues, nation, 55, 106.
- AUBERY (Aubry), Père, missionnaire jésuite, au pays des Abénaquis, 167; dénonce l'incurie de la cour, 214.
- AUTEUIL, Ruette d', 70, 149, 155, 185, 309; et le licenciement des soldats, 229.
- Autriche, l', 333-334.
- AVAUGOUR, Pierre du Bois, baron d', gouverneur général du Canada, 68, 109, 172; amplifie les rêves de Champlain, 57; son enthousiasme pour le Canada, 63.
- BACON, opinion de, 29.
- Baie de la Famine, 133.
- Baie du Nord, 39, 144, 156.
- Baie des Puants, 48, 93, 130, 296.
- Baie Saint-Paul, mines de fer de la, 94; Petite-Rivière de la, 249; goudron, 250; paroisse de, 281.
- BAILLOQUET, Père, 105.
- BAINVILLE, Jacques, 13, 14; et l'alliance autrichienne, 335.
- BANCROFT, historien américain, 137; et le Père Gabriel Druillettes, 47.
- BEAUCOURS, Boisberthelot de, orgueil de son pays, 210; se plaint du manque d'argent, 258.
- BEAUGRAND-CHAMPAGNE, Aristide, et le deuxième voyage de Cartier, 26.
- BEAUHARNOIS, Charles de la Boische, marquis de, gouverneur général du Canada, 219, 229, 248, 262,

- 304; querelle Dupuy —, 64, 184; les misères de la colonie, 183; sa carrière et son administration, 185-187; organisateur de la guerre anglo-indienne, 215; valeur des immigrants, 234; la décentralisation du commerce, 257; l'esprit d'indépendance de l'habitant, 290-292.
- BEAULIEU, Père, jésuite, 106.
- Beaupré, côte de, 243.
- Beauséjour, 338.
- BEER, Georges Louis, historien américain, conflits entre coloniaux et métropolitains, 347.
- BÉGON, Madame, voir Elisabeth Robert de La Morandière.
- BÉGON, Michel, intendant du Canada, 256, 267; son administration, 186-187; endetté, 188, 250; favorise l'importation de prisonniers, 229.
- BÉHAGUE, M. de, mémoire sur le Canada, apologie, 362.
- BELESTRE, François-Marie Picoté de, 298.
- Belle-Isle, passage de, 23, 26.
- Belle-Rivière, voir Ohio.
- BELMONT, François Vachon de, supérieur du Séminaire de Montréal, 128; et l'industrie du cidre, 158; et les réductions indiennes à Montréal, 167.
- BERING, Vitus, 209.
- BESCHEFER, le Père, 113, 271.
- Betsiamites, rivière des, 106.
- BIENVILLE, Le Moyne de, famille, 145, 202.
- BIGNON, abbé, 273.
- BIGOT, Père, jésuite, 167.
- BIGOT, François, intendant du Canada, 228, 239, 300; prône l'impôt, 183; au sujet de l'île Saint-Jean et l'Île-Royale, 194s; pour diminution des chevaux, 243; et la cherté des vivres, 289; et l'indépendance des Canadiens, 292; et les chantiers maritimes, 330s; son péché, 343-344.
- BLAINVILLE, Pierre-Joseph de Célon, sieur de, éloge, 209.
- Board of Trade d'Angleterre*, 197, 198, 203.
- Board of Trade Papers*, 198.
- BOISCHE, François de la, frère de Charles, 186. Voir Beauharnois.
- BONNAULT, Claude de, et la noblesse, 298.
- BONNE, M. de, capitaine réformé du régiment de Condé, 239.
- BONNEFONS (?), J.C.B., auteur de *Voyage au Canada*, 243, 281, 290.
- BOSCAWEN, Edward, commandant d'escadre anglaise, 336.
- Boston, 95, 139, 143.
- BOUCHER, Pierre, 125, 295; demande des hommes, 42, 50; témoignage sur les Canadiens, 57; auteur de *Histoire véritable et naturelle des mœurs et productions du pays de la Nouvelle-France, vulgairement dite le Canada*, 57, 62, 63; dépêché à Paris comme ambassadeur, 63; et la qualité morale du colon, 83-84.
- BOUCHERVILLE, Pierre Boucher, sieur de, 298.
- Bouclier laurentien, ce qu'il est, 46.
- BOUGAINVILLE, Louis-Antoine de, 164, 193, 223, 325, 349, 353; et ce que le Canada rapporte à la France, 195, 220; et le peuplement, 235; jugement sur le langage des Canadiens, 279; l'esprit d'indépendance des colons, 291, 308; la marine de guerre, 329; la prise de Québec, 339, 351; plaidoyer pour le Canada, 362.
- BOULAYE, M. de la, 180.
- BOURDON, Jean, explorateur, 56, 101, 112.
- BOURGEOIS, Emile, auteur de *Manuel de politique étrangère*, 326.
- BOURGEOYS, Marguerite, 56, 77, 168, 270; fonde l'Ecole des mères, 76.
- BOURLAMAQUE, François-Charles de, 342, 352, 356; et la perte du Canada, 187; l'esprit d'indépendance

- des Canadiens, 292; les milices du Canada, 307.
- BOUTEILLERIE, M. de la, 240.
- BOVEY, Wilfrid, citation de *The French Canadian to-day*, 310.
- BRÉBEUF, Jean de, martyr, 56.
- Bréda, traité de (1667), 96.
- Brésil, 288, 297, 325.
- Brion, île, 206.
- BRÛLÉ, Etienne, 34; paraît avoir découvert le lac Supérieur, 48.
- BRUNHES, Jean, 86.
- BUFFON, M. de, auteur de *l'Histoire naturelle*, 274.
- Bulletin des recherches historiques*, 283, 297.
- BURNET, William, gouverneur de la Nouvelle-York, 235.
- BURPEE, Lawrence J., auteur de *The Search for the Western Sea*, 209.
- BUTEUX, Jacques, jésuite, 47.
- CABOT, Jean, ses découvertes, 23; détroit de, 26.
- CAFFINIÈRE, M. de la, 137.
- Cahier du païs*, rédigé à l'assemblée de Québec, (1621), 37.
- CALLIÈRES, Louis-Hector de, chevalier, 119, 134, 141, 147; succède à Frontenac, 144.
- CALVIN, Jean, auteur de *l'Institution chrétienne*, 24.
- Canada, le, vaisseau, 251.
- Canadien, le, ce qu'il est, 57, 112, 154, 305-307; terme distinctif, 164; bon militaire, 135.
- Canceau, 199.
- Canot d'écorce, sa fabrication, 47.
- Cap-aux-Oies, 88, 238.
- Cap Breton (ou Ile-Royale), 42-43, 143, 150, 172, 180, 209-210, 223, 238; valeur stratégique, 99; devient Ile-Royale, 156, 206; coût d'entretien, 194-195; frontière nécessaire, 220-221; débouché pour l'agriculture, 241, 247; commerce avec, 255, 262-264.
- Cap Dagneff, 22.
- Cap-de-la-Madeleine, 107.
- Cap du Prince de Galles, 22.
- Cap-Rouge, 26.
- CAPELLIS, marquis de, attaché à la marine sous Machault, son opinion sur les colonies, 324.
- Capitaine de milice, 303.
- Capitulations, vers les, 350-354; de Québec, 355-357; de Montréal, 357-359; jugement sur les, 359-360.
- Carcajou, le, vaisseau, 251.
- CAREY, Sieur, commerçant en bois, 250.
- Caribou, le, vaisseau, 251.
- Carignan-Salières, régiment de, 65.
- Carillon, fort, 339, 350.
- CARTIER, Jacques, carte du premier voyage de, 25; voyages de, 24-26, 28; bilan de la découverte de, 26-27.
- Casco, partis de guerre contre, 142, 146.
- Castor, le, vaisseau, 251.
- CATALOGNE, Gédéon de, plan des seigneuries, 157, 161.
- Cathay, passage de, 26, 36, 39.
- CATHERINE DE SAINT-AUGUSTIN (Marie-Catherine Simon de Longpré), religieuse de l'Hôtel-Dieu de Québec, 56, 109.
- Catholicisme et clergé, 73-78.
- CÉLORON, Pierre-Joseph de, 222, 298.
- Cent-Associés, voir Compagnie.
- CERRY, Philippe-Marie d'Aillebout, sieur de, 298.
- Chactas, nation indienne, 215.
- Chagouamigon, poste, 207, 248.
- Chambly, lieu, 250, 252.
- CHAMBLY, Jacques de, commandant, 129s.
- Chameau, le naufrage du, 228, 262, 264.
- CHAMPIGNY, Jean Bochart de, intendant du Canada, 135, 146, 181; et les dépenses de la guerre, 140.
- CHAMPLAIN, Samuel de, 100; et le choix du domaine colonial, 33-35; le triomphe de la colonie-peuplement, 35-37; sa mort, 40; ses dé-

- couvertes, 48; son rêve d'empire, 49; son rêve d'apostolat, 74, 105.
- ChAMPLAIN, lac, 99-101, 142, 211, 231; colonisation du, 238.
- Chapeau-Rouge, 99.
- CHAREST, Etienne, seigneur de la seigneurie de Lauzon, sentiment canadien, 309.
- CHARLEVOIX, Pierre-François-Xavier de, jésuite, historien, 40, 247, 324; jugement sur la Cie des Cent-Associés, 39; description de la Nouvelle-France de 1632, 42; et l'origine des familles canadiennes, 84; et l'effort de peuplement sous Talon, 110; auteur du *Journal historique*, 163; jugement sur la langue et la société canadiennes, 164; et l'habitant, 240, 282, 314; la botanique américaine, 273; aspect physique et intellectuel des Canadiens, 306, 307.
- CHARON, Frères, 158, 246, 269.
- CHASSAIGNE, M. de la, gouverneur de Montréal, 294.
- CHASTE, Aymar de, 31, 34, 36.
- CHÂTEAUGUAY, Sr de, 145.
- CHAUCHETIÈRE, Père de, jésuite, 272.
- Chaudière, la rivière, 47; région de la, 237.
- CHAUMONOT, Pierre-Joseph-Marie, s.j., 76.
- CHESNAYE, Aubert de la, 162.
- Chicachas, nation, 183, 194, 215.
- Chicago, canal de, 97.
- Chicoutimi, 252.
- CHOISEUL, 181, 236, 351, 364.
- Chouagen (Oswégo), les Anglais à, 203, 210, 214s, 217, 222, 265, 279, 316, 350; emporium du castor, 304.
- Chouanons, nation, 194.
- Cipangu, 39.
- Clergé et catholicisme, 73-74, 313-314.
- Coalition anglo-iroquoise, 136-138.
- COLBERT, Jean-Baptiste, ministre, 15, 115s, 123s, 166, 180; grand ministre, 62-63; réforme les premières institutions de la N.-France, 67-72; et le régime seigneurial, 88; colonisateur réaliste, 92-97, 120; sa mort, 123s; le commerce de l'eau-de-vie, 166; fonde le *Journal des Savants*, 273; la marine et, 328; visées justes, 363-364.
- Collège des Jésuites de Québec, 108, 168, 241, 271.
- COLLET, Mathieu-Benoist, 272; et l'enquête *De commodo et incommodo*, 284; son projet du *Code civil pour la Nouvelle-France et autres colonies françaises*, 302.
- COLOMB, Christophe, 52; la découverte de l'Amérique, 22-23.
- Colon, le, origine et petit nombre, 40-42, 80-81; qualités du, 81-84.
- Colonies, 179-180, 180-181.
- Colonisation, la, 42-44, 86-89, 157, 237-244.
- Commerce, au temps de Talon, intérieur et extérieur, 95-97; au Canada de 1713, 158-159; après 1713, commerce intérieur, 254-260; commerce extérieur, 261-267. « Communauté des Habitants », 56, 68.
- Compagnie des Cent-Associés, naissance, 37-38; échec relatif, 39-40; abolition, 65-66; et la religion catholique, 74-75, 77; et l'industrie, 92.
- Compagnie de la colonie du Canada, 159.
- Compagnie des Indes (cie anglaise), 177.
- Compagnie des Indes occidentales, 62; succède à la Cie des Cent-Associés, 65; monopole, 96, 246, 255, 264-265.
- Compagnie de Londres et de Plymouth, 40.
- Compagnie de la Nouvelle-France, 38.
- Compagnie d'Occident, 197.
- Compagnies, système des, critique, 30-32.
- Conseil de marine, le, 180, 228, 234.
- Conseil souverain, le, 69-72, 184.

- Conseil supérieur, le, 295, 308.
 Contrecœur (lieu), 148.
 CONTRECOEUR, Claude-Pierre Pécaudy de, capitaine du détachement de la marine, 283, 298.
 CORLAR, 142, 146.
 COULANGES, Fustel de, auteur de *Leçons à l'impératrice*, 13.
 COURCELLE, Daniel de Rémy, sieur de, 65, 109.
 Courcelle, îles, 107.
 Coureur de bois, ce qu'il est, 160-161, 303-305.
 COURTEMANCHE, Augustin Le Gardeur de Tilly, sieur de, 146.
 COUTURE, Guillaume, explorateur, 47.
 COXE, auteur de la *Carolana*, 198.
 CRÉPIEUL, Père, missionnaire jésuite, 106, 167.
 DANIEL, Antoine, martyr, 56.
 DAUVERSIÈRE, Jérôme de la, fondeur de Ville-Marie, 43, 76.
 DENONVILLE, Jacques-René de Brizay, marquis de, gouverneur général du Canada, 119, 146; et la guerre iroquoise, 127-128, 133-135; témoignage sur la qualité physique des colons, 154; et le commerce, 158; et le coureur de bois, 160; et le seigneur, 162-163; et le recrutement du clergé, 167; insiste sur la nécessité de l'instruction, 168.
 DESANDROUINS, ingénieur, 214, 351.
 Détroit, 213, 222, 231, 269, 305; fondation du, 155s, 208, 239; centre commercial, 258.
 Deux-Montagnes, seigneurie sulpicienne du lac des, 237; réductions indiennes, 339, 340.
 Diomède, îles, 52.
 Domaine d'Occident ou Domaine du roi, 206, 238; son budget, 193.
 DONGAN, Thomas, colonel, gouverneur de la Nouvelle-York, 129, 136.
 DOSQUET, Mgr, évêque de Samos, 308, 313.
 DRUILLETES, Père, s.j., 56; remonte le Saguenay, 47.
 DUBOIS, abbé, ministre, 177, 204; prince de l'intrigue, 178.
 DUCHESNEAU, Jacques, intendant du Canada, 71, 119, 132, 155; opinion sur le seigneur, 162.
 DULUTH, Daniel Greysolon, sieur, 133.
 DUPLESSIS, Père, jésuite, sentiment canadien, 309.
 DUPUY, Claude-Thomas, intendant du Canada, 194, 204, 265; rappelé, 71, 190; biographie de, 186; endetté, 188; favorable à l'industrie coloniale, 252, 256.
 DUQUESNE, Ange de Menneville, marquis, 203, 208, 298, 321-322; endetté, 188; louange le Canadien, 292, 307; jeunesse canadienne aux Antilles, 296.
 Eau-de-vie, trafic de l', 166; et l'Eglise, 316.
 Eboulements, 249, 281.
 Ecole d'hydrographie, 272.
 Ecole royale de mathématiques, 272.
 Ecole de Saint-Joachim, 276.
 Edit de Nantes, révocation de l', 137 (note), 364.
 Eglise, l', rôle général, 73-78; son œuvre, 165-168; ses possessions, 242; famille et, 282-283; paroisse et, 283-285; son œuvre au 18e siècle, 311-317; les capitulations, 359-360.
 Enracinement, génération de l', 44; l'exploration au temps de l', 45-50; conclusion sur la génération de l', 56-58.
 Enseignement, l', 77-78, 168; primaire-secondaire-supérieur, 268-274.
 ESGLY, François Mariauchau, sieur d', 165.
 Espagne, 102, 129, 197, 361; guerre de la succession d', 123, 144.
 Espagnols, les, 23, 102, 103.
 Esquimaux, nation, 249.
 ESTOURNELLES, chevalier d', 218.

- Etats-Unis, 39; premier congrès des, 137.
- Expansionnisme, anglo-américain, 196-204; français en Amérique du Nord, 205-210, 211-216.
- Exploration, l', au temps de l'enracinement, 45-50; grandeur inquiétante, 49-50; ses phases, 47-48; au temps de Talon, 98-104.
- Famille, et régime de propriété, 280-282; et Eglise, 76, 282-283.
- FAVRE, Sr, curé de Saint-Sulpice et de la Longue-Pointe, 273.
- FÉNELON, abbé de, lance l'idée du canal de Lachine, 97, 113.
- « Ferme de Tadoussac », 206.
- « Filles du roi », ce qu'elles sont, 83.
- Finance, 179-180; l'embarras de, 189-195.
- FLEURY, cardinal, ministre, 179, 327, 329.
- Floride, la, 28, 33; côte de Norambègue ou, 34.
- Fontenoy, victoire de, 219.
- FORBONNAIS, Véron de, auteur des *Éléments du commerce* et de l'article *Colonies*, 323.
- Forges Saint-Maurice, les, 158, 245, 251; histoire de cette mine, 248; et l'indépendance des habitants, 292.
- Forts (les), de Chartres, 213; Duquesne, 207; point faible de la colonie, 341; incendie, 350; Frontenac, 136, 193, 207, 212, 258, 265; entrepôt d'une partie des Pays d'en haut, 340; sa chute, 350; de la Jonquière, fondation, 208; de Lévis, 340; Machault, 207, 340, 350; des Nations, 207; Niagara, 207, 212, 340, 352; de l'Ouabache, 207; de Pemquid, 130, 143, 202; de la Présentation, 207, 212; Pickawillany, 321; de la Pointe à la Chevelure, 202, 238; Presqu'île, 207, 341; Rouillé, 203; Sainte-Marie, édifié par les Jésuites, 55; Saint-Jean, 239, 339, 353; Saint-Lambert, 135; Saint-Joseph, 207; Sault Saint-Louis, 339; Toronto, 207; carte, 344-345.
- Français, les, dilemme américain, 119; guérillas à l'indienne, 142; leur rôle dans l'ouest, 155; la natalité canadienne, 111; rivalité entre Canadiens et —, 164, 307-310; Traité d'Utrecht, 172; production artistique, 276-278.
- France, la, carte du 17^e siècle, 41; politique erronée de la, 121; parallèle France — Angleterre, 121-123; derniers efforts, 124; myopie, 136; Traité de Ryswick, 143-144; Traité d'Utrecht, 150-151; et le bloc continental, 178-179; banque-route, 189-190; méconnaissance du Canada, 195; prestige de la — engagé dans la conservation du Canada, 220; le Traité d'Aix-la-Chapelle, 223; l'industrie au Canada, 245-246; marché principal, 264-266; opinion et colonies, 321-326; vers la catastrophe, 327-331, 332-336; conséquences de son infériorité navale, 330-331; renversements des alliances, 333-334; en guerre avec l'Angleterre, 334-336; bilan de 1760, 361-363; responsabilité, 363-365; legs de la — au Canada, 365-366.
- FRANCHEVILLE, Poulin de, seigneur du St-Maurice, 248.
- FRANÇOIS 1^{ER}, 24, 28, 29.
- FRANÇOIS, Claude, ou Frère Luc, 276.
- FRANQUELIN, cartographe, 157.
- FRANQUET, Louis, ingénieur, 187, 239, 298; métier de défricheur, 240; plan de politique agricole, 241; auteur de *Voyages et Mémoires*, 243; libéralisme commercial, 257, 259, 267; langage des Canadiennes, 279; aisance de l'habitant, 289-290; plans de fortifications de Québec, 339.
- FRÉGAULT, Guy, auteur de *François Bigot, administrateur français*, 343.
- Frères de la Croix et de St-Joseph, 270.

- Frères hospitaliers, 231.
 FRÈRE LUC, voir Claude François.
 FRONTENAC, Louis de Buade, comte de, gouverneur général du Canada, 109-110, 119, 129, 172; rappelé à l'ordre, 69; rappelé en France, 132; retour, 135-136; la guerre, 139-144; sa mort, 144; son éloge, 146-147.
 Gallicanisme, 165-166, 311-313.
 GAMA, Vasco de, 23.
 GANNES, les de, 294.
 GARNEAU, F.-X., historien, 71; félicite Champlain, 105; instruction de la jeunesse, 270.
 GARNIER, Charles, martyr, 56.
 Gaspé, 238; véritable clé du Canada, 338-339.
 Gaspereau, 338.
 GAUDAIS, le sieur, enquêteur, 64.
 GAUTIER, Sr, chirurgien, 273.
 GAXOTTE, Pierre, auteur de *La France de Louis XIV*, 62; population de la France sous Louis XV, 228; régime féodal en France au 18^e siècle, 239; opinion française et colonies, 324.
 « Gens de mer » ou Quinipigons, nation, 48.
 Gentilly, 107.
 Géographie, l'appel de la, 45-47; et l'établissement agricole, 86-87.
 GERVAIS, Frère, de l'Hôpital général, 273.
 GIFFARD, Robert, seigneur, 42.
 GOSSELIN, abbé Jean-Baptiste, 273.
 Goyougouins, nation, 127, 141; baie des, 215.
 Gran Chaco argentin, 52.
 Grande Anse, ardoisière, 249.
 Grande-Cave, 238.
 Grand-Métis, 238.
 Grande-Rivière, voir Outaouais.
 GROOT (Grotius), Hugues de, auteur de *De Jure belli et pacis*, 356.
 GROSEILLIERS, Médard Chouart des, Sieur, explorateur, 56; coureur de bois fameux, 101.
 GROUSSET, René, 22, 363.
 Guadeloupe, 179.
 Guerre de la Ligue d'Augsbourg, 123.
 Guerre de Sept Ans, 174, 337-342.
 Guerre de la Succession d'Autriche, 216, 235, 239, 255, 334, 351, 364; ses effets, 202-203, 250.
 Guerre de Trente Ans en Amérique, 132-138, 139-144.
 Guyane, 83, 179, 236, 364.
 Habitant, l', traits caractéristiques, 161-162; psychologie de l', 287-288; raisons de sa fierté, 288-290; esprit d'indépendance, 290-292; à la guerre, 342.
 Halifax, fondation, 322.
 HARCOURT, comte d', gouverneur de l'Anjou, 37.
 HAZEUR, François, seigneur de la Malbaie, 162; famille, 238, 250.
 HÉBERT, Louis, 32.
 HENRI IV, et la colonisation, 30; sa mort, 36.
 HENRY, Anthony, 210.
 HERTEL, François, 145, 296.
 Histoire, divisions de l', 14-16.
 Hochelaga, 26, 28.
 HOCQUART, Gilles, intendant, 184, 218, 243, 302, 308; ordonnance sur la justice, 72; son intendance, 187, 190-191; endetté, 188; reconnaît l'utilité du Canada, 195; l'industrie canadienne, 246-247; les mines, 248; la construction navale, 251-252, 262; le libéralisme commercial, 254-259, 263, 266-267; l'enseignement primaire, 269; observation sur l'autorité maternelle, 282; la fierté du paysan, 290; l'esprit d'indépendance de l'habitant, 291; demande son rappel en France, 299; l'aspect physique du Canadien, 306; portrait moral du Canadien, 315.
 Hollandais, 30, 99, 106; liés aux Iroquois, 129.
 Hollandie, 150; achat, 120; guerre de, 123.
 Hôpital général des Frères hospitaliers de la Croix et de Saint-Joseph, 168.

- Hôpital général de Montréal, 269.
Hôpital général de Québec, 168.
Hôtel-Dieu de Québec, 75; peintures de l', 277.
Hougue, défaite de la (1692), 150, 179, 328.
Hudson, l', 100; route de pénétration, 23, 45.
Hudson, baie d', 130, 135, 140; exploration vers la, 101, 156; Iberville à la, 143; Traité d'Utrecht, 150-151, 172, 198; expédition du chevalier de Troyes, 164; établissements anglais, 202, 206, 207.
Huron, lac, 101, 102.
Huronie, destruction, 55.
Hurons, nation, 48, 52-53; — Iroquois, 52-53.
IBERVILLE, Pierre Le Moyne d', 119, 202; à la baie d'Hudson, 134, 136, 143; héros de guerre, 145; fondation de la Louisiane, 155; prise à revers des Anglais, 351.
Iles d'Amérique, commerce, 95-96; profits tirés des, 220; exportation aux, 247, 262, 264.
Ile-aux-Coudres, 206, 281.
Ile-Jésus, 148.
Ile-aux-Noix, « ligne de défense », 340; retraite de Bourlamaque, 352; retraite de Bougainville, 353.
Ile-aux-Oeufs, 144.
Ile-du-Prince-Edouard (ou Ile Saint-Jean), 194, 206, 231.
Ile-Royale, marché à l', 262-264; voir cap Breton.
Ile Sainte-Croix, 33.
Ile Sainte-Hélène, 158.
Iles du Vent, 158, 229, 264.
Ile Verte, 238, 249.
Illinois, nation, 108, 130, 133, 156, 167, 235; pays des, 214, 231, 239; rattaché à la Louisiane, 198.
Illinois, fleuve, affluent du Mississippi, 104.
Illinois, les, savent filer, 247.
Immigration, 81-84; peuplement par, 227-230; inventaire, 231-236.
Indes, les, 80, 179-180.
Indien, l', 46, 215; origine-civilisation, 52-54; et le trafic de l'alcool, 166.
Industrie, l', au temps de Talon, 92; formes diverses, 92-95; au Canada de 1713, 157-158; accomplissement dans l', 245-253.
Institutions, les premières — de la Nouvelle-France, 67-68; critique des nouvelles, 70-71.
Intendant, l', ce qu'il est, ses pouvoirs, ses titres, 69-70.
Iroquois, l', 125-126; sa férocité, 44, 126, 141; ce qu'il est, 52-54, 106; mis à la raison, 65-66; position stratégique sur lac Ontario, 100; guerre inévitable, 128-131; sa puissance, 126-128; coalition anglo-iroquoise, 136-138; réaction contre l', 141; fait sujet anglais par le Traité d'Utrecht, 172, 202.
Iroquoisie, l', pays, 125s; expédition de Frontenac, 141.
Islet Saint-Denis, 249.
JACQUES 1er, 40.
JACQUES II, ou duc d'York, 129.
JACQUIER dit Leblond, sculpteur, 276.
Jamestown, en Virginie, fondée en 1607, 39.
JEMMERAIS, Marguerite du Frost de la, 315.
Jésuites, les, 37, 275; explorateurs, 48, 105-110, 314-315; jugement de Parkman, 105; seigneuries, 242.
JOGUES, Isaac, martyr, 56.
JOLLIET, Louis, lance le projet du canal de Chicago, 97; à la découverte de la mer de l'Ouest, 103-104; et la pêche, 252.
JONCAIRE, Philippe-Thomas de, interprète des Iroquois, 204; les —, 208.
JOUY, Antoine Louis Rouillé, comte de, ministre, remplace Maurepas, 222; suspend la construction navale au Canada, 330.
JUCHEREAU, Geneviève, 146.
JUSSIIEU, Antoine et Bernard, 273.
KALM, Pierre, botaniste finlandais, 231, 280, 288, 296; auteur de

- Voyage de* — 243; le Collège des Jésuites, 271; le mouvement scientifique, 273; le langage des Canadiennes, 279.
- Kaministigouia, poste, 207.
- Kamouraska, 249.
- KIRKE, raids des, conséquence funeste de la conquête, 40.
- KONDIARONK, huron surnommé « le Rat », 135.
- LA BARRE, Antoine Lefebvre de, gouverneur, 128, 157; la guerre sous, 132-133.
- LA BARRE, François Charon de, fondateur de l'Hôpital général de Montréal, 269.
- Labrador, 156, 206; pêcheries du, 158, 249; richesses, 252.
- La Chesnaye, lieu, 148, 289.
- Lachine, massacre, 135, 142, 148; canal de, 259.
- LA CORNE, abbé Jean-Marie de, 360.
- LA CORNE, Louis de, seigneur de Terrebonne, 242.
- LA CORNE, Louis-Luc de, commandant des postes de l'Ouest, 208, 219; les —, 294.
- LA CROIX, Sieur, chirurgien, 273.
- Lacs, Grands, 49, 97, 207, 211; nœud de communications, 46; voyage de Saint-Lusson, 101-103; missions, 107-108.
- LA DURANTAYE, Olivier Morel de, 133, 295; fils, 243.
- LAFITEAU, J.-François, jésuite, 165.
- LA GALISSONNIÈRE, Roland-Michel Barrin, comte de, 187, 242, 273, 294, 295, 324; opinion sur Chouaguen, 203; homme du redressement, 219-223.
- LA HONTAN, Louis-Armand de Lom d'Arce, baron de, 83, 113, 150, 308; croit à un accommodement politique avec les Cantons, 130; misère des campagnes, 148; l'habitant, 161.
- LA JEMMERAI, Christophe Dufrost, sieur de, neveu de La Vérendrye, 209. Voir Jemmerais.
- LA JONQUIÈRE, Pierre-Jacques de Taffanel, marquis de, 183, 188, 208, 259, 291, 295; fait prisonnier, 218-219; remplace La Galissonnière, 223; congédie des cadets, 296.
- LALEMANT, Charles, martyr, 56; le sadisme iroquois, 126.
- LAMBERVILLE, Jean de, 129, 133; fait usage de l'expression « Canadien français », 164.
- LA MORANDIÈRE, Elisabeth Robert de (Madame Bégon), 219, 277, 299, 300; sentiment canadien, 309.
- LA MORILLE, Sr, 298.
- LA MOTHE, Dubois de, commandant d'escadre, 335s.
- LA MOTHE-CADILLAC, Antoine Laumet de, 143, 185; fonde Détroit, 155.
- LANCTÔT, Gustave, 24.
- LA NOUE, 146.
- LA NOUILLIER, Nicolas, 258.
- LANOULLIER, grand voyer, 157, 278, 296.
- LANTAGNAC, les, 294.
- LA PAUSE, Charles de Plantavit, chevalier de, 289, 300.
- LA POTHERIE, Claude-Charles le Roy de Bacqueville de, 140, 163, 164; le langage des Canadiens, 163; les habitants, 287; le système des promotions de l'armée, 295.
- LA ROCHE-BEAUCOURT, M. de, 31, 43, 67.
- La Rochelle, port de, 39, 143, 264, 271; siège de, 44.
- LA RONCIÈRE, Charles de, 324.
- LA RONDE, Louis Denys, sieur de, 249.
- LA SALLE, Robert Cavelier de, 102, 155, 209.
- LA TOUR, abbé Ls.-Bertrand de, 290, 308.
- LAUBERIVIÈRE, Mgr de, 313.
- LAVAL, François de Montmorency de, évêque de Pétrée et vicaire apostolique du Canada, 56-57, 63, 76; membre du Conseil souverain, 77; éloges de la natalité canadienne,

111; sa mort, 167; et l'œuvre de Marguerite Bourgeoys, 168.

LA VALTRIE, Pierre Margane de, sieur, 298s.

LA VÉRENDRYE, Pierre Gaultier de Varennes de, 156; l'exploration de l'Ouest, 208-209; nobles paroles, 299; famille, 208, 209, 210.

LAW, John, Ecossais, l'affaire —, 179, 185, 189.

LE BAILLIF, Georges, récollet, porte à la cour les revendications des colons, 37.

LE BER, Jeanne, 109, 165.

LE CLERCQ, Chrestien, 84, 163; et le Canadien de 1713, 163.

LEE, les, famille de planteurs américains, 321.

LE GARDEUR, famille, 294. Voir Repentigny, Tilly ou Saint-Pierre.

LEIGNE, Mlle Andrée de, son enlèvement du vaisseau du roi, 300.

LE JEUNE, Père Paul, jésuite missionnaire, 42, 63, 83.

LE LOUTRE, abbé Jean-Louis, témoignage, 309.

LE MOYNE, famille Charles, 134, 145, 207, 295. Voir Bienville, Iberville, Longueuil, Sainte-Hélène.

LE NORMANT, Sieur, 251, 255.

LE PAGE, abbé, 250; et la construction navale, 251; seigneur de Terrebonne, 267.

LE PLAY, Frédéric, 281.

LÉRY, Chaussegros de, 234, 247; les de —, 294.

LESCARBOT, Marc, coloniste, 37.

LESPINAY, Couillard de, 278.

LE VASSEUR, Sieur, ingénieur des chantiers navals, 299.

LÉVIS, Chevalier François-Gaston de, 229, 340; à Sainte-Foy, 352-353.

LIETTE, M. de, 156.

LIGNERIS, M. de, 156.

LINTÔT, Madame, témoignage de Tracy, 112.

Long-Sault, affaire du, 44.

LONGUEUIL, Charles Le Moyne, premier baron de, 158, 204, 208, 215, 294, 295; endetté, 297; sentiment canadien, 309; —, 2e baron de, 194; extravagance de, 299.

LOTBINIÈRE, René-Louis Chartier de, 283.

LOUIS XIII, 44, 122.

LOUIS XIV, 67; intervention personnelle de, 62; les institutions de la Nouvelle-France, 67-72; Alexis de Tocqueville et l'administration de — au Canada, 71; le peuplement, 80, 229, 231; le régime seigneurial, 88, 239; colonisateur réaliste, 92; erreurs d'optique, 121; projet de déportation des Anglo-Américains, 137 (note); première crise du règne, 139-140; médaille de la victoire sur Phipps, 145; le Traité d'Utrecht, 150-151, 178; gallicanisme, 165s; prône l'instruction, 168; mort, 171; règle de haute et sage politique, 182; l'art au temps de —, 276; politique désastreuse, 363-365.

LOUIS XV, prise du pouvoir, 179; déclaration de la guerre à l'Angleterre et à l'Autriche, 217; la paix d'Aix-la-Chapelle, 223; le mouvement scientifique, 273-274; art au temps de, 276; renversement des alliances, 333-336; dernière erreur, 364-366.

Louisbourg, 262; chute de, 194, 218, 309, 350; importation et exportation, 263; « porte cochère du Canada », 338.

Louisiane, 83, 181, 219, 230, 296; fondation de la, 155; Vaudreuil, gouverneur, 304.

LOUVIGNY, Louis de La Porte, sieur de, 208, 304.

LUXEMBOURG, Maréchal de, 143.

Lys, le, 336.

MACHAULT D'ARNOUVILLE, Jean-Baptiste de, guerre de l'impôt, 328, 329.

- Madame, île, 206.
- MAISONNEUVE, Paul de Chomedey, sieur de, 56, 109.
- Malbaie, seigneurie de la, 162, 206, 238.
- MALCHELOSSE, Gérard, 234.
- MANCE, Jeanne, 56, 109.
- Mandanes, nation, 207.
- Manhatte, siège de, 137.
- Manicouagan, rivière, 106, 206.
- MARICOURT, Sr Le Moyne de, 134, 145.
- MARIE DE L'INCARNATION, 42, 56, 57, 90; partage l'enthousiasme de Boucher pour le Canada, 57-58; se rattache à l'école mystique de France, 73s, 109; opinion sur la qualité du colon, 84; et la natalité canadienne, 111; progrès de Québec, 113.
- MARIN, Lamarque de, 208, 298, 307.
- Marine, 179-180; guerre et, 327-331.
- MARQUETTE, Père Jacques, jésuite, 103, 107.
- MARRIOTT, James, juriste, 360.
- Martinique, la, 83, 179, 231, 251, 263, 264.
- Martre, la, 251.
- Massachusetts, 136, 137.
- MAUREPAS, Jean Frédéric de Phélypeaux, comte de, 208, 222, 252; biographie, 180-181; et les règles de la justice, 183, 184; les finances de la colonie, 190, 191; l'industrie au Canada, 245, 267; plan de reconstruction navale, 329.
- MAUROIS, André, 336.
- MAZARIN, gouvernement de, 44, 61, 122.
- Méditerranée, la, 46, 107, 177.
- MÉNARD, René, jésuite, 107.
- MENTHET, Nicolas d'Aillebout, sieur de, 56, 146.
- Mer de l'Ouest, 155, 202, 207.
- MESNIL, sieur Vincelot du Haut, 298.
- MÉSY, Charles-Augustin de Saffray, sieur de, 64, 65, 186.
- MEULLES, Jacques de, intendant, 119, 160, 163; clairvoyance de, 151; synthèse organique, 159; lance la première émission du papier-monnaie, 192.
- MICHEL, Sieur, 184.
- Michilimakinac, 107, 120, 156, 221, 341; entrepôt du commerce, 130, 213.
- Michipicoton, poste, 207.
- Milicien canadien, le, 146.
- MILLET, Pierre, jésuite, 142.
- Mingan, île, 206.
- Miscou, île, 206.
- Missionnaires, l'esprit des, 51; l'œuvre, 54-56; éloge de William Bennett Munro, 55.
- Missions, les, au temps de Talon, 105-110; l'Eglise et les, 314-315.
- Missisquoi, baie de, 252.
- Mississippi, fleuve, 102; route de pénétration, voie sans égale, 23, 155; Louis Jolliet, à la découverte, 103-104.
- Missouri, le, 104, 155, 161.
- MOLEYNs, Adam de, évêque de Chichester, auteur de *Libel of English Policy*, 123.
- MONTCALM, Louis-Joseph, marquis de, 324; louange Hocquart, 187; louange La Galissonnière, 222; *Journal* de, 243, 342; éloge des Canadiens, 279, 289, 292; et les fortifications de Québec, 339; notes désenchantées, 343; différend Vaudreuil, 347-348; nobles paroles, 352; sa mort, 355s; animosités des Anglais contre, 358.
- MONTCHRESTIEN, économiste et poète, auteur du *Traité de l'Economie politique*, 28, 37-38.
- MONTESQUIEU, M. le baron de, et influence des *Lettres persanes* et de l'*Esprit des Lois* sur l'idée coloniale, 323, 326.
- MONTMAGNY, Chevalier de Malte, 56.
- MONTMORENCY, Amiral de, 36.
- Montréal, 26, 43, 139, 242, 279, 289, 304; capitale du castor, 96s; po-

- pulation de, (1716), 157; et le commerce intérieur, 246, 258, 265; ville mal protégée, 140, 339; capitulation de, 16, 357-359; l'Iroquois saccage, 148.
- MONTs, Sieur de, commissaire royal, 34, 43, 45, 63; son opinion sur le Canada d'après le témoignage de Mère Marie de l'Incarnation, 57s.
- Monts-Déserts, 33, 40.
- MORIN, Sœur, annaliste de l'Hôtel-Dieu, 110, 277.
- MORISSET, Gérard, 275, 276, 278, 288.
- MORNAY, Mgr Duplessis de, 313.
- MUNRO, William Bennett, auteur de *Crusaders of New France*, et son éloge des missionnaires, 55, 73.
- MURRAY, James, gouverneur de Québec, 353, 354.
- MUY, Nicolas Daneau, sieur de, botaniste, officier des troupes, 273, 298.
- MUZZEY, David Saville, 196.
- Nadouessieux, les, 156.
- NAVÈRES, abbé Joseph, curé de Ste-Anne-de-Beaupré, 278, 279, 282, 299, 306.
- Nebouka, partage des eaux du bassin hudsonien et du bassin laurentien, 47, 101.
- Niagara, 127; poste de traite, 193, 210, 221, 258.
- NICHOLSON, Francis, vainqueur de Port-Royal, 144.
- NICOLET, Jean, 34; explorateur, 48, 56.
- Nimègue, traité de (1678), 120, 123.
- Normandie, contribution au peuplement du Canada, 81.
- Notre-Dame-de-Foy, réduction huronne, 107.
- NOUVEL, Père Henri, à la baie du Nord, 105.
- Nouvelle-Angleterre, 81, 99, 137 (note), 139; projet de conquête, 143; esprit de fronde des colons, 288.
- Nouvelle-Beauce, 237.
- Nouvelle-France, sa vulnérabilité, 16; son extension territoriale, 40, 115, 155-157; grandeur morale, 44; exploration, 98-104; et l'époque mystique, 108-110; histoire cheminant, 123-124; la guerre de Trente Ans, 132-138; conséquences du Traité d'Utrecht, 150-151, 154-155, 171; finance, 189-195; ses frontières, 220; peuplement, 221, 227-231; la guerre de la fin, 337-342.
- Nouvelle-Hollande, 100, 127, 129; achat, 119, 120.
- « Nouvelle Provence », 238.
- Nouvelle-York, 129, 134, 137 et note, 139, 235.
- NOYAN, Pierre-Jacques Payen de, capitaine des troupes, 259, 294, 298.
- NOYELLES, Sieur de, 208.
- Officier de justice, 302.
- Ohio, l' (ou Belle-Rivière), 207, 210, 221, 222, 223, 350; expédition de 1753, 307; lutte pour possession de, 202-203.
- Ontario, lac, 99-101, 121, 215, 340.
- Orange, 128, 130, 135, 136, 137, 265, 304.
- ORANGE, Guillaume d', 120, 136, 142.
- Orignal, l', navire, 251.
- ORLÉANS, duc d', 171; politique irréaliste, 177, 178.
- Orléans, île d', 43, 113, 243.
- ORRY, Philibert, contrôleur des finances, 327.
- Oswégo, voir Chouaguen.
- Ouinipigons, nation ou « Gens de mer », 48.
- Outaouais, nation, 126.
- Outaouais, rivière, maîtresse route, 43, 46; surnommée la « Grande Rivière », 48, 237.
- Outardes, rivière des, 106.
- Ouyatanons, nation, 202; fort des, 207, 213.
- Papier-monnaie, première émission, 192.

- Papinachois, nation du nord, 55, 106.
- PAPINEAU, Louis-Joseph, et l'ancien régime, 71.
- Pâques, île de, 52.
- Paris, *Traité de 1763*, 16, 151.
- PARKMAN, Francis, historien, 71, 105; et son opinion sur les sauvages, 108.
- Paroisse, sa définition, 76s; et Eglise, 283-285; société close ?, 285-286.
- Pays d'en haut, les, 207, 252, 258, 300.
- PELTRE, Madame de La, 109.
- PÉNICAUT, 247.
- Pénouille, 238.
- Pentagouet, port de mer, 97, 121, 143.
- Percée, île, poste de pêche, 43.
- Perrot, île, 252.
- PERROT, Nicolas, 133, 156.
- Petite-Rivière, 281.
- Peuplement, triomphe de la colonie —, 33-38; au temps de Talon, 79-85; par immigration, 227-230; par natalité, 230-231.
- Phélypeaux, Jérôme, fils de Louis, 180-181. Voir Pontchartrain.
- PHÉLYPEAUX, baie du Labrador, 162.
- PHIPPS, Sir William, 145, 146; échec devant Québec, 142-143.
- PICQUET, abbé François, 259; à la Présentation, 215; fondation de la mission, 314, 358.
- PINON, René, auteur de *Histoire diplomatique*, et l'expansion coloniale, 324; et la puissance maritime de l'Angleterre, 332; et l'alliance autrichienne, 334; et le *Traité de Paris*, 361.
- Plaines d'Abraham, défaite des, 349, 352.
- PLESSIS, Parscau du, 300.
- Pointe à la Chevelure, 210; fort de, 202, 238.
- Pointe-aux-Trembles, 148.
- Pointe-du-Saint-Esprit, 107.
- Politique, responsabilités de la, 182-185.
- Pomiculture, 157-158.
- Pont-à-Buot, poste, 338.
- PONTBRIAND, Mgr de, 312; éloge, 313; déclare la traite de l'eau-de-vie nullement nécessaire, 316.
- PONTCHARTRAIN, Louis de Phélypeaux, comte de, 149, 180-181; et l'immigration, 231.
- PORTER, Père Fernand, o.p., auteur de *l'Institution catéchistique au Canada*, 316.
- PORTNEUF, René Robineau de Bécancour, sieur de, 146, 294.
- Porto Bello, 197.
- Port-Royal, 33, 43, 144, 218; échec des premiers établissements français, 40, 98; port de mer, 97; Phipps à, 142.
- Portugal, le, 80, 361.
- POUCHOT, succède à Lévis, 340; capitule à l'île Lévis, 353; *Mémoires*, 356.
- POUSSIN, 276.
- POUTRINCOURT, exploration de, 34.
- Prairie-de-la-Madeleine, 135, 284; réussite des Jésuites, 107.
- Présentation, la, 215; fondée par l'abbé Picquet, 314.
- Puants, baie des, 103, 107.
- Pyrénées, *Traité des* (1659), 44, 61.
- Québec, ville, 39; description satirique de 1626, 37; tête et cœur de la colonie, 43, 113; hospitalisation, 75; enseignement, 77; clé de la mer, 139; échec de Phipps, 142-143; recensement de 1716, 157; industrie, 246; construction navale, 251; centre commercial, 257-259, 262; l'enseignement secondaire, 271; la vie intellectuelle, 279; fortifications, 339; chute, 351-352; capitulation, 355-357.
- Québec, le, navire, 251, 330.
- QUEN, Père de, remonte le Saguenay jusqu'au lac Saint-Jean, 47.
- Quinchien, chantier, 252.
- RADISSON, Pierre-Esprit, sieur, explorateur, 56, 101.

- RAGUENEAU, Père Paul, jésuite, membre du Conseil de Québec, 63.
- Ramés, îles, 206.
- RAMEZAY, Claude de, 185, 228, 294; J.-B. Nicolas Roch de, capitulation de Québec, 355-357.
- RAMEZAY, Madame de, sollicite un congé de traite, 294; pauvreté de, 297.
- RAUDOT, Antoine, 156, 159, 163, 181, 183, 194.
- RAUDOT, Jacques, intendant du Canada, rappelé en France, 71, 165, 185.
- RAUDOT, les, 161, 303.
- RAYNAL, historien, 71.
- RAZILLY, Isaac de, chef d'escadre, mémoire adressé à Richelieu, 37-38, 42.
- Récollets, les, 37; explorateurs, 48; retour au Canada, 167; leurs missions, 270, 314.
- Réductions, et l'Indien, 55.
- Régence, politique de la, 177-179, 181, 182-185.
- Régime seigneurial, valeur et critique, 88-91, 114, 297.
- Relations des Jésuites, 42, 63, 75, 81, 108, 113, 126; éloge de Talon, 115.
- Renards, nation, 156, 183, 215, 259, 315.
- RENAUD, Paul-Emile, auteur des *Origines économiques du Canada*, 193.
- REPENTIGNY, Madame de, et le tissage, 158.
- REPENTIGNY, Mlle, 246.
- REPENTIGNY, Louis Le Gardeur, sieur de, 230s, 239, 296.
- RETZ, *Mémoires* de, 179.
- REYNOLD, Gonzague de, 62, 171; et la centralisation administrative de Louis XIV, 71; et l'Eglise du XVIIe siècle, 78.
- Richelieu, fleuve, 47, 127, 139, 144; les Jésuites reprennent l'exploration, 47; frontières préférées de l'envahisseur, 339.
- RICHELIEU, cardinal de, 17, 36; et la Cie des Cent-Associés, 38, 40, 74; prend en mains l'entreprise coloniale, 38; sa mort, 44; retour à la pensée de, 62; envoie un intendant, 69.
- Ristigouche, 238.
- Rivière-aux-Bœufs, 207, 321; fort de, 340.
- Rivière-des-Caps, 249.
- Rivière de Catarakoui, 259.
- Rivière des Lacs, 252.
- Rivière-Ouelle, 249, 250.
- Rivière-des-Prairies, 141.
- Rivière-aux-Renards, 48.
- Rivière Saint-Jean, 194, 202, 206.
- ROBERVAL, Jean-François de La Roque de, 26, 43, 67.
- ROCHEMONTEIX, Père de, 105, 314.
- ROMIER, Lucien, 13, 81; et son opinion sur Colbert, 115; l'affaire Law, 179.
- ROUVILLE, J.-B., sieur de, 298.
- ROY, Antoine, 278.
- ROY, Pierre-Georges, 278; auteur de *Petites choses de notre histoire*, 283; *Le Vieux Québec*, *Bulletin des recherches historiques*, 283.
- Ryswick, Traité de, 140, 156, 365; conséquences du, 143-144.
- SAGNAC, Philippe, historien, 293.
- Saguenay, 26, 49, 101, 206.
- SAINT-ANGE, Sr Charly de, 248.
- Sainte-Anne-de-Beaupré, 278.
- Saint-Barnabé, 238.
- SAINTE-BEUVE, son opinion sur Louis XIV, 62.
- Saint-Christophe, île, 83, 179.
- Sainte-Croix, havre, près de Stadaconé, 26, 98.
- Sainte-Croix, île, 33.
- Saint-Félix, île de, 52.
- Sainte-Foy, bataille et repliement final, 352-353.
- Saint-François-Xavier-des-Prés, 107.
- Saint-Germain-en-Laye, Traité de 1632, 40.

- SAINTE-HÉLÈNE, Mère Duplessis de, auteur de *l'Histoire de l'Hôtel-Dieu de Québec*, 84, 165, 277, 278.
- SAINTE-HÉLÈNE, Sieur Le Moyne de, 134, 145, 146. Voir Le Moyne.
- Sainte-Hélène, île, 158.
- Saint-Joachim, école, 241.
- Saint-Laurent, artère fluviale, 15, 23, 43, 46, 206, 211, 237, 244, 259, 292; sources du, 102; et les *Relations*, 113; axe souverain de la Nouvelle-France, 99, 103.
- Saint-Laurent*, le, navire, 251.
- Saint-Louis de Miscou, poste de pêche, 43.
- SAINT-LUC, Sieur La Corne de, 278.
- SAINT-LUSSON, Daumont de, 101s.
- Saint-Maurice, fleuve, 47, 49.
- SAINT-OURS, M. de, 295; lieu, 148.
- SAINT-PIERRE, Jacques de Repentigny Le Gardeur de, 208.
- Saint-Pierre, île, 99; lac, 243.
- SAINT-SIMON, Paul Denys de, 101, 149, 178, 181.
- SAINT-VALLIER, Mgr de, mémoire de 1711, 149; éloge, 167, 313; la vie paroissiale, 168; encourage la fondation de collèges et couvents, 168; proteste contre l'envoi de libertins, 234; comble les Frères Charon, 234; contre le théâtre, 277; la famille canadienne, 283; préconise l'enseignement religieux dans la famille, 316-317.
- SAINT-VINCENT, Sieur de, fils, 300.
- Salmon Falls, guerre de, 142.
- SALONE, Emile, mot d', 59.
- SARRAZIN, Dr Michel, son activité scientifique, 273.
- Sault Saint-Louis, 265.
- Sault Sainte-Marie, 48, 65, 93, 102, 107, 207, 239, 248.
- Sciences, les, au Canada, 272-274.
- SEELY, auteur de *Expansion of England*, 29, 122; la politique de l'Angleterre, 177.
- Seigneur, le, ce qu'il est, 162-163, 300s. Voir aussi régime seigneurial.
- Séminaire de Québec, 158, 168, 269.
- Séminaire de Saint-Sulpice, 259.
- Shédiac, isthme de, 221, 259, 338.
- SILHOUETTE, Etienne de, 235; opinion sur la marine française, 331; appuie Bougainville, 325, 362.
- Sillery, mission de, 54, 107.
- Sioux, nation, 156, 207, 311.
- SMITH, Adam, auteur de la *Richesse des Nations*, 37.
- Sœurs de la Congrégation Notre-Dame, 158, 168, 269, 270; sentiment canadien, 309.
- Sonnontouans, nation iroquoise, 127, 134, 146.
- SOREL, Albert, et la politique de l'Angleterre, 177.
- SPOTSWOOD, gouverneur de la Virginie, 196.
- Système colonial, 29-30.
- STUART, règne des, 122, 129, 137.
- Sulpiciens, 275; réductions et missions, 315.
- Supérieur, lac, découvert par Etienne Brûlé, 48.
- Tabitibi, lac, 202, 207, 215.
- Tadoussac, poste de traite et de mission, 43, 54, 106, 314.
- TAINE, *l'Ancien régime*, 90.
- TALON, Jean, intendant, 15, 62, 119, 121, 172, 187, 219; ses titres, 63, 65; le peuplement au temps de, 79-85; colonisation, 86-91; industrie, 92-97; obtient la liberté commerciale, 96; corrige la route de l'Outaouais, 97; l'exploration, 98-104; missions et vie religieuse au temps de, 105-110; son œuvre, 111-116.
- Tamarois, nation, 167; mission, 314.
- TEKAKWITHA, Catherine, 109.
- Témiscamingue, poste, sa situation, 207, 258; sollicité par Duquesne, 298.
- Témiscouata, 259.

- Terrebonne, 242, 250, 267.
- Terre-Neuve, 23, 121, 130, 143, 144, 150, 156, 206, 217, 250, 324; insularité de, 26, 27, 28, 35; établissements des Anglais, 40; pêcheries, 94, 329.
- TILLY, Jean-Baptiste Le Gardeur de, 250.
- TOCQUEVILLE, Alexis de, historien, et l'administration de Louis XIV, 71; le clergé de France et son esprit d'indépendance, 312.
- TONNANCOUR, Ls.-J. Godefroy, sieur de, 258.
- TOURVILLE, et la défaite de la Hougue, 143, 150, 179.
- TOWNSHEND, brigadier-général, 356.
- TRACY, Alexandre Prouville, marquis de, 57, 134, 349; gouverneur général et lieutenant général de Sa Majesté, 65; le régime seigneurial, 88; vante le physique des Canadiens, 112.
- Traité de Paris, 361.
- Traité de Séville, (1729), 197.
- Traités d'Utrecht et de Versailles. Voir ces mots.
- TREVELYAN, George Macaulay, auteur d'une *Histoire d'Angleterre*, 13.
- Trois-Rivières, 43, 96, 101, 113, 133, 140, 157, 168, 216, 238, 242, 250, 339; naissance, 43; lieu de traite, 54; fondation, 67; cour royale, 72; marchands, 255, 259.
- TRONSON, M. Louis de, sulpicien, élogé de Mgr de Saint-Vallier, 167.
- TROYES, Pierre de, chevalier, expédition à la baie d'Hudson, 134, 164.
- Ursulines, Monastère des, 109; établi aux Trois-Rivières, 168; éducation des filles, 270.
- Utrecht, Traité d', 16, 365; signature, 144; suprême désastre, 150-151; conséquences, 171-173; malignité, 172, 198; prétention des Abénakis, 199; équivoque de l'article 15, 203.
- VALLIÈRE, Michel le Neuf, sieur de La, explorateur, 47, 56.
- VARENNES, les, 294.
- VAUBAN, Sébastien Le Prestre de, maréchal de France, 154, 235.
- VAUDREUIL, François-Pierre de Rigaud de, 308.
- Vaudreuil, seigneurie de, 237s.
- VAUDREUIL, Philippe de Rigaud de, 144, 203, 229, 235, 240, 256, 278, 291; succède à Callières, 144; sa biographie, 185-187.
- VAUDREUIL-CAVAGNAL, Pierre de Rigaud de, 269, 307, 336; gouverneur général, 212, 308; sentiment canadien, 309; différend Montcalm —, 347-348; son rôle, 348-349; suprême appel à la France, 351; nobles paroles, 352; négocie la capitulation de Montréal, 353-354, 357-359; question religieuse, 358-359.
- VAUDREUIL, Madame de, et le train de vie du gouverneur, 188.
- VENEUR, Jean Le, grand aumônier de France, abbé du Mont Saint-Michel, 24.
- VENTADOUR, duc de, 36.
- VERAZZANO, Giovanni da, Florentin, 40; expédition de 1524, 24.
- VERCHÈRES, Marie-Madeleine Jarret de, 145.
- VERCHÈRES, les, 294, 298.
- VERGENNES, Charles Gravier, comte de, 83.
- VERRIER, Guillaume, procureur général, 278; enseignement du droit, 272, 308; procureur remarquable, 302.
- Versailles, construction de, 123, 364, 365; Traité de, 334.
- Vieillard dupé, *Le*, pièce de théâtre, 277.
- Ville-Marie, 43, 76, 87, 110; naissance, 43, 67; fins de sa fondation, 75; sa population en 1672, 114.
- VILLIERS, Nicolas-Antoine Coulon de, (fils), capitaine de troupes, et l'affaire des Mines, 219; Nicholas-Antoine (père), tué à l'affaire de la Baie, 296; famille, 294.

- VIMONT, Père, 50, 84; et l'atmosphère de la colonie à ses débuts, 75.
VINCENNES, M. de, 156.
Virginie, la, terre du tabac, 31, 95, 197; sa population, 32.
VOLTAIRE, 149; opinion sur les colonies, 322-323, 326; auteur du *Précis du siècle de Louis XV*, 322, 329; *Essai sur les mœurs*, 322; *Candide*, 322.
WALKER, Sir Hovender, amiral, 144.
WASHINGTON, les, 321.
Westphalie, traité de (1648), 44.
WIESENER, historien, auteur de *Le Régent, l'abbé Dubois et les Anglais*, 204.
Wisconsin, le, 48, 104, 156.
Wye, la, 55.
York Factory, 210.

TABLE DES MATIÈRES

<i>Avertissement de la 4e édition</i>	11
<i>Avertissement de la 1re, 2e et 3e éditions</i>	12

VUE D'ENSEMBLE

Méthode	13
Divisions	14
Aboutissant du régime français	17

PREMIÈRE PÉRIODE

*Naissance laborieuse
(1534-1660)*

Chapitre premier

DÉCOUVERTE DU CANADA

Découverte de l'Amérique par les Asiatiques	21
Découverte de l'Amérique par les Européens	22
Découverte du Canada	23
Bilan de la découverte	26

Chapitre deuxième

EN QUÊTE D'UN SYSTÈME COLONIAL

Le Canada à demi abandonné	28
En quête d'un système colonial	29
Critique du système des compagnies	30

Chapitre troisième

TRIOMPHE DE LA COLONIE-PEUPLEMENT

Champlain et le choix du domaine colonial	33
Triomphe de la colonie-peuplement	35
Naissance des Cent-Associés	37

Chapitre quatrième

LA GÉNÉRATION DE L'ENRACINEMENT

Echec relatif des Cent-Associés	39
Origine et petit nombre des colons	40
Le défrichement accompli	42

Chapitre cinquième

L'EXPLORATION AU TEMPS DE L'ENRACINEMENT

L'appel de la géographie	45
Les phases de l'exploration	47
Grandeur inquiétante de l'exploration	49

Chapitre sixième

LES MISSIONS INDIGÈNES

L'esprit missionnaire à l'époque	51
L'Indien: origine, civilisation	52
L'œuvre des missionnaires	54
Conclusion sur la génération de l'enracinement	56

DEUXIÈME PÉRIODE

Période de l'essor (1660-1672)

Chapitre premier

LA PÉRIODE DE L'ESSOR

La France est prête	61
« Messieurs, le Roi ! »	61
Etat critique de la colonie	63
L'Iroquois mis à la raison	65

Chapitre deuxième

LES INSTITUTIONS DE 1663

Premières institutions de la Nouvelle-France	67
Emprunts à la province de France	68
L'intendant	69
Critique des nouvelles institutions	70

Chapitre troisième

L'ÉGLISE EN NOUVELLE-FRANCE

Rôle général de l'Eglise	73
Clergé et catholicisme	73
Action en profondeur	74
Action en superficie	75
Théocratie ?	77

Chapitre quatrième

LE PEUPLEMENT AU TEMPS DE TALON

L'œuvre d'ensemble	79
Pays d'origine du colon	80
Qualités du colon	81
Nuptialité et assistance familiale	84

Chapitre cinquième

COLONISATION — RÉGIME SEIGNEURIAL

SOUS TALON

Champ de colonisation: aspect géographique	86
Aspect économique et social	87
Valeur du système seigneurial	88
Critique du système seigneurial	89

Chapitre sixième

INDUSTRIE ET COMMERCE AU TEMPS DE TALON

Libéralisme métropolitain	92
Industrie, formes diverses	92
Commerce: intérieur et extérieur	95

Chapitre septième

L'EXPLORATION AU TEMPS DE TALON

Construction de l'empire, sa justification	98
Vers l'Atlantique	98
Vers les lacs Champlain et Ontario	99
Vers la baie d'Hudson	101
Vers le pays des Lacs	101
Vers le Mississippi	103

Chapitre huitième

MISSIONS ET VIE RELIGIEUSE AU TEMPS DE TALON

Missions de l'est	105
Missions des Grands Lacs	107
Résultats des missions	108
Fin de l'époque mystique	108

Chapitre neuvième

FIN DE LA PÉRIODE DE TALON — CONCLUSION

Etat du peuplement: coureurs de bois et habitants	111
Etat du défrichement	113
Points d'interrogation	114
L'œuvre de Talon	115

TROISIÈME PÉRIODE

Le cheminement (1672-1755)

Première partie: *Le cheminement dans la guerre* (1672-1713)

Chapitre premier

LE CHEMINEMENT DANS LA GUERRE (1672-1713)	
Evolution de la politique du roi	119
Erreurs d'optique du roi	121
Parallèle France-Angleterre	121
Conséquences de l'évolution	123

Chapitre deuxième

LE CHEMINEMENT DANS LA GUERRE — LA GUERRE ÉTAIT-ELLE ÉVITABLE ?	
L'Iroquois	125
Puissance de l'Iroquois	126
La guerre inévitable	128

Chapitre troisième

LA GUERRE DE TRENTE ANS EN AMÉRIQUE — PREMIÈRE PHASE	
La guerre sous La Barre	132
La guerre sous Denonville	133
Retour de Frontenac	135
La coalition anglo-iroquoise	136

Chapitre quatrième

LA GUERRE DE TRENTE ANS — DEUXIÈME ET TROISIÈME PHASES	
Guerre du faible contre le fort	139
Réaction contre l'Iroquois	141
Réaction contre l'Anglais	141
Echec de Phipps devant Québec	142
Conséquences de la paix de Ryswick	143

Chapitre cinquième

LE BILAN DE LA GUERRE — GLOIRE ET DÉSASTRES	
La gloire et ses vedettes	145
Les désastres: famines, morts d'hommes	147
Désenchantement du roi	148
Traité d'Utrecht	150

Chapitre sixième

LE CANADA DE 1713

Population	154
Extension territoriale	155
Colonisation	157
Industrie	157
Commerce	158
Aspect social: les classes	160
Aspect social: la vie coloniale	163
L'Eglise et son œuvre	165

Le cheminement (1672-1755)

Deuxième partie: *Le cheminement dans la paix (1713-1755)*

VUE D'ENSEMBLE	171
Vers la catastrophe	173
Accomplissements	174

Le cheminement dans la paix (1713-1755)

I. — HISTOIRE D'HIER EN MARCHÉ

Chapitre premier

DÉFICIENCES POLITIQUES EN FRANCE

Politique de la Régence	177
Marine, finance et colonies	179
Administration coloniale	180

Chapitre deuxième

DÉFICIENCES POLITIQUES AU CANADA

Responsabilités de la politique	182
Responsabilités des hommes	185
A la décharge des hommes	187

Chapitre troisième

DÉFICIENCES FINANCIÈRES OU L'EMBARRAS DE FINANCE

Finances rationnées	189
Malfaisance de ce rationnement	191
Vices du système monétaire	192
Coût réel du Canada	192

Chapitre quatrième

LUTTE POUR L'ESPACE — L'EXPANSIONNISME ANGLO-AMÉRICAIN

L'expansionnisme et ses causes	196
L'expansionnisme à l'œuvre	199
Redoutable gravité	204

Chapitre cinquième

L'EXPANSIONNISME FRANÇAIS EN AMÉRIQUE DU NORD

Image de l'expansion	205
Les responsables de l'expansion	208
A qui donner raison ?	209

Chapitre sixième

LE PROBLÈME DE L'EXPANSION FRANÇAISE

Force organique de l'empire	211
Faiblesse de l'empire	212
Correction imparfaite de cette faiblesse	214

Chapitre septième

L'IMPOSSIBLE REDRESSEMENT

Le Canada au bord de l'abîme	217
L'homme du redressement	219
Demi-échec	222

Le cheminement dans la paix (1713-1755)

II. — LES ACCOMPLISSEMENTS

Chapitre premier

L'ACCOMPLISSEMENT DÉMOGRAPHIQUE

Peuplement par immigration	227
Peuplement par natalité	230
Inventaire de l'immigration	231

Chapitre deuxième

L'ACCOMPLISSEMENT EN COLONISATION

Champ de colonisation	237
Obstacles à la colonisation	239
La réussite	242

Chapitre troisième

L'ACCOMPLISSEMENT DANS L'INDUSTRIE

Industrie et pacte colonial	245
Industries pour fins coloniales	246
Industries pour exportation	247

Chapitre quatrième

L'ACCOMPLISSEMENT DANS LE COMMERCE —

a) Commerce intérieur

Production et libéralisme commercial	254
Centres commerciaux	257
Voies de circulation	259

Chapitre cinquième

L'ACCOMPLISSEMENT DANS LE COMMERCE —

b) Commerce extérieur

Isolement économique du Canada	261
Marchés: Ile-Royale, Antilles	262
Marché principal: la France	264
Balance commerciale	266

Chapitre sixième

L'ACCOMPLISSEMENT DANS L'ENSEIGNEMENT

Enseignement primaire	268
Enseignement secondaire	271
Enseignement supérieur	271
Mouvement scientifique	272

Chapitre septième

VIE INTELLECTUELLE: DANS LA SOCIÉTÉ

Art d'importation	275
Parcelle d'originalité	276
Souci d'art	278

Chapitre huitième

ACCOMPLISSEMENT DANS LA VIE SOCIALE

Famille et régime de propriété	280
Famille et Eglise	282
Paroisse et Eglise	283
Paroisse, société close ?	285

Chapitre neuvième

LES TYPES SOCIAUX: L'HABITANT

Psychologie de l'habitant	287
Raisons de sa fierté	288
Esprit d'indépendance	290

Chapitre dixième

L'ARISTOCRATE AU CANADA

Image de sa misère	293
Explication de cette misère	294
Image de grandeur	297
Culte du « service »	299
Savoir-vivre	299

Chapitre onzième

AUTRES TYPES SOCIAUX: LE PEUPLE

Officier de justice	302
Capitaine de milice	303
Coureur de bois	303
Le Canadien	305
Conscience collective	307

Chapitre douzième

L'ÉGLISE ET SON ŒUVRE

Gallicanisme au XVIII ^e siècle	311
Etat du clergé	313
L'Eglise et les missions indiennes	314
L'Eglise au cœur de la colonie	315

QUATRIÈME PÉRIODE

*Vers la catastrophe
(1755-1760)*

Chapitre premier

LA FRANCE: OPINION ET COLONIES

L'inévitable conflit	321
L'opinion française et la guerre	322
Les vrais responsables	324

Chapitre deuxième

VERS LA CATASTROPHE —

a) Guerre et marine	
Finances françaises	327
Finances et marine	328
Conséquences pour le Canada	330

Chapitre troisième

VERS LA CATASTROPHE —

b) Guerre et systèmes d'alliances	
L'option de l'Angleterre	332
L'option de la France	333
Conséquences pour le Canada	334

Chapitre quatrième

MISÈRES DES DERNIERS TEMPS —

a) Inégalité des forces	
Champ de bataille, effectifs militaires	337
Système de fortifications	338
Difficulté du ravitaillement	341

Chapitre cinquième

MISÈRES DES DERNIERS TEMPS —

b) Scandale des chefs	
Bigot et son péché	343
Différend Montcalm-Vaudreuil	347
Vaudreuil et son rôle	348

Chapitre sixième

VERS LES CAPITULATIONS

Premiers écroulements de l'empire	350
Chute de Québec	351
Sainte-Foy et le repliement final	352
Détresse de la colonie	353

Chapitre septième

LES CAPITULATIONS

Capitulation de Québec	355
Capitulation de Montréal	357
Jugement sur les capitulations	359

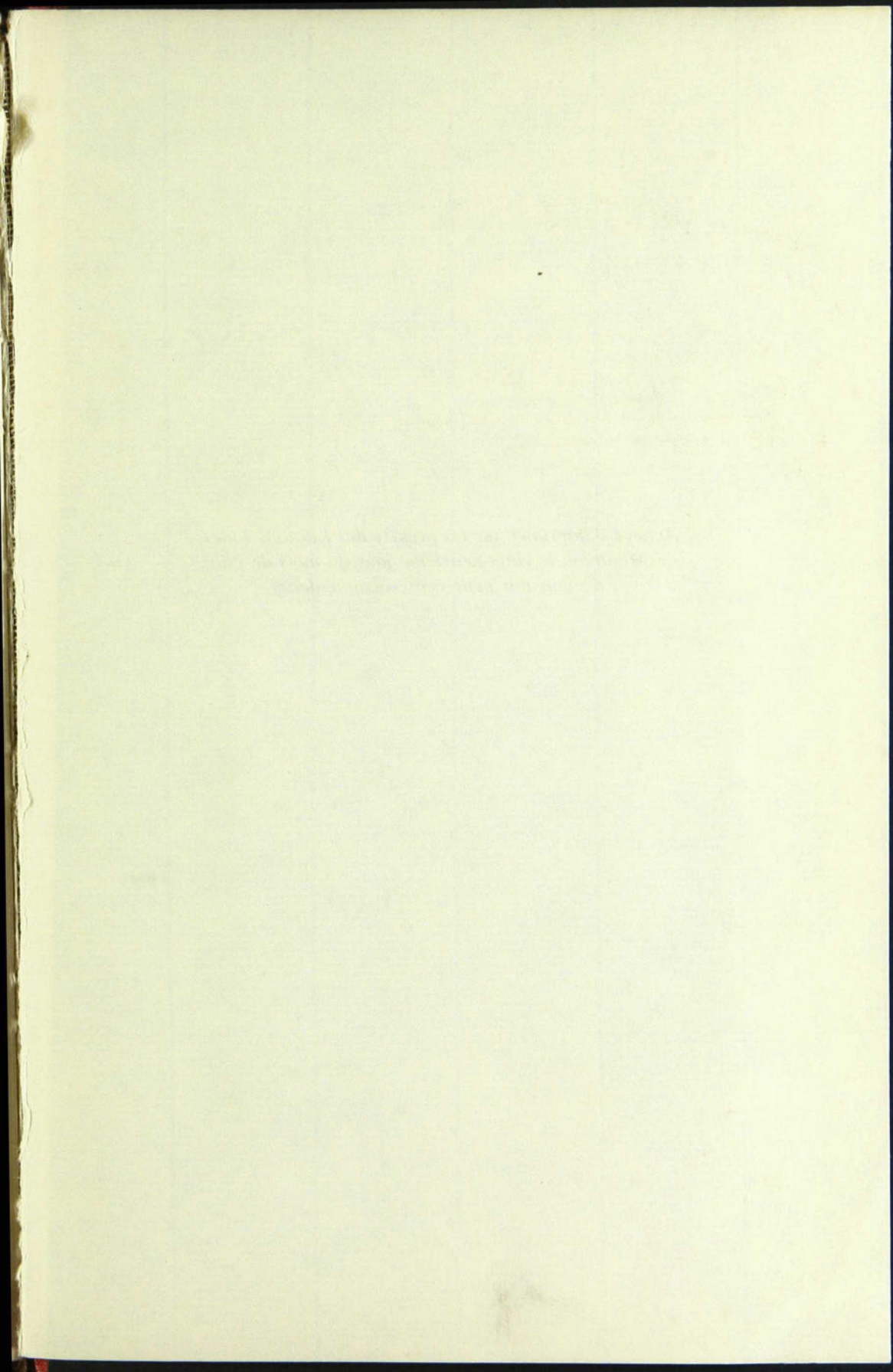
Chapitre huitième

MÉLANCOLIE DE LA FIN

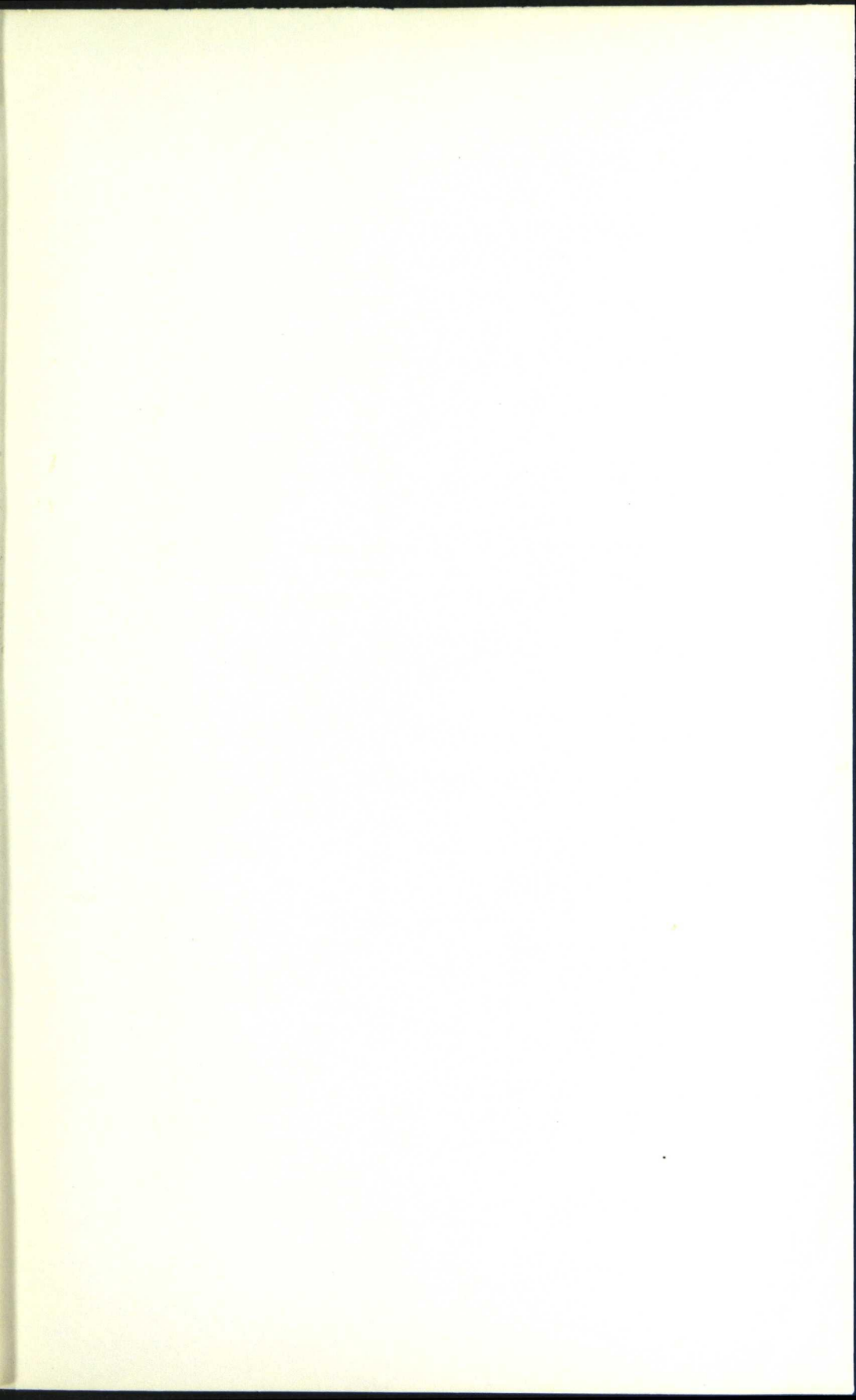
Bilan de 1760	361
Responsabilité de la monarchie	363
Legs de la France au Canada	365

CARTES

Périple du Golfe par Cartier	25
Provinces d'origine des colons	41
La Nouvelle-France avant 1713	152-153
Carte du Canada en 1760	200-201
Carte des seigneuries de la Nouvelle-France	232-233
Carte des postes et des forts	344-345
Index	367



*Achevé d'imprimer sur les presses des Editions Fides,
à Montréal, le vingt-neuvième jour du mois de juin
de l'an mil neuf cent soixante-deux.*







BNQ



000 338 229